BSB Bayerische StaatsBibliothek

MDZ Münchener DigitalisierungsZentrum Digitale Bibliothek

Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or

Bd.: 1. 1838/41. - 1841

Dijon 1841

4 Gall.sp. 102 z,2-1
urn:nbn:de:bvb:12-bsb10358304-5

4° Gall. sp. 102 z,2-1

<36610186730019

<36610186730019

Bayer. Staatsbibliothek

4° Gall. sp. 102 z / 1

# MÉMOIRES

DE LA

# COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DU

## DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

**TOME PREMIER.**

ANNÉES 1838, 1839, 1840, 1841.



**A DIJON,**

CHEZ LAMARCHE, LIBRAIRE, RUE SAINT-MICHEL, 3;

**A PARIS,**

CHEZ PÉLISSONNIER, LIBRAIRE, RUE DES MATHURINS-SAINT-JACQUES, 24,

ET CHEZ TECHENER, LIBRAIRE, PLACE DU LOUVRE, 12.

1838/41

Bayerische
Staatsbibliothek
München

4° Gall. sp. 102 z / 1

# MÉMOIRES

DE LA

# COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DU

## DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR.

**SE TROUVE A PARIS,**

CHEZ PÉLISSONNIER, LIBRAIRE, RUE DES MATHURINS-SAINT-JACQUES, 24,

ET CHEZ TECHENER, LIBRAIRE, PLACE DU LOUVRE, 12.

# MÉMOIRES

DE LA

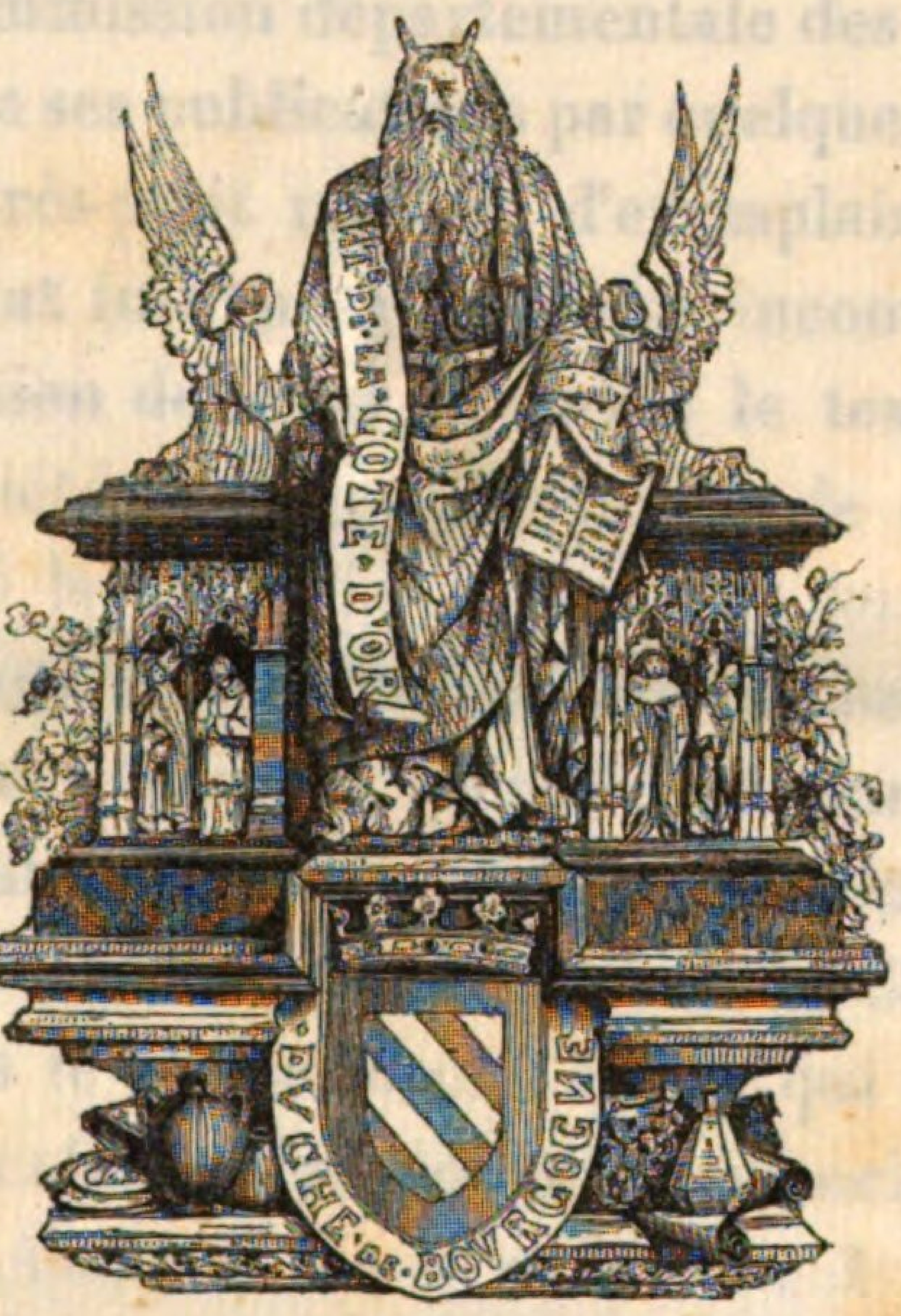
# COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DU

## DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

### TOME PREMIER.

ANNÉES 1838, 1839, 1840, 1841.



**A DIJON,**

CHEZ LAMARCHE, LIBRAIRE, RUE SAINT-MICHEL, 3.

1841.

DIJON, IMPRIMERIE ET FONDERIE DE DOUILLIER.

FC 180197709

# AVERTISSEMENT.

---

Avant d'occuper parmi les sociétés savantes le rang que ses travaux lui ont assigné, la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or commença ses publications par quelques Rapports et Mémoires tirés à un très-petit nombre d'exemplaires épuisés aujourd'hui, dont le format in-8° avait le grave inconvénient de rendre impossible la réunion des planches avec le texte. Le développement de cette Société et le grand nombre de ses correspondants qui ont exprimé le désir de réunir tous les Mémoires publiés par elle, ont engagé la Commission à reproduire successivement, dans les nouveaux volumes qu'elle fait paraître sous le format in-4°, ses travaux précédens revus avec soin par leurs auteurs : par ce moyen, toutes les publications de la Commission se trouveront réunies sous le même format in-4°, qui permet de joindre les planches au texte, et les nouveaux associés trouveront chez le libraire de la Commission la collection de tous ceux de ses Mémoires qui ont paru avant leur nomination.

# COMPTE RENDU

# DES TRAVAUX

DE LA

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE

# DES ANTIQUITÉS

## DE LA COTE-D'OR,

**depuis son origine jusqu'au 7 janvier 1836.**

MESSIEURS,

Vous avez désiré, pour compléter l'histoire de la Compagnie, que je vous rendisse compte de ses travaux depuis l'origine de la Société jusqu'au moment où, appelé par votre bienveillant suffrage aux fonctions de secrétaire, j'ai dû, chaque année, vous en présenter le tableau. Je m'empresse aujourd'hui de satisfaire au vœu de la Commission, en lui soumettant une succincte analyse des travaux qui l'ont occupée pendant les quatre premières années de son existence.

La Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, l'une des premières qui fut fondée en France, doit son origine à cet élan imprimé partout aux sciences et aux arts, et particulièrement à l'archéologie, dont l'étude, si long-temps négligée, excite aujourd'hui une vive émulation parmi les savans, qui s'efforcent de ressaisir les moindres vestiges du passé, pour recomposer avec ces précieux matériaux l'édifice de l'histoire, et réunir ainsi les anneaux rompus de cette vaste chaîne.

Un arrêté de M. le préfet de la Côte-d'Or du 1er octobre 1831, provoqué par une dépêche ministérielle en date du 29 octobre 1830, constitua la Commission d'Antiquités par la nomination de ses membres, dont les titulaires reçurent le titre de correspondans du ministère de l'intérieur pour la conservation des monumens historiques. Le même arrêté détermina les attributions de cette Société, et reçut l'approbation ministérielle le 7 octobre 1831.

La Commission d'Antiquités ne comptait que seize membres et six correspondans, à l'époque de sa fondation. Le 15 novembre 1831, elle tint sa première séance dans une salle de l'hôtel de la préfecture. M. Baudot pèr e fut élu président, et M. Paul, chef de la première division des bureaux de la préfectu re, fut nommé secrétaire. Après avoir été définitivement constituée, la Commission s'occupa de la rédaction de son règlement, qui fut imprimé, et répandu dans le département au nombre de 1,500 exemplaires. La Commission se recruta bientôt parm i les hommes studieux et dévoués : un local lui fut assigné, pour tenir ses séances, dans l'hôtel des Archives du département.

Elle eut bientôt à délibérer sur une question du plus haut intérêt. Il s'agissait, en effet, de la conservation des monumens de l'ancienne Chartreuse de Dijon. Ce fut sur la proposition de M. de Saint-Mémin qu'un comité fut nommé pour étudier ces précieux restes de la sculpture du 14e siècle, qui consistaient en un piédestal de croix orné de six figures, parmi lesquelles on distinguait le législateur des Hébreux, et qui, posé au centre d'un puits de plus de 7 mètres de diamètre, fit donner à cet ouvrage le nom de *Puits-de-Moyse.* L'autre monument était la partie inférieure du Portail de l'église de la Chartreuse, seule portion de cet édifice que le marteau révolutionnaire eût épargnée. Les figures du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi et de Marguerite de Flandre son épouse, y sont représentées accompagnées de leurs patrons. Chacun de ces groupes posés sur des consoles ornées de feuillages et figures, se trouve couronné par un dais du travail le plus délicat. Une statue de la Vierge, adossée au pied-droit qui divise les battans de la porte, sépare les deux groupes.

Vous savez, Messieurs, que la propriété du clos de l'ancienne Chartreuse venait d'être mise en vente, et que par conséquent la portion qui renfermait ces monumens était exposée à tomber entre les mains d'un propriétaire nouveau, pour qui l'histoire et les arts pouvaient être d'un trop faible intérêt pour l'engager à conserver ces anciens débris. Le propriétaire alors paraissait disposé à s'en défaire séparément et de préférence en faveur des autorités locales, s'il leur convenait d'en faire l'acquisition. Saisissant donc avec empressement cette heureuse disposition, la Commission pensa qu'il était urgent d'éclairer l'autorité sur l'importance de ces monumens presque ignorés jusqu'alors. Le comité déjà nom-

mé fut chargé de ce soin, et le savant rapport rédigé par M. de Saint-Mémin, organe du comité, remplit, et au-delà, le but que la Commission s'était proposé. En effet, le département, éclairé sur leur valeur, fit l'acquisition des monumens de la Chartreuse, avec la portion du clos qui les renfermait, et met aujourd'hui le plus haut intérêt à la conservation de ces chefs-d'œuvre si précieux sous le double rapport de l'art et de l'histoire.

Voilà, Messieurs, le premier acte par lequel la Commission d'Antiquités a signalé son existence.

Le changement du jardin botanique créé par M. Legoux-Gerland en 1772, ne tarda pas aussi à éveiller sa sollicitude au sujet de la conservation des bas-reliefs et tombes antiques retirés des anciennes fondations du Castrum, qui étaient alors incrustés dans ses murs de clôture. La Ville ayant dessein de vendre cette propriété, les bas-reliefs antiques furent réclamés, et les démarches de M. Baudot, alors président, eurent pour résultat d'obtenir de l'autorité municipale que ces débris intéressans fussent déposés dans le musée de la Commission.

L'hôtel Bernardon (anciennement Moisson), dont la construction remontait au commencement du 15e siècle, et qui présentait de curieux détails dans son architecture, était sur le point d'être démoli; la Commission pensa qu'il était utile d'en conserver un souvenir, et, à la séance du 20 mars 1833, MM. Sagot et Mallard furent chargés de dessiner les parties les plus intéressantes de ce vieux édifice adjacent aux Archives départementales.

L'ignorance est sans contredit la cause la plus active de la destruction des monumens de notre histoire : éclairer le propriétaire sur l'importance de ces objets, est donc un véritable service rendu aux arts et à la science. La Commission, pénétrée de cette vérité, s'est empressée, dès son origine, de faire imprimer et répandre dans le département des instructions et circulaires relatives à l'importance et à la conservation des monumens historiques : son attention a été particulièrement éveillée sur la vente et le brocantage des objets mobiliers des églises; elle s'est efforcée, par tous les moyens en son pouvoir, d'arrêter le cours de ces marchés désastreux qui trop souvent encore dépouillent les églises de véritables trésors, auxquels sont attachés des souvenirs les plus intéressans pour l'histoire de certaines localités. Une autorité bienveillante a constamment secondé vos vues conservatrices, et rendu efficaces les démarches que vous avez cru devoir entreprendre à ce sujet.

Un grand nombre de mémoires, de notices, de rapports, ont été adressés à la Commission dès les premiers temps de sa fondation : plusieurs ont été imprimés, et tous sont conservés avec soin dans les archives de la Commission. Je me bornerai à vous en rappeler ici les titres.

Vous avez reçu :

De M. de Saint-Mémin, 1° son Rapport sur les Monumens de la Chartreuse; 2° une Notice sur deux Cachets inédits d'Oculistes romains; 3° enfin, une autre Notice sur la Croix en argent doré, garnie de pierreries, qui existe dans l'église de Rouvres;

De M. Baudot père, 1° un Mémoire sur les Antiquités de Mâlain et lieux environnans; 2° une Notice sur l'origine et la création du Jardin botanique de Dijon; 3° une Pièce de vers ou Virelai du 15e siècle; 4° un Rapport sur la découverte des Médailles romaines adressées à la Commission par M. Forey, correspondant, à Nuits;

De M. Boudot, plusieurs Notices, 1° sur le Torrent de Suzon, 2° sur la Tour du Logis-du-Roi; 3° Chartes conjugales des 14e et 15e siècles, qui existent aux Archives du département de la Côte-d'Or; 4° autres Notices, sur la Commune de Dijon et le Palais des Rois de Bourgogne; 5° sur les Antiquités de Mirebeau; 6° sur la Colonne milliaire de Sacquenay; 7° sur diverses Horloges, le Jaquemard de l'église Notre-Dame de Dijon, le Beffroi de la ville de Beaune, etc.; 8° Essai sur le Camp romain du territoire de Mirebeau;

De M. Chaussier-Morizot, 1° Rapport sur les Découvertes d'Antiquités faites à Mâlain à différentes époques; 2° Observations sur les Antiquités de Mirebeau; 3° Notice sur les Antiquités découvertes à Gissey-sur-Ouche;

De M. Maillard de Chambure, un Mémoire sur l'église de Semur, et un Rapport sur l'Aqueduc de Mirebeau;

De M. Vallot, plusieurs Notices, 1° sur le sobriquet de *Bourguignon Salé*; 2° sur les Noms de quelques rues de Dijon; 3° sur une Tuile romaine portant une inscription, trouvée à Mirebeau; 4° sur Apollon Granus, dont l'épithète est le mot gaulois *Gran* (tête, source) latinisé, nom donné à Apollon présidant aux sources; 5° sur le *Castellum Larignum* mentionné par Vitruve, et sur l'incombustibilité prétendue du Laryx; 6° sur les Déesses-Mères; 7° sur l'époque indiquée dans des Titres des 14e et 15e siècles sous le nom de *Notre-Dame de la Brise-Treu*; et plusieurs autres Notices intéressantes;

De M. Petit, Rapport sur un Bas-Relief découvert dans un mur de l'église St-Benigne de Dijon;

De M. Nodot, Note sur le gisement des marbres qui ornaient les monumens antiques de Mâlain;

De M. Lavirotte, 1° Notice sur les Antiquités qui existent à Champignolles; 2° Conjectures sur le lieu jusqu'ici inconnu où César livra bataille aux Helvétiens lors de leur invasion dans les Gaules; 3° Notice sur le bailli d'Autun Robert de Martinpuy, surnommé *Robert-le-Diable*;

De M. Henri Baudot, 1° Description des Objets antiques découverts en octobre 1832 près d'une voie romaine qui existe sur le territoire de la commune de Charnay (près Seurre); 2° Description de la Chapelle de l'ancien château de Pagny, précédée de Détails historiques sur ce château et les seigneurs qui l'ont possédé;

De M. Lacordaire, une Notice sur Aisey-le-Duc, et particulièrement sur un Petit Vase à parfum trouvé dans un tombeau romain;

De M. Pataille, quelques Notes sur Attricourt, Lamarche, et autres lieux;

De M. Mallard, un Rapport sur le résultat des fouilles ordonnées par la Commission à Mâlain, et une Notice sur un petit Lion de bronze antique trouvé à Pontailler;

De M. Sirodot, Notice sur quelques Voies romaines du département de la Côte-d'Or;

De M. le Maire de Champignolles, Note sur les Voies romaines qui existent dans cette commune;

De M. Delmasse, Dissertation sur un Phallus;

De M. le comte de Sarcus, un Rapport sur les Tombes de Bouveaux;

De M. le baron de Joursanvault, Notes sur la Découverte faite en 1819 sur les confins des finages de Savigny et Beaune, d'un Tombeau antique, décrit d'une manière inexacte par feu M. Girault;

De M. Tissot, l'Analyse d'un ancien Manuscrit de Pierre Turel, astrologue et ancien recteur des Ecoles de Dijon;

De M. Saintpère, un Rapport sur des Tableaux curieux qui existent dans l'église de Savouge;

De M. Gustave Lapérouse, une Notice sur le Souterrain d'Eponine et Sabinus, et sur la ville celtique de Landunum, qu'il place dans notre département.

Votre bibliothèque est presque exclusivement composée des ouvrages dont les auteurs se sont empressés de faire hommage à la Commission. Je crois inutile de vous en rappeler ici les titres, parce que la liste complète en est imprimée à la fin de ce volume (1).

La plupart des découvertes archéologiques qui étaient faites dans le département, restaient ignorées, et perdues ainsi pour la science : la Commission, convaincue de l'importance qu'il pouvait y avoir pour l'histoire du pays d'enregistrer avec soin les découvertes des débris antiques, ruines, tombeaux, médailles, monu-

(1) Voyez page 125.

mens de toute sorte, en un mot tout ce qui peut éclairer, révéler l'histoire d'un autre âge, s'est efforcée, par une correspondance active et étendue sur tous les points du département, de réunir ces intéressans matériaux, dont je vais reproduire ici la succincte énumération.

M. Baudot père, alors président, vous a donné connaissance d'une découverte qui a eu lieu dans le clos de l'ancienne Chartreuse de Dijon, et a mis sous vos yeux les objets qui en provenaient. Ce sont : 1° une Médaille gauloise; 2° une Pièce de Monnaie frappée à Dijon sous les premiers Ducs de Bourgogne, 3° plusieurs Deniers de Dombes et de France; 4° une Pièce d'argent de Henri III. M. Baudot vous a appris également qu'il avait été trouvé dans le même lieu une Boîte en plomb, contenant 12 Pièces d'or de Louis XIV et Louis XV, portant les millésimes de 1704, 1705, 1709, 1710, 1718. M. Baudot a encore fait connaître à la Commission la trouvaille faite dans l'intérieur de la promenade du Parc, à Dijon, de plusieurs Boulets de deux et douze livres.

M. Forey, associé correspondant à Nuits, a signalé à la Commission la découverte faite à Chaux (Côte-d'Or) d'un Vase en terre renfermant une grande quantité de petites Médailles romaines en bronze, dont la plupart appartiennent aux règnes de Constance Chlore et Constantin.

M. le docteur Bourée, associé correspondant à Châtillon, a appelé votre attention sur la découverte de plusieurs Monnaies anciennes trouvées près de Laignes, parmi lesquelles était une Pièce à l'effigie de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, dont il a fait hommage à la Commission. M. Bourée vous a également fait connaître la découverte faite à Aignay d'un Monument romain, et vous a annoncé que dans les fouilles entreprises à l'abbaye de Fontenay, près Montbard, on a mis au jour d'anciens Tombeaux de nos Ducs, avec leur effigie, qui sont exposés à de nouvelles mutilations.

M. le maire de la commune de Villy-en-Auxois a signalé l'existence de Vitraux peints qui existent dans l'église de cette paroisse.

M. Chaper, préfet de la Côte-d'Or, président honoraire, a le premier appelé l'attention de la Commission sur les précieuses Fresques de Saint-Seine, et sur les Tombes qui gisent au milieu des ruines de l'ancien prieuré de Bonveau.

M. de Nogent a aussi appelé votre attention sur les Tombes de Monnot de Mâchefoin et sa femme (morts au 15e siècle), qui se voient dans l'église de Rouvres.

M. Mallard, membre titulaire, vous a fait connaître la découverte d'une Statuette en bronze de 8 pouces de haut, représentant Mercure, trouvée dans les fondations d'une maison située à Montmorey.

M. Fèvre, curé, et associé correspondant, à Thil-Châtel, vous a annoncé la

découverte de deux Tombeaux antiques que l'on venait de mettre au jour dans sa paroisse, et vous a transmis quelques renseignemens sur plusieurs Morceaux d'architecture remarquables qui existent dans l'église de cette commune.

M. Chaussier-Morizot, membre titulaire, a appelé votre attention sur deux Tableaux anciens fort curieux qui existent dans l'église de la commune de Savouge, et qui sont exposés à une prochaine destruction. Vous lui devez aussi des renseignemens intéressans sur plusieurs Morceaux de Sculpture antique trouvés à Mâlain. M. Chaussier vous a encore donné des renseignemens sur une Chapelle qui existe dans les jardins du vieux château de Verrey-sous-Drée. Cette chapelle fut consacrée le 3 juillet 1747, par Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem : elle renferme plusieurs statues qui méritent d'être remarquées; celle, entre autres, de la fondatrice, représentée à genoux avec le costume du temps; un Saint-Antoine, un Dieu de Pitié, un Saint-Jean-Baptiste, et d'autres objets également remarquables par leur exécution.

M. Boudot, alors président, vous a signalé l'existence de la Colonne milliaire de Sacquenay.

M. le curé de Villaine-en-Duesmois vous a communiqué des détails intéressans sur plusieurs objets mobiliers fort curieux qui existent dans son église.

M. Clément, chef d'escadron d'état-major, associé correspondant à Paris, vous a signalé la découverte faite à Essarois, dans un terrain appartenant à madame la comtesse Victorine de Chatenay, de plusieurs objets antiques, tels que Fragmens de Statues, Poterie romaine, recueillis près des fondations d'un petit monument antique de 7 mètres carrés environ.

M. Espiard de Montpréseuil, associé correspondant à Saulieu, a appelé l'attention de la Commission sur une petite Tête de Taureau en airain, trouvée à Liernais.

M. Masson, curé, et associé correspondant, à Beneuvre, vous a fait connaître la découverte de plusieurs objets antiques, tels que Vase en bronze, petit Buste de même métal, et autres objets moins importans, recueillis sur les ruines de l'ancienne ville de Velay.

M. Gaveau, associé correspondant à Magny-Lambert, vous a signalé la découverte d'une Statue en pierre blanche fragmentée, d'une Tête également en pierre, et de plusieurs Médailles recueillies sur le territoire de Poiseuil-la-Grange. M. Gaveau a également appelé votre attention sur les Tumuli qui existent au territoire de Magny-Lambert, et que leur élévation, leur construction arrondie et leur position sur des mamelons isolés, rendent surtout remarquables.

Vous avez ordonné, à la séance du 20 août 1835, que des fouilles seraient exé-

cutées à Mâlain, dont le sol est si riche en débris antiques qui rappellent particulièrement l'époque romaine : M. Chaussier-Morizot a bien voulu se charger de leur direction, de concert avec M. de Montozon, associé correspondant à Mâlain. Vous en verrez le résultat dans le prochain compte rendu.

La Commission doit à la générosité de ses membres et de personnes amies de la science un commencement de collection qui chaque jour acquiert de l'importance, soit par de nouveaux dons, soit par quelques acquisitions d'objets que vous sauvez ainsi de la destruction. Vous en trouverez le détail à la fin de ce volume.

C'est ainsi que votre médailler, au 7 janvier 1836, comptait déjà plus de 600 médailles, dont 21 en argent, un monétaire en or, et le reste en bronze.

La Commission d'Antiquités, primitivement composée de 22 membres, a pris un accroissement proportionné aux travaux qu'elle a entrepris et à l'intérêt que cette Société a inspiré dès son origine. Le nombre de ses membres titulaires a pu, d'après ses règlemens, être porté à trente; celui de ses correspondans étant illimité, au 7 janvier 1836 la Commission comptait 240 membres, tant titulaires que correspondans. Son bureau a été renouvelé, d'après l'article VI de son règlement: M. Boudot, archiviste, a été nommé président; M. Vallot, secrétaire; M. Mallard, secrétaire adjoint; et M. de Saint-Mémin, conservateur de son musée et de sa bibliothèque.

Tels sont, Messieurs, les premiers travaux qui ont signalé le zèle de la Commission dans les quatre premières années de son existence : elle a donc, dès son début, rendu à la science de véritables services en recherchant, pour les étudier, conserver et décrire, les antiquités et les monumens historiques de notre ancienne province de Bourgogne, et en réunissant les élémens dispersés et souvent inconnus de ses annales. C'est ainsi que la Commission s'est toujours efforcée de répondre à la confiance de l'autorité supérieure qui l'a constituée, en remplissant le véritable but de son institution.

Henri BAUDOT.

# COMPTE RENDU

## DES TRAVAUX

DE LA

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE

# DES ANTIQUITÉS

## DE LA CÔTE-D'OR,

**Du 7 janvier 1836 au 17 août 1837.**

MESSIEURS,

DEPUIS que vous m'avez fait l'honneur de m'appeler aux fonctions de Secrétaire de la Commission, je vous ai présenté, après chaque semestre, l'analyse de vos travaux. C'est la réunion de ces analyses que je viens soumettre aujourd'hui à votre approbation, puisque vous avez décidé, à la séance du 27 juillet dernier, que ce travail servirait d'introduction au volume de vos Mémoires que vous vous proposez de publier incessamment.

Dans la première séance de l'année dernière, le Président de la Commission, après avoir signalé diverses réformes à faire dans votre règlement, nomma un Comité pour revoir et refondre ce règlement. Ce Comité vous a présenté son travail par l'organe de M. de Saint-Seine, son rapporteur; et, après discussion sur chacun des articles, vous avez adopté ce travail, qui a été soumis à l'approbation de M. le

Préfet. Cet administrateur, après quelques légères observations accueillies par la Commission, y a accordé son entière approbation. Après cette mesure, vous avez pensé, Messieurs, qu'il était nécessaire de renouveler votre Bureau, et vous y avez procédé par de nouvelles élections.

Dans la séance du 28 janvier 1836, M. Beaune, l'un de vos associés résidans, vous fit part d'un projet d'exposition des produits des beaux arts et de l'industrie; un Comité fut nommé pour examiner ce projet; et vous décidâtes plus tard que la Commission d'Antiquités pouvait bien accorder son patronage à une telle institution, mais qu'elle ne pouvait prendre l'initiative pour sa création, attendu que le but en était tout-à-fait étranger à la Commission, dont les attributions sont formulées dans l'article 1.er de son règlement. Le Comité que vous aviez nommé se constitua donc indépendant; et cette idée d'exposition, qui avait pris naissance dans le sein de la Commission d'Antiquités, fécondée depuis, a produit d'heureux résultats, que vous pouvez apprécier aujourd'hui.

La Commission, dont l'une des attributions énoncées dans l'article 1.er de son règlement est la conservation des monuments anciens qui existent dans le département, a dû s'émouvoir en apprenant, par l'organe de M. de Saint-Mémin, l'un de ses membres, les mutilations qui avaient été exercées, dans le clos de l'ancienne Chartreuse de Dijon, sur la statue de Philippe-le-Hardi, qui fait partie des restes du portail de l'ancienne église: les mains avaient été enlevées, et une partie des détails architectoniques qui surmontent les figures, avaient été brisés. Sur la proposition de M. de Saint-Mémin, vous nommâtes, séance tenante, un Comité avec mission de signaler à M. le Préfet les dégradations dont cet admirable monument avait été l'objet, et de lui proposer les moyens de mettre ces précieux restes à l'abri de nouvelles mutilations.

Ce Comité, Messieurs, a rempli la mission dont vous l'aviez chargé : de nouvelles précautions ont été prises par l'autorité, qui fera concorder les nouvelles constructions qui doivent s'élever dans ce lieu, avec la conservation de ces chefs-d'œuvre.

M. Mallard, l'un de vos correspondants, vous a proposé de réunir chaque année, en une séance générale, tous les correspondants de la Commission, convoqués à cet effet par lettres closes. Cette proposition a été renvoyée à un Comité qui en a reconnu les avantages, et qui, dans le rapport qu'il vous a fait à ce sujet, est entré dans quelques détails sur les moyens d'exécution, et a conclu à l'adoption de la proposition, que vous avez, par suite, Messieurs, prise en considération.

M. Mallard avait ajouté une seconde proposition qu'il regardait comme le complément de la première. C'était la fondation d'un prix annuel consistant en une médaille d'or accordée à l'auteur du meilleur mémoire sur une question archéolo-

gique mise en concours par la Commission. Vous avez cru ne devoir rien décider encore sur cet objet, et l'ajournement a été prononcé.

Dans la séance du 13 avril dernier M. Savagner, l'un de vos associés résidans, vous proposa un ensemble de travaux à entreprendre, et une organisation nouvelle à donner à la Commission; puis à ces propositions il en ajouta une autre concernant l'école des chartes, pour laquelle M. Savagner désirait une nouvelle direction. De ces diverses propositions, vous adoptâtes celle qui est restreinte aux documens manuscrits sur l'histoire de Bourgogne, ajoutant que la Commission pourrait consacrer une partie du volume de ses Mémoires à cette publication.

Quant à la proposition relative à l'école des chartes, vous vous bornâtes à consigner dans le registre de vos délibérations le désir de voir organiser à Dijon une telle institution.

Depuis votre dernière publication, vous avez reçu, Messieurs, des communications importantes. Vous avez entendu la lecture d'un mémoire de votre zélé et laborieux associé correspondant d'Autun, M. Lavirotte, sur le camp de César à Champignolles. Ce travail, comme vous avez pu en juger, Messieurs, est rempli de recherches très-intéressantes.

M. Lavirotte vous a encore adressé des additions à sa notice sur le bailli d'Autun Robert de Martinpuy, surnommé *Robert-le-Diable.*

M. Beaune vous a lu un morceau relatif à la société de la mère folle et à la fête des fous, traité d'une manière plus complète qu'on ne l'a fait jusque alors.

Vous avez entendu un mémoire de M. Lapérouse sur l'abbaye de Fontenay, dans lequel l'auteur vous signale la découverte récente de l'emplacement d'un temple de forme ovale, d'un taurobole, de quelques instrumens pour les sacrifices, et d'autres vestiges qui semblent appartenir à un âge antérieur à la conquête des Gaules. M. Lapérouse y décrit aussi la partie monumentale, qui tient à l'époque du moyen âge.

M. Bourrée, associé correspondant à Châtillon, vous a adressé un mémoire sur des fouilles importantes qui ont été faites à Essarois.

M. Victor Chapluet, associé résidant, vous a communiqué une notice sur une inscription inédite qu'il a déchiffrée dans l'ancienne Chartreuse de Dijon.

M. le docteur Morelot, votre associé correspondant à Eguilly, vous a adressé sous la forme modeste d'une lettre, d'abord la description de deux sceaux des XV.e et XVI.e siècles, qui ont été trouvés récemment dans les terres dépendant des communes de Soussey et Granchant, canton de Vitteaux; puis une note fort intéressante sur l'emplacement qu'occupaient dans la Bourgogne deux localités

qui ont entièrement disparu de la surface de son sol. L'une, située dans un vallon entre Eguilly et Gissey, portait le nom de *Sempeville.* L'autre, située dans la plaine entre Gissey et Villeneuve, s'appelait *Sarrigny*. M. Morelot cite plusieurs passages d'anciennes chartes à l'appui de son opinion.

Un autre associé correspondant, M. Claudon, curé de Cessey-sur-Tille, vous a adressé quelques détails sur la découverte qui a été faite, dans la commune de Cessey, d'une tête en pierre blanche qui a tous les caractères de l'antiquité, et qu'il a envoyée à la Commission. C'est sur une colline boisée, dans un climat appelé le *Rachon*, au milieu de nombreux vestiges de constructions, que ce morceau a été découvert. Non loin de là, ajoute M. Claudon, coule une fontaine appelée *Joyaux*, à laquelle les habitans du pays attachent encore des idées superstitieuses.

Voilà, Messieurs, des renseignements précieux qui doivent exciter votre zèle à rechercher le nom de la cité dont les habitations couvraient jadis la colline de Cessey.

M. Gauthier-Styrum, correspondant à Seurre, vous a communiqué une notice sur l'ancienne peinture sur verre.

M. Collin, associé correspondant à Pouilly, en vous adressant plusieurs objets antiques trouvés à Geligny-sous-Sombernon, a accompagné cet envoi d'une notice qui vous a fait connaître les détails de cette découverte.

M. Vallot, membre titulaire, vous a donné lecture d'une dissertation fort intéressante sur quelques monumens singuliers de sculpture qui existent dans les églises, et principalement sur *la Chouette* de Notre-Dame de Dijon, et sur l'*Ane qui veille* de Chartres.

M. Devoucoux, associé correspondant à Autun, vous a envoyé un mémoire contenant des observations archéologiques sur plusieurs bas-reliefs de l'église cathédrale d'Autun. Vous avez entendu avec infiniment d'intérêt l'ingénieuse explication que donne de ces bas-reliefs votre correspondant.

M. Lavirotte, l'un de vos associés correspondans d'Autun, a aussi enrichi vos archives de deux notices curieuses : l'une sur un dé à jouer romain trouvé à Autun, dont les nombres sont exprimés par des mots mystérieux; l'autre sur un engin propre à la pêche, découvert dans le même lieu, qui présente des caractères étrangers à ceux de ces objets décrits jusqu'à présent.

Vous recevrez incessamment encore, Messieurs, plusieurs ouvrages dont la communication a été annoncée par plusieurs membres de la Commission. L'un d'eux, M. Peignot, termine en ce moment un important travail sur le précieux manuscrit qui vous a été obligeamment communiqué par l'hôpital de Dijon : c'est l'histoire de sa fondation, représentée par une suite de miniatures qui ont été habilement gravées par M. Monnot pour accompagner le texte, dont la publication a été retardée par des circonstances particulières.

M. Caumont, l'un de vos membres, vous a adressé des observations sur le magnifique ouvrage intitulé *Monumens romains et gothiques de Vienne en France,* dont l'auteur, M. Rey, votre associé correspondant à Lyon, a donné un exemplaire à la Commission. Après avoir rappelé les éloges qu'ont faits de cet ouvrage les principaux journaux de la capitale, l'Académie royale des beaux-arts, le Gouvernement lui-même en décernant à l'auteur une médaille d'or pour les dessins de cette collection qui furent exposés aux salons du Louvre, M. Caumont exprime le regret que la ville de Dijon n'ait point acquis ce bel ouvrage pour sa bibliothèque qui ne possède rien dans ce genre qui lui soit comparable pour la beauté de l'exécution et la précision des mesures.

Vous recevez, Messieurs, en échange de vos publications, un ouvrage d'une haute importance : ce sont les Mémoires de la société archéologique du midi de la France.

Cette publication, qui est accompagnée de planches nombreuses et dessinées avec infiniment de soin, est rédigée par des hommes profondément versés dans la connaissance de l'antiquité et du moyen âge. Elle réunit des descriptions savantes de monumens des principales époques de l'ère antique, des inscriptions de ces différens âges, des dissertations sur les sceaux, les monnaies; des traductions et des textes de poésies tirées de vieux manuscrits inédits, empreints de toute l'aimable naïveté du bon vieux temps.

M. Paulet, votre associé correspondant à Beaune, vous a offert, de la part de M. Lavirotte, les dessins originaux dont la gravure accompagne une notice publiée dans la Revue de la Côte-d'Or. Cet ouvrage pseudonyme, dont M. Paulet vous a fait hommage de la part de l'auteur, contient une nomenclature d'objets antiques découverts à Autun. Quelques personnes verront peut-être dans les réflexions qui précèdent cette nomenclature, une espèce d'épigramme; mais je me fais fort des innocentes intentions de l'auteur lorsqu'il parle du ridicule dont on semble, dit-il, couvrir les malheureux antiquaires. Il faut cependant, Messieurs, rendre hommage à la vérité, pour l'honneur de notre siècle : jamais les travaux de l'antiquaire n'ont été si appréciés et même si populaires qu'ils le sont aujourd'hui. Ils l'étaient moins autrefois, parce que, concentrés dans les corps savans, dans les corporations religieuses, ils étaient le partage de quelques hommes laborieux dont la modestie, comme le dit M. Alexandre Delaborde, égalait le savoir, mais dont la réputation n'égalait certainement pas le mérite.

M. Guérard, membre de l'Institut, l'un de vos associés correspondans à Paris, vous a aussi adressé un exemplaire de son ouvrage publié sous le titre des *Causes principales de la popularité du clergé sous les deux premières races.*

M. Lavirotte, votre associé correspondant à Autun, vous a envoyé un exemplaire de ses *Annales d'Arnay-le-Duc,* ouvrage consciencieux, qui réunit une

foule de documens les plus intéressans sur l'histoire de cette localité. Cet ouvrage est accompagné de lithographies dessinées par M. de Saint-Gérant, l'un de vos associés, qui a déjà enrichi vos cartons de plusieurs dessins d'objets curieux rendus avec beaucoup de vérité.

Vous avez encore obtenu, Messieurs, par les soins de M. de Saint-Mémin, l'un de vos membres, des éditeurs du *Trésor de Glyptique,* un exemplaire des sceaux des ducs de Bourgogne de la deuxième race.

Depuis la dernière publication de vos Mémoires, votre musée s'est enrichi, par suite de dons qui lui ont été faits, d'une foule d'objets dont je crois inutile de rapporter ici le détail, puisque la Nomenclature en sera imprimée à la suite de votre prochaine publication, comme vous l'avez fait jusqu'à présent. Cependant le nom de M. Chaussier-Morisot se trouve si souvent répété, que je ne puis m'empêcher de faire ici une mention particulière de son zèle et de sa générosité. M. de Charrey aussi vous a donné une précieuse collection composée de 125 jetons des anciens maires de Dijon. M. d'Espiard, votre associé à Autun, vous a récemment envoyé deux cents médailles romaines qu'il a découvertes à Autun, la plupart très-bien conservées.

Votre médaillier s'est enrichi d'environ neuf cents pièces, tant médailles que jetons, monnaie en cuivre, argent et or, que vous avez acquis soit à titre de don, soit à titre onéreux.

Vous avez, Messieurs, sauvé de la destruction bien des monumens curieux et intéressans pour la science, soit en attirant sur eux l'attention des propriétaires, qui en ignoraient l'importance, soit en les acquérant lorsqu'ils étaient menacés d'une ruine prochaine.

Ainsi, vous avez acquis, par l'entremise de l'un de vos associés correspondans à Chanceaux, M. Auguste de Champême, un retable d'autel en pierre blanche, sculpté avec beaucoup d'art, qui déjà était mutilé dans quelques-unes de ses parties. Quoi qu'il en soit, ce curieux ouvrage de la renaissance sera toujours considéré comme un des plus beaux ornemens de votre musée.

Vous avez encore acquis un bas-relief fort curieux, moulé sur l'original qui décorait une chapelle de l'église Saint-Michel de Dijon.

Vous avez acheté sept petites cuillers en métal, d'un travail recherché, dont la trouvaille, faite par un jeune pâtre de Selongey, vous a été signalée par l'un de vos associés correspondans, M. Demartinécourt.

Vous avez acquis de M. Bizard, de Semur, des dessins représentant les curieux bas-reliefs qui décorent le portail latéral de l'église Notre-Dame de Semur.

M. Masson, votre associé correspondant à Beneuvre, a sauvé de la destruction, en vous les faisant acquérir, plusieurs objets découverts sur le territoire de la commune de Beneuvre, dans le lieu où l'on présume qu'était située l'ancienne ville de *Velay*. Parmi ces objets se trouve un bracelet antique à chaton et à charnière, ce qui n'est pas ordinaire à ces sortes de parures; il y avait encore une petite figure en cuivre, une spatule, une épingle en ivoire, ornement de tête, un disque aussi en ivoire, et plusieurs médailles romaines.

Plusieurs découvertes vous ont été signalées, et vous avez aussitôt nommé des Commissaires chargés de prendre, sur les lieux, des informations sur la nature de ces découvertes.

Vous avez entendu le rapport de M. Poupier, l'un de vos membres, sur la trouvaille qui avait été faite par un manœuvre qui, en travaillant dans le clos appartenant à l'hospice Sainte-Anne de Dijon, sur le plateau de la montagne de ce nom, découvrit, en remuant le sol, deux vases en terre contenant des pièces de monnaie du Bas-Empire et quelques morceaux de fer. Huit des pièces vous ont été remises.

M. Maillard de Chambure, membre résidant, vous a rendu compte de deux découvertes qui ont eu lieu à Dijon. L'une d'elles a été faite en creusant des caves dans une maison de la cour Saint-Vincent; elle consistait en quelques fragmens de pierres sculptées, représentant des figures gauloises dont l'une tenait un chien en laisse. Ces figures sont analogues à celles que l'on trouve ordinairement dans les fondations des anciens murs de l'enceinte de Dijon. L'autre trouvaille, faite en déblayant les terres du rempart pour pratiquer l'entrée de la nouvelle porte Saint-Bernard, consistait en quelques pièces de monnaie du Bas-Empire, une bague dite chevalière, et 97 dés à coudre, trouvés réunis dans un trou pratiqué à la racine d'un des arbres du rempart.

Vous avez vous-mêmes, Messieurs, consacré des sommes assez fortes à des recherches dont le résultat n'a pas toujours répondu à votre attente. Les fouilles que vous avez fait pratiquer à Mâlain n'ont cependant pas été sans résultat, puisque l'on a mis à découvert d'anciennes substructions dont M. Sagot a levé les plans, des fragmens d'amphores, de tuiles et de poteries romaines, des dalles en pierre et marbre, une clef en fer, une bague, quelques médailles, et autres objets de peu d'importance. On a aussi remarqué sur les murs des parties enduites dont la couleur rouge, qui subsiste encore, atteste que des peintures décoraient ces habitations.

Le mont Auxois, comme vous le savez, Messieurs, est un véritable musée archéologique dont on pourrait dire que la terre est le conservateur. Cependant bien des antiquaires y ont puisé les richesses de leurs cabinets; et, dans l'espoir d'enrichir aussi votre musée, vous avez voté des fonds pour y pratiquer des fouilles. Si le premier essai que vous avez fait n'a pas entièrement répondu à votre attente, tout doit faire espérer qu'à la reprise des travaux vous obtiendrez des résultats avantageux. Dans les recherches de ce genre, il ne faut point se décourager, le succès dépend presque toujours de la persévérance. Vous en avez la preuve dans la curieuse correspondance qui vous a été communiquée par votre collègue M. Chaussier-Morisot, sur toutes les fouilles qui ont été faites dans ce lieu jusqu'à ce jour.

Plusieurs de vos membres avaient attiré votre attention sur le lieu où la Seine prend sa source : vous avez jugé utile d'y faire pratiquer des fouilles qui dès leur ouverture ont présenté des résultats avantageux. On a découvert une foule de substructions qui, par leur étendue, indiquent le siége d'un établissement important; les murs offrent encore la trace de peintures et de marbres dont ils étaient revêtus.

Vous avez déjà reçu par les soins de M. Chaussier-Morisot, votre trésorier, que vous avez appelé à diriger ces fouilles, et de MM. Benoist, maire de Chanceaux, et Auguste de Champême, vos associés correspondans, qui les surveillent avec un zèle digne d'éloge, plusieurs figurines en pierre, une quantité prodigieuse de fragmens qui paraissent avoir appartenu à des ex-voto, et des morceaux de différens marbres précieux. Votre attention a été particulièrement fixée sur la portion d'un chapiteau corinthien de haut style, dont les proportions, rétablies par un dessin géométrique de M. Sagot, annoncent qu'il faisait partie d'un grand monument; et un fragment d'une coupe de porphyre qui devait offrir un diamètre considérable.

Vous recevrez encore d'autres objets dont le détail vous sera donné dans le rapport général qui vous sera soumis sur l'ensemble de ces fouilles lorsqu'elles seront terminées.

Vous avez, à la séance du 13 avril dernier, voté de nouveaux fonds pour leur continuation; des Commissaires ont été nommés pour visiter les travaux commencés, et donner une nouvelle impulsion à la direction de ces fouilles. Après avoir rempli la mission dont ils étaient chargés, MM. H. Baudot et Sagot vous ont rendu compte de leurs observations, et de l'espoir qu'ils ont conçu de découvertes plus importantes encore que celles qui ont été faites jusqu'à ce jour.

Depuis le 7 janvier 1830, vous avez augmenté de 19 le nombre de vos associés correspondans, qui, avec les membres titulaires, s'élève à un total de 259.

Je ne terminerai pas ce compte rendu de vos travaux, sans donner des regrets à la mémoire de deux collègues qui vous ont été enlevés par une mort prématurée.

L'un d'eux, M. Morland, membre titulaire de la Commission d'Antiquités dès l'origine de sa formation, était un homme profondément instruit dans les sciences de la géologie, de l'histoire naturelle, et de la botanique, qu'il a long-temps professée à Dijon; sa parole avait tant de charme, qu'il rendait agréables aux nombreux élèves qui suivaient ses cours, les matières les plus arides. C'est sur sa proposition et par ses soins que le jardin botanique a été transféré au lieu où il est aujourd'hui, et qu'a été établi, dans la belle galerie de l'Arquebuse, le curieux cabinet d'histoire naturelle.

Les sciences et les arts ont aussi fait une grande perte dans la personne de M. Achille Allier, votre associé correspondant à Bourbon-l'Archambault. A l'âge de 29 ans, il était déjà bon historien et dessinateur habile, comme l'atteste son magnifique ouvrage sur le Bourbonnais. L'étude du moyen âge avait pour lui un attrait irrésistible; et c'est par suite des fatigues qu'il a éprouvées en recherchant, pour les décrire, les monumens du style ogival, qu'il a trouvé la mort. Il promettait une coopération active aux travaux de la Commission, à laquelle il venait d'offrir l'exécution d'un frontispice qui aurait orné la publication de vos mémoires.

Henri BAUDOT,

*Secrétaire.*

# COMPTE RENDU

## DES TRAVAUX

DE LA

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE

# DES ANTIQUITÉS

## DE LA COTE-D'OR,

**du 17 août 1837 au 9 août 1838.**

Messieurs,

Depuis le 17 août 1837, époque à laquelle je vous ai rendu compte du résultat de vos travaux de l'année précédente, de notables améliorations ont eu lieu dans le sein de la Commission. Une direction nouvelle, basée sur des vues larges et tout-à-fait à la hauteur d'une science qui est appelée à rectifier et féconder l'histoire, a été donnée à vos recherches. M. Maillard de Chambure, que vos suffrages, dans la séance du 15 février dernier, ont appelé à présider la Commission en remplacement de M. Boudot, décédé, vous a présenté quelques idées d'un travail dont il a dessein de faire plus tard l'objet d'une proposition particulière. Il s'agirait d'une suite de publications sur toutes les églises curieuses que renferme le département de la Côte-d'Or. Cet ouvrage, d'une haute importance, ferait infiniment d'honneur à la Compagnie. Aussi cette communication a-t-elle rencontré la plus grande sympathie et excité le plus vif intérêt dans le sein de la Commission. On pourrait plus

tard, vous a dit M. Maillard de Chambure, arriver à l'histoire des vieux châteaux, et compléter ainsi la période du moyen âge.

Un travail non moins important, et qui a paru à votre Président d'une exécution plus pressante à raison d'une destruction qui s'opère sur plusieurs points par suite des travaux de l'administration des ponts et chaussées, c'est le relevé de toutes les voies romaines qui sillonnent le département de la Côte-d'Or. Aussi la proposition qui a été formulée par votre Président à la séance du 26 avril dernier, a-t-elle été accueillie à l'unanimité par la Commission, et la composition du Comité nommé pour vous présenter les bases de ce travail est-elle un sûr garant de la bonne direction qui lui sera donnée.

Dans la séance de rentrée, M. Beaune vous a proposé de demander au Gouvernement une épreuve du moulage des tombeaux de Charles-le-Téméraire et Marie de Bourgogne, que S. M. le Roi des Français fait mouler à Bruges : une correspondance s'est établie à ce sujet avec MM. les députés des arrondissemens de Dijon et Semur, qui ont bien voulu se charger de la demande, et vous ont donné quelque espoir d'obtenir au moins le tombeau de Charles-le-Téméraire : car plusieurs pièces du moulage de celui de Marie ont déjà été détruites.

Vous avez encore adopté une proposition que vous a faite M. Chapluet à votre dernière séance : c'est celle de nommer un Comité spécial chargé de recueillir les inscriptions tumulaires et autres qui se trouvent dans les églises de la ville de Dijon. Quoique la plupart des inscriptions monumentales qui existent dans les édifices publics ou privés de la ville de Dijon aient été relevées et consignées dans différens ouvrages, il en est encore cependant qui ont échappé aux investigations de la science, et qui restent exposées, par l'effet des reconstructions fréquentes, à être anéanties pour jamais; les premières, d'ailleurs, sont disséminées dans différens ouvrages qui en rendent la recherche longue et difficile. Vous avez donc décidé qu'un recueil spécial serait destiné à les recevoir, et un Comité particulier a été chargé de les réunir.

Voilà, Messieurs, les propositions les plus importantes qui ont été soumises à vos délibérations pendant le cours de cette année.

Vous avez aussi, Messieurs, reçu des mémoires pleins d'intérêt et de science (1). Le premier est une Statistique archéologique de l'arrondissement de Semur, par M. Maillard de Chambure, votre Président. Il serait grandement à désirer que dans chaque arrondissement il se trouvât des personnes assez zélées, instruites et labo-

(1) Plusieurs de ces mémoires et de ceux dont il a été parlé dans le précédent Compte rendu, seront imprimés incessamment pour compléter ce premier volume, publié sous le format in-4°, qui sera terminé par la nomenclature des dons faits à la Commission.

rieuses, pour entreprendre un pareil travail, auquel celui qui vous a été présenté peut servir de modèle.

M. Sirodot-Rochet, membre correspondant à Bèze, vous a adressé des notes intéressantes sur les restes des anciennes constructions de l'abbaye de Bèze. Ces détails ont acquis d'autant plus d'importance, que des raisons particulières ont forcé le propriétaire à démolir ces vieilles constructions.

M. Dubois, votre correspondant à Gray, vous a envoyé un Mémoire descriptif contenant les détails d'une découverte de sépultures gallo-romaines, qui a eu lieu à Mantoche, près Gray. Ce Mémoire était accompagné de plusieurs dessins représentant des vases en terre et des objets en fer qui ont été trouvés parmi ces tombeaux.

M. Chaussier-Morisot, membre résidant, dans la séance du 8 mars, vous a présenté un travail d'une haute importance sur les fouilles qui ont été faites au mont Auxois par ordre de la Commission, et une correspondance accompagnée d'un tableau analytique présentant d'un seul coup d'œil le résultat de toutes les recherches qui ont été faites dans ce lieu célèbre : le tout accompagné de plans et de pièces justificatives qui peuvent être d'une grande utilité pour celui qui voudrait entreprendre une histoire de l'ancienne Alise. Vous avez ordonné, Messieurs, que le plan des lieux serait dressé par M. le géomètre en chef du cadastre, pour être réuni à ces intéressans matériaux.

M. Monnier, votre correspondant à Lons-le-Saulnier, vous a adressé une notice pleine d'érudition et de recherches curieuses sur la seconde victoire des Séquanes sur les Edues à Amagétobrie.

M. de Monard, correspondant à Autun, a aussi enrichi vos Mémoires d'une description accompagnée de croquis représentant un monument druidique connu sous le nom de pierre mouvante d'Huchon, située sur une montagne non loin du village qui porte ce nom.

Vous avez encore reçu d'un de vos correspondans, M. Leblanc, ingénieur des ponts et chaussées à Auxerre, une notice relative au château de Rochefort-sur-Armançon. A la description du site et du château sont jointes quelques considérations historiques qui offrent d'autant plus d'intérêt, que ce château est peu connu à raison de la position isolée qu'il occupe au centre d'une forêt.

M. Chapluet vous a remis une inscription qu'il a relevée sur le mur d'une maison qui se trouve au faubourg Saint-Pierre, à Dijon : elle est relative à la fondation de la maison de retraite.

M. Préjean, correspondant à Avallon, s'est empressé de vous adresser un Mémoire sur les premières découvertes d'un monument romain, qui ont été faites par M. le comte de Chatellux, dans un bois qui lui appartient, appelé les Chagnats,

sur les limites des départemens de l'Yonne et de la Nièvre, commune de Saint-Germain-des-Champs.

M. le comte de Chatellux, qui est lui-même correspondant de la Commission, après avoir fait de nouvelles fouilles qui ont présenté les plus curieux résultats, s'est empressé de compléter le travail de M. Préjean par l'envoi d'un second mémoire qui a excité le plus vif intérêt dans le sein de la Commission. En effet, la découverte signalée dans ce mémoire (qui est accompagnée de plans et dessins exécutés avec le plus grand soin) doit être mise au nombre des plus importantes qui aient été faites en France. Au milieu de substructions qui annoncent l'établissement d'un temple romain, on a trouvé des débris de colonnes, de vases de grandes dimensions en marbre blanc, un autel également en marbre, et une grande mosaïque à dessins, dans un tel état de conservation, qu'il serait facile, par une restauration bien dirigée, de la rendre à son état primitif. Au milieu des ruines de ces importantes constructions, se trouvaient un grand nombre de sépultures, parmi lesquelles on a recueilli plusieurs médailles romaines en bronze, dont trois ont été reconnues à l'effigie de Tetricus. M. de Chatellux se propose de continuer ces fouilles, qui offrent encore un vaste terrain à explorer, et vous mettra, Messieurs, au courant des nouvelles découvertes qu'il fera sans doute.

Vous avez encore reçu de M. Devoucoux, votre laborieux correspondant d'Autun, une notice fort intéressante sur l'église St-Hilaire de Semur-en-Brionnais.

Je ne vous parlerai pas de l'ouvrage important et plein d'érudition sur les miniatures du manuscrit de l'hôpital, par M. Peignot, l'un de vos membres résidans, parce que, l'impression en étant presque achevée dans ce moment, il vous sera bientôt distribué, ainsi que les gravures exécutées avec un talent remarquable par M. Monot, membre de la Commission.

M. Jacquinot, qui est devenu votre correspondant à Auxonne, vous a adressé un tableau chronologique des maires de la ville d'Auxonne depuis 1362 jusqu'à 1838.

M. J. Bard, associé correspondant à Beaune, vous a récemment envoyé une notice sur l'église Saint-Nicolas de Beaune.

Vous avez enrichi votre bibliothèque d'une collection précieuse : c'est celle des Mémoires de l'Académie de Dijon, à laquelle, en échange, vous adressez vos publications.

M. Gustave Lapeirouse, correspondant à Châtillon, vous a fait hommage de son Histoire de la ville de Châtillon, ouvrage imprimé en 2 vol. in-8° ornés de lithographies.

M Valtet, correspondant à Chaumont, vous a envoyé un exemplaire de l'Annuaire du département de la Haute-Marne, dont il est rédacteur.

Vous avez aussi reçu de M. Mongin, correspondant à Langres, l'Annuaire ecclé-

siastique et historique du diocèse de Langres, publié sous sa direction. M. Mongin a consacré une notable partie de cet ouvrage à des travaux archéologiques de M. Luquet, architecte.

L'un de vos correspondants de Beaune, M. J. Bard, vous a adressé deux brochures : l'une a pour titre, *Eloge historique de Thomas Forey*. Ces justes éloges ont été accueillis avec d'autant plus d'empressement par la Commission, que M. Forey était un de ses associés correspondans les plus zélés. L'autre est la description de l'église paroissiale de Saint-Paul de Lyon.

Vous avez reçu de M. Deville, conservateur du musée de Rouen, par l'intermédiaire de M. Maillard de Chambure, votre Président, une Notice descriptive accompagnée d'une gravure représentant le sceau de saint Bernard. L'auteur de la notice rend compte de la manière presque miraculeuse dont cette précieuse relique a été conservée, et de l'heureux hasard qui l'a fait tomber entre ses mains.

Durant le cours de l'année qui vient de s'écouler, votre correspondance vous a fourni, Messieurs, des documens archéologiques qui ne sont pas sans intérêt; plusieurs découvertes importantes vous ont aussi été signalées.

La première de ces découvertes est celle que vous a fait connaître M. le Préfet de la Côte-d'Or en vous communiquant une lettre de M. le maire de la commune d'Izeure qui lui annonçait que plusieurs pierres paraissant avoir appartenu à des tombeaux, avaient été trouvées dans la terre sur le finage de cette commune. Des renseignemens furent pris sur les lieux; et l'une de ces pierres, qui présente une espèce de fronton au bas duquel est gravée une inscription romaine très-bien conservée, a été gracieusement donnée à la Commission par M. Loquin, qui en était devenu propriétaire.

M. Stephen Arnoult, correspondant à Chagny, vous a donné, dans sa dernière lettre, quelques détails sur plusieurs objets antiques qui ont été découverts à Corpeau.

M. Chapluet, l'un de vos associés résidans, vous a signalé des découvertes qui pourraient peut-être jeter quelque jour sur l'origine de Vergy, qui est encore entourée des plus épaisses ténèbres.

M. l'abbé Faivre, correspondant à Thil-Châtel, vous a annoncé la découverte assez récente de plusieurs tombeaux gallo-romains trouvés près de la route de Thil-Châtel à Gemeaux, dans un terrain appartenant à M. Joly, sous-intendant militaire à Dijon. M. Joly vous a communiqué les objets recueillis dans ces tombeaux : ce sont quelques fragmens de fer oxydé et deux agrafes de baudrier, l'une en cuivre, l'autre en fer.

Dans la ville de Dijon même, des travaux de construction ont amené quelques découvertes qu'il n'est pas inutile d'enregistrer ici. 1.° Dans le lieu où est établi le gazomètre, des terrassiers ont trouvé, en creusant la terre, plusieurs médailles de différentes époques. 2.° Dans la rue du Vieux-Collége, en creusant les fondations d'une maison, on a recueilli une médaille romaine de Trajan, portant un revers assez rare. Cette médaille était près d'un squelette. 3.° Près de la cathédrale, plusieurs sépultures ont été mises au jour à une profondeur de douze pieds. L'un des squelettes était renfermé dans un cercueil en pierre; les autres étaient séparés et recouverts par de larges dalles. 4.° Enfin, entre le bureau de l'octroi et le parc de Montmusard, on a trouvé, dans une sablière appartenant à M. Roussel, quatorze pièces en cuivre, telles que chapes, coulants, bélières, viroles, tubes cylindriques, crochets, etc., qui paraissent avoir fait partie d'un ceinturon d'épée; un fer de flèche barbelé, en cuivre; un poinçon ou épingle de bronze; une petite virole en or; deux jolis vases en terre dans un état parfait de conservation. Tous ces objets ont été généreusement offerts à la Commission par M. Roussel.

M. Nodot, l'un de vos correspondans de Semur, a appelé votre attention sur plusieurs menhirs ou pierres druidiques encore assez bien conservés (quoique la plupart aient été renversés de leurs bases) qui existent à Laroche, près Semur, au lieu dit les Bruyères-de-Valère. Vous avez compris, Messieurs, tout l'intérêt qui s'attache à ces curieux monumens, si rares aujourd'hui dans nos contrées; et vous avez ordonné qu'il serait pris sur les lieux mêmes des informations plus précises sur leur état de conservation.

Vous avez obtenu, Messieurs, sur une découverte qui a eu lieu récemment à Quincey, des renseignemens de la part de M. Viard-Baillot, propriétaire dans cette commune. Il résulte de ces renseignemens, qu'en creusant la terre pour procéder à la plantation d'une borne, M. Viard a rencontré deux cercueils en pierre blanche recouverts de laves. Dans l'un de ces cercueils se trouvaient réunis deux crânes, et dans l'autre, d'autres débris de squelettes, accompagnés, dit M. Viard, de deux fortes lames de couteau, un anneau en cuivre, des fragmens de fer rouillé, et un vase en terre, qui a été brisé par la pioche des travailleurs.

M. S.-A. de Chambure, correspondant à Flavigny, vous a signalé une découverte d'une haute importance qui a eu lieu au mont Auxois, cet inépuisable trésor archéologique. Vous avez mis quelques fonds à la disposition de votre zélé correspondant, qui vous a déjà rendu compte de ses premières explorations. Les ruines du portique d'un monument romain orné de colonnes, ont été mises au jour. M. de Chambure a dressé lui-même le plan de ces premières fouilles, qui font espérer un résultat d'un intérêt majeur.

M. Carnot, correspondant à Nolay, vous a donné des détails curieux sur l'em-

placement d'un camp romain qui existe sur la montagne de Châtillon, près Nolay, et sur la voie romaine qui traversait le territoire de Molinot.

M. Théophile Foisset, votre correspondant à Beaune, après vous avoir signalé un grand nombre d'objets curieux qu'il a remarqués dans l'église de Labussière, tels que tombes, sculptures, tableaux, etc., a appelé votre attention sur l'importance de ces objets, qui méritent des investigations et un examen tout particulier. Un Comité qui doit se transporter sur les lieux, a été nommé, mais son rapport ne vous est pas encore parvenu.

M. le Préfet de la Côte-d'Or a appelé votre attention sur deux objets remarquables qui existent dans un local destiné à faire partie de la prison départementale. L'un de ces objets est un plafond en bois de forme quadrangulaire, dont la sculpture est attribuée au célèbre Dubois; l'autre en une margelle de puits en pierre, dont les sculptures gothiques offrent des détails très-remarquables. Par suite des rapports qui vous ont été présentés sur le mérite de ces objets, vous avez pris des mesures pour les sauver l'un et l'autre de la destruction, en les faisant placer dans des lieux convenables.

L'espérance que vous aviez conçue de la nouvelle direction donnée aux fouilles que vous avez fait continuer aux sources de la Seine, s'est réalisée en partie. Le nombre des ex-voto déjà retirés de la terre (1) s'est accru d'objets intéressans et curieux; les plans des substructions qui ont été mises au jour, et les envois successifs des objets qui en ont été retirés, vous ont mis à même de reconnaître dans ce lieu l'existence d'un temple orné de colonnes et de marbres précieux; plusieurs inscriptions ne nous ont encore offert que des débris incomplets. C'est en persévérant avec courage dans la recherche des ruines de cet intéressant monument, que nous pourrons déchirer entièrement le voile qui semble encore couvrir son antique origine, qu'une pierre peut d'un moment à l'autre venir nous révéler.

Vous vous rappelez, Messieurs, que, dans le courant d'avril dernier, MM. Valson et Royer firent creuser dans leur usine, située à Nuits, sur le Muzin, un canal de dérivation; et qu'à une profondeur de trois ou quatre pieds, on rencontra une couche de terre noire dans laquelle gisaient une grande quantité de squelettes humains de différentes tailles. Près de ces squelettes étaient placés des vases en terre et des médailles romaines. Une figurine en bronze fut également trouvée dans ces fouilles; mais, par l'effet d'un vandalisme qui ne saurait s'expliquer, tout fut à l'instant brisé, anéanti. Instruits de ces faits, M. le Président et votre Secrétaire se transportèrent aussitôt sur les lieux, où, secondés avec une extrême

(1) Voyez Compte rendu de 1837, page XIII.

obligeance par M. le maire de Nuits, ils ont procédé à de nouvelles recherches qui n'ont pas été sans résultat. Le long des bords du canal, dans un espace fort restreint, à une profondeur de trois ou quatre pieds environ, on a rencontré une assez grande quantité d'ossemens humains, quelques parcelles de charbon, des fragmens de vases en verre, quatre clous en fer, quatre vases en terre rouge, et une médaille romaine. Vous avez compris, Messieurs, quelle importance pouvaient avoir de telles découvertes, pour l'histoire de la ville de Nuits. Aussi, d'après votre désir, ces intéressantes fouilles seront reprises aussitôt qu'il sera possible de le faire (1).

Après en avoir obtenu l'autorisation de M. le Préfet, les fouilles que vous aviez ordonnées au Puits-de-Moyse, à la Chartreuse, ont été exécutées. Si elles n'ont pas rempli le but que vous vous proposiez, qui était la découverte de quelques débris de la croix qui surmontait cet admirable piédestal, à l'aide desquels on pût rétablir ce monument dans son état primitif, du moins on a retrouvé plusieurs débris précieux des ornemens du piédestal lui-même, qui ne seront pas sans utilité pour sa restauration.

Je vous ai déjà parlé, Messieurs, des fouilles que M. S.-A. de Chambure, ainsi que MM. Lehupe et Gueneau, associés correspondans de la Commission, ont bien voulu diriger au mont Auxois, et qui promettent de si importans résultats. Cette première exploration va être continuée pendant le moment des vacances, sous la direction de M. le Président lui-même, dont le zèle pour la science ne se repose dans aucun temps.

Votre musée s'est enrichi, durant le cours de cette année, de dons nombreux qui lui ont été faits. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en rapporter ici le détail, parce que la nomenclature en sera imprimée avec les noms des donateurs à la suite du prochain volume de vos mémoires.

Votre médaillier compte 81 pièces en or, argent et bronze, de plus que l'année dernière, dont la plupart proviennent des dons qui vous ont été faits.

Vous avez acquis, dans l'unique but de le sauver de la destruction, un morceau de sculpture fort ancien qui représente la vierge couchée allaitant l'enfant Jésus.

Dans la séance du 8 mars dernier vous avez voté l'acquisition de deux exemplaires de l'intéressant ouvrage de M. Peignot sur le siége de Dijon par les Suisses.

Vous avez voté le moulage de plusieurs sceaux curieux provenant du cabinet d'un amateur. M. le Président vous a annoncé, Messieurs, que les archives du département étaient riches en objets de ce genre, et que, par la suite, et par

(1) Un mémoire sur l'importance historique de ces découvertes a déjà été rédigé par M. *Henri Baudot*.

ses soins, votre collection pourrait s'augmenter du moulage de ses précieuses empreintes.

Vous avez souscrit à deux ouvrages qui seront très-utiles à consulter pour les membres de la Commission qui se livrent particulièrement à l'étude des monumens du moyen âge, et à la partie numismatique qui traite particulièrement des monnaies de France.

Vous avez aussi recueilli, par les soins de M. Chaussier-Morisot, une crosse en cuivre doré provenant du trésor de l'église de Prâlon, où elle avait été placée après la suppression de l'abbaye en 1755. Cette curiosité, connue vulgairement sous le nom de crosse de saint Bernard, est d'une facture évidemment postérieure à ce grand homme, dont la sœur a été première abbesse de Prâlon.

Vous avez enrichi vos porte-feuilles de plusieurs dessins qui retracent des monumens intéressans. Ceux qui représentent les fresques de Saint-Seine, au nombre de 26, sont particulièrement remarquables par leur exactitude, et la finesse de leur exécution, due au crayon habile de M. Sagot. Le burin de M. Monot doit vous les reproduire : vous avez pensé, Messieurs, que c'était le meilleur moyen de sauver ces précieux débris d'une ruine qui les menace chaque jour. L'église de Saint-Seine elle-même, qui en est ornée, ayant un besoin urgent de réparation, un rapport sur la nature de ces réparations doit être incessamment mis sous vos yeux, afin de pouvoir provoquer de la part de l'autorité des mesures conservatrices.

Le musée lapidaire de la Commission, s'étant accru depuis ces derniers temps par suite de dons et par le résultat des fouilles que vous avez fait pratiquer, demandait un arrangement particulier. MM. de Saint-Mémin et H. Baudot ont bien voulu se charger de ce travail, qui a été exécuté avec soin et méthode; bientôt une notice historique mettra à même d'apprécier ces objets.

Le développement et l'importance que vos travaux ont acquis n'étaient plus, comme vous le voyez, Messieurs, en rapport avec vos ressources pécuniaires annuelles. Vous vous êtes adressés au Gouvernement, qui vous est venu généreusement en aide : dans la séance du 31 mai dernier, M. le Président vous a donné lecture d'une lettre de M. le Préfet de la Côte-d'Or, qui lui annonçait qu'une somme de 3,500 fr. venait d'être affectée par M. le Ministre de l'intérieur aux travaux qui concernent les monumens historiques du département de la Côte-d'Or. Voici, Messieurs, à quels monumens cette somme a été spécialement affectée : pour la réparation des fresques de Saint-Seine, 1,500 fr.; pour restauration dans l'église de Flavigny, 1,000 fr.; pour exécuter des fouilles à Alise, 1,000 fr.; total 3,500 fr.

Depuis long-temps, Messieurs, vous sollicitiez de l'autorité un local qui fût convenablement disposé pour tenir vos séances, et qui pût vous permettre d'offrir en évidence, dans des armoires vitrées, les objets curieux que vous possédez. M. le Préfet de la Côte-d'Or, votre Président honoraire, qui met un zèle si efficace à protéger les sciences et les arts, a bien voulu lui-même se transporter sur les lieux, et désigner dans le bâtiment des archives un nouveau local qui vous sera commun avec le Comité d'agriculture. Des réparations ont été nécessaires, et vos ressources en seraient bientôt épuisées si le Département, dont le Conseil général se plaît à encourager vos travaux, ne contribuait à une dépense qui améliorera nécessairement sa propriété. Sans cette généreuse intervention, vous seriez obligés de laisser peut-être long-temps encore enfouies dans d'ignobles placards des richesses archéologiques dont l'exhibition, en encourageant les donateurs, ne peut qu'être utile à l'instruction de tous.

Durant le cours de cette année, vous vous êtes adjoint six nouveaux membres correspondans, ce qui porte le chiffre total des membres de la Commission à 262.

La mort vous a enlevé quatre de vos membres, au nombre desquels se trouve M. Boudot, votre ancien Président. Si, dans les derniers temps de sa vie, le fâcheux état de sa santé ne lui a pas permis de prendre part à vos travaux, son zèle a toujours justifié les suffrages dont vous l'aviez honoré. C'est à lui que la Commission est redevable d'un des plus beaux ornemens de son musée lapidaire : vous voyez, Messieurs, que je veux parler de la belle colonne milliaire de Saquenay. Les trois personnes dont vous avez encore à regretter la perte, sont MM. Coquelu, architecte, associé résidant à Dijon; Scheffer, architecte, associé correspondant à Auxonne; et Forey, notaire, membre du conseil général du département, associé correspondant à Nuits : vous devez à la libéralité de ce dernier plusieurs médailles des plus curieuses, dont il s'est empressé d'augmenter votre collection.

Henri BAUDOT,
*Secrétaire.*

# COMPTE RENDU

## DES TRAVAUX

DE LA

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE

# DES ANTIQUITÉS

## DE LA CÔTE-D'OR,

**du 9 août 1838 au 22 août 1839.**

MESSIEURS,

ENCOURAGÉS par la haute protection d'un gouvernement ami des sciences et des arts, et secondés par l'appui bienveillant du conseil général de notre département, dont plusieurs des membres qui le composent ont bien voulu s'associer à nos travaux, vous avez pu donner à vos recherches une nouvelle importance, sauver de l'oubli nos antiquités nationales, arracher à la destruction des monumens historiques prêts à tomber sous la main de l'ignorance et de la cupidité. Chaque jour vous enregistrez des découvertes d'un grand intérêt, appelées à jeter une nouvelle lumière sur l'histoire de notre département. Cette histoire, qui est encore à faire, vous en réunissez les matériaux : car, sur la proposition et par les soins de votre laborieux Président, qui a bien voulu se charger de cet immense travail, une statistique monumentale du département est déjà entreprise. Chaque commune aura son histoire, chaque monument sa description, chaque souvenir,

chaque tradition, seront rappelés. Déjà une foule de documens utiles vous sont parvenus par suite d'une circulaire que M. le Préfet, votre Président honoraire, a bien voulu adresser à toutes les personnes dépendantes de son administration. MM. les desservans, aussi bien que les maires, les instituteurs, et nos associés correspondans, vous font parvenir chaque jour de précieux renseignemens qui sont successivement classés et mis en ordre. Une carte indiquant toutes les voies romaines qui sillonnent le département de la Côte-d'Or serait pour ainsi dire le complément de cet important ouvrage. Vous avez, l'année dernière, nommé un comité chargé de recueillir tous les documens nécessaires à l'exécution de ce projet. Nous espérons que bientôt il pourra vous rendre compte du travail dont vous l'avez chargé. Votre comité des inscriptions a déjà déposé dans vos archives le résultat de ses premières recherches, que vous devez au zèle de MM. de St.-Mémin, Peignot et Baudot. Ces travaux sont sans doute longs et pénibles ; mais ils honorent d'autant plus les hommes qui s'y dévouent, que le désir d'être utile à la science est l'unique but de leurs efforts.

Depuis le 9 août de l'année dernière, époque à laquelle je vous ai rendu compte du résultat de vos travaux, vous avez reçu plusieurs ouvrages inédits dont vous avez entendu la lecture avec le plus vif intérêt : quelques-uns d'entre eux s'impriment en ce moment; d'autres subiront plus tard l'épreuve de votre comité de lecture.

Vous avez reçu :

De M. Mongin, votre correspondant de Langres, des Notes fort intéressantes sur l'histoire de la Bourgogne. Ces notes sont tirées d'un ancien manuscrit dont M. Mongin a promis d'extraire, pour vous l'adresser, tout ce qui pouvait avoir trait à l'histoire de notre pays;

De M. J. Bard, associé correspondant à Beaune, une Notice sur l'église et l'hôpital de Meursault. Cet ouvrage vous a d'autant plus intéressés, que, dans ce moment, l'on s'occupe de la réparation de cette curieuse église, sous la surveillance d'un comité pris dans le sein de la Commission par M. le Préfet de la Côte-d'Or;

De M. Pierquin de Gembloux, votre associé correspondant à Bourges, une Dissertation très-savante sur l'inscription que porte le pyramidion trouvé à Mémont, qui fait présentement partie du musée de la Commission. M. Pierquin de Gembloux, qui s'adonne particulièrement à l'étude des monumens gaulois, pense avoir trouvé l'explication de cette curieuse inscription, qu'il fait remonter à l'époque celtique. Elle indique, suivant lui, la distance qui sépare Mâlain de Beaune (quinze lieues environ). Le monument qui servait de borne milliaire s'appelait *leughæ* ou *leugh*;

De M. Loydreau, associé correspondant à Arnay-le-Duc, une Notice historique et statistique sur la commune de Maligny;

De M. Chaussier-Morisot, l'un de vos membres titulaires, un Rapport plein d'intérêt sur les découvertes d'objets antiques faites à Mâlain et à Mémont, mais particulièrement sur ceux de ces objets dont M. Chaussier a généreusement fait don à la Commission, et qui se trouvent placés dans son musée;

De M. P. Mallard, associé correspondant à Epagny, une Notice sur une ville ancienne et détruite qui se trouvait aux environs de Pesme, et qui paraît être la ville de *Didatium* de Ptolémée;

De M. Dubois, correspondant à Gray, une Notice descriptive sur la découverte faite à Membrey, près Gray, de plusieurs mosaïques fort intéressantes. L'auteur a joint à cette notice le dessin des mosaïques, exécuté avec un rare talent;

De M. Maillard de Chambure, Président de la Commission, 1.° trois Notices sur autant de communes du département de la Côte-d'Or : c'est le commencement de la statistique monumentale du département; 2.° l'extrait d'un Rapport verbal sur une découverte d'objets antiques faite le 14 juin 1827 sur le plateau d'une montagne située près le village de Goncelin, département de l'Isère, après un violent orage qui a présenté des phénomènes météorologiques des plus extraordinaires : une partie des objets en bronze résultant de cette découverte ont été communiqués à la Commission par M. Chaper, Préfet de la Côte-d'Or, son Président honoraire; 3.° un Rapport historique sur les fouilles qui ont été exécutées au mont Auxois à différentes époques, particulièrement sur celles que M. le Président a dirigées lui-même au mois de mai dernier;

De M. de St.-Mémin, Conservateur du musée de la Commission, une Description des objets en bronze découverts près de Goncelin, accompagnée du dessin de ces mêmes objets, rendus avec une justesse et une fidélité tout-à-fait remarquables. Cette description technique sera jointe au rapport de M. le Président sur les circonstances qui ont accompagné la découverte;

De M. l'abbé Mallat, correspondant à Beaune, quatre Inscriptions qui se voient à l'Hôtel-Dieu de Beaune;

De M. Garnier, employé aux archives de la Côte-d'Or, un travail manuscrit intitulé *Inscriptions anciennes et modernes conservées à l'hôpital général de Dijon et ses dépendances;*

De M. Pistollet de St.-Ferjeux, correspondant à Langres, la Copie du commencement d'un manuscrit fort intéressant sur les antiquités de la Bourgogne, par J.-B. Charlus, prêtre de Langres: plusieurs dessins représentant des monumens antiques et des inscriptions, sont réunis au texte. M. de St.-Ferjeux vous a obligeamment promis la continuation de ce travail.

Votre bibliothèque s'est enrichie, depuis l'année dernière, de plusieurs ouvrages imprimés que je dois vous rappeler ici.

Vous avez reçu :

De M. Lavirotte, correspondant à Autun, une brochure in-8.o intitulée : *Quelques faits du vieux temps*, ou *Notice sur Robert de Martimpuys, dit le Diable*, bailli d'Autun et de Mont-Cenis au XIV.e siècle. C'est un tableau piquant des mœurs de cette époque. M. Lavirotte a devancé les intentions de la Commission, en faisant imprimer un manuscrit dont il lui avait fait hommage précédemment;

De M. Jolibois, associé correspondant à Chaumont, un volume in-8.o intitulé : *De la Diablerie de Chaumont*. Ce sont des recherches historiques sur le grand pardon général de cette ville, et sur les bizarres cérémonies et représentations à personnages auxquelles cette solennité a donné lieu depuis le XV.e siècle, contenant les mystères de la nativité, de la vie et de la mort de *monsieur* saint Jean-Baptiste, avec un plan de la ville de Chaumont au XVII.e siècle, sur lequel on a indiqué la marche de la procession du pardon, et l'emplacement des théâtres de la diablerie;

De M. Luquet, associé correspondant à Langres, un volume in-8.o intitulé : *Antiquités de Langres*. Dans ce savant et consciencieux travail, M. Luquet passe en revue les nombreuses et importantes découvertes archéologiques qui ont été faites à Langres et aux environs de cette antique cité;

De M. Pierquin de Gembloux, associé correspondant à Bourges, dix brochures in-8.o ayant pour titre : Lettre à M. Dupin sur l'histoire de Nevers; lettre à M. Raynal, avocat général, sur une inscription grecque inédite trouvée à Marseille; lettre sur un monument de théologie arithmétique; lettre à monseigneur l'évêque de Nevers sur un musée catholique du Nivernais; lettre à M. Laureau de Thory sur le mont Beuvraich; lettre à M. Malter, membre de l'Institut, sur les antiquités de Grenoble; lettre à M. Gautier sur les antiquités de Gap; lettre à M. Cournot sur les différens noms donnés à la rivière Isère; Londres et Grenoble, Henri VIII et les Chartreux, Mignard et les supplices; lettre à M. de Varannes sur les antiquités d'Autun. Dans ces nombreux ouvrages vous avez pu juger, Messieurs, de la profonde érudition de l'auteur;

De M. Jules Pautet, associé correspondant à Beaune, une brochure in-12 intitulée : *La Loi salique ;* une autre brochure in-8.o avec gravure, ayant pour titre : *L'Ancien Hôtel-de-Ville de Beaune.* M. Pautet a eu l'ingénieuse idée de rétablir, par des souvenirs encore présens, un monument, du plus haut intérêt pour la ville de Beaune, qui a été détruit, et dont il ne restait aucune trace, si ce n'est dans la mémoire de quelques vieillards;

De M. Devoucoux, associé correspondant à Autun, une *Notice biographique sur M. Louis de Monard*, ancien major de cavalerie, associé correspondant de la Commission, et membre de plusieurs sociétés savantes;

De M. Quantin, associé correspondant à Auxerre, une brochure in-8.° intitulée : *Notice sur la ville de Chably*. C'est le commencement d'un travail sur l'histoire de toutes les communes du département de l'Yonne ;

De M. l'abbé Mallat, associé correspondant à Beaune, une forte brochure in-8.° intitulée : *Une Couronne à Marie*, contenant la traduction d'un manuscrit latin relatif à Notre-Dame de Beaune, rapportant plusieurs miracles qui y furent opérés par son intercession en 1290 ;

De M. Félix Lajard, membre de l'Institut, correspondant à Paris, les deux premières livraisons de son magnifique ouvrage grand in-folio intitulé : *Le Culte de Vénus en Orient et en Occident*, et son *Tableau du Système théogonique et cosmogonique*. Le premier de ces ouvrages est accompagné de gravures au trait exécutées, sous la direction de l'auteur, avec un soin et une perfection rares ;

De M. Brunette, architecte, associé correspondant à Reims, un ouvrage in-folio intitulé : *Album de la Champagne*, contenant des dessins au trait lithographiés avec infiniment de soin ;

De M. Pâris, archiviste, associé correspondant à Reims, 1.° deux volumes in-8.° intitulés : *Chronique de Nestor, traduite en français d'après l'édition de Saint-Pétersbourg*, accompagnée de notes et d'un recueil de pièces inédites touchant les anciennes relations de la Russie avec la France ; 2.° *la Chronique de Rains*, publiée sur un manuscrit unique de la bibliothèque du roi.

Voilà, Messieurs, les ouvrages qui vous ont été adressés par les auteurs eux-mêmes.

M. Chaper, préfet du département de la Côte-d'Or, président honoraire de la Commission, vous a adressé deux rapports imprimés du plus grand intérêt : l'un de M. Augustin Thierry sur la collection des monumens inédits du tiers-état ; l'autre de M. le comte Beugnot, sur la publication du recueil intitulé : Les Registres du Parlement de Paris.

Vous avez reçu en échange de vos publications :

La première livraison de janvier 1838, tome IV, des mémoires de la Société archéologique du midi de la France, accompagnée de gravures ;

Les livraisons de janvier et février 1839, mai et juin 1839, du Bulletin de la Société bibliophile historique.

Votre correspondance vous a fourni, comme chaque année, des documens du plus haut intérêt ; des découvertes fort importantes vous ont été signalées par vos associés correspondans.

M. Nodot, associé correspondant à Semur, a appelé votre attention sur la découverte récemment faite au *Mont*, près Semur, des vestiges d'une voie romaine et

de la base d'une construction de la même époque. Il a en même temps éveillé votre sollicitude sur quelques projets de mutilation dont un monument curieux pouvait être l'objet. Vous avez à l'instant pris les mesures nécessaires pour éviter toutes dégradations ou restaurations barbares.

M. Gauthier-Styrum, associé correspondant à Seurre, vous a signalé une découverte de plusieurs vases en verre et en terre cuite, qui a été faite par un habitant de la commune de Broin-lez-Seurre. Ces vases contenaient des médailles romaines qui étaient en assez grand nombre, et des ossemens calcinés. On a aussi recueilli dans le même lieu des boucles d'oreilles, un poignard, et quelques autres objets. Vous avez accueilli avec reconnaissance la proposition que vous a faite M. Gauthier-Styrum de vous adresser les dessins des objets qui lui paraîtraient les plus intéressans.

M. le Préfet vous a fait parvenir une correspondance de M. Hébert, agent-voyer du canton de Mirebeau, qui lui annonçait la découverte de plusieurs substructions faite sur les territoires de Talmay, Renêve et Mirebeau.

M. Hébert vous a adressé lui-même, par l'intermédiaire de M. Poupier, associé correspondant à Mirebeau, des détails sur ces découvertes, ainsi que les objets qu'il a lui-même recueillis dans les fouilles. Ce sont seize médailles romaines frustes, une lame de sabre ou poignard, quatre grosses viroles et un fragment de scie en cuivre. En continuant les fouilles sur le chemin vicinal de Renêve à Talmay, on a trouvé les fondations d'une construction romaine de forme triangulaire contre laquelle gisaient des ossemens humains. Le sol était parsemé de débris de poterie et de tuiles romaines.

M. Floret, associé correspondant à Pontailler, en vous annonçant la découverte qu'il a faite sur le bord de la Saône, à Pontailler, vous a aussi généreusement envoyé les objets qui en provenaient : ce sont, 1.° trois clefs réunies, un couteau en bronze, un style de même métal, quatre médailles romaines, dont deux sont de Néron et Claude ; deux petits umbons qui, selon toute apparence, servaient d'ornemens ; et enfin deux fibules en bronze, dont l'une, qui est entière, est remarquable par l'élasticité qu'a conservée le ressort qui fait mouvoir la tige.

M. Grasset, associé résidant, vous a fait part d'une découverte des plus importantes dans une localité qui se rapproche aussi du voisinage de la Saône. Tout récemment, des ouvriers qui travaillaient à Apremont, près Gray, ont rencontré, en fouillant la terre, un grand nombre de substructions qui annoncent l'existence, dans ce lieu, de plusieurs monumens romains, celle d'un temple entre autres, qui paraissent très-bien conservées. Près de ces substructions on a trouvé des débris de colonnes, des sarcophages et d'autres objets, qui allaient devenir la proie des curieux, lorsque l'entrepreneur qui dirigeait les travaux, comprenant l'importance de cette découverte, dont toutes les richesses n'étaient pas encore mises au jour, a

exigé, pour prévenir les envahissemens et les dégâts, que des dalles fussent apposées aux excavations déjà pratiquées, et que l'ouverture en fût faite en présence de l'autorité.

M. Grasset a aussi, le premier, éveillé votre attention sur ces belles mosaïques trouvées à Membray, près Gray, dont M. Dubois, associé correspondant, vous a donné plus tard la description et le dessin.

M. Pataille, associé correspondant à Maxilly, vous a signalé l'existence d'une voie romaine dont on a découvert les vestiges en creusant un canal près de la Saône. Cette voie paraît se diriger de l'est à l'ouest.

M. Eugène Espiard de la Colonge, officier de hussards en non-activité, vous a transmis, par l'entremise de M. Monot, membre titulaire de la Commission, des détails sur la trouvaille qu'il a faite à Liernais, de plusieurs objets réunis sous le sixième banc d'une carrière exploitée jadis et comblée pour la culture. Ces objets consistent en un jeton de France, un fer de hache, deux fers de serpes, plusieurs lances et fragmens de couteaux, un perçoir, que M. Espiard de la Colonge a généreusement offerts à la Commission.

M. Lionnet fils, associé correspondant à Semur, vous a fait part d'une découverte récemment faite à Magny-la-Ville, d'une espèce de boîte en terre cuite, qui renfermait quarante-deux médailles romaines, parmi lesquelles il a distingué deux bronzes grand module à l'effigie de Commode et Balbin, ainsi qu'une petite médaille d'argent d'Attila; parmi ces médailles se trouvait un style en ivoire.

M. Chaussier-Morisot, membre titulaire, vous a fait part des découvertes qui ont eu lieu sur la montagne de Saint-Laurent (commune de Mémont), par suite de fouilles qui y ont été pratiquées par un nommé Jacob, maître-mineur, demeurant à Mémont. Sur l'avis de M. de Clamerey, M. Chaussier s'est rendu sur les lieux, et a reconnu d'anciennes substructions de deux mètres d'épaisseur, des fragmens de tuiles romaines, et une aire parfaitement unie, en briques cassées et cailloutage à chaux vive sur une couche de pierres cassées dans le genre de celles que l'on a trouvées à Mâlain, à Gissey et sur le mont Auxois. En 1736 on avait déjà recueilli dans ce lieu une aiguière en or. De nouvelles fouilles doivent être incessamment reprises en cet endroit. M. Chaussier tiendra la Commission au courant des découvertes qui pourraient avoir lieu. Il a cherché vainement un pyramidion brisé sur lequel était gravée une inscription grecque qu'il avait précédemment reconnue. Il prendra à cet égard de nouveaux renseignemens pour les transmettre à la Commission.

Les fouilles que vous avez fait continuer aux sources de la Seine, avaient produit d'intéressans résultats. Outre de nombreux fragmens, deux statues en pierre,

drapées, de grandeur naturelle, étaient sorties des fouilles, ainsi que quatre débris d'agrafes, des crochets, une clef en fer, et vingt médailles romaines moyen bronze. Ces derniers objets, d'un envoi facile, vous ont été adressés sur-le-champ. Mais les statues, dont le poids et le volume ne permettaient pas un transport immédiat, sont restées gisantes sur le terrain. Tandis que l'on s'enquérait des moyens de les faire parvenir au musée de la Commission, des curieux sont d'abord venus les visiter, puis des barbares les mutiler, et enfin des voleurs s'en emparer, ainsi que des nombreux matériaux sortis de ces fouilles. Un individu de Saint-Germain, la honte de son pays, a été le principal auteur de ces déprédations.

Aussitôt que ces faits sont arrivés à votre connaissance, il ne vous restait plus qu'un devoir à remplir, c'était de les signaler à l'autorité compétente : c'est ce que vous avez délibéré dans la séance du 4 avril dernier, en confiant ce dernier soin à votre Président. Vous n'en avez pas moins déploré une perte réelle pour l'histoire et les arts, causée par l'ignorance et la cupidité. Ces statues sans doute faisaient partie de la décoration du temple dont vous avez retrouvé les fondemens, et des fragmens d'architecture qui vous ont mis à même d'en rétablir les proportions.

Vous avez décidé que les fouilles seraient suspendues jusqu'à nouvel ordre, et que le chemin qu'elles avaient intercepté serait immédiatement rétabli.

Les travaux de recherches que vous aviez été obligés d'interrompre au mont Auxois faute de fonds nécessaires à leur continuation, ont été repris dans le mois de mai dernier avec un nouveau zèle, M. le Ministre de l'intérieur ayant bien voulu encourager vos efforts en vous accordant une allocation de 500 fr. spécialement destinée à ces recherches. L'espoir que vous aviez conçu n'a point été trompé : M. Maillard de Chambure, votre Président, a bien voulu se transporter sur les lieux, et diriger lui-même toutes les opérations. Je n'anticiperai pas sur le lumineux rapport qu'il vous en a fait (1), et dont vous avez ordonné l'impression dans ce volume, en vous décrivant tous les objets qui ont été retirés des fouilles; je ne vous rappellerai que cette belle inscription qui se termine par ces mots : *In Alisiia*, qui à elle seule serait déjà un ample dédommagement de tous les soins et de toutes les dépenses qui ont été faites, puisqu'elle est appelée à déterminer un point historique de la plus haute importance, la position d'Alise.

La belle église de Saint-Seine, si curieuse par les souvenirs historiques qui s'y rattachent et par le style ogival de son architecture, a été un instant menacée d'une destruction complète. Fidèles au but de votre institution, vous vous êtes opposés de tout votre pouvoir à cette œuvre barbare, et vos efforts, grace aux soins de votre Président, si bien secondé par l'autorité administrative, ont été couronnés de succès. M. Maillard de Chambure vous a annoncé, à la séance du 4 avril dernier,

(1) Voy. page 101.

que tous les obstacles étaient enfin surmontés, et que la conservation de ce précieux monument était désormais assurée; il vous a donné les détails les plus satisfaisans sur l'emploi des 2,000 fr. que le gouvernement a mis à la disposition de la Commission pour contribuer aux réparations qui ont été jugées indispensables.

Les fouilles que vous avez fait pratiquer soit aux sources de la Seine, soit au mont Auxois, ont augmenté votre musée d'un grand nombre d'objets curieux; les dons que vous avez reçus de diverses personnes ont aussi contribué à l'enrichir, ainsi que l'acquisition de quelques objets que vous avez recueillis pour les sauver de la destruction.

Votre médaillier compte environ six cent quarante médailles de plus que l'année dernière, vingt-trois en argent, deux en or, et le reste en bronze.

Vous avez décidé que les beaux dessins faits par M. Sagot d'après les fresques de Saint-Seine, seraient reproduits par le burin. Cet ouvrage a été confié à M. Monot. Cet habile graveur s'en occupe activement, et j'espère pouvoir bientôt mettre sous vos yeux cet important travail entièrement terminé.

La protection toute spéciale et les marques réitérées d'un intérêt bienveillant dont M. Vatout, député de la Côte-d'Or, et inspecteur des monumens historiques, a bien voulu honorer la Commission, vous a déterminés à lui offrir le titre de membre honoraire, comme un témoignage de votre reconnaissance. C'était une dérogation à l'article 2 de votre règlement. Pour y procéder d'une manière régulière, vous avez suivi les règles tracées dans ce même règlement, et votre décision à cet égard a été approuvée avec empressement par l'autorité compétente. Vous vous êtes adjoint durant le cours de cette année neuf associés correspondans, ce qui porte le nombre total des membres de la Commission à deux cent soixante-huit.

Je terminerai ce compte rendu de vos travaux de l'année, en rappelant à votre mémoire un triste souvenir, celui de la perte d'un de vos associés correspondans d'Autun, M. Louis de Monard, qui a excité de vifs regrets au sein de la Commission : à peine en faisait-il partie, que déjà il avait payé son tribut par l'envoi d'un excellent mémoire. La mort l'a enlevé au moment où il mettait la dernière main à un ouvrage important, l'histoire monétaire d'Autun, accompagnée des dessins, exécutés par lui, d'un grand nombre de pièces rares appartenant aux époques celtique, romaine, mérovingienne et carlovingienne.

Henri BAUDOT,
*Secrétaire.*

# COMPTE RENDU

## DES TRAVAUX

DE LA

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE

# DES ANTIQUITÉS

## DE LA CÔTE-D'OR,

**du 22 août 1839 au 24 août 1840.**

MESSIEURS,

LA Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or continue, avec une infatigable persévérance, les travaux que son zèle et les encouragemens de la haute administration l'ont mise à même d'entreprendre. Chaque année vient offrir de nouveaux résultats, fruit, soit des travaux collectifs des membres de la Commission, soit des recherches isolées de ses nombreux correspondans, qui, placés comme des sentinelles avancées de la science, ont pour mission de signaler chaque nouvelle découverte qui peut avoir quelque intérêt archéologique, et vous renseigner sur tout ce qui a rapport à vos travaux dans chacune des localités qu'ils habitent. C'est par ce concours nécessaire et déjà si efficace, que vous pourrez mener à fin vos importantes entreprises, notamment la statistique monumentale, et la carte de toutes les voies romaines qui sillonnent le département de la Côte-d'Or, dont vous avez déjà tracé les principales lignes. Pour donner un nouvelle

activité à ce dernier travail, qui exige des soins minutieux et des vérifications nombreuses et pénibles, vous avez pensé qu'il était nécessaire d'augmenter le nombre des membres qui composent votre comité des voies romaines, ce qui a été fait à la séance du 25 février.

Votre comité des inscriptions continue aussi à réunir sur un registre ouvert à cet effet toutes les inscriptions de la localité qui peuvent présenter quelque intérêt historique.

Les monumens religieux de cette période si intéressante du moyen âge ont été de votre part l'objet d'une surveillance active qui a évité bien des mutilations, quelques démolitions même, et des restaurations barbares, aussi à craindre dans l'intérêt de l'art, que la destruction elle-même. C'est ici le cas d'exprimer les sentimens de gratitude dont la Commission s'est sentie pénétrée envers l'autorité administrative, qui, dans ces diverses circonstances, a toujours secondé ses efforts avec un zèle aussi confiant qu'éclairé.

Une autre occasion s'est encore présentée d'avoir recours à cet appui bienveillant. Il s'agissait d'une modification importante que vous avez cru devoir apporter à votre règlement. Le nombre des membres titulaires de la Commission, déterminé par l'art. II de vos statuts, ne pouvait suffire aux besoins du service à raison de l'importance et du développement qu'ont pris depuis quelques années les travaux de la Commission. Vous avez jugé nécessaire d'augmenter ce nombre de six, et M. le préfet de la Côte-d'Or s'est empressé, par une approbation officielle, de vous mettre à même d'exécuter cette utile mesure.

Un monument plus important encore par les souvenirs historiques qu'il rappelle, que par la beauté de son architecture, a éveillé, il y a quelque temps, toute votre sollicitude. Vous avez accueilli avec empressement la proposition de l'un de vos membres titulaires, M. Sagot, qui consistait à nommer un comité chargé de se transporter à la tour de Bar, pour examiner ce monument avec soin, puis rédiger et vous présenter un rapport détaillé sur son importance historique et scientifique. Vous avez pensé, avec juste raison, que la Commission d'Antiquités, dont l'une des attributions spéciales est de veiller à la conservation des monumens anciens, ne devait pas rester inactive dans un moment où il est question, au sein du conseil municipal de Dijon, de la destruction de cet intéressant édifice.

M. le maire de la ville de Dijon, que la Commission tient à honneur de compter parmi ses membres, vous a fait part d'un projet adopté par le conseil municipal. C'est celui de supprimer les ouvertures donnant sur le cours de Suzon dans l'intérieur de la ville, afin d'utiliser ce canal pour le service des fontaines publiques, dont les travaux s'exécutent en ce moment. Il a fait un appel à la Commission pour aider la commune de ses lumières en lui faisant connaître les détails historiques

qui se rattachent aux différens cours du torrent de Suzon qui ont traversé notre ville depuis les Romains jusqu'à nos jours. Cet appel a été entendu, et aussitôt des commissaires ont été nommés pour exécuter les recherches nécessaires à ce sujet. MM. Vallot et Garnier ont rédigé un rapport accompagné d'un plan, qui a été communiqué à l'autorité municipale, et que vous avez jugé digne de trouver place dans vos mémoires.

Vos archives se sont encore enrichies, durant l'année qui vient de s'écouler, de plusieurs ouvrages inédits, dus au zèle de vos membres et associés correspondans.

M. Vallot vous a remis plusieurs notes intéressantes : 1.° *sur le vase placé dans la main des statues gauloises*. Après d'ingénieux rapprochemens, l'auteur pense que ce vase est probablement le gobelet ou la coupe dont les druides se servaient pour deviner; et, placé sur les tombeaux, n'indiquait-il pas, dit M. Vallot, le caractère sacré de celui qui était inhumé, comme aujourd'hui le calice indique le prêtre? Cette note est terminée par une explication de la formule si souvent commentée de *Sub acia dedicavit*. M. Vallot prétend qu'elle signifie *ad perpetuam defuncti memoriam*. Cette explication est, selon lui, confirmée par l'*ascia* tenue par deux témoins d'un mariage par coemption, représenté dans un bas-relief trouvé à Langres, reproduit dans Montfaucon, tom. 3, p. 84, pl. 48, fig. 1, et par Caylus, tom. 3, p. 421, pl. 126, fig. 4. Dans cette circonstance, *acia* voudrait dire *à jamais, pour toujours*, et indiquerait la perpétuelle durée des sentimens réciproques des deux époux. 2.° Dans sa note *sur les pierres branlantes*, M. Vallot, après avoir cité plusieurs monumens de ce genre qui ont été observés en Chine, près de Céphalonie; au Mexique, où l'on retrouve encore des haches de Jade, ressemblant par leur forme à celles dont se servaient les anciens Gaulois, et des hiéroglyphes analogues à ceux de l'Egypte, conclut de ces rapprochemens que l'on est autorisé à admettre une souche commune aux habitans de l'ancien et du nouveau continent. 3.° Enfin, dans une dernière note, M. Vallot explique l'origine de la dénomination de chien employée comme injure.

M. Garnier vous a aussi fait hommage d'un mémoire plein de recherches intéressantes sur le château et le village de Gilly-les-Cîteaux, canton de Nuits (Côte-d'Or).

Vous devez au zèle éclairé de M. Nodot, associé correspondant à Semur, une notice sur la fontaine de Sainte-Reine à Alise. M. Nodot à su rattacher quelques considérations historiques à un ouvrage qui intéresse particulièrement la chimie. L'auteur fait remarquer que la fontaine célèbre placée sous le vocable de sainte Reine est celle située dans l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers, souvent confondue par les étrangers avec les sources qui alimentent l'hospice de Sainte-Reine, et notamment celle qui fournit l'eau des bains. Sa célébrité remonte

aux temps les plus reculés; elle fut un objet du culte des Gaulois, que les chrétiens ne pouvaient détruire entièrement, et auquel, alors, ils substituèrent le patronage d'un saint à qui l'on attribua le pouvoir d'en régler le cours. Chaque année, dit l'auteur, voit décroître le nombre des visiteurs et des pélerins qui se rendent à Alise. Cet abandon doit être attribué à trois causes principales : « la première, et la plus vitale selon M. Nodot, est l'indifférence des traditions anciennes sur l'esprit actuel; la seconde est due à l'anéantissement et à la dispersion de tout ce qui pouvait rappeler la grandeur d'Alise; enfin, la troisième est la suppression des cérémonies religieuses qui peignaient si bien la position hostile des Gaulois envers les Romains (1). »

M. le baron d'Hombres-Firmas vous a adressé, par l'entremise de M. le Président, des notes statistiques sur Alais et ses environs. Cet ouvrage contient le résumé des diverses opinions qui ont été émises sur l'origine de la ville d'Alais. L'auteur cite particulièrement M. de Mandajors, « qui, étant d'Alais, dit-il, voulait que cette ville fût l'Alesia des anciens. Je n'examinerai pas ici, ajoute M. d'Hombres, jusqu'à quel point est fondée l'opinion de M. de Mandajors: l'amour du pays a pu lui montrer une sorte de célébrité à nous faire assiéger par César. Les historiens et les géographes jugeront les prétentions d'Alise et d'Alais. »

Ces prétentions de M. de Mandajors, qu'avait reproduites dans la livraison contenant les numéros 69, 70 et 71 des mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles lettres du département de l'Aube, M. Thierion, ont été appréciées à leur juste valeur dans le mémoire que vous a présenté M. Berlier fils, l'un de vos membres titulaires. Ce mémoire a pour titre: *Réfutation de l'opinion qui tendrait à placer l'ancienne Alesia de César près de la ville d'Alais, dans le département du Gard.* Vous avez jugé nécessaire de publier cette réfutation pour empêcher l'erreur de se propager, et comme complément des rapports sur Alise qui vous ont été faits par M. le Président.

(1) « L'eau de cette fontaine est douce, limpide et légère; elle ne contient que quelques millièmes de carbonate de chaux : les réactifs n'y indiquent aucun autre corps. Le bassin qui la reçoit n'est jamais sali par des dépôts boueux; son eau est donc des plus pures que l'on connaisse, puisqu'elle ne tient pas en dissolution des substances capables de lui donner des propriétés médicinales. »

Passant à l'examen de la source qui alimente les bains de l'hospice, que l'on appelle fontaine des Dartreux à cause que les pauvres allaient anciennement s'y laver, M. Nodot donne le détail des diverses analyses qui ont été faites de ses eaux. Il a reconnu lui-même « que la source des Dartreux doit sa saveur et ses propriétés médicales au carbonate d'ammoniaque. Cette eau, dit-il, contient en outre une petite quantité de carbonate de chaux, de fer et de magnésie. L'auteur est parvenu à la connaissance de ce fait par des expériences qualitatives, regardant les autres comme inutiles, puisqu'il eût fallu évaporer cent litres d'eau pour obtenir dix grammes de résidu salin. »

M. Loydreau, associé correspondant à Arnay, vous a envoyé, 1.° la description d'une médaille en or trouvée à Maligny : c'est un Vespasien couronné, portant au revers un génie sur un globe; 2.° la description accompagnée du dessin de la petite statuette en bronze trouvée cette année même au hameau de la Vigne.

M. Bourée, associé correspondant à Châtillon, vous a offert une notice sur une médaille en argent de Louis VII et Conrad, et une monnaie arabe, en or, des kalifes Omniades.

M. Gauthier-Stirum, associé correspondant à Seurre, vous a adressé un rapport détaillé sur les fouilles qu'il a fait exécuter, le 21 octobre 1839, sur le territoire de la commune de Broin-lez-Seurre (Côte-d'Or), avec les dessins, faits avec une rare perfection, de tous les objets qu'il a découverts. Ces objets consistent en une espèce de bossette en cuivre doré et ciselé, une petite plaque ou agrafe de même métal, plusieurs fibules fragmentées, un vase en verre rempli de débris d'ossemens, un autre vase en terre contenant des os calcinés et une médaille romaine, ce dernier vase recouvert d'une soucoupe en terre rouge vernie; une médaille bien conservée de l'empereur Commode; enfin, trois vases en terre contenant des ossemens brûlés et quelques médailles romaines entièrement frustes. M. Gauthier pense qu'il eût été plus heureux dans ses recherches si l'indicateur dont il s'est servi n'eût pas eu le projet de faire lui-même, dans ce lieu, des fouilles à son profit.

M. le président vous a présenté son rapport sur les fouilles qui ont été continuées au mont Auxois sous sa direction, et a déposé dans le musée de la commission les objets qu'il en a recueillis. Vous en verrez le détail dans le rapport même, dont vous avez voté l'impression. Vous avez encore entendu avec infiniment d'intérêt la lecture de deux autres ouvrages de M. Maillard de Chambure : l'un est une notice sur les cérémonies et les reliques de Sainte-Reine; l'autre, un rapport qu'il a adressé au ministre en sa double qualité d'inspecteur des monumens historiques et Président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. Dans ce dernier travail, M. Maillard de Chambure décrit, avec un soin particulier, les églises de Saulieu, Flavigny, Saint-Thibaut, et les objets curieux qu'elles renferment. Parmi ces objets, on remarque des reliquaires en forme de nefs d'une haute curiosité, un éperon en cuivre doré d'un travail fort remarquable, d'une conservation parfaite, et garni encore de ses courroies en tissu de fil orné de petites plaques carrées en cuivre ciselé, ainsi que les boucles : cet éperon, que le vulgaire nomme à tort éperon de Charlemagne, date évidemment du XV.ᵉ siècle; un manuscrit ou évangélistaire du XII.ᵉ siècle, dont le principal mérite consiste dans la richesse de la reliure, qui est composée de deux ais de bois au milieu desquels sont incrustées deux tables d'ivoire réunies jadis en diptyques, ornées de demi-reliefs, représentant l'une la Vierge tenant l'enfant Jésus, accompagnée de deux personnages placés debout derrière son siége; l'autre représentant plusieurs figures drapées,

dont l'une, assise, tient un livre à la main : ces bas-reliefs sont environnés de légers ornemens en argent repoussés qui leur servent de cadre. Ce livre précieux n'a pas traversé des siècles sans recevoir de rudes atteintes : aussi porte-t-il les traces de grossières réparations, et encore aujourd'hui son état de délabrement appelle une prompte et sage restauration. Ces deux derniers objets, qui ont été communiqués à la Commission, appartiennent à l'église Saint-Andoche de Saulieu.

Vous avez reçu de votre secrétaire une notice sur la découverte de sépultures antiques faite, en novembre 1839, à Chaux, village situé sur les bords du Musin, canton de Nuits (Côte-d'Or). Cette découverte, dont il doit les détails et la communication des objets recueillis à l'obligeance de M. Paquis, instituteur à Chaux, doit avoir une suite. La Commission sera tenue au courant du résultat des nouvelles recherches qui seront faites par les soins de M. Paquis.

M. Pistollet de Saint-Ferjeux, associé correspondant à Langres, vous a adressé un mémoire fort intéressant sur les deux colonnes milliaires découvertes à Choilley (Haute-Marne), et sur différentes voies romaines qui sillonnent ce département. Le même associé vous a encore fait parvenir des renseignemens particuliers sur les voies romaines qui traversent la ville de Langres.

M. Sagot, membre titulaire, vous a communiqué des détails historiques sur la tour de Bar : c'est le développement des motifs qui l'ont engagé à vous faire, dans la séance du 14 avril, une proposition relative à cet intéressant monument.

M. Charles de Longuy, associé correspondant à Santenay, vous a envoyé une notice sur deux voies romaines qui traversent le territoire de Nolay.

M. Rossignol, associé correspondant à Pomard, vous a fait parvenir la copie d'une inscription lapidaire trouvée près d'Auxey, arrondissement de Beaune, annonçant qu'il vous enverrait plus tard une dissertation sur cet objet.

Votre bibliothèque s'enrichit chaque année d'ouvrages que vous jugez convenable d'acquérir, ou qui vous sont offerts en don. Je dois vous rappeler ici ceux qui vous ont été présentés par les auteurs eux-mêmes.

Vous avez reçu :

De M. Victor Dumay, membre de la Commission et maire de Dijon, une *Notice historique et statistique sur les établissemens de bienfaisance de la ville de Dijon* destinés au traitement des maladies et infirmités, ou à servir d'asyle à la vieillesse et à l'enfance;

De M. J. Bard, associé correspondant à Beaune, 1.° une *Notice nécrologique sur M. Jean Pollet, architecte à Lyon*, et associé correspondant de la Commission; 2.° une *Note sur la nouvelle chaire de l'église primatiale de Lyon ;* 3.° enfin une brochure in-8.° de 46 pages, intitulée : *Statistique monumentaire dressée dans la ville de Ravenne ;*

De M. Desvarannes, sous-préfet d'Autun, le numéro du 26 septembre 1839 du journal l'*Eduen*, qui contient son *Rapport au comité d'antiquités d'Autun sur la translation au musée de cette ville d'une mosaïque de 16 mètres carrés*. Le procédé dont M. Desvarannes s'est servi pour exécuter cette opération difficile vous a paru sûr et peu dispendieux;

De M. Greppo, vicaire général, associé correspondant à Belley, sa *Lettre à M. le docteur Labus sur une inscription funéraire du musée de Lyon*, qui paraît avoir appartenu à une femme chrétienne, brochure in-8.° de 48 pages;

De M. Garnier, associé résidant, son *Rapport sur les archives des hospices civils de la ville de Dijon*, adressé à MM. les administrateurs de ces mêmes hospices;

De M. Gaveau, associé correspondant à Magny-Lambert, la première livraison de l'ouvrage intitulé *Archéologie celto-romaine de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine*, qu'il publie concurremment avec M. Clair, in-4.° orné de lithographies;

De M. Tissot, membre titulaire, son ouvrage intitulé *Histoire abrégée de la philosophie*, 1 vol. in-8.°;

De l'académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon, le volume de ses mémoires pour les années 1837 et 1838, in-8.°;

Enfin, de la société archéologique du midi de la France, les deuxième et troisième livraisons du IV.e tome de ses mémoires, année 1838, in-4.°, accompagnées de gravures et lithographies.

Votre correspondance a fourni, comme les années précédentes, des documens du plus haut intérêt, et vous a fait connaître des découvertes importantes.

M. Pataille père, associé correspondant à Maxilly, vous a transmis quelques détails nouveaux sur les fouilles qui ont été faites à l'occasion du canal qui s'exécute sur le territoire de cette commune. Il a reconnu les traces d'une voie romaine près de laquelle quelques objets de peu d'importance ont été recueillis.

M. le baron Ballyet, membre titulaire, a appelé votre attention sur trois fragmens d'inscriptions romaines trouvées à Langres. Il vous en a présenté le calque, qui lui avait été communiqué par M. Royer de Langres.

M. Pierre Vaché, géomètre à Marliens, vous a fait connaître le résultat d'une fouille qu'il a fait pratiquer dans le territoire de la commune d'Echigey, canton de Genlis, département de la Côte-d'Or. Il a retiré de la terre, à une profondeur peu considérable, 1.° des fragmens nombreux de plaques en marbre de différentes couleurs dont l'épaisseur varie de 2 à 5 centimètres; 2.° plusieurs morceaux de ciment d'une grande dureté, dont l'un à surface polie et coloriée, d'autres dont les couleurs sont vertes, rouges et noirâtres; 3.° des fragmens de poterie fine de couleur rouge, avec ornemens en relief; 4.° un grand nombre de petits cubes en pâte noire destinés à composer des mosaïques; 5.° quantité de fragmens de tuiles à rebord; 6.° des

débris de corniches, de chapiteaux et fûts de colonnes en pierre blanche unies et cannelées, du diamètre d'un demi-mètre environ; 7.° un amas d'écailles d'huîtres la plupart réduites en poussière; 8.° enfin deux médailles romaines, l'une en bronze de Néron, l'autre en argent de Domitien. M. Vaché exprime dans sa lettre la pensée que ces objets proviennent d'un temple romain construit sur une petite éminence qui domine toute la plaine qui s'étend de Dijon à Saint-Jean-de-Lône.

M. le Président de la Commission vous a signalé à plusieurs reprises des découvertes importantes. La première a été faite à Lucenay-le-Duc par un habitant de cette commune, qui, en creusant dans sa cave, a trouvé 49 pièces de monnaie en or. Une autre, qui a eu lieu à Beaune, consiste en un vase de terre qui contenait quinze cents oboles de Hugues III. Une troisième a été faite à Dijon, dans l'emplacement occupé jadis par l'hôpital Saint-Fiacre, où l'on creusait de nouvelles fondations. Lorsque les ouvriers eurent atteint 2 mètres 50 centimètres de profondeur, ils rencontrèrent un pilastre, un chapiteau corinthien, et une très-belle tête de taureau : le tout en pierre blanche. Dans le même emplacement, on découvrit encore les traces d'une ancienne voie ou rue pavée en hérisson et recouverte d'un épais mortier, qui se dirigeait vers la place royale parallèlement à la rue Vauban. Enfin, la dernière découverte signalée par votre Président, a encore eu lieu à Dijon, dans les fouilles pratiquées pour la construction de l'aqueduc des fontaines, rue Rameau : à 2 mètres 50 centimètres de profondeur, on a trouvé une base de colonne cannelée, portant de larges entailles, et un fragment de bas-relief représentant deux personnages armés de lances.

M. le préfet de la Côte-d'Or a bien voulu donner connaissance à la Commission, par l'entremise de son Président, d'une trouvaille de la plus haute importance qui vient d'avoir lieu à Esbarres, près Saint-Jean-de-Lône (Côte-d'Or). Il s'agit d'une petite statue en bronze de 26 centimètres de haut, représentant un esclave armé d'un trident, qui excite des animaux combattant dans un cirque. Cette figure, dont les proportions sont parfaitement observées, les muscles accusés avec justesse, quoique les extrémités soient singulièrement négligées, porte des yeux d'argent. Cet objet de haute curiosité, que nous n'avons fait qu'entrevoir, sera sans doute communiqué à la Commission, qui pourra, après un examen approfondi, déterminer l'époque de sa facture, qui pourrait bien être celle du Bas-Empire.

Votre secrétaire s'est empressé de vous transmettre les renseignemens qui sont parvenus à sa connaissance par les soins de M. Bizouard, correspondant à Roman, sur la découverte qui a eu lieu dans le territoire de la commune de Saizerai (Côte-d'Or), sur la partie culminante de la montagne : une malheureuse femme a trouvé, presque à la surface du sol, plusieurs objets antiques en argent, savoir : un bracelet, dont les extrémités aplaties présentent la forme d'une tête de serpent; une bague ayant pour chaton une pierre fausse; trois autres fragmens de bagues sem-

blables à la première, et un petit anneau. A ces ornemens se trouvaient réunies dix-sept médailles romaines en argent, dont un Gordien d'Afrique fort rare, et sept en bronze, parmi lesquelles on distinguait un Alexandre Sévère, portant au revers la Victoire écrivant sur un bouclier.

M. Grasset, membre titulaire, vous a signalé une découverte qui a eu lieu dernièrement à Poulangy près Chaumont. Un habitant de la campagne, en cultivant son champ, a rencontré un vase de terre renfermant vingt-six pièces en or du roi Jean et de son fils Charles V.

M. Viard, associé correspondant à Sacquenay, vous a fait connaître l'existence de deux colonnes milliaires gisantes dans un bois situé dans l'arrondissement de Langres, département de la Haute-Marne. M. Viard vous a adressé en même temps la copie des inscriptions romaines quil a relevées avec soin sur chacune des colonnes dont il s'agit.

Ne pouvant revendiquer pour votre musée la propriété de ces intéressans monumens qui existent dans un département voisin, vous avez chargé votre Président d'inviter M. le sous-préfet de Langres à prendre, dans l'intérêt de la science, toutes les mesures nécessaires à la conservation de ces précieux témoins de la domination romaine.

Enfin, M. Vallot, membre titulaire, a appelé votre attention sur la découverte de plusieurs vases en terre et en verre que vient de faire à Fauverney (Côte-d'Or) M. Brun, ingénieur, habitant de cette commune.

Les fouilles dont vous avez ordonné la continuation, et que M. le président a bien voulu diriger encore, au mont Auxois, ont produit des résultats dont vous apprécierez l'importance par la lecture du rapport dont nous avons parlé précédemment.

Des circonstances particulières ne vous ont pas permis cette année de continuer les travaux de recherches que vous aviez entrepris aux sources de la Seine. Mais le gouvernement, protecteur des sciences et des arts, vous est venu en aide, et tout fait espérer que dans le cours de l'année prochaine vous pourrez terminer ces fouilles, qui ont déjà produit des résultats si intéressans.

La gravure des fresques de Saint-Seine, un moment interrompue par suite d'une maladie survenue à l'artiste auquel ce travail a été confié,vient d'être reprise avec un nouveau zèle, et je suis fondé à croire que cette œuvre importante sera entièrement achevée dans quelques mois. M. Sagot, auteur du dessin des fresques, vous a généreusement offert, comme complément de cet ouvrage, dont le texte est confié à la plume exercée de M. Maillard de Chambure, votre Président, trois nouveaux dessins qui représenteront le portail, une vue intérieure, et enfin le plan de l'église de Saint-Seine.

Votre musée s'est enrichi des dons qui vous ont été offerts, et des acquisitions que vous avez jugées nécessaires dans un intérêt de conservation. La liste en sera publiée à la fin de ce volume.

Votre médailler compte environ 129 pièces de plus que l'année dernière, dont quatre en argent, et le reste en bronze.

Les marques d'intérêt et l'appui bienveillant que M. Chaper a toujours prêté aux travaux de la Commission durant le temps qu'il a administré notre département, vous ont engagé à lui offrir le titre de membre honoraire : c'était un moyen de lui témoigner votre reconnaissance, et de continuer, avec un homme aussi distingué, des rapports qui seront toujours précieux pour la Commission. Vous vous estimez heureux, messieurs, d'avoir retrouvé dans M. Nau de Champlouis, son successeur, la même bienveillance et le même goût pour la science, dont il a déjà fait naître l'occasion de vous donner des preuves.

Par suite du changement qui a été apporté à l'article 2 de votre règlement, vous avez admis au nombre de vos membres titulaires cinq associés résidans; trois ont été remplacés pour en compléter le nombre, qui avait été primitivement dépassé, et vous avez encore nommé cinq nouveaux associés correspondans pendant le cours de cette année.

L'un de vos associés correspondans de Lyon, M. Pollet, vous a été enlevé par une mort prématurée. M. J. Bard, son ami, s'est chargé de vous présenter l'éloge de ses talens et de ses qualités personnelles : vous avez accueilli cet hommage rendu à la mémoire de votre correspondant avec les marques d'un véritable intérêt.

Henri BAUDOT,

*Secrétaire.*

# COMPTE RENDU

## DES TRAVAUX

DE LA

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE

# DES ANTIQUITÉS

## DE LA CÔTE-D'OR,

**du 24 août 1840 au 19 août 1841.**

Messieurs,

L'année 1841 restera marquée dans les fastes de la Commission d'Antiquités, par un de ces actes dont l'histoire doit à jamais consacrer le souvenir, puisqu'il se rattache à des faits qui tiennent une grande place dans les annales du pays. Vous vous rappelez, Messieurs, qu'à la séance du 25 février dernier, sur la proposition de M. le président, vous décidâtes qu'il serait fait des recherches dans l'église Saint-Benigne de Dijon, pour s'assurer de la place où gisaient encore, sans honneur et sans marque, les corps de nos Ducs de Bourgogne Philippe-le-Hardi et son fils Jean-sans-Peur, qui y avaient été transportés en 1791, lorsque la Chartreuse de Champmol, où ils reposaient depuis quatre siècles, fut convertie en une propriété particulière. Vous pensâtes qu'il était temps enfin de rendre à nos

anciens souverains les honneurs d'une sépulture convenable à leur haute dignité, et un hommage public à leur mémoire. Un Comité particulier fut nommé pour procéder aux opérations nécessaires à la recherche de ces précieux restes.

Les principales autorités du diocèse, du département et de la ville ont secondé, par leur bienveillant concours, l'honorable initiative qu'a prise la Commission dans cette circonstance, et se sont empressées de consacrer par leur présence l'authenticité des opérations auxquelles s'est livré votre Comité pendant plusieurs jours, tant à l'église Saint-Benigne que dans le salon du Palais épiscopal que Mgr l'évêque a bien voulu mettre à sa disposition.

Le cercueil contenant le corps de Philippe-le-Hardi ayant été trouvé régulièrement placé dans son caveau, vos commissaires purent constater sa présence et son état; mais comme il n'en était pas de même de la sépulture de Jean-sans-Peur dont les ossemens gisaient dispersés et sans cercueil, ces précieux restes furent religieusement recueillis, soumis à l'examen des docteurs en chirurgie appelés par M. Maillard de Chambure, présidant le Comité, pour constater l'identité, et rétablir le squelette dans l'ordre anatomique, puis replacés dans un nouveau et double cercueil de plomb et de chêne, qui a été déposé avec les cérémonies religieuses, et en présence des principales autorités et de la Commission, expressément convoquées à cet effet, dans le caveau convenablement réparé.

Quoique ce Comité seul eût qualité pour procéder aux opérations dont vous l'aviez officiellement chargé, un grand nombre d'entre vous, Messieurs, et votre secrétaire, qui n'en faisaient point partie, ne se sont pas moins fait un devoir de le seconder dans son travail, et de l'assister en qualité de témoins.

La population tout entière aussi, qui montrait un si grand empressement à contempler les restes de ses anciens souverains, a été successivement admise à les visiter, et cette publicité n'a fait qu'ajouter à la solennité de vos actes, en les entourant d'une honorable sympathie. Je n'entre ici, Messieurs, dans aucuns détails, parce que vous les trouverez tous consignés dans les différens procès-verbaux dont vous avez voté l'impression à la séance du 4 août, pour être insérés dans le recueil de vos Mémoires.

Après avoir rétabli les restes de nos Ducs dans une honorable sépulture, vous avez pensé, Messieurs, qu'il vous restait encore un devoir à remplir : c'est d'en marquer la place par un monument sur le choix duquel vous avez été appelés à délibérer à votre séance du 17 août, après avoir entendu la lecture du brillant rapport qui vous a été présenté par M. Lapérouse, organe du Comité chargé d'étudier cette question ; vous en avez adopté les conclusions, qui tendent à exprimer le vœu que les tombeaux de Philippe-le-Hardi et Jean-sans-Peur, Ducs de Bourgogne, actuellement existans au Musée de la ville de Dijon, soient rendus à leur destination naturelle et religieuse, et replacés sur les corps de ces

princes dans les chapelles des tours de l'église cathédrale, et à autoriser le Comité à prendre immédiatement les mesures nécessaires à la réalisation de ce vœu.

Vous avez encore accueilli, Messieurs, avec un véritable empressement une autre proposition de votre président, qui se rattache à celle dont nous venons de vous entretenir : c'est la recherche de la crypte ou église souterraine qui, indépendamment de celle dite la Rotonde, existait avant la reconstruction de l'église Saint-Benigne par l'abbé Hugues, en 1288, et dont il est probable que toutes les parties n'ont pas été anéanties. Le Comité chargé de cette exploration a maintenant terminé son travail : et le rapporteur, M. Sagot, en mettra très-prochainement le résultat sous vos yeux.

Vous avez, à la séance du 4 août, sur la proposition de M. Sagot, nommé un autre Comité chargé de fouiller le sol de l'église Saint-Etienne de Dijon, dans le but de retrouver aussi la crypte qui, suivant dom Plancher, existait sous cette église dès le onzième siècle, et qui doit présenter un haut intérêt, comme la plupart des monumens de cette époque.

Vous avez, à la même séance, reçu une communication de M. le préfet de la Côte-d'Or, qui vous rappelle qu'une somme de deux mille francs a été accordée par décision de M. le ministre de l'intérieur, du 31 janvier 1839, pour concourir au paiement des frais de restauration des sculptures du Puits de Moyse : le moment étant arrivé où l'on doit faire les dispositions nécessaires à la restauration de ce monument, M. le préfet prie la Commission, à la surveillance de laquelle cette restauration est confiée, de délibérer sur les meilleurs moyens à employer pour y parvenir. Un Comité a été nommé immédiatement pour examiner cette question; et M. Sagot, organe de ce Comité, vous en a présenté, à la dernière séance (17 août), le rapport fort remarquable, dont vous avez adopté les conclusions, qui tendent, 1° à engager l'autorité à ne faire exécuter aucune restauration, soit dans les sculptures, soit dans les peintures du Puits de Moyse; 2° à proposer sa translation au milieu du bassin principal du nouveau Jardin Botanique.

Vous n'avez pas cessé, Messieurs, d'exercer une active surveillance sur les monumens historiques du département, qui trop souvent sont l'objet de mutilations, ou de restaurations aussi à craindre, dans l'intérêt de l'art, que la destruction même. Secondés dans cette mission par une autorité bienveillante, votre voix a toujours été entendue : la destruction des tombes d'Arnay a été arrêtée, et vous avez l'assurance aujourd'hui que la Tour de Bar, précieux reste du palais de nos Ducs, restera debout au milieu des nouvelles constructions projetées pour compléter les bâtimens de l'ancien Palais des Etats. Les tombes des saints évêques de Langres, Urbain, Grégoire XVI et Tétric, qui existent à l'ancienne église Saint-Jean, ont été, sur votre demande, mises à l'abri des profanations que pouvait faire crain-

dre la nouvelle destination du bâtiment, converti en marché par l'autorité municipale. M. le président a eu le soin d'en faire copier avec exactitude les inscriptions avant qu'elles fussent enfoncées dans le sol pour les préserver de toute atteinte.

Vous avez la satisfaction, Messieurs, de voir vos travaux dignement appréciés; et dernièrement encore, vous avez reçu de M. le préfet de la Côte-d'Or une nouvelle marque de confiance, dans la nomination de quatre membres de la Commission au Conseil des bâtimens civils : ainsi, aucune nouvelle construction, aucune réparation, ne pourra être exécutée dans les bâtimens publics du département sans votre heureux contrôle.

Depuis le dernier compte rendu de vos travaux, plusieurs ouvrages dont la lecture vous a vivement intéressés, et qui témoignent du zèle qui anime la plupart de vos membres et associés correspondans, ont pris place dans vos archives.

M. Grasset, membre titulaire, vous a présenté, sous la forme d'un rapport, un travail tout-à-fait neuf sur la petite statue en bronze aux yeux d'argent trouvée à Arc-sur-Tille en 1811, et conservée par M. Madenié. M. Grasset pense que cette statue pourrait bien représenter un prêtre assistant à une des nombreuses cérémonies religieuses du paganisme.

M. Baudot père, membre titulaire, chargé d'un travail semblable sur l'horloge de Notre-Dame de Dijon, vous a offert un mémoire contenant des détails inconnus jusqu'ici sur cet intéressant ouvrage, et la réfutation d'erreurs qui, répétées par les auteurs, tendent chaque jour à se propager.

Vous avez entendu avec intérêt la lecture d'un rapport de M. Garnier, secrétaire adjoint, sur plusieurs morceaux de sculpture qui existent dans une maison de la rue Berbisey, à Dijon, jadis couvent des Sœurs Sainte-Marthe. Après une description exacte de ces intéressans ouvrages, qui sont chaque jour menacés d'une destruction prochaine, M. Garnier exprime le désir de les voir reproduits par le dessin. C'est ce que vous avez dernièrement ordonné.

M. Charles de Longvy, associé correspondant à Santenay, vous a adressé une notice sur les tombeaux celtiques trouvés sur la montagne de Santenay et celles de communes voisines. Ce travail offre d'autant plus d'intérêt, que tous ces tombeaux, à l'exception d'un seul, n'avaient point encore été signalés.

Vous devez à M. Guyot-Bidault, de Villiers, associé correspondant à Gissey-le-Vieil, un mémoire sur quelques vestiges de constructions romaines trouvés dans le jardin du château de Gissey-le-Vieil, canton de Vitteaux (Côte-d'Or). Ce mémoire est accompagné de trois dessins représentant une tombe en pierre striée, un autel votif avec inscription, et un fragment de mosaïque.

M. Gauthier-Styrum, associé correspondant à Seurre, vous a adressé une description et un très-bon dessin de la statue de bronze aux yeux d'argent, de 25 cen-

timètres de haut, trouvée à Esbarres dans le mois de juillet dernier : cette description est suivie d'un passage d'Hérodien sur lequel votre correspondant s'appuie pour attribuer cette statue à l'empereur Commode. Cette opinion a été combattue dans le rapport que vous avez chargé votre secrétaire de vous présenter sur cette intéressante découverte. M. Henri Baudot n'a trouvé dans la petite statue aucun des caractères qui pût s'appliquer à l'empereur Commode : il y reconnaît, au contraire, toutes les marques qui caractérisent un Rétiaire ou Bestiaire combattant des animaux dans un cirque.

Votre secrétaire vous a encore présenté un rapport sur les intéressantes fouilles de Mémont, qui ont mis à découvert, presque au sommet de la montagne, des débris d'un temple romain qui, suivant le rapport, pourrait bien avoir été dédié à Apollon : telle est, du moins, la conjecture que l'on peut raisonnablement tirer d'un fragment d'inscription recueilli parmi des débris de frises, de pilastres demi-cylindriques, et de corniches en pierre blanche richement sculptée.

M. de Saint-Mémin, conservateur du Musée de la Commission, vous a remis une note contenant la description d'une croix en cuivre émaillé qu'il croit être un ouvrage byzantin rapporté d'Orient au retour de l'une des premières croisades, son style ne lui permettant pas de douter que l'origine doit en être fixée vers le milieu du XII^e^ siècle. Cette même note contient encore la description d'un autre objet curieux : c'est celle d'une boucle en fer damasquiné, trouvée à Renève-sur-Vingeanne, attribuée par M. de Saint-Mémin à l'époque mérovingienne, et dont il a fait présent à la Commission.

M. Garnier, associé correspondant à Brion, vous a remis un mémoire très-remarquable, sous le titre de *Notice historique et archéologique sur la commune de Brion* (Côte-d'Or), accompagné de cartes et plans dressés avec infiniment de soin pour l'intelligence du texte.

M. Vallot, membre titulaire, vous a donné lecture de sa note sur le scel et contre-scel de l'Université de Besançon. Vous avez encore entendu avec le même intérêt sa notice sur le droit de barrières. On voyait encore de ces barrières avant la révolution de 1789 devant certains hôtels ; elles indiquaient le droit de justice qu'avaient leurs premiers propriétaires. Enfin, dans une note sur les *Fabri Ferrarii Dibionenses,* dont il est question dans les Commentaires de César, M. Vallot démontre que cette dénomination s'applique aux forges du Châtillonnais.

M. Loidreau, associé correspondant à Arnay-le-Duc, vous a envoyé un mémoire fort intéressant sur le château et la seigneurie de Fussey (Côte-d'Or) : c'est un travail complet sur la localité, fruit d'un consciencieux examen et de laborieuses recherches. Trois dessins de M. de Saint-Gerand, votre associé correspondant à Autun, accompagnent ce mémoire ; ils représentent une vue pittoresque du château et des détails d'architecture de sa chapelle.

M. Mallat, associé correspondant à Beaune, vous a adressé une note contenant les descriptions, 1° d'une tombe qui se trouvait jadis dans la chapelle des commandeurs de l'ordre de Malte, à Beaune; 2° d'un encensoir de 1443, en cuivre doré, appartenant à l'Hôtel-Dieu de Beaune; 3° enfin, celle des vitraux peints qui ornaient jadis les fenêtres de l'appartement de l'ancien directeur de l'Hôtel-Dieu de Beaune. M. Mallat, avec un zèle digne d'éloges, a sauvé d'une destruction complète ces intéressantes verrières, en les faisant placer aux fenêtres de l'appartement du nouveau directeur.

M. Maillard de Chambure, président de la Commission, a offert à votre approbation deux notices accompagnées de dessins, comme spécimen du plan qu'il se propose de suivre dans la rédaction de la statistique monumentale du département de la Côte-d'Or. Vous n'avez eu qu'à applaudir au travail de votre président, en l'engageant à continuer la laborieuse tâche dont il a bien voulu se charger.

M. Maillard de Chambure vous a encore présenté deux autres notices, l'une sur Pontailler et ses environs, dans laquelle sont mentionnées les différentes découvertes qui ont été faites sur le mont Ardoux, à des époques plus ou moins rapprochées. Les plus remarquables sont: une Vénus anadyomène; un petit lion de bronze, qui existe dans le musée de la commission; une Cérès aussi de bronze, trouvée en 1838; et une grande quantité de médailles romaines recueillies au milieu de nombreux vestiges de constructions romaines. L'autre notice contient le détail des découvertes qui ont été faites récemment par suite des fouilles que l'on exécute pour la construction de l'aqueduc des fontaines, de la place Saint-Etienne à la porte Saint-Pierre. Ce document sera du plus grand intérêt pour fixer l'origine et déterminer les différentes catastrophes qu'a subies la ville de Dijon. M. Maillard de Chambure a reconnu lui-même dans la tranchée des traces superposées d'incendie qui remontent à des époques fort reculées. Il a recueilli différens échantillons de bois et de céréales carbonisés, mêlés à des fragmens de tuiles à rebord. Il décrit plusieurs objets retirés de ces fouilles : tels sont deux cippes fragmentés en pierre blanche, portant des inscriptions qui les rattachent à un monument élevé à la mémoire de la famille PUDENTIANUS; plusieurs autres fragmens d'inscriptions romaines d'un caractère moins pur; et des médailles romaines en bronze.

M. Sagot, secrétaire adjoint, vous a donné lecture de son rapport sur les souterrains de Talant : ses connaissances spéciales sur les monumens du moyen âge lui ont permis de vous en présenter la restitution, d'après les débris incomplets qui existent encore aujourd'hui. Les dessins qui accompagnent son rapport, peuvent donc vous donner une idée exacte de la forme et de la disposition de ces remarquables constructions souterraines.

Parmi les ouvrages imprimés qui ont enrichi votre bibliothèque depuis le 24 août de l'année dernière, je dois, suivant l'usage, vous rappeler ici, Messieurs, ceux

dont les auteurs eux-mêmes ont fait hommage à la Commission, ou qui vous sont envoyés gratuitement par les sociétés savantes avec lesquelles vous correspondez.

Vous avez reçu :

De M. Alexandre Flachéron, architecte, par l'entremise de M. Lacordaire, son ouvrage intitulé *Mémoire sur les trois Aqueducs qui amenaient autrefois à Lyon les eaux du Mont-d'Or, de la Brévenne et du Gier,* brochure in-8°, avec gravures, suivi d'une *Notice sur un ancien Cloaque, de construction romaine, situé dans la rue du Commerce, et sur deux Souterrains qui longent les bords du Rhône entre Saint-Clair et Mirbel;*

De M. Achille Castagnoly, associé correspondant à Bologne, son journal littéraire et bibliographique *il Solerte;*

De M. J. Bard, associé correspondant à Beaune, sa *Notice sur l'église de Demigny,* imprimée dans la 11e livraison du journal *l'Art en Province;*

De M. Feriel, associé correspondant à Chaumont, deux brochures in-8°, l'une intitulée *Description de la chapelle Sainte-Anne au cimetière de Joinville,* et l'autre, *Notice sur le Sépulcre de Chaumont,* avec lithographie;

De M. Nodot, associé correspondant à Semur, sa *Notice sur la Fontaine de Sainte-Reine, à Alise;*

De M. Vienne, associé correspondant à Toulon, ses *Promenades dans Toulon ancien et moderne,* 1 vol. in-12;

De M. Rossignol, associé correspondant à Pommard, le premier volume in-8° de son ouvrage intitulé *Lettres sur Jésus-Christ;*

De M. Valtet, associé correspondant à Chaumont, son *Annuaire de la Haute-Marne,* année 1841, 1 vol. in-12;

De M. Jules Pautet, associé correspondant à Beaune, son journal intitulé *Revue de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne,* depuis le mois de janvier 1841;

De M. le Préfet de la Gironde, une brochure contenant les actes constitutifs de la Commission d'Antiquités de ce département;

De la Société des Antiquaires de Normandie, par l'entremise de son secrétaire M. de Caumont, le 1er volume in-4° de la 2e série de ses mémoires, enrichi de plusieurs planches;

De la Société archéologique du midi de la France, les 6e et 7e livraisons in-4° du tome IV, avril 1839 et juin 1841, de ses mémoires, ornées d'un grand nombre de lithographies;

De la Société de l'Histoire de France, son bulletin à partir de janvier 1841;

De la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département du Var, séant à Toulon, 1° le compte-rendu de ses travaux pendant les années 1830 et 1831; 2° vingt-deux bulletins trimestriels publiés par année, de 1830 à 1840 inclusivement, in-8°;

De la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, le bulletin de cette société du 3e trimestre de 1840.

La Commission doit à ses membres et associés correspondans, et même à quelques personnes étrangères à la Commission, au zèle desquelles nous nous plaisons à rendre hommage, de pouvoir enregistrer chaque année la plupart des découvertes archéologiques faites dans le département, qui présentent quelque importance, et qui, plus tard, réunies et mises en ordre, seront une source féconde, où ceux d'entre vous qui s'occupent d'histoires locales, pourront puiser pour en retirer d'utiles et importans renseignemens. C'est ainsi que, dans une lettre adressée à M. le président par M. Laureau, notaire à Semur, vous trouvez de curieux détails sur la découverte qui vient d'être faite dans l'arrondissement de Semur, près la Motte-Ternant, des vestiges d'une fabrique de poterie romaine : plusieurs vases ont été trouvés dans les moules qui servaient à les former.

M. Monnet, huissier à la cour royale, vous a de même signalé l'existence d'une voie romaine dont il a reconnu les traces, après un violent orage, dans la forêt située entre les villages d'Arson et Binges : sa largeur est de 5 mètres 50 centimètres. Il a également appelé votre attention sur la découverte faite à Fixin, par MM. Roy frères, de plusieurs cercueils en pierre, dans lesquels étaient des médailles romaines auprès d'ossemens humains.

M. Claudon, associé correspondant à Cessey-sur-Tille, vous a donné connaissance d'une trouvaille faite récemment à Magny-sur-Tille, dans un terrain qui paraîtrait avoir servi jadis de lieu de sépulture : elle consiste en sept ou huit vases en terre, qui paraissent dater de l'époque romaine. On avait déjà trouvé dans ce lieu deux petits vases en terre rouge, un anneau de verre, deux médailles romaines, des débris de vases mêlés à des ossemens humains, un autre petit vase à anse en terre, et une fiole ou lacrymatoire en verre, dont M. Claudon a fait précédemment hommage à la Commission.

M. J. Bard, associé correspondant à Beaune, en vous donnant avis de la découverte qui a eu lieu dans le voisinage de la citadelle, à Châlon-sur-Saône, de deux inscriptions romaines, vous en a en même temps transmis la copie, en y joignant celle d'une autre inscription du moyen âge que l'on voit dans l'église Saint-Marcel, près Châlon.

M. Garnier, secrétaire adjoint, vous a signalé l'existence, à l'église d'Arbois, d'un reliquaire qui, d'après la description qui lui en avait été faite, pouvait avoir, pour l'histoire de Vergy, un intérêt particulier. Vous avez cru devoir, à ce sujet, demander des renseignemens à M. Marquiset, sous-préfet de Dole, et associé correspondant de la Commission, qui s'est empressé, avec une obligeance toute particulière, de vous envoyer le dessin du précieux objet, et les renseignemens d'où il suit que ce

prétendu reliquaire n'est autre que la belle croix gothique à branches latérales surmontées des figures de la Vierge et saint Jean, donnée, d'après la tradition, au commencement du XIV^e^ siècle, par Philippe d'Arbois, évêque de Tournay, au chapitre d'Arbois.

M. Madon, associé correspondant à Beaune, vous a signalé la découverte faite à Corpeau de plusieurs médailles romaines et de larges tuiles à rebords; il vous a offert trois de ces médailles recueillies par lui sur les lieux.

M. Maillard de Chambure, président de la commission, vous a signalé une découverte qui a été faite à Dijon par suite des travaux qui s'y exécutent, pour la construction de l'aqueduc des fontaines publiques, dans la rue du Bourg: on a trouvé plusieurs fragmens d'amphores d'une assez forte dimension, 60 médailles romaines en bronze, dont 4 de Tibère, 1 d'Auguste, 3 de Néron, 2 de Claude, 5 de Domitien, 2 de Nerva, 1 de Crispus, les 42 autres n'ont pu être déterminées. M. Maillard de Chambure vous a encore signalé d'autres découvertes. L'une, à Arc-sur-Tille, consiste en deux petites figurines de bronze qui l'une et l'autre représentent Mercure; elles ont été trouvées dans une enceinte circulaire en pierre de grand appareil. Une autre, de 207 médailles romaines recueillies dans un champ situé sur la commune de Beire. Une autre encore, faite à Avallon, près de l'église: ce sont des tombes dans lesquelles on a recueilli plusieurs vases en terre et quelques débris de galon. Non loin de là on a trouvé plusieurs pièces d'argent, parmi lesquelles un denier épiscopal. Enfin, une découverte signalée par M. le président, qui a particulièrement fixé votre attention, est celle d'environ 2,000 médailles romaines petit bronze, trouvées à Mandelot, dans une vigne appartenant à la famille Guillemot. 1,240 de ces médailles, que M. le président a mises sous les yeux de la Commission, embrassent une période de 21 ans: il y en a 2 de Valérien, 1 de Quintilien, 23 de Posthume, 54 de Victorin, 221 de Gallien, 30 de Salomina, 198 de Claude II, 94 de Tetricus, 2 d'Aurélien, et 615 qui n'ont pu être déterminées. M. le président vous a fait remarquer que les médailles qui sont les plus nombreuses sont celles de Gallien et de sa femme Salomina, de Claude et de Tétricus, qui autrefois livrèrent de fréquens combats chez les Eduens et aux environs d'Autun. Tous trois aussi, d'après le témoignage des historiens, firent frapper dans cette ville une grande quantité de monnaies à leur effigie.

M. Pacaud, associé correspondant à Mavilly, en vous adressant des renseignemens sur cette même découverte, y a joint neuf de ces médailles, les seules qu'il ait pu se procurer. Il exprime en même temps le regret de n'avoir pu réunir les fragmens du vase en terre qui contenait le trésor, pour en faire également hommage à la Commission.

M. de Saint-Mémin, conservateur du musée de la Commission, a appelé votre attention sur quelques fragmens de sculpture en pierre blanche d'un bon style,

trouvés dans les fouilles de l'aqueduc des fontaines, sous le porche du palais des états, près la cour de Bar. Il pense que ces débris proviennent de la fondation des murs de l'ancien *Castrum Divionense*.

M. Sagot, secrétaire adjoint, vous a signalé une trouvaille faite par suite des mêmes travaux sur un autre point. A l'embranchement de la rue Condé et de la rue du Bourg, on a retiré du sol un fragment assez important d'archivolte en pierre blanche, qui a pu appartenir à l'ancienne *Porte-aux-Lions*, qui existait jadis près de cet endroit. M. Sagot s'est empressé d'en faire le dessin géométrique, qu'il a offert à la Commission.

M. Victor Dumay, associé résidant, vous a fait connaître le résultat d'une fouille exécutée dans la rue Chabot-Charni, pour la construction du même aqueduc, vis-à-vis la rue Legoux-de-Gerland. Parvenus à une certaine profondeur, les ouvriers ont rencontré plusieurs vases en terre rouge. M. Dumay en a recueilli deux, dont, l'un, de forme ovoïde, était brisé en deux parties; l'autre, en forme de soucoupe, était entier, et contenait encore des restes d'amianthe, quatre os provenant de pattes de coqs, et quelques débris de charbon. Des cornes de jeunes béliers ont encore été trouvées non loin de là. M. Dumay a déposé les deux vases pour être placés dans le Musée de la Commission.

M. Meunier, associé résidant, vous a fait connaître une découverte d'une haute importance qui a eu lieu l'année dernière au hameau de Versol, commune de Manlay : ce sont les restes d'un établissement thermal construit par les Romains, dont M. Meunier vous a communiqué les plans, ainsi qu'une lettre à lui adressée par l'instituteur de Manlay, qui contient d'utiles renseignemens sur cet objet.

M. Morisot, associé correspondant à Autricourt, en adressant à M. le Président de la Commission l'empreinte d'un fer à gaufre de 1102, provenant de l'abbaye de Clairvaux, signale, dans sa lettre d'envoi, une découverte de sépultures antiques qui vient d'avoir lieu à un kilomètre d'Autricourt, sur le versant d'un monticule. A un mètre environ de profondeur, on a rencontré des cercueils en pierre recouverts de dalles bombées. M. Morisot, qui a assisté à l'ouverture de plusieurs de ces cercueils, a remarqué que quelques-uns d'entre eux contenaient deux squelettes. Divers objets ont aussi été retirés de ces tombeaux; ce sont: des armes; deux bagues, l'une en or, l'autre en bronze; trois colliers, l'un en verroterie, et les deux autres en ambre, que MM. Belgrand et Morisot ont soigneusement conservés.

Enfin, M. Pataille, associé correspondant à Maxilly, vous a informés que le sieur Bachet, en creusant le sol de sa propriété, à Talmay, pour en extraire de la pierre mureuse, avait rencontré, à un mètre environ de profondeur, plusieurs chambres souterraines qui s'étendent sur une longueur de plus de vingt mètres. M. Pataille pense que ces constructions remontent à l'époque romaine, et appuie son opinion sur la nature de la maçonnerie et les objets retirés de ces excavations, qui consistent

en briques et tuiles à rebords, une tête d'animal assez fruste, une médaille romaine à l'effigie de Néron, une épingle ou style en cuivre.

Par suite d'une communication verbale et d'indications fournies par M. Mouzin-Gérardot, associé résidant, à M. le président, vous avez appris qu'une cassette renfermant des papiers attribués à saint Bernard avait été déposée par les Feuillans, à l'époque de leur suppression, entre les mains d'un habitant de Fontaine-lez-Dijon, qui lui-même l'aurait remise, en 1808, à M. de Condrecourt, alors curé de Fontaine, qui la lui avait réclamée comme successeur des Feuillans. Le premier dépositaire n'existant plus, M. le président s'est empressé d'interroger son plus proche parent, qui a pu lui donner des renseignemens sur la nature du précieux dépôt. Cet homme, quoique peu lettré, paraît avoir quelque habitude de la lecture des anciennes écritures. Il affirme qu'ayant ouvert la cassette, et examiné à plusieurs reprises les papiers qu'elle contenait, il y a reconnu plusieurs titres originaux, concessions, acquisitions faites par les Feuillans; des copies et traductions de pièces relatives à l'abbaye de Cîteaux; des lettres autographes de saint Bernard, une partie de son histoire, avec pièces justificatives; une chronique des Feuillans, et plusieurs autres pièces historiques de la plus haute importance.

M. de Condrecourt, auquel ces papiers ont été remis par le dépositaire, a quitté la cure de Fontaine depuis long-temps, et est mort chanoine de Langres. Tels sont les renseignemens que M. le président vous a communiqués à la séance du 20 juillet dernier, en vous annonçant qu'il avait informé de ces faits M. de Montalembert, l'historien de saint Bernard, qui pouvait, mieux que la Commission, suivre les traces du précieux dépôt, et qui l'informera du résultat de ses recherches.

Sur la demande de M. Chaussier-Morisot, et d'après le rapport de vos commissaires, MM. Maillard de Chambure et Henri Baudot, qui se sont rendus à Mémont pour déterminer l'importance des fouilles commencées sur la montagne de ce nom par M. de Clamerey, vous avez ordonné que les recherches seraient continuées dans ce lieu, où il est présumable qu'un temple romain existait jadis. Une faible somme a été mise pour cet objet à la disposition de notre collègue, M. Chaussier-Morisot, qui, secondé par le zèle aussi éclairé que bienveillant de M. de Clamerey, pourra bientôt vous rendre compte du résultat de cette première exploration.

Vous avez aussi délibéré qu'une nouvelle tentative serait faite encore aux sources de la Seine, où vous avez déjà obtenu de si importans résultats par suite des fouilles qui y ont été pratiquées. M. le ministre de l'intérieur, qui apprécie vos modestes et utiles travaux, vient de vous mettre à même, par une allocation de 500 francs, de terminer enfin ces intéressantes recherches.

Votre musée s'enrichit chaque année de nouveaux dons, dont la liste s'imprime en ce moment.

Votre médailler possède 187 pièces de plus que l'année dernière, dont une en or, 22 en argent, et le reste en bronze.

La bienveillance avec laquelle Mgr Rivet, évêque de Dijon, a bien voulu seconder vos rapports avec les membres du clergé de son diocèse, à la garde desquels sont confiés la plupart des monumens religieux du département, vous a déterminés à lui offrir le titre de membre honoraire de la Commission. Cette haute marque d'estime a été d'autant mieux accueillie par l'honorable prélat, que son goût pour la science le porte davantage à favoriser le but que la Commission se propose d'atteindre.

Vous avez, durant le cours de cette année, augmenté de deux le nombre de vos associés correspondans; et d'un, celui de vos associés résidans. Le nombre total des membres de la Commission s'élève donc aujourd'hui à deux cent soixante-quatorze. La liste en sera incessamment publiée.

Henri BAUDOT,

*Secrétaire.*

# PRÉLIMINAIRE.

Le Grand-Hôpital de Dijon est l'un des plus anciens, des plus vastes, des plus beaux monumens dont cette ville puisse s'honorer; non-seulement le but de son institution, et son ancienneté, qui remonte au commencement du XIII.e siècle, en font un objet d'admiration et de haute vénération; mais les circonstances qui ont accompagné sa fondation, modelée sur celle du célèbre hôpital du Saint-Esprit érigé à Rome six ans auparavant, lui donnent une illustration et une importance historique dont il était bien juste que la Commission départementale des Antiquités de la

Côte-d'Or rappelât le souvenir. Cette importance eût peut-être été moins sentie si le hasard n'eût fait découvrir dans les archives de l'hôpital de Dijon un manuscrit *in-folio* dont le contenu n'est peut-être plus aussi intéressant par lui-même, puisqu'il ne renferme que d'anciennes bulles de différens papes relatives aux statuts et à la discipline d'un grand nombre d'hôpitaux dont la plupart ne subsistent plus, mais qui devient infiniment précieux, surtout pour les Dijonnais, parce qu'on a réuni en tête du volume vingt-deux miniatures, ou petits tableaux sur parchemin, dessinés, à dire vrai, avec plus d'expression que de correction, mais enluminés avec assez de goût, et présentant des détails aussi singuliers que curieux sur l'origine de l'hôpital du Saint-Esprit à Rome, et sur celle de l'hôpital du même Ordre fondé à Dijon par un duc de Bourgogne. Comme objet d'art, comme monument historique, comme tableau de mœurs et de costumes d'un autre temps, ce recueil de miniatures ne pouvait manquer d'attirer l'attention de la Commission départementale, toujours empressée de veiller à la conservation des objets précieux échappés à la faux du temps, et d'en propager la connaissance par la voie de la publicité. Aussi a-t-elle décidé qu'un rapport circonstancié lui serait fait sur ces miniatures, et qu'un calque qui en rendrait fidèlement les détails, serait joint à ce rapport.

Honoré de la confiance de la Commission, qui nous a chargé d'examiner ces petits tableaux, et de lui rendre

un compte détaillé de ce qu'ils représentent, nous allons lui présenter le résultat de cet examen et des recherches que nous avons faites pour parvenir à leur description la plus exacte sous le rapport de l'art, et sous le rapport de l'histoire, qui parfois a eu besoin d'être rectifiée. Mais auparavant, et pour n'y plus revenir, nous dirons un mot du manuscrit, qui semble avoir été destiné plutôt à servir de porte-feuille à ces miniatures, qu'à en recevoir un ornement approprié à son contenu.

Ce manuscrit du XVI.e siècle, en ancienne bâtarde brisée, à longues lignes, est en tout composé de soixante feuillets de vélin, ou plutôt parchemin, dont vingt-deux sont consacrés aux miniatures réunies, vingt-cinq à la transcription des bulles, un au catalogue des maîtres-recteurs de l'hôpital de Dijon (1); et le reste est en blanc, soit à la tête, soit à la fin du volume, dont l'ancienne reliûre est en bois de chêne recouvert jadis d'un veau brun gaufré à compartimens presque entièrement effacés par le temps et par le frottement.

Ce recueil de bulles a pour épigraphe deux vers latins qui, dans le XV.e siècle, furent gravés au-dessus de la porte de l'ancien Hôpital de Dijon (2). Ces vers sont plus

(1) La copie de ce catalogue est postérieure au contenu du volume de plus de 250 ans; elle est de la main du dernier maître-recteur de l'hôpital, frère François Calmelet, qui l'a signée, et datée du 15 juin 1759.

(2) Ils furent faits et gravés en 1443 au bas des écussons des chevaliers qui assistèrent cette année au fameux tournoi dit de l'*Arbre de Charlemagne*, qui eut

remarquables par le fond de la pensée que par la tournure poétique :

*Ut rosa flos florum, sic est domus ista domorum :*
*Nam pupillorum est cibus, et requies miserorum* (1).

« Comme la rose est la fleur des fleurs, de même cette
» maison est la maison des maisons : car les orphelins y
» trouvent la nourriture, et les malheureux le repos. »

La partie écrite du volume ne renferme, comme nous l'avons dit, que des bulles; et ces bulles ne remontent même pas à la fondation de l'hôpital du Saint-Esprit à Rome en 1198, ni à celle de l'hôpital du même ordre à Dijon en 1204. La première, datée de 1241, est un résumé des priviléges accordés par les papes précédens à l'ordre hospitalier du Saint-Esprit en général. Dans l'énumération des contrées, provinces et villes où l'Ordre avait des possessions, c'est-à-dire des hôpitaux, figure la Bourgogne : on nomme dans cette bulle Dijon, Dole, Tournus, Besançon, etc.; mais il n'y a rien de particulier sur la fondation de l'hôpital de Dijon; au reste, cet hôpital était régi par les statuts généraux de l'Ordre. Vient ensuite une bulle de

lieu près de Marsannay-la-Côte, lesquels écussons furent gravés au-dessus de la porte d'entrée de l'ancien hôpital, par ordre de frère Pierre Crapillet, XIV.e maître, en reconnaissance des copieuses aumônes que ces chevaliers firent à l'établissement, où ils s'arrêtèrent un moment en revenant du tournoi.

(1) Nous observons que le second vers a toujours été copié d'une manière défectueuse : les uns le commencent par *namque*, les autres mettent *cibus* avant *est*.

Boniface VIII, qui règle plusieurs points de discipline; il en est de même de deux de Nicolas IV, de onze du même Boniface VIII, d'une de Célestin V, de trois d'Alexandre IV, d'une d'Honoré IV, etc., etc. Plusieurs autres bulles confirment les priviléges de l'Ordre. L'une d'elles, accordée par Eugène IV, regarde spécialement les priviléges de l'hôpital de Dijon, et les confirme.

Parmi ces pièces pontificales on rencontre une indulgence de Philippe de Vienne, évêque de Langres (de 1438 à 1452), accordée à ceux qui prieront pour les serviteurs des pauvres, qu'on doit enterrer dans le cimetière de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon. On y trouve encore une seconde indulgence du même évêque en faveur de ceux qui jetteront de l'eau bénite sur le corps des défunts enterrés dans le cimetière, en récitant dévotement et d'un cœur contrit des *Pater* et des *Ave*.

Une bulle de Boniface VIII rappelle la fondation de l'hôpital du Saint-Esprit *in Saxia* à Rome, par Innocent III. Une autre bulle de Nicolas V confirme les priviléges de l'hôpital de Dijon. Enfin des bulles subséquentes règlent quelques points de discipline.

Le dernier acte du manuscrit est un bref du pape Urbain, sans milliaire, mais daté d'Avignon, l'an I de son pontificat (ce doit être Urbain V, élu en septembre 1362). Ce bref, rendu sur les plaintes des frères hospitaliers, est assez singulier. Le pape y fait défense à qui que ce soit d'inquiéter les animaux dont on faisait présent à l'Ordre,

et surtout les cochons, qui, munis d'une clochette attachée au cou, avaient le droit de vaguer par la ville : *Nonnulla animalia*, dit le bref, *quæ piâ largitione fidelium fratribus offeruntur, et præsertim porcos gestantes campanullas pendentes auribus, impedire ac turbare nemo presumat, auctoritate inhibemus*. Puis le bref finit, comme à l'ordinaire, par la formule comminatoire des foudres du Vatican : *Nulli ergo omninò hominum liceat hanc paginam nostræ inhibicionis* (sic) *infringere, vel ei ausu temerario contra ire. Si quis autem hoc attemptare* (sic) *presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Avinione*, iiij.° *junii, pontificatûs nostri anno primo*. On voit, par cet échantillon, que le latin de la chancellerie romaine, dans ces temps-là, n'était pas tout-à-fait cicéronien, et que l'autorité pontificale descendait quelquefois à des détails bien minutieux.

Telles sont les différentes pièces que renferme ce manuscrit, sur lequel nous ne nous étendrons pas davantage, parce que, sous le rapport historique et archéologique, il nous semble qu'il ne peut être d'aucun intérêt aux yeux de la Commission.

Passons aux miniatures, qui ne nous paraissent point avoir été faites pour ce volume : car elles représentent des évènemens historiques tous relatifs à la seule fondation de l'hôpital du Saint-Esprit tant à Rome qu'à Dijon ; et il n'est nullement question de ces évènemens dans les bulles

qui composent le manuscrit, et qui toutes ne traitent, comme nous l'avons dit, que des statuts et de la discipline des divers hôpitaux du royaume. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ces miniatures, pour reconnaître dans quel temps et dans quel but elles ont été faites.

D'abord, il n'y a aucun doute que leur exécution a eu lieu entre 1450 et 1500, puisque, d'un côté, on y voit un acte du pape Nicolas V portant cette date de 1450, et que, de l'autre, l'explication inscrite au bas de chaque miniature est en caractères gothiques du XV.[e] siècle. Il est donc présumable que l'artiste se sera occupé de ce travail vers 1460 ou 1465, et peut-être par les ordres du duc Philippe-le-Bon, prince si connu par son goût pour les lettres, par les livres de haut prix qu'il acquérait de tous côtés pour enrichir sa *librairie* ( le mot bibliothèque n'était pas encore usité de son temps), et par les beaux ouvrages qu'il commandait aux savans, et qu'il faisait exécuter à grands frais (1). Cette dernière conjecture nous paraît d'autant plus fondée, que ce duc et son épouse figurent personnellement dans l'une de ces miniatures ( la XXI.[e] ), et que l'écusson des princes de Bourgogne se voit dans la première et ailleurs.

Mais comment se fait-il que ces vingt-deux miniatures ne soient pas accompagnées d'un texte spécial, et qu'elles

(1) Voyez à cet égard les détails que nous avons donnés dans les préliminaires de notre *CATALOGUE d'une partie des livres composant l'ancienne bibliothèque des*

se trouvent en tête d'un volume où il n'est pas question des faits qu'elles retracent ? Ici il faut recourir aux probabilités : l'écrivain chargé du texte historique s'en sera sans doute occupé en même temps que l'artiste travaillait aux miniatures; et, selon toute apparence, sa narration plus ou moins avancée aura été interrompue par quelque évènement imprévu, peut-être par la mort de Philippe (arrivée en 1467); et, les miniatures ayant été terminées, on les aura conservées, et ensuite déposées en tête du recueil des bulles, qui peut-être devait être précédé de cet historique de la fondation de l'hôpital du Saint-Esprit à Rome et de celui du même Ordre à Dijon. En effet cette histoire eût été le préliminaire assez naturel d'un recueil de bulles toutes relatives aux hôpitaux érigés sur le modèle de celui de Rome. Peut-être aussi que des erreurs de dates et de faits qui étaient dans le texte, et qui se trouvent dans quelques-unes des inscriptions placées au bas de chaque petit tableau, auront été la cause de la suppression du texte. Quoi qu'il en soit, le manuscrit des bulles nous paraît être des premières années du XVI.e siècle, temps où la bâtarde brisée, qu'on y a employée, a commencé à être en usage.

*ducs de Bourgogne de la dernière race.* Paris, J. Renouard, 1830, *in*-8.°, pp. vij—xxviij. Il est question des dépenses qu'ont faites en livres non-seulement les quatre ducs Philippe-le-Hardi, Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon, et Charles-le-Téméraire; mais on y parle aussi de Philippe de Rouvres, dernier duc de la première race royale, et de Louis XI, qui, par droit de retrait d'apanage, s'est emparé de la Bourgogne après la mort tragique du duc Charles.

Ainsi la publication du manuscrit est postérieure à celle des miniatures.

Le but qu'on s'est proposé dans la composition de ces petits tableaux, si l'on en juge par les quelques lignes écrites en gothique au bas de chacun d'eux, est de prouver que la fondation de l'hôpital du Saint-Esprit à Rome et à Dijon a été d'inspiration divine; et, pour le mieux démontrer, on a cru devoir ajouter aux faits véritables des singularités et des visions fantastiques, qui peignent bien l'esprit de ces siècles reculés, où, dans les récits et dans les peintures, on mêlait toujours du merveilleux aux choses les plus simples; comme si, par exemple, dans cette circonstance particulière, la piété et la charité avaient eu besoin de ces moyens extraordinaires pour produire les heureux effets qu'elles se proposaient. Mais faisons la part du siècle, et reportons-nous à ces temps, où la crédulité était en raison de l'ignorance et de la simplicité de mœurs, compagnes inséparables de l'état peu avancé de la civilisation. Aussi ne sera-t-on par surpris de rencontrer dans l'exposé des évènemens que représentent ces miniatures, des détails soit révoltans, tels que ceux de la pêche d'un grand nombre de petits enfans jetés dans le Tibre et noyés par leurs marâtres; soit ridicules, tels que l'agenouillement miraculeux de la mule du pape, ou bien des diables excitant une tempête, etc., etc. Il y a aussi, comme nous l'avons dit, quelques erreurs historiques assez graves que nous relèverons à mesure qu'elles se présenteront.

Ces miniatures sont au nombre de vingt-deux (1), disposées dans l'ordre suivant : 1.° les deux premières sont des espèces de frontispices pouvant orner toutes sortes d'ouvrages sur un sujet pieux ou héraldique : l'une renferme des écussons aux armes de France, de Rome, et de Bour-

(1) Le manuscrit des bulles en tête duquel elles se trouvent, est un *in-folio* en parchemin ou vélin fort, qui a 12 pouces 9 lignes de hauteur, sur 9 pouces 6 lignes de largeur. Les feuilles sur le recto desquelles sont dessinées et peintes les miniatures, ont la même dimension ; mais chaque tableau ou miniature n'occupe dans le milieu de la page qu'environ 8 pouces 6 lignes de hauteur sur 7 de largeur, sans encadrement, et non compris, dans le bas, un espace d'environ 2 pouces occupé par trois ou quatre lignes d'écriture gothique donnant l'explication de chaque sujet.

Nous avons remarqué que le parchemin employé à ces miniatures consiste en quatre cahiers. Le premier contient quatre feuilles pliées en deux, qui par conséquent devraient donner huit feuillets ayant chacun leur miniature peinte au recto ; mais il n'y en a que sept, le sixième feuillet ayant été coupé et enlevé, comme le prouve la marge du fond, qui reste comme une espèce d'onglet. Cependant il faut dire qu'il paraît n'exister aucune lacune dans la manière dont le sujet est traité : la cinquième miniature offre le pape ordonnant la pêche ; et dans la miniature suivante (après le feuillet coupé), la pêche s'exécute : il n'y a donc aucune interruption dans les faits. Il est présumable qu'on aura ôté le feuillet en question parce que la miniature était défectueuse, et que l'artiste l'aura supprimée. Cela paraît d'autant plus vraisemblable, que l'onglet qui reste est coupé très-proprement ; et ordinairement on ne prend pas tant de soin quand on veut dérober une miniature dans un livre. — Le second cahier a trois feuilles, ce qui fait six miniatures : rien n'y manque. — Le troisième cahier en a également trois, et six miniatures. — Enfin, le quatrième cahier n'a que deux feuilles, ce qui ferait quatre miniatures ; mais le dernier feuillet est en blanc. — En définitif, le premier cahier a 7 miniatures ; le second, 6 ; le troisième, 6 ; le quatrième, 3 : total, 22.

Ces miniatures méritent de fixer l'attention, tant par leur exécution et la vivacité des couleurs, que par la singularité de la plupart des évènemens qu'elles représentent.

gogne ; l'autre représente un calvaire. 2.° Les dix qui suivent sont relatives à la fondation du célèbre hôpital du Saint-Esprit à Rome, sous le pontificat d'Innocent III, en 1198. Nous dirons, en passant, que ces dix miniatures ne sont point de l'invention de l'artiste qui les a dessinées : elles ont été copiées sur d'anciennes peintures qui existaient à Rome dès les XIII.e et XIV.e siècles. La preuve s'en trouvera ci-après dans la description détaillée de la troisième miniature. 3.° Les huit qui viennent ensuite, ont toutes rapport à l'origine de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, et à sa fondation par le duc de Bourgogne Eudes III, en 1204. 4.° Enfin les deux dernières présentent des faits qui se sont passés au XV.e siècle : l'une regarde le duc Philippe-le-Bon visitant l'hôpital de Dijon avec la duchesse son épouse ; l'autre, la dernière, représente le pape Nicolas V remettant une bulle aux frères hospitaliers réunis en chapitre général à Rome en 1450.

Nous allons, conformément au vœu de la Commission, donner une description détaillée de chacune de ces vingt-deux miniatures. On pourra juger de la fidélité de cette description en jetant les yeux sur les dessins qui l'accompagnent. Ces dessins, dont la gravure a été confiée par la Commission au savant et délicat burin de M. Monot, rendent avec la plus scrupuleuse exactitude les détails les plus minutieux des originaux, quoiqu'ils soient réduits de plus de moitié.

Tâchant de ne rien laisser à désirer dans la descrip-

tion de ces miniatures, nous avons cru devoir indiquer les couleurs des différens objets qu'elles représentent, afin que si quelqu'un voulait enluminer l'exemplaire qu'il possède, il pût le faire conforme à l'original. M. de Saint-Memin, conservateur du Musée et des objets d'art de la Commission, a bien voulu nous aider de ses lumières et de ses conseils dans l'indication des couleurs et dans l'application de quelques termes techniques.

1



Monot Lith.

Comeut le Roy de france et monseigneur de bourgongne protecteurs sont et deffenseurs de leglise universelle + mesmement de lordre du Saint esperit la qlle fut trouvee par inspiracion divine au temps du pp^e. Innocent tiers·

2



Monot Lith.

du S^t. esprit

Ce apres est demonstre en brief par ystoire coment la Sainte Religion fut trouvee par la revelacion divine faite par lange a la personne du pape Innocent tiers.

DIJON

# DESCRIPTION

# DES VINGT-DEUX MINIATURES

RELATIVES

## A LA FONDATION DE L'HÔPITAL DU SAINT-ESPRIT

## A ROME ET A DIJON.

## PREMIÈRE MINIATURE.

### ÉCUSSONS RENFERMANT LES ARMOIRIES

DE FRANCE, DE ROME, ET DE BOURGOGNE.

CETTE miniature, qui n'est, comme nous l'avons dit, qu'une espèce de frontispice, représente un ange assis sur un pavé à compartimens composés de carreaux verts et blancs. Cet être céleste, d'une figure douce et d'une taille svelte, est vêtu d'une longue robe blanche dont les replis multipliés empêchent de voir ses pieds. Ses ailes déployées sont rehaussées d'or à l'extérieur, et coloriées d'une teinte rose à l'intérieur. Il soutient de chaque main élevée au niveau de sa tête, trois grands écussons, dont celui du milieu, un peu plus élevé que les deux autres, porte sur sa tête même; ils sont liés ensemble par deux cordons à houppettes, de couleur jaune.

De ces trois écus, le premier à gauche offre les armes de France, portant

d'azur à trois fleurs de lis d'or (A); il est surmonté d'une couronne en or dont les pointes sont terminées par de petites boules de même métal (B). — Le second écu porte parti au premier de gueules à deux clefs d'argent en sautoir (1), qui est du pape; et au second d'azur à la croix d'argent à double croisillon, qui est de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit : le tout surmonté de la tiare blanche, garnie des trois couronnes pontificales en or (C). — Le troisième écu, celui du duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, porte écartelé au premier et dernier de Bourgogne moderne, qui est d'azur semé de fleurs de lis sans nombre, à la bordure componée d'argent et de gueules; au deuxième de Bourgogne ancien, parti de Brabant, qui est de sable au lion d'or; au troisième aussi de Bourgogne ancien, parti de Luxembourg, qui est d'argent au lion de gueules, la queue nouée et passée en sautoir, couronné, lampassé, et armé d'or; et de Flandres, qui est d'or au lion de sable sur le tout. Cet écu n'est point surmonté d'une couronne ducale (2), mais d'un briquet d'or adopté

(A) Nous devions placer ici une note sur l'*Origine et l'histoire des fleurs de lis;* comme elle est d'une certaine étendue, nous la reportons à la fin de la description des miniatures, sous le même signe de renvoi.

(B) Note historique sur la *Couronne de France*, reportée à la fin de la description des miniatures.

(1) L'enlumineur a ici commis une erreur quant aux métaux et aux couleurs. Les armes du pape, c'est-à-dire du patrimoine de saint Pierre et de l'état ecclésiastique, portent d'azur à deux clefs en sautoir, l'une d'or et l'autre d'argent, surmontées de la tiare en or. — Les clefs ont été adoptées par le souverain Pontife parce que Jésus-Christ a dit à saint Pierre : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. » Les clefs et la tiare sont les marques de la dignité papale : la tiare est la marque du rang, et les clefs celle de la juridiction; aussi, dès que le pape est mort, on représente ses armes avec la tiare seulement, les clefs n'y paraissent plus.

(C) Note historique sur l'*Origine des trois couronnes pontificales*, reportée à la fin de la description des miniatures.

(2) La couronne ducale était jadis et est encore un cercle d'or orné de fleurons à fleurs d'ache ou de persil, enrichi de perles et de pierreries. Mais celle des princes du sang de France était un simple cercle d'or rehaussé de fleurs de lis, sans diadème. C'et ce qu'on appelait couronne ouverte, à la différence de la couronne royale, qui, depuis le xv.e siècle, est fermée par des diadèmes, comme nous le verrons plus bas. On entend ici par diadèmes les branches qui, partant du cercle, vont, par une courbure, se réunir au centre dans la partie supérieure de la couronne, et la ferment.

pour devise par Philippe-le-Bon en place du rabot que son père Jean-sans-Peur avait pris en opposition au bâton noueux de la maison d'Orléans. Palliot, parlant de ce briquet d'or dans sa *Science des armoiries*, dit : « C'est un fusil » qui touche une pierre à feu, avec cette légende des plus significatives : » *Antè ferit quàm flamma micet*, comme voulant faire savoir à son ennemi » qu'il l'aurait plutôt frappé et terrassé qu'il ne serait aperçu. »

Au bas de cette première miniature, trois lignes, écrites en caractéres gothiques et en style du temps, présentent le texte suivant fidèlement copié :

> Coment le Roy de france et monseignieur de bourgoingne protecteurs sont et deffenseurs de leglise universelle, et mesmement de lordre du Saint esperit laquelle (1) fut trouuee par inspiracion diuine au temps du pape Innocent tiers.

Quoique le roi de France ne soit pour rien dans la fondation de l'hôpital du Saint-Esprit tant à Rome qu'à Dijon, on a placé l'écusson de ses armes dans cette miniature, et rapporté son nom dans l'inscription, soit parce que nos rois ont toujours été les protecteurs nés de tous les hôpitaux du royaume, soit à cause des liens du sang qui attachaient si étroitement les ducs de Bourgogne à la famille royale.

Sous le nom de *monseigneur de bourgoingne*, qui figure dans les lignes ci-dessus, on a sans doute voulu désigner tous nos ducs, qui, depuis le fondateur Eudes III, en 1204, jusqu'à Philippe-le-Bon, vers 1460, n'ont cessé de protéger et de combler de biens l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon. Il est cependant présumable que l'on a eu particulièrement en vue le duc Philippe-le-Bon, qui, comme nous l'avons déjà dit, joue personnellement un rôle dans une de ces miniatures, et qui peut-être les avait lui-même commandées.

Le pontife mentionné dans les mêmes lignes ci-dessus est le pape Innocent III, de la famille des comtes de Segni, élu le 8 janvier 1198. C'était un

(1) Le mot *Ordre* désignant une association religieuse, était alors du genre féminin.

homme à caractère entreprenant, habile, très-instruit (1), et dont le pontificat est remarquable par de grands évènemens qui, pour la plupart, prouvent qu'il sut très-bien profiter de l'espèce d'anarchie où se trouva l'empire, pour affermir la puissance temporelle des papes; et en cela il se montra l'un des dignes successeurs de Grégoire VII (pape de 1073 à 1085), qui le premier jeta les fondemens de cette puissance. Mais il agit parfois avec plus d'habileté que Grégoire. Innocent III est mort le 17 juillet 1216.

(1) Philibert Boulier, dans sa FONDATION *des hôpitaux du Saint-Esprit et de Notre-Dame de la Charité de Dijon*, 1649, *in-4.o*, dit, pag. 8, parlant de ce pape : « C'était un des plus » religieux, plus sages et plus savans qui ayent tenu le saint siége; duquel il se trouve plus » de rescripts dans les Décrétales que de tous les autres papes ensemble. »

# DEUXIÈME MINIATURE.

## LE CALVAIRE.

On peut encore considérer cette seconde miniature comme frontispice d'un ouvrage dont le principal objet (la fondation d'un hôpital) tient à la religion par l'intervention du pape et par la piété charitable des ducs de Bourgogne. Cette miniature offre un calvaire : Jésus-Christ en croix, avec une auréole d'or, occupe le milieu. Dans le fond, sur des montagnes, on voit à droite l'entrée de la ville de Jérusalem, représentée par un château fort, des tourelles, et d'autres bâtimens. A gauche, l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, tel qu'il était à sa fondation, s'aperçoit aussi dans le lointain. Sur le devant de la scène, une tête et des os de mort sont au pied de la croix. Au côté gauche du tableau, et à droite du Sauveur, est debout la sainte Vierge, avec une auréole d'or, et enveloppée dans un manteau bleu. Le pape Innocent III, en chape rouge pâle, bordée d'or, la tiare en tête, est à genoux en avant de la Vierge : il a les mains jointes, et fixe les yeux sur le Christ. Derrière lui sont également agenouillés deux cardinaux en robe rouge, coiffés du chapeau placé sur le chaperon de même couleur; le camail est d'hermine, et les manches du surplis sont blanches. Deux évêques, mitre en tête, sont derrière les cardinaux. Au côté droit, saint Jean, dont la tête est aussi environnée d'une auréole, se tient debout. Sa robe, et son manteau attaché par un fermail, sont rouge pâle. Il regarde le Sauveur, et porte la main droite à la hauteur de ses yeux. Près de lui, le duc de Bourgogne, en robe bleue et en manteau rouge doublé d'hermine, est à genoux. Le collet noir de son manteau est brodé en or. Derrière lui sont ses gens, à genoux, vêtus en habits courts serrés sur les reins. Ces habits ne sont pas de couleur uniforme : le plus apparent est vert clair; les autres sont rouges et bleus, etc. Le ciel est azur foncé, et les montagnes du second plan vert clair, ainsi que le terrain où est plantée la croix.

On lit au bas de cette miniature :

> Cy aprez est demonstre en brief par ystoire comment la saincte religion du Sainct esperit fut trouuee par la reuelacion diuine faicte par lange a la personne du pape Innocent tiers.

Nous ferons observer que le mot *religion*, employé dans cette souscription, a signifié *ordre religieux* jusque vers la fin du XVII.e siècle : ainsi, au lieu de dire l'ordre des augustins, des bénédictins, des cordeliers, on disait la religion des augustins, des bénédictins, etc. Le P. Etienne Binet, de Dijon, a publié les *Vies* des principaux *fondateurs des religions de l'église*, etc., Anvers, 1634, *in-4.o*, c'est-à-dire des *fondateurs d'ordres religieux*.

Dans la marge de la miniature ci-dessus, et dans celles des miniatures 14.e, 15.e et 17.e, nous avons remarqué que l'artiste a peint l'écu d'Eudes III, qui est celui de l'ancienne Bourgogne, composé de six bandes d'or et d'azur, à la bordure de gueules. On n'a pas cru devoir ajouter cet écu à la gravure : cette addition eût nui à l'effet de chaque tableau. Mais quand ces armoiries sont dans l'intérieur du tableau, l'artiste ne les a point négligées.

3



Lith. de Vᵉ Jobard.

Cõment les doloureuses pecheresses apres leur enfantement aidant eviter la honte du monde sans penser en dieu en leur ames par la monstrement des dyables getoiēt leurs enfans sans baptisme en la riuiere du tymbre a rome.·

4



Monot Lith.

Cõment lange sapparut a pape Innocent tiere qui estoit malade couchie en son lit Et denonca que se il vouloit estre guery qui feist peschier du poisson en la Riuiere du tymbre en prez dune abbaye de nones et le poisson qui y seroit prins seroit sa faute de corps et dame.

# TROISIÈME MINIATURE.

### RÉSULTAT

#### DU DÉBORDEMENT DES MOEURS A ROME.

Cette miniature (la première relative au triste évènement qui semblerait avoir occasioné la fondation de l'hôpital du Saint-Esprit à Rome) représente le pont du Tibre, et derrière ce pont une partie des tours de la ville et de ses remparts. Ces objets ont une teinte légèrement pourprée. On ne voit que deux arches du pont, sous lesquelles coule le fleuve, dont les flots sont couleur vert d'eau. Trois femmes ou filles dénaturées jouent leur rôle dans l'épouvantable scène qui fait le sujet de ce tableau. L'une, à gauche, habillée d'une robe rouge, et d'un jupon bleu bordé de blanc, avec coiffe et fichu blancs, aborde le pont, et tient un enfant dans ses bras; elle tourne la tête pour voir si personne ne l'aperçoit, car elle se dispose à jeter cet enfant dans le Tibre. La seconde, en robe bleue, est sur le pont. Penchée sur le parapet, elle laisse tomber dans le fleuve son enfant emmaillotté, auquel elle a attaché une pierre au cou. Le petit malheureux, à peine sorti des mains de sa marâtre, n'a pas encore atteint l'eau dans sa chute précipitée. La troisième, habillée de vert pâle, la tête couverte d'un chaperon rouge, également penchée sur le parapet, les bras pendans, regarde l'innocente victime qu'elle vient de jeter dans le fleuve. L'enfant, nu, est sur le point de disparaître dans les flots : on ne voit plus que ses jambes, ses cuisses, et l'une de ses petites mains, qui semble appeler du secours. Ce spectacle est affreux. Le ciel est couleur d'azur, et les portions de terrain, près du fleuve et dans le lointain, sont d'un vert foncé.

On lit au bas, en caractères gothiques :

> Comment les doloreuses pecheresses aprez leur enfantement cuidant (1) euiter la honte du monde sans penser en Dieu ne en leur ames par la monetement (2) des dyables getoient leurs enfans sans baptisme en la riviere du tymbre a rome.

Il paraîtrait que ces horribles peintures existaient à Rome depuis très-long-temps : car Philibert Boulier, dans sa *Fondation* de l'hôpital de Dijon, 1649, *in*-4.°, parlant, pag. 9, de ces monstruosités, dit : « Quantité de petits » enfans de mammelle auoient esté iettés dans le Tybre par des meres » desnaturées, lesquelles pensant sauuer leur honneur deuant le monde, » n'auoient pas apprehendé de perdre tout ensemble leur fruit, leur consci- » ence et leur honneur mesme deuant Dieu et ses anges. Il se voit tant à Rome » qu'ailleurs d'anciennes peintures qui favorisent ce récit. » Puis Boulier cite en marge ses autorités : « Albert Bassan, au traité de l'*Origine* » *de l'ordre du Saint-Esprit*, rapporté par Pierre-Martyr Felini au traité » italien des *Merveilles de Rome*. » A la suite de cette note il en donne, dans la même marge, une autre en latin, également relative à ces anciennes peintures : « *Non est quòd quis hos idiotarum libros (picturas scilicet) fasti-* » *diat : nam argumentum à picturis antiquis non esse parvipudendum confirmat* » Dominicus Anfossius, *tract. de reliquiarum veneration.*, § 9, n. 7 et 8., » *allegans* Alphonsum Villegas, *præfat. ad vitam S. Christophori, et* Baronium, » *cujus ex picturis antiquis argumentationes ex variis locis refert* Theophilus » Raynaudus *in S. Brunone stylita mystico, puncto* 3. » Voilà beaucoup d'autorités; mais elles sont peut-être plus propres à satisfaire la curiosité toujours avide de choses extraordinaires, qu'à inspirer de la confiance dans l'exactitude des faits dont elles parlent.

(1) *Cuidant*, vieux mot qui vient du latin *cogitans*, et qui signifie croyant, pensant, présumant, s'imaginant, etc.

(2) Il y a double faute dans la manière dont ce mot est écrit : au lieu de *la monetement*, il fallait écrire *l'admonestement*, vieux mot qui vient du latin *admonitum*, et qui signifie avertissement, invitation, avis, conseil. Il est vrai qu'on a dit jadis *amonété* pour averti, mais jamais *amonétement*.

# QUATRIÈME MINIATURE.

## RÉVÉLATION D'UN ANGE AU PAPE.

Le pape Innocent III, malade, est couché dans un lit dont l'ample couverture blanche l'enveloppe jusqu'au menton. On ne voit que sa tête coiffée de la tiare, et appuyée sur un coussin rouge qui porte sur le traversin. Le ciel du lit, carré, est vert, et bordé d'une frange aux trois couleurs, blanche, bleue et rouge. Les rideaux du fond sont verts. Un docteur-médecin, debout, en calotte et robe rouges, avec un collet d'hermine, est dans la ruelle du lit; il élève de la main gauche et regarde une espèce de fiole en verre qui paraît contenir de l'urine du saint-père; il l'examine avec beaucoup d'attention. Devant le lit, deux autres docteurs, assis sur des escabeaux, paraissent discuter entre eux sur la maladie du pape. L'un, en robe et calotte rouges, camail bleu bordé d'hermine, semble compter sur ses doigts les diverses crises du mal; et l'autre, en robe bleue et chaperon rouge également bordé d'hermine, l'écoute attentivement.

Un ange, en robe blanche, dont les ailes déployées sont rouges à l'extérieur, et bleu pâle intérieurement, descend du ciel, vient parler à l'oreille du pape, et semble lui indiquer les ordres qu'il doit donner à ceux qui sont à la porte de l'appartement, et qu'il désigne du doigt. A cette porte est debout un garde ou sergent, en habit bleu court, la tête couverte d'un chapeau rond de couleur grisâtre. Le reste de son vêtement est blanc, et ses sandales jaunes. Il tient de la main gauche une masse dorée, et regarde attentivement ce qui se passe dans l'appartement, et surtout les deux docteurs discutant. Derrière lui sont deux cardinaux coiffés du chapeau rouge, dont on n'aperçoit que les têtes, et une partie du camail d'hermine qui couvre leurs épaules : ils viennent sans doute s'informer de l'état de la santé du pape. La maçonnerie qui encadre cette scène est de couleur pourpre claire; les tourelles sont blanches, les toits jaunes. Le pavé de l'appartement est noir et vert; celui de l'extérieur, à compartimens gris et violets.

Au bas est écrit :

> Comment lange saparut a pape Innocent tiers qui estoit malade couchie en son lit, et denonca que se il vouloit estre guery qui feist peschier du poisson en la riuiere du Tymbre en pres une abbaye de nonnes, et le poisson qui y seroit prins seroit sa sante de corps et dame.

Ici commence le merveilleux. L'historien a voulu, par ce récit, fruit de son imagination, persuader aux crédules lecteurs de son temps que la fondation de l'hôpital du Saint-Esprit à Rome était le résultat d'un miracle. Il est plus naturel de penser qu'Innocent III, frappé du grand nombre d'infanticides qu'occasionait le débordement des mœurs à Rome, songea de lui-même à sauver ces innocentes victimes, en fondant un établissement qui leur servît d'asyle. Sans doute cette idée pieuse et charitable lui a été inspirée d'en haut; mais est-ce par le ministère d'un ange qui sera venu visiblement, et en présence de témoins, lui recommander qu'il ait à ordonner une pêche, et que le poisson résultat de cette pêche guérira son ame et son corps? Non. Cette historiette, fabriquée dans le XIII.e ou XIV.e siècle, n'est plus propre dans le nôtre à intéresser la foi; mais, tout en la dépouillant de son merveilleux, nous n'en admirons pas moins le but que le saint-père se propose dans l'élan de sa haute charité.

Continuons les développemens de ce récit merveilleux.



Mimot Lit.

Cōment pape Innocent exposa a son college la Revelacion
qui lui auoit este faicte par l'ange a son lit. Et fut aduise par
ledit college que on enuoiast pescher ou du lieu.





Lit. de Vᵉ Jobard.

Cōment les pescheurs et serviteurs du pape peschoient en la Riuiere
du tymbre et ne prindrent que petis enfans que on auoit gettez
en la dite Riuiere dont ilz furent moult esbahis en disant quilz
nauoient peu prendre aultre poisson.

# CINQUIÈME MINIATURE.

## COMMUNICATION DE LA RÉVÉLATION DE L'ANGE AU SACRÉ COLLÉGE.

Le pape, toujours malade, et couché dans son lit, mais les deux bras croisés sur sa poitrine, fait part de la révélation de l'ange à trois cardinaux, en robes et chapeaux rouges, qui sont dans la ruelle. Les deux docteurs, à genoux au lieu d'être assis, sont, comme dans la miniature précédente, sur le devant du lit. Un personnage en robe bleue et chaperon blanc, qui sans doute remplit les fonctions de camérier, est à la porte de l'appartement, et donne l'ordre à des hommes du peuple, à des pêcheurs en chausses, et habillés selon leur état, ayant leurs filets sur l'épaule, d'aller pêcher dans le Tibre. Ces hommes écoutent attentivement l'ordre qui leur est donné, et sont dans l'attitude de gens qui attendent le dernier mot pour partir.

La couleur de l'édifice est la même que dans la miniature précédente, à l'exception des toits, qui sont rouges. La tenture de l'appartement est vert tendre, et le pavé de la même couleur. Celui du vestibule est à compartimens rouges et jaune foncé.

L'inscription au bas de cette miniature porte :

> Comment pape Innocent exposa a son college la reuelacion
> qui lui auait este faicte par lange a son lit. et fut admise
> par ledit college que on envoyast peschier oudit lieu.

Nous voyons dans cette inscription qu'il est question du collége des cardinaux, et plus haut nous avons dit qu'ils sont représentés dans cette miniature en robes et en chapeaux rouges. Nous pensons que l'enlumineur s'est trompé en adoptant le rouge pour le costume de ces princes de l'église : cette couleur n'avait point encore été prescrite à cette époque. L'évènement dont on parle s'est passé en 1198; et ce n'est que dans le concile général de

Lyon, ouvert le 28 juin 1245 par Innocent IV, qu'il a été réglé que les cardinaux porteraient le chapeau rouge comme marque de leur dignité, et de l'obligation qu'ils avaient contractée de donner leur sang pour la cause de Dieu et de son église. (Voy. la *Vie d'Innocent IV*, par Nic. de Curbion, *chap.* 21.) La robe rouge leur fut assignée plus tard : ils la doivent au pape Boniface VIII, qui a régné de 1294 à 1303. Cependant on trouve dans la relation du pompeux couronnement de Grégoire IX, qui eut lieu en 1227, que ce pontife, tout couvert de pierreries, portant deux couronnes, était environné des cardinaux *vêtus de pourpre*. Peut-être ces cardinaux avaient-ils eux-mêmes choisi cette couleur, comme étant la plus brillante, la plus honorable, et la plus digne de figurer dans ce fastueux couronnement.

Le titre d'*éminence* et d'*éminentissime* a été donné aux cardinaux bien postérieurement à leur costume. C'est Urbain VIII (pape de 1623 à 1644), qui le leur a conféré, ainsi qu'aux trois électeurs ecclésiastiques de l'empire, et au grand-maître de Malte, avec défense à toute autre personne de prendre ce titre.

# SIXIÈME MINIATURE.

---

## LA PÊCHE.

Dans le fond de cette miniature on aperçoit le couvent de nonnes situé sur le bord du Tibre, et près duquel on devait pêcher. Sur le devant de la scène coule le fleuve, dont les flots bleuâtres sont agités. Une grande barque, montée par quatre pêcheurs, occupe le milieu du fleuve, d'où l'on tire un grand filet, au fond duquel se voient, au lieu de poissons, les cadavres de cinq petits enfans. Des quatre pêcheurs, le premier à gauche, levant les yeux au ciel, soutient le bord du filet, que son voisin, le second pêcheur, s'efforce de tirer de l'eau. Le troisième tient dans ses mains un des petits malheureux qu'il a déjà enlevé du filet; il regarde le quatrième pêcheur, qui fait un geste de surprise et de compassion. Le vêtement du premier à gauche est rouge; le second, dont la robe et le chapeau sont gris, porte un manteau vert. Le troisième, en bonnet de même couleur que le chapeau du précédent, a une robe rouge sur une veste à manches vertes. Le dernier est en chapeau rouge et en robe bleue à collet blanc. Les toits sont bleu ardoise.

On lit au bas :

> Comment les pescheurs et seruiteurs du pape peschoient en la Riuiere du tymbre et ne prindrent que petis enfans que on auoit gettez en la dicte Riuiere dont ilz furent moult esbahis. en disant qu'ilz nauoient peu prendre aultre poisson.

# SEPTIÈME MINIATURE.

## LE RÉSULTAT DE LA PÊCHE PRÉSENTÉ AU PAPE.

DANS cette miniature le personnage le plus saillant est le pape, tiare en tête, et vêtu d'un manteau bleu doublé de blanc, bordé d'or, qui recouvre sa tunique blanche. Il est assis sur un fauteuil, et reçoit trois camériers, dont l'un est vêtu d'une robe verte, le second d'une robe rouge; on ne voit que la tête et le cou du troisième : chacun d'eux a un chaperon blanc jeté sur l'épaule. Tous trois sont à genoux devant le saint père : le premier lui présente, dans un plat d'or, les corps de trois de ces petits enfans qui ont été pêchés dans le Tibre. Innocent fait de ses deux mains un geste qui annonce la surprise et la commisération. A côté de lui, dans le fond, sont deux cardinaux debout, en robe et chaperon rouges. Un troisième est derrière le fauteuil, et s'avance avec un mouvement de curiosité. Au côté gauche du tableau on voit, à la porte de l'appartement, un des pêcheurs ayant encore sur son épaule un instrument de pêche ou filet nommé vulgairement *trouble*.

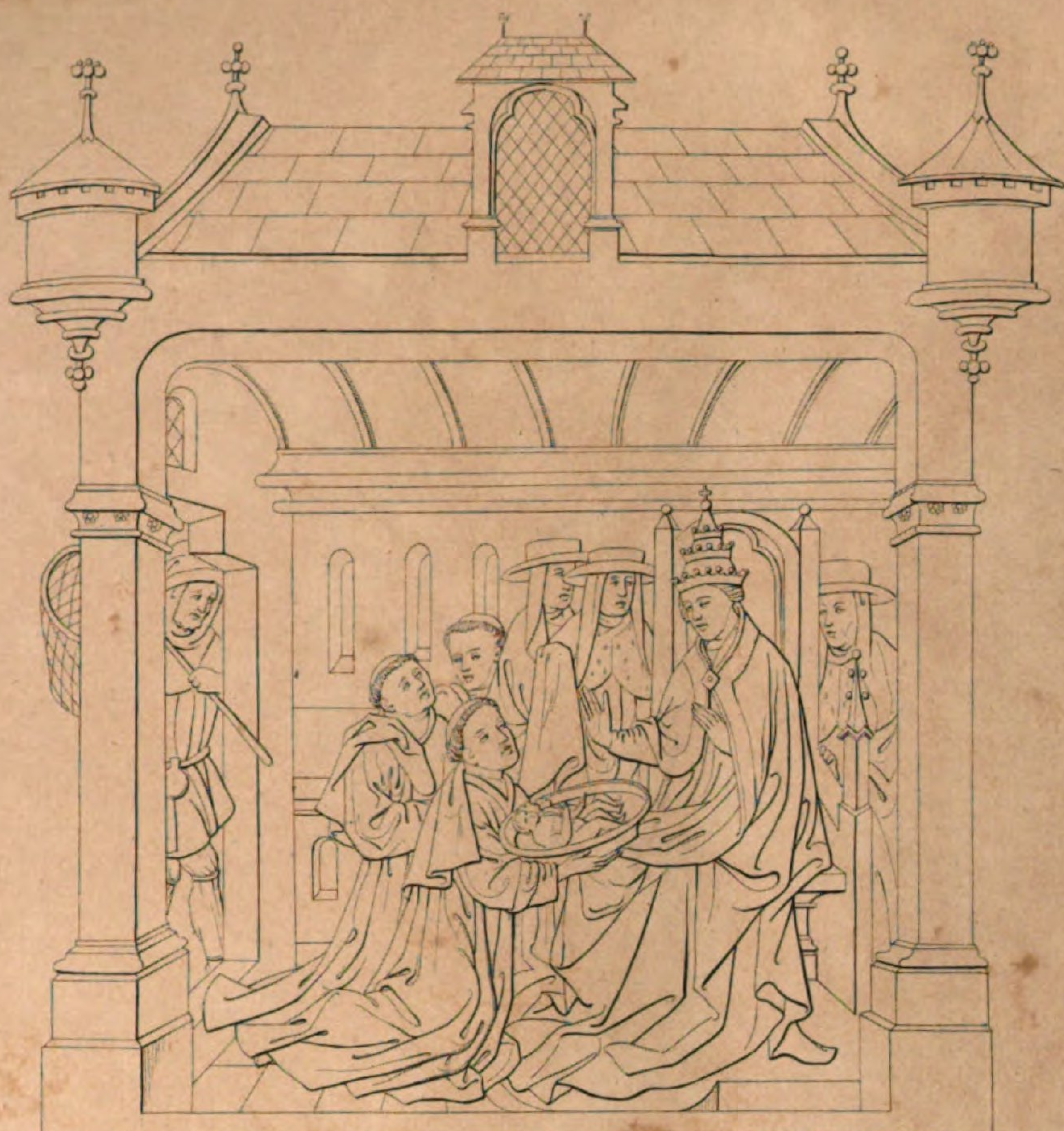
Le fond et la voûte lambrissée de l'appartement sont couleur de bois. Le siége du saint père est vert pâle; le pavé à compartimens noirs et gris; les murs de la même couleur que dans les précédentes miniatures; le toit rouge; et la lucarne, dont le toit est vert, est garnie de vitraux d'argent.

Les quatre lignes suivantes sont inscrites au bas de cette miniature :

> Comment on apporta au pape Innocent les enfans qui auoient este peschez en laditte Riuiere du tymbre : lequel en deuinst moult espouuantez (*sic*) et se mist en oroison en Requerant a dieu qui lui voulsist demonstrez (*sic*) ce qui deuoit faire de ses (*sic*) enfans.

On voit par la manière dont sont écrites ces cinq lignes, combien l'orthographe était alors négligée, ou plutôt le peu de soin qu'a apporté l'écri-

7



Monot Lith.

Comment on apporta au pape Innocent les enfans qui auoient este peschez en la dite Riuiere du tymbre. le quel endeuinst moult espouantez, et se myst en oroison en requerant a dieu qui lui voulsyst demonstrez ce qui deuoit faire de ses enfans.

8



Lith. de Vve Jobard.

Comment lange sapparut au pape qui estoit en oroison et lui dist quil montast sur sa mulle, et sen allast ou lieu ou les enfans auoient este pescher, et la ou sa mule se agenouilleroit il edifiast ung hospital, et le fondast ou nom du Saint esperit pour recepuoir tous poures et pour nourrir tous petis enffans getez.

vain en les transcrivant. Il est vrai que ce n'est guère qu'au XVI.e siècle que l'on a commencé à s'occuper un peu sérieusement de formes grammaticales mieux appropriées aux progrès de la langue, d'une orthographe moins barbare, puis de la ponctuation et de l'accentuation, si indispensables tant pour la clarté du discours écrit que pour la prononciation de certaines syllabes. Malgré cela, les fautes que nous signalons dans les cinq lignes ci-dessus, auraient été aussi choquantes au XV.e siècle qu'elles le sont au XIX.e : car, toute barbare, tout imparfaite qu'a été notre langue depuis le X.e siècle jusqu'au XVI.e, elle n'en avait pas moins des règles et des principes, bien différens des nôtres à dire vrai, mais dont ne s'écartaient ni les poètes ni les prosateurs de ces siècles reculés. ( Voyez à ce sujet la *Grammaire romane* de M. Raynouard. )

# HUITIÈME MINIATURE.

## PRIÈRE DU PAPE,

### ET RÉVÉLATION DE L'ANGE SUR LE RÉSULTAT DE LA PÊCHE.

Le pape, toujours tiare en tête, et vêtu d'une longue robe blanche, est à genoux au milieu de son appartement, sur le pavé à carreaux verts de deux teintes, à compartimens. Dans le fond du tableau est une grande table ou un lit couvert d'une étoffe bleue sur laquelle est ouvert un livre de forme carrée, à couverture rouge, et doré sur tranche. Les couleurs des rideaux et de la bordure sont les mêmes que celles indiquées dans le quatrième tableau. Le saint père, en oraison, demande à Dieu ce que signifie le résultat de la pêche en question. Il a l'air, par le geste de ses deux mains, qu'il tient droites, de témoigner sa surprise à l'apparition d'un ange en robe violette à collet d'or, ailes déployées, qui descend du ciel, et vient lui expliquer ce que signifie la pêche. Cet ange semble calculer sur ses doigts tous les détails de ce que sa sainteté doit exécuter par suite de cette déplorable pêche. A l'entrée de l'appartement, à gauche, vis-à-vis le pape, sont, à genoux, des camériers, dont l'un, en robe rouge et chaperon gris, tient un livre ouvert. Deux autres, en robe bleue et chaperon rouge, sont placés derrière lui. Ils semblent prier avec beaucoup de componction. On aperçoit à la porte extérieure un garde ou sergent en veste bleue, manches et chausses vertes; son bonnet et le collet de son vêtement sont rouges. Il est debout, porte la masse en or, et paraît faire un pas pour sortir de l'appartement.

L'architecture est ombrée en camaïeu gris et blanc; les toits de la tour et du portique sont en ardoise, celui du bâtiment principal est rouge; le vitrail est en argent.

On lit au bas :

> Comment l'ange saparut au pape qui estoit en oroison et lui dist quil montast sur sa mulle et sen allast ou lieu ou les enfans auoient esté peschez. et la ou sa mulle se agenoulleroit il edifiast ung hospital et le fondast ou nom du saint esperit pour Recepuoir tous poures et pour nourrir tous petis enffans getez.

En lisant ce passage, ne serait-on pas tenté de croire que le pape ignorait dans quel emplacement l'hôpital devait être bâti, et qu'il fallait qu'il attendît que sa mule le lui indiquât en s'agenouillant au milieu d'une procession qui devait avoir lieu le lendemain, comme on le voit dans la dixième miniature ? Cette assertion seule suffit pour prouver que tout ce récit merveilleux est de l'imagination du narrateur : car il est avéré que le pape savait très-bien le lieu, non pas où il construirait un nouvel hôpital, mais où il en rétablirait un ancien qui existait depuis le VIII.$^{me}$ siècle, et qui était tombé en ruine. Ecoutons à ce sujet Marien Vasi, qui, dans son *Itinéraire instructif de Rome, etc.* (traduction française), Rome, 1792, 2 *vol. in*-12, s'en exprime ainsi, *tom.* 11, *p.* 592 : « Ce grand et riche hôpital (du Saint-» Esprit, à Rome) doit son origine à Ina, roi des Saxons occidentaux : d'où » lui vient sa dénomination *in Sassia.* Ce roi, vers 717, avait fait bâtir dans » le même emplacement une église et un hospice pour les pélerins ses na-» tionaux. Cet édifice fut renversé et détruit par deux incendies, en 817 » et 847. S. Léon IV (pape de 847 à 855), le fit rebâtir; mais il fut de » nouveau détruit par Henri IV en 1077, et par Frédéric Barberousse vers » 1162, époques où ces deux empereurs dévastèrent ce quartier. Le pape » Innocent III (celui qui nous occupe en ce moment), le fit rebâtir pour » la troisième fois, et l'érigea en forme de grand hôpital, en 1198; il le » destina pour tous les pauvres malades sans exception, ainsi que pour les » enfans exposés. Il y fit aussi ériger une église qu'il dédia au Saint-Esprit, » dont l'hôpital même a pris sa dénomination. »

Voilà bien la fondation de l'hôpital du Saint-Esprit à Rome, racontée dans toute la simplicité historique, et dégagée de tout le merveilleux dont un légendaire du temps a brodé cet évènement. Le pape Innocent III n'était donc point incertain sur le lieu où il construirait un nouvel hôpital : il a rétabli l'ancien, qui était en ruine, et a profité de l'occasion pour lui donner plus d'extension, et en faire un grand établissement religieux qu'il a mis sous le vocable du Saint-Esprit. Ainsi la maladie du pape, l'apparition de l'ange, la pêche des petits enfans dans le Tibre, et la mule qui s'agenouille, sont des broderies que les légendaires du moyen âge ajoutaient à leurs récits de faits véritables, pour frapper l'imagination du vulgaire, et fixer davantage son attention ; et peut-être ces broderies fantastiques, qui commençaient à passer de mode vers la fin du xv.$^{me}$ siècle, ont-elles été la cause de la suppression du texte qui devait accompagner les miniatures. N'en continuons pas moins leur histoire.

9



Monot Lith.

Comment le pape Innocent senba pour beoir ou se devoit edifier le dit hospital come lavisie lui avoit ordonne ensemble tout son college z passa par dessus le pont de la riviere du tymbre en donnant la benediction a tous ceulx qui le suyvoient.

10



Lit. de Vᵉ Jobard.

Coment il fist edifier le dit hospital diligamment a ses despens propres et missions et y donna plusieurs grans graces et pardons a tous ceulx z celles qui le dit hospital visiteront et illec de leurs biens donneront ou envoyeront.

# NEUVIÈME MINIATURE.

## LE PAPE VA EN PROCESSION

### A LA DÉCOUVERTE DU LIEU OU DOIT ÊTRE CONSTRUIT L'HÔPITAL.

La scène se passe sur l'un des ponts du Tibre, dont on voit trois arches, sous lesquelles se précipitent les flots en tournoyant. Dans le lointain figurent deux des sept montagnes de Rome, surmontées de châteaux forts flanqués de leurs tourelles. Sur le pont est un nombreux et brillant cortége allant en procession, et ainsi composé : A gauche, le pape Innocent III, en tiare et en tunique blanche recouverte d'une chape bleue bordée d'or, est monté sur une mule blanche dont le mors et la bride blanche sont ornés de bossettes d'or, et dont une espèce de valet de pied, en robe verte et en chaperon blanc, tient la bride. Sa sainteté, avançant le bras et deux doigts de la main droite, distribue des bénédictions au peuple. A côté du saint père, et en arrière, sont les cardinaux, montés sur leurs mules, dans leur costume ordinaire, c'est-à-dire en rouge. Le pape est précédé d'une mule blanche ayant aussi des bossettes d'or à sa bride, et portant sur son dos une châsse en or représentant une nef surmontée d'une croix richement ornée : c'est un modèle de l'hôpital que l'on doit bâtir. A droite de cette mule, un personnage à pied, habillé de rouge, et tenant un cierge allumé, accompagne le modèle en question ; un second cierge s'aperçoit de l'autre côté, sans qu'on distingue celui qui le porte. Deux religieux, le plus apparent en robe bleue, l'autre en robe verte dont on aperçoit à peine la couleur, font les fonctions de valets de pied, et conduisent par la bride la mule, qui est blanche ainsi que son harnais. De l'autre côté de cette mule on aperçoit trois autres membres du cortége, dont l'un, en robe rouge pâle, tient une longue baguette ; l'autre, habillé en rouge écarlate, à collet blanc, porte un parasol doré ; et le troisième, en robe d'une couleur semblable à celle du premier, marche en avant, portant une croix d'or élevée. La di-

mension latérale du tableau ne permet plus de voir que la croupe d'une mule blanche qui appartient à la partie du cortége qui est en avant, et qu'on n'a pas pu représenter, ce qui annonce qu'une nombreuse cavalcade formait la base de cette solennelle et pompeuse procession.

On lit au bas :

Comment le pape Innocent senva pour veoir ou se deuoit edifier ledit hospital. comme lange lui auoit ordonne ensemble tout son college. et passa par dessus le pont de la Riuiere du tymbre. en donnant la benediction a tous ceulx qui le suyuoient.

# DIXIÈME MINIATURE.

## DÉSIGNATION MERVEILLEUSE

### DU LIEU OU SERA BATI L'HOPITAL.

Le pape, environné de son cortége, continuant la procession précédente, arrive enfin au lieu où doit être construit l'hôpital, c'est-à-dire à l'endroit où, d'après la révélation de l'ange, la mule s'agenouille. En effet on voit l'animal, dont deux personnages tiennent la bride, véritablement à genoux; mais on n'aperçoit que sa tête, son cou, ses deux genoux à terre, et une partie de la châsse dont elle est chargée. Un personnage en habit vert clair la tient par la bride; et un autre en habit bleu, collet blanc, et portant un cierge allumé, est agenouillé en arrière de l'animal. Le reste du corps de la mule est masqué par une tourelle et par une partie du nouveau bâtiment, déjà très-élevé. A droite, le pape, accompagné de ses cardinaux, qui sont derrière lui, est descendu de sa mule. Debout, il bénit les matériaux, les pierres de taille et le mortier que l'on doit employer. Un ouvrier, en habit court bleu, chaperon, manches et chausses blanches, une pince à la main, est vis-à-vis le pape, et, de la main gauche, touche un câble qui, à l'aide d'une poulie, va enlever une forte pierre de taille à laquelle il est attaché, et la transporter sur un mur élevé, au-dessus duquel est une machine en bois qui soutient la poulie, que deux ouvriers font jouer; l'un, qui tient le câble, est en habit rouge, et l'autre, qui le tire, en habit blanc. La tourelle est blanche, les toits jaunes, et la maçonnerie d'un rouge violâtre. Il paraît que l'auteur de ce dessin est expéditif en construction : car la mule que l'on voit à genoux indique le lieu où doit être bâti l'hôpital, et l'édifice est déjà presque entièrement achevé, puisqu'on voit la croix de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit figurer deux fois sur les toits de la maison.

L'inscription de cette miniature porte :

Comment il (le pape) fait edifier ledit hospital diligament a ses despens propres et missions. et y donna pluseurs grans graces et pardons a tous ceulx et celles qui ledit hospital visiteront. et illec de leurs biens donneront ou envoyeront.

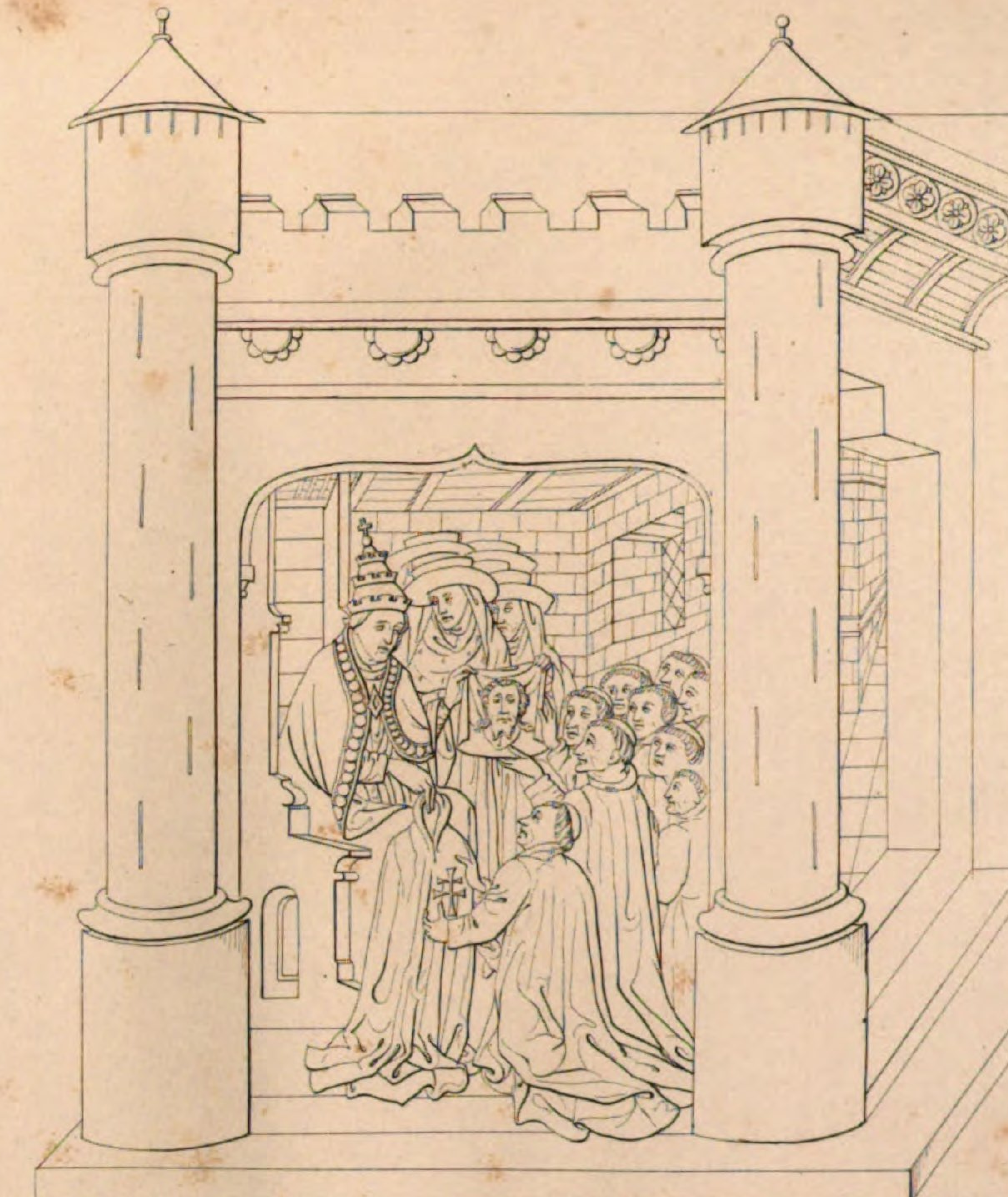
11



Monet Lith.

Cōme le pape se mist en oraison en requerant a dieu qui lui pleust de lui demonstrer quelz religieux il metroit au dit hospital et quel habit il leur donneroit. Et incontinent lange lui apparut qui lui bailla la croix double que les religieux devoient porter.

12



Lith. de Vᵉ Jobard.

Comment le pape baille labit ou quel est mise la croix double aux religieux et les ordonna selon la regle de Saint augustin & leur bailla la Sainte veronique et previlegia lordre moult grandement.

# ONZIÈME MINIATURE.

## NOUVELLE APPARITION DE L'ANGE

### RELATIVEMENT AUX RELIGIEUX DE L'ORDRE HOSPITALIER ET A LEUR COSTUME.

Dans cette miniature, presque entièrement consacrée à la personne du saint père, on le voit à genoux au milieu de son appartement, sur le pavé, qui est carrelé vert et blanc. Il est coiffé de la tiare, dont les deux fanons tombent par derrière sur sa longue robe blanche. Le dessinateur a saisi le moment où sa sainteté, après avoir prié, et vu exaucer sa prière, élève les deux mains pour recevoir d'un ange en robe blanche à collet d'or, qui descend du ciel, un tableau carré à fond bleu, sur lequel est brodée en argent une croix qui se distingue des autres par un double croisillon. Le bleu du tableau indique la couleur dont devra être l'habit des religieux de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit, et la croix à double croisillon brodée sur cet habit, est l'insigne qui distinguera l'ordre.

Derrière le pape, et assez éloignés de lui, sur la droite, sont deux religieux, dont l'un, en robe bleue à collet blanc, tient un livre doré sur tranche, ouvert sur son genou, et semble l'expliquer à son confrère, dont on n'aperçoit qu'une partie de la physionomie. Le reste de son corps est caché par le mur de l'appartement, et par une grosse tour blanche au milieu de laquelle est une meurtrière. Ces accessoires paraissent tout-à-fait étrangers à la scène principale. Le lit qui forme le fond du tableau tel qu'on l'a déjà vu, a une couverture brodée d'or. Le toit est vert, et l'édifice rougeâtre comme dans les tableaux précédens.

On lit au bas :

> Comme le pape se mist en oroison en requerant a Dieu qui lui pleust de lui demonstrer quels religieux il metroit audit hospital et quel habit il leur donneroit. et incontinent lange lui apparut qui lui bailla la croix double que les religieux devoient porter.

# DOUZIÈME MINIATURE.

## LE PAPE DISTRIBUE L'HABIT DE L'ORDRE AUX RELIGIEUX.

Cette miniature représente le pape en tiare, et en chape bleue brodée en or, assis dans un fauteuil, et donnant aux religieux de l'ordre l'habit qu'ils devront porter. Cet habit est ici de couleur noire, avec la croix double brodée en blanc sur la poitrine. Nous ferons observer que l'habillement de ces religieux consistait dans la robe et le manteau. La robe qu'ils portaient habituellement était de couleur bleue; et le manteau, qui ne se mettait guère sur la robe que lorsqu'on sortait de la maison, était de couleur noire. A la gauche du saint père, les cardinaux sont debout. L'un d'eux, celui qui est le plus en évidence, tient déployée dans ses mains la sainte Véronique, qu'il présente aussi aux religieux de l'ordre. Ces religieux, tous en robe bleue, au nombre de neuf, sont à genoux devant le saint père. L'un d'eux reçoit l'habit de l'ordre des mains de sa sainteté, et un autre reçoit la sainte Véronique que lui présente un cardinal. Le pavé est à compartimens verts nuancés de deux couleurs, les lambris jaune brun, et l'architecture comme ci-dessus.

Au bas est écrit :

> Comment le pape baille labit (*sic*) ouquel est mise la croix double aux religieux et les ordonna selon la regle de saint augustin et leur bailla la sainte veronique et priuilegia lordre moult grandement.

Nous avons quelques observations à faire sur certains passages de cet ancien texte. D'abord, quant au costume des hospitaliers, voici comment Courtépée s'en exprime dans sa *Description du duché de Bourgogne*, tom. 11, p. 267 : « L'habit clérical de ces religieux était bleu céleste dans » l'origine, et leur manteau noir était orné d'une croix blanche à double

» croisillon. » Cela a été changé par la suite, car Courtépée ajoute : « Ils » ont conservé la couleur bleue pour leur habit de chœur, et se conforment » pour l'habit ordinaire à celui des ecclésiastiques, sur lequel ils mettent » une croix blanche ; le commandeur la porte en or émaillée de blanc. » Cette croix était à dix pointes, parce que chacune des six extrémités, s'élargissant un peu, était terminée par deux pointes.

Passons à ce que le vieil auteur dit de la règle de saint Augustin. Il y a ici un véritable anachronisme. Ce n'est point Innocent III qui, en 1198, a donné aux religieux hospitaliers la règle de saint Augustin, mais bien Eugène IV, qui, par sa bulle du 14 mars 1446, les a mis sous cette règle, et a ajouté à leurs fonctions de charité l'obligation de faire l'office canonial, d'où leur est venu le titre de *chanoines réguliers*. Aussi dom Calmelet dit, dans son *Histoire* (manuscrite) *de l'hôpital de Dijon*, que c'est à dater de 1446 que les hospitaliers de Dijon commencèrent à honorer saint Augustin comme leur père, que dès-lors ils en célébrèrent toutes les fêtes avec grande solennité, et qu'ils ajoutèrent sa commémoraison dans leur office.

Quant à la sainte *Véronique* que le pape donne aux hospitaliers, nous dirons que ce mot signifie vrai portrait : il vient du latin *vericonica* ou *vera icon*. C'est l'empreinte de la face du Sauveur sur un linge. VOYEZ nos *Recherches historiques sur la personne de Jésus-Christ*. Dijon, Lagier, 1829, in-8.°, pp. 68 et 84. On trouvera dans ce chapitre tout ce qui a été dit et publié sur la *véronique*, c'est-à-dire sur la sainte face, les suaires, etc.

Le peuple donne le nom de *Véronique* à une sainte femme de Jérusalem qui a figuré dans la passion : il a tort ; et nous pensons qu'on a également tort, dans certains diocèses, d'en faire la patronne des lingères.

C'est à cette douzième miniature que se termine tout ce qui regarde l'origine, les causes et la fondation merveilleuse du grand hôpital du Saint-Esprit à Rome. Nous allons maintenant aborder ce qui concerne l'établissement de celui de Dijon ; et, dès le premier pas, nous retrouverons le pinceau de l'artiste toujours le même, c'est-à-dire toujours prodigue de scènes merveilleuses et bizarres.

# TREIZIÈME MINIATURE.

---

## LE DUC DE BOURGOGNE ÉPROUVE UNE TEMPÊTE SUR MER.

Ballotté par les flots d'une mer très-agitée, un vaisseau monté par beaucoup de monde paraît être dans un extrême danger. Ce misérable esquif, battu par la plus violente tempête, est en proie non-seulement aux élémens déchaînés, qui déjà ont brisé le mât, mais encore aux esprits infernaux, à mille démons qui, sous la forme d'animaux hideux, fantasques, rouges, verts, avec cornes et griffes, sont occupés dans les airs, les uns à pousser le mât pour achever de le rompre; les autres à tirer la grande voile, qui est pliée; d'autres à secouer la hune qui est à l'extrémité supérieure du mât: les haubans rompus voltigent de tous côtés.

Pendant ce combat des élémens et des diables avec le pauvre bâtiment, les malheureux passagers se pressent sur le pont. On remarque au milieu d'eux le duc de Bourgogne (appelé improprement Eudes III). Il est en manteau rouge doublé d'hermine, la tête découverte, les mains jointes, et les yeux levés au ciel. C'est sans doute alors qu'il fait à Dieu, à sa glorieuse mère, et à monsieur (1) saint Jehan-l'Evangéliste, le vœu mentionné dans l'inscription ci-dessous. A la droite du duc est un de ses pages, en habit bleu, à toque verte, qui porte sur ses mains le chaperon rouge de son maître. A sa gauche est un personnage en robe bleue, coiffé d'une espèce de turban blanc a toque verte, et qui a la main gauche sur le cœur. Près

(1) Dans le moyen âge on traitait les saints de monsieur, de monseigneur, de baron. On lit en tête d'une épître farcie du XII.e siècle, sur le martyr de saint Etienne:

Conter volons la passion
De sainct Estevene le baron.

Au commencement du XVII.e siècle on monseigneurisait encore les saints: car le cardinal du Perron, mort en 1618, entendant un prédicateur donner la qualification de monseigneur à tous les saints dont il parlait en chaire, dit: « Il faut que cet homme ne soit guère familiarisé avec les saints, puisqu'il les traite avec tant de cérémonie. »

13



Menut lith.

Cõment le duc de bourgomgne nõme eude le baillant si eust grosse fortune
sur mer en allant au Saint sepulcre et la se Rendit a dieu · et voua de
faire une chapelle en sa maison a dijon ou nom de dieu sa glorieuse mere
et monsr. Saint Jehan leuvangeliste · & incõtinent la tempeste cessa · et
vint a Bon port ·

14



Lith. de Ve. Jobard

Comment le duc de Bourgomgne aprez ce quil eust acompli les
voiages doultremer se partist de Iherusalem Joieusement · et sen
alla a Romme par devers le Saint pere · pour lui exposer sa fortune
et son bon ·

[embossed library stamp: DIJON]

de celui-ci, un homme en surtout blanc à manches violettes, appuyé sur le bord du vaisseau, lève la tête pour observer le temps; son bonnet à bourrelet blanc, est de couleur rouge. A l'autre extrémité du vaisseau, à la poupe, dont la dunette est surmontée d'un pavillon aux couleurs du duc, qui cache la barre du gouvernail, est un homme habillé de rouge, debout, la tête découverte, élevant les bras au ciel, dans l'attitude d'une personne que le danger glace d'effroi: c'est sans doute le pilote. A ses pieds est un religieux en robe violette, qui, les mains jointes, le regarde avec inquiétude. On voit beaucoup d'autres personnages derrière ceux dont nous venons de parler, mais aucun matelot n'est à la manœuvre; la crainte et la stupeur semblent s'être emparées de l'équipage entier. Dans le lointain paraissent quelques vaisseaux également ballottés par la tempête; et plus loin encore, à l'horizon, l'on aperçoit un château fort et un bout de rempart. La direction de la proue du vaisseau qui porte le duc, semblerait indiquer que c'est le premier port où il devait débarquer pour se rendre à Jérusalem.

Le texte inscrit au bas de cette miniature, porte:

> Comment le duc de bourgoingne nomme eude (1) le vaillant si eust grosse fortune (2) sur mer en allant au Saint sepulcre et la se rendit a dieu et voua de faire une chapelle en sa maison a dijon ou nom de dieu sa glorieuse mère et monsieur Saint Jehan leuangeliste. et incontinent la tempeste cessa et vint a bon port.

Il y a dans cette inscription erreur de nom et de fait, du moins quant à la tempête. Tout ce qu'on y raconte ne regarde point le duc Eudes III,

(1) On a écrit postérieurement, en marge du manuscrit, vis-à-vis cette ligne, *Eudes III*. On aurait mieux fait de rectifier l'erreur comme nous le faisons à la suite de l'inscription.

(2) Le mot *fortune* signifiait dans ce temps-là accident, orage, tempête, grand vent, danger, chance, hasard, etc. *Fortune de guerre* se disait de la peste qu'engendre ce terrible fléau. L'expression *fortuné* n'avait pas besoin du privatif *in* pour désigner un homme malheureux, dans la peine et le chagrin. Aussi disait-on : *Ayez en commisération ce pauvre fortuné*, c'est-à-dire ce pauvre homme en proie aux coups de la Fortune.

ni la fondation de l'hôpital du Saint-Esprit à Dijon, mais bien le duc Hugues III, son père, et la fondation de la Sainte-Chapelle de cette ville. Voici les faits exacts, rétablis avec les dates.

En 1171 Hugues III, entraîné par le goût du temps pour les croisades, prit la croix, et s'embarqua pour la Terre-Sainte. Une violente tempête ayant mis en danger le vaisseau qu'il montait, il fit vœu, s'il en échappait, de bâtir un temple en l'honneur de la mère de Dieu et de saint Jean-l'Evangéliste. De retour à Dijon l'année suivante, il s'empressa d'accomplir son vœu. Telle est l'origine de la Sainte-Chapelle, fondée en 1172 par Hugues III, et dont l'église tenait au palais des ducs, qu'on a depuis appelé le Logis-du-Roi, puis le Palais-des-Etats. Cette église, avec sa belle flèche ornée d'une couronne, a été détruite en 1794. Le marché aux fleurs est sur son emplacement, et la nouvelle salle de spectacle côtoie cet emplacement. Hugues III, qui était retourné à la Terre-Sainte, en 1190, avec Philippe-Auguste, y fit plusieurs exploits, au nombre desquels on ne mettra pas l'occasion qu'il laissa échapper de reprendre Jérusalem. Au commencement de 1193 il mourut à Tyr, où il s'était retiré pour passer l'hiver.

On voit que cette tempête, ce vœu, et la fondation qui en a été la suite, n'ont rien de commun avec le duc Eudes III, à qui on les prête très-gratuitement dans la miniature ci-dessus. Ce prince, si l'on en croit Courtépée, tom. 1, p. 160, serait bien allé aussi sur mer, s'étant mis à la tête de la quatrième croisade, en 1202, avec Boniface de Montferrat, et Baudouin, comte de Flandre; mais l'*Art de vérifier les dates*, in-8.°, tom. XI, dit tout le contraire; voici ses expressions: « Après la mort de Thibaut III, comte « de Champagne, les chefs de la nouvelle croisade, qui l'avaient élu » pour leur généralissime, députèrent, l'an 1201, au duc de Bourgogne » (Eudes III), pour lui offrir le même emploi; mais il les remercia de » cet honneur, et resta paisible dans ses foyers. L'an 1203 il assista à la » cour des pairs, etc. » Cela est positif. La fondation de l'hôpital du Saint-Esprit à Dijon n'a donc point eu lieu par suite d'un vœu qu'Eudes III aurait fait dans un danger sur mer. Il paraît que, soit par ignorance, soit pour donner plus d'importance à cette fondation, les auteurs primitifs

du texte des miniatures auront attribué à Eudes III les évènemens qui appartiennent à Hugues III, son père; et ils auront confondu la fondation de la Sainte-Chapelle, due à Hugues en 1172, avec la fondation de l'hôpital de Dijon, qui lui est postérieure de 32 ans, Eudes l'ayant établi en 1204. Le bonhomme Calmelet (historien de l'hôpital de Dijon), d'après un passage très-léger du président Hénault (édit. de 1821, tom. I, p. 202), qui met ce duc Eudes au nombre des croisés, arrange tout cela à sa manière: « Ce prince, dit-il (revenant de l'expédition de Constanti-» nople), ne fut pas plus tôt embarqué, qu'une horrible tempête le traversa » dans son passage. Sa piété lui dicta d'imiter l'exemple de son père » Hugues III, qui, 30 ans auparavant, ayant couru un pareil danger, avait » fait vœu de fonder, etc. Eudes en fit donc également un de fonder un » hôpital. Dieu l'agréa, et le prince atteignit les côtes d'Italie; et, arrivé » à Rome, le pape le reçut avec toute la distinction que méritaient son » rang et son attachement à l'église, etc. » Nous voilà donc avec deux tempêtes au lieu d'une, qui même n'a aucun rapport à notre objet. Ce voyage d'Eudes à Rome n'est mentionné nulle part. Il est encore le fruit de l'imagination de l'auteur des anciennes peintures de Rome, que nous retracent nos miniatures: et voilà justement comme on écrit l'histoire. Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'Eudes, voulant sans doute réparer le tort qu'il croyait avoir de n'être point allé à la quatrième croisade, prit la croix en 1218, et se mit en route pour passer en Palestine; mais, à peine sorti de Bourgogne, il fut surpris par la mort à Lyon. C'était un prince très-courageux, qui se distingua à la bataille de Bouvines, gagnée par Philippe-Auguste le 22 juillet 1214. Il avait l'ame élevée, et fut généralement regretté, et même pleuré par les Bourguignons, ses vassaux.

Ces explications, qui rectifient une erreur historique, nous ont entraîné dans des détails que certains lecteurs trouveront peut-être un peu longs, mais l'amateur de la vérité nous les pardonnera sans doute.

Continuons, d'après nos petits tableaux, le récit descriptif des prétendues courses du duc Eudes III.

# QUATORZIÈME MINIATURE.

## LE DUC DE BOURGOGNE VA DE JÉRUSALEM A ROME.

Eudes III est représenté à l'instant où il quitte Jérusalem, et où il passe sous la porte de cette ville, dont on voit une partie des remparts et plusieurs édifices au-delà des tours qui garnissent ces remparts. Le prince, en manteau rouge bordé d'hermine, qui recouvre une veste bleue, et tenant de la main droite un bâton de commandant, est monté sur un cheval blanc s'élançant hors de la porte, et dont la bride, le poitrail, les éperons et les étriers sont dorés. Un nombreux cortége suit le prince, mais on n'aperçoit que le sommet des têtes de la foule qui se presse au loin dans la rue qu'il vient de quitter. Un héraut monté sur un cheval blanc, et vêtu de sa cotte d'armes à bandes d'or sur fond bleu et bordure rouge, précède le duc, et souffle de toutes ses forces dans une trompette dorée qu'il tient élevée de la main droite. Sa veste, liserée d'hermine, est rayée blanc et rouge pâle. Le harnais du cheval a les mêmes couleurs. Un autre musicien, voisin du héraut, souffle aussi dans un instrument semblable; son habit et son chaperon sont blancs : au reste, on ne voit que sa tête, et les deux seuls personnages en évidence dans ce tableau sont le prince et le héraut. Le terrain est vert; tous les monumens sont blancs, à l'exception du portique, qui est de couleur rouge pâle.

On lit au bas :

Comment le duc de Bourgoingne apres ce quil eust
acompli les voyages doultremer se partist de Iherusalem
joieusement et sen alla a Rome par devers le Saint père
pour lui exposer sa fortune et son vou (1).

Le récit de cet évènement est la suite de l'erreur que nous avons signalée

(1) C'est-à-dire : pour lui exposer le danger qu'il avait couru, et son vœu.

dans l'article précédent. Ce départ de Jérusalem (eût-il eu lieu) appartiendrait toujours à Hugues III, fondateur de la Sainte-Chapelle de Dijon en 1172, et nullement à Eudes III, son fils, fondateur de l'hôpital de la même ville en 1204. Il est même assez présumable, comme nous l'avons déjà dit pag. 12, que la gravité de cette erreur aura fait mettre de côté ces miniatures destinées sans doute à une histoire de la fondation de l'hôpital en question, dont le texte romanesque aura été supprimé.

# QUINZIÈME MINIATURE.

## CONFÉRENCE DU DUC DE BOURGOGNE AVEC LE PAPE.

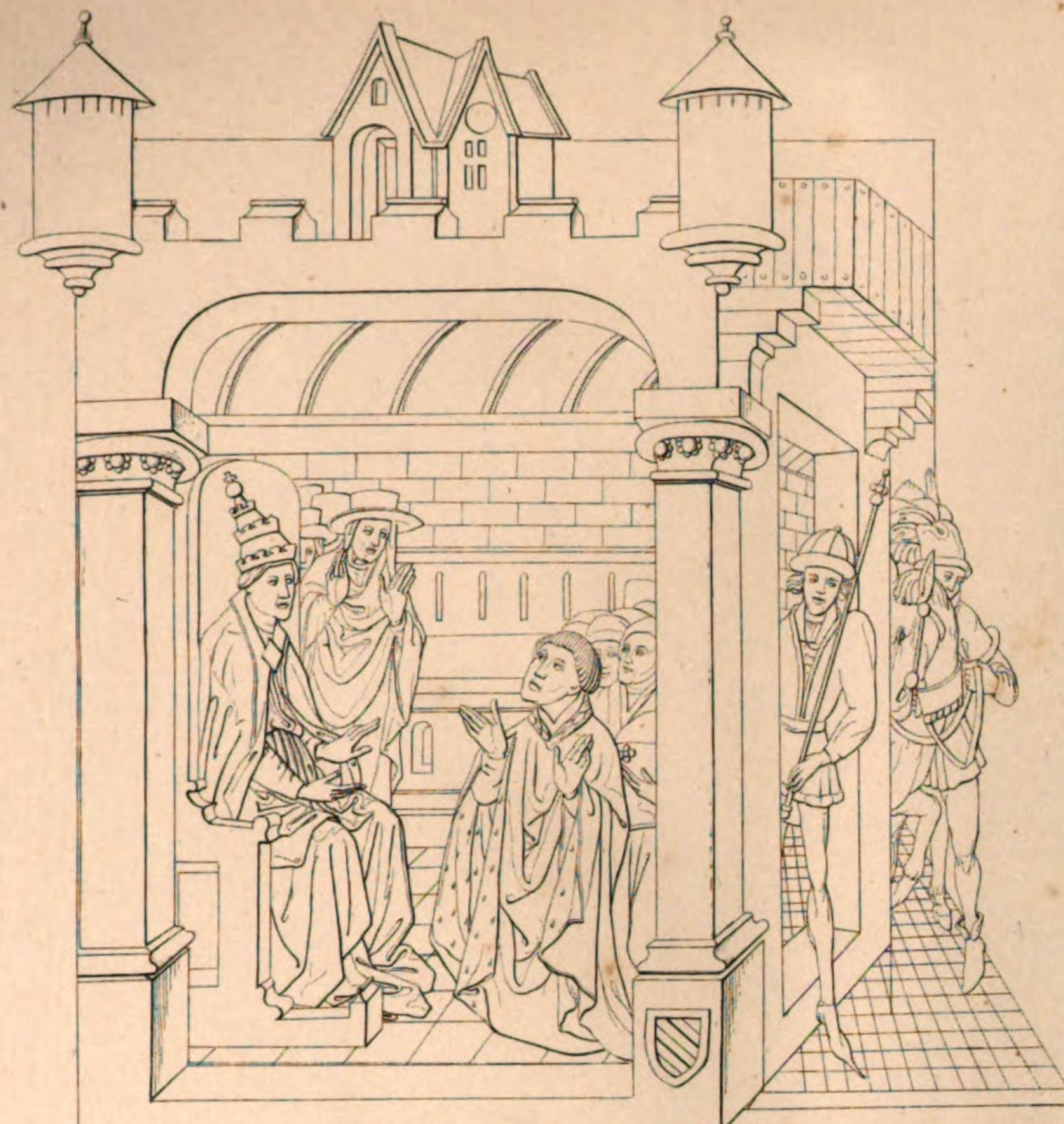
CETTE miniature offre d'abord une espèce de galerie ouverte dans laquelle le pape donne audience solennelle au duc de Bourgogne. Le saint père, en robe bleue sur sa tunique blanche, la tiare en tête, est assis dans son fauteuil ; il a plusieurs cardinaux, debout, à sa gauche. Ils sont, à l'ordinaire, coiffés du chapeau rouge, avec la robe de même couleur. Ils témoignent par leurs gestes tout l'intérêt qu'ils prennent au récit du duc de Bourgogne, qu'ils écoutent attentivement ; il en est de même du pape.

Le duc, en grand manteau rouge doublé d'hermine, sur une robe bleue, la tête découverte, est à genoux devant sa sainteté, et lui raconte les détails de son voyage sur mer, les dangers qu'il a courus, et le vœu qu'il a fait de construire un hôpital à Dijon s'il échappait à ce danger. Dieu l'a exaucé : résolu d'accomplir son vœu, il vient en conférer avec sa sainteté. On devine ce discours dans l'attitude, les regards et les gestes du prince. On entrevoit les gens de sa suite rangés derrière lui. Un garde, sergent ou huissier, en veste bleue et chausses blanches, tenant sa masse dorée, est à la porte de la galerie ; et dehors, on aperçoit dans la rue des palefreniers ou écuyers en veste rouge, tenant par la bride les chevaux du prince qui vient d'arriver. Les armoiries de Bourgogne sont peintes sur la base du pilastre qui est à la gauche du prince. Le pavé intérieur est vert et blanc, et l'extérieur est noir et blanc. Les lambris et boiseries sont d'un ton brun jaunâtre.

Le texte de ce tableau porte :

> Comment le Duc de Bourgoingne parle au pp[e] en lui exposant la fortune quil auoit eue sur mer. et le vou quil auoit fait. et que incontinent icellui fait la Tempeste cessa.

15



Monot Lith.

Comment le duc de Bourgongne parle au pp.e en lui exposant la fortune quil auoit eue sur mer et le bon quil auoit fait et que incontinent icellui fait la tempeste cessa.

16



Lith. de Vve Jobard.

Comment le pape mena le duc de bourgongne veoir lospital quil edifioit en la cite de Rome en lui declairant la reuelation dauine quil auoit eue en sa maladie par lange qui lui adnonca de edifier le dit hospital pour recepuoir tous poures orphelins getons et tous poures malades et pour acomplir les sept euures de misericorde.

Cette entrevue du duc de Bourgogne avec le pape est une continuation de l'erreur précitée. Le prince Eudes n'est point allé à Rome, et ce n'est sans doute que par correspondance qu'il a demandé et obtenu les bulles relatives à la fondation de l'hôpital de Dijon, à l'imitation de celui de Montpellier, qui, érigé depuis peu, avait déjà des religieux hospitaliers de l'ordre du Saint-Esprit.

# SEIZIÈME MINIATURE.

## VISITE DU PAPE ET DU DUC DE BOURGOGNE
### A L'HOPITAL DU SAINT-ESPRIT.

Le pape, la tiare en tête, et le duc de Bourgogne, tenant son chaperon à la main, l'un et l'autre dans leur costume précédent, viennent visiter l'hôpital du Saint-Esprit, nouvellement construit, à Rome. Ils sont suivis des cardinaux, et d'un nombreux cortége qui s'est arrêté derrière l'église, par-dessus le toit de laquelle on aperçoit la sommité de la croix et du parasol ci-dessus mentionnés (pl. IX). Le saint père s'entretient avec le duc, et lui raconte sans doute l'histoire merveilleuse de la fondation de cet hôpital. Deux religieux, en manteau noir sur robe bleue, reçoivent à genoux, devant l'entrée d'une salle de l'hôpital, qui est à découvert, le pape et le duc de Bourgogne. Le second plan du tableau est composé d'une vue du bâtiment, dont le pignon est surmonté de la croix de l'ordre. L'intérieur de l'une des salles de l'hôpital s'aperçoit, tant par la porte que par une large ouverture pratiquée dans le mur latéral. On y voit des lits dont les couvertures sont d'une teinte vert pâle, et le bois de couleur jaune; ces lits sont occupés par de petits enfans couchés deux à deux. Une personne adulte est seule dans un lit. A gauche, entre les couchettes, d'autres enfans, assis par terre, semblent jouer ensemble. Le terrain est vert, le toit est rouge, et l'architecture d'un ton laqueux.

On lit au bas :

> Comment le pape mena le duc de Bourgoingne veoir lospital quil edifioit en la cite de Rome. en lui declairant la reuelacion diuine quil auoit eue en sa maladie. par lange qui lui adnonca de edifier ledit hospital. pour recepuoir tous poures orphelins getons. et tous poures malades. et pour acomplir les sept euures de misericorde.

Voici en quoi consistent les *sept OEuvres de miséricorde*, dont la nomen-

clature n'est peut-être pas aussi familière à beaucoup de monde qu'elle l'était dans les siècles précédens :

1.° *Esurientes pascere*, donner à manger à ceux qui ont faim.

2.° *Potare sitientes*, donner à boire à ceux qui ont soif.

3.° *Hospitio excipere advenas*, exercer l'hospitalité envers les étrangers.

4.° *Vestire nudos*, donner des vêtemens à ceux qui sont nus.

5.° *Ægros curare*, prendre soin des malades.

6.° *Liberare captivos*, délivrer les captifs.

7.° *Sepelire mortuos*, ensevelir les morts.

Outre ces *sept OEuvres de miséricorde*, que l'église nomme *corporelles*, il en est sept autres qu'elle désigne sous le nom de *spirituelles* Voici en quoi elles consistent : 1.° donner des conseils salutaires à ceux qui en ont besoin ; 2.° corriger ceux qui manquent ; 3.° instruire les ignorans ; 4.° consoler les affligés ; 5.° pardonner les injures ; 6.° supporter les peines ; 7.° prier pour les morts, pour les vivans, et pour ceux qui nous persécutent.

Si l'on ajoute à ces excellens préceptes les deux suivans : « Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fît, et faites aux autres tout le bien que vous voudriez qu'ils vous fissent, » on aura le type de la perfection chrétienne.

# DIX-SEPTIÈME MINIATURE.

---

## LE PAPE REMET AU DUC DE BOURGOGNE
### LA BULLE DE FONDATION D'UN HÔPITAL A DIJON.

Innocent III, toujours dans le même costume, c'est-à-dire en tiare, en chape bleue bordée d'or sur une robe blanche, est debout à l'entrée du pèristyle de son palais ; ses cardinaux sont derrière lui. De la main droite, sa sainteté donne sa bénédiction au duc de Bourgogne, qui, en manteau rouge sur une robe bleue, la tête découverte, est à genoux sur la première marche du péristyle; et de la main gauche, le saint père remet à ce prince une bulle munie du sceau pontifical. Cette bulle est l'autorisation de fonder à Dijon un hôpital du Saint-Esprit semblable à celui qui venait d'être établi à Rome. Un page en veste bleue, à genoux derrière le prince, tient par une longe, et non par la bride, un cheval blanc. Sur la même ligne on aperçoit le front d'une nombreuse cavalcade, composée de toute la suite du duc, et dont les chevaux sont alternativement bais et blancs, ce qui annonce que le prince est sur le point de quitter Rome. L'architecture, dans ce tableau, est blanche; le plafond du péristyle et sa corniche sont couleur de bois; le terrain est vert.

On lit au bas du tableau :

> Comme le duc de bourgoingne demande licence au pape de edifier en sa ville de dijon ung hospital de tel habit et de tel ordre que cellui du Saint Esperit de Romme. Et comment le pape lui consent et acorde pourueu quil fut subgiet de cellui de Rome. Et de cellui en bailla bulles. et le exempta de toutes juridictions et y donna de grandes indulgences et pardons.

Si le récit des faits représentés dans cette miniature et dans la suivante est, ainsi que les précédens, dépourvu du principal caractère de l'histoire,

17



Menot Lith.

Comme le duc de bourgongne demande licence au pape de edifier en sa ville de dijon. vng hospital de tel habit et de tel ordre que cellui du Saint esperit de Romme. Et coment le pape lui consent et accorde pourueu quil fut subgiet dicellui de Romme. Et de ce lui en bailla bulles. & le exempta de toutes jurisdictions & y donna de grandes indulgences & pardons.

18



Lith. de V. Jobard

Comme le duc de bourgongne apres ce quil eust prins congie du pp. sen vient a dijon joieusement. et au deuant de lui allerent les pcessions en belles ordonnances. & les borgoys de la ville en grans noblesses: le quel les accepta tresagreablement ..

qui est la vérité, on peut dire au moins que, malgré cette erreur, ces miniatures donnent une juste idée de la grandeur, de la richesse et de la puissance de la maison de Bourgogne, non-seulement par le luxe et la magnificence de la nombreuse suite qui toujours accompagne le duc, mais encore par les égards, le respect et les prévenances dont ce prince lui-même est l'objet de la part de tout ce qui l'environne, et particulièrement du souverain pontife et du sacré collége. Et en cela l'auteur de ces petits tableaux est d'accord avec l'histoire, qui a généralement reconnu que les ducs de Bourgogne ont toujours rivalisé en éclat et en magnificence avec les maisons souveraines.

# DIX-HUITIÈME MINIATURE.

## ENTRÉE DU DUC DE BOURGOGNE A DIJON.

Ce tableau offre beaucoup de mouvement, à raison des nombreux personnages qui y figurent à droite et à gauche. La scène se passe à l'une des portes de la ville de Dijon; et ce doit être la porte d'Ouche: car c'est celle par laquelle on entre ordinairement en revenant d'Italie. Cette porte se présente à gauche, flanquée de deux tours, et armée de sa herse. On voit les habitans sortir en foule de l'intérieur de la ville pour venir au-devant du duc de Bourgogne, et le recevoir en grande pompe. Cette foule est précédée du clergé, composé des corps religieux et des séculiers, qui s'avancent processionnellement; un petit choriste est en avant, portant un bénitier et le goupillon; deux autres, ayant un flambeau à la main, précèdent les différens ordres religieux, distingués par leurs croix dorées au nombre de quatre. Un prélat (1), en chape verte, mitre en tête, et la crosse à la main, ferme la marche ecclésiastique. Derrière le clergé, et sous la porte même, on aperçoit les magistrats de la ville, en manteau bleu sur robe rouge, s'avançant gravement. Une grande foule les suit; mais on ne voit que le

(1) Cet évêque ne peut être celui de Dijon, puisqu'il n'y a eu d'évêché dans cette ville qu'en 1731. Dijon était alors du diocèse de Langres; et celui qui occupait le siége épiscopal de cette ville en 1204 était Robert II de Châtillon, que l'on croit frère du chevalier Lambert de Châtillon-sur-Seine, et oncle de Hugues, seigneur de Tréchâteau.

Si les abbés de Saint-Etienne de Dijon avaient eu en 1204 le droit de porter les ornemens pontificaux, tels que la mitre, l'anneau, etc., on pourrait croire que c'est l'un de ces abbés que l'artiste a désigné dans son tableau (et ce serait Pierre Barbotte, qui a occupé le siége abbatial de 1204 à 1270); mais les abbés de Saint-Etienne de Dijon n'ont eu le privilége d'user des ornemens pontificaux qu'en 1394, par bulle de Benoît XIII, pourvu toutefois que ce ne fût pas en présence d'un cardinal ou d'un évêque. Et c'est l'abbé Robert qui le premier a porté la mitre, l'anneau, et autres ornemens. Quant à la crosse, les chefs d'abbaye ont de tout temps eu le droit de la porter.

sommet des têtes se pressant dans la portion de rue où l'œil plonge autant que le permet la largeur de la porte de la ville. Voilà ce qui se passe à gauche du tableau. A droite, le duc de Bourgogne, en manteau rouge doublé d'hermine, sur habit bleu bordé de la même fourrure, arrivant à la tête de son nombreux cortége, ouvre la marche. Monté sur un cheval blanc richement caparaçonné, il tient en main le bâton de commandant. Ses étriers sont en or, ainsi que ses longs éperons. Des hérauts d'armes à cheval sont à sa droite, et font retentir l'air du son des trompettes et de divers instrumens. Puis vient une nombreuse cavalcade en partie armée de lances. Un étendart rouge pâle flotte au-dessus des cavaliers armés. Dans le fond l'on aperçoit une portion des remparts avec leurs créneaux, puis la partie supérieure d'une grosse tour, et d'autres édifices de la ville, beaucoup plus élevés que le rempart. Tous ces objets, ainsi que la porte de la ville, sont d'une teinte grise. Le terrain est vert, et une portion de mur, en avant sur la gauche, est couleur de laque.

L'inscription au bas de ce tableau est ainsi conçue :

Comme le duc de bourgoingne apres ce quil eust prins congie du pp.e sen vient à Dijon joieusement. et au deuant de lui allerent les processions en belles ordonnances. et les borgoys de la ville en grans noblesces. lequel les accepta tresagreablement.

# DIX-NEUVIÈME MINIATURE.

## LE DUC DE BOURGOGNE CONFÈRE AVEC DES ARCHITECTES SUR LE PLAN ET L'EMPLACEMENT DE L'HOPITAL DU SAINT-ESPRIT A DIJON.

UNE partie du faubourg d'Ouche forme le fond du tableau. A droite est le rempart, ou plutôt la porte d'Ouche, au-dessus de laquelle les armoiries de la ville de Dijon sont appliquées (1). Vis-à-vis cette porte, c'est-à-dire à gauche, on voit le duc de Bourgogne, toujours dans le même costume, debout, et ayant près de lui et en arrière les gens de sa suite. Il confère avec deux personnages qui sont devant lui. L'un, en habit court brun, paraît être un architecte; il tient une règle de la main droite. L'autre, en veste rouge et chausses noires, tient une équerre: c'est sans doute un entrepreneur de bâtimens. Le prince semble les consulter sur le lieu où doit être construit l'hôpital, et sur le plan qu'il faut adopter. En avant du duc, et sur le premier plan du tableau, on voit des espèces de parapets en pierres de taille qui sembleraient appartenir au pont d'Ouche; mais ce pont ne peut être celui que le fameux Hugues Aubriot a fait construire en pierre dans cette même place, lorsqu'il habitait Dijon, et qu'il y exerçait les fonctions de bailli; fonctions qu'il a remplies, dit-on, de 1360 à 1367. C'est peu après qu'il s'est rendu à Paris, où il a immortalisé son nom par les monumens publics à la construction desquels il a présidé. Il est donc certain que le pont appelé d'abord Aubriot ne pouvait exister en 1204; et il est bien présumable qu'il n'y avait alors qu'un pont en bois pour traverser l'Ouche en avant de la porte de la ville; mais l'auteur des miniatures n'y a pas regardé de si près, et il aura dessiné le pont qu'il avait sous les yeux au XV.e siècle. Au reste on peut dire que la disposi-

(1) Ces armoiries se trouvent là par erreur du peintre: car elles n'existaient point encore lors de l'évènement retracé dans la miniature, et qui a eu lieu en 1204: ce n'est qu'en 1391 que le duc Philippe-le-Hardi les a accordées à la ville. Avant cette époque les armes de Dijon consistaient simplement en un écu entièrement de gueules.

19



Menot Lith.

Comment le duc de bourgongne aprez ce quil fut arrive a dijon
vient visiter la place en la quelle il vouloit edifiez son hospital. Et
illecques fit venir massons charpentiers et aultres gens pour
luy conseillier la maniere comme le dit hospital se edifieroit.

20



Lith. de V.e Jobard

Comment le duc de bourgongne apres ce quil eust edifie le dit hospital
ordonna illecques ung maistre et plusieurs religieux pour illec servir
dieu et les povres et les mist a lespecialle garde et protection de lui
et ses successeurs en leur baillant les bulles que le pape lui avoit
baillees.

**tion des lieux a en général tellement changé depuis ces époques reculées, qu'elle ne permet guère de désigner d'une manière précise les monumens représentés d'ailleurs assez incorrectement dans ce tableau. La couleur des bâtimens et du terrain est comme dans la précédente miniature, à l'exception d'une maison qui s'aperçoit en arrière de la porte de la ville, dont le mur est blanc, et le toit ardoise.**

**On lit au bas :**

> **Comment le duc de bourgoingne aprez ce qu'il fut arriue a dijon vient visiter la place en laquelle il vouloit edifier son hospital. Et jllecques fit venir massons charpentiers et aultres gens pour lui conseillier la maniere comme ledit hospital se edifieroit.**

# VINGTIÈME MINIATURE.

---

## LE DUC DE BOURGOGNE REMET LES BULLES DU SAINT PÈRE

### AUX RELIGIEUX DE SON HOPITAL.

La construction de l'hôpital du Saint-Esprit à Dijon est terminée. Elle consiste en deux corps de bâtiment, dont l'un, placé en avant, est l'hôpital proprement dit, et l'autre est l'église, dont on n'aperçoit que la partie supérieure du toit couvert en tuiles jaunes, une partie du pignon au milieu duquel est une croisée en vitrage à losanges, et l'extrémité de ce pignon, surmontée d'une croix de l'ordre, c'est-à-dire d'une croix à double croisillon. Tout le reste du tableau est consacré au bâtiment de l'hôpital, dont l'artiste a représenté le toit, la façade, et l'un des côtés latéraux. Le toit est couvert en tuiles rouges. La façade offre au-dessus du pignon une cloche suspendue, à découvert entre deux étais terminés par un petit toit, comme on en voit encore dans quelques villages. Au dessous de cette espèce de niche ouverte, qui sert de clocher, et qui est également surmontée de la croix de l'ordre, une sculpture qui représente le Sauveur assis sur un escabeau, ayant les deux pieds sur le globe, et montrant le ciel de la main droite, est incrustée dans le mur du pignon.

L'artiste, désirant exposer aux yeux ce qui se passe dans l'intérieur de l'hôpital, a fait dans la façade une ouverture, espèce de grande porte sans battans, qui, par sa hauteur et sa largeur, remplit presque toute la dimension de cette façade. Il en a fait de même dans la face latérale du bâtiment, de sorte que l'intérieur est presque entièrement à découvert. On aperçoit au fond de la salle, des lits, dont l'un, à gauche, n'est pas occupé. Auprès d'un autre lit, où se trouvent deux malades, un religieux apporte une potion à l'un des deux, qui se met sur son séant pour la prendre. Un autre lit est occupé par une femme; de petits berceaux sont à côté. Un enfant en chemise est assis sur le pavé. A droite, deux vieillards, assis sur des tabourets, se

chauffent les pieds à un grand feu allumé sous une de ces vastes cheminées anciennes qu'on voit encore dans les cuisines de quelques vieux édifices. Sur le devant de la scène, le duc de Bourgogne, toujours dans le même costume, et debout, ayant derrière lui les gens de sa suite en habits bleus, verts, et rouges, bordés d'hermine, remet aux nouveaux religieux de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit attachés à son établissement les bulles qu'il a reçues du pape. Ces religieux, en manteau noir qui recouvre leur robe bleue, sont à genoux ; la croix de l'ordre est brodée sur leur manteau. Le maître ou supérieur reçoit avec respect les bulles que lui présente le prince.

Les armoiries de Bourgogne se voient sur la base du pilier qui forme l'angle avancé du bâtiment. Le pavé, à compartimens, est vert et rouge pâle. Cette dernière teinte est celle de la maçonnerie.

L'inscription porte au bas :

Comment le duc de Bourgoingne aprez ce quil eust edifie
ledit hospital ordonna illecques ung maistre et plnseurs
religieux, pour illec seruir dieu et les poures. et les mist
a lespecialle garde et protection de lui et ses successeurs.
en leur baillant les bulles que le pape lui auoit baillees.

Ici finit tout ce qui regarde le duc Eudes III. Les deux scènes suivantes nous font descendre du XIII.e siècle au XV.e, c'est-à-dire d'Eudes III à Philippe-le-Bon, et d'Innocent III à Nicolas V.

# VINGT-UNIÈME MINIATURE.

## VISITE DU DUC PHILIPPE-LE-BON ET DE LA DUCHESSE DE BOURGOGNE A L'HOPITAL DE DIJON.

Comme dans le tableau précédent, le fond de celui-ci offre une partie de l'intérieur de l'hôpital, avec des lits occupés par des malades. L'extérieur du bâtiment est à peu près le même, à l'exception de l'église qui n'y paraît plus. Le duc Philippe-le-Bon, en manteau rouge bordé d'hermine, collet et chaperon noirs, portant le collier de la toison d'or (1), et tenant une sorte de canne de la main gauche, est debout, et s'entretient avec Isabelle de Portugal, sa femme, qui lui donne le bras. La duchesse est en grande robe bleue garnie d'hermine, portant un collier d'or; sa coiffure est à cornes, montée sur une toque d'or telle que les femmes du grand monde la portaient alors. Plusieurs dames costumées et coiffées comme la duchesse, à part la couleur de leurs robes, qui sont rouges ou vertes, l'accompagnent. On voit auprès du duc, à sa droite, un jeune homme portant aussi le collier de la toison d'or sur un habit vert pâle, collet et chaperon noirs; mais il n'a pas sur ce chaperon le joyau d'or qui orne celui du duc Philippe : ce doit être le comte de Charollais (depuis, Charles-le-Téméraire). Les courtisans, parmi lesquels on distingue un chevalier, sont à la suite du duc et du comte. La princesse tient dans sa main droite un rouleau de pièces d'or qu'elle va donner à deux religieux qui sont à genoux devant elle et devant le duc. Ces religieux sont en manteau noir sur lequel est brodée la croix de l'ordre.

Les armoiries de Philippe-le-Bon ont été placées sur le fond azuré du ciel, et elles se retrouvent encore deux fois répétées sur le dossier du premier lit que l'on aperçoit dans la salle de l'hôpital. Le pignon du portail présente la figure du Sauveur telle qu'elle est dans la miniature précédente. Le pavé de

(1) Cet ordre a été institué en 1430 par ce prince lui-même.

21



Monoe Lith.

Cōment messir phelipe duc de bourgongne · de brabant de lothier · de lambourc et de luxembourc · conte de flandres · dartoys · de bourgongne palatin de haynaut · de hollande · de zelande · et de namur · marquis du Saint empyre · seigneur de frise · de salins ⁊ de malines ensemble de dame ysabeau de portugal sa compaigne visiterent le dit hospital par grant deuotion et illecqs firent leurs grandes aumosnes.

22



Lith. de Vᵉ Jobard.

Comment toute lordre du Saint esperit en leur chappitre general a Rome au jour de penthecoste se presenta par deuant pape nicolas vᵉ lan Jubile mil · quatre cens cinquante · aux quelz le dit pape reconforma tous leurs priuileges et indulgences · ⁊ les recupt Joieusement.

la salle est à compartimens noirs et blancs. Celui de la cour de l'hôpital est gris bleuâtre. Le parapet du pont de l'Ouche forme le devant du tableau.

L'inscription qui est au bas, porte :

> Comment messire Phelipe duc de bourgoingne de brabant de lothry de lambourc et de luxembourc. comte de flandres. dartoys. de bourgoingne palatin de haynaut. de hollande. de zélande et de namur. marquis du saint empyre seigneur de frise de salins et de malines ensemble de dame ysabeau de portugal sa compaigne visiterent ledit hospital par grant deuocion et illecques firent leurs grandes omosnes.

La nomenclature de tous les titres de Philippe-le-Bon, détaillés dans cette inscription, est une forte présomption que ces miniatures, et le texte de l'histoire de l'hôpital de Dijon, s'il existe, ont été faits par ordre de ce duc. Cet étalage de titres était d'usage chez tous les écrivains qui travaillaient par son ordre.

# VINGT-DEUXIÈME MINIATURE.

---

## CHAPITRE GÉNÉRAL DE L'ORDRE HOSPITALIER DU SAINT-ESPRIT A ROME EN 1450.

On voit dans le lointain la ville de Rome, dont quelques maisons, tours et clochers s'élèvent au-dessus des montagnes; un bout de rempart sépare cette vue de ce qui se passe sur le devant du tableau, relativement à une convocation générale de l'ordre du Saint-Esprit à Rome.

Le pape Nicolas V, en chape bleue et robe blanche, est assis sur une espèce de trône surmonté d'un baldaquin en boiserie richement travaillée. Des cardinaux et des évêques, en manteau rouge sur robe blanche, sont debout, à gauche du pontife, qui donne sa bénédiction, et remet aux religieux de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit, à genoux devant lui, les bulles de confirmation des privilèges de l'ordre. Le pavé est vert et blanc.

On lit au bas de cette dernière miniature:

> Comment toute l'ordre du Saint-esperit en leur chapitre general a Rome au jour de penthecouste se presenta par-devant pape nicolas Ve. lan jubile mil quatre cens cinquante auxquelz ledit pape reconforma tous leurs priuileges et indulgences et les recupt joieusement.

Telle est la description des vingt-deux miniatures réunies en tête du manuscrit du grand hôpital de Dijon. Nous avons tâché de répondre aux vues de la Commission des Antiquités, en lui en présentant les détails rendus avec le plus d'exactitude qu'il nous a été possible, soit pour les faits historiques et merveilleux qu'elles représentent, soit pour l'application des couleurs sous lesquelles y figure chaque objet. Mais, il faut en convenir, toutes les particularités détaillées dans ces miniatures sont bien éloignées d'inspi-

rer, chacune dans leur genre, une égale confiance. On peut dire qu'elles se réduisent simplement aux quatre faits historiques suivans : 1.° Le pape Innocent III a fondé, ou plutôt rétabli, en 1198, l'hôpital du Saint-Esprit à Rome. 2.° Eudes III, duc de Bourgogne, a fondé, en 1204, l'hôpital du Saint-Esprit à Dijon. (1) 3.° Le duc Philippe-le-Bon a visité cet hôpital, en 1429, avec sa nouvelle épouse, Isabelle de Portugal. Et 4.° le pape Nicolas V a confirmé à Rome, en 1450, les statuts et priviléges de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit, dans une assemblée générale. De tous les faits représentés dans ces miniatures, voilà les seuls admissibles : tout le reste, fruit de l'imagination de quelque légendaire du XIV.e siècle, n'est rien pour l'histoire; et même, comme nous l'avons déjà dit, l'auteur commet les fautes les plus graves dans ce qu'il raconte du duc Eudes III, lui attribuant ce qui appartient à Hugues, son père, et confondant la fondation de l'hôpital de Dijon avec celle de la Sainte-Chapelle, qui, datant de 1172, lui est antérieure de trente-deux ans.

(1) On lit dans le *Guide du Voyageur à Dijon*, 1822, in-18, pag. 88 : « L'hôpital du Saint-» Esprit de Dijon a été bâti par Hilduin, évêque de Langres, deux ans avant la prise de Cons-» tantinople par Baudouin, comte de Flandres; et il fut doté en 1204 par les libéralités » d'Eudes III, duc de Bourgogne. » Nous ignorons où l'éditeur du *Guide* a trouvé que l'évêque Hilduin était fondateur de l'hôpital de Dijon : nous ne connaissons guère que le vieux Gaultherot qui ait avancé cette erreur inconcevable dans son *Anastase de Langres, etc.*, 1641, in-4.°; mais depuis lui aucun historien ne l'a répétée, pas même ceux qui ont traité spécialement de Langres et de son diocèse. Le respectable abbé Mathieu, auteur d'un curieux *Abrégé chronologique de l'histoire des évêques de Langres*, 1818, in-8.°, ne dit pas un seul mot de ce fait à l'article Hilduin, pag. 347-351 ; mais à l'article Robert, successeur d'Hilduin, il annonce formellement que « le grand hôpital du Saint-Esprit est fondé à Dijon par Eudes III, duc de » Bourgogne, en faveur des pauvres, des enfans exposés, et des pèlerins. » Si Hilduin eût été fondateur de cet établissement, l'abbé Mathieu, savant et minutieux investigateur de tout ce qui tient à la gloire des évêques de Langres, n'eût certes pas manqué de le dire.

# NOTES.

Ces notes, annoncées ci-devant, pag. 18, appartiennent à la description de la première miniature, et ont été désignées sous les signes de renvoi (A) pour la première, qui regarde l'*Origine et l'histoire des Fleurs de lis;* (B) pour la seconde, qui traite de la *Couronne de France;* et (C) pour la troisième, concernant la *Tiare ou les trois Couronnes pontificales.* Entrons dans le détail de chacune.

## PREMIÈRE NOTE.

### *Origine et histoire de la Fleur de lis.*

(A) Voyez page 18. L'origine des fleurs de lis, quoique postérieure aux deux premières races de nos rois, comme emblèmes des armes de France, n'en est pas moins très-obscure. Elle a été l'objet d'un grand nombre d'opinions et de discussions parmi les savans. Les uns, tels que le bon homme Raoul de Presles, la font remonter jusqu'à Clovis, ce qui est absurde. D'autres conjecturent que dans le principe c'étaient des abeilles mal imitées; et ils se fondent sur ce qu'on a trouvé dans le tombeau de Childéric quantité d'abeilles d'or, et de grandeur naturelle. Ce tombeau a été découvert en 1653, et non en 1655. Ceux-ci prétendent que ce ne sont ni des lis de jardin, ni des lis de marais, mais des iris, vulgairement appelés *flambes.* Ceux-là veulent que ce soit le fer de l'angon ou javelot des anciens Français, divisé en trois branches, dont les deux latérales sont recourbées, le tout lié au bas par une clavette, ce qui forme le pied de la fleur de lis. Il en est qui pensent que des fleurons, anciens ornemens des sceptres et des couronnes, ont été appelés fleurs de lis, parce qu'ils étaient les fleurs du lien, du cercle et du cordon de la couronne, qui se nommait en vieux français *lis* ou *lie.* L'abbé Bullet, auteur d'une savante dissertation publiée en 1759 sur les fleurs de lis, rejette toutes les conjectures précédentes; il pense que, LY étant un mot celtique qui signifie ROI, la fleur de lis est un ornement arbitraire qui veut dire simplement *fleur de roi.* Cette hypothèse, malgré la profonde érudition de son auteur, n'a pas eu plus de succès que les autres. Enfin, le traité le plus ample, le plus curieux et le plus instructif qui existe sur la fleur de lis, est celui que M. Rey a inséré dans son *Histoire du drapeau, des couleurs et des insignes de la monarchie française, etc.;* Paris, 1837, 2 volumes in-8.°, avec vingt-quatre planches qui présentent trois cent onze figures de fleurs de lis de tous les temps, de tous les lieux, et de toutes les formes.

Ce traité, marqué au coin de l'érudition la plus variée et la plus profonde, occupe les pages 1—414 du tome II de l'histoire en question. Le savant auteur finit par dire qu'il est arrivé, par un corps de preuves irrésistibles, à la démonstration de cette proposition : que, dans les livres sacrés, dans les siècles héroïques, dans l'histoire profane, la fleur de lis, originairement dérivée du lotus (voy. le *Voyage* de Sonnini *dans la haute et basse Egypte*, III, 182), a été de temps immémorial l'emblème de l'abondance et du bonheur, chez le peuple le plus anciennement civilisé, qui l'a transmise, avec toutes les idées symboliques qui s'y rattachent, au peuple le plus anciennement civilisé de la chrétienté.

Quoi qu'il en soit de cette divergence d'opinions sur l'origine des fleurs de lis, on est assez d'accord que Louis VII, dit le Jeune (qui a régné de 1137 à 1180), est le premier de nos rois qu'on voit représenté avec des fleurs de lis à la main et sur sa couronne. Bien plus, dans son mandement pour le sacre de son fils Philippe, en 1179, il ordonne que les habillemens royaux dont on revêtira ce jeune prince dans cette auguste cérémonie, soient semés de fleurs de lis, surtout les bottines et la dalmatique : *Item caligis sericis et iacinthinis, intextis per totum* LILIIS AUREIS, *et tunica ejusdem coloris et operis, in modum tunicalis, quo induuntur subdiaconi ad missam* (1). Il en est qui prétendent que Louis VII a adopté les fleurs de lis à l'occasion de la seconde croisade; et d'autres disent que ce fut par allusion à son nom de *Loys*, parce qu'on le nommait dans sa jeunesse *Ludovicus Florus*, à cause de sa beauté. De sorte que de *Loys* et de *fleuri* on a fait *fleur de loys*, et, par abréviation, *fleur de lis*. Il est bien vrai qu'alors on était assez dans l'usage de tirer le sujet des armoiries du nom même de la personne. Malgré cela nous doutons fort que la fleur de lis tire son nom de cette source entomologique.

(1) Nous nous sommes borné à rapporter ce court passage du texte latin, où il est question des fleurs de lis. On sera peut-être curieux de voir, dans le mandement entier, le détail des objets qui devaient servir soit à l'ornement, soit à l'habillement d'un prince que l'on sacrait au XII.e siècle. Voici la traduction que le vieux du Tillet nous a donnée de ce mandement :

« Auparavant doivent avoir esté mises sur l'autel, la couronne royale; son espée enclose dans le » fourreau, ses esperons d'or, le sceptre doré, la verge à la mesure d'une coudée ou plus, ayant au » dessus une main d'ivoire; aussy les chausses appelées sandales ou bottines de soye de couleur bleu » azuré, semées partout de fleurs de lys d'or; et la tunique ou dalmatique de même couleur et œuvre, » faicte en manière de chasuble, de laquelle les sous-diacres sont vestus à la messe; et avec ce, le surcot » qui est le manteau royal, totalement de même couleur et œuvre, fait à peu près en manière d'une » chape sans chaperon. Toutes lesquelles choses l'abbé de Saint-Denis en France doit de son monastère » apporter à Rheims, et estre à l'autel pour les garder. »

Louis VII ayant fait parsemer l'écusson de ses armes de fleurs de lis sans nombre, cet usage a été suivi par la plupart de ses successeurs, et a duré jusqu'à Charles V, qui en a réduit le nombre à trois (1); et dès-lors l'écu de France n'a plus présenté que trois fleurs de lis (2), qui ont subsisté jusqu'à la révolution française. Elles ont été supprimées et proscrites sous la république, sous le consulat, et sous l'empire. On les a rétablies lors de la restauration en 1815, et elles ont subsisté sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X, jusqu'au mois de juillet 1830; mais elles ont disparu depuis la dernière révolution qui eut lieu à cette époque.

## DEUXIÈME NOTE.

### *Détails historiques sur la Couronne des rois de France.*

(B) Voyez pag. 18. A l'époque où ces miniatures ont été faites, c'est-à-dire au xv.e siècle, la couronne des rois de France n'était point encore fermée par le haut, comme elle l'a été par la suite. Quelques auteurs ont prétendu que Charles VIII fut le premier qui porta la couronne fermée; et, pour appuyer leur opinion, ils ont pris texte du costume extraordinaire que ce prince avait lorsqu'il fit son entrée solennelle à Naples le 13 mars 1495: il était vêtu, à la manière des empereurs d'orient, d'un long manteau d'écarlate fourré de fines hermines mouchetées, tenant la pomme d'or de la main droite, et de l'autre le sceptre impérial; portant sur sa tête une riche couronne d'or FERMÉE comme celle des empereurs, et garnie des plus rares pierreries. Mais nous ferons observer que cette couronne *fermée* n'a été portée par le roi Charles qu'accidentellement, et pour cette circonstance particulière, où ce prince avait l'intention de se faire considérer par les Napolitains comme devant remplacer Constantin Paléologue, dernier empereur de Constantinople, par suite d'un traité passé le 6 septembre précédent avec André Paléologue, neveu et héritier du malheureux Constantin, détrôné et tué le 29 mai 1453, à la prise de Constantinople par Mahomet II. Par ce traité, André cédait à Charles tous ses droits sur l'empire grec (3). La preuve que Charles VIII n'a porté que cette seule fois la

(1) Voyez ci-après, dans la note (C) sur la tiare, un passage relatif à un buste de saint Pierre, où il est question de Charles V, et de fleurs de lis que ce roi envoya au pape Urbain V.

(2) Il faut dire cependant que sous le règne de Charles VI on voit encore des sceaux et des monnaies où les fleurs de lis sont semées sans nombre. Cela prouve que les anciens usages ne s'abolissent que lentement.

(3) La minute de ce traité insignifiant a passé de Rome à la bibliothèque royale à Paris.

couronne *fermée*, et encore chez l'étranger, c'est que de retour en France il n'en a point fait usage; et que Louis XII, son successeur, ne paraît jamais, ni dans ses armes, ni sur ses monnaies, avec cette sorte de couronne. Au reste il est à peu près certain que l'usage de la porter ainsi appartient à François I.er. On connaît ses longs et tristes démêlés avec Charles-Quint, et ses relations avec Henri VIII d'Angleterre : il ne voulut leur céder en rien ni en magnificence, ni en étiquette; et, comme ces princes avaient pris la couronne fermée, il voulut les imiter. C'est donc depuis le règne de François I.er que la couronne de France a été un cercle d'or relevé de huit fleurs de lis, cintré de huit diadèmes qui le fermaient, et portaient au-dessus une double fleur de lis, qui était le cimier de France.

## TROISIÈME NOTE.

### *Sur la Tiare ou Couronne pontificale.*

(C) Voyez pag. 18. Personne n'ignore que la tiare pontificale est un bonnet rond, élevé, orné dans sa hauteur de trois couronnes placées les unes au-dessus des autres en forme de cercles, et terminé par un petit globe surmonté d'une croix. Voilà ce que tout le monde sait; mais ce que l'on sait moins, et que l'on ne saura peut-être jamais d'une manière certaine, ce sont les époques précises où les papes ont commencé à être couronnés, et où le bonnet en question, c'est-à-dire la tiare, a été orné d'abord d'une couronne, puis de deux, puis de trois. Voici le résultat de nos recherches à cet égard.

Nicolas I, pape de 858 à 867, est le seul dont Anastase le bibliothécaire ait mentionné le couronnement, dans sa *Vie de tous les pontifes depuis saint Pierre jusqu'à Nicolas* I, celui dont nous parlons. Donc au neuvième siècle le couronnement des pontifes avait déjà lieu (1).

(1) Il aurait eu lieu bien antérieurement si l'on s'en rapportait à un passage conjectural des Bollandistes, qui se trouve dans leur *Propylœum*, à l'article du pape saint Silvestre, élu le 31 janvier 314, et mort le 31 décembre 335. D'après un ancien portrait de ce pape, il est représenté avec la tiare en tête. L'auteur demande à ce sujet : *Cur primus cum tiarâ pingatur Silvester?* Puis il rapporte des vers latins tirés d'un poème sur le couronnement de Boniface VIII, où le poète, par une licence poétique, et en même temps historique, dit que Constantin posa lui-même sa couronne sur la tête de saint Silvestre :

........................................ Primus in orbe  
Fonte sacro purgatus herus, proprium sibi regnum (*coronam*),  
Seu phrygium, manibus Silvestri in vertice pressit,  
Officiumque humilis gessit stratoris......................

L'auteur bollandiste ne croit point à cette supposition ridicule, ni à d'autres du même genre. Il les

En 1058 le pape Nicolas II, élu le 28 décembre, fut couronné le 18 janvier 1059. L'archidiacre Hildebrand fut celui qui fit la cérémonie : « Il mit, dit un auteur » contemporain, sur la tête de ce pape une couronne royale ayant deux cercles; sur » l'inférieur on lisait : Corona de manu Dei; et sur l'autre : Diadema imperii de manu » Petri. » (Voy. *Benzo, de Rebus Henr.* III, lib. VII, cap. 2. Il n'est encore ici question que d'une couronne, malgré les deux inscriptions.

En 1227 le pape Grégoire IX, élu le 19 mars, fut intronisé le même jour. La pompe et la magnificence de son couronnement surpassa tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. La cérémonie dura plusieurs jours, dont le dernier fut le plus solennel: c'était le lundi de Pâques (12 avril). « Le pontife, après avoir dit la messe à Saint- » Pierre, revint à son palais, tout couvert de pierreries, et portant deux cou- » ronnes... » Mais il paraît que ce n'est qu'accidentellement que ces deux couronnes figurèrent dans cette solennité : car il n'en est plus question chez les treize à quatorze papes qui succédèrent immédiatement à Grégoire IX, comme on va le voir.

Ce n'est pas même Boniface VIII, pape de 1294 à 1303, qui le premier ajouta, comme on l'a prétendu (1), une seconde couronne à la tiare pontificale, puisque de six statues qu'on lui érigea de son vivant, il n'en est pas une seule qui ait deux couronnes à la tiare. Bien plus, son successeur Benoît XI, pape de 1303 à 1304,

réfute, puis ajoute : *Omissis fabulis, dici posse videtur quòd, constitutâ per* Constantinum *ecclesiasticâ pace,* Silvester*, vel propriâ electione, vel ipsius mandato, pileum sumpserit romano more, symbolum libertatis, cumque aureo phrygio seu diademate ornatum infernè, quâ caput tangit; ad significandum regale sacerdotium, sacerdotum omnium principi collatum à Christo : cui prædictus* Bonifacius VIII *alteram coronam imposuit, exprimi eo volens utriusque regni corporalis ac spiritualis prærogativam, pontifici competentem. Triplicis deniquè coronamenti tiaram, ante annos circiter trecentos, assump - sisse legitur* Urbanus V, *numeri mystici forsitan causâ.* (Vid. Propylæum ad acta sanctorum maii. — Dan. Papebrochii conatus chronico-historicus ad catalogum romanorum pontificum, pag. 47* — 48*).

Il résulterait de ce passage que saint Silvestre pourrait avoir été le premier pape couronné, ce qui est invraisemblable, même de l'aveu du père Papebroch; et que Boniface VIII aurait le premier pris les deux couronnes, et Urbain V en aurait aussi le premier mis trois sur sa tiare. Malgré notre confiance respectueuse en l'érudition du P. Papebroch, nous nous permettons, d'après nos recherches, de n'être pas entièrement de son avis sur les trois dates et sur les trois pontifes dont nous venons de parler. (*Voyez* le texte de notre note.)

(1) Papebroch, entre autres, qui, dans le *Propylæum* cité dans la note précédente, parle ainsi de la gravure représentant ce pape : *Exprimitur ibi ille cum duplici tiaræ pontificiæ coronamento, quod primus adinvenit;* puis il ajoute : *quodque nunc triplex est, auctore, ut alibi insinuatum, Urbano* V, *qui post annos* lx *Bonifacio successit.* (Vid. Conatûs chronico-historici pars secunda, pag. 68*).

n'a également qu'une simple couronne dans tous les monumens qui restent de lui.

Selon Marengoni ( *Chronologia pontific. roman.*), ce serait Clément V, pape de 1305 à 1314, qui ajouta une seconde couronne à la tiare, ou peut-être Jean XXII, successeur de Clément V : Jean a régné de 1316 à 1334.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on voit au Vatican une statue de Benoît XII, pape de 1334 à 1342, qui est coiffée d'une tiare ornée de deux couronnes.

Sponde a pensé qu'Urbain V, élu pape en 1362, et mort en 1370, était le premier pontife qui eût porté les trois couronnes; et il se fonde sur ce que ce pape, ayant tiré, en 1368, de la chapelle de Latran nommée *Sancta sanctorum*, les chefs de saint Pierre et de saint Paul, enfermés sous l'autel, pour les mettre dans de nouveaux reliquaires, on a vu sur le buste de saint Pierre une tiare à trois couronnes (1). Et cependant Marengoni rapporte qu'il n'y a qu'une seule couronne à la tiare d'Urbain V dans les monumens qui restent de lui. Nous avouons que cela paraît d'autant plus singulier, que plusieurs papes qui ont précédé ce pontife, portaient déjà deux couronnes.

Enfin, l'*Art de vérifier les dates* (in-8.°, tom. III, pag. 396) annonce formellement, d'après Marengoni, que le pape Boniface IX, élu en 1389, et mort en 1404, est le premier dont la tiare ait été ornée d'une triple couronne : ce qui est prouvé par les divers monumens qui restent de ce pontife.

En résumé, nous pensons, 1.° que Nicolas I est le premier pontife qui, au IX.e siècle, a été couronné; 2.° que dans les X.e, XI.e et XII.e siècles, la tiare a été ornée d'une seule couronne; 3.° que dans le XIII.e on a essayé d'y en mettre deux, mais que cet usage n'a prévalu qu'au commencement du XIV.e, à dater du pontificat de Clément V (de 1305 à 1314), ou peut-être de Jean XXII (de 1316 à 1334); et

(1) On trouvera d'amples détails à ce sujet dans le *Propylæum* des bollandistes, déjà cité (voy. la seconde partie du *Conatus chronico-historicus* du P. Papebroch, pag. 91*—92*). On voit à cette dernière page une gravure représentant les bustes des deux apôtres, tels qu'Urbain V les a fait réparer On remarque particulièrement sur leur poitrine une grande fleur de lis, sous laquelle est suspendu l'écusson de France, chargé de trois petites fleurs de lis seulement. Ces fleurs de lis sont un présent que notre roi Charles V a envoyé au pape en 1369, et cela vient à l'appui de ce que nous avons dit précédemment sur la réduction du nombre des fleurs de lis sous ce roi. (Voy. ci-devant, pag. 66.)

La tiare de saint Pierre, représentée dans cette gravure, est une espèce de bonnet pointu, orné de trois couronnes, dont celle du bas a un diamètre proportionné à celui de la tête, et celle du haut est d'une très-petite dimension. On lit sur une bande au bas de chaque buste le nom du saint père : URBANUS V, 1369; et au bas des supports de ces bustes, CAROLUS D. G. R. (*Dei gratiâ rex*).

enfin, 4.° que les trois couronnes ont brillé sur la tiare pontificale depuis le pontificat de Boniface IX (de 1389 à 1404), et y brillent encore.

Cependant nous sommes bien éloigné, dans une matière aussi obscure, de donner comme décisif ce résultat de nos recherches. Nous aurions pu adopter l'opinion des bollandistes, qui est d'un poids très-grave en hiérographie; mais nous avons cru devoir consulter des auteurs postérieurs qui, existant à Rome, n'ont parlé que d'après les monumens qu'ils avaient sous les yeux.

Au reste, voici cette opinion des bollandistes sur les trois papes qui, à diverses époques, ont orné la tiare d'une, de deux, puis de trois couronnes. Nous l'avons donnée en latin dans une note précédente; nous allons la répéter ici en français. D'abord, remontant au IV.e siècle, les auteurs des *Acta sanctorum* donnent et représentent le 34.e pape, saint Silvestre (ann. 314 — 335), comme le premier portant un bonnet rond, élevé, c'est-à-dire une tiare, avec une couronne qui en borde la partie inférieure. Après plus de neuf siècles paraît le 195.e pape, Boniface VIII (ann. 1294 — 1303), coiffé d'une tiare à deux couronnes. Enfin, soixante ans étaient à peine écoulés, que le 201.e pape, Urbain V (ann. 1362 — 1370), orna sa tiare de trois couronnes.

# NOTICES SOMMAIRES

SUR LES ACCROISSEMENS

## DES DEUX HOPITAUX DU SAINT-ESPRIT DE ROME ET DE DIJON

DEPUIS LEUR ORIGINE.

Comme les vingt-deux miniatures dont nous avons précédemment donné la description, n'ont eu pour objet que de faire connaître l'époque précise de la fondation de ces deux hôpitaux, il nous a semblé que cette description offrirait plus d'intérêt si elle était suivie de quelques détails sur le sort ultérieur de ces deux établissemens, et sur l'importance qu'ils ont acquise depuis plus de six siècles. Nous avons donc essayé d'indiquer, dans une courte notice sur chacun d'eux, les divers accroissemens qui les ont élevés au degré de splendeur où ils sont parvenus. Nous parlons plus brièvement de l'hôpital de Rome, parce qu'il nous intéresse moins que celui de Dijon, qui, étant une image vivante de la charité et de la libéralité de nos aïeux, exige de notre part un peu plus de développement. Commençons par l'établissement de Rome.

## DE L'HOPITAL DU SAINT-ESPRIT A ROME.

Ce grand et riche monument, dont l'origine remonte au VIII.ᵉ siècle (vers l'an 717), ayant été, comme nous l'avons dit ailleurs, deux fois détruit par des incendies (en 817 et 847), fut restauré pour la troisième fois par le pape Innocent III, en 1198; et c'est cette troisième restauration que l'auteur du texte qui est au bas des miniatures, regarde comme une fondation primitive. Quoi qu'il en soit de cette assertion erronée, Innocent III destina cet hospice aux pauvres malades, et aux enfans natu-

rels, que le débordement des mœurs à Rome rendait très-nombreux, et exposait à toutes sortes de dangers. Ce même pontife fit ériger près de ce bâtiment une église qu'il dédia au Saint-Esprit, d'où l'hôpital même a pris son nom. Dès-lors cet établissement s'est soutenu ; cependant, vers le XV.^e siècle, époque où l'Italie voyait déjà les beaux-arts briller d'un certain éclat, on s'aperçut que les vieux bâtimens du Saint-Esprit, commençant à menacer ruine, n'étaient d'ailleurs plus en harmonie avec les progrès de l'architecture. C'est alors que Sixte IV ( qui a tenu le siége pontifical de 1471 à 1484 ), non-seulement les fit rétablir, mais les augmenta, et les disposa dans un ordre qui subsiste encore, et qui atteste autant de goût que de magnificence. Les successeurs de Sixte IV, prenant un égal intérêt à cette précieuse institution, s'empressèrent aussi de concourir à l'accroissement et à l'embellissement de ce beau monument. Grégoire XIII ( pape de 1572 à 1585 ) y fit construire, sur les dessins d'Octave Mascherino, un palais pour loger le prélat chef de la maison : car l'importance de l'établissement en avait fait confier l'administration à un personnage qui, sous le titre de commandeur, était honoré de la dignité épiscopale. Dans le XVII.^e siècle, Alexandre VII ( pontife de 1655 à 1670 ), fit faire de nouvelles réparations dans toute l'étendue de l'hôpital, sous la direction du cavalier Bernin. Le docteur Lancisi, médecin du pape Clément XI ( qui régna de 1700 à 1721 ), enrichit le palais du prélat commandeur, d'une très-belle bibliothèque, d'une excellente pharmacie, et d'une précieuse collection d'instrumens de physique, de chirurgie et d'anatomie. Benoît XIV ( qui gouverna l'église de 1740 à 1758 ) fit à l'établissement des augmentations considérables, et renouvela, sur le plan du cavalier Passalacqua, l'oratoire de la confrérie du Saint-Esprit, érigée pour le service des malades dès la fondation de l'hôpital. Le vénérable Pie VI ( qui a régné de 1775 à 1799 ) accrut encore l'enceinte des bâtimens d'un grand édifice qu'il fit construire vis-à-vis la maison ; enfin, ses successeurs ont continuellement fait de cet établissement l'objet de leurs soins particuliers, et de leur munificence.

On voit dans cet hôpital une vaste salle qui, seule, contient plus de mille lits ; une autre est destinée aux contagieux ; une troisième, aux

blessés, etc., etc., etc. Les ecclésiastiques et les gens du monde que leur position réduit à cet asyle, y ont des appartemens distincts, et séparés des autres. Au milieu de la grand'salle s'élève un superbe autel, d'après les dessins d'André Palladio. Il est surmonté d'un riche baldaquin soutenu par quatre colonnes, et orné d'un beau tableau de Carle Maratte, représentant Job. Le soin des malades est confié à des chanoines réguliers de Saint-Augustin, nommés hospitaliers, et dont le chef, comme nous l'avons dit, est un prélat.

L'église de l'hospice, bâtie dès le principe par Innocent III, a été totalement renouvelée en 1538, sous le pontificat de Paul III, sur les dessins d'Antoine de Sangallo, excepté cependant la façade, qui est due à Octave Mascherino. Les chapelles, les autels, les tableaux, la tribune, tout y est d'une grande beauté. Enfin, on peut regarder cet hôpital comme l'un des monumens les plus importans, les plus curieux de Rome, et répondant parfaitement au but de son institution.

On trouve dans l'*Histoire* (manuscrite) *de l'Hôpital de Dijon*, par Fr. Calmelet (1), deux grands dessins ou plans au lavis représentant tous les bâtimens qui composent l'hôpital du Saint-Esprit à Rome. Ces deux dessins ont été puisés dans l'œuvre des Piranese (2): l'un offre la vue septentrionale et occidentale (la façade) de cet hôpital; et l'autre, la vue occidentale et méridionale du même établissement.

(1) Cette histoire, composée vers 1759 par frère Calmelet, dernier commandeur de l'hôpital de Dijon, n'a point été imprimée; mais il en existe plusieurs copies répandues tant à Dijon qu'ailleurs. L'auteur l'a ornée de 55 dessins au lavis, dont 10 doubles. Comme nous aurons occasion, dans le précis qui va suivre, de citer plusieurs fois cet ouvrage, soit pour le texte, soit pour les dessins, nous prévenons les personnes qui voudront vérifier nos citations, que nous nous sommes servi d'un manuscrit qui provient du monastère de Bèze. C'est un superbe volume *in*-4.° de 518 plus 119 pages, relié en maroquin rouge, dentelles, doré sur tranche. Il fait maintenant partie du riche cabinet de M. B. Joliet, ancien notaire à Dijon.

Les deux dessins de l'hôpital de Rome sont page 16 du volume.

(2) Cet œuvre des Piranèse (J.-B., Franç., et Ch.-Franç.), célèbres dessinateurs et graveurs romains, a commencé à être publié en 1756. Il forme en totalité 30 *vol. gr. in-fol.*, qui renferment 1303 gravures. Mais les différens sujets ont paru successivement en un ou plusieurs volumes, et se vendaient séparément. Les trente volumes, très-rares de premières épreuves et complets, ont été portés à la somme de 2,700 fr. dans une vente, à Paris, en juin 1819.

# PRÉCIS CHRONOLOGIQUE

## DE L'HISTOIRE DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE DIJON.

Pour rendre ce précis plus simple, plus clair, et plus rapide, nous avons pris pour base de notre travail la liste chronologique de tous les maîtres, recteurs et commandeurs de l'hôpital général de Dijon, dressée, avec la date de leur entrée en fonctions, par frère François Calmelet, dernier commandeur de cette maison (1); puis, sous le nom de chaque recteur, nous avons rangé, également par ordre de dates, les principaux évènemens survenus pendant son administration. De sorte que, d'un coup d'œil jeté sur cette espèce d'éphémérides, on pourra saisir ce que l'histoire de l'hôpital, à partir de sa fondation, offre de plus essentiel dans ses premiers développemens; dans quelques-unes des modiques donations dont il a d'abord été l'objet; dans ses progrès successifs d'ordre, de piété, et d'administration; dans ses accroissemens matériels, et dans son affermissement, heureux résultat qui l'a placé et le place au premier rang parmi les établissemens les plus remarquables de ce genre en Bourgogne.

Remontons au premier maître-recteur, dont le nom est ignoré, mais dont des actes subsistent. Voyons sommairement ce qui est arrivé sous son rectorat; puis nous passerons à ses successeurs, en suivant le même ordre de détails pour chacun d'eux.

### 1204. Frère N., I.er maître, institué par Eudes III, duc de Bourgogne.

Dans le principe, c'est-à-dire en 1204, l'hôpital du Saint-Esprit, fondé à Dijon par ce duc, ne consistait qu'en trois constructions ou bâtimens, savoir: l'hôpital proprement dit, la maison conventuelle, et l'église; de plus, il y avait un jardin. Tout cela était beaucoup pour le temps; mais dès-lors ces premières constructions, augmentées successivement de tant d'autres, ont fini par devenir un point presque imperceptible, qui enfin

(1) Nous avons déjà mentionné cette liste. Voyez ci-devant, pag. iij, *Note* 1.

a disparu au milieu des vastes bâtimens qui se sont élevés dans les siècles suivans, et qui forment maintenant l'ensemble de l'hôpital.

En 1215 le chevalier Gaspard, seigneur d'Achey, « donne et cède à Dieu » et à la maison et hôpital du Saint-Esprit de Dijon, tous ses droits et tout » ce qu'il possède sur le finage de Diélosse, mouvant de son fief de Fou- » vent. »

En 1223 le chevalier Jean de Montréal, par acte daté de novembre, fait don perpétuel d'une émine de blé au même hôpital.

En 1225, par acte du mois d'octobre, Philippe d'Artigny, et Isabeau, son épouse, font donation audit hôpital, d'un terrain sis au faubourg d'Ouche, devant la porte de Beaune. ( C'est sur ce terrain qu'en 1504 on commença à bâtir la grande salle de cet hôpital, qui ne fut terminée qu'en 1595. )

## 1231. Frère Jean, II.ᵉ maître, suivant un titre portant la date de cette année.

En 1241 Guillaume de Fritte, chevalier, et dame Bure, sa femme, assignent à la maison du Saint-Esprit de Dijon cinq émines de grains, moitié froment, moitié avoine, sur une portion de dîme de la terre de Rouvres.

## 1271. Frère Pierre, III.ᵉ maître. Il est mort vers l'an 1299.

En 1286 Guillaume de Pontailler, dit le Damoiseau, et Aloyse, sa femme, donnent aux religieux hospitaliers de Dijon plusieurs pièces de pré situées sur le village de Magny-sur-Thil et lieux circonvoisins.

## 1297. Frère Pierre d'Auxonne, IV.ᵉ maître. Il est mort le 24 septembre 1335.

En 1304 on bâtit à l'hôpital de Dijon, près des premières constructions, une grange qui a subsisté jusqu'en 1720, époque où elle a disparu pour faire place à un autre bâtiment.

En 1323 Matthieu de Torcy, curé d'Iseure, par acte du mois de mars, passe au maître-recteur de l'hôpital, frère Pierre d'Auxonne, une reconnaissance de seize mesures de blé-froment et vingt d'avoine, affectés sur les dîmes de la cure d'Iseure.

En 1334 maître frère Pierre d'Auxonne fait placer sur le grand autel une image de Notre-Dame de pitié; elle fut transférée en 1459 dans une chapelle qu'on lui construisit au bas de l'église (1).

Nota. Nous croyons devoir mentionner ici une notice additionnelle écrite de la main de François Calmelet, et que nous avons trouvée, page 46, sur un feuillet séparé dans le manuscrit de son *Histoire de l'hôpital de Dijon*, cité précédemment. Voici cette note :

« On a reconnu, depuis la composition de cette histoire, que le successeur de » Pierre, III.e maître de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, décédé vers l'an 1299, » fut le frère Girard, qui se trouve nommé dans un acte latin du 3 juin 1311, sous » le titre de précepteur des hôpitaux de Dijon, de Tonnère, de Bar-sur-Aube, de » Fouvent, et sous celui de procureur de frère Symon, humble maître de l'hôpital » du Saint-Esprit en Saxe, à Rome (ce frère Symon était de l'illustre famille des » Ursins). Cet acte est une ratification faite par ce grand-maître, du traité conclu » entre ledit fr. Girard et le prieur et couvent de Grossesauve, au sujet d'un » cens sur un meix dépendant de la maison de Fouvent. Le sceau pendant à cette » ratification est en cire verte; il consiste en une croix de l'ordre surmontée » d'un Saint-Esprit sous la figure d'une colombe, et environnée de douze têtes » qui représentent probablement les apôtres, conformément au présent dessin. » (Ce dessin, à l'encre de la Chine, a environ trois pouces de haut sur deux de large, et représente le sceau détérioré dans les bords; le mot Saxia seul y est conservé en entier.) Au bas de la page on lit encore : « L'acte cy dessus avec son » sceau a été communiqué le 14 juillet 1772 par M. l'abbé de Lanizeulle, chanoine- » archidiacre, vicaire général, et supérieur du séminaire de Langres, dans les ar-

(1) Frère Calmelet a donné le dessin de cette Notre-Dame dans son *Histoire* (manuscrite) *de l'hôpital*; il a également donné le dessin de la tombe de frère Pierre d'Auxonne, sur laquelle est représenté ce recteur, avec une inscription attestant le don qu'il a fait de l'image de Notre-Dame. Voir ces deux dessins, pag. 48 du manuscrit cité précédemment, note 1 de la pag. 73.

» chives duquel il est conservé à cause de la réunion du prieuré de Grossesauve » à ce séminaire. »

Il résulterait de ce document, qu'un frère nommé Girard aurait été maître-recteur de l'hôpital de Dijon, et que sa place serait entre frère Pierre d'Auxonne, IV.ᵉ maître, et frère Urbain, V.ᵉ maître : ainsi l'ordre compterait trente-neuf maîtres au lieu de trente-huit. Cela peut être ; mais, comme nous avons trouvé des actes postérieurs à 1311, et qui appartiennent au rectorat de Pierre d'Auxonne, nous n'avons pas cru devoir comprendre frère Girard au nombre des recteurs ; et nous ne le mentionnons ici que pour mémoire, sauf rectification dans le cas où l'on découvrirait par la suite les moyens de concilier l'acte de frère Girard de 1311, avec ceux de frère Pierre d'Auxonne de 1323 et 1334. Ne dérangeons donc rien à l'ordre établi par frère Calmelet dans la série des recteurs.

### 1335. Frère Urbain, V.ᵉ maître. Il est mort en 1342.

En 1337 ce maître-recteur fait construire un petit bâtiment tenant à la maison conventuelle, pour se loger lui-même. Ce modeste manoir consistait en une antichambre, une chambre, et un cabinet.

### 1343. Frère Henri de Fouvent, VI.ᵉ maître. Il est mort en 1349.

### 1349. Frère Girard de Bourguemont, VII.ᵉ maître. Il est mort en 1354.

### 1354. Frère Guillaume de Fouvent, VIII.ᵉ maître. Décédé en 1388.

En 1356 on commence à donner le titre de commandeurs aux maîtres-recteurs de l'hôpital ; mais ce n'est qu'en 1407 qu'on voit pour la première fois, dans un acte, le supérieur de cette maison se qualifier *Recteur de la maîtrise et commandise* de Dijon. Cependant les bulles d'Urbain V et de Grégoire XI, des années 1368 et 1372, qualifient indifféremment les supérieurs des titres de recteurs, de précepteurs ; et de même ils appellent in-

distinctement les maisons *prieurés*, *commanderies*, *hôpitaux*, *préceptories*, *et rectories*.

En 1358, par acte du 1.er février, le prieur de Bonvaux-sous-Talant, Jacques d'Aluis, passe, en faveur du recteur de l'hôpital, reconnaissance de la redevance en grain qui était due sur la dîme que les prieur et couvent perçoivent de Rouvres.

La tombe de Guillaume de Fouvent a été dessinée par frère Calmelet, et se voit pag. 66 de son *Histoire* (manuscrite) *de l'Hôpital*. Le défunt en costume est représenté sur la tombe.

## 1388. Frère Jean de Saint-Oyant, IX.e maître.

En 1398, lettres de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, du 28 février, qui éteignent en faveur de l'hôpital une rente de 25 livres.

## 1411. Frère Jean d'Agey, X.e maître.

En 1411, par acte du 13 septembre, le recteur de l'hôpital reçoit en donation une maison sise hors des fermetures de Dijon, rue de la Corvée (1). Le nom du donateur n'est pas connu.

## 1424. Frère Simon Verjus, XI.e maître. C'est le premier recteur que l'on trouve avec son nom de famille.

## 1424. Frère Simon Verniti, XII.e maître. Il meurt en 1426.

En 1429 Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, épouse, le 10 janvier, Isa-

(1) On ignore où était située cette rue. Nous dirons en passant que rien n'est plus nuisible à l'histoire des villes que les changemens et bouleversemens des noms des anciennes rues. Un historien veut désigner le lieu précis où s'est passé jadis tel évènement remarquable, où étaient placés tel hôtel, telle maison, tel monument : il trouve bien que c'était dans telle ou telle rue ; mais les noms de ces rues, remplacés par d'autres, ont disparu, et même sont effacés de la mémoire des plus anciens vieillards. Notre historien est donc obligé de parler en l'air de cet évènement, de cet hôtel, de ce monument, dont ses concitoyens auraient cependant été curieux de connaître et de visiter l'emplacement. Faisons donc des vœux pour que l'on ne change plus les noms des rues, et surtout pour que l'on conserve les numéros des maisons.

belle de Portugal; il vient, cette même année, visiter l'hôpital de Dijon avec la duchesse, et ils y font d'abondantes aumônes. Voyez ci-devant la description de la XXI.e miniature, pag. 60.

**1426. Frère Jean de Choix ou Choie, XIII.e maître. Il meurt en mars 1439.**

En 1438 il y eut une telle mortalité à Dijon, que de 15,000 pauvres qui furent reçus à l'hôpital, il en mourut 10,000, dont les dépouilles mortelles furent entassées dans le cimetière de cet établissement.

**1439. Frère Pierre Crapillet, XIV.e maître. Il est le premier qui a pris le titre de commandeur, d'après la bulle d'Alexandre IV de 1256. Il est mort le 12 novembre 1460.**

En 1443 les chevaliers qui assistèrent au célèbre tournoi de Marsannay-la-Côte, revenant à Dijon, s'arrêtèrent, en entrant en ville, à l'église de l'hôpital, et firent à l'établissement de grandes libéralités. Le commandeur Crapillet fit peindre leurs armoiries sur la façade de la maison. Elles ne subsistent plus, cette façade ayant été démolie (1). Frère Calmelet a donné le dessin de ces armoiries dans son *Histoire de l'hôpital ;* il a également donné le dessin de Notre-Dame de Bon-Espoir, qui se voit encore dans l'église de Notre-Dame, sur l'autel de la chapelle à droite du chœur. Voyez pag. 86 et 88 du manuscrit précité.

(1) Olivier de la Marche donne une ample description de ce tournoi dans ses *Mémoires*, édition de Gand, 1567, *in*-4.°: voyez chap. IX, pag. 177-207 ; mais il ne parle point de cette pause que firent les treize chevaliers à l'hôpital en revenant du tournoi ; il dit seulement, en terminant sa narration : « ... Le terme de six sepmaines que devait durer le noble pas d'armes » étant passé et expiré, ce fut par un dimence un peu avant la grande messe, que se ren- » dirent les chevaliers à Digeon, et qu'ils entrèrent en l'eglise Nostre-Dame, où tous, à ge- » noux, offrirent et présentèrent à la glorieuse vierge Marie les deux escus qui avoyent esté » six sepmaines penduz et attachez à l'arbre Charlemaigne, lesquelz escus sont encores en » la dicte église, en une chapelle, à la main dextre quand on vient au chœur. » Ils ont disparu.

En 1446 une bulle du pape Eugène IV, du 4 mars, ajoute aux constitutions de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit la règle des chanoines réguliers de saint Augustin. Dès-lors les frères hospitaliers de Dijon ont honoré ce saint docteur comme leur père, et ont célébré ses fêtes avec la plus grande solennité.

En 1458 Philippe-le-Bon exempte le commandeur de l'hôpital de Dijon de l'impôt mis sur les habitans pour les fortifications de la ville.

En 1459, sous le rectorat de frère Crapillet, fut fondée et construite la chapelle dite Sainte-Croix-en-Jérusalem, dans l'ancien cimetière de l'hôpital, aux frais du frère religieux profès Simon Albosset, qui avait des biens patrimoniaux dont on lui permit de disposer en faveur de l'hôpital. Dans la même année cette chapelle fut consacrée par l'évêque de Langres, Gui Bernard. On en voit le dessin dans l'*Histoire de l'hôpital* par frère Calmelet, pag. 110. On y voit aussi, page 114, un second dessin représentant la consécration de la chapelle.

Le même religieux Simon Albosset fait plusieurs dons à l'église de l'hôpital, entre autres d'un aigle en airain de la hauteur de six pieds, pour servir de pupitre; d'une image en pierre de la Sainte-Trinité, qui fut placée sur le grand autel de l'église (1); d'un grand missel tout garni, à l'usage de Rome; « et de plusieurs autres choses qu'il a faites, dit une inscription, et » prétend faire plaisir à Dieu. »

**1460. Frère JEAN RICHARD, XV.e maître et commandeur. Il ne le fut qu'un instant.**

**1460. Frère SIMON ALBOSSET, XVI.e maître et commandeur. Il est mort le 20 février 1479, deux ans après s'être démis de sa charge à cause de son grand âge.**

(1) Cette statue subsiste encore: elle a souffert des injures du temps, mais elle va être restaurée par les soins de M. de Saint-Mémin. On en voit le dessin, ainsi que celui de l'aigle-pupitre, dans l'*Histoire de l'Hôpital*, pag. 109 et 105.

## 1477. Frère Jean Bonnotte, XVII.e maître.

En 1478, le 20 juin, un seigneur espagnol nommé de Récille fut enterré dans l'église de l'hôpital, à laquelle il avait fait don de 800 livres. Il est représenté étendu sur sa tombe, dans l'un des dessins de frère Calmelet. Voyez son *Histoire de l'Hôpital*, pag. 101.

## 1480. Frère Guillaume Sacquenier, XVIII.e maître.

1481. Dans plusieurs actes passés depuis cette année jusqu'en 1485 au sujet de l'hôpital, les notaires donnent aux religieux de cet établissement le titre de messeigneurs.

En 1502 le sieur Benigne Bachelier, prêtre de Brouing, diocèse de Châlon-sur-Saône, fait don à l'hôpital d'une maison située audit Brouing.

En 1504, le 8 des calendes d'août (25 juillet), le frère recteur Sacquenier pose la première pierre de la grand'salle (celle qui subsiste encore, et qui est en face de la grille actuelle). Les malheurs des temps empêchèrent de travailler promptement à ce grand édifice : il ne fut terminé que vers 1595, et ce n'est qu'en 1697 que le portail actuel y fut ajouté.

En 1508 une grande croix en pierre à double croisillon, montée sur un piédestal à six faces enrichies de six figures en relief, fut placée dans l'ancien cimetière de l'hôpital; elle a été transférée en 1703 dans celui qui était situé sur le chemin qui conduit à Larrey; et on la voit encore au milieu du cimetière actuel. Frère Calmelet a placé dans son *Histoire de l'Hôpital*, page 128, un dessin représentant les bâtimens primitifs, avec la grand'salle, l'ancien cimetière, la chapelle de Sainte-Croix-en-Jérusalem au milieu, et la grande croix en pierre, dont il donne aussi le dessin en particulier, pag. 129.

En 1512 eut lieu un acte d'association, du 19 mai, entre l'abbé de Cîteaux et le recteur de l'hôpital, pour entrer en communauté de prières et de bonnes œuvres en faveur des pauvres.

En 1513 l'hôpital souffrit beaucoup du siége de Dijon par les Suisses.

Quoique ce siége n'ait pas été de longue durée (du 8 au 13 septembre), il n'en fut pas moins très-préjudiciable à l'hôpital. Le bâtiment fut respecté parce que l'ennemi en avait besoin pour ses malades; mais les maisons du faubourg appartenant à l'hôpital furent détruites de fond en comble; et après le siége, on ne put qu'en acenser l'emplacement. Puis la disette qui survint, et l'argent considérable qu'il fallut donner comptant aux Suisses pour être promptement débarrassé de leur présence, diminuèrent beaucoup les aumônes pendant plusieurs années. Aussi les travaux de la grand'salle furent suspendus, et tout fut long-temps en souffrance.

### 1515. Frère Philippe Mulard, XIX.e maître. Il mourut peu de temps après sa nomination.

### 1516. Frère Jean Ménière de Fouvent, XX.e maître.

En 1516, année de sa nomination, il fit construire l'autel de la sacristie de l'église de l'hôpital.

### 1518. Frère Claude Laurent, XXI.e maître et commandeur. Il est mort le 27 mars 1525.

En 1522 les vicomte-maïeur et échevins de Dijon obtinrent du roi des lettres en forme d'édit, du 14 mai, qui leur permirent d'avoir par *intérim* la surintendance de l'hôpital. Ce premier pas fait, on en fit d'autres qui finirent par décharger les religieux hospitaliers de tout le temporel de la maison.

### 1525. Frère Dominique Richard, XXII.e maître et commandeur.

En 1528 survint arrêt du parlement du 8 mars, qui, faisant une distinction entre les quêtes journalières et les biens-fonds de l'hôpital, mit sous la main du roi le produit des quêtes, et chargea provisoirement deux ou trois échevins ou habitans notables de la ville de régir cette partie, tandis que l'administration des biens-fonds resta au frère recteur de la maison.

**1543. Frère Jean Regnaudot, XXIII.e maître et commandeur. Il est mort le 4 des calendes de juillet (28 juin) 1552.**

En 1547 des lettres patentes du roi Henri II, du 20 août, confirment tous les priviléges des frères et commandeurs de l'hôpital de Dijon, et leur enjoignent de recueillir les offrandes, aumônes et oblations qui seront faites dans diverses provinces.

En 1549 un arrêt du parlement de Dijon du 14 août prescrit à tous maîtres-recteurs et administrateurs des hôpitaux, tant de la ville que du faubourg, d'avoir à mettre et exhiber ès mains de MM. Tisserand et Malcroix, conseillers en ladite cour, les titres de leur fondation, la déclaration de leurs revenus, et les charges qu'ils ont à supporter, etc. Cet arrêt fut rendu dans le projet de réunir tous les hôpitaux de la ville en un seul.

Voici quels étaient ces hôpitaux, outre celui du Saint-Esprit, établi hors des murs : 1.o celui de Saint-Fiacre, qui était sous la direction du chapitre de la Sainte-Chapelle; 2.o celui de Notre-Dame, dont la chapelle, sous le vocable de saint Martin, était située rue et place Charbonnerie; 3.o celui de Saint-Jacques, rue du Petit-Potet; 4.o celui dit la Chapelle-aux-Riches, rue de la Chapelotte; 5.o celui de la Madeleine, près la porte Saint-Pierre, hors de la ville; et 6.o celui de la Maladière, faubourg Saint-Nicolas. Mais ce n'est que dans le XVII.e siècle que ces petits hôpitaux ont été successivement réunis à celui du Saint-Esprit.

**1552. Frère Benigne Frelon, XXIV.e maître et commandeur. Il n'occupa qu'un instant le rectorat, et fut obligé de quitter.**

**1552. Frère Jean Lallement, XXV.e maître et commandeur. Il est mort le 6 des calendes de juin (27 mai) 1569.**

Le 7 septembre 1552 frère Jean Lallement fut installé dans ses fonctions par le clerc Claude Stock, notaire du diocèse de Langres, « assisté de frère

» Simon Huron, profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et d'honnête » homme Pierre Joly, Claude de Laverne, échevins, et cinq autres témoins. » Voici quelques détails sur le cérémonial de cette installation, sans doute semblable aux autres, mais dont le procès-verbal est le seul qu'on ait retrouvé dans les archives. Ces détails sont bons à conserver comme monument de formalités anciennes. Le texte latin est rendu en français:

« Le clerc Claude Stock, l'un des notaires du nombre réduit du diocèse » de Langres, s'étant transporté en personne, avec ses témoins à ce ap- » pelés, devant le portail de la maison hospitalière du Saint-Esprit, près » et hors les murs de Dijon, et religieuse personne frère Jean Lallement, » profès de la même maison, ledit Stock a lu les bulles d'institution ac- » cordées par notre S. P. le pape Jules III, en faveur dudit frère Jean Lalle- » ment. Lecture faite, ledit notaire apostolique a pris la main gauche dudit » frère, et l'a introduit dans l'église de ladite maison; ensuite ledit frère a asper- » gé d'eau bénite les assistans. Prières faites à genoux à l'entrée du chœur, » ledit notaire a conduit et fait siéger audit chœur ledit frère Jean Lalle- » ment, dans la stalle où les maîtres de ladite maison ont coutume de s'as- » seoir. De là ils sont allés au maître autel, où ledit frère a touché et baisé » les vaisseaux sacrés, le missel, et le livre des coutumes et statuts de la- » dite maison, ensemble celui où sont déclarés les immeubles et meubles, » dont il a promis prendre soin, etc. Puis il a sonné la cloche, visité et » touché les fonts baptismaux, et ensemble les châsses que les hospitaliers » quêteurs ont coutume de porter aux endroits où ils vont faire leurs » quêtes (1). Cela fait, ledit notaire a mené sur-le-champ ledit frère à l'hô- » pital, dont il a visité les malades, et touché la majeure partie de leurs lits, » visité, touché et baisé l'autel érigé dans l'oratoire de l'ancien hôpital. » Montant de là aux appartemens où s'élèvent les enfans exposés, il a aussi

(1) Ces châsses étaient de grandes boîtes de sapin dont la partie supérieure s'élevait en forme de toit: elles s'ouvraient à deux battans; une image de la sainte Trinité occupait le fond de la boîte, et une croix de l'ordre hospitalier était peinte sur l'intérieur des deux volets. Frère Calmelet en a donné le dessin dans son *Histoire* (manuscrite) *de la maison du Saint-Esprit de Dijon*, pag. 164.

» touché leurs berceaux, et recommandé tant ces enfans que les autres aux » nourrices et à ceux chargés de leur éducation. Etant passé dans la salle » capitulaire de ladite maison hospitalière, ledit frère a sonné la cloche du » chapitre, et pris la place affectée au maître lors des assemblées. Ledit » acte de prise de possession signé par les personnes mentionnées ci-dessus. »

**1569. Frère Philibert Billot, XXVI.e maître et commandeur. Il est mort le 15 des calendes de juin (17 mai) 1585.**

1569. C'est de cette année que l'on peut dater l'origine de la formation de la Chambre des Pauvres à l'hôpital de Dijon. M. Delaguesle, premier président du parlement, s'associa au bureau de l'administration séculière de l'hôpital. Son successeur, M. Denis Brûlard, en fit de même en 1572, et ceux qui vinrent ensuite imitèrent cet exemple: de sorte que ces messieurs, réunis aux vicomte-maïeur et échevins, à quelques membres de la chambre des comptes et du bureau des finances, composèrent cette *Chambre des Pauvres*.

En 1573 le célèbre Gaspard de Saulx-Tavanne étant décédé en son château de Sully, à trois lieues d'Autun, son corps fut transporté à Dijon, et déposé d'abord à l'hôpital de cette ville, où, le 6 septembre, tout le parlement en corps alla lui jeter de l'eau bénite. De là il fut transporté à la Sainte-Chapelle, où il fut inhumé.

**1585. Frère Claude Bazan, XXVII.e maître et commandeur. Il est mort dans les commencemens de l'année 1590.**

**1590. Frère Claude Boulachin, XXVIII.e maître et commandeur.**

**1595. Frère Pierre Tarlot, XXIX.e maître et commandeur. Il meurt le 21 juin 1629. Son portrait se voit dessiné par Fr. Calmelet dans l'*Histoire* (manuscrite) *de l'Hôpital*, pag. 206.**

En 1595 est enfin terminée la grand'salle, dont la première pierre avait

été posée par le frère Sacquenier le 25 juillet 1504. Cette salle a 274 pieds de longueur, sur 34 de largeur et 32 d'élévation. Mais ce n'est qu'en 1697 qu'on éleva le beau portail décoré de l'emblème de la Charité, qu'on aperçoit depuis le pont de l'Ouche.

En 1604 saint François de Sales, évêque de Genève, est appelé à Dijon par le parlement pour y prêcher. C'est sur ses avis que madame de Chantal, résidant en cette ville, renonce au monde, et jette les bases de l'ordre de la Visitation, pour le soulagement des malheureux. Ce fut d'abord une confrérie formée dans l'église de l'hôpital de Dijon. Une bulle du pape Paul V du 10 décembre 1611 approuva cette confrérie, et prescrivit les œuvres de piété que l'on devait y pratiquer: c'était d'accompagner le viatique quand on le portait aux malades, d'ensevelir les morts, de visiter les veuves, les prisonniers, et les malades.

En 1628 l'évêque de Langres, Sébastien Zamet, approuve une communauté que deux dames de Dijon (Louise Morel et Marguerite Esmonin) fondent dans cette ville sous le nom de sœurs de Sainte-Marthe.

## 1629. Frère François Cornu, XXX.^e maître et commandeur.

En 1631 l'administration séculière de l'hôpital fait construire un nouveau bâtiment pour les pauvres citoyens.

Dans la même année 1631 le parlement de Dijon, décidé à quitter la ville à cause d'une contagion qui survint, rendit, le 24 mai, un arrêt qui « conféra à la Chambre des Pauvres tout pouvoir de résoudre, décider et » juger souverainement tout ce qui, pendant sa translation, concernera le » fait de ladite contagion et nourriture des pauvres à l'hôpital ; de faire » exécuter les ordres et délibérations que la chambre fera à ce sujet, et » tous jugemens de *mort civile ou naturelle* contre ceux qui contreviendront » à icelles délibérations et aux règlemens. »

## 1631. Frère Didier de Chalmaison, XXXI.^e maître et commandeur. Il est mort le 18 juillet 1640.

En 1633, le 2 janvier, M. Pierre Odebert, conseiller au parlement de

Dijon, et président aux requêtes du palais, déclare à l'intendance des pauvres de la ville, que son intention et celle de dame Odette Maillard, sa femme, sont de consacrer une somme de 24,000 liv. à une fondation sous le nom de SAINTE-ANNE, pour le soulagement des pauvres, et spécialement des orphelins; et il prie MM. les intendans de lui désigner une place vide, près le grand hôpital, pour y construire de nouveaux bâtimens destinés à cette fondation. Ces constructions commencèrent en 1634, et continuèrent les années suivantes. M. Odebert s'occupa de régler tout ce qui était relatif au nouvel établissement: capitaux, revenus, logemens, statuts et règlemens, patrons désignés pour l'avenir (MM. Benigne Legoux et Jean Maillard), tout fut l'objet des soins du fondateur. Ces préliminaires durèrent plusieurs années : enfin, le 25 avril 1645, par un dernier acte notarié, M. Odebert arrêta définitivement l'emploi du revenu d'un capital de 80,000 fr. pour l'entretien de sa fondation. Cet acte fut homologué au parlement le 11 mars 1647, à la chambre de charité le 17 mars suivant, et consigné sur les registres de la chambre du conseil de la ville le 29 du même mois de mars (1).

En 1636, nouvelle contagion à Dijon ; et le parlement, se décidant encore à quitter la ville, rend un nouvel arrêt, le 19 décembre, par lequel il confère à la Chambre des Pauvres les mêmes droits que ceux mentionnés dans l'arrêt du 24 mai 1631, et y ajoute le droit d'appliquer la peine du fouet.

En 1640 on construit un nouveau corps de logis pour les sœurs hospitalières qui furent appelées au service des enfans et des malades. Un grand dessin dont Fr. Calmelet a enrichi son *Histoire de l'Hôpital*, pag. 226, représente tous les bâtimens qui ont été construits successivement jusqu'à l'année 1640.

(1) L'hospice Sainte-Anne a été par la suite transféré dans la rue Saint-Philibert, sur l'emplacement qu'occupait l'hôtel de Venarey, où l'on construisit de nouveaux bâtimens parfaitement adaptés à ce genre d'établissement. Enfin le même hospice fut de nouveau transféré en 1804 dans l'ancien couvent des Bernardines, où il est maintenant, et le Collége royal l'a remplacé dans la rue Saint-Philibert.

On voit encore le mot SAINTE-ANNE gravé sur pierre, au-dessus d'une petite porte, dans le mur de l'hôpital général qui s'étend le long du faubourg d'Ouche.

## 1641. Frère François Boulangier, XXXII.e maître et commandeur.

En 1642 toutes les constructions faites successivement autour de l'établissement primitif de l'hôpital du Saint-Esprit prennent le nom de Notre-Dame-de-la-Charité, quoique les hospitaliers du Saint-Esprit y fussent toujours employés pour les secours spirituels, et les religieuses de l'ordre pour le service des malades.

Puisqu'il est ici question des religieuses hospitalières du Saint-Esprit de Dijon, nous dirons un mot de la formalité observée lorsqu'après leur année de noviciat, et après avoir été reconnues capables de servir les pauvres tant par leur charité que par leurs forces corporelles, elles étaient reçues à profession. D'abord elles se présentaient devant MM. les intendans des pauvres assistés du recteur ; puis elles prononçaient entre les mains de celui-ci, et dans la forme suivante, sur l'évangile, les quatre vœux de pauvreté, chasteté, obéissance, et service des pauvres :

« Je ( *nom et prénoms* ), me donne et présente à Dieu, à la bienheureuse » vierge Marie, au Saint-Esprit, et à messeigneurs les pauvres malades, » pour être tous les jours de ma vie leur servante. Je promets de garder » chasteté, moyennant la grace de Dieu, et vivre sans rien posséder qui » me soit propre ; et à vous, M. le recteur, et à tous vos successeurs, de » vous rendre obéissance, et d'avoir fidèle soin du bien des pauvres. Ainsi » Dieu me soit en aide et ces saints Evangiles. »

Le recteur répondait :

« Pour la promesse que vous avez faite à Dieu, à la bienheureuse vierge » Marie, au Saint-Esprit, et à nos seigneurs les pauvres malades, nous vous » recevons, et les ames de vos père et mère, pour participer aux messes, » matines, jeûnes, oraisons, aumônes, et toutes autres bonnes œuvres qui » se font et feront en la maison du Saint-Esprit, afin que Dieu vous » en fasse telle part comme chacun de vous attend de l'avoir. Au demeurant, la maison du Saint-Esprit vous promet pain et eau, et de vous » donner un vêtement humble. »

Ensuite on poursuit la cérémonie, qui consiste dans la prise d'habit, des prières, etc.

En 1648 survient un arrêt du parlement de Dijon du 4 avril qui ordonne que tous les biens et revenus de l'hôpital de cette ville, desquels ont joui et jouissent les recteurs et religieux d'icelui, seront désormais régis par les intendans des pauvres de la ville, auxquels ladite cour permet d'en disposer comme des autres biens des pauvres, vendre, acquérir, changer, et faire ce qu'ils jugeront à propos pour l'utilité dudit hôpital, etc. Mais un arrêt du grand conseil du 30 mai 1656 sembla réintégrer le recteur et ses religieux dans les droits, jouissance et administration temporelle des biens, revenus et fonds de l'hôpital du Saint-Esprit.

En 1649 un marchand de Dijon nommé Benigne Canabelin propose, pour les deuils en ville, enterremens, etc., de faire fournir par MM. les intendans des pauvres les tentures et autres objets de deuil aux maisons des décédés et dans les églises; il offre en conséquence de donner charitablement 400 aunes de bayette, 12 tapis de drap, et 4 robes de drap avec leurs chaperons; lesquelles étoffes seront déposées au grand hôpital, et livrées momentanément aux héritiers et veuves qui en auront besoin, moyennant une rétribution, au profit des pauvres, de 1 sou par aune de bayette, de 2 sous par aune de ratine si on la préfère, de 5 sous par tapis de drap, et de 10 sous par robe avec le chaperon. Cette offre généreuse est acceptée par le parlement, ainsi que le constate son arrêt du 14 août 1649.

La paix et l'union ne régnaient pas toujours entre le recteur de l'hôpital et les frères religieux: on en a plusieurs exemples, nous n'en citerons qu'un. On a retrouvé dans les archives de la maison un libelle dirigé contre le recteur Boulangier par un frère qui se plaint que « son supérieur ne lui » donne que des cailloux pour du pain, et pour toute boisson un verre » d'eau. »

En 1655, délibération, du 29 décembre, de l'administration de l'hôpital, portant suppression des religieuses du Saint-Esprit dans cet hôpital.

## 1656. Frère Jean Mandrot, XXXIII.e maître et commandeur. Il n'a régi que jusqu'en 1658, époque où le rectorat est resté vacant jusqu'à 1661.

Il paraît que le frère Mandrot a rempli les fonctions de commandeur avec autant d'adresse que d'habileté : car MM. les administrateurs l'appelaient en plaisantant le frère Madré. Il ne manquait pas de fermeté dans l'occasion.

En 1657 trois sœurs hospitalières refusèrent de se soumettre à l'obédience du commandeur : celui-ci les avertit d'abord charitablement, et les invita à rentrer dans le devoir sous peine de se voir interdire les sacremens. Elles persistèrent : interdiction fut prononcée pour trois mois. Elles continuèrent : alors une sentence capitulaire du 4 avril les dépouilla de la croix et de l'habit de l'ordre ; cette sentence fut confirmée par le parlement, et exécutée en présence de M. le conseiller Millier, nommé commissaire à cet effet.

## 1661. Frère Claude Robert, XXXIV.e maître et commandeur. Il est mort le 29 avril 1681.

En 1675 un arrêt du conseil d'état du 19 juillet maintient les intendans et administrateurs de l'hôpital dans le droit d'en régir tous les biens acquis depuis l'arrêt du parlement de Dijon de 1528.... ordonne que les recteurs et religieux du Saint-Esprit percevront pour leur nourriture et entretien les anciens revenus.... arrête que les intendans pourront faire administrer les sacremens par tels prêtres que bon leur semblera... enfin, qu'ils pourront appeler des hospitalières de l'institut du père Vincent ( saint Vincent de Paul ), ou de celui des hôpitaux de Beaune.... etc.

## 1681. Frère François de la Grange, XXXV.e maître et commandeur.

En 1684 les religieuses hospitalières font place à une communauté de filles instituée par M. Benigne Joly, chanoine de Saint-Etienne.

En 1695 on construit un nouveau bâtiment destiné à loger les vieilles femmes. (Le rectorat a été vacant depuis cette année 1695 jusqu'en 1703.)

En 1697 on élève le beau portail de la grand'salle de l'hôpital, sur lequel se voit en relief la Charité environnée de petits enfans qu'elle presse contre son sein. Ce beau travail est dû au ciseau de Dubois. Le portail a été construit sur les dessins de l'architecte Noinville. Il a coûté 7,000 livres : les états de Bourgogne y ont contribué pour 3,000 livres, le président de Berbisey a complété la somme.

En 1700 on bâtit l'infirmerie des sœurs hospitalières sur l'emplacement de l'ancien cimetière.

## 1703. Frère Joseph Dupont, XXXVI.e maître et commandeur.

En 1707 on construit des greniers pour l'usage de l'hôpital.

En 1711 M. le président Bouhier institue un établissement sous le nom d'Aumone générale, destiné à pourvoir à la nourriture des pauvres invalides, à procurer du travail aux valides, à renvoyer dans leurs communes les pauvres étrangers, à empêcher la fainéantise, et à éteindre la mendicité. Des lettres patentes du 17 juin 1713 ont autorisé cette institution.

En 1713 on établit des pressoirs sur le passage qui était entre l'ancien cimetière et la maison primitive du Saint-Esprit.

En 1720 une nouvelle salle est bâtie sur l'emplacement de l'ancienne grange, pour y placer les enfans exposés ; ils y sont transférés en 1722.

## 1726. Frère Adrien de Biville, XXXVII.e maître et commandeur.

En 1730 le premier président du parlement, Jean Berbisey, fait élever à ses frais la superbe terrasse de l'hôpital. On lui doit encore d'autres améliorations qui contribuent autant à la commodité des malades qu'à l'embellissement de la maison.

En 1731, la foudre tombe sur le clocher de l'hôpital, l'endommage, pénètre dans l'église, brise sur le retable du maître-autel une belle statue représentant la Charité, qui en faisait le couronnement, et cause d'autres dégâts.

Le zèle du commandeur Biville, secondé par MM. les administrateurs, et surtout par M. Bouhier, vicaire-général du diocèse de Langres, désigné évêque de Dijon (1), ne tarde pas à réparer tous ces désastres. L'image de la Charité, entièrement brisée, est remplacée par celle de la Trinité, dont nous avons déjà parlé. Voir ci-devant, pag. 80.

En 1735 le commandeur Biville fait acquisition, pour son église, des stalles qui étaient dans l'avant-chœur de l'église Saint-Etienne, devenue cathédrale depuis l'érection de l'évêché de Dijon, en 1731. Ces stalles, exécutées en 1668 sur les dessins du célèbre Dubois, disparurent de la nouvelle cathédrale pour faire place à des siéges d'une forme différente destinés aux membres des cours souveraines et aux magistrats de la ville lorsqu'ils seraient invités à se rendre en corps à l'église. Depuis 1793, l'église Saint-Etienne ayant été supprimée, la cathédrale a été transférée à Saint-Benigne, mais toujours sous le vocable de saint Etienne; et c'est là que se rendent maintenant les autorités civiles et militaires, les jours de solennités religieuses extraordinaires.

## 1739. Frère François Calmelet, XXXVIII.e et dernier maître et commandeur.

C'est le 13 février de cette année 1739, qu'eut lieu la prise de possession de frère Calmelet. Cette cérémonie, à laquelle assistèrent tous les ordres, fut une des plus solennelles que l'on ait vues jusqu'alors.

En 1740 on rebâtit la maison conventuelle de l'hôpital, c'est-à-dire le corps de bâtiment mal distribué et ruineux qui s'étendait depuis l'appar-

(1) Frère Calmelet, dans son *Histoire* (manuscrite) *de l'Hôpital de Dijon*, pag. 360, dit: « M. Bouhier se trouva tout à la fois désigné pour fonder deux évêchés, ou à Dijon, ou à » Saint-Claude, avec liberté d'être, à son choix, le premier évêque de l'un de ces deux dio- » cèses; et il se détermina pour celui de sa ville natale (Dijon). » Nous ignorions cette particularité de l'offre faite à M. Bouhier de choisir entre deux siéges épiscopaux à créer; mais ce qu'il y a de certain, c'est que ces deux siéges n'ont pas été fondés en même temps. M. Jean Bouhier a été sacré premier évêque de Dijon le 16 septembre 1731; et M. Joseph de Méalet de Fargues a été sacré premier évêque de Saint-Claude le 5 août 1742. Est-il présumable qu'on aura offert à M. Bouhier en 1731 un évêché qui n'a été établi qu'en 1742?

tement du commandeur jusqu'à l'église, sur la longue cour qui menait à la porte intérieure de la maison. Ces nouveaux travaux se font par les soins de frère Calmelet, avec les ressources et les épargnes que s'était ménagées dans cette vue le frère Biville son prédécesseur.

En 1742 une défense générale datée du 1.er mars interdit à l'ordre hospitalier du Saint-Esprit la faculté de recevoir désormais des novices. Cette nouvelle affecte vivement frère Calmelet. Peu après il apprend qu'on forme le projet de réunir l'ordre hospitalier du Saint-Esprit à l'ordre séculier et militaire de Saint-Lazare. Il prévoit que cette réunion portera le coup mortel à son ordre, et il lutte de toutes ses forces contre ce projet. C'est à ce sujet qu'il composa son *Histoire de la maison magistrale, conventuelle et hospitalière du Saint-Esprit de Dijon* (jusqu'en 1771), manuscrit orné de 35 dessins au lavis, et dont il existe beaucoup de copies soit *in-folio*, soit *in-4.o* (1).

En 1765 le vieux clocher de l'hôpital du Saint-Esprit, qui était à l'orient de l'église, est démoli, ainsi que la sacristie et son portail avancé, pour démasquer, du côté de la ville, l'entrée du nouvel hôpital, qui est en évidence à travers la grande grille construite alors pour en former la clôture. Frère

(1) Cet ouvrage, quoique renfermant plus de détails qu'aucun autre sur l'hôpital de Dijon, n'a jamais été imprimé, soit à cause de la faiblesse du style, soit parce que sa publication, avec les gravures des 35 dessins, eût peut-être été trop dispendieuse. Nous avons déjà parlé de cette *Histoire* dans une courte *Notice* lue à l'Académie de Dijon, et publiée en 1832, sur les miniatures qui nous occupent encore aujourd'hui. Voyez pag. 45-54. Nous y donnons la description de cinq différens manuscrits de l'ouvrage de frère Calmelet, que nous avons eus sous les yeux. Ces cinq manuscrits sont :

1.o Celui de la bibliothèque de la ville, *gr. in-folio*, de 266 pag.;

2.o Celui qui appartient à M. Toussaint, bibliothécaire de la ville, *in-folio* de 255 plus 37 pag.;

3.o Celui que possède M. de Saint-Mémin, conservateur du Musée de Dijon, *in-folio* de 180 pag., plus 25 pour la table ;

4.o Celui de M. de Bretenière, premier président à la Cour royale, *in-4.o* de 288 pag. plus 29 ;

5.o Celui de M. Bernard Jolyet, *in-4.o* de 518 pag., plus 119 pour quatre tables : c'est celui que nous citons plusieurs fois dans le cours du présent ouvrage.

Calmelet a donné dans son *Histoire*, pag. 348, cinq grands dessins représentant l'hôpital vu sous toutes ses faces, avec ses agrandissemens et embellissemens tels qu'ils étaient en 1765; et, pag. 464, il a encore donné deux vues, l'une de l'ancien hôpital avant la démolition du vieux clocher, et l'autre avec son nouveau clocher au moment où l'on détruisit l'ancien.

En 1769 une bulle du pape et des lettres patentes du roi suppriment dans tout le royaume l'ordre hospitalier du Saint-Esprit, ou, pour mieux dire, le réunissent à l'ordre séculier et militaire de Saint-Lazare. Cependant ces actes des autorités suprêmes n'ont reçu leur exécution que quatre ans après. C'est alors que frère Calmelet, dernier commandeur de l'hôpital de Dijon, a cessé ses fonctions. Mais l'estime générale qu'il s'était acquise, engagea l'administration à le laisser jouir, sa vie durant, de son titre, ainsi que des priviléges et revenus attachés à ce titre. Il a terminé sa longue et honorable carrière en 1777.

En 1769 M. Antoine-Bernard Joly, ancien doyen de la cathédrale de Langres, président à la chambre des comptes de Dijon, lègue à l'hôpital de cette dernière ville, sur le prix de sa charge, la somme de 60,000 liv. pour la dotation de neuf pauvres incurables, dont sept devront être choisis sur les sept paroisses de la ville par les curés et les fabriciens, et les deux autres dans les trois paroisses de Langres (1).

(1) Les sept paroisses de Dijon, avant la révolution de 1789, étaient: 1.° celle de Notre-Dame, qui a été conservée; 2.° celle de Saint-Jean, supprimée, mais dont le bâtiment subsiste, et sert de magasin à fourrage; 3.° celle de Saint-Michel, conservée; 4.° celle de Saint-Médard, supprimée, et dont le bâtiment est détruit; 5.° celle de Saint-Nicolas, supprimée, et dont il n'existe plus que le clocher, où est la grosse horloge servant aux habitans de ce quartier populeux; 6.° celle de Saint-Pierre, supprimée, et dont le bâtiment est détruit; enfin 7.° celle de Saint-Philibert, supprimée, mais dont le bâtiment subsiste, et ne sert plus au culte. L'église Saint-Etienne, ancienne cathédrale, a été supprimée; le bâtiment subsiste, et sert maintenant de halle au blé. Les trois paroisses actuelles de Dijon sont Notre-Dame, Saint-Michel, et Saint-Benigne, nouvelle cathédrale.

Langres avait trois paroisses avant la révolution: Saint-Pierre, Saint-Amatre, et Saint Martin; toutes trois ont été supprimées, et la belle église Saint-Mamès, cathédrale, est maintenant la paroisse.

En février 1771 on commence à mettre à exécution la fondation de M. Joly.

Vers 1784 on construit, sur l'emplacement qu'occupait jadis une partie des bâtimens primitifs de l'hôpital du Saint-Esprit, les grands magasins qui s'étendent le long de la rivière d'Ouche, et que l'on voit à droite lorsque, sortant de la ville, on est parvenu à l'extrémité du pont, en face de l'hôpital.

Comme ces dernières constructions ont complété l'ensemble de toutes les parties de ce vaste établissement, nous terminerons ici la série analytique des évènemens et des accroissemens qui, successivement, l'ont amené à ce degré de splendeur et d'utilité. D'ailleurs nous savons que l'un des dignes administrateurs actuels, M. Poupier, notre collègue à la Commission des Antiquités, s'est occupé d'un travail très-intéressant sur ce qui concerne l'histoire et le régime de cet hospice, surtout dans les temps modernes, et qu'il se propose de le publier incessamment: la continuation de notre précis chronologique serait donc superflue.

---

Il nous reste à indiquer aux personnes qui désireraient de plus amples détails que ceux que nous avons donnés, les principaux ouvrages anciens publiés sur l'hôpital de Dijon. Elles y trouveront une infinité de renseignemens qui ne pouvaient entrer dans le cadre étroit que nous nous sommes tracé. Ces ouvrages, la plupart devenus assez rares, sont:

1.° Fondation, construction, œconomie et reglements des hospitaux du Saint-Esprit et de Nostre-Dame-de-la-Charité, en la ville de Dijon (par Philibert Boulier, chanoine de la Sainte-Chapelle). *A Dijon, chez Pierre Palliot, imprimeur, libraire, et graveur*, 1649, *in-4.° de* 112 *pages, avec une gravure présentant le plan de l'hôpital à cette époque.*

2.° Fondation et regles de l'hostel Sainte-Anne de la ville de Dijon, scis au fauxbourg d'Ousche, proche le grand hospital Nostre-Dame, fondé par M. Pierre Odebert, et dame Maillard sa femme. *A Dijon, chez P. Palliot, imprimeur, etc.*, 1647, *in-4.° de* 50 *pag.*

3.° Plan de l'établissement de l'Aumône générale à Dijon, dressé par le R. P.

Raussin, recteur des jésuites de cette ville, la présente année 1736, sur les mémoires de R. P. Jehannin, qui dit la messe aux pauvres de l'Aumône générale, et leur fait l'instruction ordonnée. *Sans nom de ville ni d'imprimeur, in-4.° de* 9 *pages.*

4.° Abrégé historique de la fondation et administration de l'hôpital de Notre-Dame-de-la-Charité, établi en la ville de Dijon, au fauxbourg d'Ouche; ensemble les règlemens qui doivent y être observés pour le bon ordre, rédigé par ordre et délibération de MM. les intendans du bien des pauvres, du 11 avril 1734 (par Anselme Le Belin l'aîné, maître des comptes). *Dijon*, 1734, *in*-12.

5.° Histoire de la maison magistrale, conventuelle et hospitalière du Saint-Esprit de Dijon, par le frère François Calmelet (dernier commandeur de l'établissement), vers 1759. *Manuscrit dont il existe plusieurs copies, toutes ornées de* 35 *dessins au lavis, dont* 10 *doubles, tous exécutés par l'auteur.* Cet ouvrage est plusieurs fois mentionné dans le présent travail; mais nous en avons parlé d'une manière plus détaillée pag. 43-54 de l'opuscule suivant :

6.° Notice de xxii grandes miniatures ou tableaux en couleur, réunis en tête d'un manuscrit du xv.e siècle (appartenant à l'hôpital de Dijon); précédée de quelques recherches sur l'usage d'enrichir les livres de ces sortes d'ornemens, chez les anciens et au moyen âge. Par Gabriel Peignot. *Dijon, de l'imprimerie de Frantin*, 1832, *in*-8.° *de* 54 *pages.* (Cette notice, lue à l'Académie des sciences, etc., de Dijon, dans sa séance du 11 juillet 1832, a été insérée dans le volume de ses *Mémoires* de cette même année, pag. 39-78.

Nous avons cru devoir clore par cette liste des sources où nous avons puisé nos renseignemens, le travail que nous a confié la Commission des Antiquités. Heureux si, dans la description des singulières miniatures relatives à la fondation de l'hôpital de Dijon, et dans les détails sur l'importance qu'a acquise ce vaste et superbe établissement, nous avons pu atteindre notre unique but, celui de remplir les intentions de la Commission.

# TABLE.

Pag.

PRÉLIMINAIRE ........ 5

Description du manuscrit de l'hôpital ........ 7

Historique des miniatures ........ 10

DESCRIPTION des XXII miniatures relatives à la fondation de l'hôpital du Saint-Esprit à Rome et à Dijon ........ 17

Première miniature. Ecussons renfermant les armoiries de France, de Rome, et de Bourgogne ........ ib.

Deuxième miniature. Le calvaire ........ 21

Troisième miniature. Résultat du débordement des mœurs à Rome ........ 23

Quatrième miniature. Révélation d'un ange au pape ........ 25

Cinquième miniature. Communication de la révélation de l'ange au sacré collége. 27

Sixième miniature. La pêche ........ 29

Septième miniature. Le résultat de la pêche présenté au pape ........ 30

Huitième miniature. Prière du pape, et révélation de l'ange sur le résultat de la pêche ........ 32

Bayerische Staatsbibliothek München

NEUVIÈME MINIATURE. Le pape va en procession à la découverte du lieu où doit être construit l'hôpital.......................................... 35

DIXIÈME MINIATURE. Désignation merveilleuse du lieu où sera bâti l'hôpital.... 37

ONZIÈME MINIATURE. Nouvelle apparition de l'ange relativement aux religieux de l'ordre hospitalier, et à leur costume.................................. 39

DOUZIÈME MINIATURE. Le pape distribue l'habit de l'ordre aux religieux........ 40

TREIZIÈME MINIATURE. Le duc de Bourgogne éprouve une tempête sur mer..... 42

QUATORZIÈME MINIATURE. Le duc de Bourgogne va de Jérusalem à Rome........ 46

QUINZIÈME MINIATURE. Conférence du duc de Bourgogne avec le pape......... 48

SEIZIÈME MINIATURE. Visite du pape et du duc de Bourgogne à l'hôpital du Saint-Esprit.......................................................... 50

DIX-SEPTIÈME MINIATURE. Le pape remet au duc de Bourgogne la bulle de fondation d'un hôpital à Dijon.............................................. 52

DIX-HUITIÈME MINIATURE. Entrée du duc de Bourgogne à Dijon.............. 54

DIX-NEUVIÈME MINIATURE. Le duc de Bourgogne confère avec des architectes sur le plan et l'emplacement de l'hôpital du Saint-Esprit à Dijon............. 56

VINGTIÈME MINIATURE. Le duc de Bourgogne remet les bulles du saint père aux religieux de son hôpital............................................ 58

VINGT-UNIÈME MINIATURE. Visite du duc Philippe-le-Bon et de la duchesse de Bourgogne à l'hôpital de Dijon........................................ 60

VINGT-DEUXIÈME MINIATURE. Chapitre général de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit à Rome, en 1450............................................ 62

## NOTES.

PREMIÈRE NOTE. *Origine et histoire de la fleur de lis*..................... 64

DEUXIÈME NOTE. *Détails historiques sur la couronne des rois de France*.... 66

Bayerische Staatsbibliothek München

TROISIÈME NOTE. *Sur la tiare, ou les trois couronnes pontificales*.......... 67

**NOTICES SOMMAIRES** sur les accroissemens des deux hôpitaux du Saint-Esprit de Rome et de Dijon, depuis leur origine...................... 71

DE L'HÔPITAL DU SAINT-ESPRIT à Rome.................................. ib.

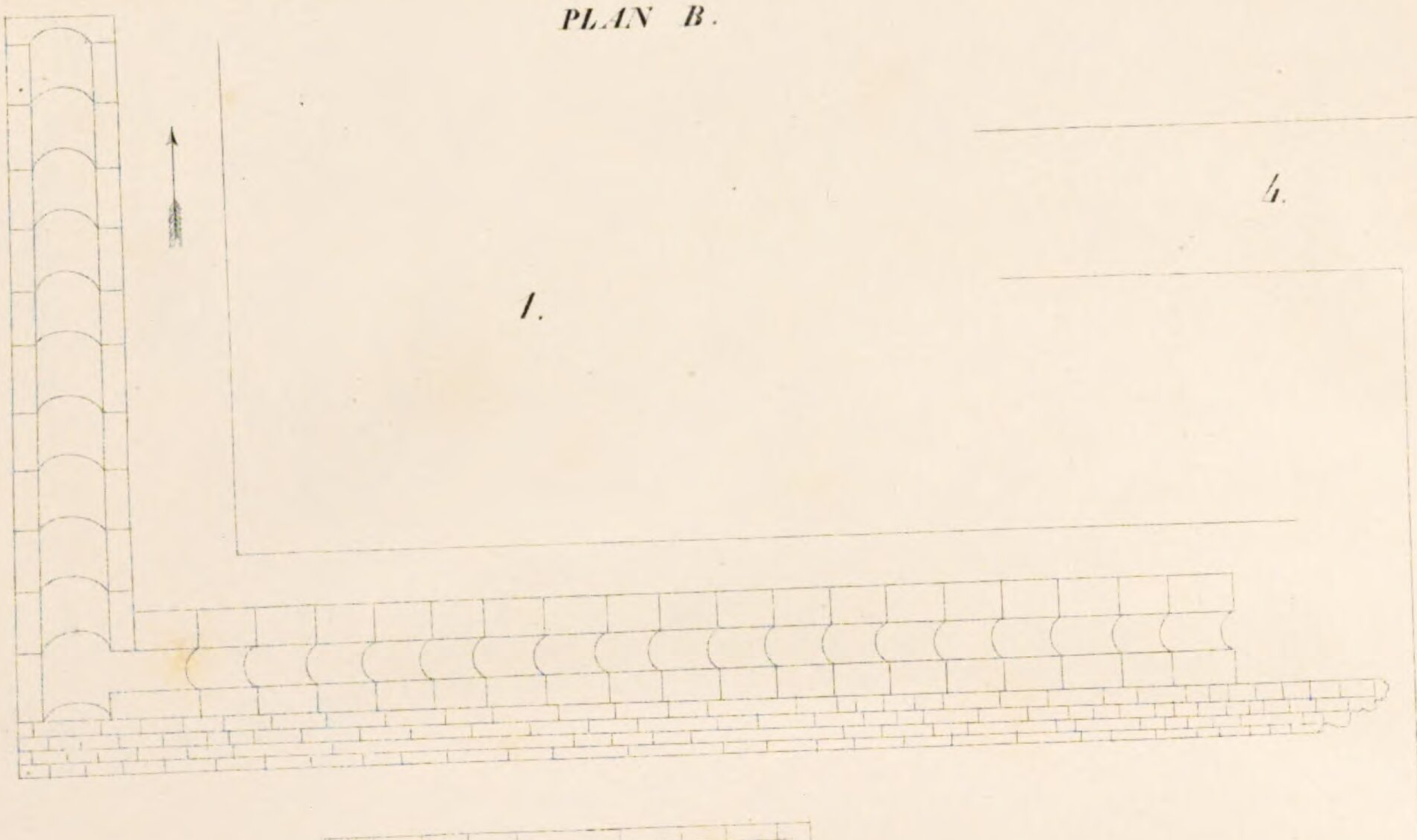
PRÉCIS CHRONOLOGIQUE de l'histoire de l'hôpital général de Dijon............ 74

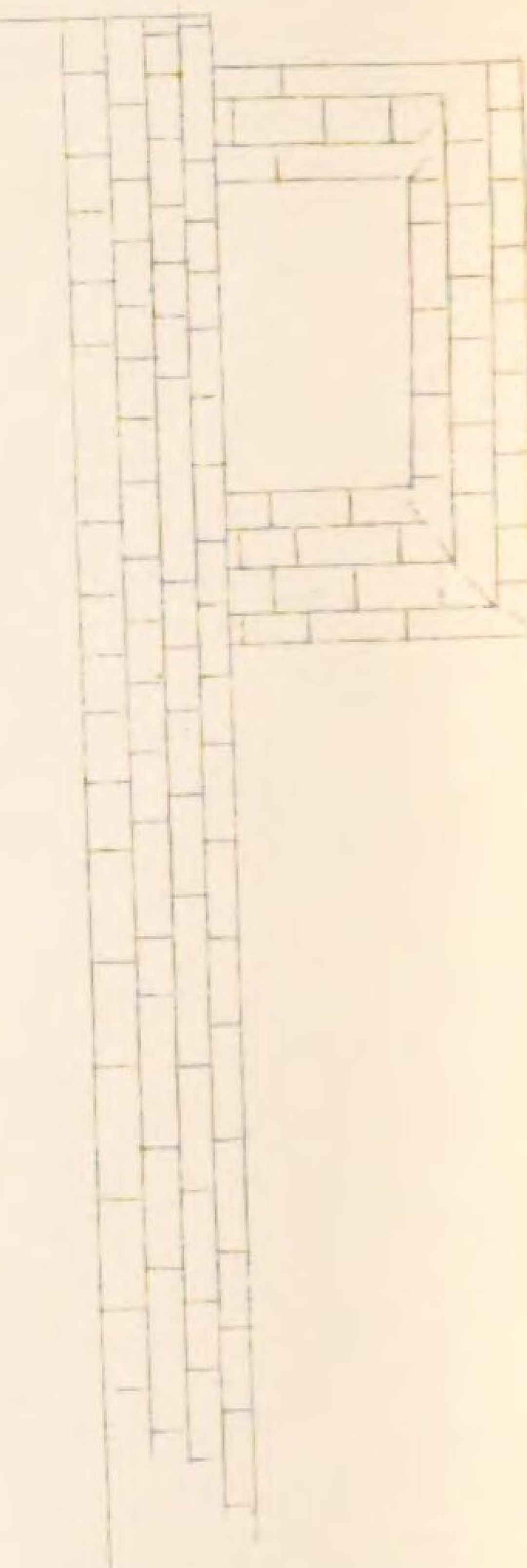
LISTE *des ouvrages publiés sur l'hôpital de Dijon*...................... 95

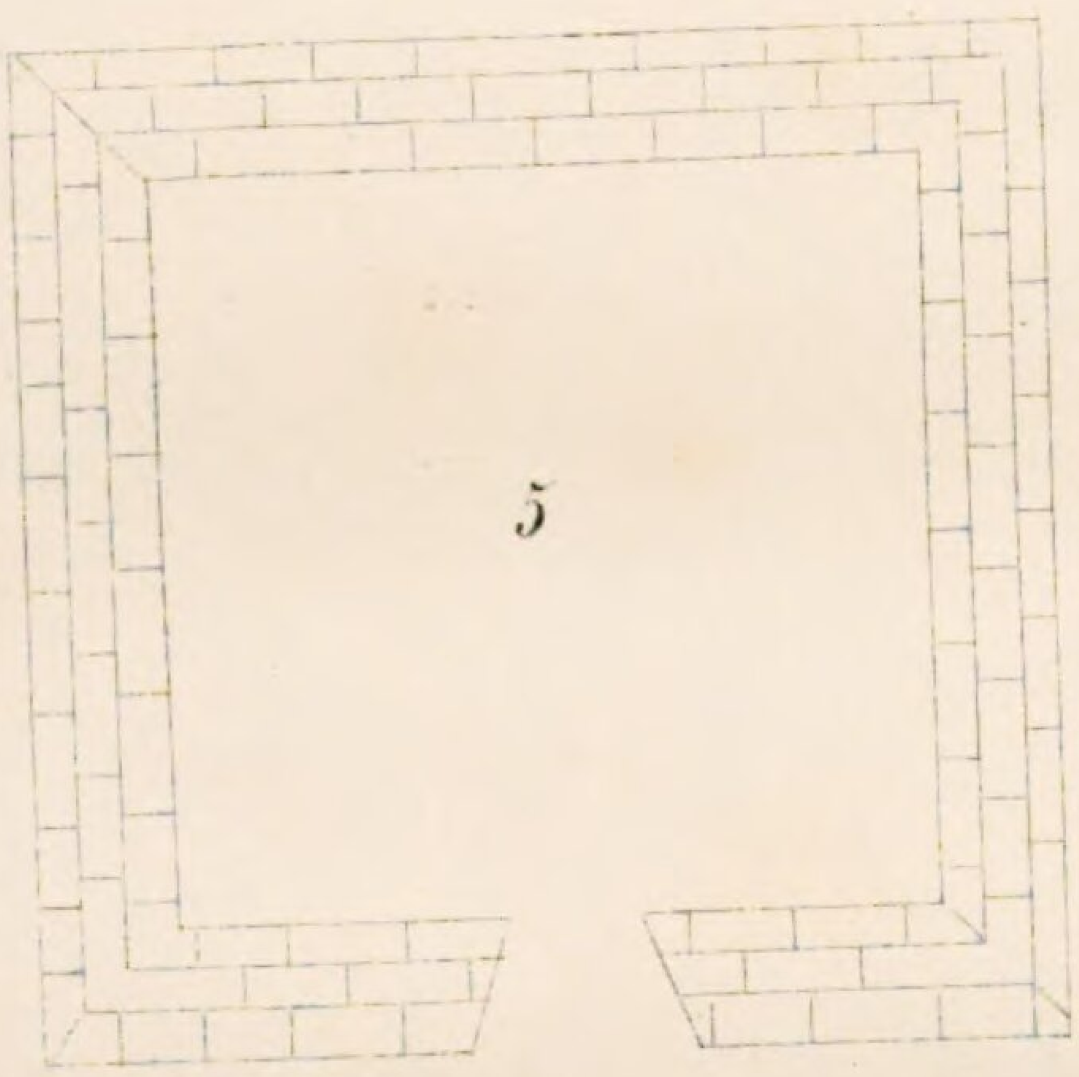
# Plan du plateau du Mont-Auxois et des fouilles d'Alise 1839.



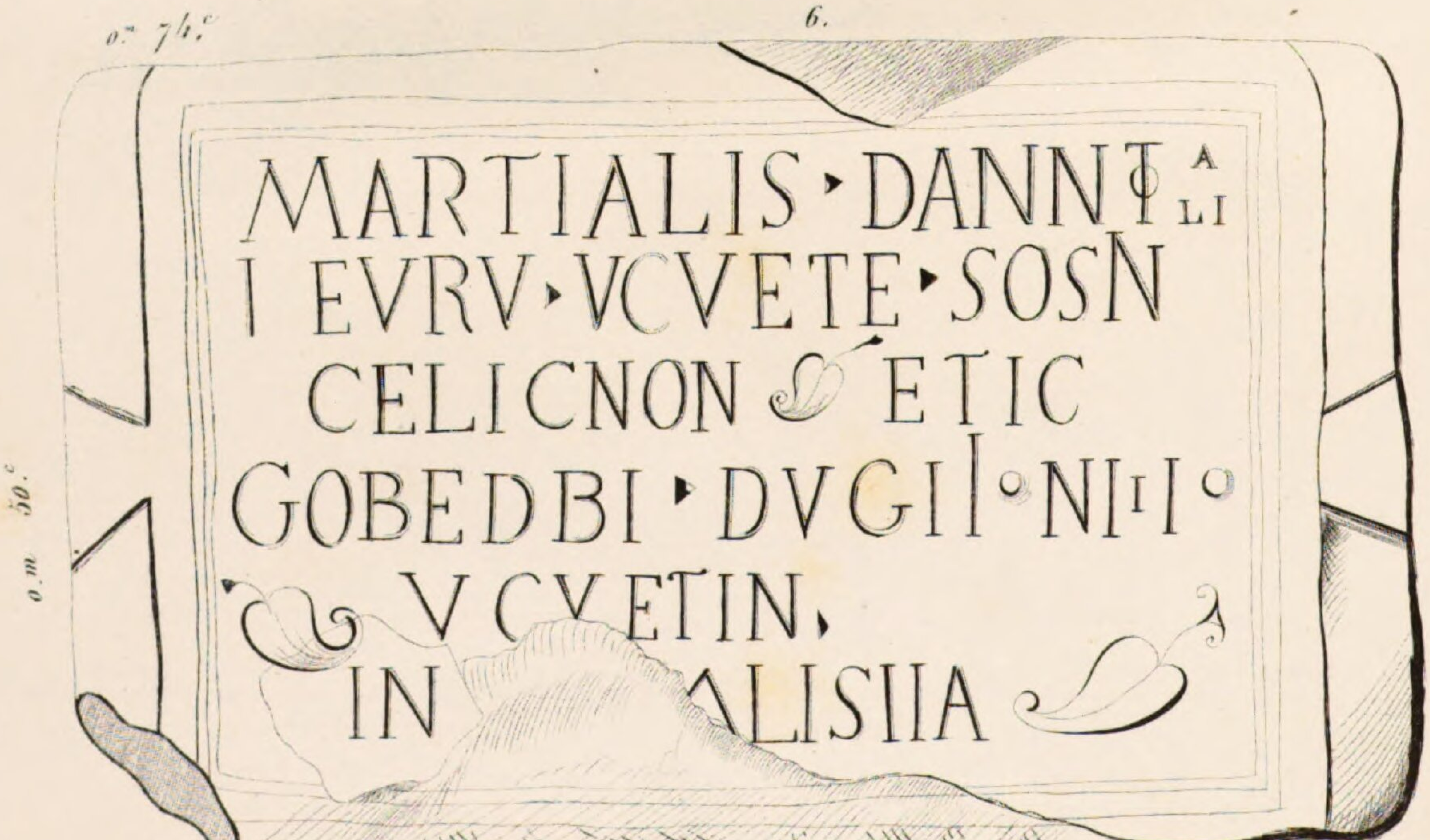

Dijon, Lith. de Douillier.

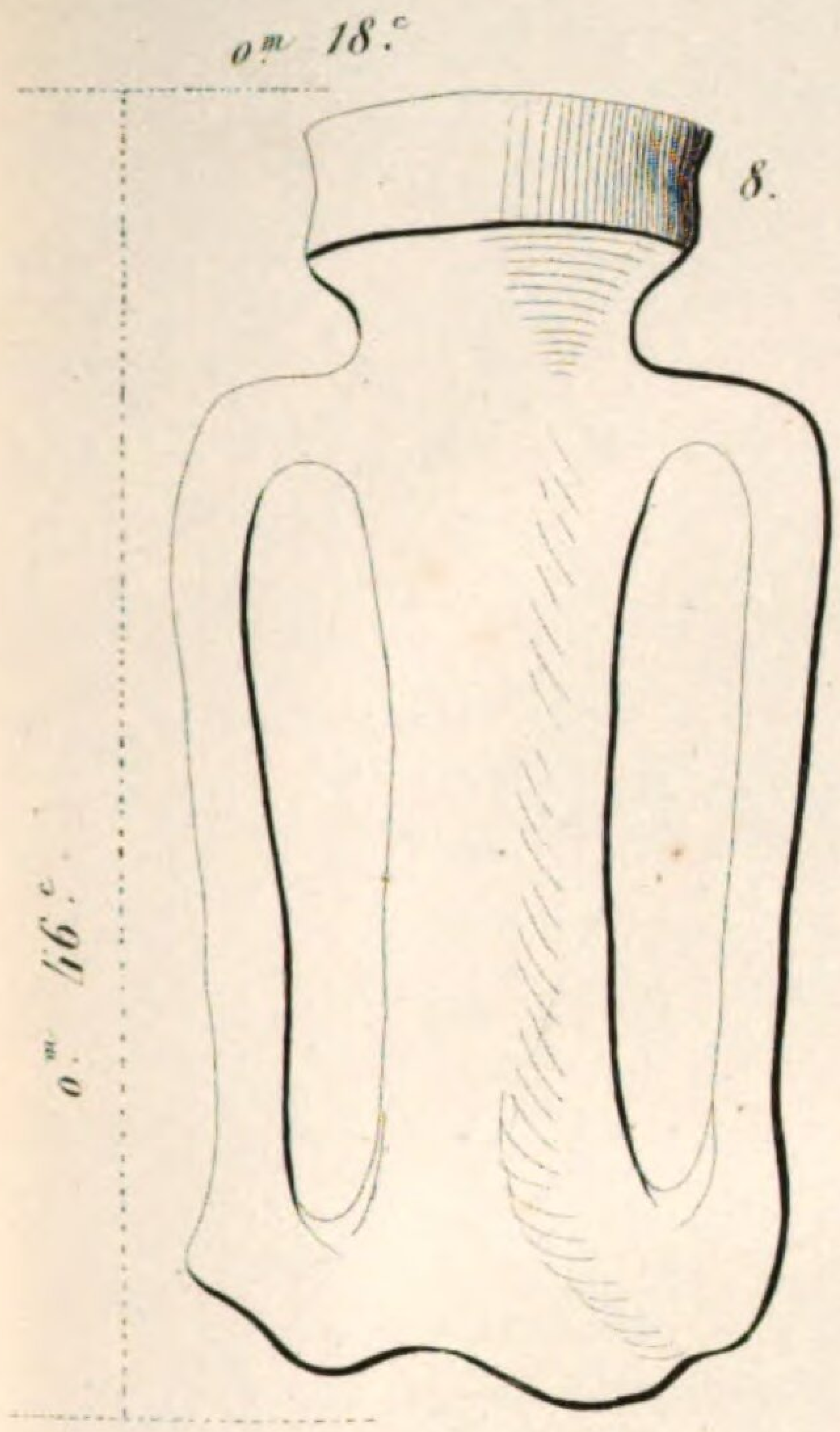

1.


4.

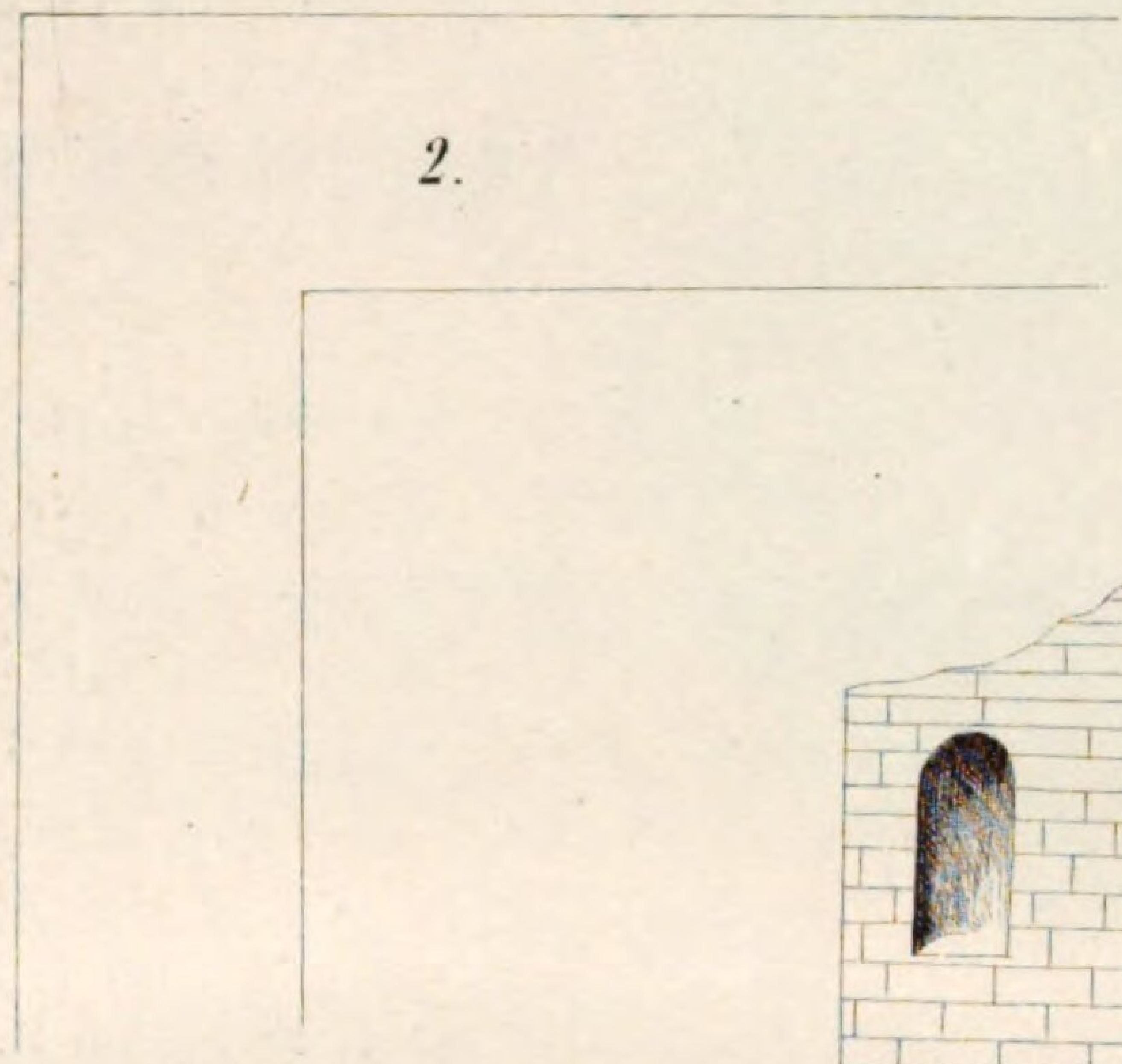

5

6.

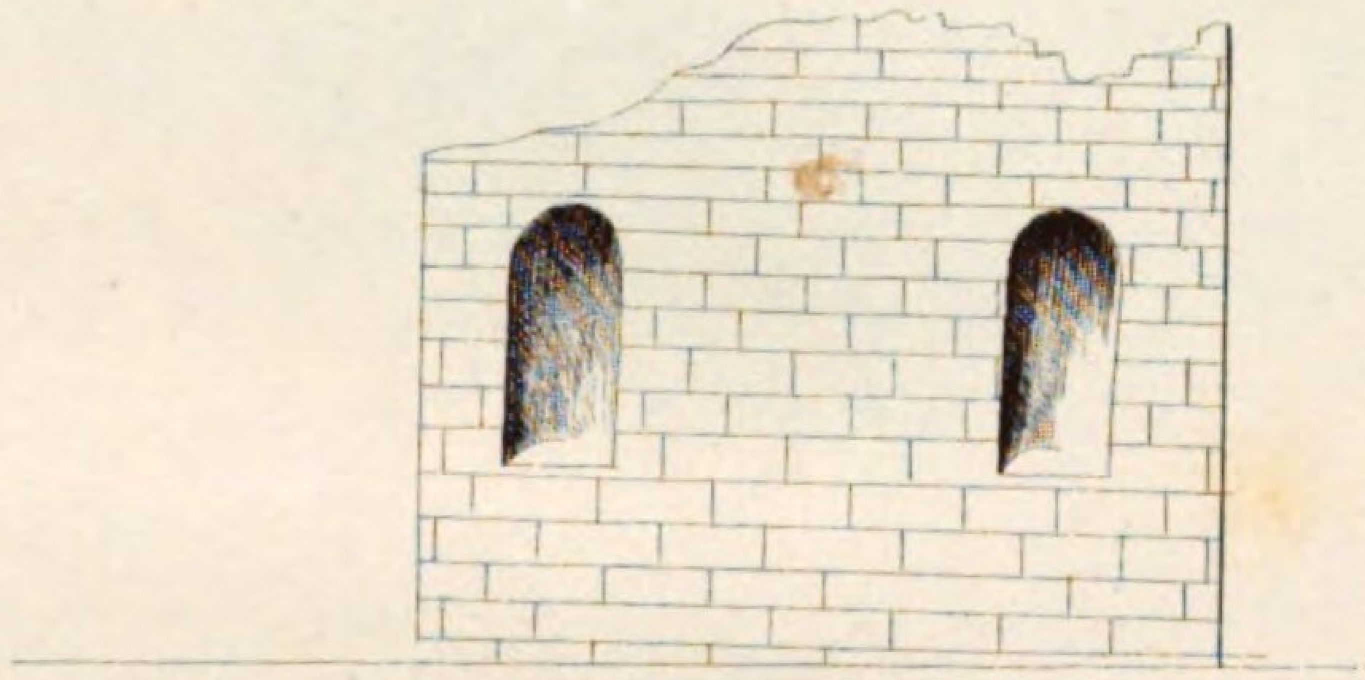

0.m 74.c
0.m 50.c
MARTIALIS · DANNT A LI
I EVRV · VCVETE · SOSN
CELICNON ETIC
GOBEDBI · DVGII · NI I ·
VCVETIN,
IN ALISIIA



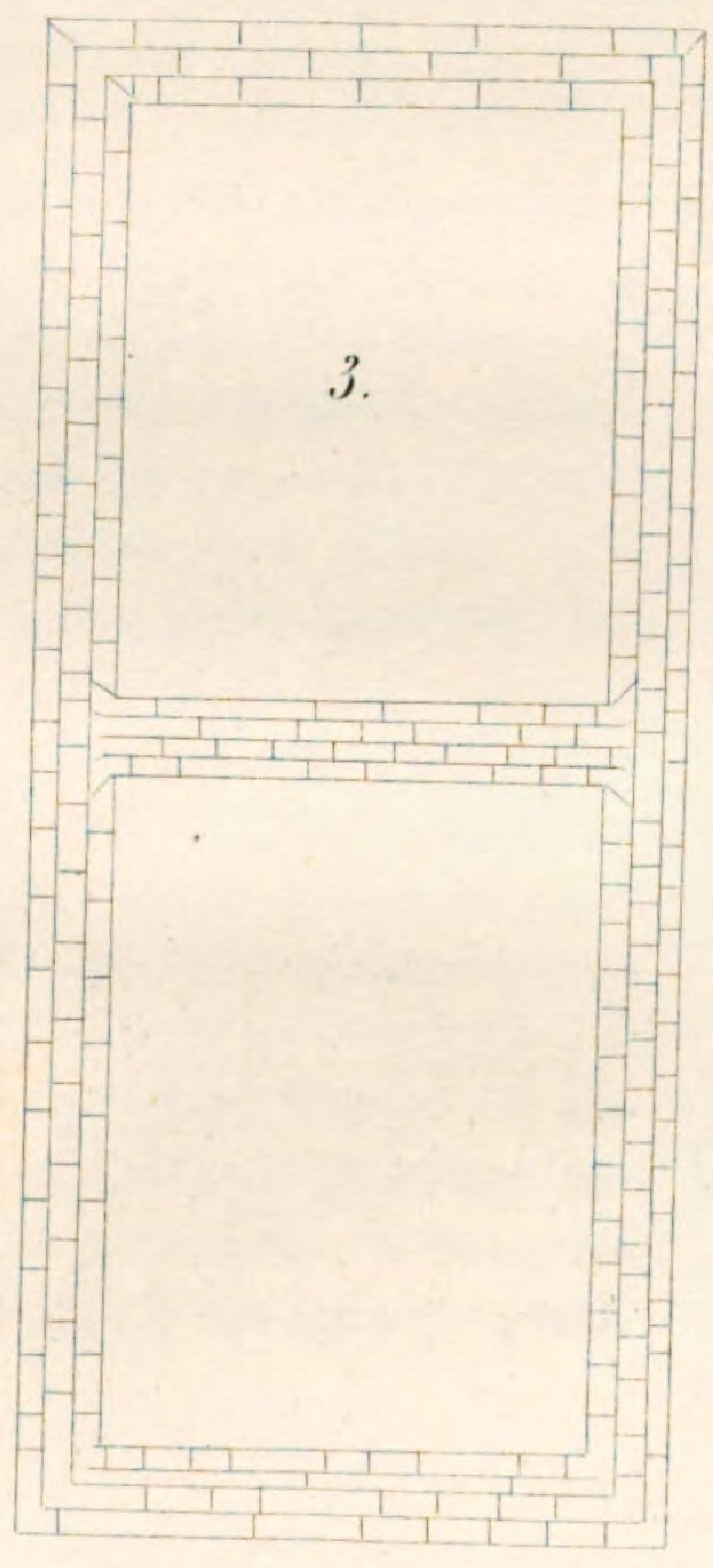

8.



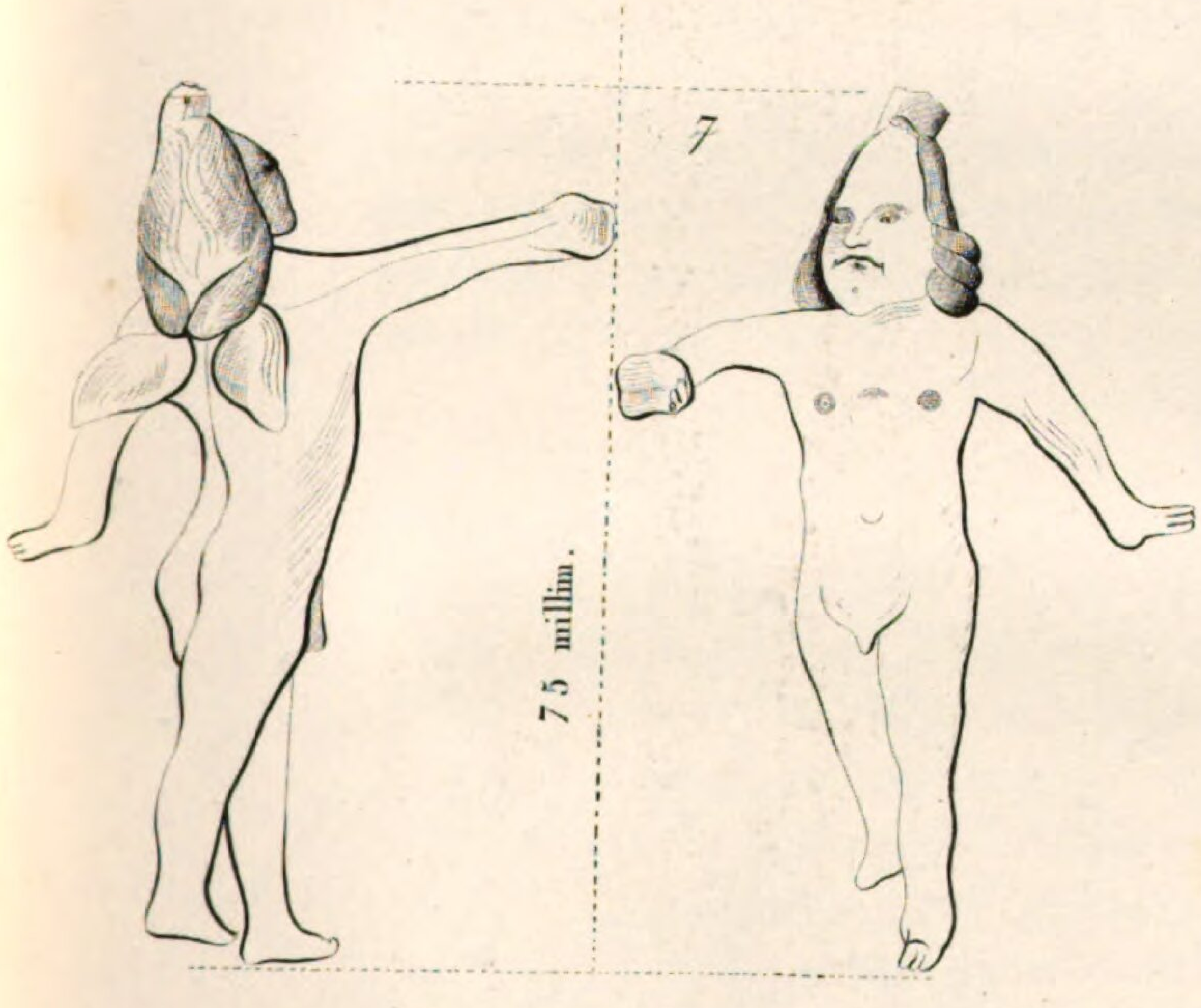
2.



5.



3.




7

Echelle de 10 mètres.




*Pour les figures 1, 2, 3, 4, 5.*

Dijon, Lith. de Douillier.

DIJON

# RAPPORT

SUR

# LES FOUILLES FAITES A ALISE

## EN 1839.

MESSIEURS,

La direction donnée jusqu'à ces derniers temps aux fouilles entreprises dans les ruines d'Alise, avait dû en limiter le résultat à la découverte de quelques objets, médailles, armes, vases, fragmens de sculptures, etc. On n'avait pas encore pensé à rattacher ces travaux isolés à un plan de restitution de la cité antique, dont l'histoire, restée incertaine, devait se retrouver cachée sous ces débris.

Il a semblé à la Commission qu'un meilleur emploi devait être fait des fonds alloués par le gouvernement pour ces explorations, dont le soin m'était confié comme Président de la Commission des Antiquités. Elle a pensé qu'il convenait, avant tout, de dresser un plan exact du mont Auxois, sur le plateau duquel la ville était bâtie. M. Busset, géomètre en chef du cadastre à Dijon, a bien voulu s'acquitter de ce soin. (*Voir le plan coté* A.)

La tradition et des notes retenues par quelques habitans du village de Sainte-Reine avaient conservé la mémoire de plusieurs découvertes; il était urgent de recueillir ces souvenirs : une enquête faite régulièrement sur les lieux par une Commission spéciale prési-

13

dée par M. Chaussier-Morisot, a révélé des faits d'un haut intérêt. Son analyse sommaire trouvera place dans ce rapport.

C'est à l'aide de cette enquête, vérifiée par moi sur le terrain, qu'on a pu indiquer, sur le plan, le tracé exact des fouilles déjà exécutées, et les lieux où des découvertes fortuites ont été faites.

Ce travail préliminaire achevé, j'ai déterminé la direction des nouvelles fouilles en évitant les explorations anciennes ou en m'en rapprochant, selon qu'elles n'avaient rien produit ou qu'elles avaient eu des résultats plus avantageux.

La direction des grandes voies de communication qui traversaient la ville, le tracé des rues, l'emplacement des édifices publics, l'étude des habitations particulières : tels sont les divers sujets auxquels j'ai pensé devoir consacrer ces recherches. La découverte des objets antiques enfouis dans les ruines, devait être le résultat accidentel, non le but spécial des travaux.

Avant de rendre compte des premières opérations de ces nouvelles fouilles, je dirai en peu de mots quel est l'aspect et l'état actuel du mont Auxois; le sort d'Alise après sa prise par César, sera le sujet d'un autre appendice; l'analyse de l'enquête et le compte rendu des fouilles termineront ce rapport.

§ 1.er

## Aspect et état actuel du mont Auxois.

Quoique Strabon, et après lui plusieurs géographes, aient cru trouver ailleurs que sur le mont Auxois les ruines d'Alise, il est bien reconnu aujourd'hui que cette ville, chef-lieu des Mandubiens, au territoire des Eduens, s'étendait sur le plateau de la montagne dont la position est ainsi décrite par César (Comm. Bell. gall., l. VII) : *Ipsum erat oppidum in colle summo admodum edito loco, ut nisi obsidione, expugnari non posse videretur; ejus collis radices duo duabus*

*ex partibus flumina subluebant. Ante oppidum planities circiter millia passuum trium in longitudinem patebat : reliquis ex omnibus partibus colles mediocri interjecto spatio pari altitudinis fastigio oppidum cingebant....... Munitionis quæ ab Romanis instituebatur circuitus undecim millia passuum tenebat......*

Cette montagne est le mont Auxois; les deux rivières sont l'Ose et l'Oserain; la plaine est la vallée des Larmes ou des Laumes; les collines environnantes sont celles de Bussy, Menetreux, Mussy, Grignon, et Lantilly, qui font de la vallée comme un vaste cirque. La ligne de circonvallation de César s'étendait vers les bords de la Brenne par la ferme des Boraux, le mont Druaux, le ravin de Flavigny, le mont Peuvenelle, le pont de Ravouse, la gorge de Bussy, et le bas de la montagne de Menetreux vers Grésigny.

Le plateau du mont Auxois (*plan* A) est de forme à peu près elliptique; il est entièrement isolé, et protégé par une ceinture de rochers sur lesquels s'élevaient les murs de la ville, dont la superficie, mesurée avec exactitude, est de 15 hectares 8 ares 75 centiares.

Elle n'était abordable que de trois côtés:

1.° A l'est, vers la croix Saint-Charles. La voie romaine qui aboutissait à la ville de ce côté fut détruite en 1796, 1807, 1818, et 1823, pour planter un bois qui en recouvre actuellement les vestiges;

2.° Au sud-ouest, par la voie romaine qu'on reconnaît près du cimetière du bourg de Sainte-Reine;

3.° Au nord, par une coupure entre des rochers escarpés. Cette entrée était impraticable aux voitures.

Les escarpemens de la montagne ne sont plus, sur plusieurs points, aussi abruptes qu'ils le furent jadis. La culture et les pluies ont entraîné des terres qui en ont adouci les pentes.

Rien d'apparent ne subsiste au-dessus du sol actuel, excepté quelques pans de murs et la voie romaine qui traverse le plateau dans le sens de son grand diamètre.

Le sol, retourné depuis des siècles par la charrue, est mêlé de fragmens de pierres, de marbres et de briques, de cendres, de terreau

produit par la décomposition des broussailles et celle des engrais que l'on y répand chaque année.

Les débris des monumens publics et particuliers ont exhaussé d'au moins deux mètres le sol de la ville, comme on en peut juger dans les tranchées des fouilles.

On reconnaît aussi dans la section du terrain deux couches très-distinctes de cendres et de charbons. Cette observation sera d'un grand secours pour résoudre tout-à-l'heure la question de savoir quel fut, après sa prise par César, le sort de la ville d'Alise.

La voie qui traverse l'emplacement de la ville dans la direction de l'est à l'ouest, a été rompue en plusieurs lieux. Sa largeur est de 5 mètres environ; son élévation moyenne au-dessus du niveau antique est de 1 mètre 50 centimètres à peu près. On y retrouve le statumen, composé de moellons plats noyés dans le mortier; le radus, le nucleus, couche intermédiaire formée de gravier et de chaux; enfin le summum dorsum, couche supérieure construite en pierres plates taillées en polygones irréguliers, qui constituaient le système ordinaire des chemins romains. Les murs de soutènement sont détruits, et avec eux une partie de la voie s'est affaissée des deux côtés.

Quant aux pans de murs dont il vient d'être parlé, ils se trouvent au nord-ouest du plateau, et au sud-ouest au-dessus des vignes de Sainte-Reine. Ils sont construits en pierre de petit appareil, et se distinguent par des joints colorés en rouge. Leur élévation première ne peut plus être reconnue à cause des éboulemens; elle varie de 1 à 4 mètres. Leur épaisseur est de 1 mètre 10 centim. à 1 mètre 30 cent. Ils portent en plusieurs endroits les traces du feu.

Ce sont, ainsi qu'il vient d'être dit, les seules constructions qui s'élèvent au-dessus du sol; le reste du plateau est sillonné par de longs et larges amas de débris, que les cultivateurs augmentent chaque année, en nettoyant leurs champs des ruines qui les encombrent. Quand ces *murées* ont atteint une certaine élévation, on creuse parallèlement à leur longueur une large tranchée dans laquelle,

après en avoir retiré la terre et les cendres, qui sont répandues sur les terres voisines, on enfouit ces décombres.

Sur le penchant de la montagne, au sud et à l'ouest, s'élève le bourg de Sainte-Reine, sur l'origine duquel il sera nécessaire de revenir tout-à-l'heure.

§ 2.

## Du sort d'Alise après sa prise par César.

César a donné, dans le VII.e livre de ses Commentaires de la Guerre des Gaules, le récit du siége à la suite duquel il s'empara d'Alise, l'an 702 de Rome, sous le troisième consulat de Cn. Pompeius et celui de Q. Cæcilius Metellus Scipio. Quant au sort de Vercingetorix et de la ville défendue par lui, il n'en parle pas; il dit seulement « qu'après la capitulation, les chefs furent remis entre ses mains, et » les armes apportées à ses pieds. Il donna ensuite un prisonnier à » chacun de ses soldats à titre de butin, à la réserve des Arvernes » et des Eduens, espérant par-là regagner l'affection de ces deux » peuples.

» Quelques jours après, ayant reçu l'hommage des Eduens de Bi- » bracte, il leur rendit dix mille de leurs gens qu'il avait faits prison- » niers, et alla établir au milieu d'eux ses quartiers d'hiver. »

Ce n'est que long-temps après César, que certains historiens ont écrit qu'ayant emmené Vercingetorix à Rome, César l'avait fait périr dans sa prison. Dion Cassius, postérieur de près de trois siècles à cet évènement, est le premier qui en ait fait mention. Toutefois le silence des auteurs contemporains et le motif des ménagemens de César envers les Arvernes ne permettent guère d'ajouter foi à ce récit.

Pour ce qui est d'Alise, une opinion généralement reçue attribue sa destruction à César, qui, dit-on, la livra aux flammes après sa reddition.

Florus, qui écrivait deux siècles après César, a parlé le premier de

l'incendie de cette ville par le vainqueur ; mais il faut remarquer que les inexactitudes de cet auteur permettent peu d'ajouter foi à ses récits. Il confond les lieux, se trompe sur les dates, et, pour ne citer qu'un exemple, donne le récit du siége d'Alisia pour celui du siége de Gergovia, etc. (Florus, l. 3, c 10. — Danville, *Mém. géogr.*)

Puis, le texte même des Commentaires ne permet pas de croire davantage à la ruine d'Alise qu'au meurtre de Vercingetorix : en même temps que, pour regagner l'affection des Eduens, César leur rendait les prisonniers qu'il leur avait enlevés durant la guerre, et les exceptait seuls, avec les Arvernes, dans le partage des défenseurs d'Alise fait entre ses légions, il ne put faire à la république Eduenne l'offense de détruire l'une de ses cités les plus importantes. Il explique lui-même quelle fut la récompense des soldats romains après le siége : ce ne fut pas le pillage de la ville conquise, comme dans les cités enlevées de force : *Reservatis Æduis, ex reliquis captivis toto exercitu capita singula* prædæ nomine *distribuit.* Les dispositions favorables de César envers les Eduens, et le silence gardé par lui dans ses Commentaires sur l'incendie d'Alise, empêchent de croire à la réalité de ce fait. S'il eût brûlé cette ville, on ne voit pas ce qui l'eût empêché de le dire. Sa franchise à cet égard ne lui fait dissimuler aucune des calamités qui, par son ordre, tombent sur d'autres cités. Le sac et l'incendie d'Orléans, les habitans de Namur vendus à l'encan, le sénat de Vannes égorgé, la ville de Martigny-en-Valais et les villes des Liégeois livrées aux flammes, les quarante mille habitans de Bourges massacrés : César n'a rien caché des horreurs de cette guerre ; il eût raconté de même la ruine d'Alise.

Au reste, ces conjectures historiques sont appuyées sur des preuves irrécusables, dont les débris de cette ville présentent le témoignage.

En étudiant la section des tranchées ouvertes sur le mont Auxois, il est facile d'y reconnaître les traces de plusieurs destructions successives.

A partir du sol antique, on découvre une première couche très-

épaisse de cendres et de charbons qui s'étend sur toute la surface du plateau. On trouve mêlés, à ces vestiges d'incendie, des débris de pierres taillées, peu de briques, de rares fragmens de poterie commune.

La grande étendue et l'épaisseur considérable de cette couche de cendre indique que la ville détruite s'étendait sur tout le plateau, et renfermait des habitations grossières dans la construction desquelles le bois et les matériaux les plus communs avaient été employés. C'était la cité antique, celle dont les Romains se rendirent maîtres. Or, si César l'eût brûlée, les monumens antérieurs à son règne ou contemporains seraient les seuls qui devraient se rencontrer sous ces cendres. Cependant toutes les fouilles exécutées jusqu'à ce jour y ont fait découvrir à côté des très-rares médailles du vainqueur, celles des empereurs qui lui succédèrent. On trouve mêlées ensemble celles de Tibère en grand nombre, de Néron, de Vespasien, de Trajan, et d'Antonin : ce fait incontestable démontre que l'incendie d'Alise eut lieu long-temps après la prise de cette ville.

Quant à l'époque précise de cet évènement, on peut présumer qu'il arriva sous le règne d'Antonin, vers l'an 160 de Jésus-Christ. En effet les dernières médailles trouvées sous la première couche de charbon, sont celles de ce prince, représentant le rétablissement du temple d'Auguste, avec l'indication de la vingt-deuxième puissance tribunitienne (TR. P. XXII.), ce qui coïncide avec l'an de Rome 914, et de J.-C. 160.

Après cette catastrophe, dont la cause est inconnue, Alise resta long-temps ensevelie sous ses ruines. On n'a trouvé que quelques médailles de Marc-Aurèle, peu ou point des empereurs suivans, qui se succédèrent assez rapidement : Commode, Pertinax, Didier Julien, Niger, Albin, Septime-Sévère, Caracalla, Géta, Macrin, et Héliogabale. Ce dernier régna jusqu'à l'an 222 de J.-C. Après lui vint Alexandre-Sévère; les médailles de cet empereur, trouvées au-dessus de la première couche de charbon, font soupçonner que ce fut de son temps que la ville sortit de ses cendres. Sous le règne des Gor-

dien, elle jouissait déjà sans doute d'un état plus florissant, si l'on en juge par le grand nombre de leurs médailles qui s'y trouvent. Il faut que sous les empereurs et les tyrans qui succédèrent aux Gordien, le commerce d'Alise se soit considérablement ralenti, puisque aucun monument n'y rappelle leur souvenir. Mais il reprit sous Constantin un nouvel essor : les médailles de ce prince y sont nombreuses; et celles de Théodose, qu'on y découvrit au mois d'août 1800, portent l'existence de cette ville jusqu'en 395.

J'ai dû anticiper ici sur le détail des objets trouvés dans les ruines du mont Auxois, pour suivre la chronologie des monumens qui prouvent son existence dans les siècles postérieurs à César.

La couche de cendres et de décombres qui recouvre cette seconde série de monumens, s'étend sur un moindre espace que la première. On y trouve peu de charbon, beaucoup de fragmens de marbres précieux, marbre blanc, vert antique, brèches d'Italie, etc. Des vases d'un galbe élégant, et ornés de riches reliefs, des fibules enrichies de pierres fines, des fragmens de mosaïques et de fresques, des chapiteaux, des frises, enfin tous les vestiges d'une civilisation avancée et d'une seconde ville plus resserrée que la première, mais aussi plus richement bâtie.

D'autres décombres, d'environ 0 mèt. 60 centim. d'épaisseur, recouvrent ces ruines. Il est rare de rien trouver dans ceux-ci, qui ne présentent, du reste, aucune trace d'incendie. Les plus anciens monumens qu'on y ait rencontrés, sont des monnaies de Théodebert (534), et de Gontran, roi de Bourgogne (593). Détruite dans quelqu'une des invasions barbares qui remplirent le cours du VI.e siècle, la seconde ville fut remplacée par une bourgade qui subsistait encore en partie sous Louis XI. C'est ce qui explique la découverte des monnaies des siècles antérieurs, et des objets du moyen âge trouvés sur l'emplacement de la cité gauloise.

Il faut dire que ces couches successives de cendres et de décombres ne se trouvent pas d'une manière distincte sur tous les points du plateau. Les reconstructions n'ayant pas toujours été faites sur les

ruines anciennes, on rencontre quelquefois au même niveau les couches qui ailleurs sont superposées. C'est une étude attentive à faire sur le terrain.

Il est à regretter que l'histoire ne vienne pas en aide à ces conjectures; mais elle est muette sur Alise depuis sa prise par les Romains.

Trois textes seulement peuvent jeter quelque lumière sur la situation de cette ville au moyen âge.

L'abbé Widrad, un des plus riches seigneurs de la Bourgogne du temps de Charles Martel, lègue dans son testament des terres à la basilique élevée, dès le v.e siècle, sur le tombeau de sainte Reine d'Alise, martyrisée au bas du mont Auxois sous l'empire d'Emilien : *Donamus ad basilicam domnæ Reginæ ubi ipsa requiescit in corpore, etc.*

Sous le règne de Charles-le-Chauve, saint Egil, abbé de Flavigny, fit transporter d'Alise à Flavigny les reliques de sainte Reine. On lit dans l'acte de translation : *Translatum est corpus sanctæ Reginæ virginis et martyris de Alesia civitate, apud Flaviniacum castrum, ceu cenobium, presidente loco eidem, cujus erat juris civitas præfata, Egilo abbate..... Regnante Carolo Calvo, anno* DCCCLXIV. (*Chron. Hug. Flav.*)

Le moine Heric, auteur d'un poème sur saint Germain d'Auxerre, vers l'an 865, parle d'Alise en ces termes :

« Te quoque cesareis fatalis Alesia castris,
» Haud jure abnuerim calamis committere nostris.
» ..................................
» Te fines Heduos et limina summa tuentem,
» Aggressus quondam sævo certamine Cesar,
» Pene tulit latias non æquo marte phalangas,
» Expertus patriis quid Gallia posset in armis:
» Nunc restant veteris tantum vestigia castri. »

(Lib. IV, cap. 2. — Bibl. Labb., t. 1, p. 242.)

Ces trois citations suffisent pour faire connaître l'état de la ville

d'Alise au moyen âge, et l'époque à laquelle le culte de sainte Reine donna naissance au bourg qui porte son nom.

Ce village, construit sur la pente du mont Auxois, se composait dès le XIII.e siècle de deux parties distinctes : celle d'en haut, jadis fermée de murs, où est construite l'église, et à laquelle, sous le règne de Louis XI, se réunirent les dernières habitations situées sur le mont Auxois; celle d'en bas, où s'élevaient le monastère des Cordeliers et l'hôpital. Ce dernier monument subsiste seul aujourd'hui. L'affluence des pélerins que la dévotion et les eaux de Sainte-Reine attiraient en ce lieu, y avait fait établir avant le XI.e siècle une maison d'hospitalité (*hospitium*) qui dans le XVII.e siècle fut remplacée par l'hôpital qui existe encore, et dont les premiers et humbles fondateurs furent Jean Desnoyers, cuisinier du maréchal de la Meilleraie, et un cordonnier de Paris, nommé Blonder. Anne d'Autriche, Louis XIV, le prince de Condé, les comtes de Laval, de Chastenay, et de Chagny, l'enrichirent peu après de dons considérables. C'est aujourd'hui un établissement important, et qui reçoit, en outre des malades du canton, les baigneurs qu'y conduit la vertu de ses eaux ferrugineuses, qui ont été analysées plusieurs fois : par Guyot de Surambe-rie en 1683, Guerin en 1702, Doucet en 1778, dom Gentil en 1779, Maret en 1782, Fourcroy, de Morveau, Alibert, etc.

Naguère une procession bizarre attirait, le 7 septembre, une foule immense à Sainte-Reine. On y voyait figurer les Romains de César, le bourreau, et la jeune martyre, qui marchait sous un parasol porté par quatre pages. Une tragédie composée vers 1670 par un arpenteur juré nommé Claude Ternet, terminait cette cérémonie. L'origine de cette cérémonie se perdait dans la nuit des temps; je trouve, dès le XIII.e siècle, des lettres de Walterius, évêque d'Autun, du mois d'août 1205, qui accordent certaines faveurs spirituelles aux acteurs de cette procession. Ces lettres furent confirmées par les papes Innocent III en 1211, Grégoire IX en 1230, Alexandre IV en 1253.

M. de Boisville, évêque de Dijon, ayant supprimé de cette procession, en 1823, l'appareil dramatique et les allégories, elle a cessé

depuis lors d'attirer la foule de pélerins et de curieux qui s'y rendaient jadis des différentes parties de la Bourgogne, du Nivernais, de la Lorraine, et du Dauphiné.

§ 3.

## Analyse sommaire et chronologique de l'Enquête relative aux antiquités trouvées à Alise avant les fouilles de 1839.

1652. (*Plan* A 1.) La plus ancienne découverte dont on retrouve le souvenir, est celle d'une inscription qui fut trouvée en 1652 sur le mont Auxois, lieu dit *le Cimetière-Saint-Père.* Placée sur la fontaine de Saint-Bernard aux Cordeliers, elle y resta jusqu'en 1813, époque à laquelle elle fut brisée, et employée dans une construction.

On y lisait ce qui suit :

TI. CL. PROFESSUS. NIGER. OMNIBUS.
HONORIBUS. APUD. ÆDUOS. ET.
LINGONAS. FUNCTUS. DEO. MORITASGO.
PORTICUM. TESTAMENTO. PONI.
JUSSIT. SUO. NOMINE. JULIÆ.
VIRGULINÆ. UXORIS. ET. FILIARUM. CLAUDIÆ.
PROFESSÆ. ET. JULIANÆ. VIRGULINÆ.
JULIA. VIRGULA. FILIA. MOERENS. POSUIT.

L'abbé Mongault a publié, dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions un mémoire sur le dieu Moritasgus, et l'inscription qui la première a révélé son nom. Elle est citée aussi dans Spon, sect. 3, pag. 109 et 110; — Reinesius, *Inscript. inter omiss.*, 6; — *Syntagma Inscript. antiq.* 176, class. prim., etc. En 1822 j'adressai à la troisième classe de l'Institut une nouvelle explication de ce monument : *Mémoire sur le dieu Moritagus, et l'inscription trouvée, en* 1652, *dans les ruines d'Alise;* in-8.°, 1822.

1704. (*Plan* A 2.) Près de la fontaine de la Porte, dont les eaux sont conduites à l'hospice par des canaux souterrains, le hasard fait trouver les ruines d'une des portes d'Alise. Le seuil était garni de larges bandes de fer, et de bornes par la disposition desquelles on reconnut que cette porte avait trois entrées, une grande pour les voitures, et deux moindres destinées aux gens de pied.

1730. Dans les voûtes d'un bâtiment spacieux, on découvre les restes d'un hypocauste et une statue de Diane qui ne fut pas conservée.

1750. (*Plan* A 3.) Cave creusée dans le roc, et encore apparente.

1754. Buste romain couronné de lauriers, trouvé par des enfans qui le mutilent.

1784. (*Plan* A 4.) M. Laureau de Saint-André, historiographe de Monsieur, trouve l'inscription suivante :

EAE. VICTORIÆ.
ARGUTUS.
SABINII.
LUPI. SEPT.
V. S. L. M.

1788. (*Plan* A 5.) Le même antiquaire découvre près du cimetière Saint-Père un tombeau brisé, renfermant un squelette de femme de haute taille, dont le fémur avait 0 mètre 15 centimèt. $\frac{1}{2}$ de tour. Un anneau d'or et un dé de même métal, chargé de caractères barbares, sont recueillis dans ce tombeau. On remarque que leurs proportions sont en rapport avec la stature élevée du squelette.

1790. (*Plan* A 6). Quatre chapiteaux corinthiens d'un bon style. Deux sont placés à l'hospice, où on les voit encore.

1792. (*Plan* A 7.) Claude Sirot trouve un boisseau de maons vendus par lui à M. Salot, receveur des domaines à Flavigny.

Nota. *Il est à remarquer que les habitans de Sainte-Reine appellent* maons *les médailles en bronze, et* midèles *les médailles en argent.*

1792. (*Plan* A 8.) J.-B. Martin découvre au fond d'un puits de 27 mètres de profondeur sur 3 de diamètre, une grille en fer, et, dessous, quatre lions en bronze, de la grosseur d'un chat. Ils furent vendus à un marchand de Paris retiré à Sainte-Reine, nommé Théologal.

1793. (*Plan* A 9.) Ph. Gros trouve au fond d'une cave taillée dans le roc, deux statues en marbre blanc de 0 mètre 34 centimètres de hauteur. Achetées par le même M. Théologal, elles furent envoyées par lui à Paris, avec une grande quantité d'autres objets d'antiquité.

1796. (*Plan* A 10.) Partie intacte de la voie romaine, trouvée et détruite par G. Mannet pour planter un bois. L'enceinte de la partie supérieure du bourg de Sainte-Reine s'étendait jusque là. Deux portes seulement en formaient l'entrée en 1587, quand les murs furent relevés : l'une sur le mont Auxois, et près du cimetière, était défendue par une tour dont les ruines furent découvertes en 1828; l'autre était située sur le chemin de Darcey, près d'un abreuvoir. Celle-ci fut détruite vers 1785, pour la construction de la cure; elle était défendue par deux tours, et était ornée d'une inscription qui rappelait la date de 1587, qui vient d'être citée. C'est dans cette partie du bourg qu'était jadis concentrée la fabrication des chapelets, tombée maintenant, mais dont les habitans faisaient autrefois un commerce considérable. Plusieurs anciennes maisons sont pavées entièrement de curieuses mosaïques formées de têtes d'os et d'autres fragmens qui ne pouvaient être employés par les tourneurs de chapelets. Cette industrie a disparu avec celle qui fournissait les pélerins de châsses, de coquilles, et de fleurs.

1800. (*Plan* A 11.) Ancienne tour dont les fondations ont été dé-

molies en 1803. Au milieu des débris, une tasse d'or, un vase d'argent, des instrumens propres au monnayage.

1803. (*Plan* A 12). Quatre petites statues en bronze, représentant Jupiter, Apollon, Mercure, et Bacchus. Un bas-relief en pierre blanche, de 0 mèt. 47 centim. de hauteur sur 0 mèt. 33 centim. de largeur, représentant Cybèle et Jupiter *custos urbium*, suivant l'explication de ce monument donnée par M. Mathieu, *Mém. acad. Dijon*, 1823, pag. 70. Les statues ont disparu, le bas-relief est conservé au Musée de Dijon.

1804. (*Plan* A 13.) En creusant une tranchée pour enfouir des pierres, les ouvriers jetèrent avec la terre plusieurs pièces d'or qu'ils n'aperçurent pas. Deux habitans de Sainte-Reine qui passaient en cet endroit, les ayant vues briller au soleil, revinrent le soir pour les ramasser; mais leurs démarches avaient paru suspectes; on les suivit; et tous les habitans, les religieuses de l'hospice elles-mêmes, se précipitèrent bientôt sur leurs traces. La gendarmerie, envoyée pour arrêter ce pillage, arriva trop tard. Le trésor, estimé 45,000 fr., était partagé. Ces pièces étaient de Valentinien, de Théodose, d'Anastase, et de Justinien: elles furent toutes vendues à des orfèvres.

1804. (*Plan* A 14.) Chapiteaux et pilastres corinthiens brisés. Autre trésor, d'une valeur de 13,000 fr., mis à découvert par une pluie violente. Ce sont des sous et des tiers de sou d'or de Théodebert, roi d'Austrasie. Quelques pièces présentent le buste en face de Procomius Anthemius, qui, à l'aide des Bourguignons nouvellement établis dans le pays, s'y défendit pendant long-temps contre Euric, roi des Visigoths. Voy. *Nouveaux Mélanges hist.*, tom. 1, p. 16, 1810; Leblanc, *des Mon. de France*, p. 26.

1807. (*Plan* A 15.) Partie intacte de la voie romaine, s'embranchant sur le chemin des Celliers.

1809. (*Plan* A 16.) Outils divers en fer. Roues dentées en bronze.

1811. M. Lecouteulx, préfet de la Côte-d'Or, fait exécuter des fouilles qui, à défaut de surveillance, ne produisent d'autre résultat que la découverte de quelques médailles, et de meules en granit de 0 mèt. 55 centimètres de diamètre et 0 mèt. 10 centimètres d'épaisseur. On trouve près de ces meules un squelette dont les bras portaient des fragmens de chaînes, et un mortier (*pistrinum*) à broyer le blé. L'une des meules et le mortier sont conservés à l'hospice d'Alise.

1812. (*Plan* A 17.) Des fouilles faites à mes frais donnent pour résultat des fibules, des fragmens de vases ornés de reliefs, des clefs à anneaux, etc., et deux cents médailles environ, dont voici la nomenclature :

| OR. | ARGENT. | GRAND BRONZE. |
|---|---|---|
| Anastase. | Auguste. | Adrien. |
| | Dèce. | Domitien. |
| | Domitien. | Faustine-la-Jeune. |
| | Gallus. | |
| | Gordien-Pie. | |
| | Julia. | |
| | Julia Paulina. | |
| | C. Lentulus. | |
| | Otacilia Severa. | |
| | Philippe. | |
| | Posthume. | |
| | Trajan. | |
| | Vespasien. | |

| MOYEN BRONZE. | PETIT BRONZE. |
|---|---|
| Agrippine. | Antonin. |
| Constance-Chlore. | Auguste. |
| Gordien-Pie. | Chilienus. |
| Lucilla. | Constantin. |
| Maximien. | Licinius. |
| Néron. | Piminianus. |
| Tibère. | Salonina. |
| Vespasien. | |

Dans la même année M. Chanrion, contrôleur des contributions indirectes, fit exécuter quelques recherches, qui fournirent, avec divers objets, comme fibules, styles, etc., environ soixante médailles de

| | |
|---|---|
| Caligula. | Lucius Verus. |
| Carinus. | Manlia Scantilla. |
| Claude I. | Marc-Aurèle. |
| Claude II. | Maximien-Hercule. |
| Commode. | Nerva. |
| Crispe. | Septime-Sévère. |
| Crispina. | Sévère-Alexandre. |
| Décence. | Titus. |
| Faustine-l'Ancienne. | Valérien. |
| Galba. | Valentinien. |
| Gallien. | Victorin. |
| Germanicus. | Vitellius. |
| Julia Mæsa. | |

1812. (*Plan* A 18.) Une cave profonde, et quatre puits, tous comblés sans avoir été vidés.

1814. (*Plan* A 19.) Candelabre en bronze, trouvé et vendu à un Anglais par J. Calabre.

1818. Vestiges de constructions non explorés.

1819. (*Plan* A 20.) Aqueduc recouvert en dalles de pierre, et ayant servi, dans le moyen âge, à la conduite des eaux de la fontaine de la Porte.

1821. (*Plan* A 21.) Canaux en pierre blanche, servant à la conduite des eaux pluviales dans plusieurs citernes. Quelques-unes des pierres creusées pour l'établissement de ces canaux, ont 4 mètres de longueur.

Une statue en pierre blanche, représentant un homme avec une longue barbe, le front ceint d'une couronne de lauriers attachée derrière la tête par une bandelette. Cette figure était vêtue d'une longue robe, descendant jusqu'aux pieds, qui étaient chaussés de san-

dales à courroies nouées sur le devant. Sur cette robe s'en trouvait une autre formée d'une légère lame d'argent, qui fut déchirée en lambeaux lors de la découverte. Cette statue devait être envoyée à Dijon; on ignore ce qu'elle est devenue.

Un buste en marbre blanc de grandeur naturelle, représentant une jeune femme, le sein découvert, les cheveux divisés sur le sommet de la tête. Même sort que la statue.

Deux urnes en terre rouge, contenant environ huit cents médailles en bronze et deux en argent. Ces objets n'ont pu être retrouvés.

Un tronc en pierre, fermé d'une porte de fer, destiné à recevoir les offrandes. Il renfermait quatre-vingts médailles en argent. Ce tronc est conservé au musée de Dijon.

1821. (*Plan* A 22.) Dans une murée parallèle au chemin, des fourneaux, des pioches, et des pelles aiguës par le bas. Ces objets sont perdus.

1821. (*Plan* A 23.) Bas-relief acheté par M. Lecouteulx; on ignore son sujet et sa destinée. Deux couteaux à manche d'ivoire, et un cadenas.

1821. (*Plan* A 24.) Cercueil en pierre, de 2 mètres 33 centim. de longueur, de 0 mèt. 33 cent. de profondeur, et 0 mèt. 66 cent. de largeur, acheté par M. le général comte Heudelet. Canaux en pierre se dirigeant sur des citernes.

1821. (*Plan* A 25.) Grand nombre de cercueils en pierre sous la murée, les uns intacts, les autres déjà ouverts.

1821. (*Plan* A 26.) Bas-relief en pierre tendre, représentant Bacchus couronné de pampres, et tenant un cep de vigne à la main.

1822, 24 juin. (*Plan* A 27.) L'Académie des sciences de Dijon m'ayant chargé, comme secrétaire de cette société, de la direction des fouilles qu'elle voulait exécuter à Alise, je fis ouvrir une première tranchée près du Cimetière-Saint-Père. Dans le cours des travaux on décou-

vrit plusieurs citernes avec leurs canaux en pierre blanche, des pans de murs revêtus de peinture jaune, bleue et verte, deux chapiteaux corinthiens, une chaîne en fer à larges anneaux, de 4 mètres de longueur, des fragmens de poterie, des fibules, des débris de flûtes en os, cent soixante-deux médailles de bronze et dix-huit d'argent, une lampe en terre blanche, des clefs en bronze, un collier de grains de verre striés et colorés, des styles en bronze et une grande quantité de placages en marbre blanc et vert antique. Dans une petite chambre de 4 mètres de face, on trouva sur la muraille une peinture inachevée, représentant des enlacemens de traits verts et jaunes. Au bas de la muraille on découvrit deux petites boules de couleurs analogues. L'une était d'ocre très-fin; l'autre était un mélange d'oxyde de cuivre et d'alumine, pareil aux couleurs de ce genre trouvées à Pompéi. *Annales des arts*, 6 mars 1809. — Grivaud de la Vincelle, t. II, p. 151, 152.

(*Plan* A 28.) La tranchée ayant été creusée ensuite dans le champ Maréchal, ainsi nommé sans doute de la grande quantité d'objets en fer qu'on y rencontre journellement, on trouva une enclume, des outils divers en fer, une hache, et des amas de ferrailles informes. Un peu plus loin on découvrit des ornemens destinés à un char, baguettes droites et courbées, bandes et filets découpés, palmettes, rosaces, etc., en fer plaqué d'argent, d'un dessin pur et élégant. (On sait que ce fut à Alise que l'art d'argenter le fer fut inventé, au témoignage de Pline, liv. 34, ch. 17.)

On rencontra encore un petit buste en bronze, de 0 mèt. 8 cent. de hauteur, représentant un dieu Lare, dont la tête, creusée en forme de tronc, devait servir à renfermer quelque objet précieux. Presque à côté on trouva l'inscription suivante, gravée sur une pierre qui avait fait partie d'un monument :

MARTI. ET. BELLONÆ.
SESTIVS. NIGRINVS
V. S. VIV. E.

Le détail de ces fouilles, dont les résultats sont conservés au musée de Dijon et dans celui de la Commission, a été publié dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, année 1823.

1823. (*Plan* A 29.) Haches, ciseaux et marteaux en fer peu oxydé.

(*Plan* A 30.) Restes intacts de la voie romaine, détruits pour la plantation de bois déjà signalée plus haut.

1828. (*Plan* A 31.) A 8 mètres de la porte du cimetière de Sainte-Reine, on trouve les fondemens d'une tour, qui sont démolis, et employés à la clôture du cimetière.

1830. (*Plan* A 32.) Trois puits ou citernes, disposés en triangle, et creusés dans le roc. L'un d'eux a 14 mèt. de profondeur, et 1 mèt. 25 cent. de diamètre. On en retire beaucoup de tuiles, de briques, et de placage. A peu de distance, mur de 21 mèt. de longueur sur 0 m. 44 cent. d'épaisseur; chambre de 9 mèt. 18 cent. de longueur, et 5 mèt. 75 cent. de largeur; corridor de 1 mèt. 10 cent. de largeur; murs revêtus de peintures jaunes avec filets rouges.

1835. (*Plan* A 33.) Trois marteaux en fer, conservés au musée de la Commission des Antiquités.

1836. (*Plan* A 34.) Un puits de 20 mèt. de profondeur, et 1 mèt. 90 cent. de diamètre. Sous l'aire d'une chambre ruinée, dont les enduits sont peints en jaune avec des baguettes en rouge vif, on trouve des vestiges de constructions antérieures, et des traces d'incendie. Seuils de porte avec entailles destinées à recevoir des montans en bois. Murailles de 30 mèt. de longueur et 0 mèt. 40 cent. d'épaisseur.

(*Plan* A 35.) Deux chambres carrées, l'une de 3 mèt. 11 cent. de côté, décorée de fresques, l'autre de 5 mèt. 5 cent. (*Plan* A 36.) Four en briques. Sous l'aire de ces constructions même, traces d'incendie. Fragmens de poterie fine et ornée de reliefs. Vingt médailles

en bronze, deux en argent. (*Plan* A 37.) Grande tranchée du N.-E. au S.-O., de 171 mèt. de longueur, 1 mèt. 50 cent. de largeur, descendue jusqu'au solide, de 0 mèt. 50 cent. à 2 mèt. 10 cent.; deux pavés de rue en hérisson, de 1 mèt. 50 cent. de largeur, l'autre de 3 mèt. 70 cent. (*Plan* A 38.) Cave de 5 mèt. de longueur, 2 mèt. 50 cent. de largeur, 3 mèt. de profondeur; au milieu, table ronde en pierre, sur pilastre cannelé. Fragmens de poterie avec reliefs. Cuiller, anneau, et dix médailles en bronze.

(*Plan* A 39.) Rue pavée d'un triple hérisson, proportions non-recueillies. (*Plan* A 40.) Mur de 20 mèt. de longueur sur 0 mèt. 45 c. d'épaisseur, à joints de ciment colorés en rouge.

Il faut joindre à ces découvertes, qui se rapportent toutes à la ville d'Alise, celles faites aux environs, et qui ne peuvent y être étrangères.

Sur le mont Peuvenel, à 700 mètres sud-est du mont Auxois, dans un lieu encore nommé aujourd'hui *Cuisines-de-César*, on remarque des vestiges de castramétation; les ruines d'une tour de 8 mètres de diamètre, qui se voyaient en ce lieu, n'ont été détruites qu'en 1798. En 1833 et 1834 on y a trouvé un table de marbre, et près de la voie romaine qui traverse cette montagne, de belles briques et des tuiles à rebord.

Au bas du mont Auxois, sur les bords de l'Oserain, et dans un lieu appelé *la Couperie*, on découvrit en 1833 des fragmens de placage en marbre, des murs, des disques en terre cuite, de 0 mèt. 20 cent. de diamètre, et de 0 mèt. 5 cent. d'épaisseur, formant, par leur superposition, de petits piliers sur lesquels étaient placées de larges briques recouvertes d'un ciment très-fin. C'était sur cet appareil qu'étaient fixées les mosaïques dont on retrouva quelques rares débris. Des fouilles régulières seront faites ultérieurement en ce lieu, d'où l'on retira encore des conduits en plomb, en terre cuite, ainsi qu'une médaille d'or de Vespasien.

1839. Fouilles de 1839. Ainsi que je l'ai dit au commencement de

ce rapport, je m'étais proposé pour but principal, dans les fouilles que j'allais entreprendre, de rechercher les vestiges des édifices publics et particuliers de la ville d'Alise, le tracé de ses rues, et les constructions superposées qui pouvaient rendre compte de ses diverses réédifications.

La surveillance continuelle des travaux était la condition nécessaire du succès.

Les ouvriers reçurent donc l'ordre de n'entrer dans la tranchée qu'avec moi, et de ne pas y rester après mon départ, de six heures du matin à six heures du soir. J'insiste sur ce détail, parce que cette précaution n'avait point encore été prise, et que de sa rigoureuse observation dépendra toujours, dans ce pays, le résultat des fouilles qui pourront y être exécutées.

(*Plan* A 41, *plan* B 1.) La tranchée fut ouverte dans la partie du mont Auxois connue sous le nom de *Cimetière-Saint-Père*, dans la direction de l'est à l'ouest, et dans les proportions suivantes :

| | | |
|---|---|---|
| Longueur, | 15 mèt. | 00 centim. |
| Largeur, | 2 | 50 |
| Profondeur, | 2 | 00 |

Je rencontrai, dès les premiers coups de pioche, un mur le long duquel je fis prolonger la tranchée. Ce mur, enfoui de 1 mètre 10 centimètres sous les décombres, avait d'élévation 0 mèt. 90 cent., d'épaisseur 0 mèt. 60 cent. Ayant reconnu son parement intérieur, j'allais faire déblayer les terres de ce côté, quand je remarquai que déjà ce terrain avait été bouleversé pour enfouir des pierres ramassées sur cette partie de la montagne. Je dus porter dès-lors mes recherches de l'autre côté. Dans une direction parallèle à ce mur, et le joignant immédiatement, je découvris une suite de larges pierres blanches, creusées en canal, pour la conduite de l'eau, et dont la pente se dirigeait de l'est à l'ouest.

Dimensions de ces pierres :

| | | |
|---|---|---|
| Longueur, | 1 mèt. | 27 centim. |
| Largeur, | 0 | 65 |
| Epaisseur, | 0 | 31 |
| Largeur du canal, | 0 | 30 |
| Profondeur, | 0 | 10 |

A l'extrémité occidentale du mur, le petit canal s'embranchait dans un plus grand canal se prolongeant du sud au nord, et creusé dans des pierres de semblables dimensions; seulement la rigole avait

| | | |
|---|---|---|
| de largeur | 0 mèt. | 65 centim. |
| de profondeur, | 0 | 15 |

De cette différence de capacité il fallait conclure que la grande rigole était destinée à débiter les eaux de plusieurs petits canaux. En effet je ne tardai pas à trouver un nouvel embranchement dans la direction du sud-est au nord-ouest; mais le canal n'existait plus, cette partie du sol avait été entièrement bouleversée. La destination de ces rigoles, qui se trouvaient, comme je pus le reconnaître, sur le même niveau que le pavé des rues, et joignant immédiatement les maisons, qui n'avaient aucune communication avec elles, était probablement de conduire dans les citernes les eaux pluviales. En effet, dans presque toutes les citernes découvertes sur le plateau, on a trouvé en amont des conduites d'eau de cette espèce.

Objets trouvés dans les fouilles de cette tranchée :

Fragmens de colonnes, de frises, de corniches.

Placages en marbre.

Médailles en bronze.............................. 15

dont un Néron grand bronze; au revers, *Roma*.

Cuiller à parfum en bronze plaquée d'argent........ 1

Fibules......................................... 3

Grains de collier en agate, de forme ovoïde.......... 3

Un petit coq en bronze.

Un grand nombre de fragmens de vases ornés de reliefs.

Des cendres et des charbons.

Pour m'assurer de l'ancienneté du mur dont il vient d'être parlé, j'en fis déchausser la base et fouiller le fondement. Une couche de ruines plus anciennes se remarquait sous ces reconstructions; au milieu de charbons plus volumineux que les premiers, je trouvai quatre monnaies gauloises, des morceaux de fer trop oxydés pour qu'on pût en déterminer l'usage, et quelques morceaux de poterie grossière.

Le bouleversement des ruines m'ayant fait porter mes recherches ailleurs, je fis ouvrir (*plan* A 42, *plan* B 2), à 30 mètres plus à l'ouest, une tranchée de 6 mètres 80 centimètres de longueur, dans la direction de l'est à l'ouest, faisant au sud un retour d'équerre de 6 mètres 25 centimètres. Ces terres avaient également été fouillées; je n'y rencontrai que dix médailles en bronze, et quelques morceaux de fer informes.

(*Plan* A 43, *plan* B 3.) Plus à l'ouest encore, et à 40 mètres de cette fouille, les hommes employés à reconnaître le terrain, ayant trouvé l'angle formé par deux murs enfouis d'environ 0 mèt. 30 cent., les travaux furent portés sur ce point. Leur achèvement donna pour résultat le décombrement de deux petites chambres ruinées à 1 m. 30 cent. du sol. Le mur qui les enferme et celui qui les divise, ont d'épaisseur 0 mèt. 67 centim. Ils sont construits en pierres de petit appareil, les joints garnis de ciment jaune et rouge. L'enlèvement des terres a fourni les objets suivans :

| | |
|---|---|
| Médailles en bronze. . . . . | 17 |
| Médailles en argent. . . . . | 75 |
| Fragmens de flûtes en os. | |
| Epingles à tête en os. . . . | 4 |
| Bulle en verre blanc. . . . | 1 |
| Clef annulaire en bronze. . | 1 |
| Fragmens de poterie; | |

avec reliefs, moulures en marbre blanc, etc.

On n'a trouvé qu'une couche de charbons et de cendres.

Les terrains avoisinans ne présentant que des terres remuées, les fouilles allaient être portées sur un autre point, quand la forme particulière d'un pli du sol fixa mon attention, à 50 mètres N.-N.-O. de la tranchée (*plan* A 44). Les champs de cette partie de la montagne étaient couverts de riches moissons, et je ne pouvais les examiner que de loin. Cependant je crois ne m'être point fait illusion en reconnaissant sur cette partie de la montagne les vestiges d'un théâtre de forme hémicycle, dont les gradins, ruinés et enfouis sous une couche de terre végétale, ne peuvent plus se distinguer qu'à la courbure régulière des lignes qui en dessinent le contour. Au reste, de nouvelles fouilles seront exécutées sur ce point au mois de septembre, et le mérite de cette supposition pourra alors être apprécié.

(*Plan* A 45, *plan* B 4.) La nouvelle tranchée fut conduite du sud au nord, sur une longueur de 8 mètres 70 centimètres, parallèlement à un mur reconnu par les pionniers chargés d'éclairer les travaux. Creusée dans les mêmes dimensions que les précédentes, elle me conduisit, à 6 mètres au nord, à un petit cabinet faisant retraite à l'est, de 1 mèt. 90 centim. de longueur, et 1 mèt. 10 centim. de largeur. Les murs, rasés à 1 mèt. 35 centim. du sol, avaient 0 mèt. 55 cent. d'épaisseur, et présentaient le même système de construction que ceux dont il a été parlé plus haut. En suivant toujours la direction du mur, la tranchée fit retour à l'ouest, sous un angle de 90°, pour se prolonger à 5 mèt. 90 centimèt., jusqu'à des terres remuées, où sa trace fut perdue. Dans cette direction de l'ouest à l'est, on trouva un pavé de rue en hérisson, de 3 mètres 15 centim. de largeur environ. On ne put le suivre plus loin, à cause des enfouissemens de décombres.

Objets trouvés dans cette tranchée :

| | |
|---|---|
| Médailles en bronze | 33 |
| Monnaies gauloises en bronze | 6 |
| Monnaies gauloises en argent | 2 |
| Styles en bronze | 4 |
| Fibules en bronze | 5 |

Collier d'ambre et de verre.................... 1
Clef en bronze........................... 1
Anse de vase en bronze représentant un cygne..... 1
Petite coupe en bronze....................... 2
*Tessera hospitalitatis* (médailles coupées en deux). . 3
Placages en vert antique.
Marbre blanc, etc.

Moulures, encadremens et baguettes de mosaïque; carreaux de schiste; nombreux fragmens de poterie, dont plusieurs, portant le nom du potier, présentent encore des profils entiers. Deux couches de cendres, séparées par des débris de toute espèce.

Une des fibules trouvées en ce lieu est d'une conservation parfaite. Parmi les médailles, on en distingue une de Diaduménien; au revers, *Princ. juventutis*, fleur de coin.

(*Plan* A 46, *plan* B 5). Pendant que ces travaux s'exécutaient, l'un des ouvriers découvrait plus au nord, à 300 mètres de la tranchée, une petite chambre carrée de 4 mètres 15 centimètres de côté, et dont les murs, épais de 0 mèt. 60 cent., s'élevaient encore à 2 mèt. 30 cent. environ. Je reconnus, après le déblaiement, que cette construction, jadis voûtée, était un columbarium ou caveau funéraire, dont les murs intérieurs étaient percés, à 1 mètre 10 centim. du sol, de huit petites niches cintrées. Les niches étaient vides; les décombres ne présentaient aucun reste de vases; les inscriptions avaient été arrachées; je trouvai seulement l'angle d'une d'elles, mais entièrement fruste.

Je trouvai, à 25 mètres au sud de ce caveau, le tracé de la voie romaine, qui en était séparée par une rue se dirigeant du nord-ouest au sud-est, et paraissant avoir 8 à 9 mètres de largeur.

D'autres ouvriers, employés à niveler le terrain sur plusieurs points, trouvèrent :

Médailles en bronze.......... 21
Monnaies gauloises en bronze.... 2
Styles en bronze............ 3

| | | |
|---|---|---|
| Fragment de chaînette en bronze. . . | 1 |
| Poids en pierre. . . . . . . . . . . . | 3 |
| Outils en fer. . . . . . . . . . . . . . | 5 |

Clous en fer, fragmens de marbre, de poterie, de corniches, de frises, fûts de colonnes, etc.

(*Plan* A 47.) Deux découvertes plus importantes furent faites presque en même temps dans les champs connus sous le nom de Cimetière-Saint-Père. La première surtout intéresse au plus haut point l'histoire de la ville des Mandubiens, dont elle fixe irrévocablement l'identité, contestée jadis par Strabon, et depuis par un grand nombre de géographes et d'antiquaires modernes.

Il s'agit d'une inscription, où le nom d'Alise (*Alisiia*) se trouve consigné, et dont je joins ici un dessin exact, avouant que je ne suis pas assuré de la comprendre bien sûrement tout entière.

(*Plan* A 48, *plan* B 7.) La seconde est une petite figure en bronze de 7 centimèt. et demi de hauteur, représentant un enfant nu, ailé, et une flamme au front; la main gauche est baissée et étendue; la droite, qui est levée, tenait un objet qui a été brisé, et vers lequel cette figure a les yeux tournés. Aucune trace de scellement ne se remarque dans les pieds de cette petite statuette, dont le style n'indique pas la meilleure époque de l'art antique.

(*Plan* B 8.) A peu de distance on trouva deux fragmens d'amphores, l'un desquels, par ses grandes proportions, m'a semblé devoir être dessiné. La hauteur du fragment entier est de 0 mèt. 45 cent.; celle des anses, de 0 mèt. 32 cent.; le diamètre extérieur du col, de 0 mèt. 19 cent.; le diamètre intérieur, de 0 mèt. 08 cent.; la hauteur présumée du vase, de 1 mèt. 20 cent.

(*Plan* A 49.) Il me reste à parler d'un monument que l'on n'a pu, à cause des récoltes, fouiller entièrement. C'est un petit temple tétrastyle de forme parallélogramme; l'entrée, qui seule a été recon-

nue, était ornée de quatre pilastres cannelés, dont on n'a trouvé que les bases.

Une courte tranchée poussée à quelques mètres dans l'intérieur, a amené la découverte d'un buste d'homme en pierre blanche, d'un travail grossier et barbare, de quantité de vases en verre brisés, de dix médailles en bronze, de trois styles en bronze, d'un amas considérable de fragmens de marbre de toutes les formes, frises, moulures, baguettes, placages, etc., de débris de poterie avec reliefs, de parcelles d'enduits peints de diverses couleurs, etc. Ce monument devra être exploré avec soin au mois de septembre prochain. Un second rapport fera connaître les détails et le résultat de ces nouvelles fouilles.

Tels sont, Messieurs, les travaux que j'ai fait exécuter sur l'emplacement de la ville d'Alise. En résumé, ils ont signalé l'existence de deux monumens importans, un théâtre et un temple; ils ont fait retrouver plusieurs rues de la ville, un caveau funéraire, et un assez grand nombre d'habitations particulières. J'ai pu constater le mode d'écoulement des eaux pluviales dans les citernes publiques. Des objets antiques nombreux, et dont quelques-uns, comme l'inscription, sont d'un haut intérêt, ont été découverts, et sont réunis au musée archéologique de la Commission. Enfin, l'étude attentive du sol apparent et des terrains inférieurs, m'a donné l'occasion de restituer, sur des conjectures qui semblent probables, une des pages les plus intéressantes de l'histoire des Gaules.

Il me reste à former le vœu que la direction que j'ai donnée à ces travaux et le zèle que j'ai apporté dans leur surveillance, vous paraissent justifier l'honorable confiance qui m'en a attribué le soin.

**CH. MAILLARD DE CHAMBURE,**

Président de la Commission des Antiquités,
Conservateur des Archives de Bourgogne.

P. 128.

Fig. 1.

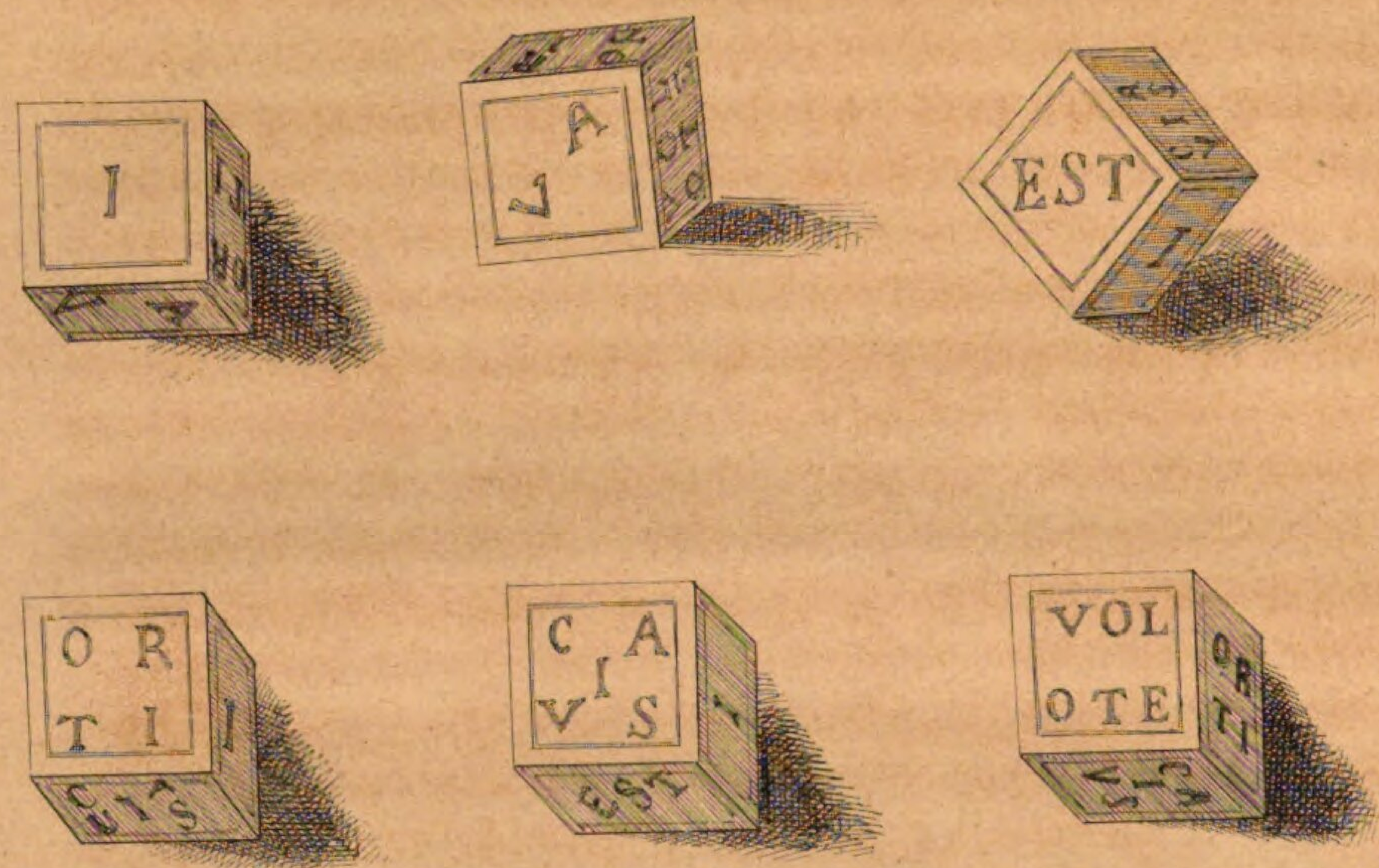



Fig. 2.



S. Gerand, Del.

Lith. de Gaston Sébard, Dijon.

# NOTES

## SUR UN DÉ A JOUER ROMAIN

ET

## SUR UN ENGIN DE PÊCHE

NON ENCORE DÉCRITS,

TROUVÉS RÉCEMMENT DANS LES RUINES DE L'ANCIEN AUGUSTODUNUM.

PAR M. C. **LAVIROTTE**, ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE LA COMMISSION.

Parmi les morceaux d'antiquités nouvellement découverts à Autun, il en est deux qui sont réellement fort curieux à connaître, et dignes de fixer un moment l'attention des archéologues.

I. Un Dé à jouer que j'ai recueilli moi-même dans le terrain d'une fouille pratiquée en 1836 par un journalier employé à extraire de la pierre à bâtir, en dehors d'une des parties latérales du théâtre romain.

Il n'est pas nécessaire de rappeler à ce sujet que le jeu de dés *tesseræ*, était fort en vogue chez les anciens. Nombre d'auteurs en ont fait mention; mais tous se taisent sur la manière dont les chiffres étaient marqués sur ces dés. C'est précisément cette lacune qui pourra donner quelque intérêt à cette courte dissertation.

Le dé dont j'ai à parler est en schiste noir. La gravure des nombres, ainsi que l'encadrement linéaire qui les renferme sur chaque face, est remplie par une légère incrustation en matière blanche, qui a résisté aux effets dissolvans de l'humidité. Assurément, si ce dé ne

présentait pas d'autres particularités, il serait d'un faible intérêt. Mais ce qui doit le recommander à l'observation des antiquaires, c'est qu'au lieu de lire sur ses six faces les nombres ordinairement indiqués par des points, comme on peut le voir sur tous les autres dés romains trouvés jusqu'ici à Autun, de même que sur ceux décrits et dessinés par les auteurs, et les nôtres actuels, ce dé extraordinaire montre une combinaison de nombres, formée par des lettres dont on peut faire des mots. Ainsi le nombre *un* est représenté par un I; le nombre *deux* est composé d'un V et d'un A; le *trois*, des lettres EST; le *quatre* présente le mot ORTI; le *cinq* forme parfaitement le nom propre de CAIVS; et le *six* est exprimé par VOLOTE. (Voir la planche jointe, figure 1.)

Que doit-on conclure de cet assemblage de lettres dont plusieurs ne sont pas employées dans la numération romaine, et qui, sur ce dé, marquent les nombres 1, 2, 3, 4, 5 et 6, et semblent de plus former des mots? Qu'il me soit permis d'exposer à ce sujet une simple conjecture : I exprimerait l'impératif du verbe *eo*, tandis que le sens de V et A se saisit difficilement, parce que ces deux lettres n'étaient probablement que des initiales, quoiqu'elles ne soient pas séparées par un point; EST, pris comme un mot, se prête parfaitement à présenter un des temps du verbe auxiliaire *esse*; ORTI ne dériverait-il pas du verbe *orior, naître, se montrer*, etc.? CAIVS, nom propre, peut avoir eu, en jouant avec cette sorte de dés, l'acception devenue générique chez les Romains, de *maître* : « *Ubi tu Caius, et ego Caia;* partout où vous serez maître, je serai maîtresse, » prononçait la femme à son époux en mettant pour la première fois le pied sur le seuil de l'habitation conjugale (Plutarque, Œuvres mêlées, questions romaines, 30.[e]); enfin, VOLOTE ne se composerait-il pas de l'indicatif du verbe *velle*, et du pronom *te*?

Mais, quoi qu'il en soit, comme de ces divers mots il est difficile, en les assemblant, de tirer une signification précise, n'est-il pas présumable que les autres dés, contenant d'autres mots ou parties de mots (car on ne jouait pas avec un seul dé), pouvaient, lorsqu'ils

étaient jetés, présenter, par leur rencontre et le hasard, un sens, ou un nombre formant la combinaison convenue à l'avance entre les joueurs? On peut citer comme exemple le jeu ancien de *la morra*, qui est encore d'un usage populaire si répandu en Italie, et qui résulte de la rencontre exacte de nombres indiqués simultanément et au hasard par les doigts levés de deux joueurs, et au même moment par leur voix, qui, pour gagner, doit prononcer le nombre total présenté par les doigts de l'un et de l'autre : de sorte que l'un des joueurs montrant avec les mains le nombre *sept*, son adversaire indiquant de son côté le nombre *cinq*, ce sera celui des deux qui aura appelé *douze* qui gagnera. Sinon, on recommence jusqu'à ce qu'il y ait rencontre identique.

D'un autre côté, on voit que, chez les Romains, celui qui tenait le cornet nommait, avant de jeter les dés, le nombre qu'il désirait avoir, et qui, pour gagner, devait être reproduit par l'addition des points des deux ou trois dés employés au jeu, ainsi que le dit Ovide :

Et modo tres jactos numeros modo cogitet aptè,
Quam subeat partem callida quamque vocet.

Ensuite, cette espèce de dés combinés par nombres, lettres et mots, avec l'emploi du nom de CAIVS, *maître*, qu'on remarque dans celui dont je désire qu'on s'occupe, servait peut-être aussi à désigner le roi des festins, nommé *symposiarque* chez les Grecs, et *modimperator* parmi les Romains. Dans l'application de cet usage, quand tous les conviés étaient réunis, ils tiraient au sort, chacun à son tour, avec quatre dés, et on reconnaissait pour roi du repas celui dont tous les dés présentaient des nombres différens (et peut-être, suivant moi, des mots formant un sens convenu). C'était ce coup ou jet de dés, *jactus*, qui était nommé *basilicus* royal, et quelquefois *Venus*.

Enfin, toutes les personnes qui s'occupent un peu d'archéologie à Autun, ayant, après des recherches et des rapprochemens, renoncé à trouver le mot de l'énigme que présente ce dé, j'ai cru devoir hasarder un appel à gens plus instruits ou plus exercés : et c'est ce qui m'a

déterminé à entretenir la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or de ce sujet assez piquant, dans l'espoir qu'étant livré par cette compagnie à la publicité et à la dissertation, il en naîtra de plus utiles éclaircissemens que ceux hasardés par moi.

II. L'autre morceau d'antiquité dont j'ai cru devoir encore donner connaissance à la Commission, parce qu'on n'en voit nulle part ni la description, ni la figure, est un petit ustensile assez bien conservé, qui a dû servir à prendre le poisson. Il a été trouvé par M. Edouard d'Espiard, l'un des associés correspondans de la Commission, dans l'une des fouilles qu'il a fait pratiquer à Autun en 1836.

Ce morceau, assez compliqué, se compose d'un cercle ou petit cerceau de deux pouces et demi de diamètre en bronze arrondi comme du gros fil de laiton, autour duquel se trouvent enfilés et suspendus, de manière à être fort mobiles, plusieurs crochets ou hameçons aussi en bronze, à doubles pointes destinées à recevoir les appâts ou amorces; ensuite des folioles pendantes, qui probablement étaient peintes, afin d'imiter des feuilles naturelles; et sur le tout un petit poisson en argent que le mouvement de l'eau mettait en jeu pour mieux attirer au piége. Il est également probable que cet appareil délicat, qu'on garnissait peut-être en laine de couleur, comme le rapporte Ælien, liv. 13, chap. 74: « *Purpurascente enim lana hamum circumveniunt*, était adapté et suspendu à un bâton de ligne, ou employé comme ligne dormante. (Voir, figure 2, le dessin exact de M. Charles de Saint-Gerand, l'un des correspondans de la Commission.)

Malheureusement, les auteurs grecs et latins se sont peu étendus sur la description des engins ou ustensiles ayant servi à la pêche. On y voit seulement qu'on employait, comme aujourd'hui, des filets, des nasses, des harpons ou tridens, et des hameçons. Mais parmi ces moyens de capture, la pêche à la ligne et aux hameçons était préférée pour l'amusement, à cause de l'adresse qu'elle exigeait, et parce qu'on la trouvait plus noble et plus libérale: *Porro ea quæ hamis fit piscatio,*

*ut callidissima est, ita liberis hominibus imprimis decora* (Ælien, *de Animalibus, lib. XII, cap. XLIII*). On trouve aussi quelques mentions de la pêche avec les hameçons dans les œuvres mêlées de Plutarque et dans Martial, mais qui ne nous apprennent rien sur la forme précise des engins de pêche; et l'on n'en voit pas davantage dans Montfaucon, dans l'Encyclopédie, ni dans les descriptions imprimées et gravées des musées et des cabinets d'antiquités un peu remarquables. Il m'a donc paru utile de faire connaître aux archéologues cette nouvelle découverte.

C'est par cette réciprocité de communications, et la publicité qui leur est donnée, que l'on peut espérer de voir la modeste science qui fait l'objet de nos études, obtenir de véritables succès.

## OBSERVATIONS SUR LE DÉ A JOUER;

PAR M. **VALLOT**, MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION.

La Commission d'Antiquités m'a fait l'honneur de me renvoyer la note sur le dé à jouer dont M. Lavirotte lui a envoyé le dessin et la description.

Pour répondre à la confiance du comité, je me suis livré à quelques recherches qui ne m'ont fourni rien d'analogue à la singularité de la notation par lettres et par mots employée sur le dé en question.

Jules-César Bulinger, jésuite, *de Ludis privatis ac domesticis Veterum, Lugduni*, 1627, parle, p. 46, de dés dont les faces sont chargées de points, et de leur emploi au trictrac.

Jacques-Philippe Thomasinus, *de Tesseris Hospitalitatis, Amstelodami*, 1670, parle, p. 94, de neuf sortes de méreaux (*tesseræ*) connus des anciens; parmi ces marques ou signes, qui donnaient certains droits, il indique la *tessera lusoria*, sans description.

Senftleb, jésuite, de *Alea Veterum, Lipsiæ*, 1667, consacre le VII.e chapitre de son ouvrage à la considération des dés sous le point

de vue de leur matière et des points, mais il ne signale point de lettres.

Dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, et dans le *Dictionnaire des Antiquités de l'Encyclopédie méthodique*, il est parlé des dés seulement sous le point de vue de leur emploi.

Adry, dans son *Dictionnaire des Jeux de l'Enfance*, parle assez longuement des dés, mais ne fait aucune mention de lettres pour remplacer les points.

De sorte que jusqu'à ce moment je ne connais aucun ouvrage dans lequel il soit question de lettres pour indiquer les points des faces du dé à jouer.

On a bien, à la vérité, le *vireton*, dont une espèce, formant un polyèdre à faces plus ou moins nombreuses, présente sur chacune de ses faces une lettre dont la signification est convenue d'avance ; mais il n'y a point de rapport entre le vireton (1), qui sur chaque face ne porte qu'une lettre, et le dé, qui sur chaque face porte des lettres dont le nombre, ajouté à celui de la face opposée, donne constamment le nombre sept.

La réunion des lettres sur chaque face a l'air de former un mot; mais la signification en est inconnue. Par conjecture, ne pourrait-on pas regarder le mot VOLOTE comme la source de notre mot technique *volte?*

Quoi qu'il en soit, je regarde le dé figuré par M. Lavirotte comme très-intéressant et digne de fixer l'attention des antiquaires, parmi lesquels il s'en trouvera probablement de plus heureux que nous.

Je ferai observer que sur les faces du dé décrit et figuré par M. La-

(1) Ne serait-ce pas au vireton qu'il faudrait rapporter le polyèdre en serpentine dont M. Simon a bien voulu envoyer la description et le dessin à l'Académie de Dijon? Ce dé offre des faces triangulaires et des faces rectangulaires ; parmi ces trente dernières, six sont carrées, et portent chacune deux lettres; les vingt-quatre autres rectangulaires portent des points depuis un jusqu'à douze. Les faces triangulaires, formées par la rencontre des faces rectangulaires, n'offrent ni points ni lettres.

virotte, le nombre des lettres n'est pas placé identiquement comme celui des points de nos dés actuels.

Ainsi, par exemple, le dé étant placé sur *volote* ou sur *six*, de manière que *quatre* soit en face du spectateur, *va* ou 2 sera à gauche, et *caius* ou 5 à droite.

Sur un dé en quartz signalé par M. Simon dans les *Mémoires de l'Académie royale de Metz*, 1837, 1838, p.           , on voit que ce dé étant posé sur le *six*, et la face *deux* regardant le spectateur, le nombre *trois* est à gauche, et le nombre *quatre* à droite.

Ainsi les chiffres des dés anciens ne se trouvent pas tous placés identiquement comme ceux des dés actuels, quoique la somme des nombres de deux faces opposées soit toujours *sept*.

P. 133.

Fig: 1



Fig: 2



Fig. 3



Dess. par L. Gérard et Grav. par Manne

Lith. de Gaulon-Jobard

# CHAPITEAUX

*de l'Église Cathédrale d'Autun.*

# OBSERVATIONS ARCHÉOLOGIQUES

SUR

# PLUSIEURS BAS-RELIEFS

## DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE D'AUTUN.

PAR M. A. D......X, ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE LA COMMISSION.

Les historiens de l'église d'Autun reconnaissent que la basilique de Saint-Lazare fut construite par les soins des ducs de Bourgogne vers la fin du XI.e siècle et le commencement du XII.e; mais ils ne s'accordent point sur les circonstances qui ont donné lieu à cette fondation. Cependant les moines-artistes (1) chargés d'exécuter les nombreuses sculptures qui décorent l'église Saint-Lazare, s'étaient appliqués à transmettre à la postérité la mémoire d'un évènement si intéressant pour l'histoire de la province. Ces tableaux, tracés sur la pierre, durent perpétuer les traditions (2) : aussi les auteurs qui nous ont raconté fidèlement ce qu'ils ont appris des anciens, ne paraissent point s'être éloignés de la vérité.

Nous lisons dans l'*Autun chrétien* (3) que « l'évêque Aganon, se

(1) Sur la frise du tombeau dans lequel étaient renfermées les reliques de saint Lazare, on lisait les deux vers suivans :

> Martinus monachus, lapidum arte mirabilis
> Hoc opus exsculpsit Stephano sub præsule magno.

(2) On voit par des procès-verbaux d'enquête du XV.e siècle qu'alors on comprenait facilement le sens de peintures et de sculptures fort anciennes, dont l'explication exigerait peut-être aujourd'hui des études spéciales.

(3) Page 32.

» trouvant dans une grande oppression causée par les violences de » Robert I.er, duc de Bourgogne, convoqua un concile à Autun en » 1055 (1), pour chercher, par l'avis des prélats de son voisinage, les » moyens de mettre en sûreté les biens de son église, et jouir de la » paix et de la tranquillité dont il avait besoin pour la bien gou- » verner. Les historiens, continue l'auteur que nous citons, ne font » aucune mention de ce concile; mais on peut juger avec raison qu'il » fut heureux, et qu'il obligea Robert de changer de conduite, de » donner la paix à Aganon, et d'empêcher les désordres et brigan- » dages qui se commettaient impunément dans toute l'étendue de ses » états (2): car on voit que ce même duc, quelque temps après, ayant » appris qu'un gentilhomme d'Autun possédé du démon en avait » été délivré par les mérites et l'intercession de saint Lazare, il fit » bâtir cette auguste église qui est aujourd'hui dédiée à son hon- » neur, et qui, n'ayant pas été achevée de son temps, le fut de celui » d'Hugues, son successeur. »

Nous n'affirmerons rien sur la circonstance du fait merveilleux dont il est ici question; mais nous croyons que Gagnare (3) aurait critiqué avec moins de sévérité l'ensemble du passage de Saunier, s'il eût examiné attentivement deux bas-reliefs fort curieux de l'église cathédrale.

Le plus intéressant (*figure* 1) est placé vis-à-vis de la porte latérale. Le chapiteau dont ce bas-relief fait l'ornement, a trois faces: sur l'une d'elles un vieux prince, remarquable à sa longue barbe, à la couronne qui décore sa tête, et à la chlamyde dont il est couvert,

(1) Cette date est donnée par Saunier et par d'autres auteurs. L'opinion de D. Thiroux et du P. Hardouin, qui placent le concile d'Autun en 1065, nous paraît préférable. (Voir *Gall. christ.*, tom. IV, col. 381—1062.=*Collect. gen. concil.*)

(2) Une chronique qui n'a point été consultée par Saunier, mais que nous aurons occasion de citer textuellement, dit positivement que le duc rendit la paix à l'Église.

(3) Histoire de l'église d'Autun, 312 et 313.

est assis sur un siége orné. La position de sa tête inclinée et appuyée sur les mains semble annoncer qu'il est plongé dans une douleur profonde. Sur la face principale du même chapiteau, un abbé et un jeune prince offrent au ciel, figuré par un ange, une petite église qu'ils soutiennent. La troisième face du chapiteau est remplie par des ornemens dans lesquels un enfant semble jouer : il ne paraît pas qu'il faille y chercher un sens historique.

L'intention du sculpteur a été, sans aucun doute, de rappeler à la postérité qu'un grand personnage ayant eu d'amers chagrins, un abbé et un prince, ses parens ou ses amis, firent construire en son nom une église, dans le but d'obtenir le pardon d'une faute, ou le soulagement d'une ame souffrante. Cette explication nous paraît si incontestable, que nous n'hésitons pas à reconnaître dans le vieillard le duc Robert I.er (1); nous pensons en outre que l'église offerte à Dieu est celle de Saint-Lazare, présentée par Hugues, petit-fils et successeur de Robert, et par Rainaud, abbé de Flavigny, frère d'Hugues. Ces deux princes s'appliquèrent, l'un à rendre ses sujets heureux et à protéger l'Eglise (2), l'autre à honorer les reliques des saints et à décorer les temples (3).

L'opinion que nous exposons acquiert un nouveau degré de probabilité quand on jette les yeux sur un autre chapiteau voisin du premier, et placé également de manière à être vu de la porte latérale (*figure* 2).

Un homme armé d'un arc, n'ayant du reste dans son costume aucun des insignes ordinaires des guerriers, vient de décocher une flèche. Un personnage qui se trouve devant lui a eu la gorge percée, et tombe à la renverse. Un jeune prince presque nu accourt vers le

(1) Il est important de faire observer que ce prince est représenté à Semur-en-Auxois avec une longue barbe, particularité que l'on retrouve dans les bas-reliefs dont nous parlons.

(2) Courtépée, 143, 144, tom. I.

(3) Gall. christ., tom. IV, col. 460.

meurtrier. Il est impossible de ne pas lier ce sujet avec celui dont nous avons essayé précédemment l'explication. On penserait même naturellement qu'il s'agit ici de l'évènement malheureux qui a plongé le vieux prince dans la douleur.

Courtépée raconte (1) que « Raymond, comte d'Auxerre, s'étant » mis en état de venger, par les armes, la mort de son père, Robert » lui opposa son fils aîné, qui brûla, en 1057, la petite ville de Saint- » Brix : cent dix habitans périrent par les flammes. Il semble que le » Ciel voulut punir l'auteur de cette barbarie par une mort préma- » turée. Le jeune prince *fut tué la même année par des Auxerrois qu'il* » *avait maltraités.* » Robert avait un second fils nommé Henri, *qui* » *mourut également avant son père.* On sait que ces deux pertes affligèrent beaucoup le vieux duc. N'aurait-on point voulu représenter ici la mort tragique de l'un de ses fils? Il paraît que les maux faits à l'église d'Autun provenaient principalement des exactions exercées par Robert à l'occasion de la guerre livrée par ce prince aux seigneurs mécontens qui avaient coopéré à la mort d'Hugues ou de Henri. Un ancien chroniqueur nous apprend que Robert étant venu dans le concile d'Autun, en 1065, se laissa toucher enfin par les prières des évêques et d'Hugues, abbé de Cluny. Il pardonna aux meurtriers de son fils, et rendit la paix à l'Eglise (2).

Toutefois nous ne dissimulerons pas une objection qui peut être faite à l'explication que nous venons de proposer. Le personnage blessé ne porte pas de couronne, marque distinctive des hauts seigneurs qui n'est jamais négligée dans les nombreuses sculptures de

(1) Tom. 1, p. 141. Nous citons cet auteur plutôt que D. Plancher, parce que, étant plus récent, il a dû profiter des observations auxquelles donna lieu l'histoire de son devancier. Le bénédictin a parlé du duc Robert avec l'idée bien arrêtée de le justifier. Courtépée a été plus sévère à l'égard de ce prince, se conformant en cela à l'opinion des savans auteurs de l'*Art de vérifier les dates.*

(2) *Tantam mox prædicatio sancti* (*Hugonis*) *efficaciam habuit, ut, eo jubente, dux ipse sui mortem filii interfectoribus condonavit, et Ecclesia pacem reciperet.* (Bibl. Clun., col. 439).

Saint-Lazare quand il s'agit de désigner un roi ou un prince. Cette difficulté nous a paru si réelle, que nous avons tenté une autre conjecture. Cette fois nous adopterions tout-à-fait le récit de Saunier.

On peut remarquer, dans les dessins que M. de Saint-Gérand a bien voulu joindre à ces notes, que le blessé porte sur le front une corne très-saillante. Cet attribut de Satan nous semble avoir été placé là afin d'annoncer que le personnage mystérieux n'est autre qu'un démon déguisé; un jeune seigneur qu'il cherchait à séduire à eu recours à saint Lazare. Le saint n'a pas été sourd à sa voix; un protecteur a été envoyé, et a vaincu Satan. On sait combien les histoires de ce genre plaisaient au XI.<sup>e</sup> et au XII.<sup>e</sup> siècles. On trouve même dans la vie de saint Bernard un fait analogue à celui-ci (1). Du reste nous n'affirmons rien sur le sens particulier de cette sculpture. Notre intention dans toute cette dissertation a été de prouver seulement que l'église d'Autun, comme celle de Semur-en-Auxois, est une de ces œuvres pies que le duc Robert résolut d'entreprendre lorsque, réfléchissant sur les maux qui accablaient sa propre famille, il se repentit des actes violens de son administration. Gagnare, dans son Histoire de l'église d'Autun, ayant traité d'une manière tout-à-fait incomplète les questions qui se rattachent à l'origine de l'église Saint-Lazare, nous avons cru devoir signaler aux archéologues les monumens qui peuvent servir à les résoudre.

Les recherches que nous avons faites pour parvenir à ce but, nous ont amené à remarquer un troisième chapiteau dont M. de Saint-Gérand a bien voulu prendre également le dessin (*figure* 3). Un vieux prince, revêtu d'une tunique chamarrée et de la chlamyde, portant sur sa tête une couronne à plusieurs rangs de perles, est monté sur un cheval dont les pieds écrasent un malheureux *vilain* entièrement nu. Il est difficile de décider s'il faut voir ici une satyre amère des excès des grands, ou si l'on doit y reconnaître une flatterie tendant à montrer leur puissance. Nous pencherions cependant pour le pre-

(1) Lib. II, cap. VI, n.º 34 et seq., in edit. Mabill.

mier sentiment. Les sculpteurs qui ont travaillé à décorer l'église Saint-Lazare se sont appliqués plus d'une fois à faire comprendre tout ce qu'ont d'odieux les vices et les mauvaises passions; et il faut avouer que si leurs images ne sont pas toujours de bon goût, elles ont une expression qui annonce dans ces artistes le sentiment profond des vérités qu'ils voulaient rendre sensibles; l'horreur que doivent inspirer l'hypocrisie et la cupidité n'a peut-être jamais été indiquée d'une manière plus frappante que dans ceux des bas-reliefs de Saint-Lazare où se trouvent représentés la trahison, la mort de Judas, et la joie féroce qu'éprouvent deux démons en excitant au combat des coqs qui se disputent un fruit.

Quoi qu'il en soit de l'intention spéciale qu'eut en vue le sculpteur du chapiteau décrit plus haut, le sujet représenté se rapporte évidemment à une époque de luttes sanglantes où les abus de pouvoir étaient fréquens. Le gouvernement du duc Robert fut plus qu'aucun autre marqué par de tristes excès. Le jour où s'ouvrit, à Autun, le concile de 1065, le peuple accourut de toute part, et demanda la paix en faisant retentir les airs de ses plaintes et de ses gémissemens (1). L'étendue des souffrances qui lui arrachèrent ce cri de détresse dut être indiquée à la postérité dans le monument religieux destiné à rappeler aux générations suivantes le repentir du prince qui avait été la cause de tant de maux. Nous pensons en conséquence qu'il faut joindre ce troisième bas-relief aux deux précédens, pour former une réunion de documens servant à l'histoire de la fondation de l'église Saint-Lazare.

(1) *Populus confluebat infinitus, pro pace supplicans indefessis clamoribus.* (Bibl. Clun., *ib.*)

# ANALYSE D'UN RAPPORT VERBAL

FAIT A LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

PAR M. CHAPER,

PRÉFET DU DÉPARTEMENT, PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA COMMISSION,

SUR

# UNE DÉCOUVERTE D'OBJETS ANTIQUES

FAITE PRÈS DE GONCELIN (ISÈRE) LE 14 JUIN 1827.

M. le Préfet fait connaître à la Commission les détails d'une découverte d'objets d'antiquité qu'il communiquera ultérieurement à la Commission, et qui consistent en marteaux, bracelets, couteaux, et autres instrumens en bronze.

Voici quelles sont les circonstances qui ont accompagné cette intéressante découverte.

A peu de distance du village de Goncelin (Isère), M. Chaper faisait exploiter, par des mineurs, une mine de fer dont le filon vertical était voisin d'une cabane de paille servant d'abri aux travailleurs. Cette cabane, située sur une montagne, se trouvait placée à une hauteur d'environ 2,020 mètres. De ce point élevé, la vue embrasse à l'ouest la vallée de l'Isère, qui court du nord-est au sud-ouest. Toutefois, entre ce point occupé par les mineurs et la vallée, une autre montagne de forme conique alongée, est assise sur une large base livrée à la culture sur les pentes les moins raides, plantée de bois dans la zone supérieure, enfin nue au sommet. La partie supérieure de ce mamelon forme une petite prairie d'un hectare d'étendue environ.

Les eaux qui ont leurs sources sur cette montagne, se déchargent sur quatre versans, dans la direction des villages de Moretel, Goncelin, Theys, et Saint-Pierre-d'Allevard.

On comprend que cette position commande une vue aussi étendue que pittoresque. Le lac du Bourget, les coteaux de Seyssel, le mont du Chat, Grenoble enfin, occupent les différens plans de ce vaste tableau.

C'est cette même montagne qui devint, le 14 juin 1827, le théâtre d'un phénomène météorologique peu commun, et celui de la découverte des objets antiques dont il est question.

Au jour qui vient d'être indiqué, le frère de M. Chaper, étant près des mineurs occupés de leurs travaux, aperçut, vers trois heures de l'après-midi, des éclairs qui, partant de nuages épais situés à la hauteur des glaciers (2,700 à 3,000 mètres), menaçaient d'un prompt et violent orage. A trois heures et demie il se retira en arrière du second contre-fort (le trajet est de deux heures à deux heures et demie), et presque aussitôt l'orage éclata; la grêle et la pluie, quoique tombant avec impétuosité, ne causèrent cependant aucun désastre.

Mais à peu près vers le même temps, les mineurs, restés en haut, voyaient au-dessus du lac, du côté de Grenoble, et de tous les points de l'horizon, à une hauteur de 1,250 mètres, des nuages se former, et, comme répondant à un appel, diriger tous leur vol silencieux vers le mamelon conique, qu'ils entourèrent bientôt d'une ceinture qui voila les plans inférieurs et toute la vallée. Alors ces nuages, s'allumant instantanément d'éclairs qui semblaient embraser la montagne, firent éclater un effroyable roulement de tonnerre qui dura vingt-cinq minutes environ.

Instruits par l'expérience du danger que présente dans l'orage le séjour des lieux élevés, les mineurs effrayés, et prévoyant une catastrophe imminente, pensèrent d'abord à se réfugier dans la cabane; la crainte d'y être consumés par la foudre les en éloignant, il leur restait la chance de se cacher dans la fosse d'extraction; mais sa direction presque verticale, et l'eau qui tombait en abondance,

leur faisaient craindre une mort non moins certaine. La fuite même leur était interdite : car deux heures de marche les séparaient de leurs habitations... Ils se jetèrent à genoux, éplorés, et se mirent à prier.

Cependant l'orage se calma en s'élevant; les mineurs rentrèrent dans la cabane sans avoir éprouvé aucun accident, et ils reprirent bientôt leurs travaux.

Les habitans du village de Goncelin furent moins heureux.

Le maire de cette commune, voyant les approches de l'orage, avait réuni les habitans, et les avait engagés à défendre leurs demeures contre les chances d'une inondation, en s'armant de perches, crochets, pelles, soit pour dégager le lit du ruisseau si des arbres ou des pierres venaient à s'y accumuler, soit pour fermer les brèches de ses rives s'il s'en formait. Déjà, précédant les travailleurs, il venait examiner les points où devaient être exécutées ces mesures de précaution, quand, tout-à-coup, l'orage éclatant dans les régions plus élevées, au lieu du petit filet qui tombait d'une cascade voisine, il vit se précipiter une masse presque sèche d'arbres, de poutres, de blocs de pierre, dont quelques-uns n'avaient pas moins de 7 à 8 mètres cubes, que la déclivité du plan, jointe à la force des eaux accumulées en arrière, entraînait comme une avalanche[1]. Le maire, s'élançant de côté dans une grange ouverte à la fois sur le torrent et sur une cour, échappa au danger. Mais l'avalanche de terres et d'eau emporta dans sa rapidité plusieurs maisons avec leurs habitans, et combla jusqu'au premier étage une rue adjacente. Deux femmes, envahies par les eaux, ne purent se soustraire à la mort qu'en se réfugiant sur un meuble élevé. Une ouverture

(1) Ce phénomène est semblable à celui qu'on observa en 1819 dans le Valais, quand Martigny et plusieurs autres villages furent emportés par les eaux accumulées momentanément derrière les débris d'un glacier, qui, en glissant, avaient intercepté le torrent de Martigny.

Le Gard, dans ses crues subites, présente aussi un aspect du même genre.

pratiquée à coups de hache au plafond, permit de les arracher à cette position critique.

Dans la première maison renversée, un vieillard, plus soucieux de son argent que de sa vie, périt en cherchant à l'emporter. On retrouva son corps à 2 ou 3,000 mètres. Sa domestique, réfugiée au premier étage, fut entraînée avec la maison. Ce ne fut qu'une heure après, lorsque les habitans échappés au désastre en parcouraient les débris, que cette femme fut retrouvée, à trois cents mètres environ de la maison détruite. Pour elle, une circonstance fortuite l'avait, contre toute chance, sauvée d'une mort qui semblait certaine. Un noyer qui avait roulé avec le torrent, l'avait enveloppée dans ses fortes branches, et préservée du choc des rochers entraînés avec elle. Ses gémissemens la firent découvrir, entièrement dépouillée de ses vêtemens, mais sans blessures, et retenue par sa longue chevelure, dont le poids, par le limon qui s'y était mêlé, était tel, qu'on dut l'en décharger d'abord en coupant ses cheveux. Trois semaines après, elle était placée comme servante dans une auberge voisine, et ne se ressentait plus des dangers auxquels elle avait failli succomber.

Un enfant entraîné comme elle, fut retrouvé aussi, sain et sauf, à l'extrémité du village, dans le torrent. Il était engagé dans le limon, et sa tête seule passait.

Un gendarme de la brigade de Goncelin avait eu le même bonheur. Réfugié sur un arbre au moment où la caserne s'écroulait, il avait vu son frêle asyle, miné par l'eau, se pencher sur le torrent. Quelques branches entrelacées avec celles d'autres arbres, empêchèrent la chute complète; et il attendit, sans autre mal que la peur, la fin de la catastrophe, qui coûta la vie à douze ou quinze personnes moins favorisées que lui.

Cependant un phénomène étrange se passait alors au sommet du cône dont on a parlé.

A partir du mamelon chauve à la marge du petit plateau, et à 10 mètres environ de la déclivité, de nombreux sillons avaient déchi-

ré le cône : les arbres, l'herbe, la terre, tout avait été arraché, entraîné dans de profonds ravins, où des troupeaux entiers avaient péri. Et près de l'origine de l'un de ces ravins, sur l'herbe, dans la partie qui n'avait pas été bouleversée, de nombreux et pesans objets en bronze se trouvaient épars, comme s'ils y eussent été déposés. On y ramassa des fers de lance, des bracelets, des armes, des couteaux, des marteaux, des instrumens ébauchés, un culot accusant les formes d'un moule, le tout du poids de 20 kilogrammes au moins, et annonçant l'existence sur ce point élevé d'une forge ou d'une fonderie dont les traditions du pays n'avaient pas gardé le moindre souvenir. Quelques-uns de ces objets furent perdus par les habitans qui les trouvèrent; d'autres furent conservés; et c'est une partie de ceux-ci que M.r le Préfet soumettra à l'examen archéologique de la Commission.

Ce fait présente un double intérêt :

L'existence d'un établissement métallurgique sur un terrain qui ne contient aucune mine, dans un lieu aussi élevé, dépourvu d'eau, et se prêtant mal au placement d'un manége, paraît indiquer des procédés et surtout des habitudes industriels tout-à-fait différens de ceux connus aujourd'hui.

La découverte de ces objets sur l'herbe, près du sommet du cône, là où nul ravin n'avait pu les entraîner, ne trouve d'explication que dans un phénomène digne de fixer l'attention de la physique. Quelle force a pu les arracher du sein de la terre pour les déposer à sa surface? Quel agent a pu, s'ils étaient enfouis sur un autre point, les transporter sur celui-ci?

Il est à regretter que ces objets n'aient point été examinés, lors de leur découverte, sous le point de vue physique. Leurs extrémités, leurs arêtes, présentaient peut-être alors quelques traces de fusion, qu'après douze ans de découverte la Commission n'a pu y retrouver.

Telles sont les curieuses circonstances de cette découverte.

La Commission remercie M. le Préfet de cette communication, dont elle a entendu les détails avec le plus vif intérêt, et décide que l'analyse de son rapport verbal sera insérée dans le recueil de ses Mémoires.

Le Président de la Commission,

**CH. MAILLARD DE CHAMBURE.**

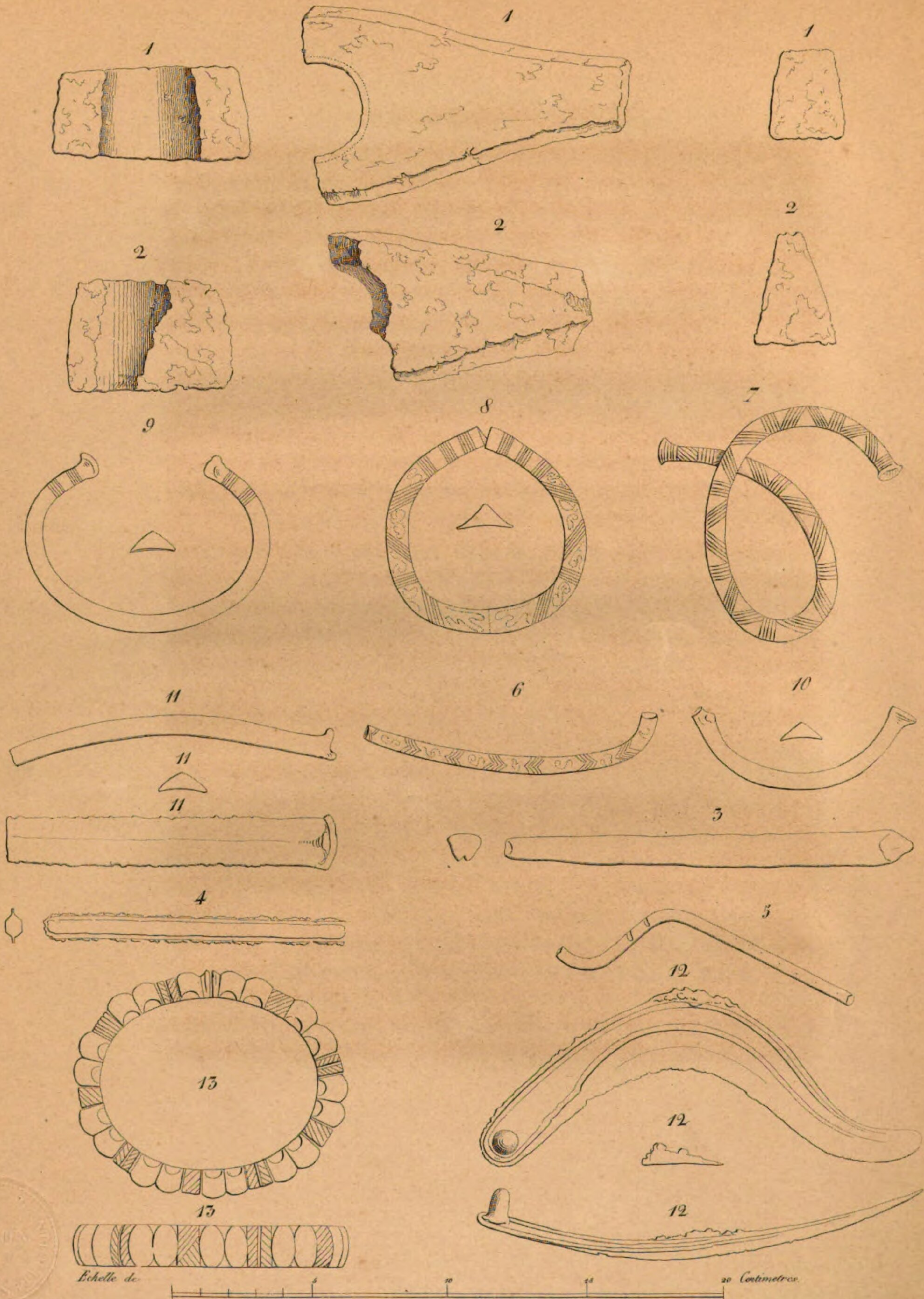
# DESCRIPTION DES BRONZES ANTIQUES

## DONT IL EST PARLÉ DANS LE RAPPORT PRÉCÉDENT :

PAR M. **DE SAINT-MÉMIN**, CONSERVATEUR DU MUSÉE DE LA COMMISSION.

Après le violent orage qui éclata le 14 juin 1827 sur la montagne du département de l'Isère, au pied ou sur le penchant de laquelle sont situés les villages de Goncelin, Moretel, Saint-Pierre-d'Allevard et Theys, on trouva, près du plateau de peu d'étendue qui couronne cette élévation, plusieurs objets en bronze disséminés çà et là sur un terrain couvert d'herbes, que l'ouragan avait épargné. La forme finie de quelques-uns de ces objets et l'état inachevé de fabrication des autres, semblent annoncer qu'ils pourraient être sortis de l'atelier d'un fondeur établi, du temps de la domination romaine, près du lieu où ils ont été découverts. On se ferait une idée de la cause de la dispersion de ces parcelles métalliques en supposant que, rassemblées dans un réduit inconnu, elles en auraient été tirées par un courant électrique qui les aurait éparpillées sur le sol. Toutefois aucune observation n'ayant été faite à ce sujet dans le temps de l'évènement, ce que l'on pourrait dire aujourd'hui se réduirait à des conjectures plus ou moins séduisantes. Il faut donc se borner à une description matérielle.

Ce que M. le Préfet de la Côte-d'Or, président honoraire de la Commission, offre à votre examen, ne compose qu'environ la dixième




S.M. del.

Lith. de Jobard, Dijon

partie du poids total du métal recueilli. Parmi le reste des objets qui ne peuvent vous être présentés, il en existait de plus ou moins intéressans et précieux, particulièrement une masse de métal sans autre forme que celle du creuset où elle s'était refroidie. C'est principalement sur ce fait qu'est fondée l'opinion déjà émise, que ces bronzes provenaient de l'atelier d'un fondeur. Elle se trouve encore appuyée par la nature des pièces dont voici la description :

N.° 1. *Fragment d'un Marteau de bronze.*—L'instrument est brisé par le milieu de l'œil et à l'extrémité de la panne.—Cette parcelle a 12 centimèt. de longueur et 33 millimèt. d'épaisseur.—Sa largeur extérieure, prise par le diamètre de l'œil, est de 7 centimèt., et va en diminuant vers la panne, où elle n'est plus que de 33 millimètres d'un côté et de 18 millimètres de l'autre.—Son poids est de 1 kilogramme 560 grammes (3 livres 3 onces). Les fractures sont franches, et ont l'aspect de celles du fer fondu, avec la différence d'un grain plus gros. L'expérience a fait reconnaître que l'alliage dont est composé cet outil est plus dur que le fer forgé, mais moins que l'acier non trempé.

N.° 2. *Fragment d'un autre Marteau de forme à peu près semblable.* —Celui-ci, plus endommagé que le premier, n'a que 6 centimètres de largeur; mais son épaisseur (4 centimètres et demi) est plus grande.

La largeur du fragment, à la brisure de la panne, est de 3 centimètres d'un côté et de 1 centimètre de l'autre : de sorte que la face de la panne a dû avoir, avant d'être cassée, une forme triangulaire. —Longueur de la portion existante de la moitié du marteau : 9 centimètres et demi ; — poids, 850 grammes (1 livre 11 onces 6 gros).

N.° 3. *Un Lingot triangulaire*, de 15 centimèt. de long et d'une largeur moyenne de 10 millimètres. — Une de ses surfaces méplate et lisse, fait voir que le bronze a été coulé dans une lingotière ouverte.

N.° 4. *Une petite Barre de bronze à six pans*, coulée dans un moule

fermé, ce que l'on reconnaît à deux bavures diamétralement opposées, qui n'ont pas été enlevées. Sa longueur est de 11 centimèt. De ses pans inégaux, mais symétriquement disposés, quatre ont chacun 4 millimètres, et les deux autres 5 millimètres de large.

N.º 5. *Un Fil cylindrique, également de bronze*, dont le diamètre est de 3 à 4 millimèt., et la longueur de 12 centimèt. Des stries grossières que l'on voit se prolonger sur ce fil imparfaitement rond, et deux marques assez profondes qu'on peut prendre pour celles de la mâchoire d'une tenaille à tirer, font penser qu'il peut avoir passé par une filière mal faite ou usée.

N.º 6. *Un Fil cylindrique* de 5 à 6 millimèt. de diamètre, long de 12 centimètres, à moitié courbé à l'une de ses extrémités, et droit dans le reste de sa longueur. Il est symétriquement strié comme les bracelets de bronze que l'on découvre communément dans les sépultures militaires romaines, et semble être la rognure d'un fil ainsi préparé pour confectionner de semblables objets.

N.º 7. *Un Bracelet entier, mais faussé*, dont le développement offre une longueur de 28 centimèt. Le métal est refoulé sur lui-même à ses deux extrémités, où il figure une espèce de bouton. La même forme appartient communément à ces sortes d'ornemens faits d'un fil rond, qui, comme celui-ci, est strié en différens sens et avec symétrie dans toute sa longueur. Le diamètre moyen du fil est de 8 millimètres.

N.º 8. *Autre Bracelet* fait d'une petite barre de bronze à trois arêtes parallèles. — La longueur de la barre, mesurée en dedans de la courbure, est de 18 centimèt. Sa face tournée du côté du bras, a 20 millim. de largeur; et les deux autres, formant à leur jonction l'arête supérieure, ont chacune 12 millimètres de large. Les extrémités du bracelet, tranchées à angle droit, figurent un triangle de 16 millimètres de base et 7 millimètres de hauteur. Les trois faces sont légèrement courbées vers l'axe de la lame. Les deux extérieures, ornées de dessins pointillés ou gravés, présentent des feuilles d'ornement et des traits symétriquement disposés. Comme la courbure circulaire de ce bracelet n'est pas très-régulière, et que ses extrémités ne sont pas

façonnées, il y a lieu de croire que ce n'était encore qu'une ébauche dans le temps où les objets découverts à la suite de l'orage du 14 juin 1827, avaient été déposés dans le lieu inconnu qui les recélait.

N.° 9. *Un Bracelet* fait d'une barre semblable à celle du précédent, mais un peu moins forte. Il n'en diffère d'ailleurs qu'en ce qu'au lieu d'offrir l'apparence d'une ébauche, il est complètement fini. Son développement mesuré sur la face intérieure, de l'une à l'autre des protubérances qui le terminent, est de 17 centimètres.

Ce bracelet a cela de très-remarquable, que ses extrémités laissent entre elles une ouverture de 4 centimètres et demi, suffisante pour y introduire le poignet, au lieu d'être rapprochées, ainsi qu'on les trouve ordinairement au bras des squelettes. En admettant que la courbure régulière et symétrique de ce bracelet entr'ouvert est celle que le fabricant avait la coutume de donner à ces sortes d'ornemens avant de les débiter, cela ne montrerait-il pas que les deux extrémités n'étaient rapprochées en pliant le bracelet avec force, qu'au moment de le fixer au bras? Et comme il est évident, d'après sa construction, qu'une fois placé, il ne pouvait pas être retiré, n'est-il pas aussi naturel de penser que ces décorations honorables, d'une matière grossière mais durable, étaient substituées après la mort à celles d'un métal plus précieux que les guerriers romains avaient reçues en récompense de leur valeur?

Ce qui appuierait cette conjecture est, d'une part, la rareté des bracelets d'or, d'argent, ou même d'un travail recherché, qu'on découvre dans les tombes antiques, opposée au grand nombre de ceux de bronze que l'on y trouve journellement; et, d'une autre part, la masse de ces ornemens, qui, multipliés sur le même membre, comme on les y rencontre quelquefois, auraient, par leur poids et par la rudesse du métal, attaché une sorte de torture au prix de la vaillance.

Le fait de la présence de plusieurs bracelets appartenant au même individu vous a été signalé par M. le comte de Chastelux. Dans la séance de la Commission du 14 juillet 1836, il vous en a communi-

qué deux provenant d'une tombe découverte sur la commune de Menades, située entre Avallon et Veselai. Je vous ai fait voir, peu de temps après, un autre bracelet (n.° 13) entièrement semblable, trouvé très-probablement dans la même sépulture. M. le comte de Vibraye, qui m'en a fait présent, m'a dit le tenir de M. d'Acey, sur la propriété de qui la fouille a été faite. Il a ajouté que M. d'Acey l'avait assuré que sept bracelets semblables étaient renfermés dans la même tombe, et qu'il les avait distribués entre les amateurs d'antiquités de son voisinage.

Celui que je vous ai fait voir, et que je remets sous vos yeux, pèse plus de 150 grammes (5 onces), ce qui ferait pour la pesanteur des sept bracelets environ deux livres et demie (1 kilogramme 238 grammes), poids trop considérable pour pouvoir être porté constamment sans une gêne extraordinaire.

N.° 10. *Moitié d'un Bracelet* semblable à celui qui vient d'être décrit, n.° 9. On voit qu'il a été brisé très-anciennement, la patine étant établie sur la fracture comme ailleurs.

N.° 11. *Une petite Barre triangulaire* faiblement courbée, longue de 12 centimètres. — Elle est semblable à celles dont sont faits les bracelets décrits sous les n.os 8, 9, et 10. Ses angles, non ébarbés, la font voir dans l'état brut où elle est sortie du moule. C'est probablement le reste d'une barre plus longue, dont une partie avait été employée à la confection de quelques bracelets.

N.° 12. Il serait difficile de donner une idée précise de la forme de la pièce qui reste à décrire, sans le secours de la figure. Son état inachevé et la singularité de ses courbures ne permettent pas de prononcer sur l'usage auquel elle peut avoir été destinée. Cependant, comme elle ressemble plus à un instrument tranchant qu'à tout autre objet, c'est ainsi qu'elle sera considérée dans cette description. La prenant donc pour une espèce de plane ou de couteau à deux mains, on pourrait dire que sa lame, longue de 17 centimètres, a 28 millimètres de large à son milieu; qu'elle va en diminuant vers sa pointe arrondie, où elle n'a plus qu'un centimètre

de largeur ; qu'à son autre extrémité, également arrondie, elle est large de 2 centimètres. Du centre de cette partie s'élève un mamelon cylindrique qui semble destiné à servir d'attache à un manche. La lame, courbée sur son épaisseur, l'est aussi dans le sens de son tranchant, formant une courbure creuse à son milieu, et se relevant ensuite en sens inverse vers la pointe. L'épaisseur du dos du couteau est d'environ 8 millimètres. On observe de ce côté, et sur la face supérieure de la lame, deux nervures servant à la renforcer, sans en augmenter sensiblement la pesanteur. Etait-ce, comme il vient d'être dit, une espèce de plane destinée à façonner le bois, ou un ustensile propre à un autre usage? On ne saurait l'assurer, parce que son état brut et des bavures qui auraient disparu en finissant cette espèce de couteau, ne permettent pas de juger de la dernière forme qu'il aurait reçue. — Dans la pensée que sa dureté, plus grande que celle du bronze ordinaire, aiderait à décider la question, cette pièce a été soumise à l'épreuve de la lime, qui l'a entamée avec la plus grande facilité. Toutefois ce ne serait pas une raison d'écarter l'idée d'un instrument tranchant, attendu que, n'étant pas fini, il est probable qu'il n'aura pas été durci par la trempe. On a éprouvé d'ailleurs que les parcelles des marteaux dont il a été question en premier lieu, n'ont pas mieux résisté que la pièce dont il s'agit, à la dureté de la lime, peut-être aussi, pourrait-on dire, par la même raison. Néanmoins les marteaux ne sont pas d'une matière semblable à celle du couteau : leur cassure franche dans l'œil et à la panne dénote une composition métallique aigre et rigide, impropre à recevoir la forme déliée d'une lame.

Le comte de Caylus (1) et Monnet (2) ont parlé avec une telle assurance de la dureté comparable à celle de l'acier, donnée autrefois au bronze par la trempe, que l'on espérait trouver la preuve de cette assertion dans la qualité des outils mêmes dont les anciens ont dû se

(1) Recueil d'Antiquités, I, p. 239; Paris, 1767.
(2) Mémoire sur l'Arsenic; Berlin, 1774.

servir. Plusieurs épreuves ont été faites. Il a d'abord été observé que les fragmens de marteaux antiques qu'un phénomène extraordinaire nous a transmis, sont plus durs que le fer forgé doux; qu'ils le refoulent et y laissent l'empreinte de la percussion. Une seconde expérience a fait voir que l'acier non trempé avait, sur l'alliage des marteaux, l'effet de celui-ci sur le fer doux. — Des lames d'épée antiques de bronze, qui appartiennent au musée de la Commission, ont été soumises aux mêmes essais que les marteaux. La lime les a facilement entamées, et leur tranchant s'est émoussé sur le fer sans y laisser la moindre trace.

Il n'y a pas lieu, disons-le, d'être étonné du résultat peu satisfaisant des essais que nous avons faits, dans l'espoir de confirmer ce qui a été avancé sur la dureté que les anciens auraient su donner au bronze par un procédé analogue à celui de la trempe de l'acier. Les recherches des archéologues et les expériences des chimistes modernes (1) prouvent le peu de solidité des hypothèses que les antiquaires du XVIII.e siècle ont établies à ce sujet.

Si dans cet examen des objets que M. Chaper a eu l'attention de nous communiquer, on est quelquefois sorti des strictes limites de leur description comme monumens, c'est que la pratique des arts mécaniques n'est pas sans intérêt pour la science, et que nous sentons tous celui qui se rattache à la recherche des moyens de fabrication employés par les anciens.

(1) Mongez, Analyse des travaux des sciences physiques et mathématiques de l'Institut; 1814.

Expériences de M. d'Arcet. Voy. le Dictionnaire des Origines, par Noël et Carpentier, au mot TREMPE.



Monot del. & lith.

Litho. de Jobard.

# BAS-RELIEF

*Découvert en 1832 dans un mur de l'église S.t Bénigne de Dijon.*

# NOTICE

# SUR UN BAS-RELIEF

REPRÉSENTANT

## LES FIGURES MYSTÉRIEUSES ET SYMBOLIQUES

DONT LES QUATRE ÉVANGÉLISTES SONT ORDINAIREMENT ACCOMPAGNÉS;

SUIVIES

## DE RECHERCHES

### SUR L'ORIGINE DE CES SYMBOLES:

PAR **GABRIEL PEIGNOT**, MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION.

Le Musée lapidaire établi à Dijon près de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, possède un bas-relief en pierre découvert en 1832, et placé jadis au fronton d'une porte qui existait dans la partie inférieure de l'église de Saint-Benigne, et qui a été supprimée dès le XIII.e siècle.

La découverte et la description de cet ancien monument ont été l'objet de deux notices consignées dans le premier volume des *Mémoires de la Commission*, Dijon, 1834, in-8.°, avec atlas de 9 pl. in-4.° La première de ces notices, pp. 224—227 du vol., est un rapport de M. Petit, architecte, sur cette découverte faite par lui dans les travaux de Saint-Benigne qu'il était chargé d'inspecter. L'auteur donne les dimensions du bas-relief en question, qui a environ 2 mètres

30 centimètres de diamètre, et qui présente à sa surface verticale une demi-circonférence, sur une épaisseur de 25 centimètres environ. La seconde notice, pp. 234—239, offre une description du monument, rédigée par feu M. Boudot, Président de la Commission. L'auteur entre d'abord dans quelques details sur les objets que représente le bas-relief, puis passe à l'explication des inscriptions tracées sur la demi-circonférence et sur la ligne du diamètre. La cinquième planche de l'atlas représente le monument dans ses plus petits détails; elle est due à l'habile burin de M. Monot, et sort des presses lithographiques de madame Guasco-Jobard.

Donnons une idée rapide des figures réunies dans ce bas-relief. Nous ajouterons quelques observations qui nous semblent propres à compléter la notice de M. Boudot. Nous dirons d'abord que dans ce vieux monument, bien conforme au style et au goût du temps, le centre du tympan est occupé par un ovale alongé dans lequel se voit le Sauveur assis : de sa main droite il donne la bénédiction, et sa gauche s'appuie sur un livre ouvert présentant ces mots :

| | |
|---|---|
| SUM | MUN |
| FINIS | DIQ. |
| SUM | CRE |
| PRINCI | ATOR |
| PIUM | |

L'ovale est soutenu par quatre anges, deux à droite et deux à gauche, placés l'un au-dessus de l'autre; les deux anges supérieurs sont debout, et les deux inférieurs sont à genoux, et semblent soutenir l'ovale. A côté de chacun d'eux sont sculptés, dans le reste du champ ou tympan du grand cintre, les quatre figures symboliques qui accompagnent ordinairement les évangélistes, savoir : 1.° un ange debout, tenant un livre de forme carrée; et 2.° au-dessous de lui un lion tenant également un livre du même format; puis 3.° à gauche, un aigle tenant un rouleau déployé (ici la sculp-

ture est endommagée); et 4.° au-dessous de lui, un bœuf tenant aussi un livre carré. Les quatre évangélistes ne figurent nullement dans ce bas-relief.

C'était assez l'usage dans le moyen-âge, de placer à la porte des basiliques, et parfois dans l'intérieur, ces sortes de symboles ainsi disposés, c'est-à-dire sans la personne des évangélistes. Cela suffisait pour rappeler aux fidèles non-seulement la crainte salutaire que doit inspirer la présence du souverain Juge, mais encore les bases sur lesquelles repose le grand édifice de la foi, c'est-à-dire les saints Evangiles, indiqués seulement par les attributs de leurs auteurs. C'est ainsi qu'on retrouve ces mêmes symboles sur le portail actuel de l'église paroissiale de la petite ville de Semur en Brionnais (Saône-et-Loire). Cette église remonte au XII.e siècle; elle existait même avant 1150. Le savant abbé M. Devoucoux, résidant à Autun, a adressé à la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or une curieuse notice descriptive de cette église. — Il est encore question des mêmes symboles dans le XIV.e volume des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, Paris, 1838, in-8.° On y trouve, pp. 222—234, un intéressant article de M. Thomassy sur la découverte d'un autel de saint Guillaume au village de Saint-Guillem-du-Désert, ou Saint-Guilhen-le-désert (Hérault). Ce monument, qui date du XI.e siècle, est orné d'un encadrement sur lequel on voit le Sauveur dans une position semblable à celle dont nous avons parlé plus haut, et également accompagné des seules figures ou symboles évangéliques ci-dessus mentionnés; mais ces symboles sont sans inscriptions.

Quant aux inscriptions qui accompagnent le bas-relief de Saint-Benigne de Dijon, elles sont de localité en partie. M. Boudot en ayant parlé succinctement dans sa notice, nous allons entrer dans un peu plus de détails sur cet objet.

Ces inscriptions consistent en quatre mauvais vers léonins, genre de poésie qui était fort à la mode dans ces temps reculés. L'écriture est en vieux caractères gothiques entrelacés, tels qu'on en faisait

usage aux XI.e et XII.e siècles. Ils sont ainsi disposés ; 1.° autour de la partie sémi-circulaire :

CV. SIT. SUBieCTUM. FINI. QUOD CUMQ. VIDETUR.
✝ .ola. DEI... (*lacune*)... ESTAS. FINE. TENETUR.

2.° Au bas, sur la ligne droite du diamètre :

ReddidiT. AmIssUM. MICHI. PETRI. CVRA. DECORem.
✝ ET DEDIT. ANTIQUA. FORMAM. MVLTO. MeLIOREM.

Nous avons tâché, par l'emploi de trois caractères différens dans ces lignes, de faire sentir la disposition des caractères gothiques sur le bas-relief : les grandes capitales désignent le caractère gothique ordinaire mais d'une assez grande dimension ; les petites capitales indiquent le gothique moitié moins fort ; et les lettres bas de casse ou ordinaires sont celles qui sont enclavées dans les précédentes. M. Boudot s'est contenté de rendre ainsi l'inscription sémi-circulaire, celle qui est la première :

*Cui sit subjectum fini quod cumque videtur......*
*Dei..... sola...... estas fine tenetur........*

On voit que M. Boudot a transposé dans la seconde ligne les mots *Dei sola*, qui devaient être ainsi placés *sola Dei*, et qu'il a multiplié les points, signes de lacune, après les mots *videtur*, *Dei*, et *sola*, tandis qu'il n'existe que deux lacunes occasionées par la brisure de la pierre : l'une regarde la première lettre de *sola*, et l'autre relative à un mot qui a disparu après *Dei*, ainsi que les premières lettres du mot *estas*, lequel, rétabli, doit être ou *majestas* ou *potestas*. M. Boudot n'a donné aucune interprétation de ces deux vers ; il nous semble qu'en disposant et rétablissant ainsi les lacunes :

*Cum sit subjectum fini quodcumque videtur,*
*Sola Dei nullo majestas fine tenetur,*

On pourrait y trouver cette pensée : « Tout ce que l'on voit est » sujet à finir, la majesté de Dieu seule n'a point de bornes. »

Les deux vers latins de la ligne du diamètre sont très-faciles à entendre. Placés au-dessus de la porte d'une chapelle que l'on venait de réparer, ils s'expriment au nom de la chapelle, que l'on fait ainsi parler :

*Reddidit amissum michi Petri cura decorem,*
*Et dedit antiqua formam multo meliorem.*

Ce qui signifie : « Les soins de Pierre (1) m'ont rendu l'éclat que » j'avais perdu, et il m'a donné une forme bien préférable à l'an- » cienne. »

Nous renvoyons, pour le surplus de la description du bas-relief en question, à la notice de M. Boudot, et nous passons au résultat de quelques recherches que nous avons faites sur l'origine des symboles évangéliques, recherches dont l'examen des diverses parties de notre vieux monument nous a suggéré l'idée.

## ORIGINE DES SYMBOLES ÉVANGÉLIQUES.

*La coutume* de représenter les évangélistes saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, et saint Jean, accompagnés chacun d'une figure symbolique, mystérieuse, et vraiment singulière, remonte à des siècles très-reculés. Ces quatre figures, sans se ressembler, ont cependant entre elles une certaine analogie. D'où proviennent-elles? Que signifient-elles? N'ont-elles pas éprouvé quelques révolutions, quelques changemens? C'est ce que nous allons tâcher de découvrir et d'éclaircir.

(1) Qui est ce Pierre, abbé de Saint-Benigne? On en connaît trois de ce nom: Pierre I.er, qui a gouverné l'abbaye de 1124 à 1130; Pierre II, qui l'a gouvernée de 1130 à 1145; enfin, Pierre III, que la chronique manuscrite de Saint-Benigne nomme Pierre de Grancey, 56.e abbé, qui a administré l'abbaye de 1188 à 1204. La chronique dit de lui : *Petrus illis succedens in pastorali cura mitta* (sic) *ornatum et commodum suæ ecclesiæ dicitur gessisse.* M. Boudot penche pour ce dernier, et nous croyons qu'il a raison.

Les premiers commentateurs qui en ont parlé, font remonter l'origine de ces symboles à la vision du prophète Ezéchiel, qui eut lieu vers l'an 695 avant l'ère chrétienne. Voici les propres expressions du prophète, racontant lui-même cette vision, et donnant la description de chaque figure :

« Au milieu du feu (c'est-à-dire d'un nuage embrasé), je vis la » ressemblance de quatre animaux ayant figure humaine, qui étaient » de cette sorte : chacun d'eux avait quatre faces et quatre ailes. . . . » Pour ce qui est de la forme qui y paraissait, ils avaient tous » quatre une face d'homme, tous quatre à droite une face de lion, » tous quatre à gauche une face de bœuf, et tous quatre au-dessus » une face d'aigle (1). »

Voilà bien les quatre figures dans chacune desquelles il est impossible de nier qu'on a puisé l'un des attributs symboliques donné à chaque évangéliste, puisqu'on retrouve près de ceux-ci les quatre figures, l'homme, le lion, le bœuf et l'aigle signalés par le prophète sept cents ans auparavant.

Mais Ezéchiel n'est pas le seul des hommes inspirés qui ait eu une telle vision. Saint Jean, qui habitait l'île de Pathmos, l'an 96 de Jésus-Christ, en eut une pareille, qu'il consigna dans son Apocalypse. Cette nouvelle vision, sans être parfaitement semblable à celle d'Ezéchiel, coïncide avec elle, surtout sous le rapport des figures :

« A l'entour du trône, dit saint Jean, il y avait quatre animaux » pleins d'yeux devant et derrière : le premier animal était semblable » à un lion ; le second était semblable à un veau ; le troisième avait » le visage comme celui d'un homme, et le quatrième ressemblait à » un aigle qui vole. Ces quatre animaux avaient chacun six ailes, » etc. (2). »

Il est certain que cette vision, comme la précédente, est aussi la source qui a fourni les quatre figures évangéliques en question. Es-

(1) Ezéchiel, chap. I.er, vers. 5, 6, 10.

(2) Apocalyp., chap. IV, vers. 6, et 7.

sayons de développer l'application de chacune d'elles, et commençons d'abord par la vision d'Ezéchiel.

Les premiers docteurs de l'église n'ont fait aucun doute que ce troisième des quatre grands prophètes n'ait vu, par inspiration, dans les quatre animaux dont l'aspect l'a frappé, l'image caractéristique de chacun des évangélistes.

« Ils ont appliqué à saint Matthieu (1) la face de l'homme, parce que son Evangile, commençant par la généalogie de Jésus-Christ, considère le divin Sauveur principalement dans son humanité.

» A saint Marc (2) ils ont fait l'application de la face du lion, parce que son Evangile commence, pour ainsi dire, par une espèce de rugissement, c'est-à-dire par la voix du précurseur Jean, qui retentit dans le désert.

» A saint Luc (3) ils ont appliqué la face du bœuf, qui est une

(1) Saint Matthieu, publicain, surnommé Lévi, est le premier des quatre évangélistes. Ce fut en Judée, l'an 37 de J.-C., dit-on, qu'il mit au jour son Evangile, écrit en hébreu, c'est-à-dire en syro-chaldéen, puis traduit en grec. Il le composa surtout en faveur de ceux d'entre les Juifs qui avaient cru en Jésus-Christ, et qui ne s'attachaient plus à l'ombre de la loi, sous le règne de la vérité. Cet Evangile est divisé en 28 chapitres.

(2) Saint Marc, interprète de saint Pierre, et premier évêque d'Alexandrie, est le second évangéliste. Il est vrai qu'il ne vit pas lui-même le Sauveur, puisqu'il ne se convertit qu'après l'Ascension; mais ce qu'il avait entendu prêcher à son maître, il le raconta plutôt selon l'exactitude que selon l'ordre des faits. On prétend qu'il a composé son Evangile l'an 45 de J.-C., et qu'il l'a écrit en latin, dont l'autographe est, dit-on, conservé à Venise : ce dont il est permis de douter. Cet Evangile est divisé en 16 chapitres.

(3) Saint Luc, syrien de nation, né à Antioche, médecin, et disciple de saint Paul, est le troisième évangéliste. Il écrivit sur les confins de l'Achaïe et de la Béotie, reprenant quelques faits de plus haut, et, de son aveu même, décrivant plutôt ce qu'il avait appris que ce qu'il avait vu. Il composa son Evangile en grec, l'an 56 de J.-C. On prétend que saint Luc cultivait la peinture. Son Evangile est en 24 chapitres.

victime, parce que son Evangile commence par la vision de Zacharie, qui était prêtre de la famille d'Abia et époux de sainte Elisabeth.

» Enfin, ils rapportent à saint Jean (1) la face de l'aigle, parce que son Evangile commence par un vol plus rapide et plus élevé, qui le transporte de la terre au plus haut des cieux pour y voir la gloire du Verbe divin dans le sein de Dieu son père. »

Saint Jérôme paraît adopter cette interprétation, et tâche de démontrer comment la description d'Ezéchiel peut convenir aux évangélistes. (*Vid.* Hieronym. *in Ezech., tom. III, col.* 702.)

Quant à la vision de saint Jean, consignée dans la partie de l'Apocalypse que nous avons rapportée, elle a toujours présenté la même application des quatre animaux comme symboles des quatre évangélistes. La coïncidence des mêmes figures rendait cette application toute naturelle. Cependant quelques commentateurs ont pensé que saint Jean aurait bien pu avoir en vue les quatre grands prophètes.

« Isaïe (2), disent-ils, est représenté par le lion, qui est le symbole de la royauté. Ce prophète était de la race royale de David.

» Jérémie (3) est figuré par le veau, qui, étant une des principales victimes, était le symbole du sacerdoce. Ce prophète était prêtre.

» Ezéchiel (4) est représenté par le visage d'homme. Le Seigneur, adressant la parole à ce prophète, l'appelle presque toujours fils de l'homme.

» Enfin, Daniel (5) a pour emblème l'aigle, dont la vue perçante

(1) Saint Jean, apôtre, et le bien-aimé du Sauveur, est le quatrième évangéliste. Il était en Asie, où les semences des hérésies germaient de toutes parts, lorsqu'il fut engagé par presque tous les évêques de cette contrée et par les députations de plusieurs églises, à écrire sur la divinité du Sauveur. Il a composé son Evangile en grec mêlé d'hébraïsmes, l'an 97 de J.-C. On y compte 21 chapitres.

(2) Isaïe est mort l'an 681 avant J.-C., à l'âge de 84 ans.

(3) Ce prophète est mort l'an 580 avant J.-C. On ignore l'année de sa naissance.

(4) Ezéchiel a fini sa carrière prophétique l'an 578 avant J.-C. La date de sa naissance est ignorée.

(5) Daniel, né 629 ans avant J.-C., est mort l'an 550, à l'âge de 79 ans.

pourrait être le symbole de cette lumière pénétrante que Dieu accorda à ce prophète, en lui faisant connaître distinctement la suite des quatre grands empires, le temps précis de la manifestation du Messie, et jusqu'à la persécution qui devait s'ensuivre. »

Il faut dire pourtant que cette application aux quatre grands prophètes est moins connue, moins suivie que celle que l'on en a faite aux quatre évangélistes. Mais si l'on considère que saint Jean est lui-même évangéliste, il est présumable qu'il n'a pas eu l'intention de parler de lui, ni de saint Matthieu, ni de saint Marc, ni de saint Luc, et que sa vision, calquée sur celle d'Ezéchiel, semblerait se rapporter plutôt aux quatres grands prophètes. Quoi qu'il en soit, l'analogie des deux visions permet de les appliquer aux prophètes comme aux évangélistes; mais comme les Evangiles, code de la nouvelle loi qui a remplacé l'ancienne, nous touchent de beaucoup plus près, il n'est pas surprenant que l'application des deux visions se soit faite en définitive aux quatre évangélistes.

L'interprétation suivante des mêmes symboles, qui date du XIV.e siècle, en est une nouvelle preuve. On l'attribue au célèbre Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris (1): elle diffère de celle que nous avons citée précédemment, et n'en est pas moins curieuse et intéressante. Respectons le style et l'orthographe de ce vieux monument.

« Sainct Mathieu lévangéliste est en forme de homme (l'ange),

(1) Jean Charlier, dit Gerson, du nom du village où il est né le 14 décembre 1363, est mort à Lyon le 12 juillet 1429. On le surnommait le *Docteur très-chrétien*, ou *évangélique*. Il est un des trois concurrens que les suffrages de la postérité appellent à la gloire d'avoir composé l'admirable et inimitable livre de l'IMITATION. Il a pour lui plusieurs écrivains français, et en dernier lieu M. Gence, qui vient de renouveler les anciennes discussions à ce sujet, et qui cherche à y porter le flambeau de la vérité et de la persuasion en faveur de son client. Les Allemands, les Flamands, et même la Sorbonne, ont pris parti pour Thomas à Kempis; et Gerson a eu pour lui Bellarmin, Mabillon, et la plupart des Bénédictins.

» pour ce qu'il parle espéciaument de l'umanité nostre seigneur » Jhésucrist, lequel fut vierge et sans péché.

» Sainct Jehan est en forme de aigle, pour ce qu'il parle de la » haultesce et de la noblesce de nostre seigneur Jhésucrist qui mon- » ta hault sur toutes aultres choses, ainsi comme l'aigle qui vole plus » hault que les aultres oyseaux.

» Sainct Luc est en forme de bœuf, pour ce qu'il parle de l'umili- » té et de l'obédience de nostre seignour Jhésucrist qui fut obédient » jusques à la mort ainsi comme ung bœuf est au travail devant » celui qui le gouverne.

» Sainct Marc est en forme de lyon, pour ce qu'il parle de la fier- » té et de la cruaulté qui fut faicte à nostre seigneur Jhésucrist en sa » passion. »

Telle est la naïveté avec laquelle s'explique le bon Gerson. Mais sous cette vieille écorce on retrouve un grand sens et des pensées élevées.

Il existe sans doute encore plusieurs autres interprétations sur un sujet aussi fécond; mais nous nous sommes bornés, dans nos recherches, aux précédentes, parce qu'elles nous ont paru les plus simples et les plus propres à dévoiler naturellement les sources d'où découlent les quatre mystérieuses figures.

Ajoutons encore un mot sur la forme de ces symboles.

On les a toujours regardés comme des chérubins : et en effet, la description qu'en donne Ezéchiel ne permet pas de s'y méprendre. « Ils avaient, dit-il, quatre faces et quatre ailes; leurs pieds étaient » droits; la plante de leur pied était comme la plante du pied d'un veau; » et il sortait d'eux des étincelles comme de l'airain le plus luisant. Des » mains d'homme étaient sous leurs ailes et aux quatre côtés. . . Leurs » faces et leurs ailes s'étendaient en haut; ils se tenaient l'un l'autre par » deux de leurs ailes; ils couvraient leurs corps avec les deux autres, » etc. » C'est ce qui a fait dire à saint Jérôme, en parlant du Nouveau Testament : « Les quatre évangélistes, ce quadrige du Seigneur, vrais » chérubins, c'est-à-dire, selon la signification du mot, *grande mesure*

» *d'intelligence* (1): ayant tout le corps couvert d'yeux, ils brillent » comme des étincelles; ce sont des éclairs qui traversent l'air en un » instant, ils ont les pieds droits, et tendent vers le ciel; leur dos est » chargé d'ailes pour voler de tous côtés; ils se tiennent mutuelle- » ment, et, étant entrelacés les uns dans les autres, ils roulent comme » des roues emboîtées ensemble, et se portent toujours où le souffle » du Saint-Esprit les pousse. » (Allusion aux quatre roues concentriques pleines d'yeux qui suivent les quatre figures dans Ezéchiel.)

Parlerons-nous d'une question assez singulière qui a été agitée parmi les savans relativement au nombre quatre, qui est celui des Evangiles? Nous avons trouvé quelques détails à ce sujet dans le fameux J.-A. Fabricius, auteur de tant d'ouvrages marqués au coin de la plus profonde érudition, et entre autres du *Codex apocryphus Novi Testamenti*, Hamburgi, 1719, 3 tom. in-8.°. La question est ainsi posée dans le *Codex*, tom. 1, p. 382: *Quare non sint plura nec pauciora quam quatuor Evangelia* (2)? « Pourquoi les Evangiles sont-ils au nombre de quatre, » ni plus ni moins? » La réponse la plus simple et la plus naturelle à cette question était celle-ci: c'est que les quatre Evangiles adoptés sont les seuls conformes à la vérité, les seuls que l'Eglise universelle ait reconnus, les seuls qui aient l'approbation de tous les siècles. Mais cette réponse était trop simple pour certains esprits qui s'imaginent pouvoir tout scruter, tout deviner, et qui souvent tombent dans le ridicule. Par exemple, les uns disent: Le nombre des Evangiles est borné à quatre, parce que la terre sur laquelle l'Eglise domine, est divisée en quatre parties (3), et qu'il y a quatre points

(1) Ce sens du mot hébreu *chérubin* a été souvent contesté par les savans; cependant on le trouve dans Philon-le-Juif avec la même signification.

(2) Fabricius a puisé son article dans les *Notes sur le Nouveau-Testament*, qui se trouvent dans l'édition de saint Irénée donnée par Grabe. *Paris*, 1710, *in-fol.*, lib. III, cap. II.

(3) Les auteurs de cette belle réponse ne se doutaient pas que dans le XVIII.e siècle surgirait une cinquième partie du monde qui détruirait leur raisonnement, qu'ils trouvaient sans doute fort ingénieux.

essentiels d'où le Saint-Esprit souffle aux hommes l'incorruptibilité et la vie. — Saint Maxime et, après lui, Théophane prétendent qu'il existe quatre Evangiles parce qu'il y a quatre élémens (1). — Eusébe donne une raison qui est sans réplique : C'est que le nombre sacré des quatre Evangiles est agréable à Dieu, *Quod sacra Evangeliorum tetractys Deo placuerit.* — Saint Anastase retrouve dans les quatre Evangiles le pacte fait avec Noé, avec Abraham, avec Moyse, et avec les apôtres. — Théophylacte, dans sa Préface sur saint Matthieu, dit : Les Evangiles sont au nombre de quatre, afin que nous y apprenions les quatre vertus cardinales, qui sont : la force, la prudence, la tempérance, et la justice, etc., etc. On voit que la plupart de ces réponses sont aussi frivoles que la question en elle-même est oiseuse. C'est comme si l'on demandait pourquoi y a-t-il cinq livres de Moyse, quatorze épîtres de saint Paul, etc. ? Nous n'avons rapporté cet article que pour faire sentir le ridicule dont on se couvre en s'occupant de questions aussi futiles.

Revenons à nos symboles évangéliques. Si l'on a toujours été d'accord sur l'application des quatre figures d'Ezéchiel et de saint Jean aux quatre évangélistes, il n'en a pas été de même de l'application particulière de chaque figure à chaque évangéliste, quoique les motifs donnés précédemment semblent bien caractériser chacun d'eux. Quelques saints pères ont varié à cet égard ; par exemple :

I.° Saint Irénée, dans son *Traité contre les Hérétiques*, liv. III, ch. II, range ainsi les attributs en question :

Il donne à saint Matthieu le symbole de l'homme ;
à saint Marc, celui de l'aigle ;
à saint Luc, celui du bœuf ;
à saint Jean, celui du lion.

(1) Nous dirons encore que la physique du VII.e siècle, au temps de Maxime, était un peu différente de celle du XIX.e

II.° Saint Athanase, dans son *Synopsis scripturæ*, tom. II, p. 155, les classe un peu différemment.

Selon lui, saint Matthieu est désigné sous le symbole de l'homme;
saint Marc, sous celui du bœuf;
saint Luc, sous celui du lion,
et saint Jean, sous celui de l'aigle.

III.° Saint Ambroise, qui d'abord les rapporte au Sauveur lui-même, dans ce sens, que

Jésus-Christ est homme, puisqu'il est né de la vierge Marie;
il est lion, puisqu'il est la force par excellence;
il est bœuf, puisqu'il a été victime;
il est aigle par sa résurrection;

saint Ambroise, disons-nous, les applique aussi aux évangélistes dans l'ordre suivant:

l'homme à saint Matthieu;
le lion à saint Marc;
le bœuf à saint Luc;
et l'aigle à saint Jean.

IV.° Saint Augustin, dans son *de Consensu Evangelistarum*, cap. VI, les place dans l'ordre suivant:

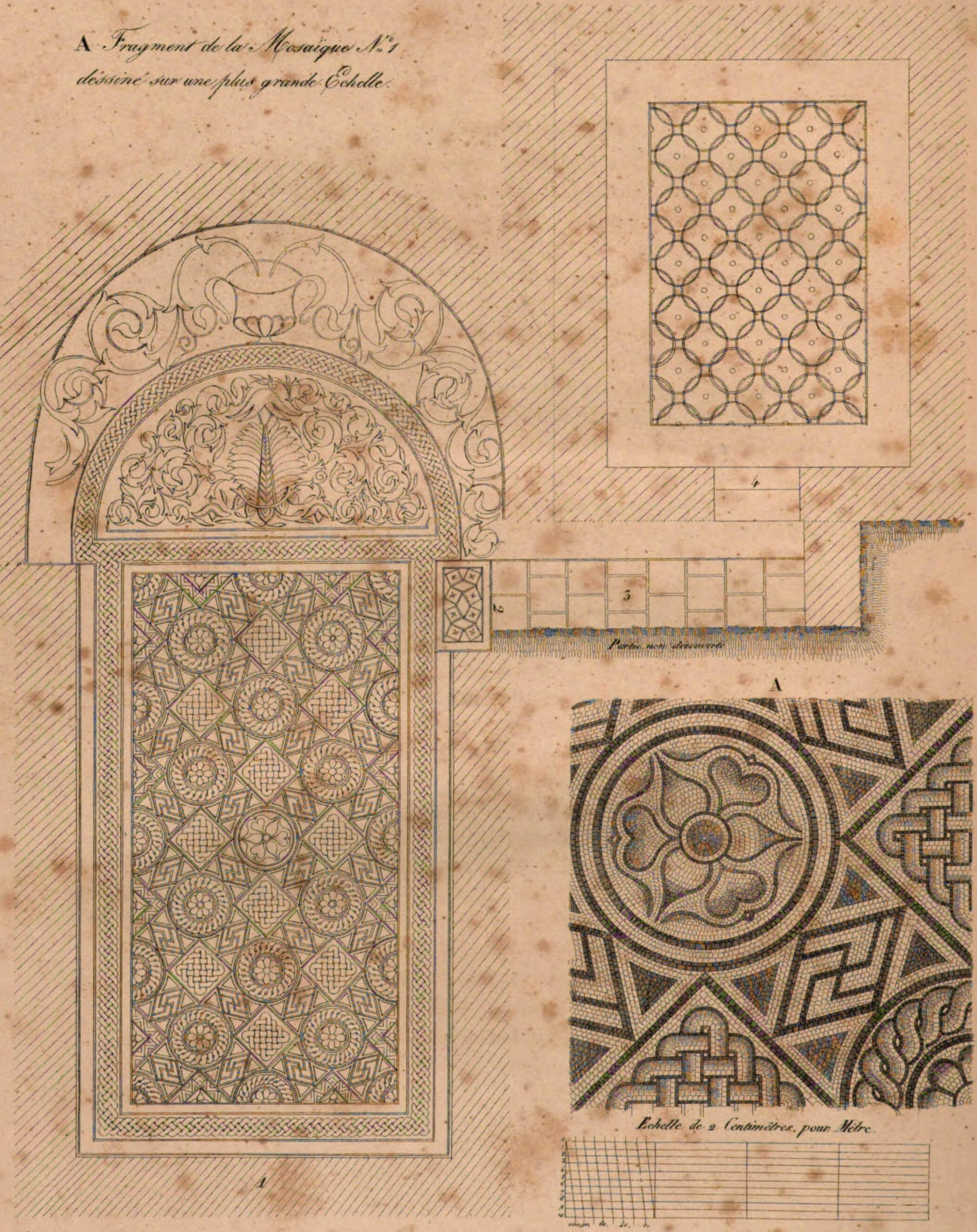
le bœuf à saint Luc;
l'aigle à saint Jean;
le lion à saint Matthieu;
et l'homme à saint Marc.

Enfin, V.°, saint Jérôme, dans son livre 1.er contre Jovian, dans son chap. 1.er sur Ezéchiel, et dans sa préface de saint Matthieu, attribue

l'homme à saint Matthieu;
le lion à saint Marc;

le bœuf à saint Luc;
et l'aigle à saint Jean.

Ce dernier ordre, qui a été aussi adopté par saint Ambroise, est celui qui a prévalu; et, depuis plusieurs siècles, les peintres ainsi que les sculpteurs s'y conforment; mais ils ne s'astreignent point à nous donner les figures telles qu'elles sont décrites dans les visions: ils représentent simplement le symbole de l'homme sous la figure d'un ange, et les trois autres symboles sous celle des animaux dont le nom est mentionné dans les deux visions.




Ch.^{es} Dubois del. Monot sculp. — Lith. de Guasco-Jobard.

MOSAÏQUES DE MEMBREY.

# NOTE
# SUR LES MOSAÏQUES

TROUVÉES

DANS LE BOIS DE MEMBREY EN SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1838 :

PAR M. **CHARLES DUBOIS**,

ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR.

Le village de Membrey, distant d'environ cinq lieues de Gray, possède, sur le penchant d'une colline à droite de la Saône, et très-rapproché de cette rivière, un bois dit des *Rochottes*, dans lequel furent découvertes de magnifiques mosaïques et d'une belle conservation. Non loin de ce lieu passe l'ancienne voie romaine conduisant de Langres à Besançon; en regard, sur l'autre rive de la Saône, se voit le village de Seveux; les nombreux débris de tuiles romaines, et les restes d'anciennes fondations mis à découvert chaque jour sur le territoire de cette commune, donneraient à penser que là était assise l'ancienne *Segobodium*. Le nom de Seveux, qui semble en être dérivé, vient encore à l'appui de cette opinion depuis long-temps accréditée dans le pays.

La plus grande de ces mosaïques, de forme rectangulaire, est terminée à l'un de ses côtés (à l'ouest) par un cintre dont la plinthe est formée de plusieurs parties rectilignes de longueurs différentes, ce qui lui donne l'aspect d'un polygone irrégulier.

Cette mosaïque n.° 1.er repose sur un béton calcaire; sa longueur totale, de 10 mètres 33 centimètres, est dirigée de l'est à l'ouest. Sa

partie rectangulaire est remplie de divers dessins géométriques : ce sont des carrés alternativement placés avec des rosaces, des losanges entourant chacune d'elles, et des triangles isoscèles alternant le long des bords avec des demi-rosaces. Dans l'intérieur de celles-ci, ainsi que des rosaces complètes, se dessinent agréablement à l'œil et circulairement des entrelacs entre deux rangs doubles de filets noirs concentriques. D'autres entrelacs ornent gracieusement les carrés. La rosace du milieu se distingue par des compartimens en forme de cœur au nombre de trois, et par un pareil nombre en fer de flèche ou de lance. Les losanges sont ornées dans leur milieu de dessins grecs rectilignes en forme de *Z* croisés, non symétriques dans leur disposition d'une losange à l'autre; les demi-carrés ou triangles isoscèles placés sur les bords de la mosaïque sont décorés de dessins rectilignes en zigzags; puis une natte placée entre deux rangs doubles de filets noirs, forme l'encadrement rectangulaire d'où elle s'échappe avec élégance, pour entourer la première partie du cintre. L'intérieur de celui-ci est parsemé d'arabesques imitant des fleurs fantastiques de couleurs variées qui semblent prendre naissance de tiges feuillées occupant le milieu de cette surface sémi-circulaire. Enfin, un vase étrusque est placé dans la partie supérieure de ce cintre, et des arabesques entièrement noires paraissent sortir de l'intérieur de ce vase. Nous avons remarqué que les arabesques des bords semblent interrompues dans leurs dessins par la plinthe qui les recouvre; mais il est probable qu'elles ont toutes été achevées avant l'exécution du socle, ce que l'on peut reconnaître facilement aux places où manque ce dernier. Une observation que nous croyons devoir faire sur l'exécution de ce socle, c'est qu'il n'a pas été posé concentriquement au cintre encadrant la natte, ce qui lui donne l'apparence d'avoir été jeté un peu à gauche de l'axe de la mosaïque.

Tous les dessins sont formés de teintes noires, bleu foncé, vert d'eau, jaune de chrôme, jaune pâle, et blanches, disposées de manière à se fondre entre elles.

La petite mosaïque n.° 2, située au côté droit de la grande, et qui servait probablement de lieu de passage, présente d'abord des carrés placés obliquement les uns par rapport aux autres, se touchant par un de leurs angles, et offrant dans leur intervalle des losanges placées en sens contraire. Le milieu des quadrilatères est occupé par cinq petits carrés noirs dont les angles, en se touchant réciproquement, forment une sorte de croix à branches régulières.

L'encadrement très-simple de cette mosaïque n'offre rien de particulier : il consiste en deux rangs doubles de baguettes de couleur noire.

La mosaïque n.° 3, qui fait suite à celle n.° 2 sur le plan d'ensemble, n'offre rien de remarquable : quelques filets noirs, alternativement placés à de certaines distances les uns des autres, lui donnent l'aspect d'un mur en pierres de taille posées à recouvrement.

Celle n.° 4, placée parallèlement à la grande, n'est ni aussi variée, ni aussi riche en dessin et en couleur que cette dernière : l'œil n'y voit qu'un encadrement d'un rang double de baguettes noires, renfermant des cercles enlacés les uns dans les autres, dont les circonférences seraient isolées sur quatre points par quatre petits pavés noirs réunis. Un petit morceau de la même pierre donne le centre de chaque cercle.

L'ignorance et le vandalisme qui se rencontrent presque partout, ont poussé nos campagnards à détruire ces magnifiques restes de la splendeur antique : de ces quatre mosaïques, cette dernière, qui, lors de sa découverte, était à peine endommagée dans un de ses angles, a presque complètement disparu. Heureusement que la dévastation n'a eu lieu que sur celle dont les détails n'offrent rien d'intéressant; la plus grande et la plus riche n'a à regretter qu'une rosace; mais cette dégradation portant sur un dessin plusieurs fois répété, les regrets que fait éprouver sa disparition se trouvent moins pénibles; le vase a également souffert; quant aux autres

dommages, ils sont si légers et si peu nombreux, que nous croyons devoir nous dispenser de les signaler ici.

Comme la plupart des mosaïques mises à découvert dans le sol végétal, celles-ci étaient ondulées dans la plus grande partie de leur étendue, et recouvertes par les alluvions de 1 mètre à 40 centimètres de puissance.

D'après le conseil donné par notre ami M. L. Nodot, l'un des membres de la Commission, nous nous sommes appliqué, comme il l'a fait lui-même dans une notice sur des mosaïques romaines découvertes à Gissey-sur-Ouche (Côte-d'Or) par M. Chaussier-Morisot, années 1832 et 1833, à reconnaître la nature des matériaux employés par les Romains dans la construction des édifices et de leurs mosaïques, et, autant que cela nous a été possible, à retrouver le gisement probable. Ces recherches, toutes minutieuses et difficiles qu'elles sont, offrent cependant aux géologues qui s'y livrent un intérêt toujours nouveau, et aplanissent, par le charme qu'elles procurent, la plupart des difficultés. Ainsi nous croyons avoir acquis la certitude que l'ensemble des pierres composant les divers dessins de ces mosaïques ont été extraites dans le voisinage du lieu où elles sont situées. Nous n'avons vu qu'une seule exception à cette règle : c'est une brèche antique de couleur gris-violâtre, dont le gisement aujourd'hui est tout-à-fait inconnu. Les autres pierres et marbres de notre pays sont :

1.° Un schiste bitumineux qui nous semble appartenir au terrain liassique dont le gisement existe à Morey, village de la Haute-Saône situé à peu de distance de Membrey : cette roche noire dessine tous les contours des mosaïques, des rosaces, et la plupart des dessins grecs ;

2.° Une pierre rouge-violette que nous croyons devoir rapporter au calcaire à oolithes miliaires (*korn-brash* des Anglais), encore exploité de nos jours, pour cheminées, etc., à Fouvent-la-Ville, commune voisine de Membrey : cette roche est connue dans le pays sous le nom

de *marbre de Fouvent*. Cette teinte se trouve immédiatement placée après le schiste noir dans la plupart des dessins;

3.° Un calcaire d'un jaune pâle, que nous pensons devoir appartenir au groupe de calcaire jurassique désigné par les géologues sous le nom de calcaires port-landiens (*Portland-stone* des Anglais), dont le gisement se trouve dans les environs;

Et 4.° une pierre blanche qui nous a paru être l'oolithe blanc du Coral-Ray, dont l'exploitation a lieu à Fédry, commune très-rapprochée.

Le socle de la grande mosaïque est formé avec cette pierre.

Les tons bleu foncé, vert d'eau, et jaune de chrôme, qui se trouvent dans la rosace du milieu de cette mosaïque, sont en verre et émaux de couleur.

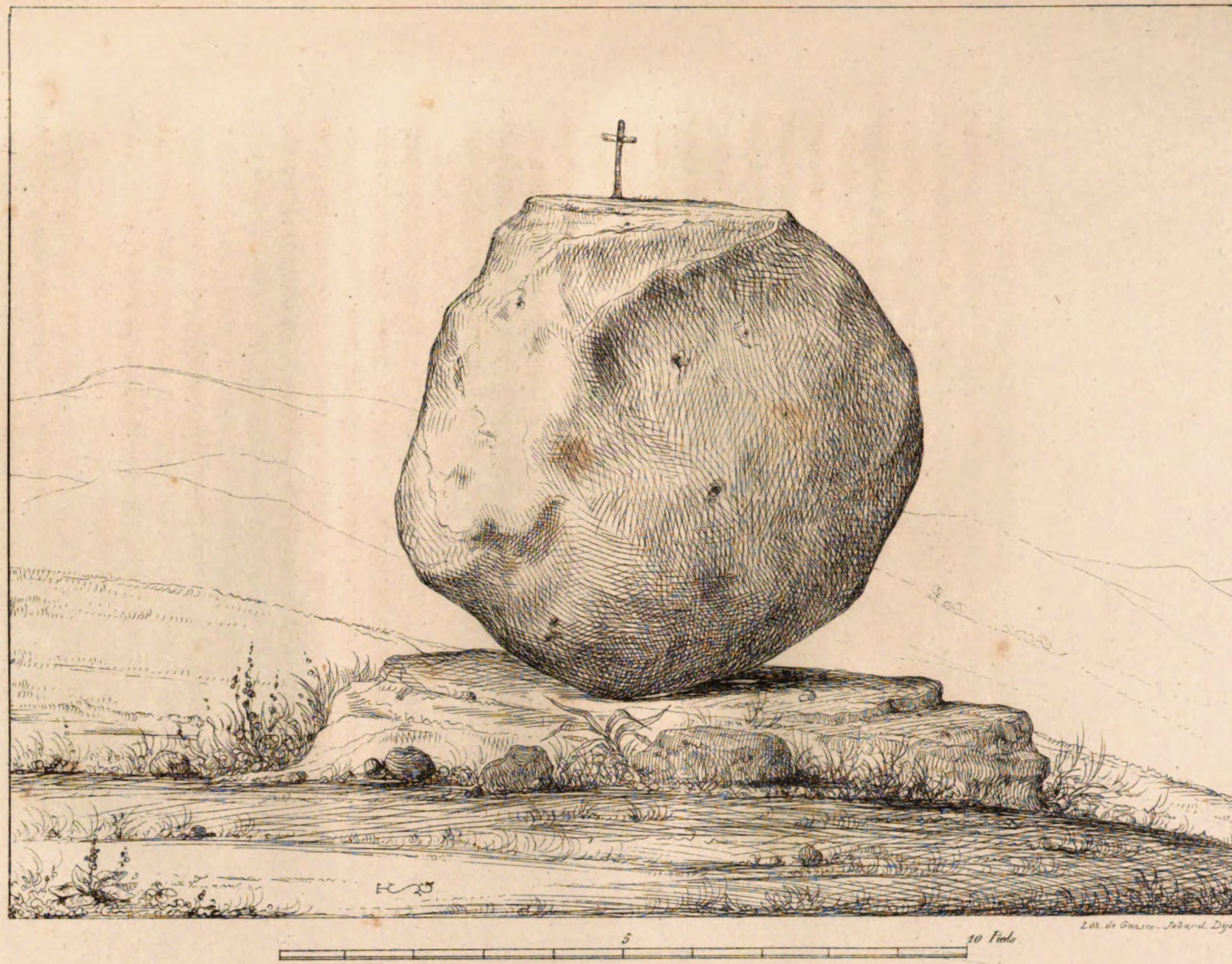
Ainsi se trouve confirmée d'une manière précise l'opinion émise par l'auteur cité plus haut, que les anciens employaient, comme nous le faisons nous-mêmes, et utilisaient dans leurs temples et les édifices de leur ancienne civilisation, autant qu'il leur était possible, les matériaux qui se trouvaient à leur portée, et ne demandaient aux pays éloignés que ceux qui leur devenaient indispensables pour satisfaire leur goût et leur opulence.

Des débris de vases, de stuc peint, de tuiles la plupart cannelées diversement, et quelques pièces de monnaie, ont été aussi trouvés dans les fouilles. Malheureusement, les médailles ne nous ont pas été communiqués: elles ont été données à M. Amédée Thierry, alors préfet de la Haute-Saône, par M. Thomas, à qui la science archéologique doit ces intéressantes et précieuses découvertes.

Des traces d'autres ruines existent non loin des mosaïques, mais ne sont pas encore assez déblayées pour permettre d'entrer dans quelques détails à leur sujet. Le terrain offre, sur un espace d'au moins 3 à 400 mètres, des accidens qui, par leur nature, donneraient à penser qu'ils sont produits par des ruines; et la commune de Membrey ayant obtenu de l'administration forestière l'autorisation qui lui est nécessaire pour continuer ces fouilles au printemps pro-

chain, nous ne doutons pas que, dirigées avec les soins et le zèle éclairé que M. Philipot de Tayac, sous-préfet de l'arrondissement, apporte dans tout ce qui concerne son administration, elles ne soient couronnées des plus heureux résultats.

Quant à la destination qu'ont dû avoir ces beaux restes de la magnificence du peuple-roi, nous abandonnons aux savans qui composent votre digne assemblée, la tâche difficile de la faire connaître, n'étant en aucune manière assez versé dans les études archéologiques pour entreprendre des recherches aussi longues et aussi minutieuses, et étant en quelque sorte en dehors de notre spécialité.



Lith. de Gasco – Jobard, Dijon.



ROULER OU PIERRE MOUVANTE D'UCHON

# DESCRIPTION

# DE LA PIERRE MOUVANTE D'UCHON;

PAR M. **LOUIS DE MONARD**, ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE LA COMMISSION.

Ce rocher singulier, connu dans le pays sous le nom de *la pierre qui croule*, est situé sur une montagne à un quart de lieue du village d'Uchon, canton de Mesvre, arrondissement d'Autun. On l'aperçoit presque à l'entrée du bois d'Ecrots, en suivant le chemin qui descend à la tanière, et qui en cet endroit se divise en deux parties.

Cette pierre énorme est composée d'un granit très-dur et micacé; elle a environ 25 pieds 6 pouces (*mesure métrique*) de tour et 7 pieds 3 pouces (*idem*) de hauteur; elle se trouve posée si parfaitement en équilibre sur le rocher qui lui sert de base, qu'en la poussant légèrement avec la main, on la fait balancer du côté de la pente de la montagne, d'où elle revient aussitôt vers le point qu'elle occupait précédemment. Les curieux s'amusent à lui faire casser des noix ou des noisettes pendant ses oscillations.

Ce monolithe, placé dans un lieu d'un aspect sauvage, tel que les druides l'auraient choisi pour célébrer leurs mystères, est surmonté d'une petite croix de bois entretenue et renouvelée d'âge en âge (*peut-être depuis l'établissement du christianisme dans le pays des Eduens*), et qui, à notre avis, est une marque évidente de la transition d'un culte à un autre. Cependant quelques idées superstitieuses, faibles débris des croyances gauloises, se sont conservées chez les simples et bons habitans des lieux voisins : ils redoutent, dans les ténèbres, de passer auprès de *la pierre qui croule;* ils disent qu'à de certaines époques elle s'agite d'elle-même pendant la nuit, et que des êtres surnaturels rodent à l'entour; enfin, ils ajoutent que l'on a

essayé vainement de l'arracher de sa base en la faisant tirer par plusieurs paires de bœufs, et qu'il paraît qu'un pouvoir inconnu la fixe dans la place où elle est. Courtépée, dans sa description du duché de Bourgogne, parle de *la pierre d'Uchon* comme d'un objet remarquable, mais il n'émet aucune opinion sur les causes de sa mobilité. Rosny, dans son histoire d'Autun, donne à cette pierre des dimensions qui ne sont point exactes, et il croit que sa position équilibrée est un accident de la nature. Cette explication ne nous paraît pas admissible; et nous pensons au contraire que la pierre d'Uchon a dû être placée par les druides sur le rocher où on la voit encore aujourd'hui; et ce qui nous confirme dans cette présomption, c'est que les îles britanniques et quelques départemens de la France renferment plusieurs grosses pierres qui ont une analogie parfaite avec celle qui nous occupe. Ces pierres n'affectent aucune forme entre elles, qu'en ce que, posées artistement en équilibre sur une ou plusieurs roches, un seul homme peut les remuer de la main sans les renverser. Nous citerons plus particulièrement une pierre branlante près de Mende, département de la Lozère, et une autre du même genre qui se trouve dans la forteresse gauloise de *Roc-de-Vic*, département de la Corrèze, au-dessus d'un mamelon isolé sur la route de Tulle à Beaulieu. Nous croyons donc qu'il faut ranger *la pierre d'Uchon* au nombre des monumens druidiques désignés sous le nom de *roulers*, *pierres mouvantes*, *pierres branlantes*, ou *pierres qui croulent*.

Jusqu'à présent on n'a point donné d'explications satisfaisantes sur le but de ces monumens singuliers : on présume seulement que les druides faisaient croire aux Gaulois que les oscillations plus ou moins rapides *des pierres branlantes* avaient rapport avec les évènemens futurs, et pouvaient faire connaître l'avenir.

# RECHERCHES SUPPLÉMENTAIRES

## SUR LES PIERRES MOUVANTES;

PAR M. **BAUDOT** PÈRE, MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION.

---

Messieurs,

Votre Comité de lecture, dans sa séance du 9 août présent mois, après avoir pris connaissance d'une notice de M. de Monard relative à une *pierre mouvante* que l'on voit près de la commune d'Uchon, canton d'Autun, m'a chargé de faire des recherches supplémentaires sur ces sortes de monumens celtiques des anciens habitans de la Gaule et des peuples soumis à la religion des druides.

Ces monumens, appelés par les modernes *pierres branlantes, pierres qui croulent, pierres qui tournent, etc.*, remplissaient sans doute le même but astronomique, religieux, ou cosmogonique terrestre et druidique.

M. de Cambry, dans ses Mémoires sur les monumens celtiques, etc., Paris, 1805, fait mention de la *pierre qui croule*, ayant environ 30 pieds de circonférence, située dans le bois de haute futaie près le village d'Uchon, à trois lieues d'Autun, posée sur un bloc de granit dont la base ovoïde pose également sur une autre masse granitique, et que la plus légère impulsion met en mouvement.

Ce savant nous dit que dans le nombre des pierres de Carnac, au département du Morbihan, plusieurs sont mobiles et sans supports; qu'en Angleterre, celle située au comté de Sussex, à West-Hoodley,

que le peuple nomme great-upon-little (grand sur petit), est d'environ 20 pieds de hauteur; elle doit peser, suivant Thomas Pownall, à peu près 500 tonneaux ou un million de livres; le monolithe que l'on voit sur le coteau de Golcar, dans Yorkshire, a 10 pieds 1/2 de long sur 9 pieds 4 ou 5 pouces de large et 5 pieds 3 pouces d'épaisseur; dans le marais de Stauton-Moorron où les druides ont habité, est une *roche branlante* autour de laquelle ces prêtres s'assemblaient.

En Chine, dans la province de Fo-Kien, le simple contact de l'air fait mouvoir ces pierres immenses. Il en est plusieurs en Phénicie, en Grèce, et en Espagne. Les parties de la Gaule armorique en offrent peut-être plus que toutes les autres parties du monde.

On en rencontre aussi dans les Alpes du Dauphiné et de la Savoie, dans la vallée de Romanche, nouvelle route de Grenoble en Italie; près du torrent de Riou-Pierou (ruisseau périlleux).

Dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, n.° XI, est une notice sur un dolmen appelé *la pierre de minuit*, situé à six lieues sud-ouest de Blois, département de Loir-et-Cher. M. le docteur Veaudelaunay, parlant de cette pierre, qui offre une ouverture dans une partie de son épaisseur, dit qu'elle a pris son nom de ce que toujours, à la même heure de la nuit de noël, on la voit tourner. Les habitans du lieu assurent qu'elle est un ouvrage des fées : car si quelqu'un osait s'en approcher, le téméraire serait sur-le-champ puni de mort.

M. Dulaure, dans son ouvrage intitulé : *Des Cultes qui ont précédé et amené l'idolâtrie, etc., Paris*, 1805, in-8.°, chapitre XVI, parle de la pierre de Livernon, dans le ci-devant Quercy, qui se meut à la moindre impulsion. L'auteur en connaît deux en Auvergne : l'une est sur une montagne à l'est de la ville de Thiers, sur le chemin qui conduit de cette ville à Vollore. Cette pierre, en équilibre sur une autre, est appelée *la pierre qui branle*. La deuxième se voit au sud à un quart de lieue de Rochefort, près la ferme de Barras-le-Crot : elle est longue de 22 pieds, haute de 16, large de 8 environ, et pose

sur une pierre moins considérable. M. Dulaure pense que ces monolithes ont été des bornes.

M. de Caumont, dans le premier numéro de son *Bulletin monumental, etc.*, 1834, in-8.°, parle de cette pierre, et ne lui donne en largeur que 10 pieds, et 15 pouces d'épaisseur.

Enfin, *l'Art en province*, journal littéraire qui s'imprime à Moulins, 2.e volume, 2.e livraison, cahier de *décembre* 1836, in-4.°, donne un mémoire de l'art monumental en France, ère *celtique*, dans lequel l'auteur prétend qu'on appelle encore ces monolithes des noms de *pierres roulers*, *pierres qui dansent*, *pierres folles*, *pierres qui virent*, *pierres retournées*, *pierres transportées*, et qu'en Angleterre elles sont désignées sous le nom de *roking-stones* : il cite la *pierre branlante de Fremanville*, arrondissement de Cherbourg, dont le volume est de 100 pieds cubes environ; d'autres à Livernon, dans le Quercy; à Lithaire, près de Thiers, dans le comté de Sussex, de laquelle nous avons parlé.

Mais quelle était l'intention des inventeurs de la position de ces masses placées dans un équilibre si parfait, que nous les voyons encore telles qu'elles furent disposées depuis tant de siècles ? Et quel fut le but des architectes de ces singuliers monumens ?

Il paraît certain que les hommes faibles et ignorans, encore dans l'enfance de la civilisation, se prosternèrent devant les astres, et méprisèrent ce qui tenait à la terre qu'ils foulaient; qu'ils sentirent de plus en plus leur faiblesse et le besoin d'un être supérieur qu'ils pourraient aimer et craindre, mais dont ils devaient ignorer l'essence, parce que, s'ils l'eussent connu, ils auraient voulu dans la suite s'égaler à lui; ils sentirent qu'il leur fallait cette essence supérieure et incompréhensible pour les soutenir dans l'adversité, les consoler dans leurs maux, mettre des bornes à l'effet de leurs passions désordonnées, et les punir en cas de résistance (1). Il paraît que ces pre-

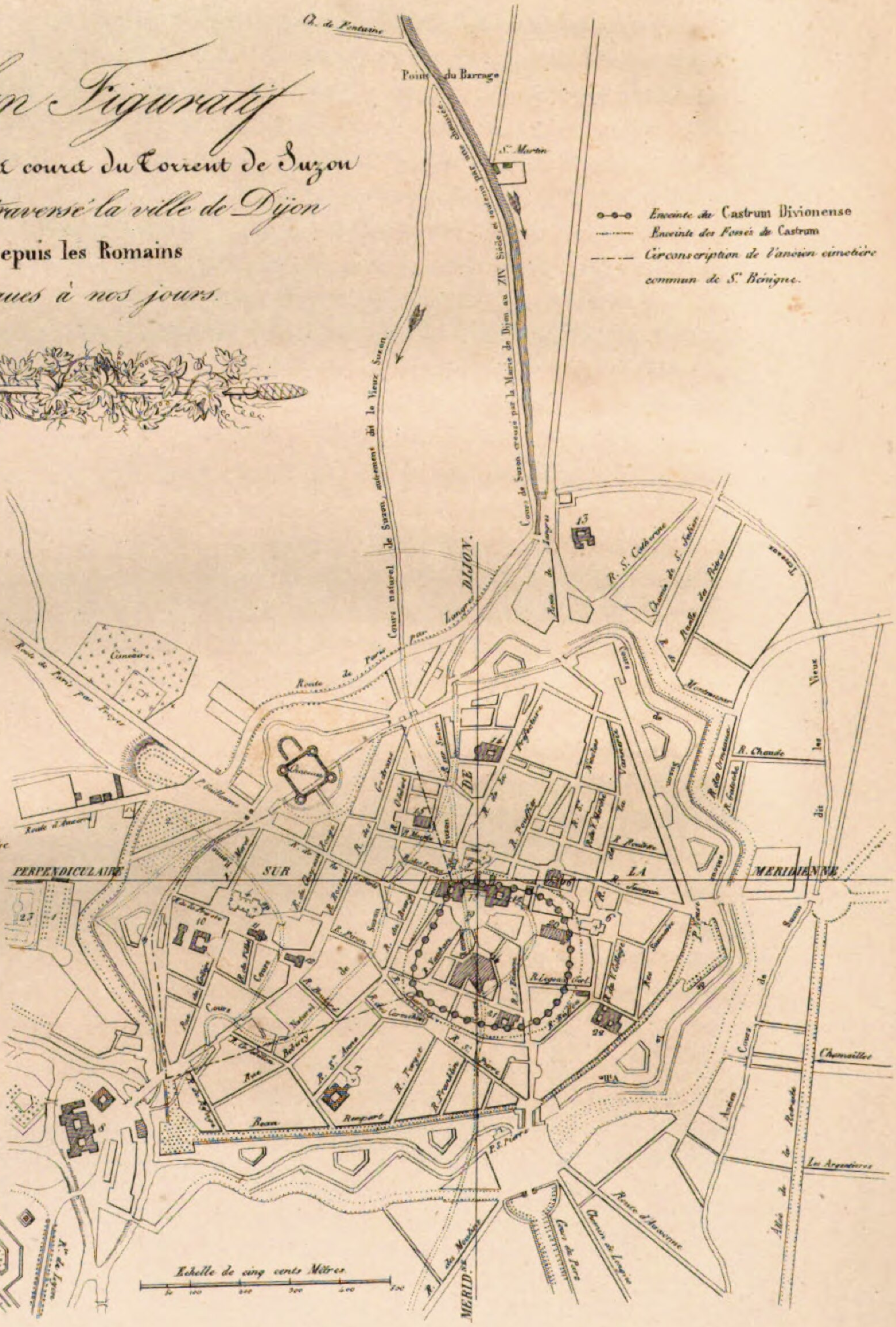
(1) On voit encore dans les Pyrénées, dit M. de Cambry, une de ces pierres mobiles, qui, mise en mouvement, doit infailliblement exciter des tempêtes, suivant la croyance populaire.

mières idées chez un peuple sauvage habitant des huttes dans des forêts séculaires, lui suggérèrent dans la suite du respect pour les masses de roches qui hérissaient le sol, et dont la vénération était augmentée par l'état sombre et mystérieux des lieux de son culte; enfin, que, plus tard encore, les constructions gigantesques des édifices sacrés sortirent toujours de ces pensées primitives, qui ne furent jamais abandonnées dans les temps antiques : car les druides, au moyen de la vacillation de ces énormes blocs dont la cause de mobilité était inaperçue, les faisaient considérer au peuple, qui ne pouvait les toucher sans périr, comme étant séparées du sol; ce qui fixait plus particulièrement entre les mains de ces prêtres le culte religieux de ces hommes pauvres en idées nouvelles, en augmentant l'influence de ceux qui les gouvernaient, les jugeaient et les guérissaient.

Enfin, ce furent les astres et les images qui donnèrent naissance à l'idolâtrie.

# Plan Figuratif

des differens cours du Torrent de Suzon
qui ont traversé la ville de Dijon
**Depuis les Romains**
*Jusques à nos jours.*




## RENVOI

1. Arquebuse
2. Promenade de la Porte Guillaume
3. le Chateau
4. S.t Bénigne Cath. } Paroisse
5. Notre Dame } Paroisse
6. S.t Michel } Paroisse
7. Hospice S.t Anne
8. Hopital général
9. Port du Canal de Bourgogne
10. College Royal
11. S.t Philibert, Batiment Militaire
12. S.t Jean, ancienne église Paroissialle.
13. Les Capucins, Caserne d'Infanterie
14. La Préfecture
15. Poissonnerie
16. Archives Départ.les
17. Théâtre
18. Palais, Musée, etc.
19. Place d'Armes
20. Halle au Blé
21. Ecole de Droit et College Godran
22. Caserne des Ursulines
23. Jardin Botanique
24. Palais de Justice.

# RAPPORT

SUR

# LE COURS DE SUZON

## ET LES DIFFÉRENS BRAS DE CE TORRENT

### QUI ONT TRAVERSÉ LA VILLE DE DIJON DEPUIS LES ROMAINS JUSQU'A NOS JOURS,

PAR MM. **VALLOT** ET **GARNIER.**

MESSIEURS,

A la séance du 9 juin dernier, et sur la demande d'un de nos collègues, M. Victor Dumay, maire de Dijon, qui, sur le point de prendre des mesures pour le curage du bras de Suzon traversant la ville, désirait avoir des renseignemens sur l'origine de ce cours d'eau, vous nous avez chargés, MM. Petit, Garnier et Vallot, de vous faire un Rapport sur le cours de Suzon, dont un bras traverse la ville : nous venons aujourd'hui vous communiquer le résultat de nos recherches.

Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, lib. III, cap. 19, *de Castro divionensi*) est le premier auteur qui, en parlant de la situation de Dijon, de ses murs, de ses trente-trois tours et de ses quatre portes, mentionne *Suzon* (1) : sans lui donner de nom particulier, il l'appelle

(1) Il était d'usage chez les anciens, chez les Gaulois surtout, d'imposer aux rivières, aux montagnes, aux habitations qu'on fondait, des noms dérivés de leur position, de la nature de leurs produits, de la consécration des lieux, etc. Aussi

simplement *alius fluviolus;* il signale la rapidité avec laquelle son eau fait tourner des moulins situés dans le Chatel, à l'endroit où cette rivière entrait dans son enceinte par la porte septentrionale, c'est-à-dire par la porte aux Lions, pour sortir par la porte méridionale, c'est-à-dire à l'ancienne rue des Singes, près l'hôtel la Trémouille, aujourd'hui le collége Godrans, pour se répandre en flaques autour des murs.

On peut se former une idée de cette disposition en jetant un coup d'œil sur le plan scénographique dessiné et gravé par l'ingénieur Antoine, et joint à la dissertation de Legouz de Gerland sur l'*Origine de la ville de Dijon,* et celui gravé dans l'histoire de Saint-Etienne de cette ville, par l'abbé Fyot.

On pourrait croire, d'après ces plans, que Suzon entrait en entier dans le Chatel, en suivant son lit naturel; tandis que ce n'était qu'une dérivation de ce lit qui, avant la fondation du Castrum, suivant la partie basse de la vallée, autrement *le Vieux-Suzon,* entrait dans ce qui fut postérieurement la ville, par l'emplacement occupé aujourd'hui par la porte des Godrans, se dirigeait entre la place

Belleforêt, *Cosmographie universelle,* t. I, 2.e part., p. 279, en parlant de Dijon, dit: « Vers le septentrion passe le fleuve que les latins nomment *Susio,* et qui, au » langage vulgaire, approche du mot *Latial;* car les Dijonnais le nomment *Suzon,* » lequel n'est qu'un torrent qui se perd par le moyen de quelques sables mou» vans. » M. Boudot, *Notice sur le torrent de Suzon,* 1832, p. 3, pense que le mot *Latial* doit être remplacé par *Glatial.* Sans discuter cette opinion, nous présumons que *Latial* vient peut-être de *Latens* (caché), à cause de la perte des eaux, de Suzon, que l'on suppose alimenter les fontaines de Champmol, par suite de leur apparition simultanée avec les eaux de ce torrent dans la ville. Quoi qu'il en soit de ces étymologies, nous nous bornerons à faire remarquer que le nom de *Suzon* n'est point borné à notre localité : il y a un *Suszon* dans le département de la Haute-Loire; la *Suze* est une petite rivière dans le territoire de Bienne; il y a en Sibérie un gros ruisseau appelé *Ssoon* et *Ssona* par les Russes; Palasson mentionne un *Cola Suzon* dans les Pyrénées : de sorte qu'on peut regarder le nom de *Suzon* comme un dérivé du radical *sus,* indiquant un gave ou un torrent dont le volume des eaux tient à la fonte des neiges.

Suzon et l'enclos des Jacobins, et, à partir de là, continuait le cours qu'il a encore aujourd'hui (1).

On n'a, à la vérité, rien de certain sur l'origine de Dijon. La dissertation de Legouz de Gerland, les recherches de l'abbé Boullemier, les travaux de l'ingénieur Antoine, n'indiquent point l'époque de la fondation de cette ville. Les temples et autres monumens dont on a découvert les vestiges dans les fondations du Chatel, annonçaient dans leur voisinage une population nombreuse; mais rien ne nous apprend si elle était dans des habitations isolées, ou si elle était réunie dans des bourgs. On sait seulement que les Bourguignons vinrent dans notre pays en 407 ou 408.

Les pierres sculptées extraites à diverses époques des fondations des murs de ce *Castrum* construit environ un siècle et demi avant sa mention par Grégoire de Tours, apprennent que dans cet emplacement existaient un ou plusieurs temples qui furent détruits par suite de l'édit rendu par Théodose en 389 (Baronius, *Annal. ecclesiast.*, tom. IV, pag. 627). Les pierres qui avaient servi à la composition de ces monumens gallo-romains, avaient été extraites des carrières d'Asnières; elles furent jetées dans les fondations du Chatel, dans l'enceinte duquel on fit arriver les eaux de Suzon, dont on barra le lit naturel.

Il est difficile aujourd'hui d'indiquer le point où se fit cette dérivation. Toutefois l'examen du terrain semblerait indiquer que ce fut dans le voisinage de la place Suzon et près des Jacobins (2). Quoi qu'il en soit, Suzon, en entrant dans le Castrum, se divisait en deux

(1) Il n'existe aucun ouvrage où soient indiqués, aux diverses époques de l'histoire de notre pays, les changemens du cours de Suzon, dont le nivèlement fut fait en 1806 et 1807 par M. Plagniol, ingénieur du canal, et plus soigneusement en 1810, par l'ingénieur en chef Ulriot Montfeu, dont le travail ne se trouve point rappelé dans le mémoire de M. Darcy. En suivant la direction de la vallée de Suzon, il est aisé de reconnaître les changemens successifs nécessités par les circonstances avant l'établissement du Chatel (Castrum).

(2) Voyez le plan.

branches : l'une, traversant le Chatel presque en ligne droite, servait de biez aux moulins dont parle Grégoire de Tours (1); et l'autre, se dirigeant du côté de l'orient, dans l'endroit où était jadis la Sainte-Chapelle, c'est-à-dire sur la place de la salle de spectacle, faisait tourner un moulin dont le coursier fut retrouvé en 1810, et rejoignait ensuite l'autre courant, avant sa sortie du Castrum, pour gagner l'Ouche à travers la prairie.

Un siècle après Grégoire de Tours, ce cours fut modifié, probablement à cause des ravages que ses débordemens causaient autour du Château; on en rejeta le trop-plein dans l'ancien lit supprimé par les Romains, qui traversait le cimetière commun de la ville et des campagnes environnantes (2). En 697, le pape Sergius I, voulant mettre fin aux différends des moines de Saint-Benigne et des clercs du Château (c'est-à-dire de Saint-Etienne), qui se disputaient la propriété et juridiction de ce polyandrion sur lequel on avait déjà bâti des habitations, ordonna que le cours de Suzon, qui traversait ce cimetière, servirait de limite aux deux parties : « *Quisquis etiam a* » *torrente qui utrumque burgum dividit auffere ab eodem burgo vel* » *claustro aliquio excepto abbati vel monachis presumpserit* (3). »

Tant que le Castrum put contenir ses habitans, le cours romain ne fut point changé; mais quand, au XI.e siècle, le roi Robert eut

(1) Il traversait la place Royale, la rue Bouhier, le palais de Justice, la rue de l'Ecole-de-Droit, les bâtimens du collége Godrans; puis il gagnait l'Ouche par la prairie, en suivant l'emplacement occupé dans la suite par la rue du Petit-Potet, la rue Saint-Pierre et la ruelle qui monte au rempart. Voy. Plan de Dijon, dans l'*Histoire de Saint-Etienne* par l'abbé Fyot, 1696.

Les fouilles récemment faites sur la place Royale, pour l'aqueduc des fontaines, ont mis à découvert cet ancien cours. (Voyez le plan.)

(2) Voici quelle était à peu près son étendue : il prenait des remparts de la porte aux Lions, allait jusque vers le château de Louis XI, gagnait de là la porte d'Ouche, et se terminait à la portelle du Castrum. Saint-Jean, Saint-Benigne, Saint-Philibert, furent construits sur son emplacement. (Voyez le plan.)

(3) *Chronique originale* mss. *de S.-Benigne*, folio XXV. (Biblioth. de Dijon.)

acquis des évêques de Langres ce château et son territoire, dont il voulait faire la capitale du duché, et que, sur ce bruit, une nombreuse population eut couvert de bâtimens le vaste espace qui s'étendait des remparts de la forteresse aux rives de l'Ouche, alors le cours de Suzon fut encore mis en question. Les bénédictins, craignant les entreprises du prince sur ses propriétés du bourg de Saint-Benigne, lui demandèrent de procéder à une reconnaissance de limites; le roi y consentit, et leur confirma en 1030 la propriété de la rive droite, telle que le pape Sergius l'avait fixée dans sa bulle: « *Et quam maxime de claustri eorum invasione, quod omnino ut nostri* » *antecessores, jubemus esse liberum, cum burgo et mercato, pariter-* » *que districto; nec quicquam a torrente qui Sancti* (Benigni) *Castrique* » (Divionis) *causam dividit, abs quolibet capi, vel auferri, etc....* (1) »

Un désastreux incendie occasioné par le feu du ciel, la veille de la Saint-Pierre, 1137, consuma la ville (Castrum), le bourg, formé par les constructions bâties près de la partie occidentale de l'enceinte aux trente-trois tours, et les faubourgs (2); il ne resta que les murs des maisons. Les ducs de Bourgogne résolurent de profiter de cette catastrophe pour donner à Dijon une enceinte plus considérable. On laissa subsister les murs du Chatel, contre lesquels on construisit des bâtimens : alors le bourg et la plus grande partie des faubourgs furent renfermés dans la nouvelle enceinte, qui, commencée peu après 1137, et interrompue pendant long-temps par les croisades et le malheur des temps, ne fut reprise qu'en 1356 par ordre de la reine Jeanne de Boulogne, mère du duc Philippe de Rouvres, et achevée quelques années après. C'est celle qui existe encore aujourd'hui, limitée par les remparts; elle est longue de 1350 toises (2631 mètres); la distance entre la porte d'Ouche et la porte Saint-

(1) *Charte du roi Robert*. (Arch. dép., chartrier de l'abb. de S.-Benigne, liasse d, des priviléges.)

(2) De *forsbourgs*, bourgs au dehors, et non de *falsus burgus*, comme il est dit dans l'*Influence des Croisades*, par Heeren, 1808, p. 271, à la note.

Nicolas est de 748 toises (1458 mètres), et celle de la porte Saint-Pierre à la porte Guillaume est de 500 toises (975 mètres).

La nouvelle enceinte terminée, on démolit une grande partie de l'ancien Château, qui devenait inutile; les fossés furent comblés, et le bras de Suzon qui le traversait fut rejeté dans le lit naturel (1).

C'est aussi à cette époque que les magistrats municipaux, voulant se servir des eaux de ce torrent pour la fortification de la place, résolurent de lui creuser un nouveau cours au-dessus de son lit naturel, afin qu'arrivant au point le plus élevé de la ville, il pût à la fois l'entourer et la traverser : c'est alors que l'on fit ce travail, dont le résultat subsiste encore de nos jours.

Au-dessous du chemin des Roses et au-dessus de Saint-Martin (ancienne paroisse de Fontaine), on coupa la rive gauche de Suzon, et on creusa le nouveau lit que nous connaissons (2). En face des Capucins, on le divisa; une branche fut dirigée du côté de l'orient, elle est connue dans les anciens titres sous le nom de *Vieux Terreaux* (3). elle entoure les faubourgs Saint-Nicolas, Saint-Michel et Saint-Pierre, traverse le pâquier de Bray, et se jette dans l'Ouche au-dessous de Longvic; l'autre, continuant du nord au midi, entra dans la ville sous la Tour-aux-Anes ou de la Trimouille, et rejoignit vers la place Suzon l'ancien cours naturel pour couler sur un lit pavé dans plusieurs endroits, et sortir ensuite sous la tour de la porte d'Ouche, et plus tard sous les remparts, entre cette porte et le Quinconce, avec une pente de 7 mètres 87 centimètres d'après le nivèlement pris par M. Darcy. Dans le commencement du xv.ᵉ siècle, on le bor-

(1) Voyez le plan.

(2) On pratiqua un barrage sur la rive droite en face de la coupure de la rive gauche, et l'on fut forcé de couper une portion du *psamnite calcaire nagelfluhe*, dont la masse fait la base du bassin dans lequel Dijon est situé, ainsi que cela est démontré dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon* pour 1836, p. 197, et comme on a pu s'en assurer en suivant dans la rue Guillaume les tranchées faites pour construire l'aqueduc. (Voy. le plan.)

(3) Voyez le plan.

da de quais assez larges, dont une grande partie, surtout ceux avoisinant la voie publique, étaient revêtus de murs de soutènement de 3 mètres de hauteur, d'un mètre de largeur, et recouverts par de larges pierres d'Anières retenues par des crampons de fer.

On établit aussi devant la Tour-aux-Anes un *chevaulot* (glacis, déchargeoir) pour diriger le trop-plein des eaux autour des remparts : c'est le cours qui se jette dans l'Ouche sous le Quinconce ou bastion de Guise (1).

Voici, du reste, quel était, à la fin du XIV.e et au commencement du XV.e siècle, le cours de Suzon à travers la ville.

A peine était-il entré par la Porte-aux-Anes (2), qu'il formait le biez des moulins communaux (3), arrivait dans l'enclos des Jacobins,

(1) Voyez le plan.

(2) Cette porte fut convertie en tour sous le roi Jean; elle fut reconstruite en 1513 par ordre de L. de la Trimouille, gouverneur de Bourgogne, qui lui donna son nom.

(3) Ce moulin fut construit par la ville de Dijon en 1389; en 1739 il existait encore sous le nom de moulin du sieur Millot.

L'existence de ces différens moulins doit faire croire que très-anciennement Suzon coulait sans interruption. M. Boudot pense qu'il était intermittent même du temps de Grégoire de Tours : nous ne pouvons adopter cette opinion, parce que la vallée à travers laquelle coule Suzon était jadis entièrement boisée; or les arbres agissent sur l'abondance des sources en abritant le sol contre l'action directe des rayons du soleil, et conséquemment en diminuant l'évaporation des eaux pluviales. De plus, les arbres, par la nature de leur transpiration et par le rayonnement de leurs feuilles vers un ciel sans nuages, s'enveloppent d'une atmosphère constamment fraîche et humide. La destruction successive des bois dans la vallée de Suzon a tari les sources qui alimentaient cette rivière, ou les a rendues moins abondantes. Lorsqu'on détruit les forêts, comme les colons européens le font partout en Amérique avec une imprudente précipitation, les sources, dit Humboldt, tarissent entièrement ou deviennent moins abondantes. Les lits des rivières restent à sec pendant une partie de l'année, se convertissent en torrens chaque fois que de grandes averses tombent sur les hauteurs. Comme avec les broussailles on voit disparaître le gazon et la mousse sur la croupe des montagnes, les eaux pluviales ne sont plus retenues dans leur cours : au lieu d'augmenter lentement le niveau des rivières, elles sillonnent, à l'époque des grandes ondées, le flanc des collines,

puis passait sous le pont de la Poissonnerie (au bas de la rue Musette), près duquel la mairie avait, en 1416, fait construire des chambres aisiées pour le bien de la ville (1), de là sous le pont de la Tournelle

entraînent les terres éboulées, et forment ces crues subites qui dévastent les campagnes. Il résulte de là que la destruction des forêts, le manque de sources permanentes et l'existence des torrens sont trois phénomènes étroitement liés entre eux. *Voyage aux Régions équinoxiales du nouveau continent*, tome v, page 173, 174. L'auteur indique différentes localités de l'ancien et du nouveau continent qui offrent les preuves de la justesse de cette assertion, et nous en avons une frappante dans le torrent de Suzon : aussi nous ne devons plus être surpris si nos pères l'ont signalée dès le commencement du xv.e siècle. En 1418, la mairie ordonne qu'une grosse pierre estant au cours de Suzon entre Messigny et Sainte-Foix, sera rompue, afin que l'eau vienne plus souvent à Dijon qu'elle ne fait. Cette délibération de la chambre prouve qu'à cette époque, et sans doute avant, Suzon n'était déjà plus pérenne. N'ayant trouvé dans aucun ouvrage la désignation du lieu ou était la *grosse pierre*, l'un de nous a suivi le cours de Suzon entre Messigny et Sainte-Foix, pour retrouver l'endroit où elle était : il s'est assuré que cette grosse pierre était la saillie considérable dans Suzon du rocher du pied duquel s'échappe aujourd'hui la fontaine du Rosoir; en effet, on voit dans cet endroit les traces du travail de l'homme, comme on en voit de pareilles à la fontaine de Jouvence détériorée.

Cette fontaine du Rosoir, dont l'eau va être amenée à Dijon, paraît être le résultat de la filtration des eaux de la fontaine de Sainte-Foix, eaux qui n'offrent pas des incrustations comme celles des fontaines de Jouvence et *Baise-ma-Mie*.

La délibération dont nous avons parlé n'indiquerait-elle pas un droit de la ville sur la fontaine du Rosoir?

Tel était l'état des principaux cours d'eau aux environs de Dijon, sous nos ducs. Nous ne parlons pas des nombreux fontenils du bassin de Suzon, ni de ceux qui sourcillaient autour de la ville, et dont les eaux de ceux du côté de l'est étaient autrefois retenues dans une tranchée transversale pour les réunir et les conduire à Dijon dans des tuyaux d'argile ou de briques, afin d'alimenter les cinq fontaines situées sur les places principales.

(1) *Latrines*. Au commencement du xiv.e siècle, la rue Musette était appelée *la Chieurie*, super rivam Suzionis. Plusieurs assurent que le nom de *Musette* lui fut donné au xv.e siècle à cause de ses latrines publiques. On disait, en plaisantant d'un individu qui paraissait se diriger vers ces lieux : *Il va vider sa musette*. D'autres prétendent que ce nom lui vint d'un *joueur de musette* qui était sculpté sur la façade d'une maison de cette rue.

(rue Tonnellerie), ensuite sous celui de la rue des Forges, longeait la ruelle de l'hôtel Dauphin (rue Dauphine), la rue de la Grande-Boucherie (rue du Bourg), traversait le marché de la Grande-Poulaillerie (rue Piron), puis l'enclos de la Chapelle-aux-Riches, longeait la rue de la Parcheminerie (Berbisey), et arrivait sur la place du Champ-de-Suzon, vaste terrain vague, sorte de Pré-aux-Clercs qui s'appela plus tard place de Morimont, de l'hôtel que l'abbaye de ce nom possédait sur cet emplacement. Après avoir fait tourner les moulins (1) qui se trouvaient près de cette place, Suzon, changeant de direction, passait devant le portail des Carmes (2), ensuite sous le pont Arnaud, où il recevait les eaux des fontaines de Rennes (3), faisait encore aller un moulin; puis, décrivant un demi-cercle, il passait sous le pont Andriot, gagnait la rue du Saichot, et sortait de la ville sous la tour ronde de la porte d'Ouche, qui, rebâtie au XVI.e

(1) Ces moulins furent acquis en 1376 par la ville sur les religieux de l'hospice du Saint-Esprit.

En 1535, un nommé Aublin ayant établi un moulin sur Suzon à sa sortie de la ville, sans l'autorisation des magistrats, ceux-ci le lui firent démolir, sous prétexte du *regonflement d'eaux et autres incommodités qu'il causait aux riverains.*

(2) En 1487, la ville, sur la demande des Carmes, fit construire devant leur portail un très-beau pont en pierre sur Suzon. Et les religieux, par reconnaissance, s'engagèrent à célébrer tous les ans, le lendemain de la Saint-Pierre, un service solennel pour les magistrats décédés.

(3) Jadis les fontaines de Rennes, au lieu de se jeter dans l'Ouche à 200 pas de leurs sources comme aujourd'hui, arrivaient jusques aux murs de Dijon. Là, renforcées des eaux de plusieurs fontenils qui sourdissaient des environs de la Plate-Forme, elles entraient dans la ville par la tour de Renne, parcouraient l'enclos de l'abbaye de Saint-Benigne, passaient entre les églises Saint-Philibert et Saint-Jean, longeaient la rue du Tillot, et se jetaient dans Suzon au pont Arnaud. Lors de la nouvelle enceinte de la ville, il y eut procès entre la mairie et Saint-Benigne, au sujet de la jouissance de ces eaux; ces débats furent terminés en 1386 par une transaction qui portait que les magistrats, dans le temps d'imminent péril, se serviraient de Renne pour inonder les fossés; mais que hors de là les eaux traverseraient la ville comme par le passé. Ce cours exista jusqu'en 1786, qu'il fut comblé par ordre de l'intendant Amelot, et dirigé le long du rempart dans l'Ouche.

siècle, prit le nom de tour de Guise, qu'on lui donna de Claude de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Bourgogne.

Cependant, les vastes terrains englobés dans la nouvelle enceinte ayant tous été envahis par les habitations, et la population augmentant toujours, on se trouva bientôt obligé de bâtir sur les rives de Suzon, qui ne servaient pas à la voie publique. C'est alors que la mairie acensa aux habitans des places sur ce canal (1). Dans la suite, ces places étant devenues insuffisantes, elle permit d'abord aux propriétaires riverains d'établir des planches pour communiquer d'une rive à l'autre; plus tard, de remplacer ces planches par des arvots (arcades, on en comptait 20 au milieu du xv.e siècle). Dans le courant du xvi.e, elle leur accorda la faculté d'établir, chacun en droit soi, des voûtes solides et capables de supporter les bâtimens que l'on construisit dessus (2). Enfin, on n'était pas arrivé au xvii.e siècle, que la presque-totalité du cours de Suzon dans la ville était convertie en aqueduc. Les ponts furent alors supprimés, et remplacés par des voûtes qui se reliaient à celles des particuliers (3).

(1) C'est de cette époque que datent les maisons de la gauche de la rue de Suzon, du bas de la rue Musette, de la rue Petite-Poissonnerie, des rues du Lacet et Tonnellerie, de l'île formée par les faces méridionale et orientale de la place du Morimont, de la droite de la rue Crébillon, de la gauche de la rue du Pont-Arnaud, et celles de la droite de la rue du Sachot.

(2) Le duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, qui résidait souvent à Dijon, fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la clôture de Suzon. Le 10 novembre 1587, il rendit une ordonnance qui enjoignait aux magistrats de faire procéder sans délai à la fermeture des cours de Suzon et de Rennes, à cause de la *mauvaise odeur qui s'en exhalait.*

(3) Cependant la ville, tout en accordant ces permissions, ne se dessaisit jamais de la propriété de Suzon. Sans parler des nombreux curages qu'elle y fit faire à diverses époques, sans mentionner les arrêtés de police que la mairie rendit contre ceux qui y commettaient des délits, les fréquentes descentes judiciaires qu'elle y fit faire pour constater les anticipations des riverains, et la répression sans appel de ces usurpations, ne laissent aucun doute à cet égard. Aussi n'hésitons-nous pas à le dire, Suzon est et a été de tout temps une propriété réelle et incontestable de la

Réceptacle général des immondices de la ville, et par conséquent nuisible à la salubrité de l'air, le cours de Suzon fut toujours l'objet d'une active surveillance de la part des magistrats municipaux. Voulant empêcher l'encombrement trop fréquent de ce canal, ils rendirent plusieurs fois des ordonnances très-sévères contre ceux qui y jetaient des ordures et des déblais (1), et punirent toujours rigoureusement les délinquans.

Tant que Suzon fut découvert, la police put s'exercer assez facilement; mais plus tard, quand son cours eut été converti en aqueduc dans sa plus grande partie, les riverains, méprisant les prescriptions municipales, pratiquèrent illégalement des ouvertures dans le cours, y firent des latrines, et s'en servirent comme d'une propriété à eux; mais la mairie, qui les surveillait, et qui avait non-seulement le plus grand intérêt à conserver la salubrité de l'air, mais encore à garder les droits de la ville, ne les laissa pas long-temps jouir en paix de leurs usurpations. Elle y fit faire de fréquentes descentes de justice, à la suite desquelles elle condamna les anticipateurs à fermer leurs issues, et depuis lors sembla redoubler de surveillance pour tout ce qui tenait à cette partie de la ville. C'est à cette époque qu'elle en commença les curemens généraux, qui jusques alors ne s'étaient faits que partiellement; elle contraignit les riverains à le

ville, et qui repose sur des titres authentiques émanés et approuvés du souverain, et déposés dans ses archives.

(1) Le revenu des amendes des délits sur le cours de Suzon était une des branches du revenu de la ville; il fut long-temps tenu à ferme.

Voici la date des principaux arrêtés de la mairie portant répression de ces délits: Vend. ap. la S.-Pierre 1383; le vend. ap. la S.-Pierre et la S.-Paul 1385 (Ordre d'informer contre ceux qui ont jeté des ordures dans Suzon); même date 1388; le lund. av. la Nat. N. D. 1407; jour de s. Clément 1408; 16 juillet 1416; 6 août 1450; 27 juin 1451; 4 septembre 1452; 2 août 1457; 10 janvier 1535 (il est ordonné aux sergens d'ôter les coiffes et bonnets de tous ceux qu'ils verront jeter des ordures dans Suzon); 1566, 9 août; 1567, 5 août; 1572, 15 juillet; 1613, 26 mars; 1614, 19 novembre; 1642, 16 septembre.

curer chacun en droit soi, et, pour donner plus de force à ses ordonnances, elle les fit homologuer par la cour du parlement (1).

En 1559 eut lieu le premier curement général. Suzon fut à peu près complètement nettoyé, et l'on supprima toutes les ouvertures qui donnaient dans son cours. En juillet 1601, le parlement et la chambre des comptes réunis offrirent à la ville une somme de 500 écus, et le clergé, de son côté, lui en offrit, le 7 août suivant, une autre de 200 écus pour concourir à l'œuvre de curer Suzon. Entrepris sur-le-champ, ces travaux marchèrent rapidement, et furent achevés avant la fin de l'année. Le 20 septembre on fit une visite à Sainte-Foy et autres villages, et l'on reconnut qu'en été le cours de Suzon cesserait (2).

(1) Voici la date des principaux curages de Suzon qui eurent lieu depuis son entrée dans la nouvelle ville : 1395, 3 juillet; 1401; 1407; 1417, 17 juillet; 1419, 20 juillet; 1436, 19 octobre; 1441; 1444; 1453, 15 juin; 1461, 7 juillet; 1464, 2 juillet; 1497, 2 août; 1535, 20 novembre; 1539; 1545, 16 octobre; 1559 à 1560; 1563, 27 août; 1585, 2 juillet; 1586, 3 juillet; 1589, 4 juillet; 1591, 26 juillet; 1592, 10 juillet; 1596, 16 mars; 1601, juillet; 1603, 19 septembre; 1646, 27 février; 1647, 3 septembre; 1657, 20 juillet; 1666, 8 février; 1669, 1.er juin; 1771, 9 août.

(2) En 1560, une visite semblable avait eu lieu, et l'on avait reconnu que les eaux de Suzon, à partir du Val-de-Suzon, se perdaient dans la vallée. (Voyez, au sujet de la pérennité du cours de Suzon, le rapport de M. Darcy, ingénieur, 1834.)

En 1767, un anonyme proposait de paver la rivière sur un corroi de terre glaise. En 1768, M. Lejolivet proposait l'établissement de deux réservoirs, l'un en face des Capucins, l'autre au-dessous des Tuileries.

Au mois d'août 1780, l'ingénieur Delaveine, accompagné de plusieurs membres de l'académie de Dijon, fit une visite du courant de Suzon. Il déclara que le moyen des barrages proposé par l'ingénieur Antoine était le seul moyen de rendre continu le cours de l'eau; mais cet avis tardif ne fut suivi d'aucune exécution, parce que de trois projets proposés pour rendre Suzon pérenne, on adopta, en 1769, le plus désastreux, puisque en redressant et creusant le lit, on ouvrit de nouvelles voies de filtration; on perdit une somme de 25,000 livres et nombre d'héritages précieux.

Il y a environ une quinzaine d'années, M. l'ingénieur Arnollet prétendit qu'au moyen de deux de ses pompes, il parviendrait à entretenir dans Suzon un cours

« Vers 1777 environ on fit curer le lit de Suzon en adoptant, dit » l'ingénieur Antoine, une opinion vicieuse et sans la moindre ins- » truction : il y eut dans l'air une corruption pernicieuse causée par » les remuages, et l'impossibilité d'abaisser le niveau de l'Ouche » rendit le curement inutile; il faut donc, dit-il, supprimer l'entrée » de Suzon dans la ville. »

Le 27 février 1809, le conseil municipal nomma une commission pour déterminer ce qu'il convenait de faire au cours de Suzon afin de remédier aux inconvéniens qu'on en éprouve.

En 1811, un commencement de nettoiement du cours de Suzon fut entrepris par l'égout de la rue Porte-d'Ouche, en face de la maison n.° 61. On enleva un certain nombre de tombereaux d'immondices, et on s'assura que dans certains endroits l'épaisseur de ces immondices était au moins de 6 pieds.

La suppression du cours intérieur de Suzon dans la ville serait une mesure dont on aurait à se féliciter dans le cas où le lit, complètement nettoyé, ne deviendrait plus le réceptable d'immondices, de déblais, etc., et où les latrines sur son cours seraient toutes supprimées; mais l'aqueduc de la brasserie du sieur Henri Weis et les divers égouts pour recevoir les eaux pluviales qui entraînent dans le lit de Suzon les immondices des rues, nécessitent le maintien de son cours.

Ces immondices ne présentent aucun inconvénient tant qu'elles

d'eau continu, au moyen duquel toutes les immondices seraient entraînées. Les deux pompes furent établies dans la brasserie du sieur Henri Weis, rue Saint-Nicolas, et mises en communication avec l'excellent puits que cet industriel y a fait creuser. Les pompes jouèrent pendant deux fois vingt-quatre heures, à la fin desquelles l'eau parvint en petite quantité sur le Morimont, sans entraîner aucune immondice.

Ces diverses tentatives montrent de la manière la plus complète la difficulté de nettoyer le cours de Suzon qui traverse la ville, et dont le lit, pavé seulement dans quelques parties, est aujourd'hui recouvert généralement de plus d'un mètre et demi de décombres, de dépôts et d'immondices.

sont couvertes d'eau. La construction des fontaines en fournirait le moyen si le volume d'eau est suffisant, et si l'on prévient la formation des tubercules de fer hydroxydé dans l'intérieur des tuyaux de fonte, en enduisant leurs parois intérieurs de mortier hydraulique d'après le procédé de M. Vicat, indiqué dans les mémoires de l'Académie de Dijon, 1836, pag. 488. Il faudrait alors voûter le lit dans toute son étendue, en diminuer la largeur, et supprimer toutes les latrines situées sur son cours; on pourrait peut-être aussi établir plusieurs barrages qui, convenablement placés, maintiendraient l'eau à une hauteur suffisante pour recouvrir constamment les immondices et s'opposer à leurs exhalaisons.

Si l'administration municipale adopte le projet du curage de Suzon, il sera indispensable de consulter la commission sanitaire de la ville, afin de s'éclairer sur les précautions à prendre pour prévenir les dangereux inconvéniens du dégagement des gaz délétères occasioné par le remuement des matières à enlever. Cette détermination serait d'autant plus utile, que cette commission, à sa séance du 25 juillet 1834, a déjà appelé l'attention de l'administration municipale sur l'égoût de Suzon, et qu'à la séance du 29 novembre suivant, elle avait proposé soit le curage, soit la construction de voûtes aux frais des propriétaires riverains.

Tels sont, Messieurs, les résultats du travail de vos commissaires, travail dans lequel ils vous prient de voir le désir qu'ils ont eu de répondre à la confiance dont vous les avez investis : ils seront heureux si le fruit de leurs peines peut recevoir votre approbation.

# SECOND RAPPORT

SUR

# LES FOUILLES FAITES A ALISE

## EN 1839.

MESSIEURS,

Je m'étais proposé pour but, dans les premières fouilles exécutées à Alise cette année, de reconnaître l'étendue de la ville sur le plateau du Mont-Auxois, de déterminer autant que possible la direction de ses principales voies de communication, et de retrouver les vestiges de ses principaux édifices.

Le premier rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter vous a fait connaître les résultats de ces recherches.

Après avoir décrit successivement l'aspect et l'état actuel du mont Auxois, j'ai cherché à démêler quel avait été, après sa prise par César, le sort de la ville d'Alise. La discussion des textes latins et l'examen des ruines explorées m'ont amené à conclure que cette importante cité avait été plusieurs fois incendiée, et à fixer, autant qu'il était possible de le faire, les dates de ces divers désastres. Enfin j'ai donné le relevé chronologique et topographique des différentes découvertes d'antiquités qui ont été faites, depuis deux siècles, dans les ruines d'Alise, tant celles dues au hasard que celles produites par des fouilles faites à dessein.

En vous rendant compte aujourd'hui des travaux que j'ai fait

exécuter pendant l'automne, je ne reviendrai pas sur ces observations préliminaires, auxquelles il me reste seulement à ajouter quelques rectifications. Je vous entretiendrai d'abord de mes tentatives pour retrouver deux monumens dont je croyais avoir découvert les débris, et ensuite de mes investigations aux environs du mont Auxois pour reconnaître le théâtre de la dernière défaite des Gaulois, si bien décrit par leur vainqueur. Le détail des objets antiques trouvés dans le cours de ces divers travaux en complètera le compte-rendu.

§ 1.er

## Fouilles du mont Auxois et de la plaine des Laumes.

*Mont Auxois.* — Dans les fouilles exécutées au commencement de cette année, j'avais cru reconnaître, dans la partie du mont Auxois dite Cimetière-Saint-Père, et désignée sous le n.° 44 du plan joint à mon premier rapport, les restes d'un théâtre. Je n'avais pu examiner que de loin, à cause des récoltes, l'hémicycle qui semblait se dessiner à 50 mètres N. N. O. de la tranchée que j'avais ouverte sur cette partie de la montagne. C'est par la recherche de ce monument que j'ai cru devoir commencer les nouveaux travaux.

En étudiant de près la courbure du terrain, dont je n'avais point encore approché, ses proportions, comme ses irrégularités, me firent soupçonner tout d'abord que j'avais été induit en erreur par une apparence que l'éloignement seul avait pu produire.

Deux tranchées furent ouvertes : l'une parallèle au pli de terrain qu'il s'agissait d'explorer, et intérieure à l'arc décrit par lui; l'autre s'élevant perpendiculairement du centre de la corde de cet arc, et coupant le pli dans toute son épaisseur. La première, dans la supposition qu'il s'agissait d'un théâtre, devait rencontrer les gradins inférieurs protégés par les ruines, et sans doute intacts. La se-

conde, en offrant la section des murs de soutènement, devait permettre d'en étudier la construction. Les travaux, dès le début, ne laissèrent aucun doute sur la nature bien différente de cet amas de pierres et de terre. L'élévation du terrain n'était due qu'à l'enfouissement, oublié depuis plusieurs siècles, d'une quantité énorme de blocs de pierre, de débris de poterie, de tuiles romaines, de moellons, etc., recueillis dans les champs voisins, dont ils entravaient la culture. Les pluies, en entraînant la terre, avaient peu à peu remis en saillie cette épaisse ligne de ruines, qui, vue à distance, présentait la forme dont j'ai parlé. Cependant, comme cette région du mont Auxois est, de toutes, celle qui présente les plus nombreux vestiges d'antiquités, il arriva qu'au moment d'abandonner et de faire combler la tranchée, les ouvriers rencontrèrent une partie du terrain qui portait les traces de l'incendie, mais dont les cendres n'avaient subi aucun bouleversement. L'exploration concentrée sur ce point produisit, pour résultat, la découverte de plusieurs objets antiques; mais elle ne put être continuée plus avant, les décombres déjà remués envahissant le réduit étroit qu'ils avaient seul respecté.

Objets trouvés dans cette tranchée :

Fragmens de corniche et placages en marbre, environ 1 mètre cube.

| | |
|---|---|
| Meule de moulin à bras : diamètre, 90 centimètres.... | 1 |
| Vase en terre cuite.. | 1 |
| Débris de vases avec reliefs. | 3 |
| Aiguilles en os. | 4 |
| Fibules. | 2 |
| Fragmens de fibules. | 2 |
| Médailles romaines, moyen bronze. | 4 |
| — petit bronze. | 2 |
| Monnaies gauloises, bronze. | 3 |
| — argent. | 1 |

*Plaine.* — J'ai dit dans mon premier rapport, page 20, qu'au bas

du mont Auxois, sur les bords de l'Oserain, et dans un lieu appelé *la Couperie*, on découvrit en 1833 des fragmens de marbre, des conduits en plomb, quelques débris de mosaïque, et une médaille d'or de Vespasien.

Il était important de suivre dans de nouvelles fouilles ces indications, qui semblaient annoncer que les habitations d'Alise, probablement après son premier incendie, vers le milieu du second siècle de l'ère chrétienne, avaient franchi l'enceinte de la cité gauloise pour s'étendre jusqu'au pied même du mont, qui les garantissait du côté du nord.

La tranchée ouverte sur ce point n'a fait connaître que quelques débris informes, des briques, des fragmens de marbre et de pierres taillées, etc. On ne peut rien conclure de cette découverte, quant à la nature des édifices qui existèrent jadis en ce lieu, et à l'époque de leur destruction.

Il faut dire toutefois que les travaux officiels d'exploration rencontrent de plus en plus à Alise des difficultés qu'il est souvent impossible de surmonter. Le refus de certains propriétaires de laisser fouiller leurs héritages, résiste aux propositions les plus avantageuses. Après avoir mutilé ou vendu à vil prix un nombre très-considérable de pierres gravées, de statues, de bas-reliefs, de vases, d'armes, et de médailles précieuses, les habitans du village de Sainte-Reine en sont venus tardivement à attribuer une valeur imaginaire au plus mince débris sorti des ruines d'Alise. C'est ce qui m'avait déterminé, dans les fouilles faites au commencement de cette année, à employer concurremment deux modes d'exploration : 1.° les fouilles par tranchées, qui étaient dirigées par moi sur les points du plateau de la montagne pour le creusement desquels j'avais obtenu l'autorisation des propriétaires; 2.° les recherches individuelles que, sur ma recommandation, quelques habitans exécutaient eux-mêmes à leurs risques dans leurs propriétés, et dont ils n'étaient indemnisés qu'en raison des objets qu'ils avaient trouvés, et qu'ils consentaient à me céder.

Le peu de succès des fouilles exécutées dans la plaine m'ayant engagé à recourir à ce second moyen, j'en ai obtenu pour résultat un certain nombre d'objets que je vais détailler. On comprend toutefois que j'ai pu être trompé sur le lieu de découverte de quelques-uns d'entre eux, puisque ces recherches individuelles étaient faites hors de toute surveillance.

Objets trouvés au pied du mont Auxois :

| | |
|---|---|
| Disque en terre cuite : diamètre, 0 m. 22 c. | 1 |
| Fragmens d'inscriptions latines. | 2 |
| Fragmens de vases avec reliefs. | 9 |
| Clefs en fer. | 4 |
| Coutelas en fer. | 1 |
| Rosace en cuivre, plaquée d'argent. | 1 |
| Cuillers à parfum. | 3 |
| Fibule en forme de lapin. | 1 |
| Idem en forme de lion. | 1 |
| Fibules diverses. | 6 |
| Aiguilles en os. | 4 |
| Cuiller à parfum en os. | 1 |
| Médailles romaines, moyen bronze. | 13 |
| — petit bronze. | 9 |
| Monnaies gauloises, bronze. | 6 |
| Fragmens d'objets brisés et indéterminés, en bronze et en fer. | 12 |

§ 2.

**Travaux de reconnaissance autour d'Alise.**

Les recherches que je voulais exécuter dans les environs d'Alise avaient pour but de reconnaître les lieux indiqués par César dans le

récit du siége de cette ville, et de confirmer encore, par cette preuve, l'identité vainement contestée de la cité gauloise.

Mes observations ne présenteraient aucun intérêt si elles ne se rattachaient à un extrait sommaire du texte de César, dont elles vont expliquer plusieurs passages.

(La carte donnée par Danville dans ses Eclaircissemens sur l'ancienne Gaule, quoique mal orientée, peut servir pour l'intelligence de ce qui suit.)

*C. J. Cæsaris Commentarii de Bello gallico* lib. VII. *Ipsum erat oppidum in colle summo admodum edito loco.* . . . .

Le plateau du mont Auxois, sur lequel était bâtie la ville, domine toute la contrée. Il est enveloppé, aux deux tiers de sa hauteur (à 100 mètres) par une ceinture de rochers abordables par un petit nombre de points. Il se termine, de l'est à l'ouest, par des éperons distans l'un de l'autre de 2,000 mètres. Sa largeur, dans le sens opposé, est de 800 mètres. La ceinture a 4,800 mètres de développement, et la surface qu'elle comprend 95 hectares 8 ares 75 cent., selon le cadastre; 100 hectares suivant les travaux topographiques exécutés, en 1837 par les officiers d'état-major. *Spect. milit.*, XXVII.ᵉ vol., 42.ᵉ livr., p. 627.

La crête rocheuse des versans opposés, qui est découpée en festons, présente un relief à peu près égal à celui de la ceinture.

*Cujus collis radices duo duabus ex partibus flumina subluebant.* L'Ose au nord, et l'Oserain au sud, baignent le pied du mont Auxois, et vont se jeter dans la Brenne, à quelque distance dans la vallée.

Les noms de ces trois rivières semblent remonter à une haute antiquité. On a prétendu que les deux premières étaient un dernier vestige du culte d'Isis et d'Osiris dans les Gaules, et que la Brenne devait son nom au vainqueur d'Allia. Au reste, la plupart des noms des villages voisins d'Alise sont romains, et paraissent indiquer vers ce point la concentration d'une importante colonie. Fain, *Fines*,

au fond de la vallée, Venarey, *Veneris ara*, à l'ouest, Pouillenay, *Pagus Apollinis*, au sud-ouêst, Ravouse, *Rive de l'Ose*, sur le bord de cette rivière au nord-est, Saigny, *a Sanguine*, au nord-ouest, etc.

*Ante oppidum planities circiter millia passuum trium in longitudinem patebat.* Il s'agit de la vallée quadrangulaire dite des Larmes ou des Laumes, baignée par les rivières dont on vient de parler, et qui a 2,400 mètres de côté du bas du mont Auxois au Moulin-Neuf, entre Grignon et Saigny.

*Reliquis ex omnibus partibus colles mediocri interjecto spatio, pari altitudinis fastigio oppidum cingebant.*

Ce sont les montagnes de Mussy, Venarey, Cormaillon, Grignon, Saigny, Menetreux, Bussy, Grésigny, Darcey, Munois, et Flavigny, qui entourent le Mont-Auxois, et dont plusieurs sont d'une élévation à peu près égale à celle du plateau sur lequel Alise était construite (1).

Les Gaulois étaient campés *sub muro, quæ pars collis ad orientem solem spectabat.* C'est le penchant de la montagne qui regarde Darcey, et qui forme un plateau inférieur, où quelques fouilles volantes ont fait retrouver des débris d'édifices romains bâtis après la première destruction de la cité gauloise. On y a trouvé, avec beaucoup de briques, de pierres brisées, de fragmens de placage en marbre :

| | |
|---|---|
| Vase en terre, parfaitement conservé. | 1 |
| Petit vase en cuivre jaune. | 1 |
| Fragmens de vases émaillés. | 2 |
| Fragmens d'instrumens en fer. | 2 |
| Fragment d'inscription latine. | 1 |
| Clou en fer. | 1 |

(1) L'élévation de quelques-unes de ces montagnes a été mesurée ainsi qu'il suit par les officiers d'état-major : Mussy, 418 mètres; Venarey, 263; Menetreux, 401; Grésigny, 402; Bussy, 416; Munois, 276; Flavigny, 429.

Manche de couteau en fer garni de nacre............ 1
Fragment de casque ou de bassin en bronze......... 1
Fragmens de fibules............................... 17
Médailles romaines, moyen bronze.................. 5
Médaille de Trajan, en argent..................... 1
Tessères d'hospitalité, formées d'une moitié de la médaille de la colonie de Nîmes.................... 3

On en trouve en grand nombre dans les ruines d'Alise, et il est digne de remarque que les portions de ces médailles que l'on retrouve, sont presque toutes celles qui portent la partie postérieure du crocodile empreint au revers.

Monnaies gauloises en bronze...................... 10
Objets brisés ou fondus par l'incendie............ 20

Un morceau de métal, d'un jaune d'or, fondu de la sorte, présente une dureté supérieure au bronze employé par les anciens dans la fabrication des armes, que j'ai été à même d'essayer avec M. de Saint-Mesmin, conservateur des collections de la Commission.

*Fit equestre prœlium in ea planitie.* Ce combat eut lieu dans la partie septentrionale de la vallée, entre Cormaillon et Saigny. On y voit un tertre élevé et de forme arrondie qui, selon la tradition superstitieuse du pays, fut apporté en ce lieu par Gargantua dans une hotte. Ce monticule, connu sous le nom de Teurreau de Gemio, pouvait être pris pour une grande tombelle ou motte funéraire. L'examen attentif que j'en ai fait m'a permis de reconnaître qu'il ne doit rien à la main de l'homme. Les bancs de pierres calcaires dont il est composé, et que les eaux ont mises à découvert dans quelques parties, appartiennent à la même formation que les coteaux de Grignon et de Lantilly, dont il a été détaché par le ruisseau de Cormaillon.

Mais au bas de ce teurreau (coteau, monticule, dans le patois de

l'Auxois), on a trouvé beaucoup d'ossemens de chevaux, et quelques objets antiques :

| | |
|---|---|
| Col de vase en terre grise........................ | 1 |
| Fond de vase en verre jaune...................... | 1 |
| Fragmens en fer.................................. | 3 |
| Fibule en bronze................................. | 1 |
| Pointe de glaive en fer.......................... | 1 |
| Fer de flèche.................................... | 1 |
| Fragmens en bronze............................... | 3 |
| Mâchoire inférieure d'homme...................... | 1 |
| Tête de statuette en terre blanche............... | 1 |

*Millia hominum octoginta delecta.* César porte à 80,000 hommes d'élite les troupes avec lesquelles Vercingetorix s'enferma dans Alise. Il y a deux raisons pour douter de l'exactitude de cette évaluation : d'abord, les étroites limites de la ville, qui n'occupait guère, avant sa reconstruction par les Romains, que la moitié du plateau du mont Auxois, c'est-à-dire 47 hectares 54 ares 37 centiares; ensuite, le peu de vraisemblance que Vercingetorix, s'il eût eu une armée aussi considérable, se fût laissé enfermer par les Romains, qui n'avaient pas plus de 60,000 hommes sous Alise, et que la révolte des peuples du midi de la Gaule isolait de l'Italie et de tous secours de ce côté.

*Fossam pedum viginti....* Tout le détail de ces travaux des Romains autour d'Alise paraît fabuleux, si on le rapproche du peu de temps consacré à leur achèvement, et du nombre de bras qui y furent employés. Sans parler des chevaux de frise, des chausses-trapes, des ceps, des lys, des fosses garnies de pieux, des murailles, des tours, etc., qui garnissaient les lignes romaines autour de la montagne, le creusement seul de ces lignes et de la contrevallation, qui n'avait pas moins de cinq lieues de circuit, un officier de génie italien, Léopold Vacca Berlinghieri, a évalué à plus de 57,000,000 de pieds cubes de terre les travaux de César autour d'Alise. Voyez *Examen des opérations et des travaux de César au siége d'Alise*, 1 vol. in-8.°, Lucques, Bertini,

1812. Si l'on se rappelle ensuite que ces immenses travaux étaient exécutés en présence de 80,000 hommes d'élite, par une armée qui n'en comptait que 60,000; que ceux-ci étaient obligés en même temps, comme le dit César, de veiller à l'approvisionnement du camp, de faire les fourrages, de garder les travailleurs contre les sorties de la place et les attaques du dehors, on conçoit que les historiens romains, déterminés à ajouter une foi aveugle aux récits du vainqueur, aient écrit de ce siége : *Circa Alexiam vero, tantæ res gestæ sunt, quantas audere vix hominis, perficere pene nullius nisi Dei fuerit.* Vell. Patercul., lib. 2.

Nous verrons tout-à-l'heure quels doutes la critique moderne peut conserver à ce sujet.

*Dierum triginta pabulum frumentumque habere omnes convectum jubet.* En amassant des vivres pour un mois, César était sûr d'en avoir pour tout le temps du siége. En effet, on a vu que, lorsque Vercingetorix rentra dans la ville après avoir renvoyé sa cavalerie, il avait des vivres pour un mois. Or il dut s'écouler au moins quinze jours entre ce moment et celui auquel César commença à s'en procurer pour le même espace de temps. A supposer donc qu'il fût investi par les Gaulois du dehors, il avait encore des vivres pour quinze jours de plus que Vercingetorix, qui, bloqué étroitement, ne pouvait rien faire entrer dans la ville.

*Imperant Æduis atque eorum clientibus.* .... César donne la nomenclature des contingens demandés à chaque peuple des Gaules par l'assemblée de la nation, pour marcher contre César et débloquer Alise. Il trouve pour total 248,000 hommes. On peut douter encore de l'exactitude de ce passage des Commentaires. Comment, dans le peu de temps assigné par César (moins d'un mois), les levées des Xantoni, par exemple (peuple de la Saintonge), purent-elles être mises en mouvement, et se réunir sous les murs d'Autun aux autres contingens que Comius, Virdumare, Epiredorix et Vergasillannus passèrent en revue avant de les conduire devant Alise?

*At ii qui Alesiæ obsidebantur, consumpto omni frumento......* Il y

avait alors un peu plus d'un mois que le siége durait, et Vercingetorix en était déjà réduit aux plus affreuses extrémités, que l'abondance régnait encore dans le camp romain.

Quant à la harangue de Critognatus, et à sa proposition de manger les enfans, les femmes et les vieillards, il est permis de croire que César a pu supposer l'une comme il a évidemment supposé l'autre: car on ne peut guère regarder comme authentique le discours qu'il a placé dans la bouche du chef des Arvernes.

*Hos Cæsar recipi prohibebat.* Les habitans d'Alise, chassés de leurs foyers par Vercingetorix, et repoussés par César, se réfugièrent, selon la tradition du pays, sur les bords de l'Armançon, et y fondèrent quelques chétifs établissemens qui plus tard formèrent une bourgade à laquelle le nom de Semur fut donné. Dans les anciens remparts de cette ville il existait jadis deux tours, dont l'une portait le nom de tour d'Hercule, et l'autre celui de tour de César. On voit au N. E. de la ville une montagne qui est connue sous celui de Velsing, *Velleris signum*, et sur laquelle s'élevait, dit-on, un temple où l'on gardait la représentation de la toison d'or; le nom de Montille, donné à un château voisin de Semur qui possède une source consacrée par un pélerinage annuel, est également attribué par les étymologistes au culte d'Hercule et d'Hylas son compagnon.

Ladonne en parle en ces termes :

Urbis Alexiacæ casum tristesque ruinas
Ædua gens miserata, aliam duce et auspice fundat
Hercule, Mandubiis sedem, simulataque muris
Mœnia Alexiacis, et propugnacula condit,
Sortiturque domus, antiquaque jura, suosque
Herculeis firmat ritus et sacra colonis:
Tum vicinum astris semureo in vertice templum
Herculeo fabricatur Hylæ, temploque sacerdos
Additur, et lucus late sacer; arx quoque vellus
Auriferum, Herculeæ monumentum nobile famæ,
Ostentans, super æthereas attollitur auras;
Necnon ad fluvii ripas, sub mœnibus urbis,

Armisono delubra deo constructa feruntur :
Unde manet fluvio Armisoni memorabile nomen ;
Ipse adeo indigenis, præsenti gallicus heros
Numine, et armorum studium, roburque ministrat,
Et claros docti eloquii largitur honores.

Ces vagues traditions devaient trouver leur place ici ; mais on comprend qu'il est impossible aujourd'hui d'y démêler l'erreur de la vérité.

*Ad Alesiam perveniunt, et, colle exteriore occupato.* Les 248,000 hommes qui arrivaient au secours d'Alise, se portèrent du côté du S. O. sur les montagnes de Soubey et de Magny, et étendirent leur camp jusqu'à 500 pas des lignes de César. Le lendemain 8,000 cavaliers gaulois descendirent dans la plaine, où la cavalerie de César leur fit essuyer une complète défaite. De tous les camps, dit le vainqueur, on voyait le combat : *erat ex omnibus castris quæ summum undique jugum tenebant despectus.* En effet, le camp romain était sur les hauteurs de Grésigny, celui des Gaulois sur les coteaux du S. O., et celui de Vercingetorix au pied des murs d'Alise.

*Mœsti, prope victoria desperata, se in oppidum receperunt.*

Tandis que l'action se passait dans la plaine, que faisait Vercingetorix ? César nous apprend que lorsque le combat commença à s'engager, les Gaulois renfermés dans Alise sortirent des portes de la ville, se rangèrent en bataille, comblèrent le fossé de claies et de fascines, et se disposèrent à faire une sortie.

On comprend mal que les 60,000 hommes de César, attaqués d'une part par les 248,000 Gaulois du dehors, de l'autre par les 80,000 de la ville, obligés en outre de garder quatre lieues de circonvallation, cinq lieues de contrevallation, des tours et des forts en grand nombre, aient pu empêcher Vercingetorix, que la famine chassait d'Alise, de se faire un passage et de rejoindre les confédérés. La proportion entre les forces des uns et celles des autres était autre certainement que celle qu'indiquent les Commentaires : sans quoi Vercingetorix, qui avait donné au siége de Gergovia des preu-

ves de son habileté comme chef et de son courage comme soldat, eût conduit autrement la défense d'Alise.

*Se ipsi stimulis inopinantes induebant.* Les Gaulois avaient été témoins, du haut de leurs remparts, de tous les travaux des Romains dans la vallée; ils les avaient vus creuser ces fosses, semer ces chausses-trapes. Comment accorder leur aveuglement avec ce que vient de dire César, que des trois camps on distinguait également tout ce qui se passait dans la plaine?

*Erat a septentrionibus collis.* C'est la montagne de Bussy, qui n'avait pu être comprise dans les lignes de César à cause de son étendue, et derrière laquelle Vergasillannus conduisit de nuit les 55,000 hommes qui devaient prendre les Romains à dos.

*Idoneum locum quid quaque in parte geratur.* César choisit un lieu d'où il pût embrasser toute l'action: ce fut sur la partie de la montagne de Bussy qui avance vers Grésigny qu'il se plaça. De là il découvrait, 1.° l'attaque de Vergasillannus entre les lignes de contrevallation défendues par Rebilus et Antistius; 2.° l'attaque de Vercingetorix; 3.° le camp abandonné par celui-ci sous les murs d'Alise; 4.° le camp de l'armée des confédérés; 5.° la plaine dans laquelle la cavalerie manœuvrait en arrière des lignes.

*Fit protinus hac re audita ex castris Gallorum fuga.* Le corps détaché de Vergasillannus était de 55,000 hommes; même en tenant pour détruite toute la cavalerie gauloise, il restait encore dans le camp 185,000 hommes qui n'avaient point été engagés. C'est cette puissante armée que les légions, décimées par le combat, virent fuir sans qu'aucune attaque motivât sa retraite. N'est-il pas permis de douter encore ici de l'exactitude de l'historien? Quoi! 55,000 hommes mettent en balance la victoire, que César ne leur arrache que par des sacrifices et un mouvement qui pouvaient le perdre lui-même, et 185,000 hommes, restés spectateurs de cette lutte que le moindre effort eût fait tourner au profit des Gaulois, s'enfuient sans combattre! Toutes les lignes de César, dégarnies successivement pour résister à l'attaque de Vergasillannus, laissent le passage ouvert à l'ar-

mée de Vercingetorix, qu'elles enferment, et celui-ci néglige cette occasion de salut!

Au reste, tout ceci s'explique, si l'on veut bien se rappeler certains autres prodiges racontés par César, et dont l'authenticité des bulletins de ses victoires ne permet pas moins de douter. Pour n'en citer qu'un, ne raconte-t-il pas qu'à Pharsale il tua 15,000 hommes à Pompée, tandis qu'il n'en perdit que 200? Il est vrai que l'histoire ancienne offre encore de plus merveilleux faits; mais que peut-on en conclure, sinon que l'imposture est aussi ancienne que l'orgueil et l'ambition?

Massinissa, dans une bataille contre Siphax, lui tue 30,000 hommes, fait 2,000 prisonniers, et ne perd que 30 soldats. (Appian., *de Bell. punic.*)

Dans une autre rencontre, les Romains, au dire du même auteur, tuent 50,000 Syriens, et ne perdent que 324 hommes.

Valerius, sans perdre un des siens, étend morts 13,000 Sabins; Sylla en perd 23 dans une action qui en coûte 28,000 aux ennemis; Lucullus, encore plus heureux, tue 120,000 hommes à Tigrane, et n'en perd pas 150; les Lacédémoniens couvrent le champ de bataille de 10,000 Arcadiens sans que Sparte ait à regretter un seul de ses enfans; Alexandre, au dire de Paul Orose, n'en perd que 9 dans le combat où Darius en laisse 40,000 sur le champ de bataille, etc. C'est ainsi qu'est écrite toute l'histoire ancienne.

L'examen critique que l'on vient de faire du récit de César reçoit une nouvelle force des soupçons élevés de tout temps sur sa véracité. Pollion, ami et contemporain de l'auteur, s'exprime ainsi en en examinant l'authenticité : « Pollio Asinius parum diligenter parum-» que integra veritate compositos putat Commentarios : cum Cæsar » pleraque et quæ per alios erant gesta, temere crediderit, et quæ » per se, vel consulto, vel etiam memoria lapsus, perperam ediderit; » existimatque rescripturum et correcturum fuisse. » (Sallust., *in Cæsar.*, 56.)

Il semble, dit Juste Lipse, que le style même de cet ouvrage se

ressent de l'embarras que l'auteur éprouve de son inexactitude. « Multa in Cæsare isto legi, Cæsare veteri parum digna pluscula » notavi. Sed universe quam frigida aut hians et supina sæpe tota » scriptio est! Quam conatus potius aliquid dicere quam dicit! Ita- » que obscuritas et intricatio. . . . . Proprium in eo scriptore vitium, » dicere multis nec multa. » (LIPSIUS, lib. I; POLIORCET., dial. 9.)

Après avoir suivi autour d'Alise les travaux du siége de cette ville par César, il était nécessaire de vérifier par quelques fouilles si, postérieurement à ce grand drame, la plaine qui en avait été le théâtre n'avait pas servi de lice à d'autres combats. En effet, quelques vestiges de tranchées au bas de la montagne de Menetreux semblaient annoncer que des retranchemens avaient été élevés sur ce point. J'ai fait pratiquer plusieurs excavations sur le flanc méridional de ces coteaux, en suivant le cours de l'Ose, qui semblait avoir été pris comme défense avancée de ces ouvrages; mais je n'ai pu rien retrouver qui prouvât en ce lieu l'existence d'une castramétation romaine. Toutefois on y a rencontré des ossemens, des fragmens d'armes en fer rongés de rouille, et un certain nombre d'objets curieux dont le détail suit :

| | |
|---|---|
| Partie d'un vase en bronze, à cannelures parallèles, formé de deux feuilles de métal assemblées par des clous rivés. | 1 |
| Fibule en cuivre jaune, niellée, émaillée en rouge, d'une belle conservation. | 1 |
| Deux rondelles de bronze réunies par un axe commun. | 2 |
| Styles en bronze d'une belle conservation. | 3 |
| Fragmens d'autres styles en bronze. | 2 |
| Style en ivoire. | 1 |
| Médailles romaines moyen bronze, dont une belle de Maximien. | 6 |
| Médailles romaines moyen bronze, dont une de Constance et une de Constantin, fleur de coin. | 5 |

Monnaie gauloise en bronze........................ 1
Médailles romaines en argent....................... 3
Moule à fondre une de ces petites roues de bronze que l'on trouve en grand nombre dans les cités gauloises, et dont l'usage est encore inconnu.......... 1
Fragmens de poterie, avec reliefs et noms de potiers... 10
Fragmens d'inscriptions romaines.................. 2
Blancs deniers d'Henri VI, roi d'Angleterre.......... 2
Monnaie de billon de Charles X (cardinal de Bourbon), 1593......................................... 1
Petite pièce d'argent de Charles-Quint............. 1
Médailles ou monnaies du moyen âge indéterminées, 4 en bronze, 4 en argent...................... 8
Fibule de la même époque, offrant la figure d'une fleur de lis.......................................... 1

La diversité de ces objets, et la distance des temps auxquels ils appartiennent, ne permettent pas de fonder sur leur découverte aucune conjecture raisonnable.

Au reste, toutes les fouilles exécutées à Alise même et dans ses environs, présentent le même mélange d'objets appartenant aux siècles les plus éloignés les uns des autres. Il faut même avouer que la fraude y a aussi ajouté ses produits mensongers. J'ai recueilli chez un laboureur trois médailles évidemment fausses, frappées en jetons, et dont la présence en ce lieu révèle assez la coupable industrie dont quelques curieux ont été la dupe.

J'ai dit que quelques rectifications devaient être faites à mon premier rapport.

*Page* 3. La première est relative à l'étendue du plateau du mont Auxois, qui est de 95 hectar. 8 ares 75 centiar., au lieu de 15 hect. 8 ar. 75 cent., comme on l'a imprimé par erreur.

*Page* 117... Le cercueil vendu au général Heudelet... etc. C'est une auge, et non un cercueil.

*Page* 20. Les Cuisines-de-César ne sont pas des vestiges de castramétation, mais bien une partie de la montagne, au S. O. de l'emplacement fortifié sur le mont Peuvenelle.

En résumé, les fouilles exécutées à Alise au mois de mai et d'octobre 1839, ont eu pour résultat de faire connaître l'emplacement de la ville, son sort après sa prise par César et jusque dans le moyen âge, la nomenclature exacte des antiquités qui y ont été trouvées depuis deux cents ans, et les circonstances détaillées du siége qu'elle soutint il y a dix-huit siècles, étudiées pour la première fois sur le terrain, et en suivant le récit de César, dont on a pu ainsi commenter et critiquer le texte.

Si des travaux ultérieurs sont encore exécutés sur le mont Auxois, ils auront pour but de continuer dans le moyen âge l'histoire de la dernière cité reconstruite sur les ruines de la capitale des Mandubiens, et de suivre les diverses transformations que le Pagus Alexiensis et le comté d'Auxois subirent sous l'influence successive de l'invasion des Bourguignons et du développement du système communal.

C.-H. MAILLARD DE CHAMBURE,

Président de la Commission des Antiquités,
Conservateur des Archives de Bourgogne.

Page 20. Les Châlons-de-César ne sont pas [illegible] notation, mais bien une partie de la montagne au N. O. de l'emplacement fortifié sur le mont [illegible].

En résumé, les fouilles [illegible] et d'octobre 1859, ont eu pour résultat de faire connaître l'emplacement de la ville [illegible] après sa prise par César et jusque dans le moyen âge, la nomenclature exacte des antiquités qui y ont été [illegible] depuis deux cents ans, [illegible] qu'il y a [illegible] pour la première fois sur le terrain, et en suivant le récit de César, dont on a pu ainsi commenter et expliquer le texte.

Si des travaux [illegible] pour but de [illegible] être reconstruite sur les ruines de la [illegible] et de suivre les [illegible] et le comté d'Artois subirent [illegible] l'influence [illegible] de l'invasion des [illegible] et du développement [illegible] communal.

# RÉFUTATION DE L'OPINION

QUI TENDRAIT A PLACER

# L'ANCIENNE ALESIA DE CÉSAR

## PRÈS DE LA VILLE D'ALAIS,

DANS LE DÉPARTEMENT DU GARD.

PAR M. **BERLIER** FILS, MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION.

Si jamais position géographique d'une ville antique parut irréfragablement établie, et désormais à l'abri de toute controverse, ce fut, certes, celle d'*Alesia*. Personne, que je sache, depuis les écrits de d'Anville (1), ne s'était avisé de contester que cette cité fameuse eût occupé le sommet du mont Auxois, sur le flanc duquel est aujourd'hui le bourg d'Alise-Sainte-Reine, dans le département de la Côte-d'Or. Toutes les circonstances qui peuvent concourir à établir l'identité d'un lieu sont ici réunies : 1.° explication toute simple et toute naturelle des opérations de César, depuis la levée du siége de *Gergovia* (2) jusqu'au moment où il arrive sous les murs d'*Alesia;* 2.° concordance parfaite de la description que César fait des lieux, avec ce que l'on voit aujourd'hui au mont Auxois et dans ses environs ; 3.° existence

(1) Eclaircissemens géographiques sur l'ancienne Gaule, par d'Anville.

(2) Montagne de Gergovia, près de Clermont-Ferrand.

sur le plateau de cette montagne de ruines d'une ville romaine, qui sans doute avait succédé à la ville gauloise; 4.° existence dans les environs de plusieurs voies romaines se dirigeant toutes sur le mont Auxois, et concourant avec les ruines à prouver que là était une ville romaine importante; 5.° enfin perpétuation du nom d'*Alesia* dans le moyen âge, où quelques écrits nous le transmettent, et jusqu'à nos jours mêmes, où le nom d'*Alise* nous le rappelle encore (1).

Lorsqu'une opinion universellement admise est établie sur des bases aussi solides, il est juste d'exiger de ceux qui chercheraient à la détruire, des preuves plus convaincantes encore à l'appui de leurs assertions. Or il s'est présenté un savant qui non-seulement a combattu l'opinion qu'*Alesia* fût *Alise*, mais qui, bien plus, a cherché son emplacement à plus de cent lieues de là, près de la ville d'*Alais*, dans le département du Gard. Cet auteur, qui sans doute fut conduit à soutenir cette opinion par un simple esprit de localité (2), était alors maire de la ville d'Alais, et se nommait Ours de Mandajors; il écrivit, à la fin du XVII.e siècle et au commencement du XVIII.e, plusieurs dissertations

(1) L'inscription trouvée sur le mont Auxois, en 1839, par M. Maillard de Chambure, et rapportée par lui dans les Mémoires de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, nous offre le nom d'*Alisiia*, dont la ressemblance avec *Alesia* n'a pas besoin de commentaires. — Dans la Chronique de Hugues de Flavigny il est question de la cité d'*Alesia apud Castrum Flaviniacum*, et ce *Castrum Flaviniacum* est aujourd'hui Flavigny, auprès du bourg de Sainte-Reine. — Dans la Vie de saint Germain de Paris, écrite à la fin du VI.e siècle par Fortunat, il est fait mention du *Pagus Alisiensis*, puis du *Pagus Alsensis* dans le testament de Waré et dans les chartes et capitulaires des rois de la seconde race. Du nom *Alsensis* s'est formé plus tard le nom français *Aulsois*, *Aussois* ou *Auxois*, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours.

(2) Ce qui prouverait que c'était chez lui un parti pris d'avance et préalablement à tout examen sérieux, de s'approprier, s'il est permis de s'exprimer ainsi, l'ancienne *Alesia*, c'est que d'abord il la plaça à Alais même; puis, dans un second écrit, à Saint-Etienne-d'Alenzac, village à quelque distance d'Alais. Or il n'est guère probable que la description de César s'appliquât également à ces deux localités si rapprochées.

sur l'ancien état des Gaules (1), et entre autres un mémoire intitulé : *Eclaircissemens sur la dispute d'Alyse en Bourgogne et de la ville d'Alez, capitale des Sevennes en Languedoc, au sujet de la fameuse Alezia assiégée par César*, mémoire qui fut imprimé à Avignon en 1715. Depuis lors parurent, en 1741, les *Eclaircissemens géographiques sur l'ancienne Gaule* de d'Anville, dans lesquels est comprise une *explication topographique du siége d'Alesia*. Sous ce nom modeste on trouve une discussion approfondie de la position d'*Alesia*, que l'auteur, après un mûr examen, n'hésite pas à placer sur le mont Auxois. A la vérité d'Anville, dans cet écrit, passe sous silence les prétentions de la ville d'Alais, et ne les mentionne en aucune manière; mais cela sans doute parce qu'il jugeait ces prétentions trop déraisonnables pour qu'il fût nécessaire de les réfuter.

Depuis la publication de l'ouvrage de d'Anville, la question paraissait avoir été résolue d'une manière irrévocable, et il ne s'était pas élevé sur ce point la moindre discussion, lorsque tout récemment M. Thierion, président annuel de la société d'agriculture, sciences, arts et belles lettres du département de l'Aube (2), entame incidemment la discussion entre Alise et Alais, et reproduit les raisonnemens d'Ours de Mandajors en faveur de cette dernière. Il est à regretter qu'un homme qui montre autant de véritable érudition que le fait M. Thierion dans le mémoire dont je viens de parler, ait rappelé aussi légèrement une opinion que sans doute il n'a pas mûrement étudiée, parce qu'il ne l'énonçait qu'en passant, et qu'il attachait fort peu d'importance à cette question étrangère au sujet qu'il traitait.

Cependant cette reproduction d'une opinion bien anciennement abandonnée, ou qui plutôt n'avait jamais été soutenue que par son auteur, nous met en quelque sorte dans la nécessité de réfuter le mé-

(1) Nouvelles Découvertes sur l'ancien état de la Gaule. Paris, 1696. — Dissertation sur la Frontière de la Gaule.

(2) Rapport inséré dans les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles lettres du département de l'Aube, année 1839, sur la question de savoir si l'Agendicum des Commentaires de César est Sens ou Provins.

moire de Mandajors : car la recommandation d'un homme à qui sa science et la position éminente qu'il occupe comme président d'une société scientifique, doivent attirer la confiance, pourrait donner à ce mémoire, dans l'esprit de quelques personnes, une consistance qu'il n'a jamais eue, et qu'il ne pourrait acquérir sans elle. Hâtons-nous toutefois de dire que M. Thierion n'adopte point cette opinion comme sienne, et qu'il exprime seulement le doute qu'elle a fait naître en son esprit.

Le mémoire de Mandajors est précédé d'un avant-propos, et divisé en vingt-un paragraphes qu'il appelle *éclaircissemens.*

Dans son avant-propos l'auteur cherche à établir, en s'appuyant de l'opinion de Bayle, que César avait écrit des Ephémérides qui étaient autres que les Mémoires ou Commentaires que nous possédons de lui, et dont ces derniers devaient être en quelque sorte le mis au net ou une rédaction plus soignée et quelquefois corrigée. Il veut ainsi ébranler la confiance que l'on peut accorder aux Commentaires, en donnant comme probable que les auteurs postérieurs à César, et dont le récit ne concorde pas avec celui de ses Commentaires, ont dû puiser dans ses Ephémérides les faits qu'ils rapportent. Il prétend encore que les Commentaires ont pu et dû même subir des altérations de la part des copistes entre les mains desquels ils ont passé, et que ces altérations ont eu pour but de faire disparaître les faits qui pouvaient porter atteinte à l'honneur et à la gloire du nom romain. Mais alors, pourquoi ces copistes auraient-ils laissé subsister dans les Commentaires plusieurs passages où cette gloire peut paraître momentanément ternie, tels que le récit de la terreur panique dont fut frappée l'armée romaine à *Vesontio* (Besançon), chez les Séquanais, à la nouvelle de l'approche des Germains; celui de la défaite et de l'extermination des deux légions commandées par Sabinus et Cotta, chez les Eburons; celui de la destruction de près de cinq cohortes par les Sicambres, sur le territoire de ces mêmes Eburons; celui enfin de l'échec éprouvé par César lui-même devant *Gergovia* et de la levée du siége de cette ville. Certes, de légères altérations au texte primitif ont pu quel-

quefois s'introduire dans les copies successives qui en ont été faites; mais il est impossible, sans placer en état de suspicion tous les écrits que nous ont laissés les anciens, d'admettre d'autres changemens que ceux de quelques mots que les scribes auront mal lus ou mal copiés. Comment pourrait-on croire que les copistes, plus soigneux de la gloire de César que César lui-même, ont intercalé dans ses Commentaires des passages entiers et supprimé d'autres passages pour voiler un échec qu'il aurait éprouvé? C'est cependant sur cette idée que repose toute l'argumentation de Mandajors.

Son premier éclaircissement est employé tout entier à mettre en opposition les écrits de Dion Cassius et de Plutarque avec un passage des Commentaires qu'il prétend falsifié, tandis que le récit des deux auteurs que nous venons de nommer serait tiré, selon lui, des Ephémérides aujourd'hui perdues de César. On voit en effet dans le VII.[e] livre des Commentaires que César, après la levée du siége de *Gergovia* et la défection des Eduens, se dirigeant vers le territoire de ceux-ci, reconstruisit le pont sur l'Allier, et y fit passer son armée, puis se porta vers la Loire, sur le bord opposé de laquelle les Eduens faisaient rôder leur cavalerie, et avaient placé des garnisons et des postes pour en interdire le passage aux Romains. Ce peuple gaulois était d'autant plus disposé à se flatter de réussir dans ce projet, que (ici je transcris le texte même des Commentaires) *Liger ex nivibus creverat, ut omnino vado transiri non posse videretur. Quibus rebus cognitis, Cæsar maturandum sibi censuit, si esset in perficiendis pontibus periclitandum, ut priùsquam essent majores eo copiæ coactæ dimicaret. Nam ut, commutato consilio, iter in provinciam converteret, id ne tum quidem necessario faciendum existimabat, cum* infamia *atque* indignitas *rei, et oppositus mons Cebenna, viarumque difficultas impediebat; tum maxime quod adjungi Labieno atque iis legionibus, quas una miserat, vehementer cupiebat. Itaque admodum, magnis diurnis atque nocturnis itineribus confectis, contra omnium opinionem, ad Ligerim pervenit: vadoque per equites invento, pro rei necessitate opportuno, ut brachia modo atque humeri ad sustinenda arma liberi ab aqua esse possent, disposito equitatu, qui vim*

*fluminis refringeret, atque hostibus primo adspectu perturbatis, incolumem exercitum transduxit; frumentumque in agris et copiam pecoris nactus, repleto iis rebus exercitu, iter in Senones facere instituit* (1).

Tel est le texte des Commentaires; mais si l'on s'y conforme, et que l'on admette comme fait authentique ce passage de la Loire et la marche de César vers les Sénonais, on ne pourra plus sans invraisemblance le faire revenir vers Alais, et au contraire dans ce cas l'explication de son arrivée devant Alise sera toute naturelle. L'auteur, pour faire valoir son opinion, se trouve donc obligé de nier le passage de ce fleuve, et c'est ce qu'il fait, en attribuant aux copistes une interpolation qui comprendrait nécessairement tout le récit que nous venons de rapporter, et qui, selon lui, aurait eu pour but de déguiser un échec essuyé par César dans cette tentative infructueuse. Mais en vérité, les copistes eussent été bien mal-adroits dans leur altération du texte, et c'eût été de leur part un singulier expédient pour sauver l'honneur du nom romain, que de montrer César traitant d'*ignominieuse* et d'*indigne* la retraite par les Cévennes, retraite qui est précisément celle qu'il eût effectuée dans l'hypothèse de Mandajors. Il est impossible qu'ils aient commis une aussi lourde bévue, quand il leur était si facile, s'ils voulaient déguiser la vérité, de ne point mentionner la tentative de passage de la Loire, et de dire simplement que César, voyant toute la Gaule soulevée, jugea nécessaire de se replier sur la province romaine, afin d'avoir une base d'opérations, et revint directement de *Gergovia* à Alais.

Pour contredire les Commentaires, l'auteur s'appuie, il est vrai, de ce passage de Dion Cassius : *Cæsar, confestim in Æduos suscepta expeditione, fluvio Ligeri obstante, ab hoc quoque incepto desistere coactus est, nulla re perfecta* (2). Il faut avouer qu'il y a ici contradiction évidente entre les deux textes; mais dans Dion Cassius cette phrase est la seule sur laquelle on puisse s'appuyer pour nier le passage du fleuve. Et

(1) Cæs. Comm. de Bell. gall., lib. VII, c. 56.

(2) Dion Cassius, Hist. rom., lib. XL, p. 138, edit. Hanovriæ, in-fol., 1606.

comment peut-on attribuer plus de confiance à une phrase ainsi isolée d'un historien postérieur de plus de deux cent cinquante ans à l'évènement qu'il rapporte, qu'au récit si bien circonstancié de César? N'est-il pas très-possible d'ailleurs que Dion, en écrivant son histoire, ait eu présent à la mémoire l'endroit des Commentaires où César nous apprend que sous les murs de Lutèce, où se trouvait Labienus peu avant le passage de la Loire, le bruit commençait à courir que César, arrêté par ce fleuve s'était, faute de vivres, retiré vers la province romaine (1).

L'extrait de Plutarque (2) rapporté par Mandajors, est peu explicite, mais il vient à l'appui des Commentaires plutôt qu'il ne les contredit : car il signifie que le découragement répandu dans l'armée par la défection des Eduens engagea César à lever son camp (probablement de devant *Gergovia*), pour se porter, par les frontières des Lingons, chez les Séquanais, qui, relativement à l'Italie, faisaient face au reste de la Gaule, et l'on ne peut trouver contradiction entre ces paroles et les Commentaires, qu'en supposant, comme le fait Mandajors, qu'il existait deux peuples, l'un de Lingons, l'autre de Séquanais, différens de ceux que tous les auteurs nous font connaître sous ces mêmes noms. C'est une question dont nous nous occuperons tout-à-l'heure.

Suétone, qui écrivait cent ans environ avant Dion Cassius, vient encore confirmer que César n'essuya point de revers au passage de la Loire : il dit, en effet, qu'au milieu de tant de succès, César n'éprouva que trois échecs et pas davantage, savoir : dans la Bretagne, sa flotte ayant été presque détruite par la tempête; dans la Gaule, devant *Gergovia*, où une légion fut mise en fuite; et dans le pays des Germains, où les lieutenans Titurius et Aurunculeius furent massacrés dans une embuscade (3).

(1) Cæs. Comm. lib. VII, c. 59.

(2) *Tunc vero, reliquis sociati rebellibus (Ædui), magna trepidatione Cæsaris exercitum perfudere. Quare, motis inde castris, fines Lingonum superavit, quoad Sequanos socios ac pro Italia reliquæ Galliæ objectos perveniret*, etc. Plut. in Cæs.

(3) *Per tot successus, ter, nec amplius, adversum casum expertus (Cæsar) : in Bri-*

Ce qui vient d'être dit prouve irrésistiblement que le texte des Commentaires n'a point été altéré comme voudrait le faire croire Mandajors. Or toute son argumentation repose sur ce fait, que César, ayant infructueusement tenté le passage, aurait rebroussé chemin vers la province romaine. Cette argumentation, péchant par la base, s'écroule tout entière, et il peut paraître dès à présent superflu de pousser plus loin la réfutation. Continuons cependant : car il n'est pas inutile de voir dans combien de suppositions presque incroyables l'auteur est entraîné par le point de départ erroné qu'il a choisi.

Comme César, d'après le texte des Commentaires (1), et d'après Plutarque, arrive près d'*Alesia* en passant par les frontières des Lingons pour se rendre chez les Séquanais, Mandajors se trouve forcé de chercher dans le voisinage d'Alais, des Lingons et des Séquanais autres que les deux peuples si connus, de même nom, qui habitaient les territoires représentés par l'ancien évêché de Langres et la Franche-Comté : or, sur les confins du Gevaudan et du Velay, il trouve la petite ville de *Langogne*, qu'il prétend, à cause de la ressemblance de nom, représenter un ancien peuple de Lingons ; il n'apporte pas d'ailleurs à l'appui de cette assertion d'autre preuve que cette ressemblance de nom : qu'on juge de la force d'un pareil argument.

Après avoir ainsi improvisé un peuple de Lingons, il s'agit de trouver des Séquanais qui ne soient pas ceux de Franche-Comté : l'auteur paraît y éprouver plus de difficulté ; mais cependant, rencontrant sur la carte des Gaules *Arausio Secundanorum*, aujourd'hui Orange, il suppose que les copistes auront pu faire *Sequani* de *Secundani*, et qu'ainsi c'était vers Orange que César se dirigeait, en passant par Langogne. L'auteur n'a point fait attention que ces *Secundani* n'étaient point un peuple gaulois : c'était au contraire une colonie

*tannia, classe vi tempestatis prope absumpta; et in Gallia, ad Gergoviam, legione fusa; et in Germanorum finibus, Titurio et Aurunculeio legatis per insidias cæsis.* Suet. in Jul. Cæs., cap. 25.

(1) Cæs. Comm. lib. VII, c. 66.

de soldats romains de la deuxième légion. En second lieu, César, en parlant de cette colonie, n'eût pas dit qu'il faisait route *in Secundanos*, mais bien *ad Arausionem Secundanorum*, puisque c'était une ville, et non un peuple. Les copistes, d'ailleurs, devaient tous connaître parfaitement l'usage où étaient les Romains de donner à leurs colonies les surnoms de *Sextanorum*, *Septimanorum*, *Decimanorum*, etc., d'après le numéro de la légion qui sans doute avait formé le noyau de cette colonie, et ils ne pouvaient croire qu'ils dussent changer ces noms lorsqu'ils les rencontraient. Pour prouver encore que le pays des Séquanais dont parle ici César n'est point la Franche-Comté, l'auteur s'appuie du passage suivant de Plutarque : *Quoad Sequanos socios ac pro Italia reliquæ Galliæ objectos perveniret* (1); et, traduisant *reliquæ Galliæ* par *l'autre Gaule*, traduction tout-à-fait fautive, il en conclut que ces Séquanais étaient dans la province romaine; tandis qu'au contraire cette phrase signifie que, relativement à l'Italie, les Séquanais faisaient face au reste de la Gaule, ce qui s'applique parfaitement à la Franche-Comté, en faisant abstraction de la province romaine, qui évidemment ne doit pas être comprise dans le mot *Gallia* tel qu'il est ici employé, et en ne tenant pas compte des Helvétiens, que leur récente défaite avait réduits à un état d'impuissance dont ils ne pouvaient se relever de long-temps. Ainsi tombent encore d'elles-mêmes toutes les raisons alléguées par l'auteur en faveur de l'existence d'un second peuple de Séquanais dans la province romaine.

Avant d'aller plus loin, remarquons que César, se trouvant entre Sens et la Loire, n'avait réellement d'autre route à prendre pour secourir la province romaine, que celle qui, longeant le pays des Lingons, conduisait sur la Saône chez les Séquanais, d'où il n'avait plus ensuite qu'à descendre la fertile vallée de cette rivière pour arriver chez les Allobroges, qui faisaient partie de la province; et, d'après Dion Cassius, c'était bien au secours des Allobroges que César se portait, et non au secours du Bas-Languedoc, comme le dit si souvent

(1) Plut. in Cæs.

Mandajors. *Vercingetorix,* dit Dion, *Allobrogibus bellum inferre intendit: Cæsarem iis auxilio proficiscentem in Sequanis deprehensum circumdat* (1). Voilà donc ce même Dion Cassius, sur le témoignage duquel notre auteur s'appuyait pour mettre en doute la fidélité du texte des Commentaires, qui, par un autre passage, vient confirmer, ou plutôt compléter le sens de ces mêmes Commentaires, et fait bien voir que les Séquanais dont il est question ne sont point autres que ceux que tous les auteurs citent sous ce nom.

Mandajors ne manque pas de rapporter le passage où Strabon dit : *Ad Alesiam, Mandubiorum gentis oppidum, Arvernis finitimæ* (2), etc., et il l'explique dans son système en disant que les Gabaliens (3), soumis à la domination des Arverniens (4), étaient effectivement très-voisins d'Alais, et que de cette manière on pouvait dire qu'Alais était sur les frontières des Arverniens. Mais, malgré l'autorité dont jouit Strabon, on ne peut admettre ce passage dans toute sa rigueur, et il faut ou dire avec Valois, Samson, et d'Anville, qu'il y a ici erreur de nom, et que l'on doit substituer *Lingonibus* à *Arvernis*, ou remarquer que dans le passage dont il s'agit, c'est de l'histoire, et non de la géographie, que fait Strabon. Le mot *finitima* peut bien dès-lors ne pas être pris dans la plus stricte acception du mot, comme s'il s'agissait d'une description géopraphique, et on peut le prendre dans le sens de *voisin,* ou de *peu éloigné*, qui est d'ailleurs la traduction assez fidèle du mot grec ὅμορος dont s'est servi Strabon, et qui peut bien s'appliquer aux Mandubiens relativement aux Arverniens, dont ils étaient éloignés tout au plus de douze myriamètres.

Je n'entrerai point avec l'auteur dans l'examen des localités des environs d'Alais : ne les connaissant point, je ne nierai pas qu'elles puissent jusqu'à un certain point concorder avec la description de César. Cette concordance, au reste, en supposant qu'elle existât, ne serait nul-

(1) D. Cass. lib. XL, p. 138.
(2) Strab. lib. IV.
(3) Peuples du Gevaudan.
(4) Cæs. Comm. lib. VII, c. 75.

lement concluante : car si l'on recherchait en France tous les lieux auxquels, abstraction faite de toute autre considération, peut s'adapter cette description, on en trouverait indubitablement plusieurs. Mais c'est le rapprochement de toutes les circonstances qui précèdent le siége, qui ne permet pas de douter du véritable emplacement d'Alesia. Cependant, dans son septième éclaircissement, Mandajors conteste la ressemblance des lieux décrits par César avec les environs du mont Auxois, et il fait preuve ou d'une grande ignorance des localités ou de beaucoup de mauvaise foi, en niant l'existence au pied du mont Auxois de la petite plaine de trois milles de longueur mentionnée par César, et en disant qu'il n'y a qu'un des deux ruisseaux qui soit près de la montagne. A de semblables allégations, il n'y a qu'un mot à répondre : *Allez sur les lieux ;* tous ceux qui les ont vus savent à quoi s'en tenir.

Reprenons maintenant la série des déductions de notre auteur. Comme il ne veut point que César ait traversé la Loire, il ne peut admettre que Labienus, avec des forces bien moindres que celles de son général, soit parvenu, pour le rejoindre, à passer ce fleuve vers le lieu même où celui-ci aurait échoué dans cette entreprise. Qu'imagine-t-il alors? « *Agendicum* n'est point *Sens*, » dit-il dans son dix-septième éclaircissement : « son véritable nom est *Angedicum;* or Angedicum et Angers se ressemblent; donc Angedicum ou Agendicum est Angers. » Si ce ne sont point ses propres termes, c'est du moins le sens précis de son raisonnement. Que l'on juge, d'après cet exemple, du crédit que mérite un homme qui s'abandonne à de semblables jeux d'imagination, et qui d'ailleurs, contre le témoignage de Ptolémée, de l'Itinéraire d'Antonin, de la table de Peutinger, de César lui-même, qui dit *Agendicum in finibus Senonum* (1), veut placer Agendicum dans une position où l'on ne comprendrait plus rien à l'expédition de Labienus, qui, partant d'Agendicum, descendit la Seine de *Melodunum* (Melun) à *Lutetia* (2) : ce qui, certes, ne s'applique nullement au chemin d'An-

(1) Cæs. Comm. lib. VI, c. 44.
(2) Cæs. Comm. lib. VII, c. 58.

gers à Paris. Labienus, d'ailleurs, en partant d'Angers pour rejoindre César, aurait eu à traverser dans toute son étendue le pays des Arverniens et des Bituriges, le cœur du pays soulevé, et une semblable marche ne se serait point opérée sans obstacles sérieux et sans combat dont il eût été question, les Gaulois ayant le plus grand intérêt à empêcher la jonction de César avec son lieutenant.

L'auteur ayant fait d'Agendicum Angers, et ne voulant point cependant se mettre pour cela en contradiction avec César, qui place Agendicum *in finibus Senonum*, soutient que les Andes n'étaient point les peuples de l'Anjou, mais bien un peuple de la Basse-Bretagne. Il deviendrait trop fastidieux de le suivre dans cette digression assez étrangère à notre sujet, et qu'il étaie de si pitoyables raisons, qu'il suffit à un homme de bon sens de les lire pour se convaincre de leur inanité.

Revenant ensuite à son sujet, l'auteur prétend qu'il n'y a rien à induire de ce passage de César : *Quod, interclusis omnibus itineribus, nulla re ex provincia atque Italia sublevari poterat* (*Cæsar*), *trans Rhenum in Germaniam mittit* (1). N'est-ce pas au contraire la preuve la plus évidente que César était à proximité de la Germanie, et non dans le midi de la Gaule, dans la province même d'où César nous apprend qu'il ne pouvait tirer des secours. Cette seule phrase n'est-elle pas la condamnation la plus absolue de l'opinion soutenue par Mandajors ? et la seule chose difficile à comprendre n'est-elle pas que, placé entre Sens et la Loire, César ne se trouvât pas trop éloigné du Rhin pour en faire venir des auxiliaires.

Enfin, non content d'avoir fait toutes les suppositions les plus hasardées, nécessaires du reste au soutien de sa thèse, l'auteur se plaît encore à en accumuler d'autres qui n'ont pour ainsi dire aucun rapport avec le but principal qu'il a en vue : c'est ainsi qu'il indique dans le voisinage d'Alais, sur une simple ressemblance de nom fort contestable, les localités qu'il prétend avoir été le pays des *Brannovii* et des *Aulerci Brannovices*, peuples que César désigne comme cliens des

(1) Cæs. Comm. lib. VII, c. 65.

Eduens. Selon lui, *Blannave*, village peu éloigné d'Alais, rappelle parfaitement le nom des *Brannovii*. Mais ne pourrait-on pas avec autant de vraisemblance le retrouver dans *Bragny*, village près de Verdun-sur-Saône, ou dans *Briany*, près de Précy-sous-Thil, ou dans la *Roche-en-Brenil*, près de Saulieu? Ou pourquoi ne le retrouverait-on pas encore dans la *Brenne*, petite rivière qui passe à une lieue d'Alise? Je ne fais d'ailleurs ces citations que pour montrer combien est vaine une simple ressemblance de nom, lorsqu'elle n'est appuyée d'aucune autre raison. C'est tout aussi légèrement que Mandajors veut établir près de Brioude la position de *Gergovia*, et dans les montagnes du Velay la Bibracte des Eduens.

Ce petit ouvrage est un tissu de suppositions si incroyablement accumulées, qu'on est tenté, après l'avoir lu, de se demander si c'est sérieusement que l'auteur a traité ce sujet, et s'il n'a pas voulu se faire un jeu de montrer comment on peut, en s'appuyant de quelques raisons plus ou moins spécieuses, établir avec une sorte de logique des faits entièrement contraires à ceux qu'indique le bon sens. On le croirait surtout à voir la légèreté avec laquelle il s'attache à établir incidemment des faits contraires aux croyances unanimement reçues par les savans sur des points assez étrangers à son sujet, et qu'il pouvait, sans aucun inconvénient pour la thèse qu'il soutenait, se dispenser de mettre en avant.

Je crois avoir, dans ce qui précède, démontré combien est vaine la prétention de faire d'Alais, ou du moins d'un lieu voisin, l'ancienne *Alesia*; mais, pour mieux saisir l'ensemble des raisonnemens de l'auteur, résumons tout ce qui vient d'être dit.

Le système de l'écrit que nous examinons consiste, 1.° à considérer comme une interpolation dans le texte des Commentaires un passage qui embrasse un chapitre entier, et qui d'ailleurs se lie si parfaitement au reste du texte, que lorsqu'on le retranche, il devient en quelque sorte impossible de comprendre le récit, qui, au contraire, suit une marche parfaitement plausible lorsqu'on laisse subsister ce passage;

2.° A créer, sur deux simples analogies de noms fort contestables,

deux nouveaux peuples de Lingons et de Séquanais, autres que ceux de mêmes noms dont parlent si souvent les historiens. César ne les nommerait que cette seule fois, et il ne serait plus question d'eux dans tous les auteurs qui ont écrit après lui; 3.° à faire d'Agendicum Angers : et pour cela il faudrait étendre le territoire des Senonais jusqu'à Angers, dont il est constant qu'ils étaient séparés par les Carnutes, les Turons et les Aulerciens Cenomans (il est vrai que l'auteur ne fait qu'un peuple des Senonais et des Aulerciens Cenomans).

Enfin, incidemment et sans nécessité pour son sujet, il s'évertue à montrer des peuples cliens des Eduens aux environs d'Alais, à prouver que les Andes étaient un peuple de la Basse-Bretagne, que *Gergovia* était le mont de César près de Brioude, et enfin, que Bibracte, principale ville des Eduens, devait être dans les montagnes du Velay.

La réunion d'une si grande quantité d'assertions inadmissibles, dont quelques-unes sont opposées aux faits les mieux avérés, est la preuve la plus irrécusable de l'erreur dans laquelle est tombé l'auteur. Enfin, et cette raison à elle seule renverse de fond en comble tout ce que l'on pourrait alléguer en faveur d'Alais, cette ville est située dans les limites de l'ancienne province romaine. Comment Vercingetorix aurait-il pu se faire une place de refuge d'une ville située sur le territoire ennemi, dans le moment même où il était poursuivi de si près par César, qu'en moins d'un jour il perdait trois mille hommes dans sa retraite?

La tâche que j'avais entreprise est ici terminée : mon seul but était de montrer combien il fallait entasser invraisemblance sur invraisemblance pour faire d'Alais l'Alesia de César. Je n'ai point cherché à montrer combien, au contraire, tout se simplifiait et devenait naturel du moment où l'on plaçait cette antique cité sur le mont Auxois, près de la moderne Alise. Ce travail a été fait par d'Anville dans ses *Eclaircissemens géographiques* avec toute la perfection possible et toute la lucidité qui caractérise ce grand géographe. Il n'y a rien à ajouter à ce qu'il a dit sur ce sujet, et l'on ne peut que renvoyer à son ouvrage

tout lecteur dans l'esprit duquel subsisterait encore quelque doute. D'Anville ne se trompe qu'en ce point, qu'il dit qu'il n'y a plus de bâtimens sur le sommet du mont Auxois, et qu'on y trouve seulement des fragmens de tuiles, de vases de terre cuite de différentes couleurs, et quelques restes d'enduits de murailles. Cela est vrai en ce sens, qu'il n'y a pour ainsi dire plus de constructions apparentes : la terre végétale mêlée de fragmens de pierres, de marbres et de briques, recouvre tout, et la charrue sillonne dans toutes les directions le plateau sur lequel s'étendait jadis la ville; mais en creusant sous cette surface, on rencontre des substructions quelquefois fort bien conservées, ainsi que nous l'apprend M. le Président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, dans le Rapport inséré dans les Mémoires de la Commission, sur les fouilles faites sous sa direction, en 1839, sur le mont Auxois.

Après cet examen du mémoire d'Ours de Mandajors, je ne puis me dispenser de relever quelques expressions improprement employées par M. Thierion, et qui, si on les prenait à la lettre, rendraient presque concluantes en faveur d'Alais quelques-unes des raisons que nous venons d'examiner, et qui au fond n'ont aucun poids. C'est ainsi qu'il dit : *Ajoutez à cela que Strabon et Florus indiquent cette situation (celle d'Alais) comme étant celle où était l'Alesia de César; qu'on retrouve dans le voisinage des peuples que Samson et d'Anville n'ont pu trouver, etc.* Nous avons cité plus haut le passage de Strabon dont il est ici question, et certes on ne peut dire qu'il convient plutôt à Alais qu'à tout autre point voisin du territoire des Arverniens dans toute sa circonférence : c'est donc tirer de ce passage une conclusion singulièrement exagérée, que de dire qu'il désigne précisément Alais. Quant à Florus, on ne peut le citer en cette occasion comme une autorité : car il a visiblement confondu les siéges d'*Alesia* et de *Gergovia* (1);

(1) *Tum ipsa capita belli aggressus urbes (Cæsar), Avaricum cum quadraginta millibus propugnantium sustulit; Alexiam ducentorum quinquaginta millium juventute subnixam, flammis adæquavit. Circa Gergoviam Arvernorum tota belli moles*

et les paroles de lui sur lesquelles on se fonde : *Circa Gergoviam Arvernorum tota belli moles fuit,* sont certes bien loin de désigner particulièrement Alais. Quant aux ressemblances des noms de *Mende* et d'*Anduze* avec celui de *Mandubiens,* chacun peut juger du crédit à accorder à des argumens fondés uniquement sur de pareilles ressemblances. Il en est de même de l'objection tirée du discours de Critognat lorsqu'il dit : *Respicite finitimam Galliam quæ in provinciam redacta* (1), etc. Ce mot *finitima* est ici employé par opposition : ce n'est pas la Gaule où se trouve l'orateur, la Gaule Chevelue qu'il veut désigner; c'est la Gaule voisine, la Gaule Narbonnaise. M. Thierion ne parle pas de l'opinion de Mandajors qui place Agendicum à Angers ; on peut affirmer cependant qu'il est loin de la partager. Comment donc se fait-il que rien que la fausseté évidente de cette opinion ne lui ait pas fait rejeter tout l'ouvrage comme indigne de la moindre attention ? Ce dernier fait surtout nous prouve que ce savant, n'ayant point pour objet dans son travail de discuter la même question que Mandajors, n'a jugé le mémoire de ce dernier que sur un coup d'œil rapide, et nous ne pouvons douter qu'un plus mûr examen lui eût fait partager l'opinion générale sur les travaux de l'ancien maire d'Alais.

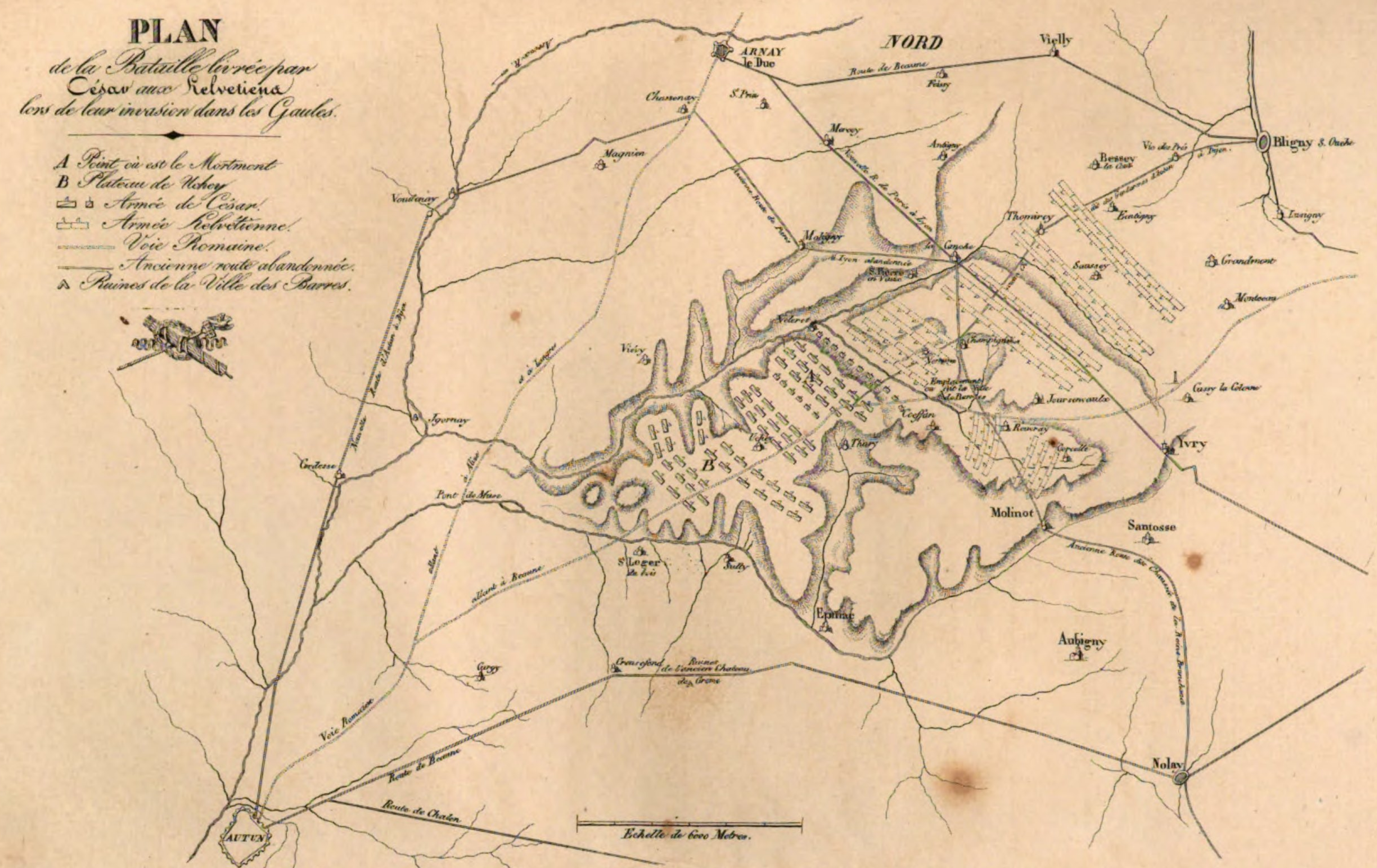
*fuit : quippe quum octoginta millia muro et arce, et abruptis defenderent ; maximam civitatem, vallo, sudibus et fossa, inductoque fossæ flumine, ad hoc decem et octo castellis, ingentique lorica circumdatam primum fame domuit ; mox audentem eruptiones, in vallo gladiis sudibusque concidit ; novissime in deditionem redegit.* Florus, lib. III, cap. 10.

(1) Cæs. Comm. lib. VII, c. 77.

# NOTE.

La 162.e livraison du *Spectateur militaire* (vol. XXVII) renferme une notice sur Alesia par M. du Mesnil, chef d'escadron d'état-major, qui a pour objet l'examen des travaux stratégiques de César durant le siége de cette cité. L'auteur, qui a fait

sur le terrain, et avec une exactitude remarquable, la laborieuse application du texte des Commentaires aux localités, n'hésite pas, il est vrai, à signaler dans les récits du vainqueur quelques points sur lesquels il paraît difficile de croire à l'entière véracité de celui-ci. Mais il ne lui est pas même venu en soupçon qu'Alise pût être située ailleurs que sur le plateau encore couvert de ses ruines, et dont les officiers d'état-major placés sous ses ordres ont reconnu l'emplacement. Cette étude du terrain et des ruines d'Alesia a produit la même conviction chez tous les antiquaires qui ont visité le mont Auxois. La découverte de l'inscription reproduite dans le premier rapport sur les fouilles d'Alise en 1839, ne permet plus d'ailleurs aucun doute à cet égard.




Minot Lith.

Lith. de V.ve Jobard.

# NOTICE

SUR LE

# VILLAGE DE CHAMPIGNOLLES,

## CANTON D'ARNAY-LE-DUC,

### DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

PAR M. **LAVIROTTE**, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA COMMISSION.

Trois routes principales ont anciennement traversé le territoire de la commune de Champignolles.

La première était l'une des grandes voies romaines partant de l'antique cité d'Autun; elle conduisait à Besançon en remontant le Doubs, ce qui la fit désigner sous l'indication de *via Dubis*. On en voit encore très-bien la trace à deux lieues plus loin qu'Autun; puis on la perd pour la retrouver parfaitement marquée au-dessus de Sully et de Saint-Léger-du-Bois, au point où elle atteint le plateau d'Uchey (hameau de Viévy), qu'elle parcourt sur une étendue de quatre kilomètres, laissant le village de Thury à droite, côtoyant un bois communal dépendant de Vernusse (hameau de Saint-Pierre-en-Vaux), qu'on nomme le *Mortmont*, *Mortuorum Mons* (dénomination qui semblerait provenir d'une bataille sanglante qui se serait donnée sur ce terrain, où l'on voit des élévations figurant des lignes de campement, et peut-être, ainsi que l'ont pensé quelques gens instruits, celle de César contre les Helvétiens). Cette voie romaine descend dans le vallon formé par la petite rivière d'Auxerain, qu'elle traverse de l'est à l'ouest en entrant sur le territoire de Champignolles, d'où, remontant

la rive, elle atteint bientôt l'emplacement qu'occupait une petite bourgade ou station militaire gallo-romaine, détruite depuis si long-temps par les anciennes dévastations guerrières, et tellement effacée par la culture, que ce n'est que quand on ouvre la terre un peu profondément qu'on en retrouve des vestiges incontestables. La tradition, car on n'a obtenu jusqu'ici aucun éclaircissement positif sur l'existence ancienne de cette bourgade, ni par les itinéraires d'Antonin, de Peutinger, ni par les cartes, non plus que par les titres de propriété; la tradition lui a conservé le nom de *Ville des Barres*. L'étendue des terrains qu'occupaient les constructions presque toutes agglomérées sur les bords de la voie romaine, fait estimer à cinq à six cents le nombre d'habitans qui la peuplaient; des débris de marbres de diverses espèces, des sculptures, des pierres gravées pour anneaux, et des fragmens multipliés de vases dits étrusques, en terre fine rouge, ornés de bas-reliefs d'un assez bon dessin, et dont beaucoup d'échantillons sont réunis chez M. Lavirotte de Champignolles, annoncent qu'il y existait des habitations somptueuses, de même que des scories de cuivre, de plomb et de fer, montrent qu'il y avait des ouvriers et des fabricans. On y a trouvé nombre de médailles de tous les modules et de tous les empereurs, depuis César jusqu'à Valentinien; et plusieurs des cultivateurs qui les premiers ont défriché, il n'y a pas deux siècles, la forêt qui recouvrait ces décombres, se sont enrichis de leurs trouvailles; et, malgré que depuis tant d'années les terrains *des Barres* aient été fouillés et refouillés par la culture, on parcourt rarement cette contrée sans y ramasser quelques médailles romaines que la charrue et les pluies mettent en évidence. Les anciens habitans de Champignolles et des environs prétendent, d'après les dires de leurs ancêtres, que quelques petits tertres qu'on voit régulièrement disposés dans un pré voisin, au bord de la rivière, sont les restes d'un temple des druides ou des bardes, dont les matériaux furent enlevés dans le moyen âge pour construire le château de Rouvray, démoli à son tour depuis quelques années. Au fait, ce lieu antique *des Barres*, qui se trouve distant de deux kilomètres et au sud du

village de Champignolles et sur son territoire, offre d'autant plus d'appâts à la curiosité, que tout ce qui le concerne est enveloppé d'un mystère qu'il serait de quelque intérêt de pénétrer, en ce que c'est un point qui, par la voie romaine, rattache Autun à l'importante colonne de Cussy. C'est au reste en quittant le lieu dit *des Barres*, et en traversant le ruisseau de Norveau, que cette voie romaine sortait de la commune de Champignolles pour monter à Joursanvault, traverser la forêt d'Ivry, passer sous la colonne de Cussy, et gagner Montceau, Echarnant, etc.

La seconde route ancienne qui passait sur Champignolles, et qu'on nomme depuis long-temps, et encore aujourd'hui, *le chemin des gendarmes*, n'était qu'un établissement du moyen âge; elle conduisait en direction parfaite d'Autun à Dijon, en passant par Bligny, où elle suivait le cours de l'Ouche. Cette route, encore ferrée en plusieurs places, se détachait de l'ancienne voie romaine dont il vient d'être parlé, au point du bois de Mortmont, passait par Vernusse, et suivait tout le plateau au-dessus de Champignolles, dans la direction du sud au nord, pour gagner Thomirey, où il existe encore un pont d'origine ancienne, et de là Bligny par Vic-des-Prés. Comme la plus brève, cette voie était exclusivement affectée à la marche des troupes d'Autun sur Dijon; et lorsqu'on cessa de lui donner cette destination, ce qui date au plus d'un siècle et demi, et qu'on fit passer les gens d'armes par la ville d'Arnay-le-Duc, cela excita les réclamations des magistrats afin d'éviter les logemens militaires, fort onéreux alors aux habitans. Plusieurs éclats de grenades trouvés anciennement proche l'emplacement de ce chemin, par M. Lavirotte père, chevalier de Saint-Louis, font présumer qu'il y a eu quelque combat, et, sans doute, ce serait la petite rencontre qui eut lieu, en 1589, entre M. le comte de Tavannes, commandant les troupes du roi, et celles du baron de Fervacques, qui tenait pour la Ligue, combat indiqué dans les annales de la ville d'Arnay-le-Duc.

Enfin, la troisième route ancienne, qu'on nomme *la chaussée de la reine Brunehaut*, et dont le tracé, quoique souvent effacé, est évi-

dent, entrait sur le territoire de Champignolles en sortant de celui de La Canche par le point nord-nord-ouest, et venait en sortir au sud, précisément au lieu *des Barres*, où cette chaussée coupait perpendiculairement la voie romaine. C'était, il y a à peine cent vingt ans, la direction que suivait la route de Paris à Lyon, qui alors ne passait point à Ivry, ni à Chagny, mais qui d'Arnay-le-Duc remontait quelque peu la voie romaine d'Autun à Alise, gagnait Maligny, atteignait les hauteurs de Neuilly au bois d'Esel; descendait sous les murs de l'ancien château fort de La Canche, démoli après les troubles de la Ligue; venait traverser Champignolles, où les frères hospitaliers de Saint-Jean avaient un hospice pour recevoir les croisés et pélerins; tirait aux *Barres*, puis passait devant le château de Rouvray, et arrivait, par Molinot, Nolay, Sampigny, Denevy et Aluse, à Châlon-sur-Saône. On voyait encore, il y a cinquante ans, très-bien conservées les culées des ponts placés sur le ruisseau de Norveaux, qui descend de Champignolles, et sur celui dit l'Auxerain, qui vient de Corcelles et des pentes d'Ivry; et encore aujourd'hui la vieille route, bien ferrée par places, existe en deçà et au-delà de Molinot, village alors important par l'habitation du maréchal d'Aumont, et le passage de la grande route, où l'on montre l'auberge où logeaient les coches ou diligences.

Nous avons dit que la voie romaine d'Autun à Besançon côtoyait une contrée montueuse en bois, située sur les territoires de Thury et de Saint-Pierre-en-Vaux, désignée de temps immémorial sous le nom de *Mortmont, Mortuorum Mons*, dénomination qu'on croit lui être venue d'un amoncèlement extraordinaire de cadavres, après la bataille que Jules César livra aux Helvétiens, à son début dans la conquête des Gaules. C'est cette proposition que nous désirons pouvoir démontrer.

Toutefois ces conjectures ne sont point neuves, elles sont seulement restées long-temps ensevelies dans l'oubli. Avant nous, un homme grave, d'une érudition étendue, savant en histoire, et fort versé dans la science archéologique, François-Edme Lavirotte, lieutenant

criminel au bailliage d'Arnay-le-Duc, qui datait de la fin du XVII.e siècle, et après lui Julien-François Lavirotte, son fils, ancien chevalier de Saint-Louis, qui s'occupa aussi beaucoup à Champignolles de la recherche des antiquités locales, les avaient conçues, et c'est simplement leurs opinions sur ce sujet douteux, qu'ils avaient négligé d'écrire, et dont nous avons hérité, que nous essaierons de mettre en lumière et de livrer à la discussion, en les rapprochant des faits relatifs à l'invasion helvétienne, tels qu'ils sont rapportés au premier livre des *Commentaires de César*, dont nous nous permettrons de présenter ici l'analyse.

Dès l'ouverture du printemps, les peuples de l'Helvétie, las de vivre au milieu de leurs froides et pauvres montagnes, prirent la grande et hardie résolution d'aller spontanément au centre des Gaules chercher un climat moins âpre et des champs plus féconds. Après avoir livré aux flammes leurs villes, leurs villages, et tout ce qu'ils ne purent emporter, hommes, femmes, enfans et vieillards, au nombre de trois cent soixante-huit mille, avec de grands amas de vivres, se préparèrent à passer le Rhône vers Genève, à la fin de mars.

César, informé à temps de ce dessein, qui inquiétait la *province romaine* alors dégarnie de troupes, accourut de Rome pour s'y opposer. Arrivé à la hâte à Genève avec peu de monde, il en fit rompre le pont, et ferma la vallée, depuis le lac Léman jusqu'au Jura, par un fort retranchement de dix mille pas d'étendue.

Ces moyens de défense, et le refus de leur accorder le libre passage qu'ils demandèrent par la province, forcèrent les Helvétiens à en chercher un autre par le pays des Séquanais, qui n'y mirent aucun obstacle. Quoique fort difficiles, ils parvinrent cependant à franchir les défilés peu praticables des monts Jura, et à atteindre les rives de la Saône, ravageant dans leur marche une partie du pays des Allobroges (1), le canton des Ambarres (2), et menaçant les Eduens. Ils furent

(1) Le canton de Vaud.

(2) La Bresse Châlonnaise et les plaines des Pays-Bas.

fort lents à préparer leurs moyens et à choisir une place convenable pour traverser la rivière, toujours fort grosse au printemps : car César, qui avait dû aller chercher des troupes jusqu'en Italie, et à qui les passages des Alpes avaient été disputés à son retour par les peuples des vallées, arriva encore assez à temps sur la Saône, avec trois légions seulement (dix-huit mille hommes), pour combattre et anéantir le quart des Helvétiens qui n'avaient pu encore effectuer leur passage. Jetant avec art et célérité un pont, il se mit à la poursuite de l'ennemi, qui chercha à l'arrêter en lui faisant demander son alliance, qu'il refusa.

Le lendemain, les Helvétiens décampèrent, suivis par la cavalerie romaine, qui engagea imprudemment le combat dans une position désavantageuse, où elle éprouva un échec. Alors César, qui n'avait encore avec lui que peu de troupes, prit le parti de les harceler et de les contenir pour les empêcher de ravager une trop grande étendue de pays, en attendant le moment favorable pour les combattre.

Les Helvétiens, dont la marche était pesante et difficile, à cause de leurs énormes bagages et du grand nombre de personnes inutiles qui les embarrassaient, mirent quinze jours (1), depuis leur passage de la Saône, pour s'approcher de Bibracte, où une grande infortune les attendait.

César, qui les suivait de près (2), recevant journellement des renforts, posa son camp entre eux et la capitale des Eduens.

Averti que les Helvétiens étaient campés à huit mille pas de lui (3), au pied d'un mont dont la pente était douce et facile, il profite de la nuit pour en faire occuper le sommet par deux légions, et lui-même se porte, par le vallon, jusqu'à quinze cents pas de son ennemi. Mais une fausse alerte, donnée à ses éclaireurs, le détermine à rega-

(1) *Ita dies circiter quindecim iter fecerunt....*

(2) *Uti inter novissimum hostium agmen et nostrum primum, non amplius quinis aut senis millibus passuum interesset.*

(3) *Eodem die ab exploratoribus certior factus.....*

gner les hauteurs voisines, et à y ranger et y fortifier son armée, afin de pouvoir au jour venir attaquer ou recevoir les Helvétiens par le front ou par le flanc. Ce mouvement ne mit néanmoins que *trois mille* pas entre eux et lui.

Le lendemain (1), voyant que les vivres promis à son armée par les Eduens n'arrivaient pas, il se transporta de sa personne a Bibracte, dont il n'était éloigné que de dix-huit mille pas, pour faire expédier les approvisionnemens en sa présence.

Informés de cette circonstance, les Helvétiens s'empressent d'en profiter, et se portent en avant. César, de retour assez tôt pour voir et apprécier leur mouvement, range ses troupes en bataille sur une hauteur, et envoie sa cavalerie au devant de l'ennemi. Au premier rang, il place ses quatre vieilles légions sur trois lignes au milieu de la colline; et en arrière, sur le point le plus élevé, les deux légions qui arrivaient d'Italie, qu'il mêle avec des troupes alliées, avec charge de garder les bagages, parqués au centre d'un point fortifié.

De leur côté, les Helvétiens, après avoir mis en sûreté leurs nombreux chariots et leurs équipages, forment leur phalange, repoussent la cavalerie romaine, et montent à l'assaut contre la première ligne de César. Mais les vieux légionnaires, encouragés par ses discours et sa présence, soutiennent cette violente attaque avec fermeté; puis, profitant de l'avantage que leur prêtait le terrain dominant qu'ils occupaient, ils accablent l'ennemi de leurs javelots, prennent aussitôt l'offensive, fondent sur les Helvétiens l'épée à la main, rompent et renversent leur énorme phalange, et les poursuivent jusque vers un autre mont éloigné de *mille pas*. Là, une réserve, composée de quinze mille Boiens et Tulingiens (*Cæs. Tulingi, Galliarum populi de quibus nihil certum statui potest*) vient prendre la droite des Ro-

(1) *Postridie ejus diei, quod omnino biduum supererat cum exercitui frumentum metiri oporteret, et quod a Bibracte, oppido Æduorum longe maximo ac copiosissimo, non amplius millibus passuum* XVIII *aberat, rei frumentariæ prospiciendum existimavit; et iter ab Helvetiis avertit, ac Bibracte ire contendit, etc.*

mains à revers. A la vue de ce secours, les Helvétiens, qui fuyaient, font volte-face, descendent le mont sur lequel ils s'étaient réfugiés, reviennent à la charge, et forcent les Romains à se replier et à faire front des deux côtés en regagnant leur montagne.

Ce fut alors que le combat devint opiniâtre et quelque temps douteux. Toutefois César, qui combattait à pied à la tête de ses braves, dont le nombre ne s'élevait pas au quart de l'ennemi, ayant fait constamment renouveler ses attaques depuis une heure après midi jusqu'à la nuit, parvint à repousser les Helvétiens et leur réserve sur leurs bagages et sur le mont voisin, où il en fut fait un épouvantable carnage. Enfin, malgré la plus vigoureuse résistance, leur camp fut forcé, et tout leur bagage pris.

A la faveur de l'obscurité, le restant de cette masse, réduite à cent mille, de trois cent soixante-huit mille qu'elle était au départ, marche sans s'arrêter pendant quatre jours, et trouve enfin un abri momentané dans le pays des Lingons.

César, occupé à faire enterrer un aussi grand nombre de morts (1), et voulant donner de pieux soins aux blessés, resta trois jours sur le champ de bataille avant de se livrer à la poursuite des Helvétiens. Mais, les ayant bientôt atteints, il les reçut à repentir, se fit donner des otages, et les força à regagner tristement leurs montagnes, et à y rétablir leurs villes et villages.

Faisant l'application des faits qui précèdent aux terrains qui avoisinent la contrée appelée le *Mortmont*, que nous pensons être un des points principaux du champ de bataille où César défit les Helvétiens, et rapprochant la description, quelque vague qu'elle soit, et la distance des lieux indiqués par l'illustre capitaine romain, avec les contrées situées à une distance de dix-huit mille pas autour d'Autun, et naturellement sur le côté qui est en regard de la Saône, on doit en conclure, comme circonstances incontestables,

(1) *Cum et propter vulnera militum et propter sepulturam occisorum, nostri triduum morati eos sequi non potuissent.*

Que les Helvétiens, venant du pays des Séquanais, qui leur avaient permis le passage, et marchant sur Bibracte pour gagner la Loire et le centre des Gaules, n'avaient pu tenir d'autre direction que de l'est à l'ouest, qui est précisément celle où se trouve l'emplacement du *Mortmont* par rapport à l'antique cité d'Autun. Nous pensons encore qu'ayant employé quinze jours à se rendre dans les environs de cette ville, ils avaient dû chercher leur passage de la Saône au point le moins large, et par conséquent en remontant cette rivière, ce qui les avait amenés dans le pays des Eduens, en suivant les plaines du Pays-Bas, franchissant la Côte-d'Or, dans les environs de Beaune, pour se porter justement sur le terrain du *Mortmont*, objet de nos conjectures, terrain, d'ailleurs, coupé par de petits vallons, ondulé de hautes collines, tel qu'il est indiqué par la description qu'en fait César.

Qu'il est également hors de doute qu'avant la bataille l'armée romaine était en position entre Bibracte et les Helvétiens, puisque nous avons vu, par le récit des Commentaires, que César put, en toute sûreté, se rendre en cette ville pour y presser l'arrivage des vivres qui lui étaient promis, ce qu'il n'eût pu faire si son ennemi eût été maître des communications;

Et qu'après le combat, César, avant de se mettre à la poursuite des Helvétiens, demeura trois jours sur le champ de bataille pour donner la sépulture aux morts, ce qui laisse nécessairement croire qu'il y en avait un nombre bien considérable, dont il fit peut-être former un ossuaire, comme celui qu'à leur tour les Helvétiens modernes élevèrent à Morat avec le reste de nos Bourguignons.

Admettant ces points principaux, ne pouvons-nous pas en induire que la position du *Mortmont*, et celles qui l'avoisinent, comme le plateau d'*Uchey*, les hauteurs de *Thury* et celles de *Moloy*, distantes d'environ vingt-quatre à vingt-six kilomètres d'Autun, équivalant à dix-huit mille pas romains, furent celles que choisit César pour disposer ses troupes, tandis que, de leur côté, les Helvétiens occupaient les coteaux et vallons opposés au nord et à l'est, dont,

depuis la descente des *Chaumes d'Auvenet*, les pentes vont toujours en s'adoucissant jusqu'au bord du ruisseau d'Auxerain, qui baigne le pied du *Mortmont*, terrains sur lesquels sont aujourd'hui bâtis les villages de *Champignolles*, *Joursanvault*, *Rouvray*, *Corcelles*, *Coiffand*, *Vernusse* et *Vellerot*, et où, plus anciennement, exista l'antique lieu qu'on nomme, par tradition, la *Ville-des-Barres*;

Que ce fut de cette position, bordant le ruisseau d'Auxerain, que les Helvétiens portèrent leur attaque sur les coteaux qui leur étaient opposés à l'ouest, en montant au *Mortmont* et au plateau d'*Uchey*;

Que cette attaque, ayant été tentée par la masse de l'armée des Helvétiens, avait donné lieu à un premier combat des plus sanglans, rendu plus meurtrier encore par l'opiniâtreté des Helvétiens, et la vaillance éprouvée, jointe aux talens militaires des Romains, surtout au moment où la phalange ennemie fut rompue et mise en déroute; et qu'ainsi le nombre des morts dut être déjà considérable à la suite de ces luttes qui avaient lieu corps à corps;

Qu'ensuite, à la faveur des fréquens et petits vallons qui découpent le terrain où se trouvait placée la gauche des Helvétiens, dans un repli formé par un ruisseau qui descend de Corcelles, leur corps de réserve put facilement dérober sa marche aux Romains, et les surprendre en flanc lorsqu'ils étaient engagés à la poursuite du corps de bataille, réfugié sur un mont voisin, que, d'après la distance de mille pas, nous présumons être celui où est aujourd'hui la *Forêt des Carreaux*, au-dessus et au nord de *Vellerot*; que les Helvétiens, se voyant secourus et reprenant courage, repoussèrent les Romains sur le *Mortmont*, ce qui amena une nouvelle mêlée qui dut encore accumuler le nombre des morts sur ce point;

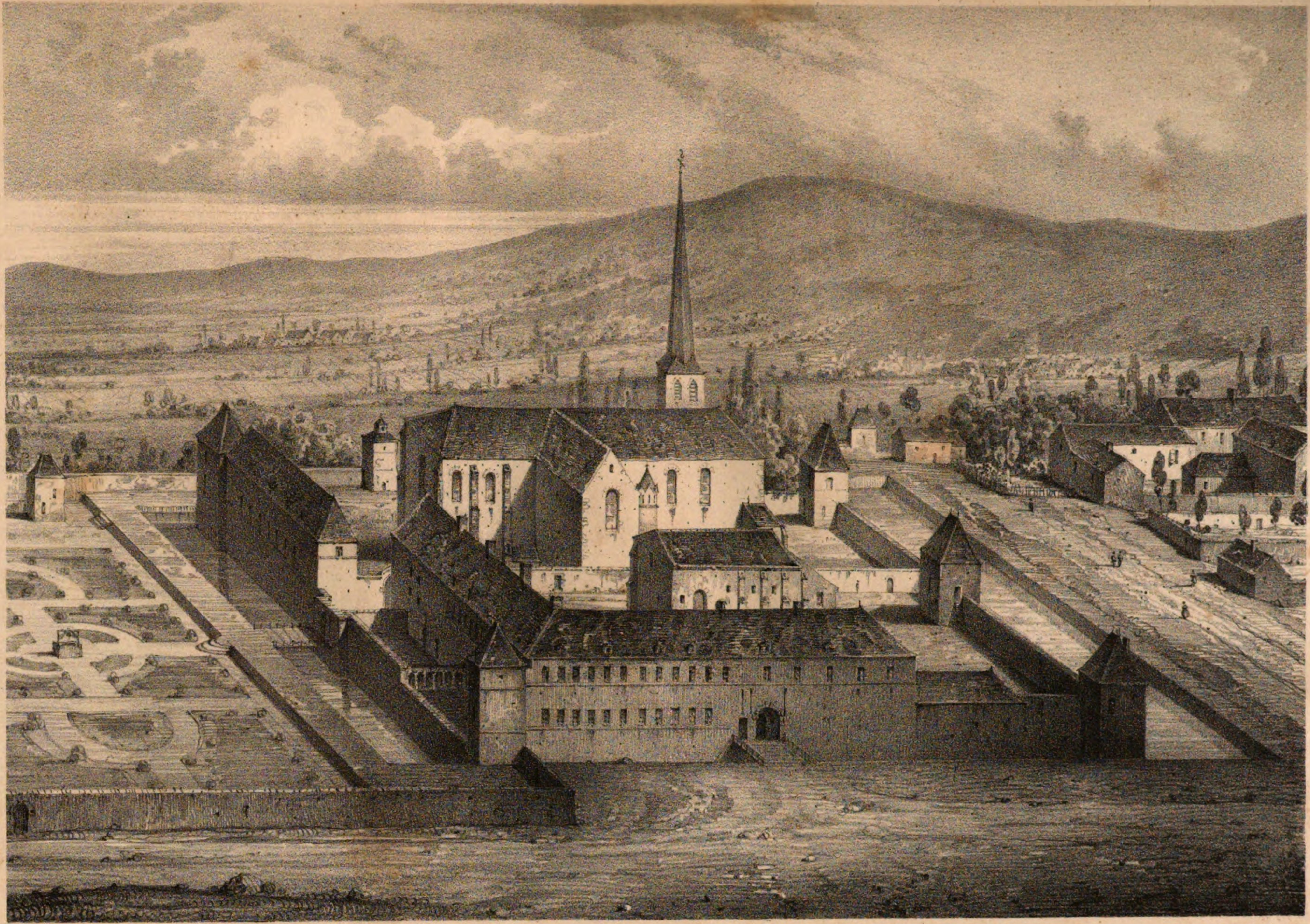
Mais de plus, si, en outre de ces rapprochemens, nous signalons l'existence actuelle, sur un grand pâquier communal dépendant de Thury, et formant le plateau du *Mortmont*, d'une longue ligne très-apparente, élevée au-dessus du sol, sur une largeur d'environ vingt pieds, et que nous pensons être la trace d'un retranchement

ou d'une ligne de campement romain, d'autant qu'aucun chemin ne s'y rattache;

Et qu'à tout ce qui précède, et qui semble être pour nous des preuves, nous ajoutions la tradition qui s'est perpétuée jusqu'à nous, le nom expressif donné à la contrée du *Mortmont*, et l'assurance positive donnée par les anciens du pays, et par leurs pères, que des débris d'armes ont été trouvés autrefois sur ce terrain,

Nous demeurerons persuadés, jusqu'à démonstration contraire, que ce fut bien réellement sur ce point que la bataille de César contre les Helvétiens eut lieu; et si la colonne de Cussy était d'un style plus noble, et qui accusât moins la dégénérescence de l'art sous le bas-empire, on devrait encore mieux adopter nos conjectures, puisque alors ce monument aurait pu avoir été élevé pour perpétuer le souvenir de la victoire de César, ainsi que plusieurs antiquaires l'ont avancé (1). En tous cas, le peu de distance qui sépare la colonne de l'emplacement où nous pensons que fut donnée la bataille, ne pourrait que corroborer nos conjectures, qui, soumises à une critique raisonnée, amèneront peut-être un jour la connaissance de la vérité sur un fait encore problématique, mais qui est d'un véritable intérêt pour l'histoire ancienne de nos pays.

(1) La colonne de Cussy est en effet d'un temps postérieur; et il ne paraît point que César ait élevè aucun monument de sa conquête. M. Séguier, ancien préfet de la Côte-d'Or, et feu M. Girault, ont soutenu avec un peu plus de vraisemblance, que la colonne de Cussy avait été érigée en mémoire de la victoire remportée par les lieutenans de Tibère sur Sacrovir et les Eduens rebelles.



E. Sagot del.t

Lith. de Guasco-Jobard à Dijon.

VUE GÉNÉRALE

DU CHATEAU DE GILLY LES CITEAUX

EN 1719.

# HISTOIRE

## du Château et du Village

# DE GILLY-LEZ-CITEAUX,

### CANTON DE NUITS,

PAR M. **JOSEPH GARNIER**, SECRÉTAIRE ADJOINT DE LA COMMISSION.

Au pied des riches collines de la Côte-d'Or, sur la rivière de la Vouge, et vis-à-vis le célèbre clos de Vougeot, est bâti le village de Gilly, signalé au loin par la flèche élancée de son église. A le voir maintenant relégué dans la plaine, éloigné des grandes communications, ignoré et confondu dans cette suite de villages qui se succèdent sans interruption de Dijon à Beaune, on est loin de penser que cette obscure localité, qui fut au VI.e siècle le patrimoine d'un des plus grands saints dont la France s'honore, devint aussi, dans les temps postérieurs, le théâtre d'évènemens importans de notre histoire de Bourgogne; qu'au XV.e siècle, alors que la France présentait l'aspect d'un vaste champ de bataille, le voyageur qui traversait Gilly ne remarquait pas sans étonnement ses deux châteaux construits en face l'un de l'autre, et qui, par leur attitude hostile, semblaient plutôt deux ennemis en présence que deux frères armés pour la défense commune. Sur la tour de l'un l'étendard rouge des Vienne déployait son aigle d'or; et sur le donjon de l'autre la bannière bleue de Cîteaux déroulait, au souffle du vent, les armoiries

burgundo-françaises (1), qui attestaient sa royale origine. Le premier, position militaire bâtie dans le XIII.e siècle pour défendre la route de Dijon à Châlon, qui passait à ses pieds, n'ouvrait ses portes qu'aux hommes d'armes; l'autre, construit plus tard dans un but de protection, offrait, au contraire, un refuge assuré aux habitans du pays contre les incursions des ennemis et les vexations des gens de guerre. Le noble attaquait, le moine défendait.

Depuis, que de changemens! Le manoir féodal, vaincu après une longue lutte par son rival, a disparu du sol, son souvenir est effacé. Le château abbatial, cette noble demeure que la royale famille de nos ducs honora tant de fois de sa présence, qui reçut sous son toit hospitalier tant de hauts et puissans seigneurs, ce château, dis-je, après avoir été la proie de tous les ennemis, de toutes les factions qui désolèrent la Bourgogne aux XVI et XVII.e siècles, après avoir été démantelé, rasé, rebâti, puis ruiné encore, fut, après un siècle d'un repos chèrement acheté, dépouillé de sa splendeur par le grand cataclysme de 1789, et, de fastueuse résidence du chef sacré des Bernardins, tomba en la puissance d'un spéculateur de l'époque.

Curieux de connaître les évènemens dont ces lieux avaient été les témoins, j'avais, il y a long-temps, interrogé la tradition locale et les historiens de la province : celle-là était muette, les autres ne m'avaient appris que quelques faits isolés et souvent inexacts. Attaché depuis aux archives de Bourgogne, j'ai pu puiser aux sources originales; là, dans les grandes collections qui y sont rassemblées, j'ai réuni une ample moisson de documens inédits qui, ainsi que ceux découverts dans les archives du pays même, ont pu me permettre de retracer avec fidélité les principaux faits dont Gilly fut le témoin, et de tâcher de rendre à cette intéressante commune de notre département une partie de l'illustration que les temps lui ont fait perdre.

(1) Les armoiries de l'abbaye de Cîteaux étaient d'azur semé de fleurs de lis d'or, à un écusson de Bourgogne ancien en abyme.

## § 1.er

*Galliacus, Gilliacus, Gilleyum, Villa Gillensis, Gilley,* telles furent au moyen âge les différentes dénominations du village de Gilly.

Entièrement couvert d'épaisses forêts traversées par la voie romaine de Langres à Châlon, son territoire (1), situé dans le Pagus Belnensis (2), et sur la frontière des cités de Langres et d'Autun, ne fut vraisemblablement défriché qu'à l'époque de la conquête burgonde, par des colons qu'y attirèrent la fertilité du sol et le voisinage de la rivière.

Vers le milieu du VI.e siècle, Eleuthère, riche Gallo-Romain d'Autun, acheta cette terre du comte Hermanfroi, seigneur burgonde, et la transmit à saint Germain, son fils, évêque de Paris, qui, en 565, en fit don (3), avec d'autres biens, au monastère que le roi franc Childebert venait de construire à Paris en l'honneur de la sainte Croix, de saint Etienne et de saint Vincent, martyrs, et qui prit plus tard le nom de Saint-Germain-des-Prés (4).

Après la mort de ce saint évêque, les religieux, voulant digne-

(1) Jadis le finage de Gilly s'étendait depuis le sommet de la montagne de Vougeot jusqu'à Cîteaux; on le démembra pour en former les territoires de Cîteaux, Saint-Bernard, Flagey et Vougeot.

(2) Le Pagus Belnensis, qui, plus anciennement, portait le nom de Pagus Arebrignus, de la cité des Eduens, était un de ceux appelés par les Romains *pagi minores*. Il était borné au nord par la cité des Lingons, à l'est par la Saône, au sud par la Deheune *et le Pagus Cabillonensis*, et à l'ouest par les montagnes de l'Autunois, le Pagus Alesiensis et la rivière d'Ouche.

(3) Cette donation fut faite en présence de dix-huit évêques. Saint Germain menaça des peines éternelles quiconque serait assez hardi pour porter atteinte aux droits des religieux.

(4) Mss. de l'abbé Irminion, p. 60; Hist. de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, par D.-J. Bouillard, Paris, 1724.

ment reconnaître la mémoire de leur bienfaiteur, établirent à Gilly un prieuré, qu'ils mirent sous son vocable (1), et autour duquel de nombreux fidèles, avides de la parole divine, vinrent bientôt fixer leur demeure.

En l'année 1042, Aderolde, abbé de Saint-Germain, informé que Robert-le-Vieux, duc de Bourgogne (2), faisait procéder dans tout le duché à un recensement général des droits, tributs et possessions qui dépendaient de son domaine, saisit cette occasion pour lui demander l'abolition des droits de gîte et de coutume sur le vin que ses prédécesseurs avaient injustement imposés sur le prieuré de Gilly, et qu'il avait lui-même exigés plusieurs fois. Robert, ayant reconnu la justice de cette requête, affranchit le prieuré de toutes ces contributions (3); et, pour dédommager cette abbaye, il lui donna, trois ans après, la terre de Villebichot, contiguë à celle de Gilly. Néanmoins, les officiers du fisc et les forestiers ayant encore osé, malgré les ordres du prince, imposer de nouvelles taxes aux religieux, et les empêcher dans l'exercice de leurs droits forestiers, force fut à l'abbé Aderolde de recourir encore à la justice de Robert, qui abolit toutes ces coutumes, et défendit à ses officiers, sous les plus terribles peines, de troubler désormais les moines dans leurs possessions de Gilly (4).

(1) Saint Germain est encore actuellement le patron de l'église de Gilly.

(2) Robert I.er, premier duc propriétaire de Bourgogne, était fils du roi Robert et de Constance de Toulouse; il prit possession du duché en 1032, après l'avènement de Henri I.er son frère à la couronne de France. Il mourut à Fleurey-sur-Ouche, en 1075, après un règne de 45 ans.

(3) «..... Amore Dei et sancti Germani, nec non abbatis Aderoldi omniumque sibi » commissorum monachorum, has omnes consuetudines guerpivi, scilicet mei hos- » pitalem susceptionem et canum meorum hospitalitatem et pabulum, nec non ca- » ballorum meorum custodumque eorum receptum atque vini captionem. » Charte du duc Robert, donnée au Château de Dijon, l'an x du règne du roi Henri I.er Cart. de St.-Germain.

(4) «..... Quicunque has supra dictas calumnias seu injustas consuetudines a no- » bis remissas repetere præsumpserit, apponentur plagæ et maledicta æternis crucia-

Quarante-quatre ans après, Eudes I.er, duc de Bourgogne, et Raynald, vicomte de Beaune, ayant donné à Robert, abbé de Molême, et à ses religieux, un désert appelé *Cistercium*, situé au milieu de vastes forêts, afin d'y jeter les fondemens d'un monastère; les possesseurs des terres aux environs du couvent, édifiés de la sainteté de ces pieux solitaires, s'empressèrent à l'envi, laïcs et ecclésiastiques, de leur donner les parties de leurs possessions qui avoisinaient l'enclos de Cîteaux. L'abbaye de Saint-Germain, dont les domaines y confinaient, ne put se soustraire à cette œuvre pie : elle abandonna à Etienne (1), abbé de *Sainte-Marie, du nouveau monastère*, les bois, terres et prés du fief de Gimigny (2), tenu par un nommé Helgonde, puis un vaste terrain qui joignait ce fief, enfin plusieurs arpens de terres à Bretigny, et un droit de pâturage sur le territoire de Gilly : le tout moyennant un cens en blé, en avoine et en vin, que dans la suite les Cisterciens refusèrent souvent de payer comme trop onéreux, ce qui nécessita plus d'une fois l'intervention du légat du pape.

Journellement enrichis par les nombreuses donations du souverain et des seigneurs, les moines de Cîteaux, dont le nombre augmentait toujours, se trouvèrent bientôt à l'étroit dans leur petit domaine : ils voulurent en reculer les bornes. Ne pouvant, dans le moment, acquérir autour de leur enclos, ils jetèrent les yeux sur la montagne, et bientôt achetèrent ou se firent donner tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance depuis le bourg de Meursaut jusqu'aux portes de Dijon. Etant devenus propriétaires de Vougeot, domaine fort important non-seulement pour ses riches vignobles, mais en-

» tibus semper fumiganda. » Charte du roi Robert, donnée au Château de Dijon, l'an XXIII du règne du même roi. Cart. de St.-Germain.

(1) Etienne Harding fut le troisième abbé de Cîteaux depuis Robert, et le premier abbé général de l'ordre; c'est lui qui promulgua la charte de charité (*carta caritatis*), nom donné à la règle de Cîteaux, et qui reçut saint Bernard et ses compagnons. Il gouverna l'abbaye de 1109 à 1133.

(2) Ce lieu, détruit depuis des siècles, existait, selon toute apparence, entre Villebichot et la grange de Bretigny ou Saint-Bernard.

core à cause de ses carrières, qui allaient être d'un grand secours pour les constructions du couvent, ils entreprirent, afin d'éviter de grands détours pour le charroi de ces matériaux, d'acheter les terres nécessaires à l'établissement d'un chemin qui, partant de leur clos de Vougeot, tendait à leur domaine de Bretigny, en passant sur les territoires de Flagey et de Gilly, où il traversait la Vouge sur un très-beau pont (1).

Les religieux de Saint-Germain n'avaient pas vu sans regret la construction de cette route, qui traversait leurs possessions; jaloux, d'ailleurs, des nombreuses donations sur Gilly dont les bernardins étaient l'objet à leur grand détriment, ils commencèrent à exiger d'eux le double de la redevance annuelle qu'ils leur payaient, et leur firent intimer la défense d'accepter des fonds dans les dépendances du prieuré de St.-Germain; puis, non contens de toutes ces vexations, ils excitèrent contre eux les habitans de leurs domaines, qui troublèrent tellement les Cisterciens dans la jouissance de leur chemin, que l'abbaye de Cîteaux, pour mettre un terme à ces débats, chercha bientôt une occasion d'acheter la terre de Gilly, qui seule la séparait de ses domaines de la montagne (2). Elle ne se fit pas long-temps attendre.

Sur la fin du XIII.e siècle, l'abbaye de Saint-Germain, qui, pour subvenir aux besoins du monastère, avait été obligée d'engager une partie de son temporel, adressa au pape Boniface VIII une supplique par laquelle, après lui avoir fait un tableau pitoyable de la pénurie dans laquelle l'avaient réduite les fréquens voyages de l'abbé à Rome, les subsides exigés par le roi de France, l'altération et le changement des monnaies, et surtout les poursuites d'avides créanciers qui harcelaient les religieux jusqu'au pied des autels, elle lui

(1) Ce pont, appelé dans la suite Pont-Chevalier, existe encore. Il sépare les finages de Gilly et de Flagey; il fut reconstruit plusieurs fois, notamment en 1679 et 1769 par ordre des élus de Bourgogne. Cette dernière reconstruction coûta 1556 livres.

(2) Tous ces détails et ceux qui précèdent ont été tirés d'une relation. mss. écrite par Jean de Cirey, abbé de Cîteaux.

demanda l'autorisation de vendre à celle de Cîteaux le prieuré de Gilly, qui, à cause de son grand éloignement de Paris, lui était plutôt à charge qu'à profit. Le saint-père y consentit, en fixa le prix à 10,000 livres, à une rente perpétuelle de 400 livres petits tournois, et délégua les abbés de Saint-Etienne de Dijon et d'Ogny, les doyens de Beaune et de Langres, pour exécuter les clauses de cette aliénation (1).

Les religieux de Cîteaux n'eurent pas plus tôt reçu la bulle de Boniface VIII, que, sans en attendre la confirmation par l'abbaye de Saint-Germain, qui n'eut lieu qu'au mois de mars suivant, ils se firent mettre en possession du prieuré, nonobstant l'opposition du prieur (2); et, appréhendant que cette abbaye ne revînt sur cette acquisition ils lui abandonnèrent une somme de 7,000 livres dont elle était leur débitrice.

Jusqu'à la fin du XIV.e siècle, l'abbaye de Cîteaux paya régulièrement à celle de St.-Germain la rente annuelle de 400 livres; mais, au XV.e siècle, les guerres désastreuses de la France contre l'Angleterre et la Bourgogne ayant interrompu toute relation entre les deux pays, elle suspendit ses paiemens. Le traité d'Arras ayant enfin pacifié le royaume, l'abbaye de St.-Germain, qui avait déjà fait quelques tentatives, s'empressa de réclamer les arrérages qui lui étaient dus; l'abbaye de Cîteaux refusa, prétendit que la guerre ayant dévasté ses domaines, les revenus de Gilly n'étaient plus en rapport avec la rente, et soumit la question au pape Eugène IV, qui (3) chargea le parle-

(1) Cette bulle fut donnée à Anagnie le 4 des cal. d'oct. (28 septembre) 1300.

(2) Voici de quelle manière se fit cette investiture. Quoique le prieur et ses religieux se fussent renfermés dans le prieuré, les commissaires apostoliques, ayant pénétré dans l'église, demandèrent au procureur de Cîteaux s'il se soumettait à observer les clauses de la bulle; sur sa réponse affirmative, ils le mirent en possession du prieuré de Gilly *per tactum et apprehensionem* de l'autel, des serrures et des portes de l'église et du prieuré, dont ils déclarèrent les moines de Saint-Germain exclus par cette investiture.

(3) Rescrit du 19 des cal. de janvier 1440.

ment de Paris de proposer à Saint-Germain de réduire la rente à 300 livres, ou de reprendre le prieuré, en remboursant de suite les 10,000 livres, et en payant une indemnité proportionnée aux améliorations qui y auraient été faites par Cîteaux.

Les bénédictins, que la guerre avait tout au moins aussi maltraités que les bernardins, et qui ne voulaient que le paiement des rentes qui leur étaient légitimement dues, éludèrent ces propositions, et continuèrent leurs poursuites.

Le pape Nicolas V, informé de l'affaire, enjoignit (1) à l'abbaye de Cîteaux d'acheter à proximité de celle de Saint-Germain, une terre égale en revenu à celle en litige, et ordonna à celle-ci de l'accepter. De son côté, le parlement de Paris, qui s'était saisi de la cause, condamna Cîteaux à payer à Saint-Germain les arrérages de la rente (2). Cet arrêt fut suivi d'un accord (3) par lequel l'abbaye de Cîteaux s'engagea à payer une indemnité de 1,400 livres, et à supporter les frais du procès.

Après cette transaction, on eût pu croire que la paix était rétablie entre les deux monastères : il n'en fut rien : l'année n'était pas écoulée, que les Cisterciens, se déclarant incapables de payer la rente, remirent le prieuré au pape Nicolas V, qui, désespérant de pouvoir les accorder, leur appliqua les dispositions du rescrit de son prédécesseur Eugène IV, que l'abbaye de Saint-Germain, aidée du parlement, trouva moyen d'éluder encore. D'autres tentatives qui furent faites n'ayant eu d'autres résultats que de réduire à 400 livres parisis la rente de 400 livres petits tournois, la cour apostolique résolut d'en finir : elle ordonna à l'abbaye de Cîteaux de mettre à exécution les clauses de la bulle de 1447, et fixa à vingt-quatre lieues le rayon dans lequel elle devait acheter le domaine en question; mais ces prescriptions vinrent, comme les précédentes, échouer devant l'opiniâtreté monacale.

(1) Bulle du pape Nicolas V, du 9 des cal. de novembre, 24 octobre 1447.

(2) Arrêt du 23 septembre 1453.

(3) Transaction du 24 janvier 1453 ou 1454.

Il était réservé à Jean de Cirey, abbé général de Cîteaux, de mettre un terme à ces scandaleux débats, qui, depuis plus d'un siècle, divisaient les deux monastères. Ce prélat, l'un des plus distingués de ceux qui occupèrent la chaire abbatiale de saint Robert, quoique préoccupé des grandes questions politiques qui agitèrent la France sous son gouvernement, et dans lesquelles il joua un rôle distingué, ne négligea aucune chose pour libérer son abbaye du tribut onéreux qu'elle payait tous les ans.

La tâche était difficile : Cîteaux, dont la guerre avait ruiné les possessions, ne pouvait disposer d'aucune somme; d'autre part, le gouvernement, qui voyait avec peine les nouvelles acquisitions du clergé, qui tendaient à diminuer les revenus de l'état, pouvait en refuser l'homologation : rien cependant n'arrêta le zèle de l'abbé. Il s'adressa au chapitre général de l'ordre, qui, vaincu par ses instances, consentit à lui fournir les moyens d'exécuter son projet. Avec ces fonds, et le produit des joyaux, vaisselles et ornemens de l'abbaye, il acheta, le 28 mars 1480, de M. Charles d'Estouteville, seigneur de Villebon, la terre de Courdon et Courtonnier en Brie, moyennant la somme de 3,800 livres, y joignit quelques propriétés qu'il démembra des prieurés de la Cour-Notre-Dame et de la Gloire-Dieu; ensuite, à l'aide de la faveur dont il jouissait à la cour, il obtint d'abord des lettres d'amortissement pour cette terre; puis un arrêt du parlement de Paris, rendu le 7 mai 1499, qui ordonna à l'abbaye de Saint-Germain d'accepter ces fonds, ce qui mit fin à une querelle qui avait coûté plus de 200,000 livres à l'abbaye de Cîteaux.

## § 2.

A peine en possession de ce qu'ils avaient convoité si long-temps, les bernardins ne tardèrent pas à faire sentir aux habitans de Gilly qu'ils avaient changé de maîtres. En 1309, sous le prétexte que le

partage des oblations et l'administration des sacremens excitait du scandale entre le prieur et le curé de la paroisse, ils obtinrent du pape Clément V (1) la réunion de la cure au prieuré, et forcèrent, deux ans après, l'évêque d'Autun, qui jusqu'alors s'était opposé à cette mesure, à accepter la résignation de Pierre de Sacelle, dernier recteur indépendant de Gilly (2); puis, en 1328, prétendant que les religieux de ce prieuré ne pouvaient se livrer à toute l'observance de la règle, ils (3) réunirent ce prieuré à l'abbaye, remplacèrent ces moines par trois prêtres séculiers, révocables à volonté, et, enfin, ne négligèrent rien de ce qui pouvait accroître ou affermir leur autorité dans ce domaine.

Mais il y avait à Gilly une puissance contre laquelle l'abbaye de Saint-Germain avait échoué, et qui n'était encore nullement disposée à seconder les projets envahisseurs des moines de Cîteaux. Cette puissance, c'était la seigneurie laïque, qui relevait directement du duc de Bourgogne, et qui s'étendait alors sur Gilly, Vougeot, Chambolle et Morey. Cette terre, détachée de la châtellenie ducale d'Argilly, avait été inféodée, selon toute apparence, au XII.e siècle, aux sires de Mont-Saint-Jean (4), qui, y ayant bâti le château appelé plus tard chastel de Montbis, prétendaient, pour ce motif, avoir la garde du prieuré, le droit de gîte, et exercer la haute justice dans toute l'étendue du territoire. Ces prétentions, toujours contestées par les moines, avaient souvent excité de violentes querelles entre les deux seigneurs. Naguère encore, Etienne de Mont-Saint-Jean ayant, par ses exactions, lassé la patience des religieux de Saint-Germain, ceux-ci avaient été obligés de recourir à la justice du duc Robert II,

(1) Bulle du pape Clément V, cal. (1) de déc. 1309.

(2) Rescrit du même du 6 des cal. de juin (27 mai) 1311.

(3) Bulle de Jean XXII, cal. (1) de décembre 1328.

(4) Ce fief passa par alliance de la famille de Mont-Saint-Jean à celle de Villeson, puis à celle de Dampierre-Conflans, et enfin à celle de Vienne, qui le vendit à l'abbaye de Cîteaux.

qui avait ménagé entre les deux parties un accord (1) qui n'avait pas rétabli la bonne intelligence entre les deux seigneuries, et était peut-être bien entré pour quelque chose dans la détermination de l'abbaye de Saint-Germain d'aliéner le prieuré de Gilly à l'abbaye de Cîteaux. Comme on le voit, les deux partis étaient toujours en présence : aussi la lutte recommença-t-elle bientôt plus vive et plus animée qu'auparavant. Nous verrons plus bas quelle en fut l'issue.

Durant les guerres qui précédèrent et suivirent la captivité du roi Jean, l'abbaye de Cîteaux souffrit beaucoup des incursions des ennemis et du passage des grandes compagnies. A la fin, voyant que les hostilités, un moment suspendues, étaient sur le point de devenir plus menaçantes qu'auparavant, les religieux de Cîteaux, appréhendant pour leur couvent des désastres plus grands, résolurent, considérant leur éloignement de toute place forte, de fortifier le prieuré de Gilly (2), distant seulement de deux lieues du monastère, afin d'en faire non-seulement un asyle pour eux, leurs archives et leur trésor, mais aussi pour offrir un refuge assuré à leurs hommes de Gilly et des pays environnans. Comme l'établissement d'une forteresse ne pouvait avoir lieu sans autorisation supérieure, ils s'adressèrent, de concert avec les paroissiens, à l'évêque d'Autun et au duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi. Le premier, comme diocésain, leur permit de comprendre l'église paroissiale et son cimetière dans l'enceinte projetée (3). De son côté, le duc, qui, dans ce moment, menacé d'une invasion anglo-navarraise, faisait travailler aux réparations de tous les

(1) Cette transaction, conclue en 1278, portait en substance que les deux seigneurs auraient la justice sur leurs hommes, que les forains seraient jugés par le prieur, mais que la haute justice et le droit d'exécution appartiendraient au seigneur, qui était ainsi maintenu dans son droit de garde.

(2) A cette époque le prieuré était seulement défendu par un fossé que l'on passait sur un pont-levis.

L'église paroissiale était crénelée, et pouvait offrir une défense plus respectable. Avant cette construction du château, les habitans s'y réfugiaient.

(3) Lettre du 12 octobre 1367.

châteaux et places fortes de son duché, accueillit avec joie la demande de l'abbé de Cîteaux; appréciant, en politique habile, les avantages qui pouvaient lui résulter de la construction d'une forteresse à cheval sur la route de Dijon à Châlon, il s'empressa de lui en expédier des lettres d'octroi (1), par lesquelles il lui permit de construire toutes fortifications en *murs, tours, fossés, bretoiches* (2), et *autres choses*, avec la faculté d'exproprier tous les possesseurs des terres, chemins et emplacemens nécessaires à l'édification du fort: le tout sous l'expresse condition que les travaux seraient dirigés par des hommes de l'art, et que la garde de cette forteresse serait confiée à un capitaine expérimenté, et dont l'abbé répondrait (3).

L'abbé Jean de Buxières, qui sentait les momens précieux, se mit sur-le-champ à l'œuvre; il pressa tellement les travaux (4), et seconda si bien l'intention du souverain, que deux ans s'étaient à peine écoulés que le château était presque entièrement terminé, et pouvait remplir le but qui avait présidé à sa construction.

Cette forteresse, ou pour mieux dire le grand chastel de Gilly, avait la forme d'un vaste trapèze; la rivière de Vouge, qui coulait à ses pieds, alimentait ses fossés, qui étaient palissadés et creusés à fond de cuve. Les fortifications consistaient en une ceinture de remparts flanqués de distance en distance par six tours carrées, et au nord-est par une grosse tour aussi carrée en manière de donjon. La tour du clocher de l'église formait un carré desdits grands murs. On pénétrait dans le château par une grande porte et un guichet munis d'un pont-levis et d'une planche, qui étaient défendus hors des fossés d'abord par un boulevart de pierres et de bois, dans l'intérieur duquel était la maison des portiers, et ensuite, au-delà de ce rem-

(1) Lettre du 13 octobre 1367.

(2) *Bretoiches*, fortifications.

(3) Comme cette place était très-importante, les ducs de Bourgogne la demandèrent plusieurs fois à l'abbé de Cîteaux pour des officiers de leur maison.

(4) A l'aide d'un mandement ducal, il contraignit les habitans de Gilly et des villages voisins à creuser les fossés.

part, par une palissade, dans l'enceinte de laquelle étaient logés les premiers portiers (1).

On y travaillait encore en 1371, lorsqu'elle reçut la visite de Philippe-le-Hardi, qui allait à Châlon. Ce prince y fut reçu avec magnificence par l'abbé de Cîteaux, qui eut encore, l'année suivante, l'honneur d'offrir l'hospitalité à madame la duchesse Marguerite, qui, en revenant de sa terre de Saint-Gengoux, gîta (coucha), avec toute sa suite, dans le nouveau château.

Les habitans de Gilly, qui avaient non-seulement vu avec joie s'élever la nouvelle forteresse qui leur promettait un refuge si assuré, mais qui encore avaient consenti à comprendre dans son enceinte leur église et leur cimetière, ne tardèrent pas à sentir les inconvéniens d'un pareil voisinage. Le 12 juillet 1393, D. Pierre de Troyes, clestrel (2) de Gilly, homme yvrois (ivrogne) et de petit gouvernement, ayant mis le feu au prieuré, l'incendie atteignit l'église, la détruisit entièrement, consuma les images, titres, ornemens et vivres que les habitans y avaient retirés, et leur causa une perte évaluée à plus de 5,000 francs d'or. Vainement supplièrent-ils l'abbé de Cîteaux de les dédommager : celui-ci s'y refusa brutalement. Alors, en désespoir de cause, ils recoururent au parlement de Beaune, qui poursuivit l'affaire. Mais, l'abbé ayant représenté que ces démarches étaient illégales, attendu que les habitans, étant serfs et hommes de poeté (3), ne pouvaient représenter une communauté, la chose en resta là, et ces malheureux, condamnés au silence, durent se résigner.

Pendant les guerres du xv.<sup></sup>e siècle, le château, confié à la garde de

(1) Cette description est prise sur le terrier de Gilly de 1447.

(2) Clestrel, moine chargé du gouvernement d'un domaine.

(3) Hommes de poeté, *pooste potestas*, c'est-à-dire sujets en haute justice d'un seigneur. Dumoulin l'explique ainsi : « Puto quod *gens de poeté* dicuntur homines » tantum simul habitantes, non habentes communitatem approbatam, nec admi- » nistratores nomine communitatis; quia tales non possunt usurpare jus vel fac- » tum communitatis sine superioris licentia. » Bouhier, Cout. de Bourg., tom II, pag. 318, 319.

bons capitaines, résista à toutes les surprises des ennemis. Les abbés, qui y avaient établi leur demeure, n'avaient, de leur côté, rien négligé pour ajouter à sa défense. En 1430, l'abbé Jean de Martigny, ayant obtenu du bailli de Dijon un mandement pour forcer les retrayans (1) à venir y faire guet et garde, et à contribuer aux menus emparemens, construisit, avec leur secours, pour la défense des fossés, huit petites tourelles rondes bâties sur piliers, qu'il plaça dans l'intervalle des tours carrées, et compléta ainsi la fortification de la place (2).

Tant que leur pouvoir ne fut pas bien affermi à Gilly, les bernardins évitèrent tout débat sur la justice avec leur coseigneur. Mais quand de nouvelles acquisitions eurent accru leur puissance, que, comme leur rival, ils eurent aussi leur château, alors ils ne se contraignirent plus, et provoquèrent à leur tour. Toujours, dans les petits conflits de juridiction qui survenaient entre eux, ils eurent l'adresse d'en faire tourner quelque chose à leur avantage, et, profitant avec habileté de l'amour pour la paix qu'avait madame de Vienne-Roland, ils augmentèrent notablement leur prépondérance juridique; mais, après la mort de cette dame, Guillaume de Vienne, son fils, ayant pris possession de son héritage, les choses changèrent. Jeune, violent, et, autant que les moines, jaloux de ses droits seigneuriaux, le baron de Montbis ne resta pas long-temps en paix avec l'abbaye. Prétendant, à l'exemple d'Etienne de Mont-Saint-Jean, posséder seul, comme gardien du prieuré, l'exercice de la haute justice, et supportant, d'ailleurs, avec impatience les empiètemens de l'abbaye, qu'il traitait d'ambitieuse et d'usurpatrice, il ne tarda pas à rompre la trève, et à lui donner des preuves de la haine qu'il lui portait.

Un jour de mai 1435, que don Geoffroi de Fleurey, prieur de Gil-

(1) On appelait ainsi les habitans des villages qui avaient le droit de se réfugier dans un château, et qui, pour cet effet, étaient tenus d'y faire guet et garde et contribuer aux menus emparemens.

(2) Cette même année il termina un différend avec M. de Roland de Vienne au sujet des fossés de leurs châteaux, qui n'étaient séparés que par le chemin commun.

ly, tenait ses jours dans la cour de Jehan de Saulx, alors en litige entre les deux seigneurs, Guillaume de Vienne, suivi de son barbier, de son cuisinier et d'autres de ses gens, armés d'épées et d'épieux, vint tout furieux devant lui. « Ribaut moine, lui cria-t-il, à l'ins» tant où son barbier appuyait la pointe de son épée contre la poitrine » du religieux, qui vous commet à tenir cy les jours? Si vous ne » vous en alez, je vous feray traigner dehors. » Celui-ci, plein de sang-froid, lui ayant répondu qu'il faisait son devoir, et qu'il était dans ce moment sous la sauve-garde du roi de France, du duc de Bourgogne, et sous la sienne même, Guillaume n'osa se porter à de plus grands excès : arrêtant la main du barbier, il se contenta de menacer le prieur de le battre, et de le traîner à la queue de son cheval jusqu'à la forêt, s'il continuait à rendre la justice ; puis, se tournant du côté du clerc, auquel le barbier venait d'arracher le registre de justice, il le menaça du même châtiment; et, sans attendre d'autre réponse, il rentra dans son château, laissant l'auditoire tout épouvanté de sa brutalité (1).

L'abbaye de Cîteaux ne laissa pas impuni cet outrage qui la servait si bien: elle poursuivit le seigneur de Montbis devant le parlement de Beaune, qui condamna le coupable à une amende et à une réparation. Le baron en appela : alors l'abbaye lui intenta plus de vingt procès (2) devant les parlemens de Paris et de Beaune, différens bailliages, etc., qui exaspérèrent tellement Guillaume, qu'il jura d'en tirer une terrible vengeance. La ligue du bien public vint bientôt lui en offrir l'occasion. Sous le prétexte de défendre la contrée contre les incursions des troupes de Louis XI, il convoqua à Gilly tous les aventuriers des deux Bourgognes, et, se mettant à leur tête, il ravagea les terres et les biens de l'abbaye (3), exigeant des

(1) Information secrète faite par le parlement de Beaune. Arch. de Cîteaux.

(2) Ce chiffre est exact; il est plusieurs fois mentionné dans les titres et cartulaires de Cîteaux.

(3).... *Horribiles et certe non minus inexplicabiles quam inhonestas :* c'est ainsi que le cartulaire de Cîteaux appelle ces dévastations.

fermiers les redevances, et dépouillant et maltraitant tous les religieux qui lui tombaient sous la main, et parvint à leur inspirer tant de terreur, qu'ils n'osaient plus sortir du couvent. Dans cette extrémité, l'abbé Humbert de Losne, ne pouvant s'adresser, pour réprimer ces excès, au duc Charles, qui, dans ce moment, guerroyait contre Louis XI, implora l'assistance de Claude de Montagu, seigneur de Couches (1), dont il connaissait l'influence sur Guillaume de Vienne, et le supplia de vouloir bien interposer sa médiation dans sa querelle avec le baron, afin de faire cesser les maux inouïs que supportait l'abbaye. Ce seigneur y consentit volontiers; mais la chose n'était pas facile : Guillaume, toujours irrité contre les moines, refusa long-temps : pourtant, vaincu par les prières et les représentations de Montagu, qui lui remontrait les dangers auxquels il s'exposait en persécutant sans relâche un monastère aussi célèbre que celui de Cîteaux, que le duc regardait comme un des plus beaux fleurons de sa couronne, il céda, et consentit même, afin de n'avoir plus rien à démêler avec les moines, à leur vendre sa coseigneurie de Gilly. L'acte en fut passé à Châlon le 20 janvier 1469 ou 1470, moyennant la somme de 9,120 francs d'or (2).

A peine les bernardins furent-ils en possession du château de Guillaume de Vienne, que, sous le prétexte d'ôter un refuge à l'ennemi qui parcourait la contrée, ils démolirent ce manoir qui les avait fait si long-temps trembler, et auquel ils attribuaient la cause de leurs malheurs (3).

(1) Ce seigneur était le dernier descendant de Hugues III, duc de Bourgogne, par Alexandre de Montagu, fils de ce prince; il fut tué en 1470 au combat de Bussy.

(2) Ce domaine consistait dans la maison forte, entourée de fossés, colombier, vergers, jardins, ménages d'hommes et de femmes, et tout ce qui lui appartenait en justice, terres, prés, bois et vignes, à Gilly, Flagey, Vosne, Vougeot et Chambolle.

Pour dédommager l'abbaye de Cîteaux de la rente annuelle de 1,500 livres que Philippe-le-Bon lui avait léguée par son testament du 8 décembre 1441, Charles-le-Guerrier lui amortit gratis la terre de Montbis.

(3) Ce château resta en ruines jusqu'au XVII.e siècle. A cette époque, on en con-

Etant devenu, par cette acquisition, seul seigneur haut-justicier (1) de Gilly, l'abbé de Cîteaux eut bientôt l'occasion d'exercer ce droit dans toute sa plénitude. Un nommé maistre Jehan Raoul des Herbes, ayant été traduit devant son tribunal pour crime de vaudoiserie et de remasserie (sorcellerie), fut presché publiquement en l'auditoire de Gilly par l'inquisiteur de la foi, qui le condamna à mort, et le livra aux officiers de la justice de Cîteaux, qui le firent brûler vif dans un champ joignant les fourches patibulaires (2).

Pendant les troubles qui agitèrent la Bourgogne après la mort de Charles-le-Guerrier, le château, pourvu d'une bonne garnison, résista à toutes les tentatives que le prince d'Orange dirigea contre lui ; l'abbé Jean de Cirey, qui avait été un des premiers à reconnaître l'autorité du roi de France, et qui par-là s'était déclaré l'ennemi de la princesse Marie, fille et héritière du duc, n'avait rien négligé pour la défense de cette forteresse : comme il craignait quelque trahison de la part des retrayans, il leur en interdit l'entrée de sa propre autorité, et les laissa sans secours exposés aux insultes des troupes des deux partis. Cette conduite déloyale irrita au dernier degré les malheureux habitans, qui menacèrent de s'en venger. Mais l'abbé s'en inquiéta peu. Poursuivant un projet qu'il avait formé de transférer l'église au milieu du village, il s'appliqua, au contraire, à leur susciter des empêchemens et des embarras de toutes sortes au sujet de leur entrée dans l'église. D'abord, sous de puérils prétextes, il leur défendit d'y apporter des vivres, hardes et effets (3); et, afin de s'assurer de l'exécution de cet ordre, il exigea que toutes

vertit l'emplacement en jardin, et seulement à l'extrémité sud-ouest on construisit un vaste pavillon où logèrent d'abord les officiers de l'abbaye, et ensuite les employés de la poste qui alors passait devant cette maison.

(1) En 1449, les religieux de Cîteaux avaient acheté de Jean de Saulx, écuyer, de vastes possessions sur Gilly et les villages environnans.

(2) Les fourches patibulaires étaient dressés dans le climat dit *la Justice*, sur le chemin de Dijon, vers le bois de Débat.

(3) A cette époque de guerres et de dangers sans cesse renaissans, l'église parois-

les femmes qui entraient au château se dépouillassent entièrement devant les frères convers et les officiers (1). Puis, non content de ces indignités, il fit poser, en travers du guichet, déjà très-bas, de la porte du château, une forte barre de fer, sous laquelle les habitans qui voulaient aller à l'église étaient forcés de ramper, ce qui en interdit l'entrée aux vieillards, aux malades et aux femmes enceintes (2), et bientôt à la généralité des habitans.

A la fin, révoltés de ces odieuses machinations, les habitans de Gilly résolurent d'en tirer vengeance. Instruits que l'abbé de Cîteaux, se considérant déjà comme propriétaire de l'église, l'avait, ainsi que le cimetière, encombrée de bois de construction, les habitans, furieux de la profanation de leur temple, saisirent avec empressement cette occasion de se venger; cependant, voulant jusqu'à la fin conserver le bon droit pour eux, ils firent inviter l'abbé à évacuer l'église et le cimetière; celui-ci y répondit par un refus hautain. Cette réponse ayant tout-à-fait affermi les habitans dans leur dessein, ils en fixèrent l'exécution au 23 janvier 1499, jour de fête saint Sébastien.

Etant donc tous entrés dans l'église, au moment où, après l'office, le prêtre, ayant quitté sa chasuble, sortait sur le cimetière pour dire un *libera* pour les trépassés, les conjurés arrachèrent les clefs au marguillier, fermèrent les portes, et, s'excitant mutuellement par le récit des vexations auxquelles ils étaient en butte, ils se jetèrent tous comme des forcenés, hommes et femmes, sur les piles de bois qui encombraient l'église au-dedans et au-dehors, les démolirent et les dispersèrent çà et là dans le château, en jetant des cris tumul-

siale était en partie rayonnée, et chaque famille y plaçait l'arche où étaient déposés les vêtemens et les vivres.

(1) Il arriva que les femmes de Gilly, ne pouvant emporter leurs vêtemens hors du château, s'habillèrent long-temps dans l'église, au grand scandale du vicaire. *Arch. de Gilly.*

(2) Plusieurs d'entre elles, ayant voulu franchir cet obstacle, accouchèrent sur place. *Arch. de Gilly.*

tueux, et en menaçant les moines de brûler ces matériaux si on osait encore les rassembler. Puis, après ce bel exploit, ils forcèrent la grande porte du château, brisèrent la barre du guichet, et rentrèrent dans leurs demeures.

A peine l'abbé Jean fut instruit de cette émeute, que, tout irrité de l'audace de ceux qu'il appelait de misérables serfs, il envoya à Gilly une troupe de frères convers et de vassaux de l'abbaye, tous armés de hallebardes, d'arbalètes et d'arquebuses, qui abattirent, par forme de représailles, tous les échafauds qui étaient dans l'église, et, se plaçant dans les tours, menacèrent le village, et en effrayèrent tellement les habitans, que ceux-ci n'osèrent rien tenter contre le château, et en furent long-temps bannis (1).

Cependant Jean de Cirey, qui venait de terminer heureusement le grand procès de Cîteaux avec l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, voulut aussi en finir avec ses vassaux de Gilly. A cet effet, il présenta au roi Louis XII une requête par laquelle, après lui avoir exposé tous les inconvéniens qu'apportait à son service et à la sûreté du château le voisinage de l'église paroissiale, il en demanda la translation hors du château (2). Le roi accueillit cette demande, et, par ses lettres du 12 septembre 1500, il ordonna au parlement de Dijon

(1) Trois mois après, les habitans en conservaient du ressentiment : car ils refusèrent de réparer la barrière du château, et menacèrent le capitaine de fournir eux-mêmes des armes aux troupes qui voudraient s'en emparer.

De son côté, l'abbé, qui croyait n'avoir plus rien à ménager avec eux, ne leur épargna pas les vexations. Il alla même, tout prêtre qu'il était, jusqu'à refuser l'entrée de l'église au vicaire de Gilly, qui y allait chercher les saintes huiles pour administrer une femme malade, qui expira privée des secours de la religion, et dont le cercueil resta toute une nuit à la porte de son château. De pareils faits n'ont pas besoin de commentaire.

(2) Dans cette supplique, les bernardins représentaient, 1.° que, les habitans ayant le droit d'entrer à toute heure dans le château pour aller aux offices dans l'église, eux n'osaient plus, et surtout depuis quelque temps, y rien réfugier, de peur de le voir devenir la proie de ces hommes qu'ils savaient leur porter une profonde haine;

d'informer sur cette affaire, et lui prescrivit, si le contenu de la requête était véritable, de procéder sans retard à la translation de l'église. Mais une descente sur les lieux et plusieurs informations prises avec soin ayant démontré à la cour que le motif qui faisait

2.° Qu'il fallait faire cesser le scandale de ces habitans, qui, en temps d'imminent péril, couchaient tous pêle-mêle dans l'église et le cimetière.

3.° Ils se plaignaient aussi que durant plusieurs pestes, les charretées de cadavres pestiférés qu'on inhumait dans le cimetière, avaient souvent répandu la contagion dans le château;

4.° Que les gens de guerre qui traversaient Gilly, indignés du refus qu'on leur faisait de les laisser pénétrer dans la forteresse pour aller au service divin, menaçaient d'y entrer de vive force, disant qu'ils n'étaient ni excommuniés, ni sarrasins, et que l'injure qu'on leur faisait retombait sur le roi, dont ils étaient les soldats, et le plus souvent, pour se venger, maltraitaient les personnes et ravageaient les biens.

Enfin ils finissaient en insistant sur l'urgente nécessité de cette translation, à cause des *mauvais garsons* qui rôdaient dans le pays, et qui, *sous umbre* de l'administration des sacremens, pouvaient s'emparer du château, et, à la faveur des vivres conservés par les habitans dans l'église, y soutenir un long siége et infester le pays.

De leur côté, les habitans, informés de ces démarches, adressèrent au parlement plusieurs mémoires, dans lesquels ils combattaient tous les articles des moines.

A l'accusation de coucher dans l'église et le cimetière, ils répondaient que, l'église étant le seul refuge dans le temps d'imminent péril, ils étaient bien forcés d'en agir ainsi, et qu'au surplus, ils le faisaient sans offense ni déshonnêteté, et en bons chrétiens.

Au projet de translation de l'église, ils remontraient avec raison que l'église, étant dans le château, était inaccessible aux ennemis; tandis que si on la transportait au milieu du village, les ennemis s'en empareraient facilement, s'y fortifieraient, et ravageraient toute la contrée.

Et enfin, après avoir reproché à leurs seigneurs toutes les vexations que nous avons racontées plus haut, ils finissaient en s'étonnant de l'acharnement des religieux à vouloir leur interdire l'entrée d'une forteresse qu'eux-mêmes avaient tant d'intérêt à défendre, *et qui avaient parmi eux bon nombre de jeunes gens et gentils compaignons en état de porter les armes* et de défendre le château mieux que les frères convers, qui remplaçaient les gens de guerre qui devaient y être.

agir l'abbé de Cîteaux était non-seulement personnel, mais encore grandement préjudiciable à l'intérêt général, elle condamna ce prélat à enlever les obstacles qui empêchaient la libre entrée des paroissiens dans leur église, et mit les parties hors de cour.

## § 3.

Nous voici arrivé au XVI.e siècle. Cette époque est la plus désastreuse de l'histoire de Gilly. Tour-à-tour pris et repris par les reistres, les ligueurs, les royalistes, les impériaux, les principions, les mazarins, nous verrons le château construit pour le protéger devenir au contraire la source des maux de toute espèce qui accablèrent, presque sans interruption, ce malheureux village depuis le règne de François I.er jusqu'à celui de Louis XIV.

Les lansquenets, cette milice sauvage qui inonda si long-temps nos provinces, commença la série. Dirigés, en janvier 1535, sous la conduite de l'amiral Chabot, contre le duc de Savoie, ces mercenaires, arrivés au gîte à Gilly, ne le quittèrent qu'après l'avoir traité comme un pays ennemi.

Trente ans plus tard, en 1569, une armée de reistres, commandée par Casimir, duc des Deux-Ponts, qui marchait au secours des huguenots, étant entrée en Bourgogne, y mit tout à feu et à sang. Les habitans de Gilly, avertis de sa marche, se hâtèrent de retirer au château leurs effets les plus précieux; mais, quand, à la nouvelle de son approche, ils voulurent s'y réfugier eux-mêmes, le gouverneur du château eut l'inhumanité de leur en refuser l'entrée, et les força à se cacher dans les bois. Les reistres, arrivés au village, l'incendièrent; mais, pressés en queue par le duc d'Aumale, gouverneur de la province, qui les harcelait sans relâche, ils n'entreprirent

pas l'attaque du château. Le péril passé, les habitans, étant sortis de leurs retraites, réclamèrent leurs meubles au capitaine, qui, pour s'en débarrasser, leur répondit que les soldats du duc d'Aumale les avaient pillés. Ces malheureux, indignés de sa lâcheté, demandèrent justice au parlement, qui condamna cet officier à leur en payer une juste indemnité.

Huit ans après, le prince de Condé et le même duc Casimir, qui conduisaient une armée de 25,000 reistres, toujours au secours des calvinistes, *pour l'advancement de l'honneur et gloire de Dieu, et pour pacifier le royaume jà longuement travaillé* (1), traversèrent de nouveau la Bourgogne. Ayant inutilement campé pendant huit jours devant Dijon, qu'ils espéraient enlever, ils continuèrent leur route sur le midi de la France. Arrivés à Saulon-la-Rue, Casimir envoya en avant-garde Pierre de Chatenoy, dit le Capitaine, Lenty, et Erasmes Schegell, pour traiter avec les habitans de Nuits et de Gilly, et faire préparer les vivres. Ces officiers s'emparèrent du château de Gilly, dont la garnison, trop faible, capitula sans avoir fait aucune résistance. Puis de là ils sommèrent l'abbé de Cîteaux, qui s'était retiré à Dijon, de leur payer sur-le-champ une somme de 4,000 écus pour la rançon de son abbaye et des villages de Gilly et de Vougeot, menaçant, en cas de refus, de les saccager et réduire en cendres. Celui-ci, qui les savait capables d'exécuter leurs menaces, se hâta de rassembler la somme demandée, et de la leur envoyer à Gilly, qui fut ainsi sauvé du pillage. La ville de Nuits ne fut pas si heureuse: ayant refusé de recevoir la garnison que le gouverneur lui avait envoyée, elle fut assiégée par les reistres, prise, et, malgré la capitulation, abandonnée pendant trois jours à toute la barbarie d'une soldatesque fanatique et effrénée.

Echappé à ce péril, Gilly fut, en 1587, ravagé par une peste qui emporta un si grand nombre d'habitans, que le parlement, sur la requête de l'abbé, qui craignait que la contagion ne s'étendît dans

(1) Propres expressions du duc Casimir. *Arch. de Cit.*

le château, défendit (1) d'inhumer les pestiférés dans le cimetière de l'église, mais dans la campagne, au lieu dit la Croix-du-Chauffeur.

Aux guerres de religion succédèrent les troubles de la ligue, qui en furent la conséquence. Soumise aux Guises, qui la gouvernaient depuis cinquante ans, la Bourgogne, lors de la catastrophe de Blois, se déclara, sauf quelques parties, pour ces princes, et embrassa avec ardeur le parti de la sainte Union.

L'assassinat de Henri III et l'avènement du roi de Navarre à la couronne de France ayant amené dans la province un redoublement d'enthousiasme en faveur de la ligue, la guerre civile recommença bientôt en Bourgogne. L'abbé de Cîteaux, qui était un des plus fermes appuis de ce parti, songea à garantir son abbaye des attaques des royalistes. Sur sa demande, le conseil particulier de la sainte Union, qui siégeait à Dijon, établit à Cîteaux et au château de Gilly des garnisons suffisantes pour garder celui-ci et mettre l'autre à l'abri de toute insulte. Pour plus de sûreté, ce prélat, fidèle aux traditions abbatiales, fit rendre par le parlement de Dijon un arrêt (2) qui interdit aux habitans de Gilly l'entrée du château pendant les troubles, et ordonna que, pendant ce temps, le service divin serait célébré dans une chapelle construite au milieu du village (3). Mais toutes ces précautions n'empêchèrent pas cette forteresse de tomber, trois mois après, entre les mains du comte de Tavannes, qui commandait les royalistes en Bourgogne. Ce général, ayant appris que le maréchal d'Aumont, nommé par Henri IV pour gouverner la province, venait d'y entrer avec une armée, rompit la trêve qu'il avait conclue avec les ligueurs, et, réunissant toutes ses troupes, sortit de Saint-Jean-de-Lône et marcha à sa rencontre. Chemin faisant, il chassa la garnison de Cîteaux, mit l'abbaye au pillage, et arriva ensuite devant

(1) Arrêt du 20 avril 1587.

(2) 25 mai 1590.

(3) Cette chapelle était placée à côté de la grange de Saulx; elle fut brûlée avec le village en 1591, 1636 et 1671.

Gilly. Appréciant, en homme habile, de quelle importance serait pour son parti la possession de cette place, il conçut le projet de s'en emparer, et chargea le capitaine Laplanche, un de ses meilleurs lieutenans, de cette opération, que la nécessité d'une prompte jonction avec le maréchal ne lui permettait pas de diriger lui-même. Cet habile officier justifia la confiance de son chef : ayant attaqué la place avec vigueur, il la prit, en chassa la garnison, et s'y établit avec ses troupes. La nouvelle de cette prise étant parvenue à Dijon, y répandit une épouvante que Laplanche justifia bientôt par des courses jusque sous le canon de la ville, interceptant toutes les communications, et enlevant tous les convois qui s'y dirigeaient. La mairie, vivement alarmée, se hâta de demander du secours au baron de Sennecey et au vicomte de Tavannes, qui en informèrent le duc de Nemours. Sur ces entrefaites, le capitaine Laplanche, ayant été pris dans une de ses excursions, fut emprisonné au château de Dijon. Alors les magistrats en donnèrent avis au comte de Tavannes, en l'invitant à faire évacuer Gilly. Mais ce général leur ayant répondu que si les ligueurs consentaient à relâcher cet officier et à remettre au roi les places qu'ils occupaient en Bourgogne, il déférerait à leur demande, ces propositions furent jugées inadmissibles, et les hostilités continuèrent (1).

Cependant le duc de Nemours, ayant été averti de ces évènemens, accourut à Dijon. Ayant rapidement rassemblé son armée, il y joignit une batterie de quatre pièces d'artillerie (2), et marcha sur Gilly. Voulant empêcher tout secours d'arriver aux assiégés, il fit occuper les villages de Vougeot, Chambolle, Morey et Gevrey par une division de son armée commandée par le sieur d'Amblise (3), en plaça

(1) *Reg. des dél. de la mairie de Dijon*, 1590, 1591.

(2) Cette batterie consistait en 2 canons français, tirés du château de Dijon, et 2 couleuvrines, prises au château de Beaune. Elle fut servie devant le siége par Etienne Lamure, Joseph Chevalier, Prudent Poyen et Michel Perrenot, canonniers. On leur donna 8 écus pour leurs salaires.

(3) *Etat au vray* de l'administ. des deniers de la province, de 1590 à 1593, présenté aux états de Bourgogne.

une autre dans la plaine, et lui, avec le reste, investit le château. Ayant sommé inutilement le capitaine Ducret, qui remplaçait Laplanche, de rendre la place, il commença aussitôt l'attaque. Bientôt son artillerie, vigoureusement servie, et soutenue du feu des arquebusiers, ayant ouvert dans le donjon une brèche large et praticable (1), l'assaut fut donné. Malgré la courageuse défense des assiégés, la forteresse fut emportée par les régimens de Tanecy et de la Chastellière, et la garnison, rendue à discrétion, pendue par ordre du vainqueur, irrité de sa longue résistance (2).

Le duc de Nemours, craignant que cette place ne retombât au pouvoir des royalistes, ordonna, avant son départ pour Nuits, qu'elle fût démantelée, et chargea le baron de Sennecey d'y faire incessamment travailler. Ce seigneur demanda à la ville de Dijon quarante maçons, auxquels il adjoignit tous les habitans des villages voisins, qu'il fit contraindre par les archers de la connétablie. Le donjon et les fortifications furent abattus; il ne resta debout que l'église paroissiale, qui avait beaucoup souffert, et quelques parties des bâtimens d'habitation (3).

Quand l'armée eut évacué le pays, et que les habitans de Gilly sortirent de leurs retraites, ils trouvèrent le village incendié et leurs champs ravagés. La famine ne tarda pas à se déclarer parmi eux, et, pour comble de malheur, afin que rien ne manquât à leur misère, une peste terrible, inévitable complément de tant de fléaux, vint encore les décimer. Ne pouvant supporter tant de calamités, la plupart de ces malheureux abandonnèrent le pays; le reste, plus at-

(1) On consomma à ce siége 1632 livres de poudre et 140 boulets. Les canonniers employèrent 21 livres de poudre en amorce. Les arquebusiers des régimens de Tanecy et de la Chastellière en brûlèrent 170 livres. Etat dressé par Philippe-le-Muet, garde de l'artillerie et des munitions d'icelle, au magasin de Dijon, 1591.

(2) Le capitaine Ducret fut conduit à Beaune, et livré à une commission militaire qui le condamna à mort.

(3) La cuisine et une vaste salle basse des bâtimens de l'ancien prieuré, maintenant convertie en cave.

taché au sol natal, rebâtit ses chaumières, cultiva ses champs, et attendit des jours meilleurs. Malheureusement leurs maux n'étaient pas encore à leur terme.

On était arrivé en l'année 1595. Déjà toute la Bourgogne, sauf les villes de Châlon et de Seurre, avaient reconnu l'autorité du roi Henri IV. Le capitaine Lafortune, qui commandait la dernière de ces villes, s'empara, le 9 septembre, des ruines du château de Gilly, s'y établit, pilla le village, et en força les habitans à lui fournir les matériaux nécessaires pour se retrancher. Le maréchal de Biron, gouverneur de Bourgogne, en ayant été aussitôt informé, chargea le comte de Tavannes (le même que nous avons déjà vu figurer) de déloger ces brigands. Celui-ci, qui voulait surprendre Lafortune, fit parvenir secrètement aux capitaines des villes et châteaux environnans (1) l'ordre de marcher rapidement sur Gilly. Lui-même, à la tête de troupes rassemblées à la hâte, et suivi de deux pièces d'artillerie que la ville de Dijon avait fait préparer dans le plus grand secret (2), marcha sur Gilly. Malgré le mystère gardé dans cette opération, Lafortune en fut instruit à temps; ne se sentant pas assez fort pour résister, il se hâta de décamper avant d'être cerné par les troupes qui arrivaient de toutes parts; mais il ne regagna pas sa retraite aussi heureusement qu'il en était sorti: atteint par le comte dans les environs de Gilly, il fut battu, forcé d'abandonner son butin au vainqueur, et poursuivi l'épée dans les reins jusque sous le canon de Seurre. Revenu à Gilly, Tavannes, voulant enlever tout refuge à ces audacieux partisans, ordonna à M. de Vesvres, capitaine de Vergy, de faire raser tout ce qui restait encore debout de l'ancienne forteresse (3).

(1) Grancey, Saulx-le-Duc, Authume, Verdun, Vergy, Pagny, Auxonne, et Saint-Jean-de-Losne.

(2) Les magistrats de Dijon, ayant le plus grand intérêt à la réussite de cette expédition, avaient défendu, sous peine de mort, au garde de l'artillerie de divulguer cet armement.

(3) La ville de Dijon y envoya encore 80 maçons, auxquels elle fournit des vivres

Enfin, la réconciliation du roi et du duc de Mayenne ayant pacifié la Bourgogne, les habitans de Gilly commencèrent à respirer. Mais la misère affreuse dans laquelle ils se trouvaient ne leur permit pas de partager l'alégresse générale, que l'aspect de leurs maisons brûlées et de leurs champs ravagés n'était pas fait pour exciter : il fallut long-temps pour fermer ces plaies; vingt ans après, le village s'en ressentait encore (1).

Jusqu'au règne de Louis XIII le château resta en ruines. Cependant, la tranquillité ayant été entièrement rétablie dans le royaume, Nicolas Boucherat II, 51.e abbé de Cîteaux, dont la sage administration avait en grande partie réparé les pertes de son abbaye, résolut de le reconstruire, afin d'en faire une maison de plaisance pour lui et ses successeurs. Ayant fait démolir tout ce qui restait de ses anciennes fortifications, dont il ne réserva que les fossés et le pont-levis, il éleva à leur place sept pavillons carrés d'égale dimension (quatre placés à chaque angle, et les trois autres au milieu des courtines de l'est, du sud et de l'ouest). Il rebâtit aussi les bâtimens d'habitation et d'hébergeages, qui, pour la plupart, n'offraient plus qu'un monceau de ruines, et ne négligea rien de ce qui pouvait contribuer à l'embellissement de cette demeure. Malheureusement la mort, en le frappant à Dijon le 25 mai 1625, l'empêcha d'en voir l'achèvement. Pierre de Nivelle, son successeur, ne laissa pas son ouvrage imparfait: il y apporta, au contraire, la plus grande diligence, et eut la gloire de le terminer. Le village se ressentit aussi de cette restauration. L'abbé Pierre, compatissant à leurs malheurs passés, vint au secours des habitans, les aida à rebâtir leurs maisons, les protégea sans cesse contre les vexations des gens de guerre, et parvint, à force de soins, à ramener le bonheur et l'abondance dans ces lieux naguère si désolés.

pendant tout le temps qu'ils furent employés à Gilly. (Reg. des délib. de la mairie de Dijon, 1595, 1596.)

(1) Recherche des feux du bailliage de Nuits, 1624.

Mais, hélas! ces temps de calme ne furent pas de longue durée: le destin réservait encore à ce malheureux pays des calamités semblables à celles que la ligue lui avait déjà fait essuyer.

Après la levée du siége de Dole, en 1636, par l'inhabile prince de Condé (1), une armée impériale, commandée par le général Galas et Charles, duc de Lorraine, accourut au secours des Francs-Comtois. Pour venger l'agression du prince, elle envahit la Bourgogne, prit la petite ville de Mirebeau, malgré l'héroïque défense de ses habitans, et ravagea le pays bas; mais, n'osant attaquer la capitale, défendue par l'armée du cardinal duc de la Valette, elle se rabattit sur la ville de Saint-Jean-de-Lône, dont elle forma le siége. Alors des milliers de Croates et d'autres troupes légères se répandirent dans la plaine, prirent l'abbaye de Cîteaux qu'ils saccagèrent, poussèrent jusqu'à Gilly, s'emparèrent du château, brûlèrent le village, et, pendant six jours qu'ils y demeurèrent, y mirent tout à feu et à sang. Cependant le duc de Veïmar, qui arrivait à Nuits avec ses Suédois, en ayant été informé, les attaqua, reprit le château, et les mena, battant sans relâche, jusque vers Saint-Jean-de-Lône, où, opérant sa jonction avec le cardinal, il poursuivit, jusqu'au Rhin, Galas et le duc de Lorraine, dont la nombreuse artillerie et les 80,000 hommes avaient honteusement échoué devant une bicoque défendue par 300 bourgeois inexpérimentés, mais que l'amour de la patrie et la haine de l'étranger avaient transformés en héros dignes des temps antiques.

Quatorze ans après arrivèrent les troubles de la fronde. La garnison de Seurre, qui tenait pour le prince de Condé, fit des courses jusqu'à Gilly, y enleva tout le bétail, et y fit tant de dégâts, que les habitans, pour conserver le peu qui leur restait, furent obligés de rester près de deux années enfermés dans leur château.

En 1653, cette même ville s'étant de nouveau révoltée, une armée

(1) Henri de Bourbon, prince de Condé, et père du vainqueur de Rocroy; il gouverna la Bourgogne de 1631 à 1646.

royale fut envoyée pour la réduire. Le duc d'Epernon, qui la commandait, fit aux habitans de Gilly une réquisition de 16 chariots de foin, de 3 émines d'avoine, et, chose incroyable, de 50 écus de rançon. Puis, non content de ces exactions, il leur envoya, en quartier d'hiver, la compagnie de chevau-légers du sieur d'Espervers, qui y vécut à discrétion, les traita comme des ennemis, et ne quitta le village qu'après avoir forcé les habitans à lui compter une somme de 1,300 liv., les menaçant, en cas de refus, de ravager leurs moissons.

Tant de désastres ayant fait retomber cette malheureuse localité dans l'état où elle était après la ligue, beaucoup d'habitans abandonnèrent encore leurs foyers ; les autres, tout misérables qu'ils étaient, essayèrent de lutter encore contre leur déplorable destinée. Accablés de dettes, ils vendirent une partie de leurs communaux pour en payer les plus pressantes, et transigèrent pour le reste avec leurs créanciers (1).

Enfin la paix de Nimègue, qui réunit la Franche-Comté à la France, vint mettre un terme à ces malheurs. La Bourgogne, de frontière qu'elle était, étant devenue province d'intérieur, vit bientôt les villages de la plaine se rebâtir rapidement, et leurs habitans, désormais tranquilles, cultiver en paix ces campagnes si long-temps dévastées par la guerre civile et étrangère.

Dès-lors l'histoire de Gilly n'offre rien de remarquable qu'un incendie arrivé le 6 mai 1679, qui consuma la moitié du village. Ce cruel évènement, qui réduisit à une profonde misère une grande partie des habitans, recula encore pour long-temps la réparation des désastres de la guerre. Cependant, les élus de la province et l'abbaye de Cîteaux étant venus à leur secours, ils parvinrent peu à peu à se relever de leurs pertes.

Vingt ans après ils rebâtirent en partie leur église qui tombait en ruines, et firent élever le joli clocher qui existe encore aujourd'hui.

(1) D'après l'état dressé en 1666 par-devant M. Bouchu, intendant de la province de Bourgogne, elles se montaient à plus de 9,000 livres.

Quant au château, il redevint, comme par le passé, la résidence favorite des abbés de Cîteaux. C'était là que, loin du contrôle du convent, ces successeurs dégénérés de saint Bernard passaient la belle saison à donner une hospitalité splendide à la noblesse bourguignonne, qu'y attiraient des fêtes et des plaisirs continuels. Au lieu des menaces des soldats, des hurlemens des barbares, et des plaintes des malheureux pleurant leurs toits incendiés, leurs champs ravagés, on n'y entendait plus que la musique des concerts et le bruit des festins. Puis, quand vint 89, tout disparut. Le château, déclaré propriété nationale, fut vendu (1) à un spéculateur parisien; heureux encore, il échappa à la vengeance populaire, qui, dans ces temps d'anarchie, se ruait sur les monumens, croyant effacer sur leurs ruines le souvenir de dix-huit siècles d'esclavage. Maintenant désert, et déchu de tout son prestige, il mire tristement ses vieux murs noircis dans l'onde de ses fossés; silencieux à présent, ses échos ne sont plus troublés que par les chants religieux qui s'échappent de l'église paroissiale, de cette forteresse du paysan du moyen âge, qu'un pouvoir tyrannique voulut en vain chasser de son enceinte, et qui, lançant dans les airs sa flèche élégante, semble dire à son maître humilié : Ton règne a fini, le mien commence.

(1) Le château de Gilly, les bois, terres et prés qui en dépendaient, la rente de Bretigny, le clos de Vougeot, etc., furent vendus, le 7 janvier 1791, par le directoire du district de Dijon, moyennant la somme de 1,140,600 livres, à M. Focart, de Paris, qui le revendit presque aussitôt à MM. Tourton et Ravel, banquiers à Paris, des mains desquels il passa à M. Julien Ouvrard, propriétaire actuel. Je saisis cette occasion pour le remercier de l'obligeance qu'il a mise à me communiquer tous les documens qu'il avait en son pouvoir.

# LISTE

## DES OUVRAGES MANUSCRITS ET IMPRIMÉS

### CONSULTÉS POUR CET OUVRAGE.

---

### Manuscrits.

Archives de l'abbaye de Cîteaux.
Archives des Etats généraux de la province de Bourgogne.
Archives de la Chambre des comptes de Dijon.
Archives de l'Intendance de Bourgogne.
Histoire manuscrite de l'abbaye de Cîteaux, par don *Crestin*, religieux de l'abbaye d'Eslan en Champagne.
Archives de la ville de Dijon.
Histoire manuscrite du Procès de l'abbaye de Cîteaux contre celle de St.-Germain, rédigée par *Jean de Cirey*, abbé de Cîteaux.
Archives municipales de Gilly.
Historique de Gilly, recueil mss. appartenant à M. Ouvrard, propriétaire de la terre de Gilly.

### Imprimés.

Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés de Paris, par dom *Jacques Bouillard*. 1724; Paris, G. Dupuis.
Histoire générale du duché de Bourgogne, par dom *Urbain Plancher*, religieux bénédictin, continuée par dom *Merle*, 4 vol. in-f.o
Description générale et particulière du duché de Bourgogne, par *Courtépée*, prêtre, tome 3, page 194.




Mence del. et Lith. — Lith. de Vᵉ Jobard à Dijon.

COLONNE DE SACQUENAI.

Page 1^re

# MÉMOIRE

SUR

# LES COLONNES MILLIAIRES

## DE LA VOIE ROMAINE DE LANGRES A GENÈVE (1).

La première colonne milliaire que cette notice a pour objet de décrire, et qui fait aujourd'hui partie du musée lapidaire de la Commission, a été donnée à cette société par le conseil municipal de la commune de Sacquenay, le 18 août 1834, sur la demande qui lui en avait été faite au nom de cette société par M. Chaper, préfet du département de la Côte-d'Or. Sa translation au musée fut exécutée le 21 septembre suivant, sous la direction de deux membres de la Commission, MM. Boudot et Sirodot.

Elle gisait, depuis 1705, sur le cimetière de Sacquenay, et n'avait été relevée que depuis quelques années à l'occasion du rétablissement du mur de ce cimetière, lorsqu'elle en fut tirée pour être amenée à Dijon. Il paraît que dès l'année 1812, des ouvertures avaient été faites à la commune de Sacquenay, par ordre de Napoléon, au sujet de la cession de ce monument, qu'il voulait placer au musée impérial, comme étant, des cinq bornes milliaires seules

(1) Les documens sur lesquels a été composée la partie de ce mémoire qui traite spécialement de la colonne de Sacquenay, ont été recueillis par feu M. Boudot, Président de la Commission; la seconde partie, qui a pour objet les colonnes de Choilley, est due à M. Pistollet de Saint-Ferjeux, membre de la Commission, à Changey, près Langres.

connues en France à cette époque, la plus curieuse et la mieux conservée.

Avant 1703, elle s'élevait au lieu même où les Romains l'avaient placée, sur le bord de la voie qui tendait de Langres à Genève (1). Ce fut à cette époque que, le prieur de l'abbaye de Bèze ayant voulu s'emparer de ce monument, les habitans de Sacquenay s'opposèrent à son entreprise, et l'enlevèrent eux-mêmes, dans la croyance superstitieuse que cette pierre, qui avait été surmontée d'une croix dans le moyen âge, était comme le palladium du pays.

La querelle du prieur de Bèze et des habitans de Sacquenay se trouve consignée dans le procès-verbal suivant, que M. Méot, habitant de cette commune, a retrouvé, et dont il lui a fait don pour être gardé dans ses archives.

« Ce jourd'hui mercredi dix janvier mil sept cent trois, à Sacqueney, environ les neuf heures du matin, au greffe de la justice dudit lieu, où nous François Bouguerét, lieutenant en la justice de la mairie dudit lieu, où nous avons esté requis de nous trouver par M. Nicolas Roi, procureur fiscal en laditte justice, lequel nous a dit et récité sommairement que le jour d'hier, mardi neuf présent mois et an, il fut adverti que le *révérend père prieur des religieux de Baize faisoit creuser et déterrer la belle pierre joignant le chemin levé* (2), *finage de ce lieu,* qu'il avoit pour cet effet cinq à six hommes qui y travailloient, et qu'il avoit aussi près de lui des harnois et chevaulx pour enlever cette pierre, à l'occasion de quoi lui, ledit procureur fiscal

(1) Suivant Mahudel et le *Recueil d'antiquités,* cette colonne aurait été placée à droite de la voie romaine; mais le procès-verbal dressé contre le prieur de Bèze, que nous donnons plus bas, prouve qu'elle se trouvait à l'est de cette levée, et par conséquent à gauche. Ce procès-verbal apprend en outre quelle était appelée, de temps immémorial, *la belle pierre,* et que la contrée voisine en avait pris le nom. Histoire acad. des inscript., tome 5, page 217. — Recueil d'antiquités, page 67. — Luquet, Antiquit. de Langres, page 43.

(2) Chemin levé, haut chemin, grand chemin, chaussée, chemin ferré : ainsi s'appelaient les grands chemins ou voies romaines.

fut en cet endroit avec les habitans qu'il put trouver au village, où, par effet, il trouva ledit sieur prieur qui faisoit fortement creuser à la découverte de cette pierre, auquel ayant demandé sy c'estoit par curiosité, ou par quelle occasion il faisoit déterrer cette pierre, il auroit répondu : *que c'estoit par un ordre de la cour*, et par effet tira de sa poche une lettre qu'il montra audit procureur fiscal, qui dénotoit estre de M. de Chamillard (1), duquel lui ayant demandé s'il n'en avoit pas adverti monseigneur de Langres, seigneur de ce lieu, et M. de Changei, mayeur, lequel sieur prieur dit que non, puisqu'il avoit *un bon ordre de la cour*, surquoi il lui en demanda une copie, et lui dit qu'il devoit bien l'avoir fait sçavoir auparavant que d'entreprendre cet enlèvement, même le faire signifier, surquoi il promit qu'il ne l'enlèveroit pas sans y satisfaire. Cependant la nuit estant survenue, n'estant pas assez fort de monde, ni de chevaulx pour enlever cette pierre à cause de sa grosseur, et du temps qu'il falloit pour la déterrer; ledit sieur prieur fut obligé de s'en retourner, et promit que, ce jourd'hui, il apporteroit copie en bonne forme *dudit ordre du roi*, et viendroit en plus grand nombre d'hommes et de chevaulx pour l'enlever. C'est pourquoi il nous a requis qu'il nous plaise nous transporter avec Julien Charles, scindicq perpétuel de ce lieu audit endroit, pour recognoistre l'estat de la chose; et au cas que ledit sieur prieur n'effectuasse sa promesse, ne représente et ne donne copie *de l'ordre du roi dont il se vante, en bonne forme, former empeschement à son prétendu enlèvement, le faire sur ce contester*. Et du tout dresser procès nostre verbal, fondé même sur *ce que ledit sieur prieur n'a pas dû faire cette entreprise sourdement comme il fait*, qu'il n'en eust donné avis à monseigneur de Langres (2), seigneur dudit Sacqueney, et à M. de Changei, seigneur de la mairye dudit Sacqueney. La conséquence d'un fait pareil, le méritant bien, *d'autant plus que laditte*

(1) M. Michel de Chamillard était à cette époque ministre et secrétaire d'état.

(2) François Louis de Clermont-Tonnerre; il était seigneur haut-justicier de Sacquenay, à cause de son évêché de Langres.

*pierre, au rapport des anciens, est posée sur le chemin levé tirant de Langres à Mirebeau et Auxonne*(1), *dès le temps de Jules Cezare ou de Cezare Auguste, lorsqu'ils firent faire les chemins levés, sont plus de seize cent ans.* Surquoi donnant acte desdites réquisitions tant audit procureur fiscal que scindicq. Nous ordonnons que nous nous transporterons, suivant icelle, sur le lieu susdit, avec eux et nostre greffier, et les habitans qui voudront y assister, pour dresser procès-verbal de l'estat de la chose et satisfaire au contenu ausdites réquisitions ainsi que de raison.

» Et le mesme jour, environ les dix heures du matin, nous lieutenant susdit, *parvenu audit endroit appellé le climat de la Belle Pierre, dont la pierre en question en a donné le nom audit climat, estant sur le chemin levé* avec lesdits susnommés, *où si est trouvé laditte pierre avoit esté posée au penchant dudit chemin levé au costé du levant, ou à l'entour d'icelle par effet, avons recognu un creusage tout frais qui la descouvre jusqu'au pied, de plus de cinq pieds de creux déterrée, avec une seignée audit costé du levant, tirant au plain pour l'arracher et tirer de la place où elle est encore sur son pied, où elle paroist qu'elle peut avoir esté posée dès ledit temps que ledit chemin a esté fait. Lequel chemin en son hauteur surpassait le dessus de ladite pierre, qui n'estoit hors de terre que d'environ trois pieds. La figure de laquelle pierre est qu'elle a de hautteur en son total du pied en hauts, huit pieds quatre poulces, a de grosseur en bas, en façon de pied d'estal, quatre faces en quarré de chacune deux pieds deux poulces et longueur de mesme, qui font huit pieds huit poulces de tour, et depuis lesdits deux pieds deux poulces en quarré elle a esté taillée en rond dessus, et de la mesme pierre six pieds deux poulces de hautteur, qui fait en tout lesdits huit pieds quatre poulces, et de tour en rond cinq pieds huit poulces sur son estal. En laquelle au dessus, au regard qu'elle donnoit sur ledit chemin levé, il y a une escriture en la moitié de ce qui sort en partie de terre de la largeur de deux pieds et demi de*

(1) Cette voie romaine ne passait point à Auxonne : de Pontailler elle tirait à Poligny, par le territoire de Dole.

*hault, qui est de vieilles lettres antiques en plusieurs lignes, partye effacée à cause de son ancienneté, qui est apparemment dès ledit temps qu'elle a esté posée, pourquoi cette escriture ne nous est pas cognue, ny aux assistans.* Et comme ledit sieur prieur de Baize ne s'est point retrouvé sur ce lieu ce jourd'hui comme il l'avoit dit; y celui procureur fiscal nous a requis acte de laditte reconnoissance cy dessus faite, ce que nous lui avons octroyé et de ce que mesme à icelle estaient presens plusieurs personnes qui par curiosité estoient venu voir cette descouverte de ladite pierre; et sy sont trouvés à la mesme occasion, le sieur Jean Jacques de Ferron, demeurant à Sacqueney; le sieur Guillaume Bulatte, ancien garde du roi, demeurant à Courchamp; et au surplus ce requérant ledit procureur fiscal enjoint audit scindicq de veiller à ce que laditte pierre ne soit point enlevée, sans que ledit sieur prieur ayt satisfait à sa promesse, et que monseigneur de Langres et M. de Changei ne soient auxdites qualités adverti de la chose, et que l'on aye sur telle chose reçu leur ordre. Après avoir un long temps attendu, ledit sieur prieur, ny personne n'étant venu de sa part ce jour, nous nous sommes retirés. En foi de tout ce que dessus nous nous sommes soubsignés avec ledit procureur fiscal, ledit scindicq et nostre greffier.

» Et le samedi matin treize dudit mois de janvier, audit an mil sept cent trois, nous lieutenant susdit, estant audit Sacqueney, au greffe à deffaut d'auditoire, se sont represantés pardevant nous ledit M.^e^ Nicolas Roy, procureur fiscal en cette justice, et ledit Julien Charles, scindicq, qui nous ont dit savoir, ledit procureur fiscal que s'estant jeudi transporté vers le sieur prieur de Baize, pour obtenir de lui la copie qu'il disoit vouloir donner de son ordre qu'il avoit d'enlever la pierre en question, affin d'en avertir monseigneur de Langres et monsieur de Changei. Il lui auroit fait responce qu'il l'avoit envoyée à monsieur l'intendant, avec un procès verbal contre ceux qui s'estoyent opposés à l'enlèvement qu'il vouloit faire de laditte pierre. Surquoi s'estant retiré et allé en d'autres villages où il avoit à faire en son particulier et coucher à Bourberain, il fut surpris que hier le soir, vandredi

douze présent mois, il vit à son retour un grand nombre de gens qui revenoient du costé de laditte pierre, venant en ce lieu et qu'on l'amenoit au village; que c'estoit un autre religieux de Baize qui à main forte et sourdement estoyent venus pour enlever et emmener ladite pierre, sans en dire mot à personne. C'est pourquoi le scindicq nous peut réciter la chose comme elle s'est passée. Lequel Charles, scindicq, nous a dit qu'il est ainsi que le jour d'hier faisant observer sy personne ne viendroit pour cet enlèvement, il fut adverti qu'il y avoit quantité de monde autour de ladite pierre, un char et des chevaulx, il en adverti l'admodiateur de M. de Changei et d'autres habitans, pour aller ensemble voir parler à ces gens là et s'opposer à leurs desseins, les croyant mal fondés en leur entreprise; ils y furent en nombre et y trouvèrent un autre religieux dudit Baize, qui avoit neuf ou dix hommes avec lui, qui travailloient de toute leur puissance pour tirer la pierre hors de sa place, la charger et emmener, et avoient pour cet effet amené un gros char et cinq chevaulx. Ledit scindicq demanda audit religieux où estoit le pouvoir qu'il avoit d'enlever cette pierre, sans en parler à personne et de son auctorité privée. *Il dit qu'il avoit un pouvoir de monsieur l'intendant de Bourgogne* (1). *C'est pourquoi ayant respondu que cet endroit n'estoit pas de sa juridiction, que ce n'estoit qu'amusement* pour enlever cette pierre furtivement pour servir en leur abbaye, que l'on ne souffrirait en aucune manière, à moins que ce ne fut du consentement de monseigneur de Langres et de M. de Changei, seigneurs dudit Sacqueney, que s'ils étoient bien fondés, ils n'auroient pas manqué à ce debvoir de leur en parler. Ledit réligieux à eux incognus se mocquant de ce que disoit ledit scindicq et habitans voulurent renverser laditte pierre, et se mirent en debvoir de la tirer avec une chaine de fer et charger, et à quoi s'estant fortement opposés lesdits habitans, les hommes qu'avoient lesdits religieux voulurent user de violances, en

(1) François-Antoine Ferraud; il envoya au duc de Bourgogne, élève de Fénélon, des mémoires sur la noblesse et les villes de Bourgogne.

voulurent venir aux mains et tirer aux cheveux ceux qui sy opposoient, dont l'un deux se disant ocqueton du roi (1), ayant une banderolle à son costé. Cependant le bruit estant venu au village dont l'endroit n'est qu'à la portée d'un coup de mousquet, les femmes et les enfans y accoururent; et enfin ledit religieux et hommes qu'il avoit, ne se voyant pas les plus forts se retirèrent, sans plus grands coups donner ny de part ny d'autre, en menaçant qu'il la viendroient enlever malgré bon gré : ce qui fit prendre la résolution ausdits habitans, sachant même l'intention de monseigneur de Langres et dudit seigneur de Changei, *de faire charger laditte pierre et l'amener au cimetière dudit Sacqueney*. Comme par effet iceulx habitans et lui ledit scindicq l'amenerent hier le soir, où nous la voyons présentement. Dont et de tout ce que dessus iceulx habitans et procureur fiscal et scindicq nous ont requis leur donner acte et dresser le présent procès verbal pour leur descharge, et pour du tout donner avis à mondit seigneur de Langres et à monsieur de Changei, pour donner sur ce leur ordre de ce qui est à faire en pareille rencontre, afin que rien ne soit imputé à faute audit procureur fiscal et habitans. Dont et de tout ce que dessus nous avons donné acte après que lesdits procureur fiscal et scindicq l'ont ainsi affirmé véritable pour servir ce que besoin sera, et ordonné *qu'il en sera donné copie du présent procès verbal à monseigneur de Langres et audit sieur de Changei pour en advertir messieurs les gens du roi s'ils le jugent à propos et donner leur ordre, et cependant sera laditte pierre deschargée au cimetière de ce lieu, et nous nous sommes soubsignés le procureur fiscal et ledit scindicq.*

» Et le mardi matin vingt trois janvier, audit an mil sept cent trois, nous lieutenant susdit, suivant les missives de M. de Changei, seigneur mayeur dudit Sacqueney, nous nous sommes *transportés sur l'endroit où estoit laditte pierre, appellée la belle pierre*, avec maistre

(1) Hoqueton, chevalier qui servait sous le grand prévôt, ainsi appelé de la casaque dont il était vêtu.

Nicolas Roy, procureur fiscal; M.e Pierre Chevemeret, nostre greffier; Julien Charles, scindicq perpétuel; Claude Pauffard, admodiateur dudit sieur de Changei, audit Sacqueney; Sébastien Granduclain; Nicolas Aubry; Jean Marquelet, et autres habitans dudit Sacqueney, et en présence de Nicolas Tournois de Chazeul, *en présence desquels avons fait bescher et fouiller à l'endroit où estoit posé le pied de laditte pierre et à l'entour; mais il ne sy est trouvé aucune médaille, ni autres enseignemens. Ce deffaut peut provenir que l'escript qui est inceré sur laditte pierre dénotoit assés par qui elle avoit été posée, pourquoi, et dans quel règne elle avoit été mise, et quant l'on dit que ledit sieur prieur de Baize l'expliquoit encore bien.* De laquelle cherche, ce requerant ledit sieur procureur fiscal et scindicq, nous avons donné acte pour valoir et servir ce que de raison, et nous nous sommes soubsignés ledit procureur fiscal, nostre greffier, ledit scindicq, ledit Granduclain, les autres n'en ayant l'usage requis. »

Cette colonne, avec sa base, est d'une seule pierre; sa hauteur totale est de 2 mètres 70 centimètres; la base, qui est carrée, a 0 m. 70 cent. de côte; la circonférence du fût, à un décimètre de la base, est de 1 m. 91 c. (1). On remarque au-dessus du fût le trou d'un scellement assez profond, destiné sans doute, dans le moyen-âge, à recevoir une croix, ainsi qu'on en avait placé sur plusieurs autres monumens de ce genre, notamment sur la colonne milliaire de Valore, en Auvergne, élevée en l'honneur de Claude, comme celles dont nous donnons la description (2), et dont les habitans du pays regardaient l'inscription latine comme étant une oraison chrétienne.

(1) Vignier dit à tort que cette pierre était *à demy platte*. Ce qui a pu l'induire en erreur, c'est que la partie de la colonne sur laquelle l'inscription est gravée, présente un renfoncement assez prononcé pour faire croire que cette inscription, en l'honneur de Claude, a remplacé une inscription plus ancienne. Nos pierres milliaires modernes ont été ainsi creusées par la substitution successive des divers emblêmes des gouvernemens qui ont tour-à-tour régi la France depuis un demi siècle.

(2) Voyageur français, tome 31, pag. 283.

La voie romaine à laquelle appartient ce monument, est la voie de Langres à Genève, dont on suit encore le tracé par Sacquenay, Mirebeau, Pontailler, Flammerans, Brize, les bois d'Auxonne, Billey, Champvans, l'abbaye d'Amparis, Tavaux, Molay, Port-Aubert, Rahon, Seligney, Tourmont, Poligny, le mont Jura, et Genève. Cette voie, commencée par les consuls Agrippa et Valerius Lessalla, vers l'an de Rome 742 (1), fut celle que suivit Claude à son retour de la conquête d'Angleterre, et sur laquelle il fit placer des colonnes milliaires (2), à l'imitation de celles que Caius Gracchus, frère de Tibère, avait le premier fait planter sur les chemins de l'empire, de mille en mille, ou de lieue en lieue (3).

Ces colonnes, dont la forme, la matière et la hauteur différaient suivant les pays, étaient appelées *lapidei* ou *cippi lapidei;* elles avaient été érigées à l'imitation du *milliarium aureum*, colonne de bronze doré placée par Auguste au devant du temple de Saturne, à Rome, pour indiquer la distance qu'il y avait du centre de l'empire à toutes les provinces et à leurs villes principales. Rétablie successivement par Vespasien, par Nerva, et par Adrien, elle fut retrouvée, dans le moyen-âge, près de la voie Appienne, dans l'un des faubourgs de Rome; elle s'y voyait encore du temps du pape Alexandre VII (1655—1667), mais elle ne subsiste plus aujourd'hui.

Les colonnes milliaires ou pierres viaires de France appartiennent aux quatre grandes voies qu'Agrippa fit construire de Lyon, comme

(1) Bergier, Hist. des grands chemins de l'empire.

(2) Vignier, Chron. Lingon. — Caylus, Recueil d'antiq. — Bergier, Histoire des grands chemins. — Dunod, Hist. des Séquanais. — Vesseling - Girault, Eclaircissemens sur la voie romaine de Châlon à Besançon. — Mangin, Histoire de Langres. — D'Anville, Notice des Gaules.

(3) Le mot lieue, *leugaæ* ou *leauga*, est d'origine celtique; il vient du mot *leoug ou leak, lapis:* d'où l'on doit inférer que l'usage de diviser les chemins en lieues, et de marquer chaque division par une pierre, était vraisemblablement connu des Gaulois avant que les Romains les eussent soumis à leur empire. (Hist. de l'acad. royale des inscript., tome 10.)

centre de la domination romaine en deçà des Alpes, jusqu'aux extrémités des Gaules. Quelques-unes cependant, différentes par leur forme et par les inscriptions dont elles sont chargées, semblent appartenir à une autre époque : de ce nombre est la belle pyramide conservée au musée lapidaire de Dijon, qui présente une inscription que l'on suppose être celtique, et sur laquelle un mémoire sera ultérieurement publié dans le recueil des travaux de la Commission des Antiquités.

Outre les quatre grandes voies militaires tracées par Agrippa, et qui, partant de Lyon, se dirigeaient sur la Saintonge (Xantonii), le Rhin, l'Océan et Marseille, et qui suivaient dans leur tracé une ligne à peu près droite, sans tenir compte des centres de population secondaires, d'autres chemins accessoires qui se rattachaient à ces routes stratégiques, complétaient l'ensemble des moyens de communication dans cette importante partie des conquêtes romaines.

De ce nombre était la voie de Langres à Genève, à laquelle appartiennent les monumens qui nous occupent, et dont nous avons indiqué la direction. Le territoire de la ville de Langres, à laquelle elle aboutissait, était encore traversé par deux autres voies : la grande voie militaire qui unissait Lyon à l'Océan, et une voie de second ordre qui, venant de Besançon, passait par Seveux (*Segobodium*), Vars (*Varcia*), Aumonières, etc.

C'est que la ville de Langres était en même temps dans les Gaules une position militaire importante, et la capitale d'un peuple considérable, les Lingons (*Lingones*), qui, avec les Sequani, les Ædui et les Senones, appartenaient à la grande fédération de la Gaule Celtique.

Le recueil des antiquités de Langres, publié en 1838, 1 vol. in-8.°, par M. Luquet, membre de la Commission des Antiquités, fait connaître les richesses archéologiques de cette ville, dont la colonne de Sacquenay fixe irrévocablement le nom romain, écrit mal à propos *Automadunum, Andomatunum, Andomadunum, Andomatum, Andunatum, Andumatunum, Autmadum, Andromadunum, etc.*, par Vignier, Gautherot, le P. Philippe, Mangin, etc. Le nom de cette ville, fixé par la

colonne de Sacquenay, est *Andematunum*, comme l'ont écrit Moreri, l'Encyclopédie, Vosgien, Mille et Courtépée.

Nous avons dit plus haut que l'empereur Claude avait suivi dans un de ses voyages la voie romaine de Sacquenay, et que c'était à cette circonstance qu'il fallait attribuer l'inscription de la colonne milliaire de Sacquenay.

Dion et Suétone nous apprennent que vers le milieu de la troisième année de son règne, Claude, allant réduire une révolte des habitans de l'Angleterre, débarqua à Marseille, et traversa les Gaules pour se rendre, par terre, sur les côtes de l'Océan : « *Quare a Massilia Gessoriacum usque pedestri itinere confecto inde transmisit.* » Sueton. Claud. XVII. A son retour, il s'arrêta quelque temps à Langres, où quelques monumens cités par Mangin (Hist. de Langres) ont conservé son nom, et rentra triomphant à Rome.

C'est à ce voyage triomphal qu'il faut attribuer l'inscription de la colonne de Sacquenay et celle d'une des autres colonnes de la même voie, dont nous parlerons tout-à-l'heure, après avoir rétabli le texte de celle-ci, défiguré par tous les auteurs qui l'ont rapporté jusqu'ici.

La première copie de cette inscription, faite sous la dictée du P. Chifflet, en 1662, a été donnée par l'abbé Lebeuf dans une dissertation publiée par lui en mars 1731 dans le *Mercure de France*; elle est ainsi conçue :

TI. CLAVD. DRVSI. F.
CAESAR AVG. GERMANIC.
PONT. MAX. TRIB.
POTEST. III. IMP. III.
PP. COS. III. DESIG. IIII.
AND. M. P. XXII.

L'abbé Lebeuf dit en outre que cette colonne avait été trouvée long-temps avant qu'elle fût annoncée dans le *Journal de Trévoux*, en 1703 : erreur partagée par plusieurs auteurs, et qui vient de ce qu'on

a cru voir une découverte dans le transport de cette pierre sur le cimetière de Sacquenay. Il est évident, au contraire, que cette colonne n'a jamais été changée de place avant 1703.

Gruter dit plus faussement encore que ce monument se trouvait à Langres, et donne ainsi l'inscription (1) :

TI. CLAVD. DRVSI. F
CAESAR AVG. GER
MANIC. F. NIXXX
TRIB. POTEST. IIII. P. M
III. P. P. COS. IX. . . E
I. . . . SIGNS. . . . . IIII
AND. M. P. XXII

Vesselinge, dans son *Itinéraire des Chemins romains*, est aussi inexact en disant de cette pierre : *Columna in urbe Lingonum reperta.*

Tabourot, page 607, donne un dessin de la colonne, et rapporte ainsi l'inscription, dont une partie des caractères est en lignes ponctuées :

TI. CLAVD DRVSI
CAESA. AVG. GER
MANIC.... N........
TRIB. POTEST. III. IMP
...... COS....... E....
..... SIGN........
AND. M. P. XXII

L'interprétation qu'il y joint est aussi inexacte que la copie :
*Tiberius Claudius Drusi filius Cæsar Augustus Germanicus Nero Pontifex maximus Tribunitiæ potestatis tertium imperator consul iterum et ter designatus.*

*Andomaduno millia uigenti duo passuum.*

(1) *Corpus Inscript.*, tom. 1, p. 153 (1666).

On lit dans les Mémoires de Trévoux (1) :

TI. CLAVD. DRVSI. F.
CAESAR. AVG. GER.
MANIC. PONT. MAX.
TRIB. POTEST. II. IMP.
III. P. P. COS. II. D,
SIGNAT. III.
AND. M. P. XXII.

Suivent les mesures à peu près conformes à celles données par les procès-verbaux.

L'inscription fut d'ailleurs interprétée, à cette occasion, de la manière suivante par Moreau de Mautour, de Beaune :

*Tiberius Claudius, Drusi filius, Cæsar Augustus Germanicus Pontifex maximus, Tribunitia potestate secundum, Imperator tertium, Pater patriæ, Consul secundum; designatus tertium, Andomatunum, milliare passuum, viginti secundum*, ou *millia passuum viginti duo.*

Le *Recueil d'Antiquités*, pag. 67, copie ainsi l'inscription :

TI. CLAVD. DRVSI F.
CÆSA. AVG. . GER.
MANIC. N. P. MAX.
TRIB. PoTESTIII IMP. III.
P. P. COS III ET. . .
SIGN. IIII.
AND. M. PXXII.

Suivant ce Recueil, la colonne aurait été placée à droite de la voie romaine, et l'on aurait trouvé dans la fouille faite pour l'enlever, quelques

(1) *Mémoires pour l'Histoire et les Beaux Arts.* Trévoux, chez J. Boudot, 4.e partie de l'an 1703.

médailles en grand bronze d'Auguste, de Tibère et de Germanicus; tandis que l'un des procès-verbaux déjà cités, dit : *Avons fait bescher et fouiller à l'endroit où estoit posé le pied de ladite pierre et à lentour ; mais il ne s'y est trouvé aucune médaille, ni autres renseignemens.*

La découverte indiquée dans le Recueil eut peut-être lieu lors des premières fouilles du prieur de Bèze.

L'auteur du même manuscrit dit, plus faussement encore, que ce monument a été élevé à l'occasion du passage de *Tibère*, envoyé par Auguste pour prendre le commandement des légions de la Germanie, après la défaite de Varus.

La copie de ce Recueil qui nous appartient, renferme une erreur au sujet de cette colonne, qui s'y trouve indiquée comme venant de *Pontarlier*. Cette copie donne en outre le même monument, pag. 5, en ajoutant qu'il fut découvert à Sacquenay. L'inscription diffère alors de la première; on lit en effet :

TI. CLAVD. DRVSI. F. CÆSAR.
AVG. GERMANIC. PONT. MAX.
TRIB. POTEST. II. IMP. III. P. P.
CON. II. DESIGNAT. II. AND.
M. P. XXII.

Mais l'une et l'autre de ces inscriptions est mal rapportée.

Mahudel parle ainsi du monument (1) :

*Cette inscription est sur une colomne milliaire qui subsiste encore sur la droite du grand chemin de Langres à Gray* (2); *elle a plus de deux pieds de diamètre sur dix de hauteur, dont il y en a six d'enterrez et quatre hors de terre : voici la vraye disposition des lignes et des mots gravez sur la face de la colomne qui regarde le grand chemin :*

(1) *Histoire de l'Acad. des Inscriptions*, t. 5, p. 217.

(2) Il n'y a jamais eu de voie romaine de Langres à Gray, et il est question ici de celle de Langres à Genève.

TI. CLAVD. DRVSI. F.
CÆS. AVG. GER.
MANIC. TN. P. MAX.
TRIB. P^O^TEST. III. IMP. VI.
P. P. COS. III. ET
DESIGN. IIII.
AND. M. P. XXII.

Avec cette traduction en regard :

*Tiberius Claudius Drusi filius Cæsar Augustus germanicus, Tiberii nepos, Pontifex Maximus, Tribunitia potestate tertium, Imperator sextum, pater patriæ, consul tertium et designatus quartum.*

*Andomatuno millia pass.* XXII.

Il relève ensuite plusieurs erreurs de Gruter sur la traduction et la copie de cette inscription.

Vignier la donne et l'interprète aussi à sa manière (1) :

TI. CLAVD. DRVSI. F. CAESAR. AVG. GERMANIC.
PONT. MAX. TRIB. POTEST. III. IMP. III. P. P.
COS. III. E. *fortè* DEDICAT*tu*. SIGN. R. IIII. (*signis receptis quatuor*) AND. M. P. XXII.

*C'est-à-dire à Tibère Claude, filz de Drusus, Cæsar Auguste, Germanic. . . pontif souuerain; la troisiesme année de son tribunat; C'est-à-dire de son Empire, qui fut l'année qu'il passa par les Gaules, s'en retournant à Rome. Ayant mérité pour la troisiesme fois d'estre nommé Empereur ou Général, Père de la Patrie : Consul pour la troisiesme fois; dedie a son honneur, pour auoir repris sur les Ennemis quatre aigles; ou enseignes Romaines de la Ville de Langres, ditte Andomadun jusques la xxij mille pas.*

(1) *Décade historique*, p. 90. — M. D'Régel, p. 17, la rapporte d'après cette copie.

L'abbé Courtépée, au mot *Sacquenet* ou *Sacqueney* de *l'Encyclopédie de Genève*, a rédigé sur cette colonne un article où il relève des inexactitudes commises par d'autres auteurs, et tombe en même temps dans une erreur semblable, quoiqu'il dise avoir copié l'inscription sur l'original; tandis qu'il la rapporte ainsi :

TI. CLAVD. DRVSI. F. CAESAR. AVG.
GERMANIC. PONT. MAX. TRIB POTEST.
II. IMP. III. PP. COSS. II. DESIGNAT. III.
AN. M. P P XXII

Legoux de Gerland, dans son ouvrage sur les antiquités de Dijon, en donne, avec le dessin, une copie aussi peu exacte, bien qu'il la dise faite correctement par un prieur des Bénédictins de Bèze. Il écrit en effet :

TI. CLAVD. DRVSI. F.
CAESAR. AVG. GER
MANIC. PONT. MAX.
TRIB. POTEST. II. IMP.
III. P. P. COS. II. DE
SIGNAT. III.
AND. M. P. XXII.

La plupart des erreurs qui se remarquent dans ces copies fautives, proviennent d'une même cause, le défaut d'examen de l'inscription elle-même.

Cette inscription se compose de sept lignes dont les caractères, pour les six premières, ont 0 m. 07 c. de hauteur, et pour la septième, 0 m. 12 c. On pourra juger de leur forme et de leur disposition d'après le dessin qui accompagne ce mémoire.

En voici le texte relevé avec exactitude:

TI. CLAVD. DRVSI. F.

CAESAR. AVG. GER.

MANIC. PoNT. M. X.

TRIB. P TEST. III. IMP.

III. P. P. COS. III. DE.

SIGNAT. IIII.

AND. M. P. XXII.

*Tiberius Claudius, Drusi filius, Cæsar Augustus, Germanicus, Pontifex maximus, Tribunitiâ potestate tertium, Imperator tertium, Pater patriæ, Consul tertium, designatus quartum. Andematuno, millia passuum, viginti duo.*

« Tibère Claude, fils de Drusus, Cæsar Auguste, surnommé Germanicus, Souverain pontife, Tribun pour la troisième fois, Empereur pour la troisième fois, père de la patrie, consul pour la troisième fois, désigné pour la quatrième. Andematunum (ou Langres), vingt-deux mille pas. »

Ajoutons à cette traduction, que la date donnée par l'indication du troisième consulat de Claude, correspond à l'an 43 avant Jésus-Christ.

Nous avons dit plus haut qu'on avait découvert récemment d'autres colonnes milliaires appartenant à la même voie romaine de Langres à Genève.

C'est à l'obligeance de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, membre de la Commission des Antiquités, que nous devons les renseignemens suivans, qu'il nous a adressés au mois de juin dernier, sur ces deux nouvelles colonnes.

Après avoir exposé comment il a recherché ces monumens dans les bois de Choilley, appartenant à M. Genuyt, ancien député, et à M. Péchin, il continue ainsi :

« Je suis d'abord arrivé près de la colonne connue sous le nom de *la borne penchée*. Cette borne est non-seulement penchée, mais entiè-

rement renversée. Elle était même, à ce qu'il paraît, en partie engagée dans la terre par suite de la pression qu'elle a opérée sur le sol. Mais elle a été soulevée et placée sur quelques pierres il y a fort peu de temps. Cependant elle n'a point été assez elevée pour que l'inscription, qui était sur la partie engagée dans la terre, pût être lue. Ne pouvant donc espérer de déchiffrer les lettres à moitié effacées que je pouvais distinguer au-dessous de la pierre, sans la faire soulever, je me suis dirigé vers la *belle borne* située à l'autre extrémité du bois, au sud, à langle formé par les champs et un chemin qui sépare le département de la Haute-Marne de celui de la Haute-Saône.

» En arrivant près de cette borne, j'ai aussitôt reconnu, à l'inscription qui y est gravée, que c'était une colonne milliaire. Quelques lettres sont encore très-bien conservées; d'autres ont été en partie usées par le temps, et plusieurs ont entièrement disparu. J'ai donc éprouvé quelque difficulté à déchiffrer l'inscription; mais enfin je suis parvenu à la retrouver entièrement en faisant un dessin exact de toutes les cavités que je remarquais dans la pierre. Voici cette inscription :

IMP. CÆSAR
TRAIANO HA
DRIANO AVG.
PON. MAX. TRB.
POT. V. COS IIII D.
AND. M. P. XIII.

» *Imperatori Cæsari Trajano, Hadriano, Augusto, pontifici maximo, tribunitia potestate quintum, consuli quartum designato. Andematuno, millia passuum tredecim.*

» A l'empereur César Trajan, Hadrien, Auguste, souverain pontife, tribun pour la cinquième fois, consul pour la quatrième, désigné pour le cinquième consulat (ou désigné consul pour la quatrième fois, si l'on rattache le D à ce qui précède, au lieu de sous-entendre *quintum*). Treize mille pas de Langres.

» Les lettres de cette inscription ont huit centimètres de haut; elles sont larges, et appartiennent évidemment aux premiers siècles. Il n'y a qu'une lettre sur laquelle il me reste quelque doute, et pour laquelle il faudrait que je visse de nouveau la colonne : c'est l'S du mot Cæsar. Cette lettre m'a paru se rattacher à l'un des côtés de l'A; mais le sens indique le mot Cæsar, et je pense qu'une observation nouvelle ferait reconnaître les traces de l'S. S'il fallait conserver le jambage, je ne vois pas ce que pourrait signifier la seconde partie de la première ligne. Ce mot, au reste, ne peut rien changer au sens général de l'inscription.

» Cette inscription nous apprend que la colonne sur laquelle elle est gravée a été élevée à l'empereur Hadrien lorsqu'il jouissait pour la cinquième fois de la puissance tribunitienne, époque qui doit se rapporter à la cinquième année de son règne, puisque, les empereurs cumulant le pouvoir tribunitien, qui se renouvelait chaque année, le nombre de tribunats était égal à celui des années de règne. Ainsi, Hadrien ayant commencé à régner le 11 août, l'an 117 de Jésus-Christ, la colonne milliaire a dû être élevée en l'an 122. Mais je ne sais par quelle cause, dans les inscriptions de l'empereur Hadrien, les années de tribunat ne s'accordent point avec celles du consulat. A l'époque où fut gravée l'inscription que je viens de rapporter, Hadrien jouissait, pour la cinquième fois, du pouvoir tribunitien, et pour la quatrième fois du pouvoir consulaire. Je trouve dans l'Histoire des Grands Chemins de l'Empire de Bergier (1) une inscription de la même époque, mais il en rapporte d'autres qui diffèrent entièrement; je citerai la suivante :

IMP. CÆS. TRAIAN.
HADRIAN. AUG.
PONT. MAX. TRIB.
POT. XVIII. COS. III. etc.

» Cette inscription est pareille à celle qui se trouve sur la colonne du bois de Choilley; mais comment se fait-il qu'Hadrien, qui avait été dix-

(1) « Tom. 1, pag. 61, édition de 1728. »

huit fois tribun, lorsqu'il n'était encore consul que pour la troisième fois, ne fût plus tribun que pour la cinquième fois, lorsqu'il jouissait pour la quatrième du pouvoir consulaire? Y a-t-il erreur dans les inscriptions de ce genre que rapporte Bergier? ou l'empereur Hadrien regarda-t-il plus tard comme nuls plusieurs de ses tribunats, et les supprima-t-il ? C'est ce que je ne peux expliquer.

» Hadrien voyagea pendant dix-sept ans dans les différentes parties de l'empire romain; il fit réparer les anciennes voies romaines, et ordonna la construction de voies nouvelles. On ignore si l'on doit considérer l'érection de la colonne milliaire de Choilley comme un témoignage du passage d'Hadrien sur la route où elle était placée, ou comme mentionnant les travaux qui furent exécutés sous son règne. Je serais cependant disposé à croire qu'elle fut érigée pour rappeler le passage de cet empereur, qui vint plusieurs fois dans les Gaules, et en parcourut les diverses provinces.

» Xiphilin dit en parlant de lui : « *Socias urbes, atque subditas populo » romano, ex quibus multo plures quam ullus unquam imperator vidit, mag- » nifice juvit, easque aquis, portubus, frumento, operibus publicis, pecu- » nia, honoribus, cæterisque rebus auxit atque ornavit, et quidquid fisco » ærarioque debebatur remisit definito tempore annorum sexdecim.* » Sabellicus dit aussi qu'il parcourut toutes les provinces, et que les Gaules firent frapper des médailles en son honneur avec l'inscription *Restitutori Galliæ.* Plusieurs de ces médailles ont été trouvées à Langres, et il paraît assez naturel de penser qu'Hadrien vint à Langres, l'une des principales villes associées à l'empire romain.

» La colonne sur laquelle se trouve cette inscription est cylindrique; elle est légèrement inclinée. Son diamètre est de 0 mètre 60 centimètres ; elle s'élève à 1 mètre 70 centimètres au-dessus du sol; mais il est probable qu'elle a une plus grande hauteur, et qu'elle se termine par une base carrée engagée dans la terre (1).

(1) « J'ai fait un dessin de cette colonne; mais, comme il ne pourra être complet que lorsque la colonne sera entièrement dégagée, je n'en joins pas une copie à ma lettre. »

» J'ai remarqué sur son sommet une petite cavité dans laquelle a probablement été scellé un ornement en bronze. Peut-être aussi y a-t-il eu une croix : car on sait qu'après l'établissement du christianisme dans les Gaules, la croix s'éleva sur tous les monumens auxquels pouvait s'attacher le souvenir de quelque consécration payenne.

» Une entaille profonde faite dans le fût de la colonne entre l'inscription et le sol, prouve qu'on a voulu détacher la portion de la colonne sur laquelle se trouve l'inscription. On pourrait penser que le prieur de Bèze, qui voulut, en 1703, enlever la colonne milliaire située à Sacquenay pour la conduire à l'abbaye de Bèze, et qui fut forcé par les habitans de ce village de renoncer à son entreprise après différentes tentatives, voulut aussi s'emparer des bornes de Choilley, et en fut également empêché. Cette supposition n'aurait rien que de plausible. Cependant nous devons dire que les bornes de Choilley ont été jusqu'à présent entièrement ignorées ; tandis que celle de Sacquenay a été souvent décrite, et qu'il est probable que si les colonnes de Choilley eussent été connues du prieur de Bèze, d'autres aussi en auraient eu connaissance, et en auraient parlé.

» Après avoir lu l'inscription qui se trouve sur la colonne qui est encore debout, je suis revenu près de celle qui est renversée. J'espérais pouvoir la faire redresser afin de lire l'inscription qui s'y trouve ; mais, n'ayant pu réunir les hommes nécessaires pour cette opération, j'ai dû la remettre à un autre jour. En cherchant à déchiffrer les caractères visibles de l'inscription, j'ai pu reconnaître les parties les plus intéressantes : le nom de l'empereur sous lequel la colonne a été élevée, et son éloignement de la ville depuis laquelle on comptait les distances.

» Ces indications se trouvent à la première et à la dernière ligne de l'inscription : entre ces lignes il y en a quatre autres dans lesquelles je n'ai pu distinguer que quelques lettres ; et je crois que, lorsque la pierre sera soulevée, il sera difficile de lire entièrement l'inscription, parce que les lettres m'ont paru en partie effacées. Voici ce que j'ai pu lire :

. . . . . CLAVDI

. . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . .

. . AND M PXII

» *Claudio. . . . Andematunum millia passuum duodecim.*

» A Claude. . . . Langres, douze mille pas.

» Ainsi cette colonne a été élevée, comme celle de Sacquenay, en l'honneur de l'empereur Claude : elle a la même forme, et les dimensions doivent être à peu près les mêmes : 0 mètre 50 centimètres de diamètre, sur 2 mètres 72 centimètres de hauteur, y compris la base qui a 0 mètre 69 centimètres, sur 0 mètre 63 de large. L'inscription commence au-dessus de la colonne, comme dans celle de Sacquenay. Les lettres ont 0 mètre 09 centimètres de haut, et celles de la ligne du bas 0 mètre 10 centimètres.

» Placée à douze mille pas de Langres, cette colonne précédait donc immédiatement celle élevée à Adrien, qui était à treize mille pas de cette ville. Ce serait une découverte bien précieuse que celle de deux colonnes milliaires qui conserveraient encore leur position première : car on aurait d'une manière précise la longueur du mille romain, qu'on n'a eue jusqu'alors que d'une manière approximative, et sur les proportions duquel des auteurs très-savans ont varié; mais jusqu'à une vérification nouvelle, je crois qu'on ne peut espérer de cette découverte un résultat aussi remarquable.

» Les deux colonnes du bois de Choilley sont bien placées dans la position qu'elles doivent avoir par rapport à leurs chiffres : c'est-à-dire que la colonne qui porte le n.° 12 est plus rapprochée de Langres que celle qui porte le n.° 13. Leur axe est bien dans le sens d'une route qui se dirigerait sur cette ville; mais il n'existe aucun chemin qui suive la direction de ces colonnes : elles sont, au contraire, placées près de chemins qui vont de l'est à l'ouest, tandis que leur di-

rection est du nord au sud. J'ai cherché dans les bois qui les environnent les traces d'une voie romaine, et je n'ai rien vu qui puisse faire penser qu'il ait jamais existé un chemin suivant ces bornes. Mes investigations, cependant, n'ont point été poussées assez loin dans les bois pour que je puisse affirmer d'une manière positive qu'ils n'ont pas été traversés par une voie romaine : car, malgré la conservation étonnante d'une partie de ces chemins admirables dont les Romains avaient sillonné la Gaule, il est souvent des espaces assez considérables dans lesquels ils ont entièrement disparu. Mais nous ne connaissons aucune voie romaine qui depuis Langres se dirige sur les colonnes de Choilley; une seule passe assez près : c'est un embranchement de la voie de Langres à Besançon, qui se séparait de cette voie près du Pailly, passe à Rivières, près de Granchamp, à l'ouest de Maatz et de Coublanc, puis traverse la route royale de Langres à Gray à un kilomètre au sud de Montvaudon, passe à peu de distance au sud de la ferme de l'Ouche, et entre dans les bois, où elle paraît se diriger entre Mornay (Côte-d'Or) et Champlitte (1). Elle aurait traversé une voie romaine qui aurait suivi la direction des colonnes, à peu près à 1,500 mètres au sud de la colonne qui porte le n.° 13, et n'aurait point suivi la direction des deux bornes milliaires.

» Ne pouvant trouver les traces d'une voie romaine qui aurait passé près de ces colonnes, j'ai cherché à reconnaître si elles étaient à la distance de Langres indiquée par les inscriptions. J'ai d'abord pris la longueur du mille romain indiquée par Bergier dans son *Histoire des Grands Chemins de l'Empire*. Cette longueur est de 5,000 pieds (2), qui donnent 833 toises un tiers ou 1,623 mètres : 12 milles romains équivalent donc, suivant Bergier, à 19,476 mètres. Or, si l'on porte cette mesure sur une carte, en partant du lieu où l'on pense que se

(1) « Cette voie est tracée sur Cassini et la carte du diocèse de Langres, mais d'une manière inexacte. On la fait arriver à Montvaudon, tandis qu'elle ne passe que plus loin. »

(2) « Bergier donne au pas romain cinq pieds. »

trouvait le forum de Langres antique, on trouve qu'elle touche à environ un mille et tiers en-deçà du lieu où est placée la colonne milliaire dont l'inscription indique qu'elle était à 12 mille pas de Langres. Mais si l'on part du point où l'on pense que se terminait Langres à l'époque romaine (1), on ne sera plus qu'à un cinquième de mille trop près de Langres, et si l'on ajoute 1,623 mètres ou un mille, on arrivera à-peu-près sur la colonne qui doit être placée à 13 milles de cette ville.

» Après cette épreuve, jai pensé que quoiqu'il n'y eût point de traces de voie romaine près des colonnes milliaires, elles devaient être à leur place, puisqu'elles se trouvaient à peu près à la distance de Langres indiquée par leurs inscriptions. Cependant j'ai cherché dans la notice sur la Gaule, par d'Anville, quelle est, suivant ce savant géographe, la mesure du mille, et j'ai trouvé qu'il ne lui donne que 756 toises ou 1,472 mètres 50 centimètres, ce qui fait, pour douze milles romains, 17,670 mètres, longueur évidemment plus courte d'environ deux milles et demi que celle qui existe entre Langres et la première colonne.

» Comme d'Anville appuie la longueur qu'il donne au mille de raisonnemens qui prouvent qu'elle doit être exacte, et que plusieurs auteurs qui se sont occupés des voies romaines, et entre autres M. de Caumont, ont adopté le même calcul que lui, il était difficile de se décider entre ces deux mesures, dont l'une concordait à peu près avec la situation des colonnes, et dont l'autre paraissait appuyée de raisonnemens justes et suivie par des archéologues distingués. Dans cette incertitude, j'ai fait l'application des mesures de Bergier et de d'An-

(1) « Cette manière de mesurer serait contraire à l'usage ordinaire chez les Romains. Depuis qu'Auguste avait fait placer le milliaire doré au milieu du forum, on comptait les milles depuis le forum, et non depuis les portes de la ville; il en était de même dans tout l'empire, et il est probable qu'on devait compter à Langres depuis la colonne placée sur le forum. On a trouvé en 1761, en creusant les fondations du portail de la cathédrale à Langres, une colonne milliaire qui n'a pas été conservée, et devait être la colonne du forum. »

ville à la colonne de Sacquenay, dont la position par rapport à Langres est bien connue. La longueur, prise d'après Bergier, dépasse de beaucoup Sacquenay, et arrive au milieu de la forêt de Fontaine-Française, à 3 milles et demi au-delà de Sacquenay. Les 22 milles de Langres à Sacquenay, mesurés d'après le calcul de d'Anville, dépassent aussi Sacquenay, mais seulement d'un peu plus d'un mille; et si on ajoute à la longueur prise au compas la longueur présumée des détours que fait la voie romaine, on se rapprochera beaucoup du lieu où était placée la colonne milliaire de Sacquenay.

» Après avoir fait cette comparaison, je crois qu'on doit être persuadé que la longueur que Danville donne au mille romain est plus exacte que celle adoptée par Bergier, et alors il faut supposer que les colonnes milliaires du bois de Choilley ne sont pas à leur place, et ont été transportées au lieu où on les voit aujourd'hui pour servir de bornes. Cette supposition n'a rien que de très-plausible, si l'on pense que le bois de Choilley servait de limite entre la Champagne et la Franche-Comté, et que le chapitre de Langres, auquel il appartenait autrefois, a bien pu faire enlever deux bornes sur une voie romaine pour les faire placer aux deux extrémités d'un bois qui était à la limite de deux provinces, et probablement alors de deux royaumes, et les colonnes milliaires auront dû à leur élévation d'être transformées en bornes limitrophes de la France.

» Mais si les colonnes de Choilley ont été enlevées à une voie romaine, on doit chercher qu'elle est la voie qu'elles accompagnaient. Et d'abord il est naturel de penser que, puisqu'elles portent les n.os XII et XIII, et se suivaient, elles ont du être enlevées à la même voie. Or nous croyons que, comme l'une de ces colonnes a été élevée en l'honneur de l'empereur Claude, comme celle de Sacquenay, il serait assez plausible de croire qu'elle devait appartenir à la même voie. Si l'on croit que l'inscription de la colonne de Sacquenay a été gravée pour mentionner le passage de Claude sur la voie où elle était placée, on doit aussi croire que la colonne de Choilley a été placée sur la même voie: car l'empereur Claude n'a

probablement pas parcouru plusieurs voies des environs de Langres.

» Nous croyons même trouver une espèce de preuve à l'appui de cette opinion dans les chiffres placés sur ces deux colonnes. La colonne de Choilley élevée à Claude était à 12,000 pas de Langres, celle de Sacquenay était à 22 milles : il y a par conséquent dix milles de différence entre elles. Or, ne paraît-il pas probable que quand, pour mentionner le passage d'un empereur sur une voie romaine, on inscrivait son nom sur les colonnes milliaires, on ne devait pas placer une inscription en l'honneur de cet empereur sur toutes les bornes de la voie? Mais n'est-il pas plus naturel de croire qu'on lui consacrait toutes les dixièmes colonnes? Ainsi, ne pourrait-on penser que l'empereur qui avait fait construire la voie de Sacquenay, avait son nom gravé sur la borne placée à Langres, sur la dixième, la vingtième, la trentième, etc., qu'on avait gravé le nom d'un autre empereur sur la première, la onzième, la vingt-unième, etc., et qu'au passage de Claude, on lui aurait consacré les deuxième, douzième, vingt-deuxième, trente-deuxième colonnes. Cette supposition me paraît d'autant plus probable, que l'on voit que la colonne treizième n'est pas consacrée à Claude comme celle qui précède, mais à l'empereur Adrien, qui a régné plus tard. Je ne crois pas qu'aucun auteur ait fait cette observation, et peut-être n'est-elle qu'une supposition erronée, mais j'avoue qu'elle m'a paru assez plausible.

» Si les colonnes de Sacquenay étaient placées sur la voie de Sacquenay, celle qui était à 12,000 pas de Langres devait se trouver près de la ferme de Sussy (*subsidium*), que l'on croit avoir été une *mansio* romaine avant d'être une maison hospitalière (1). L'autre colonne, qui était à 13,000 pas de Langres, devait être placée près de la côte qui est au nord de Prauthoy.

(1) « Sussy n'est point près de Nogent, comme la dit, d'après Mangin, M. Boudot dans son mémoire sur la colonne de Sacquenay; mais cette ferme est située sur la route le Langres à Dijon. »

» Les colonnes de Choilley montrent, comme celle de Sacquenay, que les distances se comptaient par milles dans la province des Lingones. Ce fait est contraire à l'opinion généralement adoptée, que les mesures romaines n'avaient point été admises dans les Gaules, et que la lieue gauloise avait continué à être en usage dans cette partie de l'empire romain. Ammien Marcellin dit qu'à partir de la Saône, on ne comptait plus par milles, mais par lieues. *Exinde non millenis passibus, sed leucis itinera metiuntur* (1). On voit sur la carte de Peutinger une note placée près de Lyon, qui indique qu'on comptait par lieues dans les Gaules jusqu'à cette ville : *Lugduno caput Galliarum, usque hic leugas.* On doit croire que si le pays des Lingones faisait exception à cette règle, c'est que la ville de Langres était devenue alliée des Romains peu après la conquête, leur était restée unie, et avait suivi les usages du peuple vainqueur; tandis que les autres provinces qui avaient été conquises plus tard, ou qui s'étaient soulevées plusieurs fois contre la domination romaine, avaient conservé leurs coutumes.

» Lorsque j'aurai visité de nouveau les colonnes de Choilley et parcouru les environs pour chercher s'il existe des traces de voie romaine, je pourrai avoir une opinion plus positive sur ces monumens intéressans, dont l'existence paraît avoir été jusqu'alors entièrement ignorée. Je rédigerai alors un mémoire auquel je joindrai des dessins, et que j'adresserai probablement au Comité historique des arts et monumens formé au ministère de l'instruction publique. J'aurai l'honneur d'en envoyer une copie à la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

» Si on reconnaît que les colonnes sont à leur place, la Société archéologique de Langres s'entendra avec les propriétaires du bois de Choilley pour qu'elles soient conservées et mises à l'abri de toute destruction : car les colonnes milliaires offrent un plus grand intérêt à leur place primitive que dans un musée. Mais si, comme je le pense,

(1) « Livre xv. »

elles ont été déjà déplacées, la Société archéologique fera transporter au Musée qui se forme à Langres ces deux monumens, que MM. Genuyt et Péchin paraissent disposés à lui offrir. »

Il nous reste à dire que ces précieux débris de l'antiquité vont servir au grand travail sur les voies romaines des Gaules que, sur la proposition de M. Maillard de Chambure, président de la Commission des Antiquités, cette Commission vient d'entreprendre pour le département de la Côte-d'Or, après s'être assurée que cette utile entreprise, continuée dans les départemens voisins par les autres sociétés archéologiques, s'étendra ainsi de proche en proche, jusqu'à ce qu'elle offre pour résultat une grande carte ou itinéraire des Gaules, qui sera l'un des plus beaux monumens élevés par la science à la civilisation première de notre pays.

Cette entreprise, à laquelle la Commission tient à honneur d'attacher son nom et son initiative, nous semble assez importante pour que nous disions ici quelques mots du plan sur lequel elle a été conçue.

L'étude des voies romaines se divise en deux sortes de travaux séparés : la recherche, l'examen et la classification des chemins, les opérations topographiques qui se rattachent à la confection de la carte itinéraire.

La recherche des voies est faite en même temps sur le terrain par des membres de la Commission, et dans les ouvrages imprimés, manuscrits, titres, etc., dans les renseignemens fournis par les maires, les desservans, les instituteurs.

Ces indications comparées entre elles et discutées, servent à classer chaque voie dans l'une de ces catégories : voies militaires, voies secondaires, chaussées de Brunehaut, chemins du moyen-âge, que l'on a trop souvent confondues les unes avec les autres. L'étude de chacune d'elles embrasse, pour chaque localité, sa direction, sa largeur, sa profondeur, l'examen des matériaux employés dans sa construction, et le mode de leur disposition, le des-

sin des profils, sections, ouvrages d'art, comme ponts, terrasses, etc., qui en dépendent; enfin, l'indication des lieux antiques et des découvertes archéologiques qui se rapportent à chacune de ces voies.

Les opérations topographiques, pour être exécutées convenablement, auraient entraîné une dépense de temps et d'argent bien au-dessus des ressources dont la Commission peut disposer. Elle en a heureusement trouvé les bases toutes faites dans les travaux du cadastre, dont elle a emprunté les relevés et l'échelle, et sur lesquels elle fait exécuter de simples calques, pour y tracer le résultat de ses propres opérations.

Cette adoption d'une échelle uniforme, connue de tous les géomètres de France, a été faite en vue de donner à l'entreprise une unité de direction qui seule peut en assurer le succès. Si, comme nous l'espérons, ce travail s'achève, les cartes départementales, dressées toutes sur la même échelle, se rapprocheront sans difficulté, pour former la carte d'assemblage qui en sera le précieux résultat, et à laquelle les explications et les documens accessoires que nous venons d'indiquer, ajouteront encore un intérêt de plus.

Cette œuvre, envisagée dans son ensemble, ne peut être tentée par la modeste Commission, qui veut l'exécuter seulement dans les limites du département de la Côte-d'Or. Mais nous la recommandons vivement au zèle et au dévouement des autres sociétés qui poursuivent le même but que celui que nous nous efforçons d'atteindre.

C.-H. MAILLARD DE CHAMBURE,

Président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.



H. Baudot del. Lith. de M^me V^e Jobard

Monot lith.

CHAPELLE

*de l'ancien Château de Pagny.*

Page 86 et 108.

# DESCRIPTION

DE LA

# CHAPELLE DE L'ANCIEN CHATEAU DE PAGNY,

**précédée de**

## QUELQUES DÉTAILS HISTORIQUES SUR CE CHATEAU

### ET LES SEIGNEURS QUI L'ONT POSSÉDÉ.

PAR M. **HENRI BAUDOT**, SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION.

Dans la plaine qui s'étend sur la rive gauche de la Saône, entre deux villages appelés Pagny-la-Ville et Pagny-le-Château, à côté de l'emplacement d'un ancien castel qui n'existe plus que dans les souvenirs, et dont les fossés profonds n'ont pu être encore nivelés par le soc de la charrue, s'élève une petite église à la forme svelte et gracieuse : c'est la chapelle de l'ancien château de Pagny. Maintenant elle est enfermée dans une cour où sont également réunis les bâtimens d'exploitation de la terre, par un mur d'enceinte récemment élevé, qui va se joindre à l'ancienne habitation des gens de service du château.

L'ensemble du monument, qui se trouve isolé dans cette vaste cour, est d'une rare élégance et d'une légèreté qui tient essentiellement à cette architecture que l'on a improprement appelée gothique, puisqu'elle ne nous vient point des Goths, et que la plupart des sociétés savantes qui s'occupent de l'archéologie du moyen-âge, ont proposé d'appeler architecture à ogive ou style ogival. Cette dénomination,

dont chacun sent la justesse, a d'ailleurs le grand avantage de ne rien préjuger sur la question historique de l'origine de ce genre d'architecture; elle est, du reste, assez généralement adoptée : nous nous proposons donc d'en faire usage dans le cours de cette description, conformément aux instructions du Comité historique des arts et monumens, publiées dernièrement par ordre du Ministre de l'instruction publique.

Avant d'entrer dans les détails qui concernent particulièrement la chapelle, nous dirons quelques mots des seigneurs et du château de Pagny.

## DES SEIGNEURS DE PAGNY.

L'origine des seigneurs de Pagny se perd dans la nuit des temps; l'histoire nous apprend seulement que les Ducs de Bourgogne de la première race avaient un château à Pagny, où ils se rendaient pour jouir des plaisirs de la pêche et de la chasse (1).

Les seigneurs de Pagny ont toujours été puissans et redoutés : ils exerçaient une haute influence à la cour des Ducs de Bourgogne, auxquels ils succédèrent dans la propriété de Pagny, et ils leur rendirent, ainsi qu'aux Rois de France, des services signalés, soit dans les conseils par leur prudence, soit dans les combats par leur valeur. Ces souverains, de leur côté, leur prodiguèrent des marques de confiance, d'estime et de bienveillance, tout-à-fait particulières. Leur histoire, par conséquent, se lie à celle de France, par les principaux évènemens auxquels ils ont pris part comme diplomates et guerriers. Nous ne pouvons qu'indiquer ici les faits particuliers à chacun d'eux, en suivant l'ordre chronologique de leur succession.

(1) Voy. la *Description du Duché de Bourgogne*, par Courtépée, tom. 1er, pag. 181.

## MAISON DE VIENNE.

1180—1436.

### PHILIPPE DE VIENNE.

On trouve dans l'inventaire des chartres du Roi, qui contient celles de Bourgogne, la preuve que, vers la fin du XII^e siècle, l'illustre maison de Vienne était en possession de la terre de Pagny. En effet, Philippe, seigneur d'Antigny, qui vivait en 1180, était également seigneur de Pagny, de Sainte-Croix, de Seurre et de Saint-Georges. Il mourut vers les dernières années du XII^e siècle, et fut enterré au cimetière de l'abbaye de Cîteaux.

Il eut deux fils, Hugues et Guillaume, qui furent tous deux aussi seigneurs de Pagny.

### HUGUES DE VIENNE.

Hugues ne fut pas long-temps possesseur de la terre de Pagny. Cependant, en 1208, il est encore qualifié seigneur de Pagny, dans le titre de la donation qu'il fit à l'abbaye de Cîteaux, d'une rente de cent sous sur les foires de Seurre, pour le repos des ames de ses père et mère.

### GUILLAUME DE VIENNE.

Guillaume, son frère, fut un des favoris d'Eudes, duc de Bourgogne. Ce prince s'étant emparé, en 1197, de tous les biens que le seigneur de Vergy possédait au-delà de la Saône (par suite du refus que celui-ci avait fait de s'engager par serment à lui livrer l'entrée de son château chaque fois qu'il lui plairait de la demander), les donna tous à Guillaume, faisant des réserves seulement à l'égard de la grange de Toutenant, et de ce que l'abbaye de Cîteaux possédait en l'Ile-de-Pagny. La chartre qui contient cette donation, rapportée par le père Duchesne, est de l'année 1203.

Le nom de Guillaume de Vienne se trouve encore mentionné dans d'autres titres de 1214 et 1219. Ce seigneur mourut vers 1224, et fut enterré dans l'église de Tournus, où l'on voit sa statue de marbre.

Guillaume n'eut qu'un seul fils, qui fut nommé Hugues.

### HUGUES DE VIENNE,
### IIe DU NOM.

Hugues de Vienne succéda à son père, et dès le mois de décembre de l'année 1229, il constitua une rente de soixante sous sur son moulin de Villey (1), en faveur de l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, afin qu'il y fût célébré un anniversaire pour le repos de l'ame de son père. En 1235, Hugues de Vienne se rendit homme-lige de la comtesse Blanche de Champagne et de son fils Thibault, qu'il avait promis de servir contre Erard de Rameru et sa femme. Le dernier acte qui rappelle son nom est une transaction avec l'abbé de Saint-Martin d'Autun, qui porte la date de 1241.

Hugues avait épousé la fille de Guillaume, seigneur de Neublans, dont il eut deux fils, Hugues et Philippe.

### HUGUES DE VIENNE,
### IIIe DU NOM.

Hugues, son fils aîné, lui succéda dans la possession de la terre de Pagny. Il avait épousé Béatrix de Vienne, lorsqu'en 1235, il fit avec la comtesse Alix de Vienne et son mari, un accord par suite duquel il reçut quelques rentes pour abandonner les prétentions qu'il pouvait avoir, à cause de sa femme, sur le comté de Mâcon. Il eut trois enfans de Béatrix : Hugues, Henri, et Flore.

(1) Villey-sur-Saône fut appelé dans la suite Bonnencontre, à l'occasion d'une heureuse rencontre qui eut lieu entre les troupes du Duc de Bourgogne et une bande d'écorcheurs qui fut exterminée sur la place.

### HUGUES DE VIENNE,

### IVe DU NOM.

A la mort d'Hugues III, son fils Hugues, IVe du nom, entra en possession de la terre de Pagny, dont il jouissait déjà en 1256. Il prit les armes et le titre de comte de Vienne, après la mort de son oncle maternel dont il avait hérité, et les transmit à ses descendans, malgré la vente qu'il fit de son comté de Vienne, en 1266, à Jean de Burnins, archevêque de Vienne.

Le comte de Vienne fut un chevalier des plus renommés pour sa vaillance : cette réputation de bravoure, justement méritée, lui acquit l'estime du roi Louis IX, qui, méditant une nouvelle croisade, cherchait à s'entourer, pour exécuter son pieux dessein, de tout ce que la France possédait de plus illustres et braves chevaliers. Le comte de Vienne fut donc mandé près du Roi, qui, après l'avoir déterminé à le suivre dans son voyage d'outre-mer, lui en fit contracter l'engagement par écrit, pour le lier d'une manière irrévocable, lui remettant à cette fin une somme de deux mille livres. Le Roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, se rendit caution pour la somme, au cas que le comte de Vienne ne pût remplir l'engagement qu'il prenait; celui-ci, de son côté, s'obligea par le même acte (1268) à dédommager le Roi de Navarre de tout ce que pourraient lui faire éprouver les suites de sa responsabilité.

Hugues IV rendit de grands services au Duc de Bourgogne, dans la guerre qu'il eut avec le comte de Savoie.

Les franchises de la ville de Louhans furent accordées en 1269 par Henri d'Antigny, sous le sceau de Hugues de Vienne : celles de Voire, par Hugues de Neublans, qui sont de 1262, furent également octroyées sous le sceau du même seigneur.

Hugues IV mourut vers l'an 1273, et fut enterré à l'abbaye de Baume-les-Nonains. Sa femme était Alix de Villars, dont il eut cinq fils : Philippe, Guillaume, Hugues, Gérard, et Jean.

## PHILIPPE DE VIENNE,

### IIe DU NOM.

Philippe de Vienne, fils aîné de Hugues, devint après lui seigneur de Pagny. Il ressentit ce zèle religieux que l'influence du règne de saint Louis avait contribué à répandre parmi les grands.

C'est lui que nous considérons comme le premier fondateur de la chapelle du château de Pagny. Le titre de cette fondation, qui est du mois de mai 1297 (1), porte que, *pour le salut des ames de ses chers parens et prédécesseurs, et de la sienne, il constitue pour la desserte de sa chapelle, qui est située devant son château de Pagny, un revenu annuel de cent sous stéphaniens, huit bichets de froment à la mesure de Seurre, et un vêtement propre à l'usage du desservant de ladite chapelle.* Après avoir ordonné la célébration de différentes messes et anniversaires, il nomme pour chapelain un certain Girardo, dit Reygiom, et institue les seigneurs de Pagny collateurs ordinaires de la chapelle. « Ils seront tenus (est-il dit dans l'acte) d'y nommer dans les quarante jours, à compter de la mort du chapelain; et si, par hasard, ils ont négligé de la faire dans le délai prescrit, la nomination en sera dévolue pour cette fois au Duc de Bourgogne. » Cette fondation est confirmée par le Duc Robert, et consentie par Jeanne de Genève, femme du comte Philippe.

Voilà le plus ancien titre où il soit question de la chapelle du château de Pagny; cette pieuse fondation de Philippe, comte de Vienne, est le premier monument qui en consacre l'existence.

L'examen attentif de cette chartre et des circonstances dans les-

(1) Nous devons à M. le Conservateur des Archives de la Bourgogne la communication de plusieurs documens historiques des plus intéressans, et entre autres, de l'original de cette précieuse chartre dont la copie se trouve dans le *Recueil de plusieurs Pièces curieuses pour servir à l'Histoire de Bourgogne*, par Etienne Pérard, 1 vol. in-fol., pag. 581.

quelles elle fut octroyée, nous ont porté à croire que c'est à ce seigneur que l'on doit la première construction de la chapelle. En effet, si l'on se reporte à ces temps peu éloignés des croisades, où un esprit religieux exalté semblait dominer la conduite des seigneurs et hauts-barons, et se réfléchissait dans leurs actes publics; où la France se couvrait d'une foule d'édifices consacrés au culte catholique, églises, couvens, chapelles, destinés pour la plupart à accomplir des vœux formés en Terre-Sainte, ou à recevoir et offrir à la vénération du peuple les pieuses reliques que dans ces pèlerinages alors en grande faveur, et pour ainsi dire de mode, on avait apportées d'Orient; si l'on considère encore que Philippe, dont le père avait accompagné saint Louis dans sa seconde et malheureuse croisade, dut particulièrement ressentir cette ferveur générale, il est assez naturel de penser que, suivant l'impulsion de son zèle et l'exemple de seigneurs riches et puissans comme lui, il fit construire aussi une chapelle devant son château. La chapelle une fois édifiée, il était nécessaire de pourvoir à sa desserte en nommant un chapelain et lui assignant des revenus convenables : telle est l'origine du titre que nous avons sous les yeux.

Il est à remarquer que, dans cette chartre, il n'est point dit (comme cela est ordinaire dans les actes de fondation qui ont pour but d'augmenter les revenus d'un établissement pieux déjà créé), *dans la chapelle de nos aïeux* ou *prédécesseurs*, mais bien, dans notre chapelle, *capella nostra*, chapelle qui est notre œuvre : si elle eût existé avant lui, elle eût eu un desservant, dont il aurait pu augmenter les revenus, à charge par lui de célébrer des messes et anniversaires, comme le firent, en 1466, Jean de Longvy et Jeanne de Vienne sa femme. Mais ici il est obligé de nommer, par le même acte, un prêtre pour desservir *sa chapelle*, parce qu'il ne pouvait y en avoir aucun attaché à ce pieux établissement qu'il venait de créer. Toutes ces circonstances se réunissent donc pour nous porter à croire que le comte Philippe de Vienne est le premier fondateur de la chapelle du château de Pagny.

C'est à ce même seigneur que la ville de Seurre et ses habitans durent leur affranchissement. Comme Philippe tenait cette ville en fief du Duc de Bourgogne, il fut obligé, pour obtenir son consentement, de lui céder en compensation le fief de Villey-sur-Saône et ses dépendances. L'acte contenant cet accord fut passé au mois de septembre de l'année 1278 (1).

L'année suivante, il fit d'actives démarches près de l'archevêque de Besançon, Eudes, pour l'engager à révoquer les sentences d'excommunication prononcées contre les habitans de Seurre, promettant que dans la suite on n'emploierait plus pour les contrats et marchés que la seule monnaie estevenante, qui consistait déjà en sols d'or, blancs, deniers, etc. (2).

Philippe, qui était seigneur suzerain de Beaurepaire, confirma en 1275 les franchises qui avaient été précédemment accordées par Henri d'Antigny. Il accorda les mêmes franchises pour Montmorot, en 1287.

Philippe de Vienne eut de grands démêlés avec le Duc de Bourgogne, à raison de l'inexécution de la vente qu'il lui avait faite, un peu inconsidérément peut-être, de plusieurs fiefs et châteaux qu'il refusait de livrer. Le Duc lui reprochait aussi de donner asile dans sa terre de Pagny et dans la ville de Seurre, à des brigands qui ravageaient le pays qui lui était soumis. Il réclamait encore le paiement d'une forte amende à laquelle il l'avait condamné pour avoir voulu décliner sa juridiction, et avoir appelé au Roi de France de son jugement, quoique Philippe eût depuis renoncé à cet appel.

Le comte de Vienne, pour faire annuller la vente et apaiser Robert sur tous ces griefs, fut obligé de lui faire hommage-lige de la

(1) Voyez le *Recueil de plusieurs Pièces curieuses pour servir à l'Histoire de Bourgogne*, par Etienne Pérard; 1 vol. in-fol., pag. 545.

(2) Voyez *Recherches sur les anciennes Monnaies du comté de Bourgogne, avec quelques Observations sur les Poids et Mesures autrefois en usage dans cette province*, par dom Grappin, bénédictin, membre de plusieurs académies. Paris et Besançon, 1782, in-8°.

plupart des biens qu'il possédait auparavant en franc-aleu. C'est ainsi que les seigneurs de Pagny perdirent la mouvance d'immenses propriétés, parmi lesquelles était comprise la maison forte (le château) de Pagny (1).

Malgré la fâcheuse dépendance dans laquelle ce traité faisait tomber les seigneurs de Pagny, il dut sauver Philippe d'une ruine presque certaine. Ce fut par les soins de Jean de Vergy, seigneur de Fouvens, et Guillaume, seigneur de Montaigu, que cet accord fut ménagé et signé l'an 1294, le mercredi après les Bordes, en présence de l'évêque d'Autun, revêtu de son sceau et de celui du comte de Vienne.

Cependant, Hugues V ayant succédé au duc Robert vers la fin de l'année 1305, Philippe de Vienne sut gagner toute son estime et sa confiance; le nouveau Duc le nomma même un de ses exécuteurs testamentaires, lui assignant pour sa peine une somme de 400 liv. tournois. Mais Philippe de Vienne ne put répondre à cette haute marque de confiance : car il mourut trois ans avant Hugues V, l'an 1312. Il fut enterré dans la chapelle de Tous-les-Saints de l'abbaye de Cîteaux, avec Jeanne de Genève sa seconde femme : la première était Agnès de Bourgogne, dont il avait eu trois enfans, Hugues, Simon, et Alix; il en eut quatre de la seconde, Jean, Hugues, Renaud, et Jeanne.

## JEAN DE VIENNE.

Jean de Vienne, fils aîné de Philippe et de Jeanne, transigea, en 1318, avec son neveu Guillaume de Vienne, seigneur de Longvy, sur les droits qu'il pouvait avoir aux biens de son père, et conserva la terre de Pagny. Sa bonté naturelle le porta à affranchir, en 1320, plusieurs de ses vassaux. Il donna à l'abbaye de Belleveaux deux cents livres de rente pour la célébration de diverses messes et anniver-

(1) Voyez l'Inventaire de la Chambre des Comptes, tom. VII, liasse 3, cote 145.

saires, et y fut enterré l'an de sa mort, 1340, ainsi que l'indiquait une inscription gravée sur son tombeau.

Sa femme, qui était dame de Rollans, Saillenay, Pollans, etc., lui donna six enfans : Philippe, Guillaume, Vauthier, Jean, Marguerite, et Archelande.

### PHILIPPE DE VIENNE,
### III<sup>e</sup> DU NOM.

Philippe, l'aîné des fils, ne fut pas plus de dix à douze ans seigneur de Pagny : car sa femme, Jeanne de Chamby, se remaria, en 1353, à Jean de Vergy. Elle avait donné à Philippe quatre enfans : Hugues, Guillaume, Jean, et Henri.

### HUGUES DE VIENNE,
### V<sup>e</sup> DU NOM.

Hugues, V<sup>e</sup> du nom, qui succéda à son père dans la baronie de Pagny, sut réunir les brillantes qualités de bon diplomate et de vaillant guerrier : intrépide dans les combats, il n'en était pas moins calme et prudent dans les négociations. Aussi, l'an 1356, la reine de France lui confia-t-elle une mission aussi délicate qu'importante auprès du comte de Savoie. Il s'agissait de faire abandonner à ce dernier le projet, qu'il se préparait déjà à mettre à exécution, de porter la guerre en Bourgogne, pour reprendre les biens qu'y avaient autrefois possédés ses prédécesseurs. Le moment paraissait favorable, à raison des désordres que l'éloignement et la prison du roi avaient fait éclater dans ce pays. Le comte de Savoie renonça avec peine à une entreprise qui lui présentait tant de chances de succès; mais cette négociation fut conduite avec tant d'habileté, qu'il finit par accéder aux demandes d'arrangement que lui portait le comte de Vienne, et la Bourgogne fut peut-être sauvée.

Trois ans plus tard, Hugues combattit les Anglais avec sa noble compagnie à la funeste journée de Brion. Le succès ne répondit pas

au courage que montrèrent les Bourguignons dans cette affaire : car, accablés par le nombre, ils furent défaits, et plusieurs des leurs emmenés prisonniers en Angleterre. Alors les ennemis se répandirent sans obstacle en Bourgogne, et se livrèrent aux plus horribles excès.

Ce ne fut qu'après bien des négociations, que le Duc Philippe obtint une trève de trois ans, qui fut signée le 10 mars 1359, dans laquelle Edouard prit le titre de roi de France et d'Angleterre (1).

Néanmoins, dans d'autres circonstances, Hugues battit les Anglais, et rendit de grands services au roi de France dans ses guerres contre eux. Il servait sous le comte de Tancarville, au mois de mai 1361, avec six chevaliers et 35 écuyers.

Hugues de Vienne avait épousé, le 14 mai 1358, Henriette de Châlon. Il en eut trois enfans : Jean, Henri, et Jeanne.

### JEAN DE VIENNE,

#### IIe DU NOM.

Jean de Vienne, son fils aîné, surnommé *la Longue-Barbe*, lui succéda l'an 1384, et posséda la terre de Pagny pendant un demi-siècle. Digne héritier des hautes vertus de son père, il se distingua dans les guerres de Flandre, assista au siége de Bourbourg en 1392, et accompagna le roi Charles VI, lorsque, pour venger l'assassinat de Clisson, ce prince marchait à la tête d'une armée sur la Bretagne, et ne put dépasser la forêt du Mans, où une apparition que l'on pourrait appeler fantastique, acheva de troubler sa faible raison.

Au commencement du siècle suivant (1402), Jean de Vienne contribua puissamment à chasser de la châtellenie de Montréal, appartenant au Duc Philippe-le-Hardi, un certain Lacorne de Rougemont, qui, à la tête d'une de ces bandes qui désolaient la France dans ces

(1) Voyez *Histoire de Bourgogne*, par un religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon et de la congrégation de Saint-Maur; 4 vol. in-fol., tom. II, pag. 225.

temps de discordes civiles, s'était emparé de plusieurs châteaux-forts de la Bourgogne, d'où il se répandait dans le pays pour y exercer toutes sortes de cruautés et de brigandages.

Jean de Vienne fut du nombre des principaux seigneurs qui accompagnaient le Duc Jean-sans-Peur lorsque, ayant succédé à Philippe son père, il fit son entrée solennelle à Dijon le 17 juin 1404.

Quelques années plus tard, le jugement et la mort de Montaigu ayant suscité de graves désordres à Paris, le Duc de Bourgogne, craignant les suites de ces troubles, fit venir des compagnies commandées par les seigneurs sur le dévouement desquels il comptait le plus : Jean de Vienne fut du nombre, et eut part aux largesses que le Duc distribua à ces seigneurs en les congédiant après que la tranquillité fut rétablie. Ces présens consistaient en *cent marcs d'or et quatre cents marcs de vaisselle d'argent, partie blanche, partie dorée,* ainsi qu'on le voit par les comptes du receveur général Jean de Noident.

Le comte Jean reçut encore du Duc de Bourgogne de semblables dons à l'occasion de la paix de Wincestre, qui fut signée le 7 novembre 1410. Le Duc récompensa ainsi les seigneurs qui, par leur valeur et leurs conseils, avaient le plus contribué à cette paix.

Jean de Vienne fut un des conseillers de la Duchesse, qui dirigeait les affaires de la Bourgogne pendant l'absence de son mari, retenu à Paris pour le gouvernement du royaume. Elle n'entreprenait rien d'important sans les avis du Comte, auquel elle témoigna toujours la plus grande confiance, et elle le manda plusieurs fois à Rouvres dans des circonstances embarrassantes (1).

Lorsque cette dame entreprit d'aller à Paris, pour rejoindre le Duc qui l'y avait mandée, dans le courant de janvier 1411, elle voulut être accompagnée, dans ce voyage, des seigneurs et dames de Pagny.

Trois ans s'étaient à peine écoulés depuis la paix de Wincestre, que les partisans du duc d'Orléans, au mépris des traités et de la

(1) Voyez *Histoire de Bourgogne*, t. III, pag. 310.

foi jurée, rassemblaient de nombreuses compagnies armées. Le Duc de Bourgogne, craignant d'être pris au dépourvu, donna ordre à ses grands vassaux de prendre les armes. Jean de Vienne, ayant réuni tout ce qu'il put de gens d'armes, se rendit à Montreau-sur-Yonne pour s'opposer à l'envahissement du Duché.

Malgré les grands intérêts dont ce seigneur était constamment occupé, il ne négligeait point pour cela le bien-être de ses vassaux. On lit dans une chartre datée du 12 juillet 1402, qu'il accorde à tous les habitans de ses « deux villes de Pagny-le-Chastel et Pagny-la-Ville leurs usages ou bois mort dans tous ses bois étant au territoire desdits deux Pagny, etc. »

Cet illustre chevalier, qui avait épousé Henriette de Vergy, veuve de Jean de Longvy, seigneur de Beaumont-sur-Serain, mourut sans enfans la veille des Bordes, l'an 1435, ainsi qu'on le voit gravé sur son tombeau qui existe encore dans la chapelle de son château de Pagny. Sa femme, qui l'avait précédé dans la tombe, fut enterrée à Tulley le 27 décembre 1427.

### GÉRARD DE VIENNE.

Gérard, petit-neveu de Jean de Vienne à la longue barbe, lui succéda dans la propriété de Pagny. Son nom, ignoré dans l'histoire, n'est cité que par les généalogistes. Il est probable qu'il mourut jeune et sans avoir été marié : car il transmit la terre de Pagny à sa sœur Jeanne, qui, par contrat de mariage du 4 novembre 1436, épousa Jean de Longvy, seigneur de Givry et Raon. C'est ainsi que cette baronie passa de la maison de Vienne en celle de Longvy, après avoir appartenu durant plusieurs siècles à cette première et illustre maison.

## MAISON DE LONGVY.

### 1436—1526.

#### JEAN DE LONGVY ET JEANNE DE VIENNE.

Jean de Longvy gouverna ses nombreux vassaux avec une bonté tout-à-fait paternelle, s'unissant à sa femme, modèle de vertu, pour toutes les œuvres que lui faisait entreprendre son éminente piété. Ils se plurent l'un et l'autre à embellir et orner la chapelle de leur château; ils commencèrent par y faire ériger un mausolée à la mémoire de Jean de Vienne à la longue barbe, grand-oncle de Jeanne.

Jean de Longvy, par un accord qui porte la date du 21 mars 1446, régla les droits de bois mort et de vaine pâture accordés précédemment aux habitans des deux Pagny, qui faisaient le sujet de contestations entre les agens du seigneur et les habitans de ces deux villages (1).

Jeanne fit faire une horloge et fondre des cloches pour sa chapelle. C'est à elle que l'on doit le magnifique retable qui surmonte le maître autel.

Ces pieux époux constituèrent une rente de cent livres pour fondation dans leur chapelle (2), où ils furent tous deux inhumés; Jean de Longvy mourut le 22 janvier 1462, et Jeanne, sa femme, le 7 septembre 1472. Leurs enfans, Girard, Etienne, Jean, et Philippe, leur firent ériger dans le chœur un superbe tombeau.

#### GIRARD DE LONGVY.

Girard de Longvy, l'aîné de ses frères, devint seigneur de Pagny après la mort de sa mère. Il fit dresser par Jean Forey, clerc no-

(1) Voyez les Archives de la baronie de Pagny, premier inventaire, cote 93, nº 1.
(2) Voyez carton 23e, liasse des amortissemens du bailliage de Châlon, cote 6.

taire public, bourgeois de Seurre, demeurant à Châlon, un terrier de la baronie de Pagny qui porte la date de 1489, dans lequel il est désigné sous les titres de *noble et puissant seigneur messire Girard de Longvy, chevailler, seigneur de Gevrey et de Paigney.*

Le 1er mai de l'an 1508 il fit un accord avec Hugues Mathey, prêtre-curé de Pagny, pour pacifier, transiger et accorder les différends survenus entre eux « au fait des offrandes et oblations qui se font et peuvent faire journellement en la chapelle de nous ledit chevailler, fondée en l'honneur et reverence de la glorieuse vierge Marie et monsieur saint Michel archange. » Par suite de cet accord, « le curé recteur de l'église parrochiale fondée en l'honneur de monsieur saint Liger, » à Pagny-la-Ville, est nommé cochapelain de la chapelle du château.

Girard est qualifié haulmentateur et fondateur de ladite chapelle, dans un titre postérieur.

Il avait épousé Jeanne de Neufchastel, et mourut sans enfans.

### JEAN DE LONGVY,

#### IIe DU NOM.

Son frère Jean lui succéda dans la possession de la terre de Pagny, et, selon toute apparence, ne jouit pas long-temps de cette antique baronie, qui passa bientôt entre les mains de son frère Philippe: car, après avoir épousé Philiberte de Beaufremont, il décéda aussi sans postérité.

### PHILIPPE DE LONGVY.

Philippe de Longvy devint donc, après ses frères, seigneur de Pagny, de Givry et de Longepierre, à l'exclusion d'Etienne, son aîné, qui était engagé dans les ordres (1). Son plus beau titre de gloire est d'avoir donné naissance à l'illustre cardinal Claude de Longvy,

(1) Etienne de Longvy était alors évêque de Mâcon.

évêque et duc de Langres, qui fut l'aîné de ses enfans (1). Jeanne de Beaufremont, qu'il avait épousée en 1481, lui donna encore quatre fils et deux filles : Jean, Antoine, Christophe, Etienne, Charlotte, et Jeanne.

### JEAN DE LONGVY,

### III^e^ DU NOM.

Jean de Longvy, III^e^ du nom, eut en partage la baronie de Pagny. Il avait épousé Jeanne, bâtarde d'Angoulême, fille naturelle de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême. A l'occasion et en faveur de ce mariage, le roi François I^er^, dont Jeanne était sœur naturelle, fit don aux deux époux du comté de Bar-sur-Seine, par lettres du 24 mars 1522. Jeanne reçut encore de la libéralité du roi, le 29 juin 1531, la somme de 4,000 livres à prendre sur les biens de feu Guillaume Tueleu, receveur de Clermont.

Jean de Longvy est qualifié *chevallier seneschal héréditalde Bourgoingne, baron de Paigny et Mirbel, seigneur desdits lieux Gevrey-sur-le-Doubs, Fontaine-Française, Courlonge et Bignan,* dans un acte du 11 août 1517, contenant, d'après la requête des habitans de Pagny-le-Château, la permission à eux octroyée de célébrer leur messe paroissiale en la chapelle du Château, comme l'avait permis feu Girard, etc.; ses frères Antoine et Christophe de Longvy furent présens à ce traité.

Il n'eut point d'enfans mâles, et de ses trois filles, Françoise, Jacqueline et Louise, la première hérita de la terre de Pagny, qui passa dans la maison de Chabot par le mariage que cette dame avait contracté (le 10 janvier 1526) avec Philippe Chabot, comte de Charny

(1) « Il fut chanoine, archidiacre, enfin évêque de Mâcon par la démission d'Etienne de Longvy, son oncle. Son mérite le rendit digne de cette élévation..... Il fut ensuite transféré à l'évêché de Langres, puis à ceux d'Amiens et de Poitiers, et eut les abbayes de Saint-Benigne de Dijon, de Poitiers, etc. Le pape Clément VII le fit cardinal l'an 1533. Il eut grande part aux affaires de son temps, et mourut le 8 août 1561, en odeur d'une grande piété. » (Voyez le Dictionnaire de Moreri.)

et Buzançois, seigneur de Brion, d'Apremont, amiral de France, chevalier des ordres de Saint-Michel et de la Jarretière, gouverneur de Bourgogne et de Normandie.

## MAISON DE CHABOT.

### 1526—1597.

### PHILIPPE CHABOT ET FRANÇOISE DE LONGVY.

L'amiral Chabot fut un exemple frappant de l'instabilité des grandeurs humaines. D'abord comblé de dignités et d'honneurs, puis disgracié et plongé dans les cachots, et de nouveau en grande faveur : telle est la vie de l'amiral.

Il partagea les jeux d'enfance de François I[er], alors comte d'Angoulême, près duquel il avait été placé en qualité d'enfant d'honneur. Sa fidélité et son dévouement pour son souverain ne se démentirent jamais, malgré l'inconstante affection du monarque. Philippe Chabot contribua puissamment à la défense de Marseille, assiégée en 1523 par l'armée de Charles V. Il combattit vaillamment à la funeste bataille de Pavie, qui fut livrée malgré ses conseils, et partagea le sort du roi. Sorti de prison, il s'occupa avec zèle de la liberté de son souverain, et fut employé dans diverses négociations avec l'empereur. Plus tard envoyé en ambassade près du roi d'Angleterre, il en reçut l'ordre de la Jarretière. François I[er] lui confia, en 1535, le commandement de son armée en Piémont, où il obtint de brillans succès, dont le cours ne fut un moment interrompu que pour faciliter au cardinal de Lorraine ses négociations de paix. « Le cardinal de Lorraine lui dit et conseilla de ne pas passer outre, de peur d'altérer les choses lesquelles il allait traiter. M. l'amiral le crut, et arrêta son flux de victoire court : en quoi il faillit grandement, pour un grand capitaine, d'ajouter foi si librement à M. le cardinal, qui ne lui montra nul pouvoir du roi, ni signé de sa main, mais se régla simple-

ment sur ce qu'il lui en dit, l'excusant et pensant qu'il parlait de la part du roi..... (1). » Le roi, irrité de cette conduite, méconnaissant à la fois les bonnes intentions de Chabot, son ancienne amitié, ses loyaux services et son dévouement, le fit arrêter et mettre en jugement : dès-lors l'amiral se vit abandonné de ceux mêmes qui avaient reçu de lui les plus grands bienfaits. Dans cette affreuse solitude, il se livra au désespoir, et alla même jusqu'à défier le roi de le convaincre d'aucun crime. Mais le chancelier Poyet s'était chargé de l'affaire, et il fut bientôt accusé de vingt-cinq crimes capitaux (2).

Cependant, soit par l'effet des pressantes sollicitations de la duchesse d'Etempe, ou de l'inconstance naturelle du roi, soit plutôt encore par l'indignation que lui fit éprouver cet atroce échafaudage d'accusation, sa haine commença à se changer en pitié, et, ayant fait venir le prisonnier devant lui, François I[er] lui demanda s'il persistait encore à soutenir son innocence; celui-ci répondit adroitement *qu'il avait appris en prison qu'il n'y avait personne qui pût s'en vanter devant son roi comme devant son Dieu.* Il n'en fallut pas davantage pour désarmer François, qui ne demandait pas mieux de rencontrer une occasion de sauver son ancien favori. Cependant, voulant avoir l'air de lui faire grace plutôt que justice, il laissa d'abord prononcer contre lui les condamnations du bannissement et d'une amende de quinze cent cinquante mille livres tournois; puis, par lettres patentes du 12 mars 1541, où le roi le nomme son cher et bien-aimé cousin, il le rappelle du bannissement, lui remet toutes amendes et confiscations, et le rétablit dans ses honneurs et dignités.

Aussitôt la révision du procès fut ordonnée. Le roi nomma à cet effet des commissaires qui, par arrêt enregistré au parlement de Paris le 5 avril 1541, déclarèrent *le sieur de Brion n'être point criminel.*

(1) Mémoires de Brantôme.

(2) Toutes ces accusations se réduisaient à deux chefs sérieux, savoir : 1° que l'amiral avait, de son autorité, haussé à son profit les droits perçus sur la pêche du hareng; 2° que, dans son gouvernement de Bourgogne, il s'était approprié certains droits réservés pour l'entretien des villes de guerre.

Le monarque lui fit en outre expédier des lettres d'innocence et de grace, qui furent scellées avec une feinte joie par le même chancelier qui avait mis tant de complaisance et d'ardeur à le poursuivre (1).

Bientôt le plus cruel ennemi de Chabot, le connétable de Montmorency, fut disgracié, ainsi que le chancelier Poyet, qui se trouva réduit à implorer la pitié de l'amiral. Le triomphe de Chabot fut complet; mais il ne jouit pas long-temps des nouvelles faveurs dont le combla François Ier : car, depuis ses malheurs, dit Brantôme, « le pauvre homme ne profita de son corps; dès-lors son pouls s'arrêta et cessa tout-à-coup par cette véhémence de peur, qu'oncques depuis il ne put retrouver, ni jamais put être retrouvé par quelques grands et experts médecins qui fut. »

Il est bien certain que la disgrace dont il avait été frappé, et les peines qu'il avait éprouvées en prison, contribuèrent puissamment à hâter sa fin, qui arriva le 1er juin de l'année 1543. Il fut inhumé aux Célestins de Paris, où le roi François Ier lui fit ériger un magnifique tombeau.

Ce fut l'année même de sa mort, qu'il confirma les franchises de ville de Cuiseau (2).

Philippe Chabot passait dans son château de Pagny tout le temps qui n'était pas consacré au service de son roi; il y fit exécuter d'immenses travaux, ainsi que dans sa chapelle. Il était bon, généreux, ami des arts, qu'il protégea à l'exemple de son maître. Son souvenir est resté populaire dans ces contrées, dont les habitans racontent encore aujourd'hui que leurs ancêtres, chaque nuit qui précédait la fête de Noël, entendaient très-distinctement, dans la direction du bois de Chassagne, l'amiral Chabot chassant le cerf dans ses forêts. Chacun pouvait parfaitement distinguer le son du cor, la voix des chiens, et même le bruit des chevaux. Cette chasse nocturne était une pu-

(1) Voyez les Additions aux Mémoires de Castelneau, par Le Laboureur, 2 vol. in-fol., tom. II, pag. 572 et précédentes.

(2) Voyez *Histoire de Bourgogne*, par Mille, art. *Cuiseau.*

nition divine infligée à l'amiral parce qu'assistant une fois à la messe de minuit dans sa chapelle de Pagny, et ayant appris qu'un cerf venait de passer près de là, il quitta le service divin pour aller le chasser. Si le même bruit ne se fait plus entendre aujourd'hui à pareille époque, c'est que le temps que devait durer ce juste châtiment est expiré; il a eu lieu, dit-on, pendant 140 ans (1).

(1) Cette tradition n'est pas la seule en France qui rappelle un semblable phénomène : il y a plusieurs provinces où la tradition l'a conservé, sous les noms de chasse de saint Hubert, de saint Eustache, de chasse du Diable, etc. M. Combis, curé de Villedieu en Bas-Vendômois, dans une lettre du 15 décembre 1787, adressée à M. ***, affirme avoir entendu une chasse de ce genre. « Presque tous les soirs, sur les sept à huit heures, on entend dans l'air un bruit semblable à celui d'une chasse de chiens formant une meute nombreuse. Les voix sont variées : il semble qu'on distingue surtout celle d'un gros limier qui paraît conduire la marche et suivre la bête; toutes les autres sont plus ou moins grosses, sourdes ou aiguës. La chasse part des bois de Villedieu près Marcé, ou de la forêt de Gastine. Mardi au soir elle était à Croivol, et le même soir à Villedieu. Les gens de M. Labbé de Saint-Syr l'ont entendue pendant près de quatre heures; elle était encore hier au soir à Villedieu; on a eu même fanfare à Château-du-Loir. Je l'ai entendue fort à mon aise, il y a quinze jours. Partie de la meute était au-dessus de ma tête, le reste vers la chapelle de Saint-Laurent : l'aboi des chiens est parfaitement imité, et la variation forme une symphonie agréable, surtout pour ceux qui aiment le bruit de la chasse; il n'y manque qu'un cor. Voici les jugemens qu'on porte sur cette chasse : les gens de la campagne en sont effrayés; ceux qui ont entendu parler de la fameuse chasse d'Arthur, roi d'Angleterre, ajoutent maintenant foi à cette fable; quelques gens imaginent que ce sont les puissances de l'air dont parle saint Paul, auxquelles il aura plu de prendre des corps aériens, soit sous la forme, soit sous la voix de chiens, etc. Quant à moi, je pense que ce sont des oiseaux nocturnes étrangers et extraordinaires, qui ont quitté leurs climats, et par hasard se sont arrêtés dans nos bois. Ce qui m'embarrasse et me surprend le plus, ce sont les voix si différenciées, etc. »

M. de Saintfoix, en parlant de la rue des Francs-Bourgeois, raconte « qu'il y demeurait, en 1596, deux gueux qui, dans leur oisiveté, s'étaient si bien exercés à contrefaire le son des cors de chasse et la voix des chiens, qu'à trente pas on croyait entendre une meute et des piqueurs. On devait y être encore plus trompé dans les lieux où les rochers renvoient et multiplient les moindres cris. Il y a toute

Philippe Chabot eut six enfans : Léonor, François, Françoise, Antoinette, Anne, et Jeanne.

### LÉONOR CHABOT.

Léonor Chabot succéda à son père dans la seigneurie de Pagny. Il était comte de Charny et Buzançois, grand-écuyer de France, commandait une compagnie de cinquante lances des ordonnances du roi, le 2 novembre 1557. Le roi Henri III, auquel il rendit de grands services, le nomma lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne ; c'est en cette qualité qu'il fit son entrée à Châlon : « Le magistrat, accompagné d'un corps de notables bourgeois, lui fut au-devant à cheval ; il y fut reçu par deux compagnies de gens de pied en armes, l'une des habitans, l'autre des enfans de la ville, et magnifiquement régalé : de telle sorte qu'il en sortit fort satisfait de l'honneur qu'il y reçut et des civilités qui lui furent faites. Mais

apparence qu'on s'était servi de ces deux hommes pour une aventure qui fut regardée comme l'apparition véritable d'un fantôme, etc., etc. »

« Le roi Henri IV, chassant dans la forêt de Fontainebleau, entendit, comme à une demi-lieue de l'endroit où il était, des jappemens de chiens, le cri et le cor des chasseurs, et en un moment tout ce bruit, qui semblait être éloigné, se présenta à vingt pas de son oreille. Il commanda à M. le comte de Soissons de brousser et pousser en avant, pour voir ce que c'était, n'estimant qu'il y eût personne assez hardi pour se mêler parmi la chasse et lui en troubler le passe-temps. Le comte de Soissons, s'avançant, entendit du bruit sans voir d'où il venait : un grand homme noir se présenta dans l'intérieur des broussailles, et cria d'une voix terrible : *M'attendez-vous?* et soudain disparut. A cette parole, les plus hardis estimèrent imprudent de s'arrêter en cette chasse, en laquelle ils ne prirent que de la peur ; et, bien qu'ordinairement cela noue la langue, ils ne laissèrent pourtant pas de raconter cette aventure, que plusieurs auraient renvoyée aux fables de Merlin, si la vérité, affirmée par tant de bouches et éclairée par tant d'yeux, n'eût ôté tout sujet de douter. Les pasteurs des environs disent que c'est un esprit, qu'ils appellent le Grand-Veneur ; les autres prétendent que c'est la chasse de saint Hubert, que l'on entend aussi en d'autres lieux. »

peu après qu'il fut sorti de Châlon, il y écrivit deux lettres, la première aux officiers des bourgeois, et l'autre aux maires et aux échevins : il leur recommandait de s'assurer des huguenots, et leur donnait ordre de les mettre en si bon lieu qu'on pourrait en répondre, etc. (1). »

Cependant, à l'époque du trop fameux massacre de la Saint-Barthélemy (1572), Léonor Chabot sut, par son courage et sa fermeté, préserver la Bourgogne des horreurs de cette fatale journée. Pierre Jeannin, par ses conseils et sa prudence, s'associa à la gloire immortelle que Chabot acquit en cette circonstance, et partagea la reconnaissance des Bourguignons, dont le sang fut ainsi épargné.

Le comte de Charny fit rebâtir à Dijon l'ancien hôtel de Vergy, qui prit alors le nom d'hôtel Chabot. Il acquit aussi définitivement des moines de Cîteaux, par actes des 14 et 16 juin 1576, moyennant 30,000 livres, la terre de Toutenant, dont l'amiral Chabot, son père, jouissait par bail à vie du 5 octobre 1532 (2).

Les guerres de religion et les troubles civils qui désolaient alors la France, engagèrent Léonor Chabot à quitter la scène politique pour se retirer à Pagny, où il vécut jusqu'à l'âge de soixante-douze ans. C'est là que, le dernier jour de mai 1564, le roi Charles IX était venu coucher « dans la belle maison de Léonor Chabot, grand-escuyer de France, où ce seigneur régala Sa Majesté et traita magnifiquement toute sa cour (3). »

Le duc de Mayenne, accompagné de quelques cavaliers, surprit en 1558 le comte de Charny dans son château, et, malgré son grand âge et la goutte qui le tourmentait violemment, l'emmena à Dijon, où il le retint quelque temps prisonnier.

Léonor Chabot mourut le 12 juillet 1597, à Saint-Jean-de-Lône,

(1) *Histoire de Châlon*, par le P. Perry, pag. 348.

(2) Voyez, au dépôt des Archives de la Bourgogne, au rang des titres de la ci-devant abbaye de Cîteaux, layette de la terre de Toutenant, marquée & & &, 1er cartable, liasse 1re, cotes 1, 2 et 7.

(3) *Histoire de Châlon*, par le P. Perry, pag. 337.

petite ville située à une lieue de son habitation. On pense qu'il fut inhumé à Pagny, dans le caveau de la chapelle, qu'il avait réparé à l'époque où il fit exécuter le pavement du chœur en compartimens de marbre blanc et pierre de Sampans.

Sa première femme, qui était Claude Gouffier, lui donna deux filles, Catherine et Charlotte; de la seconde, qui était Françoise de Rye, dame de Longvy, il eut encore quatre filles, Marguerite, Catherine, Françoise, et Léonore.

## MAISON DE LORRAINE.

### 1597—1675.

### CHARLES DE LORRAINE ET MARGUERITE CHABOT.

Marguerite Chabot porta la terre de Pagny dans la maison de Lorraine. Elle avait épousé Charles de Lorraine, premier du nom, qui fut depuis créé duc d'Elbeuf à son retour de Flandre, où il avait suivi le duc d'Alençon, en 1581, et chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre suivant. Il combattit courageusement à l'attaque de Viomery, en 1587; peu de temps après, étant soupçonné d'avoir participé aux projets coupables du duc de Guise, il fut arrêté à Blois, et ne recouvra sa liberté qu'en 1594. Il fit des prodiges de valeur à la bataille de Fontaine-Française, et décéda en 1605. Son corps fut déposé dans l'église collégiale de Saint-Louis-de-la-Saussaye, près d'Elbeuf.

Sa femme, qui mourut le 27 septembre 1652, à l'âge de 87 ans, donna, par acte du 5 mai 1620, deux cents livres de rente aux religieux qui desservaient la chapelle de Pagny; en 1631 elle fit aussi réparer les verrières de cette chapelle, qui avaient été fortement endommagées par suite de la guerre civile.

Charles de Lorraine eut six enfans de Marguerite Chabot: Charles, Henri, Claude-Eléonor, Henriette, Françoise, et Catherine.

CHARLES DE LORRAINE,

IIe DU NOM.

Charles de Lorraine, IIe du nom, hérita de la terre de Pagny. Il fut duc d'Elbeuf, comte d'Harcourt, etc.; pair de France, chevalier des ordres du roi, et gouverneur de la Picardie.

Le comte de Flandre désigna le duc d'Elbeuf pour le représenter, le 17 octobre 1610, au sacre de Louis XIII. Charles de Lorraine se distingua dans ces malheureuses guerres des huguenots, et reçut une blessure au siége de Saint-Jean-d'Angely, en 1621. L'année suivante il s'empara de Sainte-Foix, Montrevel et Tonneins, en Languedoc, après avoir vaincu le marquis de La Force et dispersé son armée. De tels succès et d'aussi éminens services ne firent qu'exciter la jalousie des courtisans, qui, pour le perdre, employèrent les calomnies et les plus basses intrigues : un de leurs principaux moyens fut l'attachement qu'il avait toujours témoigné au duc d'Orléans. Pour mettre une terme à ces odieuses menées, le duc d'Elbeuf prit le parti de se retirer en Flandre (1631), où il demeura pendant douze ans. Enfin, de retour en France, il reçut, après la bataille de Gravelines, le commandement de l'armée de Flandre (1644). Dix ans plus tard, il représenta le duc de Guienne au sacre de Louis XIV, et mourut à Paris le 5 novembre 1657. Ses dépouilles mortelles furent réunies à celles de ses père et mère.

Il avait épousé Catherine-Henriette, légitimée de France, fille naturelle du roi Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Mariée au mois de février 1619, cette princesse mourut à Paris le 20 juin 1663. Elle avait eu six enfans : Charles, Henri, François-Louis, François-Marie, Catherine, et Marie-Marguerite-Ignace (1).

(1) Voyez *Histoire généalogique*, par le P. Anselme.

### MARIE DE LORRAINE.

Marie-Marguerite-Ignace de Lorraine, damoiselle d'Elbeuf, dame du palais de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, hérita de la terre de Pagny. Cette dame avait passé les premières années de sa jeunesse à Pagny, ainsi que ses frères, et plusieurs descendans des familles d'Harcourt et de Marsan qui y étaient nés (1). Ces jeunes gens étaient élevés avec une extrême rigueur: pour les accoutumer à la fatigue, on les forçait de se livrer aux exercices du corps les plus violens, comme par exemple de se précipiter à cheval dans la Saône et de la traverser à la nage.

Mademoiselle d'Elbeuf, devenue propriétaire du château de Pagny, y reçut, en 1674, le Roi Louis XIV, lors de la conquête de la Franche-Comté : c'est là que ce monarque conçut l'idée d'acquérir la baronie de Pagny pour son fils naturel le duc de Vermandois, qu'il avait eu de mademoiselle de La Vallière.

## MAISON DE BOURBON.

1675—1739.

### LOUIS DE VERMANDOIS.

Le duc de Vermandois devint propriétaire de la terre de Pagny par suite de la vente qui en fut faite par autorité de justice à Colbert, fondé de procuration de Louis XIV, moyennant 700,000 liv., « pour emploi, est-il dit dans l'acte, des émolumens attachés aux grandes charges de M. le duc de Vermandois, amiral de France, etc. » Cet acte fut confirmé par un arrêt du conseil en 1675.

Louis de Vermandois était né le 2 octobre 1667, au château de

(1) Voyez le registre des naissances de la paroisse de Pagny, où l'on trouve plusieurs de ces noms.

Saint-Germain; il avait été nommé amiral de France à l'âge de deux ans. Cette charge avait été rétablie pour lui par édit du mois de novembre 1669. Il était à peine âge de 16 ans, lorsque, revenant de sa première campagne, il ressentit, à Courtray, les premières atteintes de la fièvre maligne dont il mourut le 18 novembre 1683. Son corps fut déposé dans le chœur de l'église d'Arras. Le Roi Louis XIV, qui fondait sur lui de grandes espérances, le pleura amèrement.

### MARIE-ANNE DE BOURBON.

Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, fut dame de Pagny après la mort du duc de Vermandois son frère, dont elle avait hérité en vertu d'un arrêt du conseil portant confirmation d'un acte par lequel Louis de Vermandois, et sa sœur Marie-Anne de Bourbon, tous deux enfans naturels légitimés de Louis XIV et de mademoiselle de La Vallière, acquéraient pouvoir de disposer, en faveur l'un de l'autre, de leurs biens propres.

Marie épousa Louis-Armand, prince de Conti, qui mourut sans postérité le 9 novembre 1685. Elle posséda la baronie de Pagny pendant 59 ans.

La princesse de Conti, ayant à Paris sa résidence habituelle, et préférant le séjour de ses terres plus voisines de la capitale, abandonna son château de Pagny à des fermiers et gens d'affaires qui le laissèrent de plus en plus tomber en ruine. Les jardins furent détruits, et les fossés se comblèrent peu à peu pour augmenter la culture.

Cette dame, qui était née au château de Vincennes en 1666, mourut le 3 mai 1739, sans avoir eu d'enfant. Elle fut inhumée à Paris, dans l'église de Saint-Roch.

## MAISON DE LA VALLIÈRE.

1739—1812.

### LOUIS-CÉSAR DE LA BAUME LE BLANC, DUC DE LA VALLIÈRE.

Louis-César de La Baume le Blanc, duc de La Vallière, devint propriétaire de la terre de Pagny par suite d'une donation faite au profit de son père par la princesse de Conti, qui en était la cousine germaine. Le Roi donna son consentement à cette substitution, par lettres patentes enregistrées au parlement et à la chambre des comptes de Paris.

Le château de Pagny, abandonné depuis long-temps, n'était déjà plus qu'une ruine, lorsque le duc de La Vallière en prit possession. Il ordonna sa démolition, comme nous le verrons plus tard. Le duc habitait Paris et Montrouge, où il possédait un magnifique château et des jardins délicieux; c'est là qu'il réunissait souvent la société des écrivains les plus distingués de l'époque, partageant ses loisirs entre les plaisirs de la campagne et la littérature, qu'il cultivait avec succès. On lui doit plusieurs ballets, des opéras et des romances qui ne sont pas sans mérite, celle, entre autres, intitulée : *Les infortunées Amours de Gabrielle de Vergy et de Raoul de Coucy* (1). Son goût pour les livres allait jusqu'à la passion : aussi sa bibliothèque est-elle citée comme la plus belle de cette époque.

Le duc de La Vallière, qui avait reçu le titre honorifique de grand-fauconnier de la couronne, était né le 9 octobre 1708, et mou-

(1) Le duc de La Vallière était l'ami de Voltaire, qui appréciait son mérite. Celui-ci s'étant présenté à l'hôtel du duc pour lui demander cette romance, et ne l'ayant pas rencontré, laissa dans la loge du portier l'impromptu suivant :

Envoyez-moi par charité
Cette romance qui sait plaire,
Et que je donnerais par pure vanité
Si j'avais eu le bonheur de la faire.

rut le 16 novembre 1780. Il avait épousé Anne-Julie-Françoise de Crusol, de laquelle il eut une fille, Adrienne-Emilie-Félicité.

### ADRIENNE DE LA BAUME LE BLANC DE LA VALLIÈRE.

Adrienne-Emilie-Félicité de La Baume le Blanc de La Vallière avait épousé, le 4 octobre 1756, Louis Gaucher, duc de Châtillon, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, grand-bailli d'Haguenau, maître-de-camp général de la cavalerie légère, etc., qui mourut le 14 novembre 1762.

La duchesse douairière de Châtillon prit possession de la terre de Pagny en 1781, après la mort de son père. Elle obtint, le 21 avril 1782, un décret de l'archevêque de Besançon, et des lettres patentes du Roi datées du 11 juillet de la même année, enregistrées le 21 novembre suivant au parlement de Dijon, qui supprimèrent le couvent des Carmes, établi jadis pour desservir la chapelle du château, à la charge toutefois « de pourvoir à l'acquit des fondations qui existaient anciennement dans la chapelle du château, et ensuite à retenir le surplus des biens (appartenant aux Carmes), pour procéder à l'établissement d'un hôpital ou autre établissement de charité, pour subvenir tant au soulagement des pauvres et vieillards infirmes, qu'à l'instruction de la jeunesse. »

La duchesse de Châtillon prit possession du domaine des Carmes; mais les évènemens qui ne tardèrent pas à amener la révolution de 1789 ne lui permirent pas de remplir alors les conditions qu'elle avait acceptées.

Les persécutions que le nom qu'elle portait et son rang élevé lui suscitèrent pendant la tourmente révolutionnaire, ne purent déterminer la duchesse de Châtillon à suivre l'exemple de la plus grande partie de la noblesse française, qui chercha à l'étranger un refuge contre la fureur des républicains d'alors. Aussi fut-elle arrêtée pendant la terreur, et incarcérée dans la prison des Magdelonnettes, à Paris; elle ne recouvra sa liberté qu'après avoir fourni des certificats cons-

tatant qu'elle n'avait point quitté la France depuis le commencement de la révolution. Les habitans de Pagny s'empressèrent, dans cette circonstance, de lui témoigner leur attachement en écrivant en sa faveur au comité de salut public, et en lui adressant les certificats exigés pour sa mise en liberté.

Pendant la captivité de madame de Châtillon, la terre de Pagny avait été mise sous le séquestre : elle en obtint la levée après sa sortie de prison, et céda à la nation quelques parcelles de sa propriété, ainsi qu'une partie du domaine des Carmes, par suite du partage de présuccession qu'elle fut obligée de faire à cause de l'émigration de ses enfans.

Cependant, Napoléon Bonaparte ayant saisi les rênes de l'état, la France commença à respirer, et les églises furent rendues au libre exercice du culte catholique : alors la duchesse de Châtillon songea à en rétablir les cérémonies dans sa chapelle de Pagny; elle y fit d'abord exécuter d'importantes réparations, puis nomma un chapelain auquel elle assigna des revenus convenables.

Les pauvres de sa terre, dont elle se plaisait à soulager les infortunes, garderont long-temps la mémoire de ses nombreux bienfaits.

Cette pieuse dame était née le 29 août 1740, et mourut le 16 mai 1812. Elle avait eu quatre enfans : Louis-Gabriel, Anne-Maximilien, Amable-Emilie, et Louise-Emmanuelle.

## MAISON DE CRUSSOL.

### 1812—

### ÉMILIE DE CHATILLON, DUCHESSE D'UZÈS.

Ses deux frères étant morts en bas âge, Amable-Emilie de Châtillon hérita de la terre de Pagny, qu'elle porta dans la maison de Crussol par suite du mariage qu'elle avait contracté, le 8 avril 1777, avec Marie-François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, etc.

Madame la duchesse d'Uzès émigra au commencement de la révolution, avec son mari, qui eut un commandement dans l'armée de Condé. Elle supporta avec courage les malheurs de l'exil et la perte de sa fortune. Rentrée en France en 1806, elle vécut à Paris, dans la retraite, jusqu'à l'époque de la restauration, où alors elle put recouvrer une grande partie de ses propriétés, qui n'avaient pas été aliénées par l'Etat.

Peu après que la duchesse d'Uzès eut pris possession de la terre de Pagny, une grande partie des fenêtres de la chapelle, dont les verrières étaient en mauvais état, furent murées; la desserte, supprimée à cette époque, ne fut rétablie qu'en 1818, pour six mois de l'année.

Cette dame était déjà fort âgée lorsque la révolution de juillet éclata. Blessée dans ses affections les plus chères, sa santé, altérée déjà par les chagrins que lui avait fait éprouver la perte de tous ses enfans, dut en ressentir de graves atteintes. Cependant elle prolongea sa frêle existence jusqu'au 7 mai 1840. Elle était née le 3 juillet 1761.

La duchesse d'Uzès avait eu quatre enfans : Adrien-François-Emmanuel, Amable-Théodoric-Jules-Emmanuel, Pauline-Françoise, et Alexandrine-Célestine-Zoé-Emmanuelle-Timarette.

### EMMANUEL DE CRUSSOL D'UZÈS. — HENRI DE BOUCHET DE SOURCHES.

Armand-Géraud-Victurnien-Jacques-Emmanuel de Crussol d'Uzès, duc de Crussol, officier de cavalerie, fils d'Adrien-François-Emmanuel de Crussol et de Catherine-Victorine-Victurnienne de Mortemart, est aujourd'hui cohéritier de la terre de Pagny, conjointement avec son neveu Louis-Henri de Bouchet de Sourches marquis de Tourzel, fils d'Olivier de Bouchet de Sourches duc de Tourzel, et d'Anastasie-Victurnienne-Victorine de Crussol d'Uzès.

# DE L'ANCIEN CHATEAU DE PAGNY.

Cette ancienne *maison-forte*, dont les faibles traces tendent chaque jour à disparaître sous les efforts incessans de la culture, était un de ces vieux monumens dont l'importance, signalée par l'histoire, atteste la puissance des seigneurs qui l'ont possédé. Son origine, comme celle de ses premiers maîtres, est inconnue : nous savons seulement qu'il existait déjà au x^e^ siècle, et que nos Ducs de Bourgogne de la première race en faisaient alors un lieu de plaisance. Il devint formidable sous les Vienne, qui le flanquèrent de tours armées de créneaux, environnèrent la cour d'épaisses murailles élevées de cinquante pieds, et surmontées de galeries couvertes, communiquant à d'énormes tours rondes placées aux angles : le tout environné de fossés profonds alimentés par les eaux de la Saône, qui y arrivaient par des canaux dont les traces subsistent encore aujourd'hui. On y entrait par un porche couvert, précédé d'un pont-levis et armé d'une lourde herse.

C'est de ce château qu'en 1409 Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne, fit venir, par ordre du Duc Jean-sans-Peur, la fameuse bombarde qui lançait des pierres de huit à neuf cents livres, pour assiéger la forteresse de Valexon en Franche-Comté, et en chasser le seigneur de Blammont qui s'en était injustement emparé (1).

Le château de Pagny n'éprouva pas de changemens notables durant plusieurs siècles qu'il fut en la possession des illustres maisons de Vienne et de Longvy; mais l'amiral Chabot, en étant devenu maître

(1) Voyez *Histoire de Bourgogne*, in-f°, tom. 3, pag. 292.

par son alliance avec Françoise de Longvy, y fit exécuter d'immenses travaux qui en changèrent l'aspect, sans néanmoins toucher aux principales fortifications, indispensables, dans ces temps de féodalité, aux seigneurs, qui exerçaient des droits de souveraineté locale, et dont la puissance était souvent proportionnée à l'importance et à la sûreté de leur demeure.

Toute la partie septentrionale, qui formait le principal corps de logis (le donjon), fut entièrement reconstruite vers 1530 : sa forme fut celle d'un carré long de cent pas d'étendue, à trois étages, accompagné de plusieurs tourelles, et de deux grands pavillons carrés, dont l'un, à gauche, prit plus tard le nom d'Ancienne Tour, et celui à droite le nom de Tour de l'Amiral.

Cette nouvelle demeure fut décorée avec une magnificence digne de l'illustre amiral Chabot, qui, dans ce moment où les arts semblaient renaître en France, favorisait leur développement, et entourait les artistes de sa haute protection. Il ne recula devant aucune dépense; l'or et les marbres précieux furent prodigués : le château de Pagny fut enrichi, au-dehors comme au-dedans, des plus belles sculptures; les peintres les plus distingués furent appelés pour embellir l'intérieur de ses vastes appartemens, décorés avec magnificence et tendus d'étoffes les plus riches.

On y arrivait par un escalier principal dont les marches étaient de marbre, et dont les murs, tout revêtus de stuc, présentaient, dans des niches, les bustes des derniers Rois de France (1). La lumière venait d'en haut, par une coupole ornée de trophées, de chiffres et de médaillons sculptés. Les appartemens du Roi et de la Reine étaient tout éblouissans de dorures; le salon, tendu en velours cramoisi, offrait, dans sa décoration, des chefs-d'œuvre de sculpture. Dans une vaste salle appelée le garde-meuble, on avait réuni les plus précieux objets qui avaient appartenu aux anciens seigneurs. La salle

(1) M. de Migieux, de Savigny, possédait trois de ces bustes, qu'il avait recueillis après la démolition du château.

d'armes, située au rez-de-chaussée de la Tour de l'Amiral, était aussi une des pièces les plus remarquables par la beauté des armures qui y étaient placées dans des armoires dorées qui en garnissaient les murs. Une terrasse donnant sur les fossés, bordait le château du côté du nord; la cour située du côté du midi, entourée de fortifications, était une véritable place d'armes : une garnison nombreuse pouvait y manœuvrer à l'aise.

En dehors des fossés (1) qui environnaient cet ensemble de constructions, s'élevait, près du pont-levis, l'élégante chapelle dont nous parlerons tout-à-l'heure, et les basses-cours, qui comprenaient une masse de bâtimens considérables où se trouvait le cloître habité par les religieux desservans de la chapelle, et des logemens pour les gens de service des seigneurs (2). Dans l'une des cours était un lieu appelé le Jeu de Paume.

Un parc d'une lieue de circuit, s'étendait autour du château : l'amiral Chabot l'agrandit et le fit clore de murs en 1535 (3); il se plut aussi à l'embellir par des plantations et différentes constructions, dont les plus remarquables étaient le pavillon et la grotte. Le pavillon consistait en un bâtiment de forme rectangulaire, dont la principale pièce, longue de soixante pieds, occupait tout le rez-de-chaussée; elle

(1) Les fossés qui défendaient cette espèce de citadelle, avaient cinquante pieds de large.

(2) La chambre de l'écuyer se trouvait près des écuries, ainsi que celle du maréchal; plus loin étaient les logemens des jardiniers, des vignerons, du tonnelier, des tuiliers, etc. Dans un autre quartier se trouvaient les fours, les pressoirs, les halles, le colombier, les tuileries et autres ateliers. Dans d'autres cours se trouvaient réunis des écuries, des granges et autres magasins. (Voyez, au dépôt des Archives de la Bourgogne, la copie imprimée du détail de la consistance de la terre de Pagny et ses dépendances, pour servir aux criées qui en furent poursuivies à la requête de Louis Blanchard, etc., en 1674.)

(3) Il avait déjà été question de cet agrandissement, six ans auparavant : car il existe un traité entre les habitans de Pagny-le-Château et leur seigneur, daté du 15 novembre 1529, « au sujet, y est-il dit, de la construction du parc, qui doit renfermer plusieurs héritages à eux appartenant, et des communaux, etc. »

était voûtée, et ornée de peintures à fresque représentant les quatre saisons, et d'autres personnages placés au milieu d'arbres et de bosquets où voltigeaient une infinité d'oiseaux de toute espèce. Une statue de Vénus en marbre blanc, placée au sommet de l'édifice, semblait sortir d'un rocher. On arrivait au pavillon par une large allée de noyers décorée de belles statues. La grotte, de même forme que le pavillon, était garnie intérieurement de siéges en forme de niches ornées de rocailles : dans celle du fond était placé un Bacchus vidant sa coupe, en marbre blanc. Les murs étaient couverts de peintures représentant différens sujets tirés des Métamorphoses d'Ovide. Non loin de la grotte étaient la ménagerie et la belle allée du mail.

La partie orientale du parc était traversée par un passage souterrain qui, du vaste caveau de la vieille tour, venait aboutir, du côté des bois, à un endroit appelé le *Trou-Madame*, non loin de la *Fontaine des Princes*, où était un asile entouré de fossés, appelé *la Motte*, situé au milieu de la forêt (1).

Le château de Pagny éprouva de nombreuses vicissitudes durant les guerres civiles qui se sont succédé pendant les différentes périodes du moyen-âge : il soutint de rudes et longs siéges avant que le comté d'Auxonne ne fût mis sous la suzeraineté des Ducs de Bourgogne, alors que les seigneurs voisins se faisaient la guerre entre eux; plus tard, durant les guerres de la fronde, il fut pris et pillé à plusieurs reprises. Cependant le comte de La Roche-Bariteau, qui s'y

(1) Ces *mottes* étaient des lieux fortifiés, où les paysans avaient droit de refuge lorsque les ennemis, ou les bandes de brigands connus sous le noms d'écorcheurs, désolaient le royaume, et particulièrement la Bourgogne; les seigneurs s'y réfugiaient eux-mêmes en cas de surprise, et y cachaient ce qu'ils avaient de plus précieux; les ecclésiastiques y déposaient aussi les vases sacrés de leurs églises. Il existait plusieurs de ces *mottes* dans la seigneurie de Pagny; il y en avait au Châtelet et à Labruyère; celle de la Fontaine des Princes, à Pagny-le-Château, avait été élevée sur des débris de constructions romaines : on a trouvé, dans son emplacement, des tuiles à rebord, et des tuyaux de terre cuite destinés à la conduite des eaux de la fontaine.

trouvait, en mai 1639, assiégé par une partie de la garnison de Dole, fit une sortie à la tête de deux cents cavaliers, et mit les assiégeans en déroute.

La chapelle elle-même éprouva, vers cette époque, de nombreuses dégradations : les plombs de la terrasse du clocher furent enlevés, et employés à faire des balles. Les ennemis y mirent le feu, qui consuma une partie de la charpente; les malheureux carmes furent délogés en 1644, pour faire place aux gens de guerre, qui dévastèrent leur habitation (1). Le comte de Bouteville, commandant à Seurre en 1653, s'étant emparé du château de Pagny, le livra à ses soldats, qui y commirent les plus affreux dégâts.

Marie de Lorraine fit faire à ce château les réparations les plus urgentes (1670); mais sa splendeur était éteinte; les seigneurs en abandonnèrent le séjour, et négligèrent de l'entretenir : les beaux jardins disparurent sous les ronces; le parc fut défriché, ses arbres séculaires tombèrent sous la hache des fermiers avides d'étendre la culture (2). Enfin, le duc de La Vallière ordonna sa démolition en 1774. La partie orientale, qui datait du temps des Vienne, avait déjà été détruite par un incendie vers la fin du XVII^e siècle (3), à l'exception de la Tour de Vienne. Cette tour resta seule debout au milieu

(1) Voyez l'instruction du procès des sieurs carmes du château de Pagny, contre les fermiers du lieu, sous le nom de mademoiselle, etc., de 1669; et les procès-verbaux dressés l'année suivante pour constater les réparations à faire dans ce château et ses dépendances : l'article concernant la chapelle s'élève à la somme de 660 livres.

(2) On trouva, en labourant le parc, un bracelet d'or, qui fut vendu à Seurre moyennant 72 livres.

(3) La partie du château située à l'orient, dernier reste de l'habitation des Vienne, fut incendiée par l'imprudence de la fille du fermier de madame la princesse de Conti. Cette jeune personne, croyant plaisanter avec des filassiers qui travaillaient dans une pièce voisine de celle où elle se trouvait, introduisit, à travers la fente du mur qui les séparait, une allumette qui, au lieu de brûler les cheveux d'un ouvrier, comme elle en avait l'intention, enflamma des paquets d'étoupes, et, se communiquant aux bâtimens, réduisit en cendres cette partie du château.

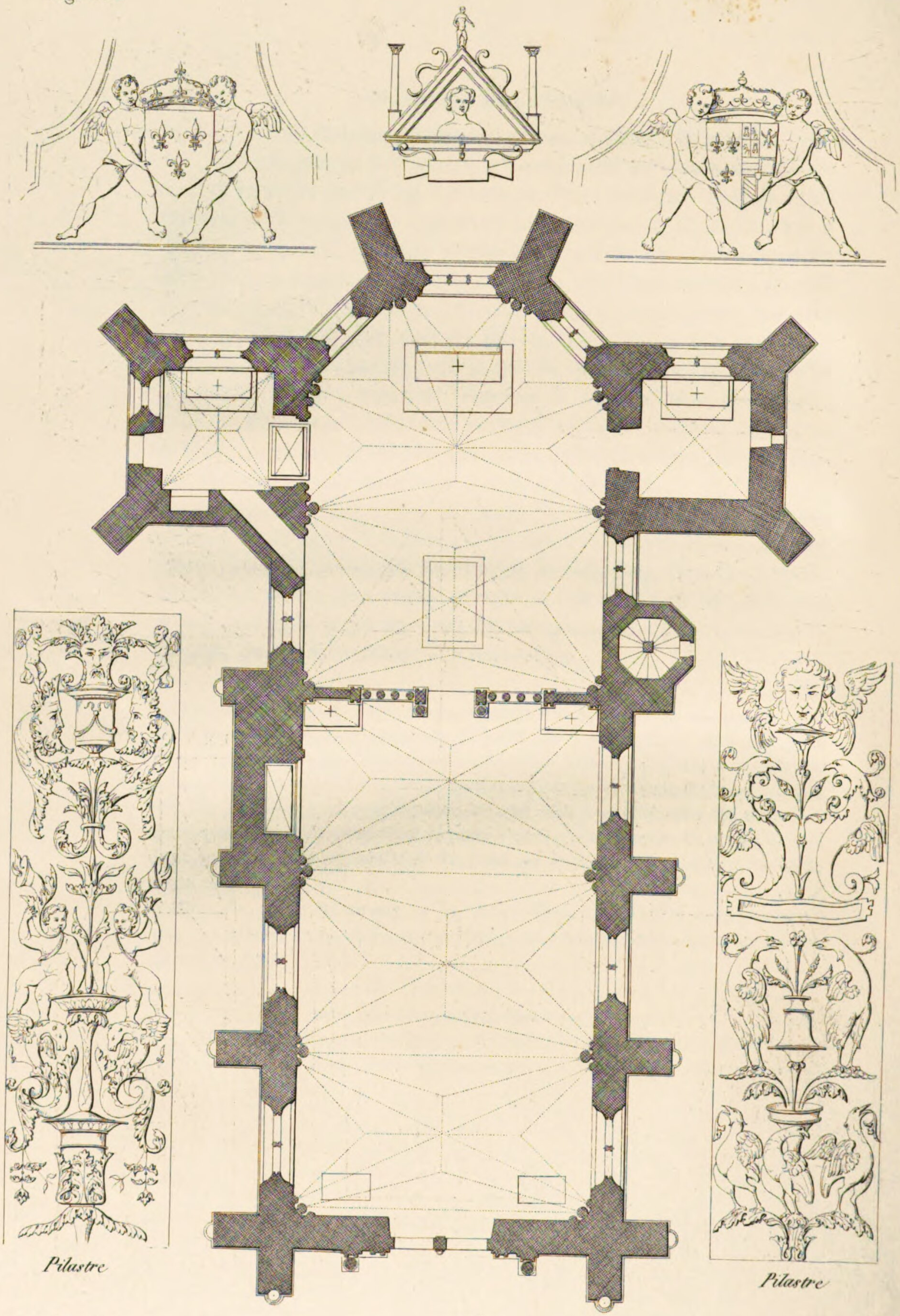
des ruines du château, bravant, par sa solidité, le marteau destructeur. On pourra se faire une idée de cette antique construction, quand on saura qu'un artisan avait établi sa demeure dans la seule épaisseur de ses murs : cependant la duchesse de Châtillon, ayant besoin de matériaux pour reconstruire ses fermes de Toutenant, Chamberne et Clux, la fit raser en 1786, ainsi que les murs de clôture du parc, à l'extrémité orientale desquels était encore une tourelle que l'on appelait *Tour du Tribolet* (1).

La chapelle, qui semble protégée par la croix qui surmonte sa flèche élégante, a résisté à tous ces désastres, a traversé tous ces orages; et si sa décoration extérieure présente aujourd'hui quelques dégradations, on pourrait encore, par une restauration bien dirigée, rendre cet intéressant monument à son état primitif.

Le château de Pagny fut, à différentes époques, visité par d'augustes personnages. Plusieurs Rois de France y séjournèrent, comme nous l'avons dit plus haut. Le vicomte de Tavanne, ligueur déterminé, arrêté par les Auxonnois, y resta six mois prisonnier; et le duc d'Harcourt en fit le rendez-vous des mécontens du gouvernement d'Epernon, durant le temps qu'il y fut relégué.

(1) Cette tourelle, de forme ronde, reposait sur un massif en maçonnerie, plus étroit que la petite tour elle-même. Son toit, de forme conique, était surmonté d'une statue à mi-corps, représentant un bouffon tenant une poche à la main. Le nom de Tribolet lui avait sans doute été donné du temps de l'amiral Chabot, comme allusion au fou de la cour de François I[er], qui avait nom Triboulet. On pense que cette tourelle pouvait servir aussi de poste avancé, qu'une sentinelle placée dans le haut, avertissait des approches de l'ennemi, et le château était ainsi préservé de toute surprise.

Mon père, qui a été témoin de ces destructions, a bien voulu m'en communiquer les détails; je lui dois aussi des renseignemens fort intéressans sur les seigneurs de Pagny.

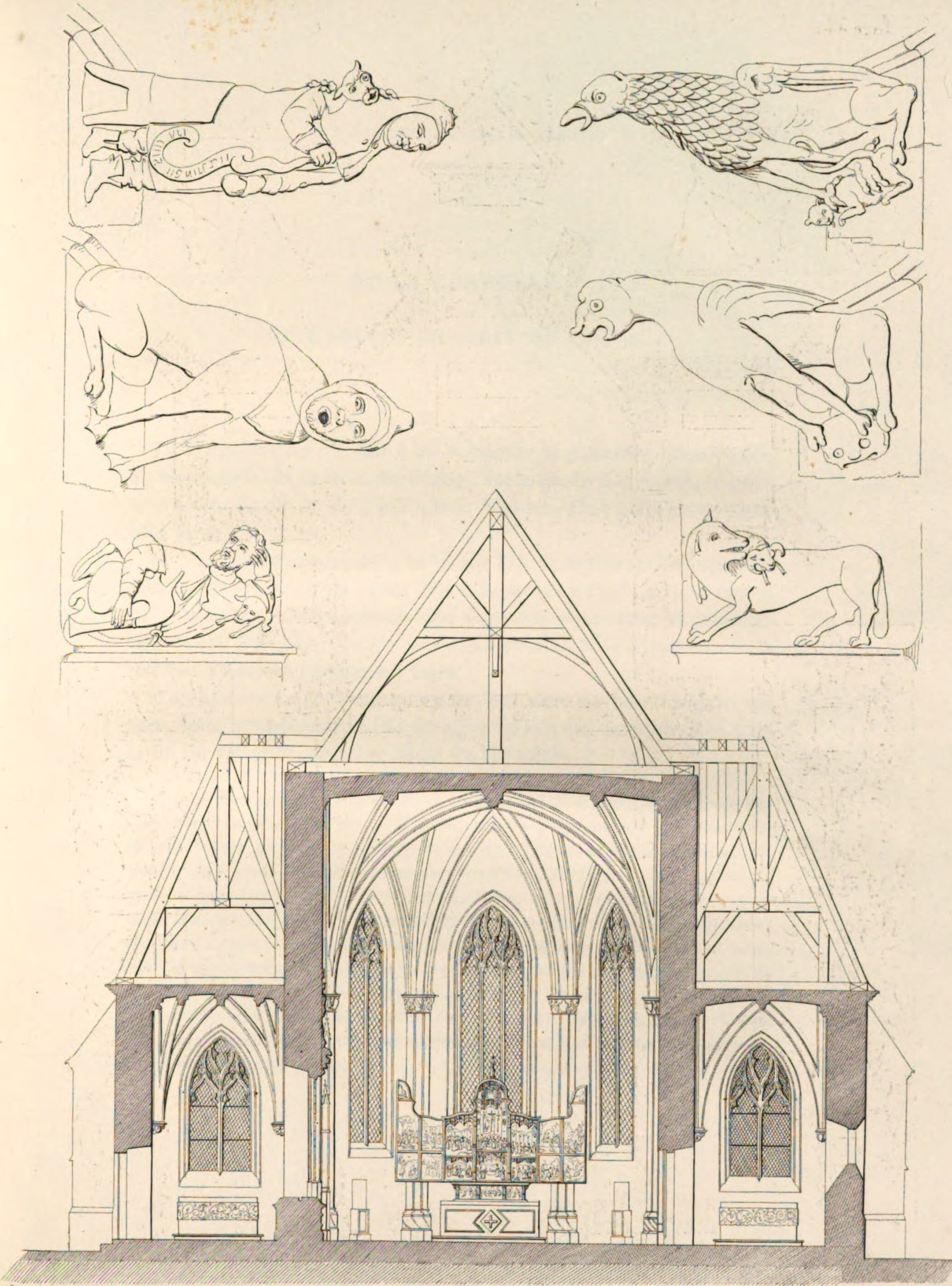



S..... architecte & H. Baudot del.

Merot sculp. Lith. de Fayolle.

PLAN DE LA CHAPELLE DU CHATEAU DE PAGNY

*et détails de la Façade principale.*



S..... architecte et H. Baudot del. Monot sculp. Lith. de Fayolle.

10 Mètres.

COUPE DE LA CHAPELLE DU CHATEAU DE PAGNY

*avec les principeaux Goultereaux et Ornemens des contreforts de l'Abside.*

## DE LA CHAPELLE

### DE L'ANCIEN CHATEAU DE PAGNY.

Le temps auquel on doit faire remonter la première construction de la chapelle du château de Pagny, est la fin du 13e siècle, d'après le titre de fondation de Philippe de Vienne, dont nous avons parlé plus haut.

Ce monument, consacré à la Vierge (1), dont l'image occupe partout la place principale, était déjà construit en 1297; mais il éprouva de nombreux changemens, par suite des réparations et augmentations que les seigneurs qui se succédèrent dans la possession de la terre de Pagny se plurent à y faire.

L'architecture qui domine aujourd'hui dans sa construction, est celle de la quatrième période du style ogival, qui est renfermée dans la fin du 15e et le commencement du 16e siècle.

(1) Le terrier dressé par ordre de messire Girard de Longvy, seigneur de Gevrey et de Paigney, fait en l'an 1489, porte : « En la basse cour est assise une belle chapelle fondée par les prédécesseurs de mondit seigneur, en l'honneur et vénération de Dieu premièrement, et *de la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu*, en laquelle a trois hautels solemniés à dire et célébrer messes cathédralement; et en icelle chapelle sont fondés et institués cinq chapelains, lesquels sont tenus de chanter, tous les jours de la semaine, annuellement chacuns jours, messe à notes à haute voix, et autres basses messes pour les remèdes et salut des ames dudit seigneur, de ses prédécesseurs et successeurs; sans moyen d'autre peuvent et doivent instituer et destituer selon leur semble, comme l'ont attesté et vérifié messire Jean Volant et messire Regnaut Jason, prêtres chapellains, à présent institués par ledit seigneur, et desservans en icelle chapelle. »

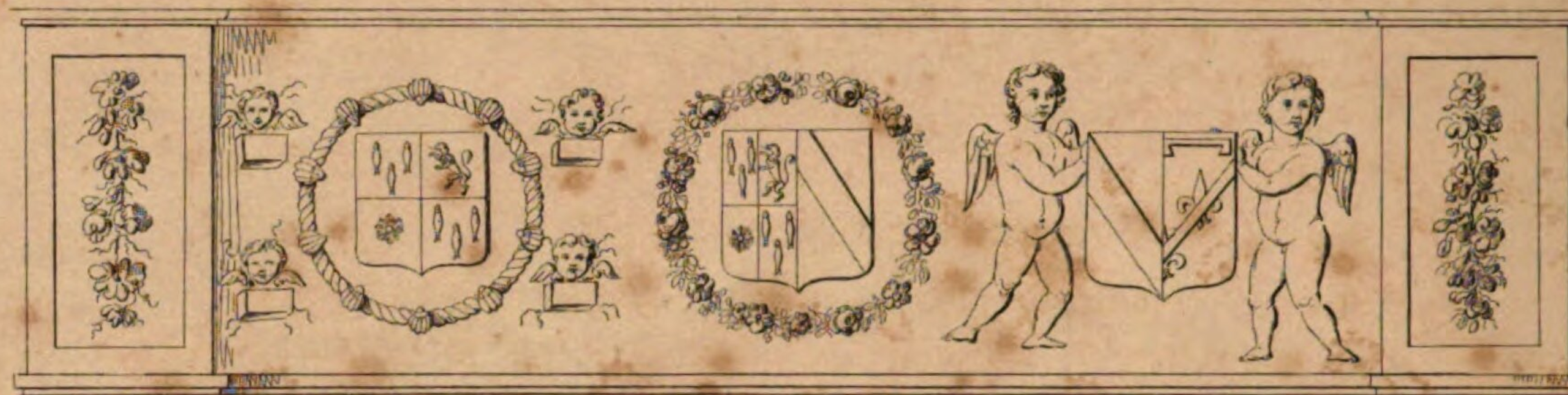
L'appareil est une maçonnerie toute en briques, à l'exception des angles, qui sont de pierre blanche, comme toutes les sculptures extérieures. La couverture est en ardoise et plomb, ainsi que la jolie flèche octogone qui s'élève sur un réchaud à jour et couronne l'édifice.

Le plan offre la figure d'une croix latine, en y comprenant les deux adjonctions qui forment la croisée, je veux dire la petite chapelle où les seigneurs avaient coutume d'entendre la messe, et la sacristie. La longueur dans œuvre est de vingt-six mètres, savoir : depuis la porte principale jusqu'au jubé, quinze mètres, et depuis l'entrée du jubé jusqu'au chevet, onze mètres. La nef a huit mètres cinq décimètres de large, et la hauteur sous voûte est de onze mètres. Elle est orientée suivant l'usage, c'est-à-dire que la porte principale est au couchant, et le chœur au levant.

La façade extérieure est couronnée d'un fronton triangulaire orné de trois petites ouvertures à œil-de-bœuf, et surmonté d'une lanterne ou clocheton octogone dont chaque face est percée de deux petites fenêtres géminées à plein cintre; le tout se termine par une pointe aussi octogone, dont les arêtes sont garnies de crochets. Le fond de cette façade offre, par la couleur opposée des briques qui la composent, des carrés d'un effet bizarre.

Le cadran de l'horloge (1) est placé dans le bas de cette espèce de

(1) La cloche de cette horloge offrait l'empreinte d'un sceau de la maison de Longvy. Une autre cloche, placée dans le réchaud de la flèche, d'un diamètre plus étendu, portait le nom de Jeanne de Vienne, qui les fit faire l'une et l'autre en 1452. On remarquait sur celle-ci l'empreinte du grand sceau de Jean de Longvy, et de deux plus petits, l'un de Jeanne et l'autre de Philippe de Vienne, avec l'inscription : *Mentem sanctam spontaneam honorem Deo et patria liberationem.* Ces cloches furent enlevées et fondues en 1792, ainsi que six belles colonnettes en bronze, de dix pieds de haut, dont quatre surmontées d'anges adorateurs, et deux de candélabres, qui avaient été placées dans le chœur du temps de l'amiral Chabot. On voyait sur ces colonnettes les armes de l'amiral, ainsi que le chiffre et l'écusson de l'oncle de sa femme, le cardinal de Givry, qui en avait fait don à la chapelle. (Voyez une lettre de M. B....., adressée à M. Millin, et insérée dans le numéro de septembre 1814 du *Magasin encyclopédique*.)



*Entablement placé dans l'interieur de la Chapelle du Chateau de Pagny (au dessus de la porte.)*

*Les trois Sceaux imprimés en relief sur la cloche de la Chapelle du Chateau.*



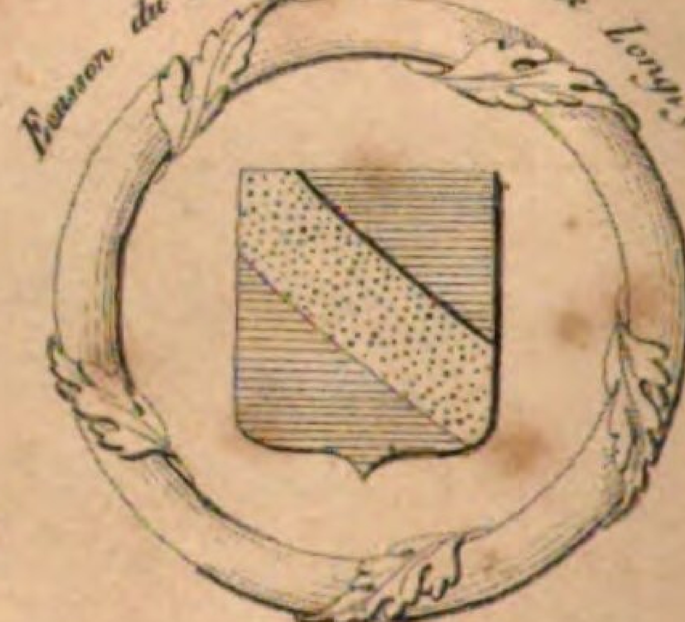


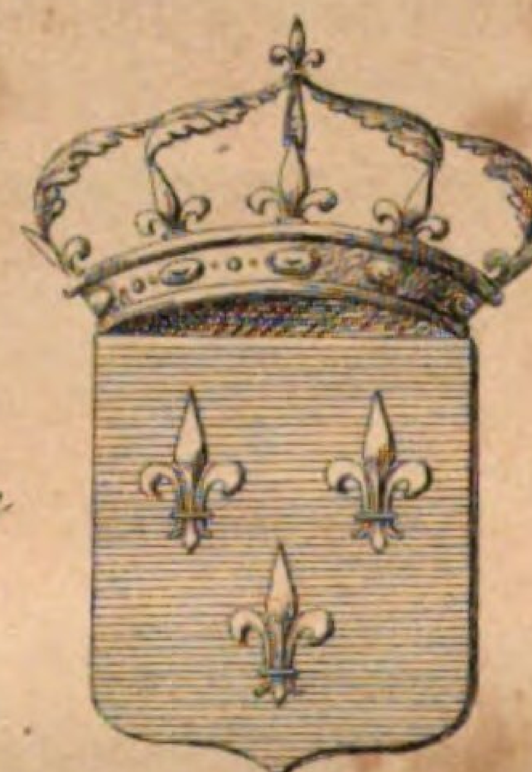


*Sceau imprimé sur la Cloche de l'Horloge.*

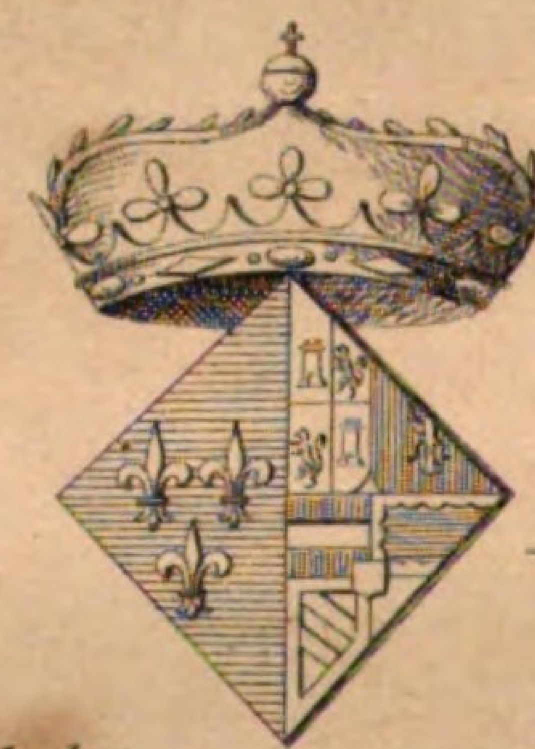


*Ecusson du Tombeau de Jean de Longvy.*



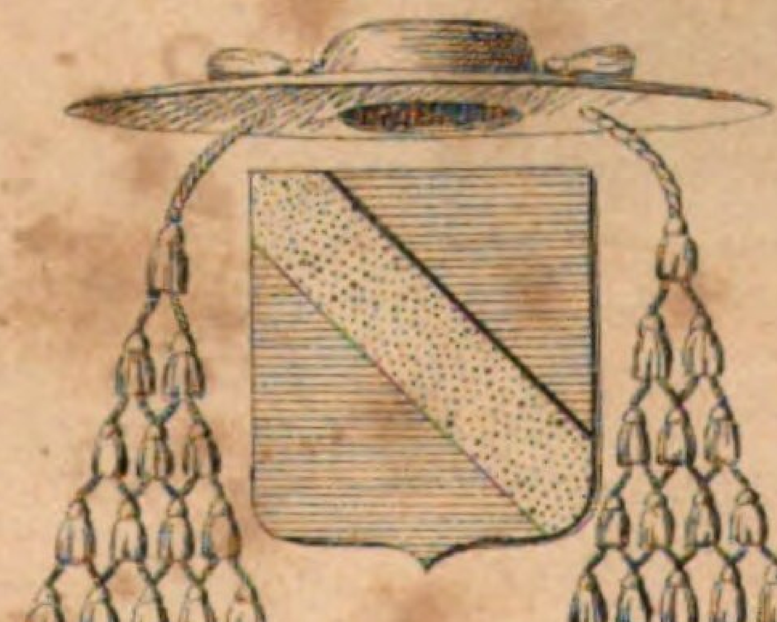


*Le Roi de France François 1.er*

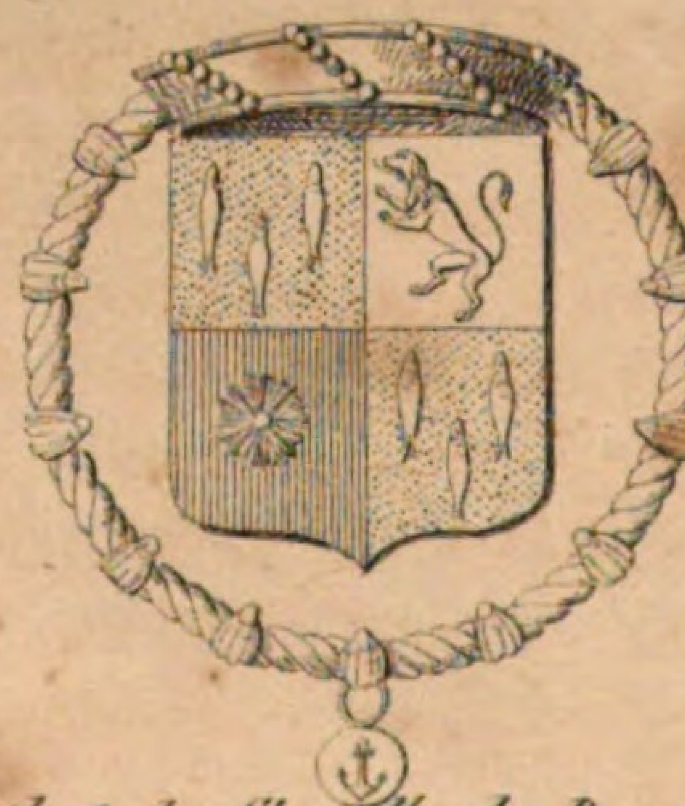


*La Reine Eléonore d'autriche*

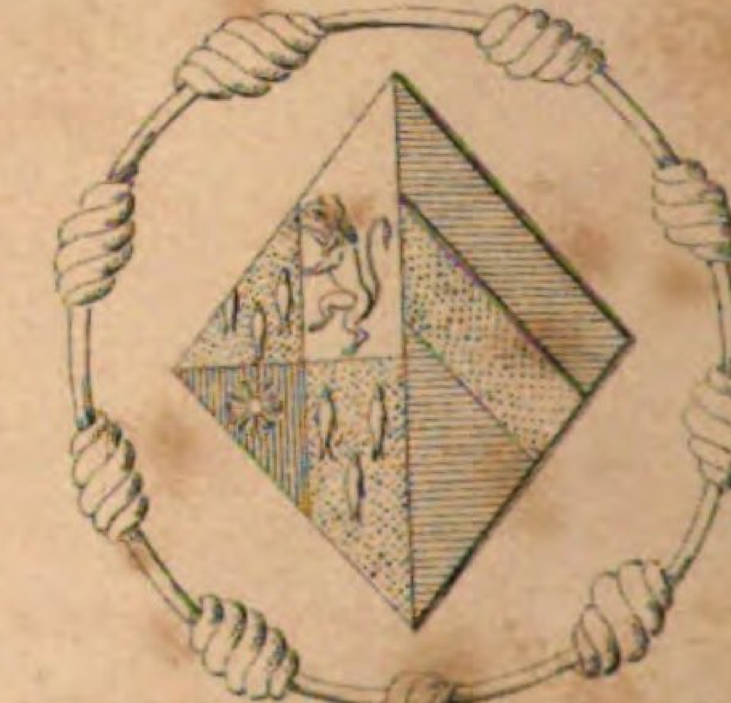
*Le Cardinal de Givry.*



*L'Amiral Chabot.*



*Françoise de Longvy*



*Ecussons qui étaient au Portail de la Chapelle de Pagny suivant leur ordre.*



*Ecussons qui sont à la voute de la Chapelle du Chateau de Pagny.*

clocheton, entre deux moulures saillantes qui font cordon au-dessus et au bas. L'extrémité inférieure se termine par trois rangées de modillons, oves et denticules parfaitement découpés.

Le portail, qui fut reconstruit vers l'an 1535, mérite de fixer l'attention des connaisseurs, plus encore par la perfection de ses détails, que par son ordonnance, qui ne manque cependant pas de goût dans ses proportions et son ensemble. C'est un avant-corps peu saillant au milieu duquel deux portes géminées servent d'entrée principale. Il est décoré de deux colonnes cylindriques détachées, et de deux pilastres qui supportent une frise surmontée d'une corniche sur laquelle reposent trois statues drapées, représentant, à droite et à gauche, deux saints tenant chacun un livre de la main droite, et au milieu, la Sainte-Vierge tenant l'enfant Jésus. Les poses sont expressives, les têtes étudiées, et les draperies largement dessinées. Les intervalles qui séparent ces figures, sont remplis par deux espèces de triangles contournés, taillés avec art, dans chacun desquels on voit deux génies ailés, d'une admirable exécution, servant de supports à des écussons dont les armoiries, effacées aujourd'hui (1), offraient à gauche les armes du Roi François I^er^, et à droite celles de la Reine Eléonore d'Autriche.

Au milieu de la frise, on remarque, dans une couronne un écusson qui était blasonné aux armes de l'amiral Chabot, ayant pour support

(1) Les armoiries qui, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, étaient prodiguées dans la décoration de la chapelle, comme cela était en usage alors, furent effacées avec précaution, en 1793, par une main amie des arts, ce qui préserva le monument du marteau révolutionnaire dont il avait été menacé. Cependant, et malgré cet enlèvement, on peut encore, par un examen attentif, reconnaître dans quelques-uns des écussons les diverses armes dont ils étaient chargés. Au surplus, il nous a été facile de les restituer, d'après le relevé qui en avait été fait, avant leur destruction, par M. [illegible]ot aîné, qui, à la même époque, avait aussi réuni des notes et la copie authentique de titres fort intéressans sur la baronie de Pagny. Nous devons à son fils l'obligeante communication de ces documens, qui nous ont été très-utiles pour cette réimpression.

deux singes, dont il ne reste que les pieds et les mains, qui sont armées de massues. De chaque côté, et séparés par de légers rinceaux, on voit deux autres écussons : l'un à droite dans une couronne, c'étaient les armes de François de Longvy ; l'autre à gauche, supporté par des génies, aux armes du cardinal de Givry.

Les colonnes et pilastres sont couverts d'arabesques, parmi lesquelles on distingue des figures d'enfans et d'animaux les plus bizarres, se jouant au milieu d'ornemens les plus fins et les plus délicatement sculptés. Les chapiteaux, travaillés à jour avec un soin particulier, sont ornés aux angles de doubles figures, les unes d'anges, les autres soit de chimères, soit d'autres animaux fantastiques. La sculpture n'a pas même été épargnée derrière les colonnes, dont la base, et jusqu'au socle, sont aussi couverts d'ornemens (1).

(1) Il est fâcheux que les noms des artistes auxquels on doit des ouvrages aussi remarquables, soient restés dans l'oubli. Cependant nos recherches à cet égard, sans être complètes, n'ont pas été sans succès : elles nous ont fait découvrir que Hugues Sambin a dû travailler aux réparations du château et de la chapelle de Pagny. Cet artiste était depuis long-temps *architecteur* de la famille Chabot, lorsqu'en 1572 il dédia à Léonor Chabot son curieux ouvrage sur *la Diversité des Termes dont on se sert en Architecture,* art « auquel il s'est adonné dès ses premiers ans, » comme il le dit lui-même dans son épître dédicatoire. L'année suivante, il se retira à Pagny avec sa famille, ainsi qu'on le voit par la requête qu'il présenta à la mairie de Dijon le 1er décembre 1573, pour être déchargé des contributions, « parce que, y est-il dit, lui et sa famille sont au service du comte de Charny, en son château de Pagny : » il fut rayé des rôles. Cette retraite que lui accorda alors le comte de Charny dut être la récompense de ses longs services.

Quoique fort jeune en 1535, il put déjà travailler au portail et au jubé de la chapelle, qui furent construits à cette époque, sinon comme architecte, au moins comme sculpteur, puisque *dès ses premiers ans* il s'adonnait à cet art. Il n'y a donc pas trop de témérité à considérer Hugues Sambin comme un des artistes qui ont le plus contribué aux embellissemens de la chapelle du château de Pagny.

Il règne une telle analogie entre ces ouvrages et les belles sculptures qui décorent le portail de l'église Saint-Michel de Dijon, qu'il y a tout lieu de croire que le même artiste a travaillé aux deux monumens, qui reçurent dans le même temps des embellissemens nombreux. Cette analogie est frappante dans la composition, la pose

Un double rang de légers feuillages orne les archivoltes des portes, qui sont en bois de chêne, et divisées en compartimens quadrilatères ornés de moulures; le pilier qui les sépare est garni d'une jolie console, surmontée d'un dais travaillé avec une extrême finesse.

De chaque côté du portail sont deux contre-forts portant deux consoles sur lesquelles reposent deux figures de saints, du même style que les trois premières, et, comme elles, surmontées de dais pyramidaux taillés à jour, d'une excessive délicatesse.

Les autres contre-forts qui environnent l'église, sont tout simplement des massifs carrés, en brique et pierre blanche, qui se terminent par une retraite en larmier : ils sont ornés chacun d'une jolie console sculptée à jour. Ceux qui entourent l'abside, laissent au milieu un retrait sur lequel reposent des figures bizarres. On y voit, entre autres, un berger jouant de la musette, qui servait de support aux armoiries de Jean de Vienne, surnommé la Longue-Barbe (1), et des figures d'animaux, emblème des différens seigneurs de Pagny. Les gouttereaux ou gargouilles par lesquels s'échappent les eaux pluviales, représentent aussi de pareils emblèmes, tels que des aigles à deux têtes, des griffons, des lions, des ours. Parmi ces figures, on distingue un moine portant une légende, écoutant un diable accolé à son oreille.

L'escalier qui mène au comble est renfermé dans une petite tourelle d'une élégante proportion, flanquée près la porte collatérale à droite. Cette porte, dont la baie est carrée, n'a d'autres ornemens

de certaines figures, l'arrangement des draperies, le caractère des têtes d'anges surtout, qui ont un singulier air de famille : ce sont, en effet, les mêmes détails de coiffure, d'ajustement; et dans le faire, la même touche, le même ciseau. Nous avons remarqué aussi la même forme et les mêmes détails d'ornementation dans le portail de l'église de Saint-Jean-de-Lône, situé à un demi-myriamètre de Pagny.

(1) L'autre support était un berger jouant de la flûte de chaudronnier, selon l'expression du P. Anselme, dans la description qu'il a donnée d'un sceau de Jean de Longvy, qui tenait à la quittance remise à Jean Pressy, trésorier des guerres, le 27 octobre 1411. (Voyez son *Histoire généalogique et chronologique*, t. VII, p. 807.)

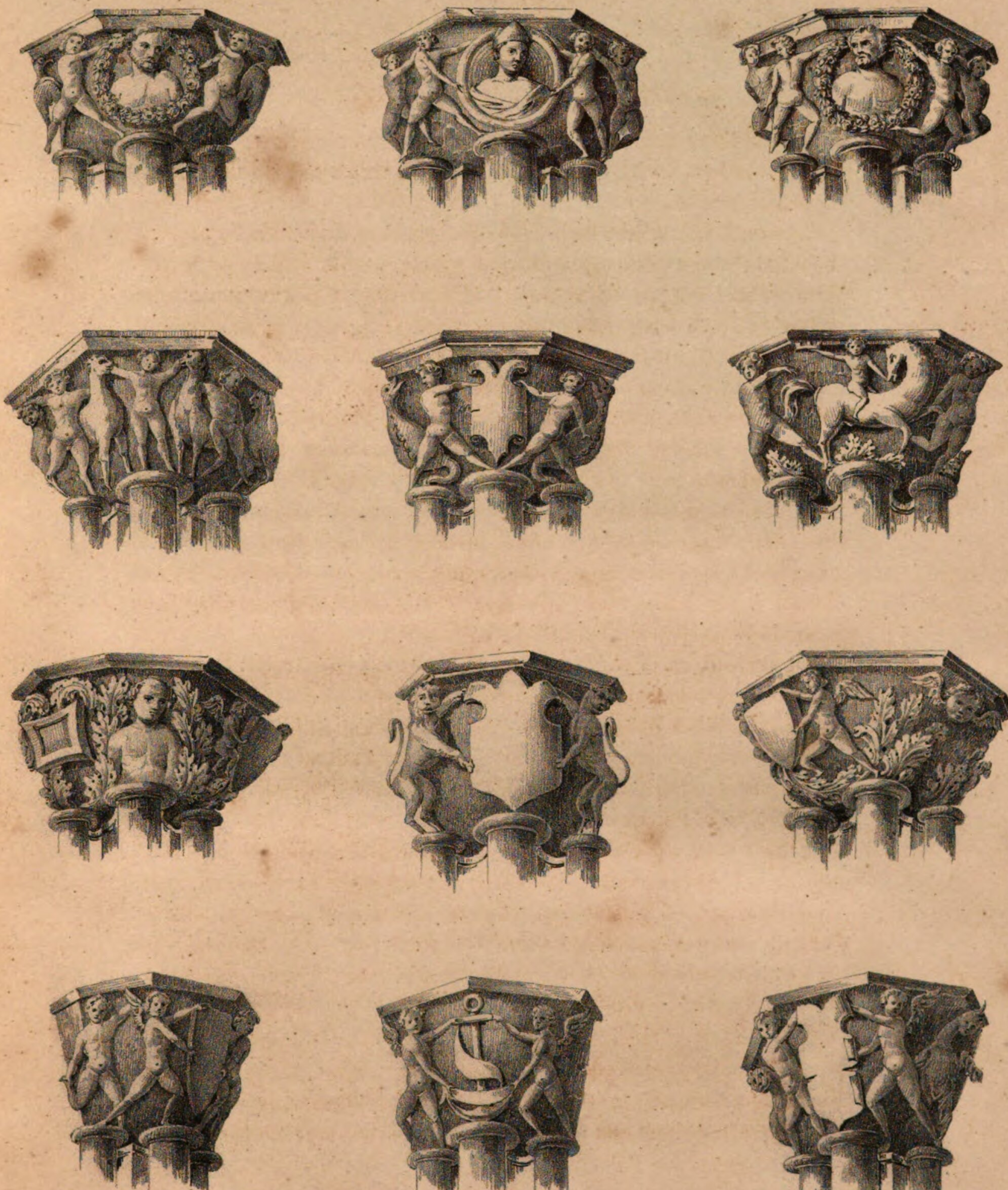
que quelques nervures dans son pourtour; la petite porte de la tourelle, de même forme que celle-ci, offre deux sirènes sculptées au-dessus du linteau.

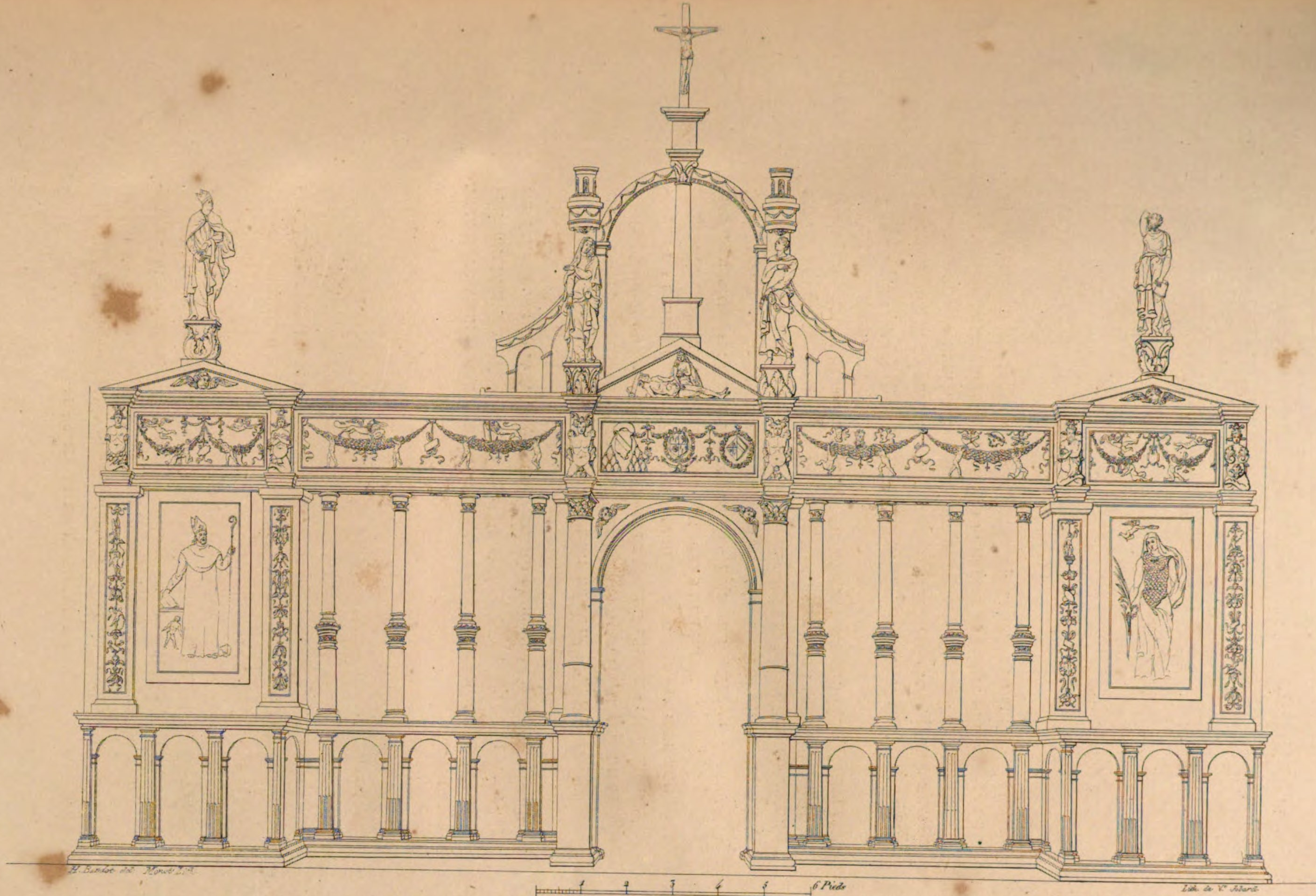
Passant à l'intérieur de la chapelle, on voit au-dessus de la porte principale une frise ou entablement représentant, au milieu de rinceaux assez légers et de figures d'un style tout-à-fait médiocre, les armoiries des Chabot, de Françoise de Longvy, épouse de l'amiral, et de Jeanne d'Orléans, fille naturelle de Charles de Bourbon comte d'Angoulême, et épouse de Jean de Longvy.

Le pourtour de la nef est décoré d'arcades figurées à ogives, dont les pilastres, formés d'un faisceau de trois colonnettes cylindriques, sont surmontés de chapiteaux symboliques portant des figures d'hommes et d'animaux fantastiques, de médaillons et d'écussons aux armes des différens seigneurs qui ont contribué à l'embellissement de la chapelle. La base de chaque pilastre varie par les ornemens, à l'exception de celles du chœur, qui portent des cannelures inclinées dans différens sens, opposées les unes aux autres.

Les arceaux de la voûte à ogive reposent sur ces pilastres; ils sont d'une grande légèreté; leurs nervures viennent se réunir en un centre où l'on voit encore quelques débris de pendentifs ornés de cartouches aux armes et alliances des seigneurs; d'autres fragmens d'ouvrages analogues, qui se voient aussi dans la sacristie, peuvent donner une idée de la délicatesse de leur travail.

La nef est éclairée par six grandes fenêtres à ogive, ornées, dans leur partie supérieure, de compartimens du style flamboyant, varié de trèfles, cœurs, quatre-feuilles, etc.; elles sont percées dans les trois premières arcades de chaque côté de la nef. Les trois arcades qui forment le fond du chevet, sont aussi percées de trois ouvertures du même genre, divisées par des meneaux forts délicats. Jadis ces fenêtres étaient garnies de magnifiques vitraux peints, qui représentaient la Vierge, ainsi que plusieurs saints personnages parmi lesquels on remarquait les patrons de l'amiral Chabot et du cardinal de Givry; des figures d'anges, des armoiries et des ornemens de toutes






# JUBÉ

*Chapelle du Chateau de Pagny.*

sortes remplissaient ces verrières, dont la vivacité et la pureté des couleurs répandait dans tout l'ensemble du monument une harmonie et une clarté mystérieuse qui invitait au recueillement.

Maintenant que l'on a à déplorer la perte de ces chefs-d'œuvre de la peinture sur verre, que les orages révolutionnaires, plus encore que ceux de la nature, ont détruits complètement, ces fenêtres sont presque entièrement murées, et le chœur ne reçoit plus qu'une pâle lumière, celle des tombeaux.

## DU JUBÉ.

Le jubé qui sépare la nef du chœur, est un morceau des plus remarquables, tant par la beauté de son ordonnance que par la richesse et la perfection des sculptures dont il est chargé. On doit son érection à l'amiral Chabot, qui, puissamment secondé par l'oncle de sa femme, le cardinal de Givry, fit exécuter de grands travaux d'embellissement dans sa chapelle.

L'usage de construire des jubés pour séparer le chœur de la nef, était fort en vogue du temps de l'amiral; l'origine de cet usage remonte à un temps très-reculé : de simples tribunes d'où on lisait l'épître et l'évangile, succédèrent d'abord aux ambons du rit primitif; plus tard on les réunit par une galerie où se plaçaient les personnes de distinction qui ne voulaient pas se mêler au vulgaire.

Ce genre de décoration n'était guère employé que dans les grandes églises. Une galerie eût présenté une construction beaucoup trop lourde pour un vaisseau aussi peu étendu que celui de la chapelle de Pagny : aussi l'architecte a-t-il habilement remplacé ici la galerie par une colonnade légère et gracieuse.

C'est en 1538, ainsi qu'on le voit gravé en plusieurs endroits sur le monument, que fut terminé ce jubé. Il est composé d'un portique cintré, orné de deux colonnes, donnant entrée au chœur; de chaque côté de ce portique sont quatre colonnettes qui reposent sur un soubassement en petites arcades à plein cintre, dont le fond est de marbre

noir, ainsi que les moulures supérieures et inférieures; des pilastres cannelés séparent ces arcades, qui se prolongent dans toute l'étendue du jubé, et forment en saillie deux autels placés aux deux extrémités. La frise est ornée de cinq bas-reliefs séparés par des cariatides fort bizarres; elle est en albâtre, comme toutes les autres sculptures du jubé.

Le premier bas-relief, au-dessus de la chapelle à gauche, représente quatre génies dans des attitudes les plus gracieuses; deux d'entre eux, qui portent des ailes, voltigent en tenant entre leurs mains des rubans qui soutiennent de gros festons de feuilles et de fruits, contre lesquels les deux autres génies s'appuient d'une main, tenant de l'autre un rouleau ou phylactère qui se développe en tombant à leurs pieds.

Sur le bas-relief suivant se voient encore quatre génies soutenant deux gros festons, sur l'un desquels on voit le griffon tenant un chapeau de cardinal, emblème du cardinal de Givry, et sur l'autre un lion tenant une ancre, emblème de l'amiral Chabot.

Le bas-relief du milieu se trouve au-dessus du portique qui donne entrée au chœur. Il représente trois écussons : l'un aux armes de l'amiral Chabot, entouré du grand collier de l'ordre de Saint-Michel, avec une ancre; l'autre, à gauche de celui-ci, aux armes du cardinal de Givry, surmonté du chapeau de cardinal; et le troisième, enfin, à droite du premier, aux armes de Françoise de Longvy, placé au milieu d'une couronne. Deux petits cartels portant la date, l'un de 1537, l'autre de 1538, suspendus par des rubans, séparent les écussons. Suivant toujours de gauche à droite, on remarque dans un quatrième bas-relief, qui offre les mêmes dispositions que les précédens, deux festons soutenus par des génies posés de la manière la plus hardie et avec une grace tout-à-fait particulière. Au-dessus du premier est un masque de vieillard portant une chevelure touffue et des moustaches réunies à une barbe épaisse et longue qui se termine en deux pointes; de chaque côté sont suspendus la cuirasse et le heaume : ce sont les attributs de Jean de Vienne, surnommé la Longue-Barbe. Au-dessus

de l'autre feston, on voit une tête de mort couronnée, et de chaque côté, des ossemens en sautoir.

Enfin, sur le dernier bas-relief de la frise qui se trouve au-dessus de la petite chapelle à droite, sont figurés, comme sur celui qui fait pendant, deux festons de feuilles et de fruits suspendus à des anneaux par des rubans. Deux génies placés au bas les soutiennent; les deux autres voltigent au-dessus, tenant un cordon auquel est suspendu un petit cartel portant la date de 1538.

Trois petits frontons reposent sur la corniche qui couronne la frise: ceux des extrémités, au-dessus des petites chapelles, ont dans leur milieu une tête de chérubin; celui au-dessus du portique contient un bas-relief représentant la Vierge près du corps inanimé de Jésus-Christ.

Ce fronton est surmonté d'une légère colonne au haut de laquelle on voit le Sauveur du monde attaché à la croix; de chaque côté de la colonne sont placées les statues de la Vierge et de saint Etienne, couronnées de dais élevés, dont la partie supérieure se trouve au niveau du chapiteau de la colonne; une arcade légère les réunit. Deux autres statues, l'une de saint Claude, l'autre de saint Philippe, surmontent les deux autres frontons. Ces quatre figures, sorties du ciseau d'un des artistes les plus distingués du 16$^{e}$ siècle, sont autant de chefs-d'œuvre : on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, soit la grace de la pose, la mollesse des chairs, ou la vérité des draperies. Elles ont à peu près trois pieds et demi de haut.

Deux tableaux placés entre deux pilastres, garnis d'arabesques du plus précieux fini, forment tout l'ornement des petites chapelles.

Le côté du jubé qui regarde le chœur, est aussi tout en marbre et albâtre, chargé d'arabesques et d'ornemens d'un beau travail.

## DU RETABLE.

Au milieu du chœur, pavé en compartimens de marbre blanc et pierre de Sampans, s'élève un autel en bois, surmonté d'un retable de la plus grande richesse.

Ce retable est divisé en six parties, dans chacune desquelles on a représenté, en reliefs, divers traits de la vie de Jésus-Christ, qui sont : l'Adoration des Bergers, l'Adoration des Rois-Mages, la Circoncision, Jésus portant sa Croix, Jésus descendu de la Croix et embaumé par les Saintes-Femmes, et Jésus élevé en Croix entre les deux Larrons. Ce dernier trait, placé dans le milieu, occupe beaucoup plus d'espace que les autres en hauteur, à raison de la forme du retable, dont il fait le sujet principal.

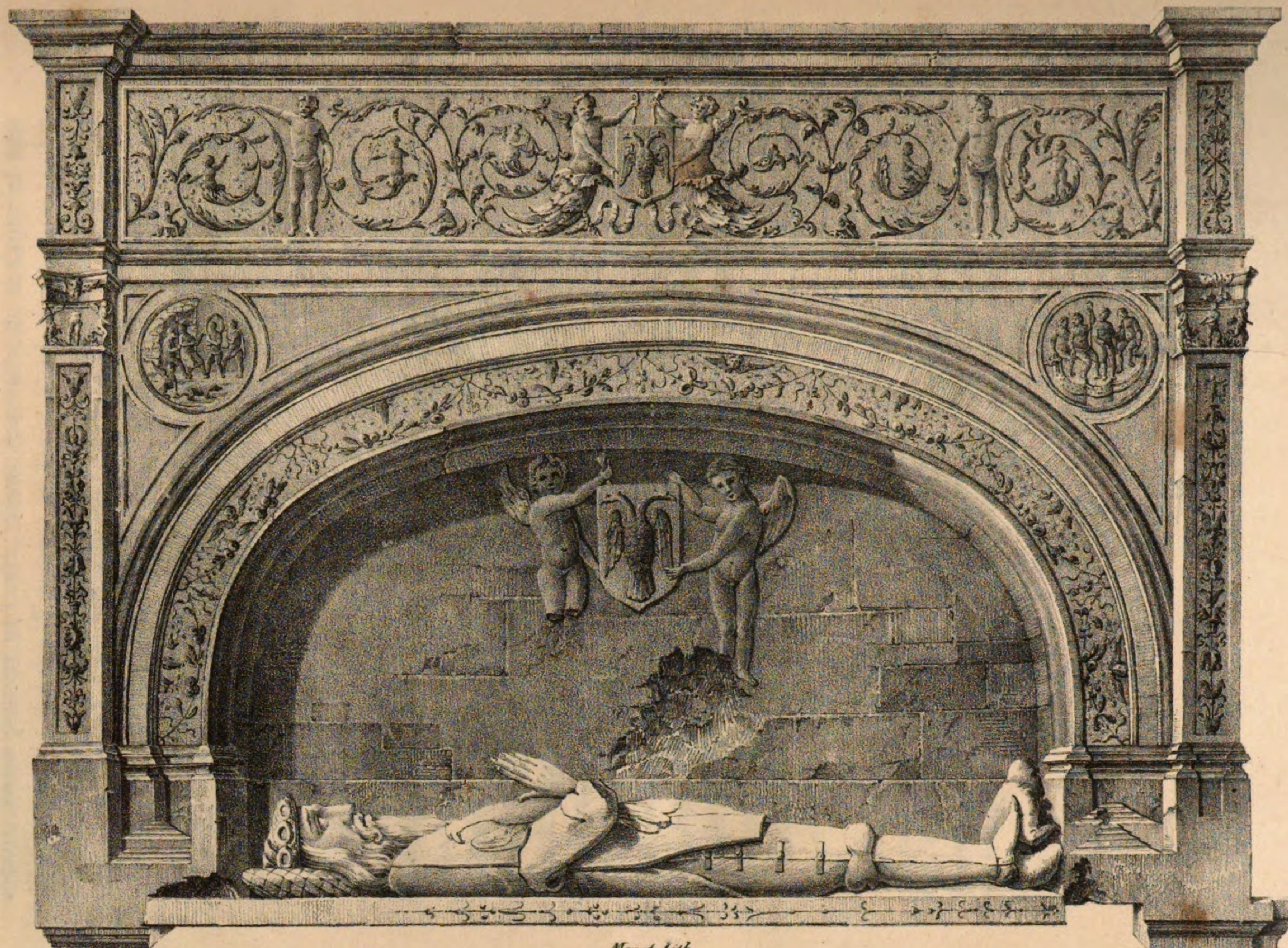
Chacune des nombreuses figures qui entrent dans la composition de ces sujets, est dorée et peinte; on remarque des légendes légèrement tracées dans la bordure de leurs vêtemens. La plupart de ces figures sont entièrement détachées, et dans des attitudes tout à la fois naïves et originales; les têtes sont admirables de vérité et de sentiment: on peut dire que c'est un des meilleurs types de ce genre de sculpture.

Chaque sujet est couronné d'une infinité d'arceaux trilobés ou à ogives aiguës, découpés en dentelle du style rayonnant dans les motifs les plus variés, dont l'or se détache sur un fond d'azur. Huit petits bas-reliefs, placés en forme d'encadrement, se font remarquer dans le haut du retable : ils représentent Abraham conduisant son fils au lieu du sacrifice, Abraham levant le glaive pour immoler Isaac, le Raisin apporté de la Terre promise, le Serpent d'airain, Samson enlevant les portes de Gaza, les Israélites dansant autour du Veau-d'Or, Jonas jeté à la mer, et Jonas sortant de la baleine.

Deux portes brisées à deux ventaux, couvertes de peintures fort curieuses, mais bien endommagées par le temps, se referment sur les sculptures, pour préserver des injures de l'air cette éblouissante dorure (1).

(1) Voyez plus loin, *des Peintures qui décorent la Chapelle.*

Il existe dans l'église de l'ancienne abbaye de Baume-les-Messieurs (Jura), un retable dont la forme, l'arrangement des sujets et le caractère des figures rappellent parfaitement celui de Pagny. Notre savant confrère, M. de Saint-Mémin, qui en a fait le dessin, pense que le même artiste a probablement exécuté l'un et l'autre.



Monot Lith.

H. Baudot del. — Lith. de Mme Ve Jobard.

1 2 3 4 Pieds.

# TOMBEAU DE JEAN DE VIENNE, LA LONGUE BARBE

*Chapelle du Chateau de Pagny.*

Page 120.

C'est à la piété de Jeanne de Vienne, épouse de Jean de Longvy, que l'on doit ce précieux monument, dont la dépense s'éleva sans doute à des sommes considérables, vers le milieu du 15e siècle, et qui, en 1795, par une anomalie digne du vandalisme de l'époque, fut estimé *dix sous* par un magistrat chargé de faire l'inventaire des objets mobiliers de la chapelle.

### DU TOMBEAU DE JEAN DE VIENNE.

En rentrant dans la nef, on voit, sous la quatrième arcade à droite, près du jubé, le tombeau de Jean de Vienne à la longue barbe, érigé par sa petite-nièce Jeanne de Vienne, vers la fin de la première moitié du 15e siècle. Il est placé dans l'épaisseur du mur, et couvert d'une arcade creusée à cintre surbaissé. Cette arcade est garnie d'une frise richement ornée de figures d'enfans qui se jouent au milieu de rinceaux des plus délicatement travaillés; on remarque, au milieu, les armes de Jean de Vienne dans un écusson soutenu par des anges dont le corps se termine en feuilles d'ornemens. Cette frise est supportée par deux pilastres également couverts d'arabesques les plus fines, et dont les chapiteaux sont composés de trois petites figures détachées et posées très-gracieusement.

Au bas de la frise, dans les deux espaces que laissent les côtes arrondies du cintre, sont placés deux médaillons représentant, en bas-reliefs, des sujets tirés de la mythologie. Ces figures, ainsi que celles qui séparent les rinceaux de la frise, sont d'une exécution dont la médiocrité contraste singulièrement avec le fini précieux des ornemens, qui se rapprochent de ceux du portail et pour le style et pour le faire (1).

(1) Il est probable que l'arcade sous laquelle repose Jean de Vienne fut décorée dans le temps où l'on reconstruisit le portail : car il y eut alors de grands changemens dans l'intérieur de l'église.

Parmi ces admirables sculptures du portail lui-même, ces arabesques taillées avec tant de délicatesse, ces petites figures si heureusement posées et si bien anato-

Toutes ces sculptures sont en pierres blanches. La statue de Jean de Vienne, ainsi que la table sur laquelle elle repose, sont aussi en pierre de même nature, mais d'une teinte un peu rougeâtre.

Le baron de Vienne est représenté le corps étendu, la tête appuyée sur un coussin, portant sa couronne de baron, tout le reste du corps armé, à l'exception des mains, qui sont nues et jointes sur la poitrine; sa cuirasse est recouverte d'une cotte d'armes sur laquelle on remarque l'aigle à deux têtes, qui était le blason de sa maison. Ce même aigle se voit encore dans un écusson placé au milieu du renfoncement de l'arcade, soutenu par deux anges dont les jambes ont été mutilées. A la tête du guerrier était sans doute le heaume, soutenu aussi par des anges desquels il ne reste que les mains. Les pieds de la statue sont appuyés contre le dos d'un singe accroupi, support de ses armoiries. Cette figure est d'une bonne exécution, et fort soignée dans ses détails.

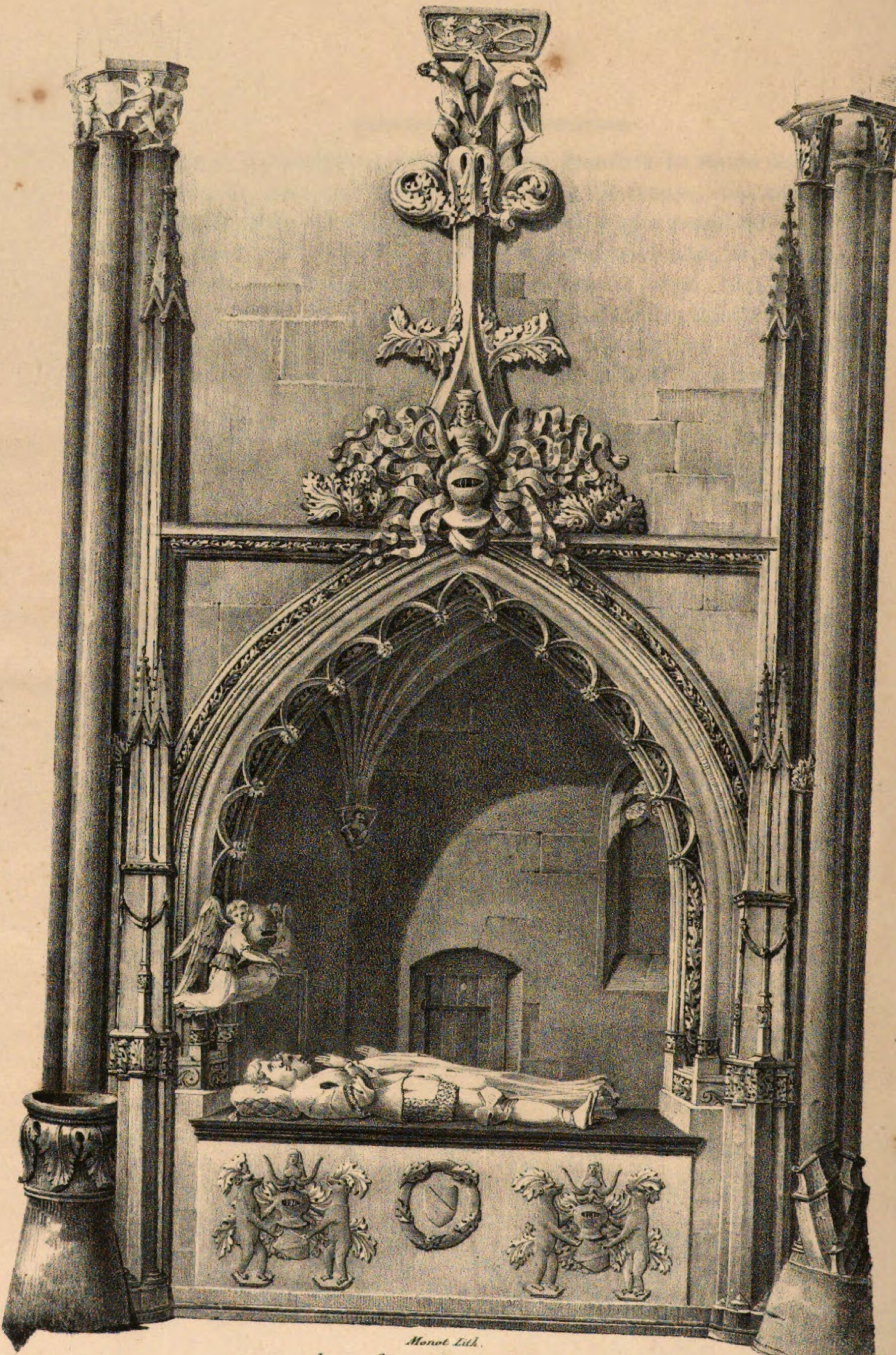
On lit au bord de la table sur laquelle est couché Jean de Vienne, l'inscription suivante, tracée en caractères du moyen-âge :

Cy gist noble baron Mess. de Jehan de Viane, chier
senr de Paigny et de Bignan qui trespassa audit Bi-
gnan la veille des Bordes (1), l'an mil CCCC XXX V.

Son corps fut déposé dans un caveau pratiqué sous la statue, dans l'épaisseur du mur.

misées, l'œil exercé en remarque quelques-unes assez imparfaites : seraient-ce des ébauches du célèbre imagier auquel on doit ces chefs-d'œuvre? ou bien sortiraient-elles du ciseau d'un habile ornemaniste qui n'excellait pas dans les deux genres, comme cela est assez ordinaire?

(1) On appelait autrefois *jour des Bordes* le premier dimanche de Carême : c'était le 6 mars en 1435.



Monot Lith.

V. Baudot del.

1 2 3 4 5 6 Pieds.

Lith. de Mme Ve Jobard.

TOMBEAU DE JEAN DE LONGVY ET JEANNE DE VIENNE SA FEMME,

*Chapelle du Chateau de Pagny.*

Page 122

## DU TOMBEAU DE JEAN DE LONGVY ET JEANNE DE VIENNE SA FEMME.

Passant dans l'intérieur du chœur, sous la deuxième arcade à partir du jubé on voit le mausolée de Jean de Longvy et Jeanne de Vienne son épouse, érigé vers l'an 1464 par leurs enfans, Gérard, Jean et Philippe de Longvy, qui furent tous trois propriétaires de la terre de Pagny. Il est placé sous une arcade à ogive percée à jour, entre le chœur et la petite chapelle. Cette arcade occupe en largeur toute l'étendue de la grande arcade figurée, c'est-à-dire d'un pilier à un autre, et moitié environ en hauteur, sans parler des ornemens, qui dépassent l'élévation des grands piliers de chaque côté, et contre lesquels s'élèvent deux groupes de petites colonnettes quadrangulaires interrompues par des ornemens de toute sorte et surmontées de pinacles.

Le cintre de l'ogive est travaillé avec une merveilleuse délicatesse. On voit, entre différens membres de moulures, tels que tores, nervures, etc., poussés avec une grande pureté, plusieurs rangées de feuilles de houx, pampres et autres, dominées par un rang de contre-arcature découpée à jour.

La pointe de l'ogive forme une contre-courbure plaine dont l'extrémité supérieure se termine en fleuron à trois feuilles contournées, sur lesquelles reposent un griffon et un lion qui paraissent soutenir une branche de pampre entrelacé.

Au milieu du triangle est placé un heaume surmonté de la Vierge entre deux cornes pour cimier; les lambrequins sont sculptés à jour au milieu de feuilles frisées et groupées avec infiniment de goût.

Les statues en albâtre de Jean de Longvy et Jeanne de Vienne sa femme, sont couchées sur une table de marbre noir posée sur un massif revêtu d'albâtre, portant, de chaque côté, trois écussons aux armes des maisons de Longvy et de Vienne.

Du côté du chœur, l'écusson du milieu est placé dans une cou-

ronne ; les deux autres ont pour supports des ours, et sont surmontés du heaume ayant le même cimier que celui du sommet de l'ogive.

La statue du baron est armée de pied en cap, à l'exception des mains, qui sont nues et jointes sur sa poitrine, et de la tête, qui est également nue et appuyée sur un carreau richement brodé. Deux anges, vêtus de longues robes, soutiennent le heaume.

La baronne est revêtue d'un grand manteau qui la couvre de la tête jusqu'aux pieds. Sa tête, comme celle de son noble époux, est appuyée sur un carreau ; ses mains sont également jointes sur sa poitrine. A son cou est une croix suspendue par une chaîne.

Il est à regretter que ces belles statues, dont les têtes ont un caractère de vérité qui ne permet pas de douter un instant du mérite de la ressemblance, aient été mutilées en plusieurs endroits, et que des mains barbares aient pris plaisir à graver sur ces précieux monumens des noms ennemis des arts.

Sur le biseau de la table de marbre noir, du côté du chœur, on lisait l'inscription suivante, tracée en caractères du temps, qui ont été presque entièrement effacés :

Cy gist noble et puissant seigneur messire Jehan de
Longvy chevalier seigneur de Gevry et baron de
Paigny qui trespassa le vingt-deux$^{e}$ jour du mois de
janvier l'an mil quatre cent soixante et deux.

et de l'autre côté :

Cy gist noble et puissante dame Mada$^{e}$ Jehanne de
Vienne da$^{e}$ de Gevry et de Paigny feme de noble et
puissa$^{t}$ seigneur messire Jehan de Longvy seigne$^{r}$
desd. lieux laq$^{lle}$ trépassa le VII$^{e}$ jo$^{r}$ de septebe. l'an
M CCCC LXXII. Dieu ait leur Ame. Amen.

### DE LA CHAPELLE OU LES SEIGNEURS AVAIENT COUTUME D'ENTENDRE LA MESSE.

A côté du mausolée dont nous venons de parler, est un petit passage percé en biais, communiquant du chœur à la chapelle particulière des seigneurs, qui a son entrée extérieure du côté du château. Cette petite chapelle est éclairée par deux fenêtres à ogives, l'une percée du même côté que la porte, l'autre au-dessus de l'autel. Cet autel, dont le devant est revêtu de cuir gaufré et doré, porte un gradin surmonté d'un tabernacle accompagné de deux figures de saintes en bois doré et peint.

En face de l'autel est une cheminée pratiquée dans l'épaisseur du mur, destinée à préserver des rigueurs de l'hiver les seigneurs qui entendaient la messe. De ce lieu, on voit le prêtre au maître-autel, à travers l'arcade du mausolée de Jean de Longvy et sa femme. A l'angle du côté de la porte, on remarque, comme ornement de la console sur laquelle reposent les arceaux de la voûte, un singe dans une posture des plus indécentes.

### DE LA SACRISTIE.

De l'autre côté du chœur, et parallèlement à la chapelle particulière des seigneurs, est la sacristie de même forme et grandeur; la porte en est de bois sculpté, divisé en compartimens chargés de jolis détails architectoniques du style flamboyant et elliptique, au milieu desquels on voit le lion rampant de Charles-le-Téméraire Duc de Bourgogne, des cœurs percés de flèches, et diverses armoiries des maisons de Vienne, de Longvy et de Vergy.

## DES CAVEAUX.

Vis-à-vis l'autel, au milieu du chœur, est un caveau destiné sans doute à recevoir la dépouille mortelle des personnages les plus éminens qui devaient être inhumés dans la chapelle. Il est fermé d'une large pierre qui se soulève au moyen de deux anneaux de fer qui y sont scellés; on y descend par neuf marches en briques sur champ. Sa longueur est de 4 mètres 20 centimètres, sur 3 mètres 70 centimètres de large; la hauteur sous voûte est de 2 mètres 10 centimètres. Cette voûte à plein cintre, ainsi que les murs, sont revêtus d'un enduit étendu et poli avec soin : aucune figure ou inscriptions n'y viennent révéler le secret de la tombe; on voit seulement déposés sur un sol humide et fangeux trois cercueils en plomb de différentes grandeurs, ainsi qu'une petite boîte de même métal; ils étaient renfermés dans d'autres cercueils en bois, dont les débris les environnent encore.

De chaque côté du caveau étaient rangés d'autres cercueils, dont le bois est tombé en pourriture par l'effet du temps et de l'humidité; ils ne présentent plus aujourd'hui qu'un amas confus des ossemens qui y étaient renfermés, mêlés à la fange du sol.

Les deux premiers cercueils de plomb, placés à gauche en entrant, c'est-à-dire du côté le plus rapproché du monument érigé à la mémoire de Jean de Longvy et Jeanne de Vienne sa femme, doivent renfermer des personnages de différent sexe; leur proportion l'indique : l'un, en effet, porte 2 mètres de longueur, et l'autre 1 mètre 65 centimètres. Il est bien probable qu'ils contiennent la dépouille mortelle de ces éminens seigneurs qui ont été certainement inhumés à Pagny (1), et que l'on a dû placer du côté le plus rapproché du monument élevé à leur mémoire. Le plus grand a cela de particulier, qu'au lieu d'offrir, comme les autres, un parallélogramme irrégulier, la partie supérieure suit exactement le contour de la tête et des épau-

(1) Voyez les inscriptions *Cy gist*, etc., placées sur leurs tombeaux, pag. 354.

les. Le plus petit a été ouvert par quelque profanateur qui, après avoir satisfait une curiosité impie, n'a pas même fait sceller l'ouverture qui fut pratiquée dans le plomb.

L'autre cercueil de plomb, placé à droite en entrant, doit contenir les restes d'un homme de haute taille, il a 2 mètres de long (1) : il y a tout lieu de croire que ces restes sont ceux de Léonor Chabot, fils de l'amiral. Cette opinion, il est vrai, ne repose sur aucunes preuves authentiques, mais de fortes présomptions s'élèvent en sa faveur. En effet, Léonor Chabot, dégoûté de bonne heure de la vie politique pendant ces temps malheureux de troubles civils, comme nous l'avons dit plus haut, se retira dans son château de Pagny, qu'il affectionnait particulièrement, et où il passa une grande partie de sa vie; il se plût à embellir sa chapelle : c'est lui qui fit repaver le chœur tel qu'il est encore aujourd'hui, après avoir fait exécuter quelques réparations au caveau que sans doute il avait choisi pour le lieu de sa sépulture. On sait qu'il mourut à Saint-Jean-de-Lône, où rien n'indique qu'il fut inhumé; c'était si près de Pagny, qu'il n'est pas douteux qu'il fut transporté pour reposer après sa mort dans ce lieu qu'il avait tant aimé à habiter pendant sa vie. Les généalogistes, au surplus, ne lui assignent aucun autre lieu de sépulture.

La petite boîte en plomb posée sur le cercueil dont nous venons de parler, n'a que 24 centimètres de long sur 18 de large et 10 d'épaisseur : elle contient sans doute le cœur ou les entrailles d'une personne de la famille Chabot dont le corps repose dans un autre lieu.

Sous le mausolée de Jean de Vienne à la longue barbe, est un petit caveau qui ne présente aucune issue, et dont l'existence était ignorée, lorsque, peu après la révolution de 1789, la duchesse de Châ-

(1) Au dire du peu de personnes qui avaient visité les caveaux, ce cercueil portait une inscription qui devait révéler le nom et le rang du personnage illustre dont il contenait les ossemens : il n'en est rien, malheureusement. Nous avons pu nous assurer nous-même que ce qu'on avait pris pour des lettres, n'est autre chose qu'une soudure du métal, qui, dans la partie la plus rapprochée de la tête, présente des aspérités alongées qui ne sont pas sans quelque régularité.

tillon, désirant rétablir la desserte de sa chapelle, y fit exécuter des réparations par suite desquelles les ouvriers employés à ce travail découvrirent ce caveau, où était déposé le corps de Jean de Vienne tout revêtu de son armure de chevalier. Cette précieuse armure fut enlevée alors, et envoyée, à Paris, à la duchesse de Châtillon (1); le corps seul de Jean de Vienne repose aujourd'hui sous cette voûte cachée.

Dans le bas de la nef, de chaque côté de la porte d'entrée, sont deux autres caveaux destinés jadis à recevoir la dépouille mortelle des religieux qui desservaient la chapelle. L'eau qui les remplit et l'odeur qui s'en exhale à l'ouverture de la pierre qui en couvre l'entrée, ne permettent pas d'en examiner l'intérieur, qui, du reste, ne doit rien offrir de bien intéressant (2).

### DES PEINTURES QUI DÉCORENT LA CHAPELLE.

Les différentes peintures qui décorent la chapelle du château de Pagny, doivent exciter la curiosité, non-seulement sous le rapport de la composition des sujets que l'on y a représentés, mais encore sous celui de l'exécution, qui date d'un temps où les arts, reprenant leur essor, commençaient à s'élancer dans une sphère de perfection jusqu'alors inconnue en France.

Nous avons dit que les portes du retable étaient couvertes de peintures : en effet, on remarque sur le ventail à droite les sujets suivans : Jésus mis au Tombeau, le Massacre des Innocens, la Résurrection, et la Fuite en Egypte; sur celui à gauche, Jésus devant Pilate, l'Entrevue de la Sainte-Vierge et sainte Elisabeth, Jésus arrêté au Jardin des Oliviers, et l'Annonciation de la Vierge. En dehors, le Baptême de Jésus-Christ, le Sauveur rendant la vue à l'Aveugle-né, le Lépreux

(1) Nous regrettons que cette armure n'ait pas été placée dans la chapelle, près du tombeau de l'illustre chevalier auquel elle avait appartenu.

(2) Les vieillards se rappellent encore avoir vu déposer dans ce lieu le dernier carme qui mourut à Pagny : son cercueil fut lancé dans l'eau, et on s'empressa de refermer l'entrée du caveau.

guéri, la Transfiguration, la Samaritaine, et une Apparition de Jésus après sa Résurrection. La base sur laquelle repose le retable est aussi ornée de trois tableaux, qui représentent la Cène, le grand-prêtre Melchisédech offrant le pain et le vin à Abraham, et la Manne recueillie par les Israélites dans le désert.

Ces sujets sont traités avec une perfection rare pour l'époque, et dessinés assez correctement en général; les draperies sont larges, bien jetées et d'un brillant coloris; les têtes sont remplies d'originalité et d'expression : on peut dire que ces peintures répondent à la perfection des sculptures de ce précieux morceau.

De chaque côté du maître-autel, au-dessus de deux crédences destinées à recevoir les objets accessoires du service divin, on voit deux tableaux représentant, à droite, sainte Marguerite, et à gauche, saint Philippe. Ces deux figures, un peu plus fortes que demi-nature, sont d'un dessin médiocre; les draperies en sont maigres, et les chairs sans couleur; leur seul mérite consiste dans la perfection des détails et la grande finesse des broderies.

Les deux autres tableaux, qui ornent les petites chapelles du jubé, paraissent, malgré leur état de dégradation, sortir du même pinceau que les précédens : l'un représente un saint Evêque, et l'autre une Vierge tenant la palme du martyre et couronnée par un ange.

Au-dessus de la porte principale est placé un grand tableau où l'on voit Jésus mis au Tombeau. Cette peinture, dont la dégradation et l'élévation ne permettent pas de bien juger le mérite, paraît néanmoins d'une assez bonne composition, et d'un coloris qui rappelle les belles peintures du retable.

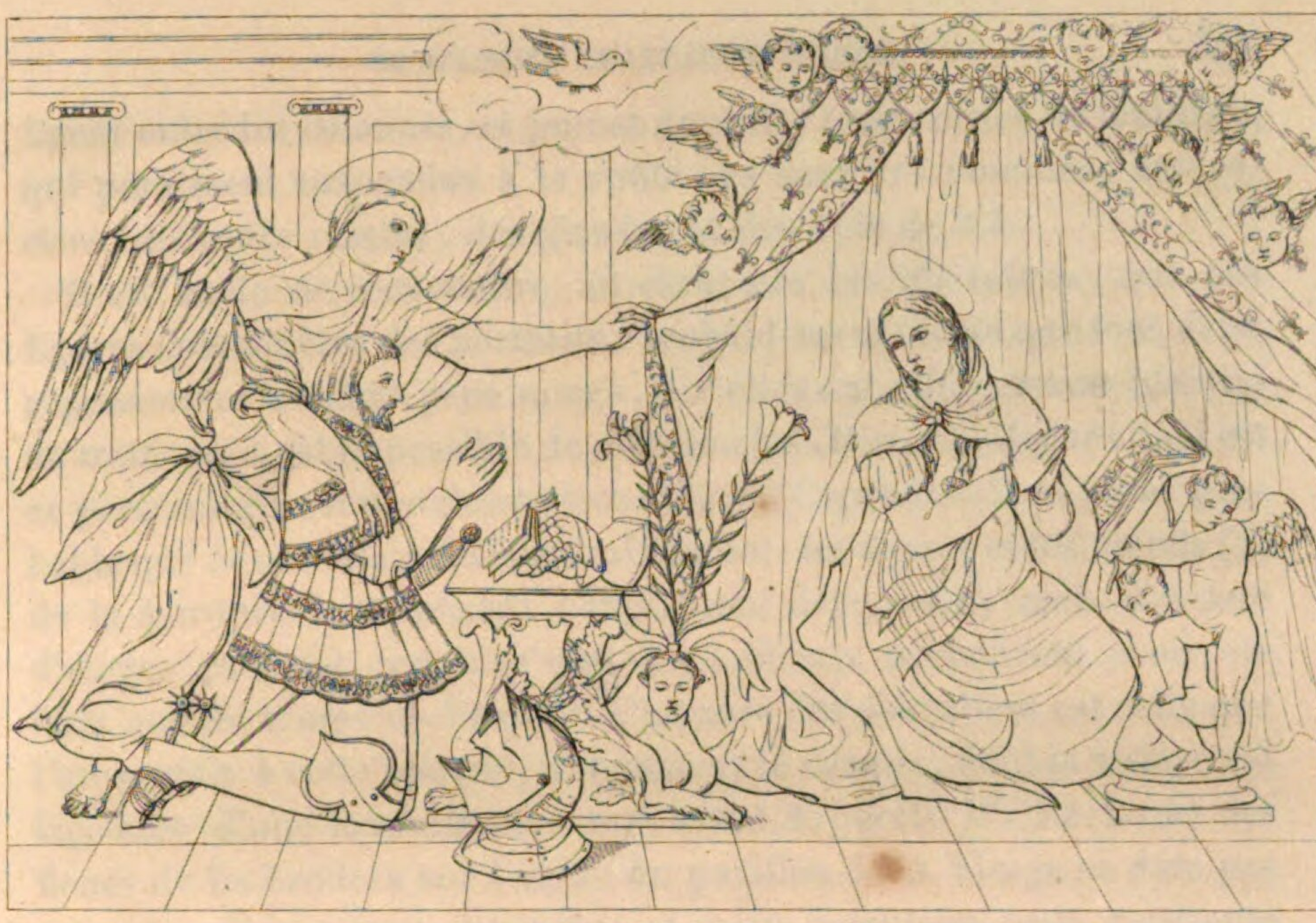
Enfin, les deux derniers tableaux, qui se voient de chaque côté du chœur, et qui captivent presque exclusivement l'attention des amateurs, sont, comme les précédens, peints à l'huile sur bois. Les sujets qu'ils représentent sont assez difficiles à déterminer, et ont été l'objet de laborieuses recherches.

On voit sur celui qui est placé du côté de l'évangile, un chevalier cuirassé des jambes et des bras, revêtu d'une cotte d'armes d'étoffe

noire, courte, à manches de dalmatique, et bordée d'un galon sur lequel on distingue des ancres dont la tige est environnée d'une banderolle où sont tracés des caractères si peu formés, qu'il est impossible de les lire; entre les ancres sont des nœuds de corde qui les réunissent. La tête du chevalier est nue, ses mains sont jointes; il est agenouillé devant une petite table, sur laquelle est placé un livre ouvert appuyé contre un gantelet; le casque, à visière mobile, est posé devant la table. Un personnage portant de grandes ailes et revêtu d'une tunique (sans doute l'ange gardien du chevalier), semble le protéger, et lui fait voir dans un pavillon dont il entr'ouvre le rideau, la Sainte-Vierge en prière devant un livre orné de miniatures, placé sur un riche pupître formé de deux anges artistement groupés.

La Vierge, qui est vêtue d'une robe à manches bouffantes, serrée à la ceinture par un large ruban, a aussi les mains jointes et un genou en terre devant le pupître; elle tourne la tête du côté du chevalier que l'ange a l'air de lui présenter. Une colombe entourée de nuages, et une foule de chérubins, voltigent autour du pavillon, qui est d'une étoffe verte richement brodée et parsemée de fleurs de lis d'or. Le chevalier est lui-même placé dans un appartement décoré de pilastres.

L'autre tableau, qui est placé du côté de l'épître, représente le même chevalier dans la même attitude et vêtu comme celui du tableau précédent, à l'exception de la couleur de la cotte d'armes, qui, au lieu de noire, est d'une teinte un peu jaunâtre. Les nœuds qui réunissent les ancres de la bordure, n'ont pas la même forme; on distingue sur les banderolles plusieurs lettres qui ne présentent aucun sens. Le casque, surmonté de trois plumes blanches, est placé devant le chevalier. Un personnage à barbe, vêtu d'une tunique recouverte d'un long manteau, armé d'un bourdon, présente le chevalier à la Sainte-Vierge assise sous une riche colonnade, tenant de la main gauche un livre manuscrit orné de miniatures, ouvert, et placé sur un coussin de velours brodé d'or, tandis que de la droite elle soutient l'enfant Jésus qui est gracieusement appuyé sur elle. Une foule d'anges vol-



1 2 3 4 Pieds



Monot Lith. Lit. de V. Jobard.

# TABLEAUX

*Qui décorent le Choeur de la Chapelle du Chateau de Pagny.*

Page 128.

tigent entre les colonnes, et jouent avec des fruits ornés de feuillage, qui paraissent suspendus à la voûte : ce sont des pommes, des cerises, quelques raisins, des glands, et des épis de blé.

Il est facile de reconnaître, au caractère des chevaliers, que ces figures doivent être des portraits : probablement même que tous deux représentent le même personnage, car elles ont une certaine identité de traits qu'il est impossible de méconnaître. Dire maintenant quel est ce personnage, est une chose assez difficile. Cependant il me paraît probable que ce chevalier est l'amiral Chabot : les ancres et les nœuds (1) de la bordure du vêtement l'expliquent déjà assez ; mais il existe d'autres preuves certaines que ces tableaux ne peuvent avoir été faits que du temps de l'amiral. L'armure des chevaliers est celle que l'on portait à cette époque, notamment le casque, dont la visière est façonnée d'une manière inconnue avant François I^er^. La forme des fleurs de lis brodées sur l'étoffe du pavillon de la Vierge ne date pas non plus d'un temps antérieur ; et, pour compléter cette puissante démonstration, la facture des tableaux indique évidemment l'époque de la renaissance.

Le premier me paraît représenter le moment qui précède le départ du guerrier pour une expédition importante. Les chevaliers avaient une grande dévotion à la Vierge Marie, et n'entreprenaient jamais rien de majeur sans avoir préalablement demandé sa protection.

Ici le chevalier, à genoux, les mains jointes, priant sur un livre placé devant lui, est présenté à la Sainte-Vierge par son ange gardien ou protecteur, qui entr'ouvre avec précaution le rideau du pavillon dans lequel la Vierge est en prière, et paraît recommander son protégé à cette reine du ciel.

La colombe que l'on voit voltiger dans les nuages, semble indiquer

(1) Ces nœuds, qui, en terme de marine, se nomment chabots, ont sans doute été placés avec les ancres comme emblème de l'amiral, quoique dans ses armes il eût adopté le chabot poisson.

allégoriquement l'Esprit saint, dont la mère du Christ est toujours animée.

La présence de cette colombe a pu faire supposer que le tableau représentait une Annonciation. Cette opinion me paraît peu fondée, puisque, d'une part, le mystère de l'Annonciation est toujours représenté sans témoin; et d'un autre côté, rien, dans l'attitude de l'ange, n'indique l'action d'annoncer : sa main droite, posée sur la poitrine du chevalier, dénote la protection qu'il lui accorde en le présentant lui-même à la Sainte-Vierge qui reçoit sa prière.

Si le tableau eût offert le sujet de l'Annonciation, il y aurait eu quelque lieu de croire que le chevalier qui y est représenté faisait partie de l'ordre de l'Annonciade, créé en 1360 par Amédée VI, comte de Savoie, en l'honneur des quinze mystères, à l'occasion de la délivrance de l'île de Rhodes assiégée par les Turcs; mais alors la banderolle qui entoure l'ancre eût porté la devise de l'ordre : *Fortitudo ejus Rhodum tenuit.*

Dans le premier tableau, il est vrai que la devise est illisible, et laisserait le champ libre à toutes les conjectures; mais celle du second, sans présenter un sens connu, offre des lettres tout-à-fait étrangères à la devise de l'ordre de l'Annonciade.

Une circonstance, du reste, qui me paraît devoir enlever tous les doutes à cet égard, c'est que le deuxième tableau ne représente point une Annonciation, pas même un des mystères. Ce doit être le retour de l'expédition. Ici le chevalier, conduit par son saint patron, vient rendre grace à la Vierge de la protection qu'elle lui a accordée : celle-ci, assise sous une riche colonnade, tenant d'une main son livre de prière appuyé sur un coussin, et de l'autre l'enfant Jésus, semble, par un léger sourire, faire connaître au chevalier qu'elle est satisfaite, et que son courage va recevoir sa récompense. Cette récompense est exprimée allégoriquement par les fruits que des anges tiennent suspendus sur sa tête, et que l'un d'eux paraît présenter au chevalier.

Ces tableaux, dont on doit faire remonter l'exécution au com-

mencement du 16[e] siècle, sont aussi remarquables sous le rapport de la peinture que sous celui de la composition. Rien n'est plus gracieux que ces figures d'anges, dont les têtes sont d'un modelé admirable et d'une expression ravissante. Le dessin, en général, est assez bon; le coloris brillant, quoique peu varié dans les chairs. On remarque aussi dans les accessoires une grande finesse de détails; cependant les draperies, quoique bien jetées, sont chargées de petits plis maigres et uniformes, défaut assez ordinaire à la peinture de ce temps.

Malgré ces imperfections, ces tableaux doivent être attribués aux plus habiles artistes de l'époque, qui avaient étudié à Rome sous les grands maîtres de l'école italienne, dont ces ouvrages rappellent le dessin, le modelé, et surtout le gracieux des poses.

On regrette que des mains barbares aient pris plaisir à arracher les yeux de plusieurs figures d'un de ces tableaux, et que le temps y ait aussi marqué son passage (1).

## DE LA DESSERTE DE LA CHAPELLE.

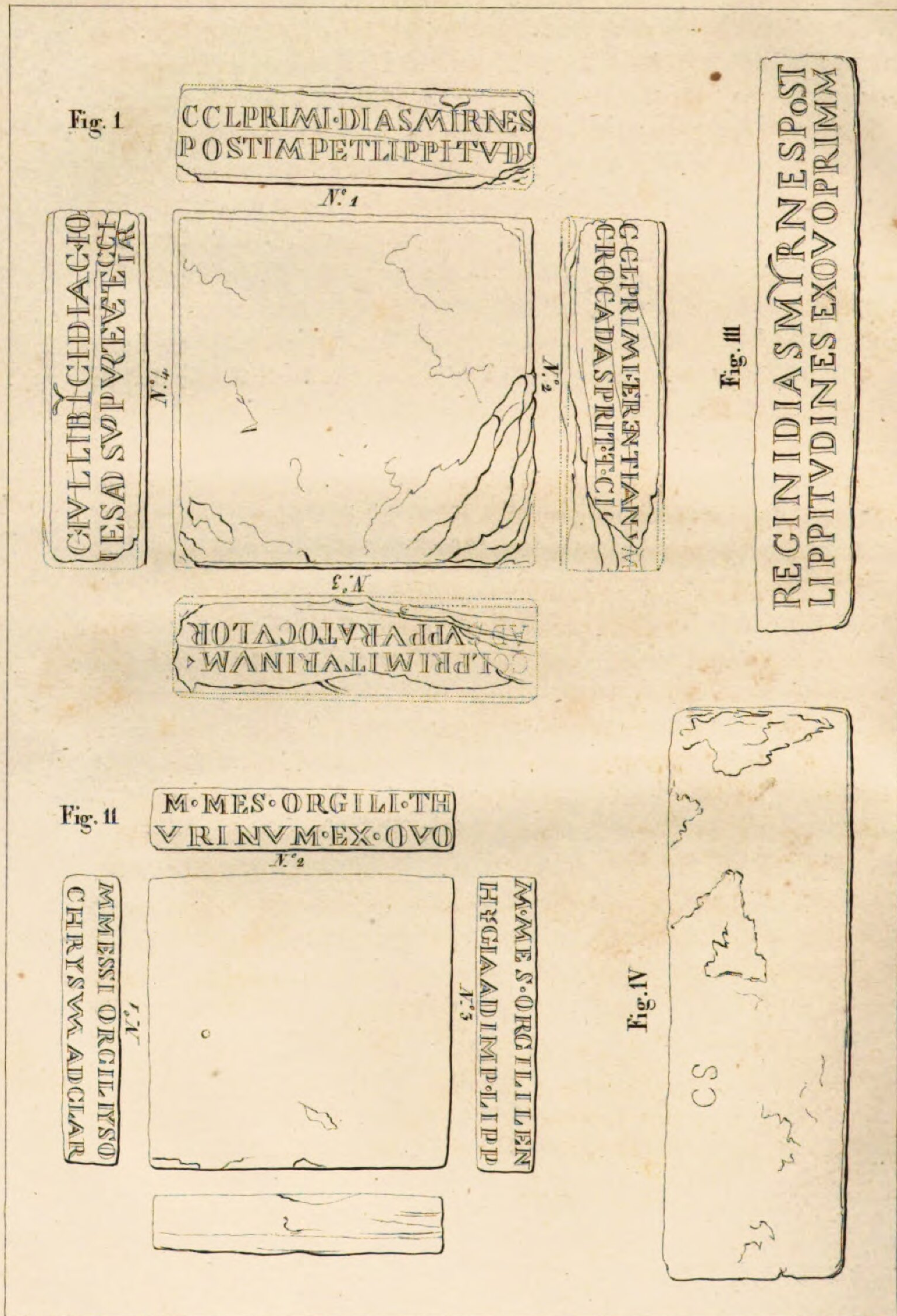
La chapelle du château de Pagny fut desservie primitivement par un chapelain, puis par des chanoines, qui furent remplacés en 1605 par des pères minimes, auxquels succédèrent, vingt-trois ans plus tard, des carmes, qui continuèrent la desserte jusqu'à l'arrêt qui les supprima définitivement en 1782. La peste de 1636, qui fit de grands ravages en Bourgogne, en avait considérablement diminué le nombre. Ce fléau se fit sentir particulièrement à Pagny-le-Château : car on voit, par le dénombrement qui eut lieu après cette catastrophe, qu'il ne restait plus que vingt habitans et trois femmes veuves dans le village, y compris la rente de Toutenant.

La duchesse de Châtillon, qui avait obtenu la suppression des

(1) Ces précieux tableaux ont été envoyés à Paris dernièrement pour être restaurés : sans doute ils ont été confiés à un artiste habile, et nous espérons les revoir bientôt reprendre leur place dans le chœur de la chapelle de Pagny.

carmes (1), rétablit la desserte de sa chapelle après la révolution, et nomma pour chapelain le curé de Pagny-la-Ville, qui en exerça l'office jusqu'en 1812, époque de la mort de cette dame. Sa fille et son héritière, la duchesse d'Uzès, rétablit le même chapelain dans ses fonctions en 1818; mais alors la desserte fut réduite à six mois de l'année, comme elle l'est encore aujourd'hui.

(1) Voyez page 332.




S. M.... del.

Lith. de Payolle.

CACHETS D'OCULISTES ROMAINS.

# RAPPORT

SUR

# DEUX CACHETS INÉDITS

## D'OCULISTES ROMAINS.

PAR M. **DE SAINT-MÉMIN**, CONSERVATEUR DU MUSÉE DE LA COMMISSION.

Le hasard qui a placé récemment entre mes mains ces deux cachets, m'a engagé à vous en donner la description. L'un m'a été communiqué par M. Claudon, curé de Cessey-sur-Tille (canton de Genlis), depuis notre dernière réunion; l'autre appartenait à M. Hocquart, habitant de notre ville, à l'amitié duquel je dois d'en être aujourd'hui possesseur. Afin de rendre plus claire et plus intéressante la description que je vais faire de ces objets, j'exposerai d'abord l'historique des recherches dont on s'est occupé relativement à d'autres curiosités du même genre, depuis le milieu du 17e siècle jusqu'à ce jour.

Quelque peu important que paraisse le sujet, il a donné lieu à des investigations profondes, et ce ne fut même qu'environ cinquante ans après avoir signalé les légendes de ces cachets au monde savant, que l'on parvint à les expliquer d'une manière concluante.

Avant qu'une saine critique eût dirigé l'étude des pierres sigillaires, les antiquaires qui en avaient parlé, n'y avaient vu que des inscriptions magiques (1). Smetius fut le premier qui attira l'attention

(1) Voyez, note 1re, à la fin du rapport, la description de la pierre de Mandeure, adressée en 1606 par Jean Bauhin au duc Frédéric de Würtemberg. — Voyez aussi la *Dissertation sur les Cachets antiques*, publiée par M. Tôchon, à la note page 38 de son ouvrage. Paris, L.-G. Michaud, 1816, in-4°, 76 pages.

des vrais savans sur ces petits monumens, dont il fit connaître deux, qui furent publiés et gravés dans son livre intitulé : *Antiquitates noviomagenses*, imprimé en 1678, vingt-sept ans après sa mort, arrivée en 1651; mais il en avait parlé sans donner aucune explication des inscriptions, avouant qu'il « *avait épuisé toutes ses conjectures sans pouvoir parvenir à une conclusion satisfaisante.* »

Spon, en 1685, dans son ouvrage intitulé *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, décrivit de nouveau les cachets publiés par Smetius, et en ajouta un troisième. Ce ne fut pas, toutefois, sans commettre une erreur sur leur juste interprétation, les considérant « *comme des couvercles de boîtes destinées à renfermer des collyres débités par les médecins-oculistes romains.* » Spon ne fit même aucune observation sur ce que les lettres des inscriptions étaient tracées à rebours de leur sens habituel, et disposées de manière à tirer une empreinte. L'abbé Le Beuf est le premier qui en ait fait la remarque. Consulté, en 1729, sur une de ces pierres, il la considéra « *comme un moule qui servait à marquer sur la cire les drogues d'un médecin romain, ou comme une formule de recette pour la confection d'un médicament.* » C'est ce qui, depuis lui, n'a plus été contesté que par Scipion Maffei, qui retomba quelques années plus tard dans l'erreur de Spon, et dont l'opinion fut réfutée par La Roque, dans le *Mercure* du mois d'octobre 1734. Cette réfutation eut lieu à l'occasion d'un de ces cachets découvert à Dijon, et que Sc. Maffei avait décrit dans un ouvrage qui parut en 1733, sous le titre de *Galliæ Antiquitates quædam selectæ*, in-4°.

Précédemment, en 1724, Chishull avait fait connaître un nouveau cachet, dont Nicolas-François Haym a inséré la description à la tête du deuxième volume de son *Tesoro britannico*. Après lui, Dunod, dans son *Histoire des Séquanois*, page 205, en décrivit un qui venait d'être découvert à Besançon en 1732, et que Falconnet, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a expliqué. Ensuite Muratori, en 1739, en publia trois dans son *Thesaurus Inscriptionum*; et Scipion Maffei un autre, en 1749, dans son *Museum veronense*.

Caylus (*Recueil d'Antiquités*, 1752) rapporta tous les cachets dé-

crits avant lui, avec les explications de Falconnet. L'année suivante, Wesseling inséra dans le troisième volume des *Mémoires* de l'Académie d'Iéna de nouvelles observations sur les médecins-oculistes romains et sur leurs cachets. En 1763, Walchius donna un opuscule sous le titre de *Sigillum Medici ocularii romani*, et, en 1772, un autre ouvrage intitulé: *Antiquitates medicæ selectæ*, qui renferme un nouveau catalogue de tous les cachets d'oculistes romains qui étaient connus alors.

Saxius, en 1774, refondit, dans une lettre envoyée à Henri van Wyn, tout ce qu'avaient écrit Caylus et Walchius, et fit paraître la description de dix-neuf cachets; ce qui, joint à la dissertation qu'il publia en 1778, formait ce qui existait alors de plus complet sur le sujet.

Depuis lors, jusqu'à l'année 1808, époque à laquelle deux cachets de médecins-oculistes furent découverts à Nais (1), petit village du département de la Meuse, rien ne fait voir que les savans aient eu lieu de s'occuper de semblables recherches. Ces deux nouveaux cachets furent annoncés et figurés dans le *Narrateur de la Meuse*, par M. Denis, membre correspondant de la Société royale des antiquaires de France, et expliqués par M. Dulaure dans le tome quatrième des *Mémoires de l'Académie Celtique*, page 104. — Outre ces deux petites pierres antiques, d'autres ont été trouvées au même village de Nais, et rapportées également dans le journal de la Meuse. M. Tôchon, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a donné la description d'une partie de ces dernières pierres dans un ouvrage qu'il a fait paraître en 1816, où sont produites les inscriptions des dix-neuf cachets rapportés par Saxius, et l'explication de onze autres de ces petits monumens qui lui appartenaient, ou dont la description lui avait été communiquée. L'intéressant ouvrage de M. Tô-

(1) Nais, situé près de Ligny, sur la frontière de la Lorraine. On croit que ce petit village est bâti sur les ruines de l'ancien *Nasium*, mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin, dans la Carte de Peutinger, et ailleurs.

chon (1), plein de recherches savantes, renferme un catalogue qui présente l'énumération de trente cachets de médecins-oculistes romains.

Le dernier de ces cachets, trouvé à Bavay (département du Nord), avait été signalé en 1815 par M. Bottin. Ce savant, dans les *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France* de l'année 1820, sous la date de 1817, a publié un nouveau monument de ce genre, trouvé à Famars; et depuis ce temps, dans son ouvrage intitulé *Mélanges d'Archéologie* (2), il en fait connaître deux autres découverts à Brumath et à Ingweiler (Bas-Rhin), dont la description et l'explication lui ont été communiquées par M. Eloi Johanneau, à qui l'on doit de grandes recherches sur *les pierres sigillaires*, et un travail complet sur cet objet, d'une date plus ancienne que celle à laquelle a paru l'ouvrage de M. Tôchon cité plus haut.

M. Rever, dans son *Mémoire sur les Ruines de Lillebonne* (3), publié en 1821, et plus particulièrement dans l'appendice de cet ouvrage, donne la description de quatre cachets inédits. En y joignant les trente monumens de ce genre compris dans le catalogue de M. Tôchon, les trois autres rapportés par MM. Bottin et Johanneau, les deux cachets de Cessey-sur-Tille et de Selongey décrits plus bas, et enfin les deux autres désignés sous les titres de pierres de Gotha et d'Alleriot (4), je trouve un nombre total de quarante et un cachets parvenus à ma connaissance jusqu'à ce jour.

Les antiquaires qui, avant la publication du mémoire de M. Rever,

(1) *Dissertation sur les Pierres antiques qui servaient de Cachets aux Médecins-Oculistes.* Paris, L.-G. Michaud, 1816, in-4°.

(2) Paris, 1831, au bureau de l'*Almanach du Commerce*, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 20.

(3) *Mémoire sur les Ruines de Lillebonne* (ancienne *Julia Bona*, arrondissement du Havre [Seine-Inférieure]), avec un appendice contenant la description de quelques cachets inédits d'anciens oculistes, par M. F. Rever. Evreux, Ancelle fils, 1821, in-8°.

(4) Voyez la note 2e, à la fin du Rapport.

ont traité des cachets d'oculistes romains, se sont bornés à décrire et à expliquer ceux qui étaient successivement parvenus à leur connaissance. M. Rever a fait plus, il a rassemblé dans une suite d'observations tout ce qui caractérise ces petits monumens. « Il a pensé, dit-il, que le résumé de ce qu'on en a dit ne serait pas sans intérêt, et que la connaissance de ces détails réunis serait utile pour indiquer les observations qu'il faut faire et les particularités qu'il faut rechercher lorsqu'on déterre des objets de ce genre, ou quand on les examine. »

Comme l'ouvrage de M. Rever n'est pas entre les mains de tous nos collègues, et que des renseignemens précis sur les cachets des oculistes romains peuvent leur devenir utiles d'un instant à l'autre, je me flatte que vous approuverez que je présente ici un extrait sommaire des observations les plus importantes qui se trouvent dans l'appendice du *Mémoire sur les ruines de Lillebonne,* et de quelques réflexions puisées dans d'autres documens.

## Observations.

« 1re. — Tous les cachets actuellement connus sont en pierre.

» 2e. — Les pierres dont ils sont faits ont toutes le même grain et le même fond de couleur (1).

» 3e. — Quelques antiquaires ont pensé que ces pierres étaient factices; mais leur qualité minéralogique a été examinée par M. Haüy, qui a reconnu que celles qui lui ont été présentées étaient de pierre stéatite (2).

(1) La pierre de Bavay, no 30 du catalogue de M. Tôchon, et celle de Cessey, dont la description va suivre, diffèrent des autres en ce point. (Voyez la lettre de M. Carlier, curé de Bavay, à M. Bottin, pag. 449 du 2e vol. des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*.)

(2) La pierre de Cessey est un schiste qui a tous les caractères de l'ardoise.

» 4ᵉ. — Plusieurs de ces pierres sont de forme carrée ou à peu près; les autres sont des parallélipipèdes rectangles ou carrés longs.

» 5ᵉ. — Les plus grandes parmi les premières n'ont pas plus de 54 millimètres en carré (un peu moins de 2 pouces), et les plus petites ne sont guère au-dessous de 34 millimètres (un peu plus de 15 lignes); les carrés longs sont de 34 à 40 millimètres (15 à 18 lig.), sur une largeur communément sous-double; et l'épaisseur de toutes ces pierres, qui est à peu près la même, n'est que d'environ 9 millimètres (4 lignes) [1].

» 6ᵉ. — Les inscriptions sont communément gravées en deux lignes coordonnées sur la même tranche. Les prénoms et le nom de l'oculiste sont dans la première ligne, et ceux des remèdes et l'indication de leurs propriétés dans la seconde; d'autres fois il n'y a qu'une ligne par tranche, surtout lorsque les noms du propriétaire ne sont indiqués que par des initiales ou ne le sont pas du tout.

» 7ᵉ. — Il y a de ces pierres qui ne sont pas gravées sur les quatre tranches, et dont l'inspection fait croire qu'on effaçait d'anciennes inscriptions pour leur en substituer de nouvelles.

» 8ᵉ. — Les indications de remèdes et de noms ne sont, le plus souvent, écrites qu'en abrégé.

» 9ᵉ. — Quelquefois les noms de différens oculistes sont inscrits sur les tranches de la même pierre (comme sur celle du catalogue de M. Tôchon, nº 27, et celle de Cessey, qui sera décrite plus bas). Cette singularité porte à croire qu'un oculiste employait parfois, à son profit, le nom d'un confrère accrédité, ou qu'il y avait certains collyres auxquels le nom d'un médecin oculiste était attaché, et dont le débit était permis à tous.

» 10ᵉ. — Sur quelques tranches de plusieurs pierres on voit, au commencement et à la fin des lignes, des gravures de feuilles et d'or-

[1] La pierre de Famars, décrite en 1817 par M. Bottin, est plus grande : elle a 68 sur 62 millim. (environ 30 lig. sur 27); celle de Cessey est plus épaisse, ayant 15 millim. (environ 6 lignes et demie).

nemens ou de traits isolés, dont l'intention n'est pas déterminée. Elles ont quelquefois sur leur plus grande face des lettres et des figures qui ne sont gravées qu'au trait.

» 11ᵉ. — Ces ornemens, ces figures, et la manière des lettres, attestent partout la décadence des arts, la dépravation du goût, et parfois l'ignorance et la mal-adresse des graveurs. Il y a des lettres doubles, accolées, réunies, et renversées, comme dans les monogrammes. Ailleurs, de petites *lettres de tête* sont entées sur les jambages des capitales. D'autres fois les lettres, trop serrées dans la première ligne, sont trop écartées les unes des autres dans la seconde, ou le contraire.

» 12ᵉ. — On peut conclure, de toutes ces défectuosités, et de la manière peu régulière dont sont équarries ces pierres gravées, que leur invention et leur usage ne remontent pas beaucoup au-delà du deuxième siècle.

» 13ᵉ. — On remarque que, de tous les pays de l'Europe qui ont été sous le gouvernement romain, l'Italie est celui où l'on a le moins découvert de ces cachets, et l'on s'est demandé quelle en pouvait être la raison, si l'on y a négligé ce genre de recherches, ou si les monumens y manquent réellement. On a pensé que, les charlatans trouvant un débit plus assuré de leurs remèdes dans les pays conquis que dans le centre de l'empire, il était naturel qu'ils s'y fussent portés en plus grand nombre, et que ce fût là, pour cette raison, que les insignes de leur profession s'y rencontrassent le plus fréquemment.

» 14ᵉ. — Les endroits où l'on a trouvé de ces cachets sont, pour la plupart, éloignés les uns des autres de plusieurs milles, et n'ont entre eux d'autre relation que celle d'avoir été le lieu d'un ancien établissement romain, ou d'être dans la direction d'une route, ou du moins dans le voisinage de l'un ou de l'autre.

» 15ᵉ. — Sur le nombre des cachets qui ont été recueillis et publiés jusqu'à ce jour, il n'y en a qu'un seul dont les deux inscriptions puissent être entendues d'autres spécifiques appropriés à un

traitement de différent genre : encore faut-il avouer qu'une de ces inscriptions peut très-bien convenir à l'indication d'un collyre. Est-il donc croyable qu'il n'y eût que des oculistes qui sigillassent ainsi leurs préparations, et que les pharmaciens, les praticiens, ou les charlatans, n'eussent point adopté cette manière d'accréditer aussi leurs remèdes et de les mettre en vogue? »

J'ai omis de donner, dans cette série d'observations, dont la substance est presque entièrement extraite du *Mémoire* de M. Rever, une partie de ce qui a rapport à des faits historiques. Je n'y ai pas relaté non plus ce qui concerne les discussions qui ont eu lieu entre les savans au sujet des cachets antiques, soit à l'égard de leur véritable attribution, ou à la signification des termes de médecine que portent leurs inscriptions. J'ai fait ces retranchemens avec d'autant moins de scrupule, que, d'une part, il aurait fallu répéter quelques-uns des faits que j'ai exposés en premier lieu, et que, d'une autre part, de tels développemens, dont j'ai indiqué la source dans le cours de ce rapport, ne pouvaient guère y trouver place.

Après avoir cité tant de personnages célèbres par leur érudition, vous vous apercevriez facilement, Messieurs, de mon manque de circonspection, si je prétendais à un mérite de recherches qui ne m'appartient pas. Sachez d'avance que s'il se rencontre quelque justesse dans les explications que je vais vous soumettre, elle n'est due qu'à la similitude qui existe entre les inscriptions déchiffrées précédemment, et celles des pierres inédites que je vais décrire. Ainsi, si je hasarde l'interprétation de quelques-uns des termes ou des mots abrégés dont je n'ai pas trouvé les analogues dans les ouvrages cités, veuillez considérer ce que j'avancerai comme des conjectures que j'ai formées dans le seul but de faire sortir la vérité de la démonstration de mes erreurs.

16e. — A ces observations j'ajouterai que, parmi les collyres indiqués sur les inscriptions des cachets connus, il y en a dont les noms, accompagnés d'épithètes, ont une forte teinte de charlatanisme : tels sont ceux des collyres *diasmyrnum, isotheon,* divin, égal à Dieu; *iso-*

*chryson*, de même prix que l'or. On trouve encore des noms aussi emphatiques, qui appartenaient à certains collyres dont Galien donne les recettes (5ª, p. 150 et suiv.), comme *collyrium phœnix*, le collyre Phénix; *collyrium Rhinema, hoc est lima*, le collyre lime; *collyrium Proteus, cui nullum conferri potest*, le collyre l'incomparable Protée; *collyrium Diarhodon inculpabile*, le collyre Diarhodon sans reproche; etc., etc., etc.

J'observe de plus que s'il n'existait pas des preuves suffisantes de l'usage que les médecins-oculistes romains faisaient de ces cachets, Galien nous l'apprendrait. En nous parlant du médicament *croceum leontarium*, il dit : *Antigoni croceum leontarium, hoc est* leonculus *appellatum, propterea quod leonis imago ei imprimeretur* (5ª, 155. h.). Cette remarque prouverait, d'ailleurs, que l'usage d'imprimer certaines figures, et sans doute aussi des caractères, sur les collyres (1), existait avant la fin du deuxième siècle, ce qui ne contredit en rien ce que M. Rever présume à ce sujet. (Voyez plus haut, les observations 11ᵉ et 12ᵉ.)

Il paraît que Caylus n'avait pas connaissance de ce passage de Galien, lorsqu'il a dit (2) que c'était par gentillesse ou par ignorance que le graveur avait placé sur l'inscription d'un cachet (3) la tête d'un crocodile à côté du signe *crocod*, quoique le médicament qu'il indique fût préparé avec la plante *crocodilion*, dont parlent Dioscoride et Pline.

Ne serait-il pas permis de penser, d'après l'observation du médecin de Pergame, que cette pierre fut marquée d'un tel signe par la

(1) Le mot collyre, dans la langue grecque, exprimait au propre la forme plus ou moins arrondie d'une substance consistante. (Voyez l'appendice du *Mémoire* de M. Rever sur les ruines de Lillebonne, pag. 12 et suivantes.)

Les *collyridiens*, anciens hérétiques, ont pris leur nom d'un petit pain en gâteau qu'ils offraient à la Vierge, et qui s'appelle en grec *collyra*. (Dictionnaire de Trévoux.)

(2) *Recueil d'Antiquités*, tom. I, pag. 230.

(3) Nº 7 du catalogue de M. Tôchon.

seule raison que le remède aurait été nommé *le collyre crocodile* (*collyrium* crocodilus *appellatum*), d'après la propriété qu'on a pu lui attribuer de détruire rapidement les humeurs étrangères et les excroissances qui obscurcissent la vue? Ne serait-ce pas ainsi que le nom de *leonculus* pourrait avoir été donné au médicament ophthalmique du médecin Antigonus, cité par Galien, parce qu'il aurait passé pour un remède puissant?

# DESCRIPTION

## DE LA PIERRE DE CESSEY-SUR-TILLE

*(SICIANUS AD TILIAM).*

La pierre dont est formé ce cachet est schisteuse; sa couleur est extérieurement d'un noir brunâtre peu foncé, ton qui ne tient pas à l'essence de ce schiste, mais qu'il a acquis par son long séjour dans une terre colorée : cela se reconnaît à des fractures récentes dont les surfaces sont d'un noir grisâtre comme l'ardoise. Cette pierre est lamelée, et disposée à se diviser par écailles; des fissures, qui annoncent qu'elle est composée de diverses couches, se voient sur ses tranches, ainsi que sur ses côtés plats. Comme tous les petits monumens de ce genre, elle a la forme d'un parallélipipède rectangle; ses dimensions sont de 54 millimètres (environ 23 lignes et demie) en carré, sur 15 millimètres d'épaisseur (un peu plus de 6 lignes et demie).

Comme la pierre de Cessey diffère en quelques points de celles qui ont été précédemment publiées, je crois devoir signaler ses caractères distinctifs particuliers.

Il faut observer,

1° Que sa substance schisteuse, ressemblant à l'ardoise (1), n'appartient à aucun autre cachet connu du même genre;

2° Que son épaisseur surpasse de 5 millimètres celle de ces petits monumens dont les dimensions ont été rapportées;

3° Qu'une de ses quatre tranches porte un nom d'oculiste différent de celui qui est répété sur les trois autres;

4° Qu'on lit sur ses inscriptions plusieurs noms de collyres que l'on ne rencontre pas sur les cachets décrits auparavant.

Voyez la planche, figure I.

*N. B.* La gravure représente l'empreinte des inscriptions.

N° 1.

C CLPRIMI·DIASMYRNES
POSTIMPETLIPPITVDI

N° 4.

C·IVL·LIBYCIDIAC·IO
: ESADSVPPVRTEVETE CCI IAR

N° 2.

CCLPRIMI·TERENTIANV
CROCADASPRIT·ET·CI·

N° 3.

.. SVPPVRATOCVLOR
.. LPRIMITVRINVM·

(1) M. Nodot, membre résidant de la Commission, a reconnu dans cette pierre « une variété tendre et peu dense du schiste coticulaire, le schiste à aiguiser de Broch, l'argile schisteuse novaculaire d'Haüy. »

Le même géologue a reconnu une stéatite, une pierre ollaire verdâtre, dans la matière dont est fait un cachet d'oculiste romain découvert en 1804 à Alleriot,

### Explication de l'Inscription n° 1.

CCLPRIMIDIASMYRNES
POSTIMPETLIPPITVDI

Je lis : CAII CLAVDII PRIMI DIASMYRNES
POST IMPETUM LIPPITUDINIS.

DIASMYRNES est un collyre dans la confection duquel il entre de la myrrhe.

DIASMYRNES est composé de deux mots grecs, de *dia*, qui signifie avec ou fait avec, et de *smyrna*, myrrhe. Galien, Aëtius et Scribonius Largus en parlent.

*Post impetum lippitudinis*, après le développement complet de la chassie.

D'autres cachets indiquent des collyres *ad* et *post impetum* (1).

### Explication de l'Inscription n° 2.

CCLPRIMI·TERENTIANV
CROCADASPRIT·ET·CI·

Je lis : CAII CLAUDII PRIMI TERENTIANUM
CROCEUM AD ASPRITUDINEM ET CICATRICES.

Dans le mot *terentianum* de la première ligne, les lettres TE, EN, sont jointes, ainsi que les lettres de la conjonction ET de la seconde ligne.

près de Saint-Marcel-lez-Châlon-sur-Saône. On trouvera, à la fin de ce rapport, des indications plus précises sur cette pierre antique, et sur une autre du même genre que les circonstances nous ont obligé de mentionner note 2e.

(1) Voyez, sur le mot *impetus*, le chap. VII de Marcellus Empiricus sur les maladies des yeux, où il parle de *primus impetus*, *subitus impetus*.

(Note de M. Tôchon, page 25 de sa dissertation indiquée plus haut.)

On retrouve le même nom d'oculiste qui est sur la première inscription.

*Terentianum*, épithète dérivée probablement du nom d'un médecin appelé *Terentius*. — On lit dans Galien : *Paccii asclepiadeum ad oculorum affectus* (5ª, page 155 H); puis d'autres collyres sous le nom du même médecin *Paccius*, et entre autres *Paccianum ex vino croceum....... habet autem hoc plurimum in se crocum, unde etiam croceum appellatur* (5ª, 151 A). Le collyre indiqué sur l'inscription que je cherche à expliquer, ne pourrait-il pas aussi avoir été nommé indistinctement *Terentii croceum* et *terentianum croceum?* L'*Index* des œuvres de Galien désigne un collyre sous le titre de *collyrium terentium*, et un autre remède sous celui de *Terentii pastillus*.

*Croceum*. Les initiales CROC ont été interprétées de plusieurs manières différentes : les uns en ont fait *crocodilion* ou *crocodilium*, les autres *crocodes* et *crocos*. Je me suis décidé pour *croceum*, par la raison que ce mot est employé dans la formule qui vient d'être citée.

*Ad aspritudinem et cicatrices*, contre la rudesse des paupières et les cicatrices. Il faut peut-être entendre ici, par *cicatrix*, une affection de l'iris. (Galien, *de Anatomia Oculorum*, 58 D, et l'*Index* des œuvres du même, où l'on trouve *cicatrix, affectus iridis oculorum*.)

### Explication de l'Inscription n° 3.

. . LPRIMITVRINVM
. . SVPPVRATOCVLOR.

Je lis : CAII CLAUDII PRIMI TURINUM
AD SUPPURATIONEM OCULORUM.

Le nom de l'oculiste est le même que celui des inscriptions précédentes.

*Turinum* est sans doute le nom d'un collyre, et le même mot, écrit *thurinum* sur la seconde pierre, qui va être décrite, porte à croire qu'il est formé du mot *thus*, encens. Galien ne donne ce nom à au-

cune préparation ophthalmique; mais il parle de collyres dans la composition desquels il entrait de l'encens, DE ASPRITUDINIBUS PALPEBRARUM, 8. .....*cava ulcera collyrio ex thure explere oportet* (5ᵃ, p. 150, E). Aëtius en parle aussi, chap. 99, pp. 342 et suiv.

### Explication de l'Inscription n° 4.

C·IVL·LIBYCIDIAC·IO
:ESADSVPPVRTEVETE CCI/IAR.

Je lis : CAII JULII LIBYCI DIACROCOS IO-
DES AD SUPPURATIONEM ET VETERES
CALLOS, CICATRICES,
INVETERATAS AFFECTIONES RESOLVENDAS.

Le nom de l'oculiste est *Caius Julius Libycus.*

*Diacrocos iodes.* Ces mots semblent indiquer un collyre fait avec le safran violet : toutefois, la lettre D du second mot étant incertaine, je laisse à un commentateur plus habile que moi le soin d'en donner une explication plus positive.

Les mots *ad suppurationem* signifient que le collyre était recommandé contre la suppuration.

Les deux lettres jointes TE doivent être lues ET : ce renversement est une erreur de graveur, qui se rencontre souvent dans les inscriptions de ces sortes de cachets.

Les deux autres syllabes VETE, formées chacune de deux lettres semblablement réunies, signifient *veteres*, formule très-commune.

J'explique le groupe de lettres coordonné sur deux lignes CCI/IAR, qui termine l'inscription, en le divisant ainsi qu'il suit : C. CI. I. A. R., *callos, cicatrices, inveteratas affectiones resolvendas.*

Les expressions *callos, cicatrices, inveteratas affectiones,* sont quelquefois employées conjointement dans l'énumération des propriétés curatives des médicamens ophthalmiques (voyez Galien, *De Compos. Pharmac. secundum locos*, lib. IV, pag. 156). Les initiales AR des deux derniers mots sont des lettres jointes.

# DESCRIPTION

## DE LA PIERRE DE SELONGEY

*(SELONGIACUM).*

Cette pierre est une stéatite verdâtre, mélangée de taches d'un même ton plus foncé. La dimension de ses grands côtés, à peu près égaux, est de 43 millimètres (un peu plus de 19 lignes); son épaisseur, irrégulière, varie de 7 à 9 millimètres (de 3 lignes et demie à 4 lignes); les inscriptions en sont gravées avec une grande netteté, sans que les caractères soient d'une belle forme. Seulement trois de ses quatre tranches sont gravées; la quatrième, un peu raboteuse, semble avoir porté des lettres qui auraient été effacées : peut-être aussi avait-elle naturellement des inégalités qui se sont opposées au travail du burin.

M. Hocquart, qui possédait cette pierre depuis long-temps quand il a bien voulu m'en faire présent, n'a pu me dire à quelle époque ni comment elle avait été découverte sur le territoire de la commune de Selongey.

Voyez la planche, figure II.

N° 2.

M·MES·ORGILI·TH
VRINVM·EX·OVO

N° 1.

MMESSI ORGILYSO
CHRYSVM AD CLAR

N° 3.

M·MES·ORGILI.EN
HYGIADIMP·LIPP

### Explication de l'Inscription n° 1.

M MESSI ORGILI YSO
CHRYSVM AD CLAR

Je lis : MARCI MESSI ORGILI YSO-
CHRYSUM AD CLARITATEM
(*oculorum* est sous-entendu).

Le nom de l'oculiste, répété sur les trois tranches gravées, est *Marcus Messus Orgilus*.

Les lettres VM du mot *ysochrysum* sont jointes.

*Isochrysum* est un collyre auquel on avait donné le nom emphatique *de même prix que l'or*. (Voyez la 16e observation.)

### Explication de l'Inscription n° 2.

M·MES·ORGILI·TH
VRINVM·EX·OVO

Je lis : MARCI MESSI ORGILI TH-
URINUM EX OVO.

J'ai dit, en expliquant la deuxième inscription de la pierre de Cessey, que le mot *thurinum* me semblait devoir être le nom d'un collyre préparé avec de l'encens.

*Ex ovo*. Ces mots signifient qu'il entre de l'œuf dans la confection du collyre, ou qu'on se servait de cette substance pour le délayer.

### Explication de l'Inscription n° 3.

M·MES·ORGILILEN
HYGIAADIMP·LIPP

Je lis : MARCI MESSI ORGILI LENIS
HYGIA AD IMPETUM LIPPITUDINIS.

Les mots *lenis, hygia* ou mieux *hygiea,* sont probablement le nom d'un médicament ophthalmique dont l'emploi était recommandé contre la violence de la chassie. Ils pouvaient peut-être signifier *douce hygiée, douce santé;* mais cette explication n'est présentée que comme une conjecture, d'autant plus que l'on n'est pas complètement d'accord sur le sens qui doit être donné aux initiales LEN, ni même aux mots entiers LENE et LENEM, que l'on rencontre assez fréquemment sur les cachets des oculistes anciens.

Depuis le 10 avril dernier, que ce rapport a été fait à la Commission, M. le curé de Cessey, en même temps qu'il lui a offert le cachet antique qui vient d'être décrit en premier lieu, nous a donné des détails intéressans sur la découverte de ce petit monument. Il nous a appris que cette pierre a été trouvée dans un champ de sa paroisse, à un demi-quart de lieue du village, près d'une voie romaine dont il reste encore des traces, entre Genlis et Arc-sur-Tille; il nous a dit que le hasard l'a conduit à propos au point où la pierre venait d'être déterrée par des enfans qui cherchaient à la briser avec leurs bâtons, et que c'était à raison de leurs efforts qu'elle avait de légères fractures récentes. Les enfans la cédèrent à leur pasteur pour quelques sous qu'il leur donna. C'est, je le pense, peu de temps après cette découverte, que M. Claudon, curé de Cessey, me la fit remettre par M. V....., jeune homme de sa connaissance, qui, pour m'en faciliter l'explication, avait avec soin et intelligence relevé les inscrip-

tions dans le sens inverse de la gravure, attention dont je crois devoir lui offrir ici de nouveaux remercîmens.

La Commission, reconnaissante des soins et de la générosité de M. le curé de Cessey, l'a admis au nombre de ses membres correspondans.

# NOTES.

## NOTE PREMIÈRE.

Le sujet de cette note n'appartient pas à une découverte récente : les observations suivantes se rapportent au contraire à une circonstance qui remonte à l'époque la plus éloignée à laquelle il est probable que les pierres sigillaires des médecins-oculistes romains fixèrent l'attention des curieux.

Smetius a été cité comme le premier antiquaire qui ait signalé au monde savant ces espèces de cachets, sans oser même tenter d'expliquer leurs inscriptions, et il a été dit que ses réflexions sur ce sujet n'ont été publiées qu'en 1678, vingt-sept ans après sa mort, dans son livre intitulé *Antiquitates noviomagenses.* Il a été également rapporté que l'abbé Le Beuf prit, en 1729, l'initiative d'une explication complètement satisfaisante de ces petits monumens. On a dit aussi que ceux qui s'étaient occupés de ce genre de recherches avant Smetius, Spon et autres, n'avaient vu sur ces cachets que des caractères magiques; mais il n'a été donné aucun détail sur les significations bizarres attribuées aux légendes de ces pierres sigillaires, ni sur l'ancienneté de l'époque à laquelle on tenta de les interpréter primitivement.

Un ouvrage que M. Duvernoy, ancien magistrat de Montbéliard, a publié il y a quelques années à Besançon, sous le titre : *Notice sur quelques Médecins, Naturalistes ou Agronomes, nés ou établis à Montbéliard dès le seizième siècle*, fournit un document curieux sur l'histoire des recherches relatives aux cachets des oculistes romains.

Cette pièce est une lettre que le savant Jean Bauhin, premier médecin du duc Frédéric de Würtemberg, lui adressa au sujet d'une pierre sigillaire trouvée à Mandeure en 1606, et présentée à ce Prince par Guillaume Duvernoy, secrétaire du conseil de la ville de Montbéliard.

Dans cette lettre, écrite en latin, qui sera rapportée plus bas, Bauhin dit :

1° Que la pierre dont il s'agit fut trouvée dans les ruines de Mandeure, ville riche en antiquités, le 18 avril 1606, et il annonce qu'elle fut déposée dès ce temps dans le cabinet du Duc, formé au château de Montbéliard;

2° Que cette pierre est de la grandeur et de l'épaisseur marquées dans la figure qu'il donne, et que nous reproduirons ci-dessous;

3° Que ses tranches sont couvertes d'inscriptions;

4° Que sa substance est dure, et propre à donner un excellent fil à un canif;

5° Que la couleur de la pierre est cendrée;

6° Qu'elle s'imprègne, comme la pierre de touche, du métal dont on la frotte;

7° Que les lettres des inscriptions sont romaines, bien formées, et gravées à rebours comme sur nos cachets modernes : de sorte que les mots qui composent les légendes ne peuvent être lus facilement qu'en en tirant une empreinte sur de l'argile, ou en les moulant en plâtre.

Après cette description matérielle, très-satisfaisante, et conforme à celles qui ont été faites depuis, de la substance et de la forme de ces pierres, Bauhin ajoute : « Nous ne pouvons pas prononcer avec certitude sur l'usage de cette espèce de » cachet. Peut-être le célèbre antiquaire de Stuttgard, Gabelckover, ou le profes- » seur d'antiquités de Heidelberg, homme profondément versé dans cette science, » pourront-ils nous éclairer de leurs lumières à ce sujet. »

Bauhin observe encore que plusieurs des mots des inscriptions sont grecs, écrits en lettres latines, et qu'ils se rapportent à des remèdes.

M. Duvernoy nous apprend que ce sigillum, qui avait fait pendant long-temps partie du cabinet du Duc de Würtemberg, fut donné à Schœpflin dans un des voyages qu'il fit à Montbéliard, ce qui est conforme au rapport de Caylus.

Ce savant antiquaire, dans son Recueil d'Antiquités (I. 230), publie onze cachets de médecins-oculistes romains, avec les explications que Falconet, de l'Académie des Belles-Lettres, lui en avait communiquées. Voici ce qu'il dit de celui de ces petits monumens qu'il rapporte sous le n° 9, dans lequel on reconnaît le cachet dont parle Bauhin :

« La neuvième pierre a été trouvée à Mandeure; c'est l'empreinte que Schœpflin m'a envoyée. »

L'explication de Falconet, rapportée par Caylus, à laquelle nous donnons l'extension qui accompagne la description qu'il a faite des premières pierres, est à peu près ainsi conçue :

**Inscription n° 1.**

C. SVLP. HYPNI. ST
ACTVM OPOB. AD CL.
id est : CAII. SVLPITII. HYPNI. STACTVM.
OPOBALSAMATVM. AD CLARITATEM.

L'oculiste qui avait fait graver cette pierre s'appelait Caius Sulpitius Hypnus.

*Stactum opobalsamatum* est un collyre dans la composition duquel il entre de la myrrhe et du baume de la Mecque.

*Ad claritatem* (*oculorum* sous-entendu), pour la clarté de la vue.

**Inscription n° 2.**

HYPNI CROCODDI
ALEPIDADASPRI.
id est : HYPNI. CROCODILIVM. DIALEPIDIVM.
AD. ASPRITVDINEM.

*Crocodilium, dialepidium :* collyre mordant et détersif, fait avec les plantes lépidium et crocodilium.

**Inscription n° 3.**

HYPNI LISIPONVM.
AD SVPPVRATION.
id est : HYPNI. LISIPONVM. AD. SVPPVRATIONEM.

*Lisiponum* pour *Lysiponum :* collyre, remède qui procure du calme.

*Ad suppurationem* (*oculorum* sous-entendu) : contre la suppuration des yeux.

**Inscription n° 4.**

HYPNI COENON
AD CLARITATEM

*Cœnon :* collyre commun, vulgaire, à plusieurs usages.

*Ad claritatem* (comme au n° 1).

En opposition à cette explication simple, et dont la justesse n'est pas contestée,

nous exposons la signification que Bauhin donnait aux inscriptions de la même pierre, qu'il signalait en 1606 au prince de Montbéliard, cent vingt-trois ans avant que la première interprétation claire et indisputable fût donnée aux légendes des cachets des médecins oculistes romains par l'abbé Lebeuf, en 1729.

## Explication des Inscriptions de la Pierre de Mandeure,

PAR J. BAUHIN.

### Inscription nº 1. (*Voyez plus haut.*)

C. SVLP. Cherchez parmi les noms des consuls romains.
HYPNI. en grec, signifie le sommeil.
STACTVM. *sive stacte*, en grec, est une précieuse liqueur de myrrhe.
OPOB. *opobalsamum*, en grec, signifie excellente liqueur balsamique.
AD.
CL. clarté.

### Inscription nº 2.

HYPNI. sommeil.
CROCODDI.
ALEPIDADASPRI. *(Ces deux derniers groupes de lettres, inexplicables faute d'être convenablement divisés, doivent l'être ainsi :*

CROCOD. DIALEPID. AD. ASPRI.

*Crocodes dialepidos ad aspritudinem.)*

### Inscription nº 3.

HYPNI LISIPONVM. délivrant d'un sommeil douloureux.
AD SVPPVRATION.

### Inscription nº 4.

HYPNI COENON. communauté de sommeil.
AD CLARITATEM.

Bauhin termine son explication par les observations suivantes :

« Quelques-uns pensent que c'était un cachet par le moyen duquel Sulpitius avait plusieurs manières de prévenir sa maîtresse de sa volonté; d'autres croient que c'était une amulette préservative de diverses maladies. »

Il y a peu de doute que si Jean Bauhin eût pu connaître quelques-uns des cachets publiés depuis celui qu'il décrivit lui-même, il ne fût parvenu à l'expliquer d'une manière satisfaisante.

Il ne lui a manqué, pour cela, que de reconnaître que le mot *Hypni* était le génitif du nom propre du médecin oculiste qui débitait le collyre, et de trouver sur les inscriptions des mots tels que ceux-ci : *lippitudines, suppurationem oculorum,* etc., qui se rapportent à des maladies des yeux, et se rencontrent sur la plupart de ces pierres sigillaires.

Le savant Bauhin a partagé l'erreur des antiquaires de son temps, et s'est trompé en voulant expliquer, à tout hasard, des inscriptions qu'il ne comprenait pas. Félicitons-nous donc des progrès de la science de l'antiquité, qui ne permettraient à un archéologue moderne de former des conjectures aussi erronées qu'au risque d'être justement traité de visionnaire.

## Lettre de Bauhin au Duc de Würtemberg,

SUR UNE PIERRE SIGILLAIRE TROUVÉE A MANDEURE EN 1606.

Illustrissime Dux et Princeps clementiss.

Lapis hic delineatus, quem Illustr. tuæ Cels. mittit egregius vir D. Guillelmus Duvernoy, scriba in senatu civium urbis T. C. Montbelgardensis, repertus est anno restitutionis mundi 1606, mense aprilis 18, inter rudera tui Epamanduoduri sive Mandeure; qui sanè meretur, propter antiquitatem, ut reservetur in thesauro T. C. rerum variarum et mirabilium cumulatiss. ex omnibus partibus orbis coacervato. Is lapis est magnitudinis per iconem propositæ, quadratus, spissitudinis etiam quam demonstrat icon, ut duæ lineæ litterarum secundum latera sint inscriptæ. Lapidis autem substantia non admodùm dura, est optima coticula pro acuendis subtilibus cultellis pennariis; color ei cinereus, qui tingitur afflando aurum aut argentum. Litteræ in toto circuitu ascriptæ sunt romanæ sive latinæ benè formatæ, sculptæ inverso ordine ac eo modo quo parantur sigilla, quæ difficulter legi possunt, nisi ceræ aut argillæ aut gypso imprimantur : quod ubi fit, apparent quales in icone secundâ proponuntur. Principium nondùm certo animadvertimus, nec etiam quid denotent, nec quis fuerit usus. Basileæ neminem invenimus qui nobis potuerit interpretari : fortè Ds Dr Osvaldus Gabelckoverus (1), qui antiquitatibus delectatur, lucem adferre poterit. Audio Heidelbergæ esse professorem antiquitatibus valdè addictum et peritum in iis. Observo pleraque verba esse græca, latinis litteris scripta, quæ medica videntur.

(1) Médecin historiographe de Stuttgard, mort en cette ville en 1616.

C. SVLP. HYPNI ST
ACTVM OPOB. AD CL.

HYPNI CROCODDI
ALEPIDADASPRI.

HYPNI LISIPONVM
AD SVPPVRATION.

HYPNI COENON
AD CLARITATEM

**C. SVLP.** Quærendum an aliquis consul romanus.
**HYPNI.** græce, denotat somnum.
**STACTVM.** sive stacte, Græcis est pretiosus myrrhæ liquor.
**OPOB.** opobalsamum, græce, est excellentiss. liquor balsami.
**AD.**
**CL.** claritatem.

**HYPNI.** somnus.
**CROCODDI.**
**ALEPIDADASPRI.**

**HYPNI LISIPONVM.** somni solvens dolorem.
**AD SVPPVRATION.**

**HYPNI COENON.** somni communio.
**AD CLARITATEM.**

Quidam existimant fuisse sigillum, quo Sulpitius monebat diverso modo suam amasiam de sua voluntate. Quidam alii putant amuletum esse adversus aliquos morbos.

Ill. T. C.

Humillimus servus et medicus,
J. BAUHINUS, d.

## NOTE DEUXIÈME.

Ces deux derniers cachets ont été publiés, l'un par M. C.-G. Lenz, dans le *Mémorial encyclopédique* de Millin (an. 1809, t. I, p. 102), sous le titre de : *Pierre de Gotha;* et l'autre par M. Baudot l'aîné, membre de l'Académie des Sciences de Dijon, dans le même ouvrage (t. 2, p. 105, même année), sous le titre de : *Pierre d'Alleriot.*

La *pierre de Gotha,* dont les dimensions et la nature minéralogique ne me sont pas connues, porte seulement deux inscriptions indicatives de maladies et de remèdes, accompagnées des noms de deux médecins oculistes différens, savoir :

T. CL. APOLLINARIS. DIALEPIDOS. AD. CLARI.

en toutes lettres : *T. Claudii Apollinaris dialepidos ad claritatem;*

et

Q. CARMIN. QVINTIAN. STAC. AD. OMN. CLARITA.

*Q. Carminis Quintiani stactum ad omnem claritatem.*

La *pierre d'Alleriot* [1] (figures III et IV) est faite de stéatite d'un vert olivâtre. On observe sur une de ses tranches cette inscription unique, dans laquelle sont indiquées, *en toutes lettres,* la maladie, le remède, et le mode de son application :

REGINI DIASMYRNES POST
LIPPITVDINES EX OVO PRIMVM.

Outre cette particularité, précieuse en ce qu'elle confirme la justesse de l'interprétation des mêmes mots abrégés sur d'autres cachets, celui-ci est d'ailleurs remarquable par ses dimensions, très-différentes de celles des pierres sigillaires connues et citées auparavant.

| | |
|---|---|
| Longueur........ | 83 millimètres (3 pouces 1 ligne). |
| Largeur......... | 27 millimètres (1 pouce). |
| Epaisseur........ | 16 millimètres (7 lignes). |

Sur le plat de cette pierre on distingue les lettres CS, tracées d'un seul trait très-fin et sans précaution, ce qui porte à croire que cette marque pourrait avoir été faite par le graveur sans autre intention que celle d'essayer son burin.

[1] *Allereyum,* village situé près de Saint-Marcel-lez-Châlon-sur-Saône.

CRÂNE DE JEAN-SANS-PEUR.

Fig. 1.

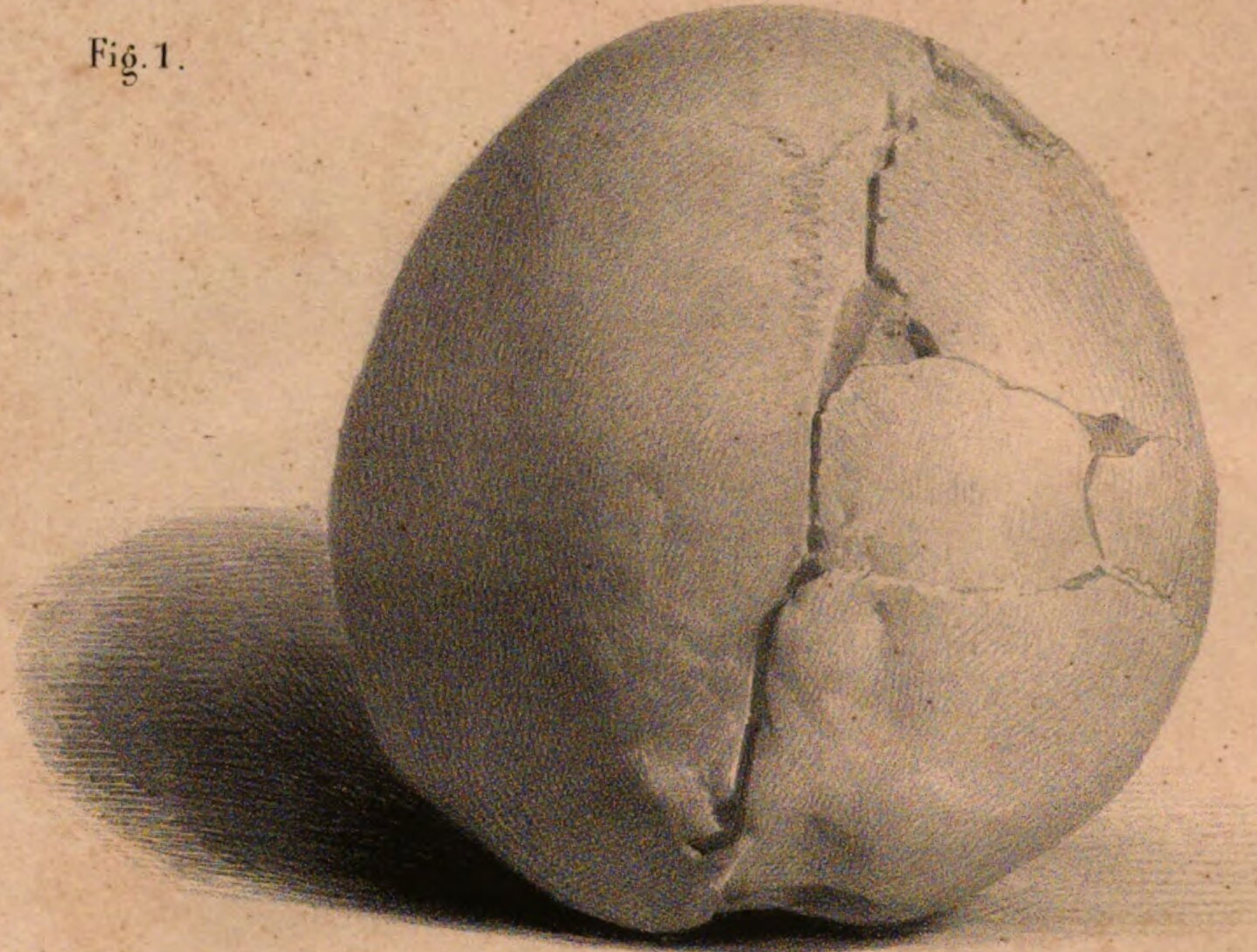
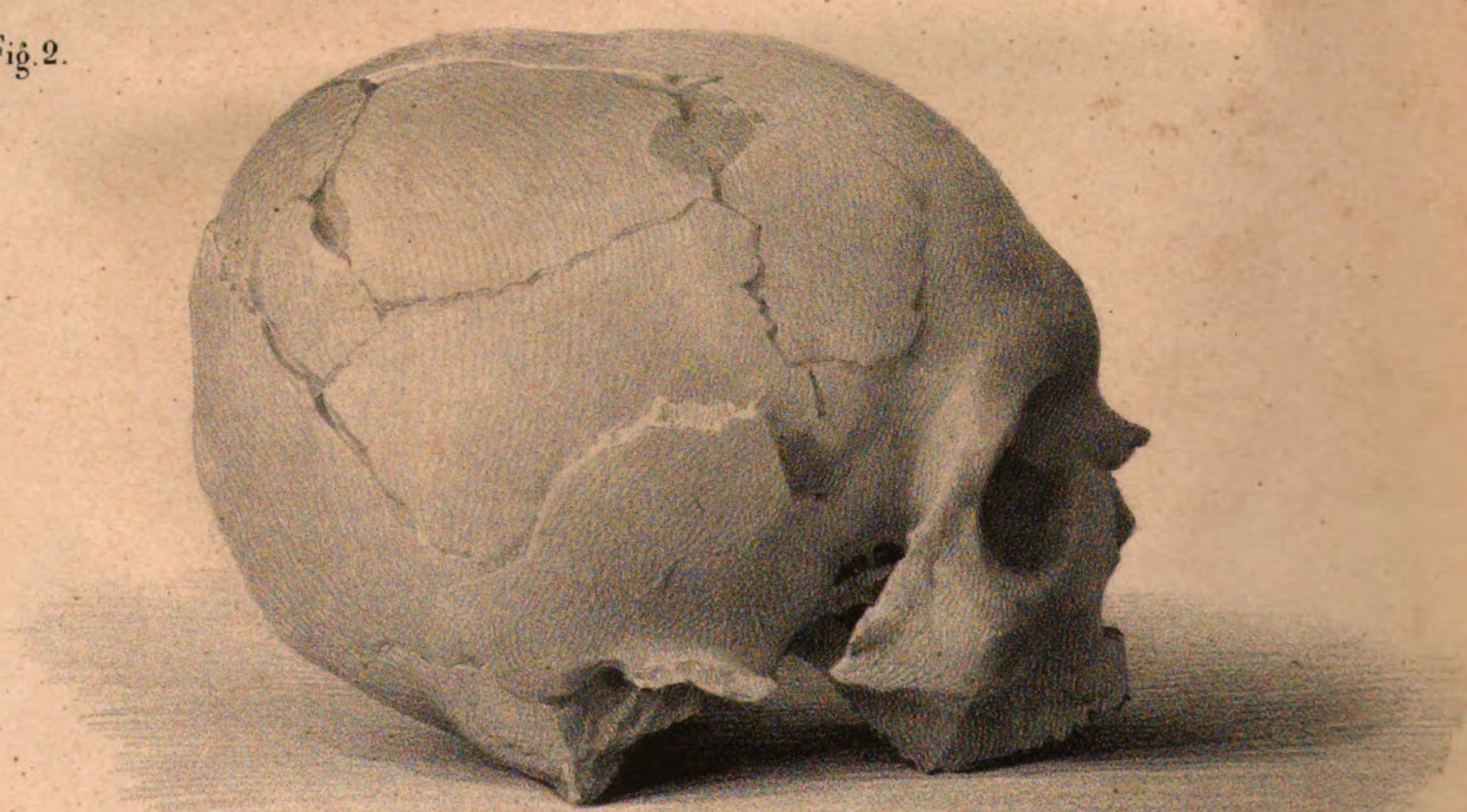


Fig. 2.



E. Mazaroz. lith. Lith. Guasco-Jobard à Dijon.

Fig. 1. *Face supérieure du Crâne représentant, dans toute son étendue, la section opérée par l'instrument tranchant.*

Fig. 2. *Côté droit du Crâne, représentant les différentes fractures.*

# DÉCOUVERTE

DES

# CORPS DES DUCS DE BOURGOGNE

## PHILIPPE-LE-HARDI ET JEAN-SANS-PEUR.

Les Procès-Verbaux suivans présentent le récit exact et complet de cette importante découverte.

Les Comités nommés par la Commission, à la séance du 25 février 1841, pour les recherches dont il s'agit, étaient ainsi composés :

### Comité pour la recherche des Sépultures ducales.

MM. de Saint-Mémin, Dumay, Gaulin, Saintpère, de Sarcus, Baudot père, Sagot.

### Comité pour la recherche de l'Eglise souterraine de Saint-Benigne.

MM. Saintpère, Petit, de Saint-Mémin, Belin, Sagot, Grasset, Garnier.

Le résultat des travaux de ces deux Comités spéciaux, dirigés par M. le Président de la Commission, sont consignés, pour ce qui regarde les sépultures ducales, dans les cinq premiers Procès-Verbaux suivans, rédigés par lui comme organe de ce premier Comité; et pour

ce qui concerne l'église souterraine, dans un rapport spécial rédigé par M. Sagot, organe de ce second Comité. Ce dernier rapport sera ultérieurement imprimé.

Le sixième des Procès-Verbaux publiés ici a été rédigé par M. Henri Baudot, secrétaire de la Commission, laquelle, après convocation, assistait en corps à la cérémonie.

Le Procès-Verbal de MM. les docteurs en médecine et chirurgie a été rédigé par MM. les docteurs Lépine et Agnely, leurs rapporteurs.

L'impression de ces Procès-Verbaux a été ordonnée par la Commission, à la séance du 4 août 1841, après le rapport de son Comité de lecture.

## PREMIER PROCÈS-VERBAL.

L'an 1841, le 22 du mois de juillet, à midi, et en présence des personnes ci-après dénommées :

MM. *Charles-Hippolyte* MAILLARD DE CHAMBURE, conservateur des Archives de Bourgogne, président de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, inspecteur des Monumens historiques près le ministère de l'intérieur;

*Louis-Benigne* BAUDOT, ancien magistrat;

*Ernest* GRASSET, conseiller à la Cour royale;

*Paul* PETIT, architecte du département : tous trois membres de ladite Commission ;

*Emile* SAGOT, architecte;

*Joseph* GARNIER, premier employé aux Archives de Bourgogne : ces deux derniers secrétaires-adjoints de ladite Commission;

*Antoine* BRENOT, sacristain de l'église cathédrale de Saint-Benigne;

*Pierre* BERGER, sous-sacristain de ladite église;

*Joseph* COCHAROT, chantre de ladite église;

*Charles* BERGER, fils du sous-sacristain;

*Jean* Guigre fils, entrepreneur de bâtimens;

*Pierre* Merillier, commis de l'entrepreneur sus-nommé;

Et *Pierre* Noble, ouvrier maçon employé par le susdit entrepreneur,

Il a été procédé, en l'église cathédrale Saint-Benigne de Dijon, à la recherche et à la reconnaissance des sépultures des Ducs de Bourgogne Philippe-le-Hardi et Jean-sans-Peur, dans les circonstances et avec les détails qui suivent.

A la séance de la Commission des Antiquités du 25 février 1841, M. Maillard de Chambure, président, fit connaître à la Société qu'il résultait de renseignemens positifs recueillis par lui, que les corps des Ducs Philippe-le-Hardi et Jean-sans-Peur devaient exister encore dans les sépultures qui leur avaient été données à Saint-Benigne, lors de leur enlèvement des Chartreux en l'année 1791.

Sur sa proposition, un comité spécial fut investi du soin de rechercher ces précieux restes, et d'aviser aux moyens de leur rendre les honneurs funèbres dus à leur glorieuse mémoire.

A la même séance, M. le Président de la Commission lui présenta les plans de l'église souterraine de Saint-Benigne, dressés dans le XVII^e^ siècle, pour D. Mabillon, sur la *Chronique de Saint-Benigne*, laquelle est imprimée dans le *Spicilége* de D. d'Achery.

Un second comité fut chargé du soin des fouilles à exécuter pour la recherche de ce monument. Le procès-verbal de ses travaux et de ses découvertes sera rédigé à part.

Les autorisations nécessaires pour se livrer à ces investigations furent accordées à la Commission : par M. le Ministre des cultes le 5 juin 1841, par M^gr^ l'Evêque de Dijon le 30 mai 1841, et par M. le Préfet du département de la Côte-d'Or le 12 juin 1841.

Le cours des travaux entrepris pour la recherche de l'église souterraine ayant amené la commission près du lieu indiqué par la tradition comme ayant reçu les corps des Ducs, la fouille dirigée dans le but de reconnaître l'existence actuelle de leurs restes a été conduite ainsi qu'il suit.

Dans la chapelle placée sous la tour méridionale de l'église, du côté

de la place Saint-Benigne, plusieurs dalles ayant été levées, on a reconnu et enlevé une couche de décombres de 78 centimètres d'épaisseur. Deux fortes dalles se sont alors présentées, et M. Baudot, témoin présent à l'inhumation faite en 1791, a déclaré reconnaître l'entrée du caveau qui devait renfermer le corps de Philippe-le-Hardi. A cette déclaration, faite avant la levée des dalles, M. Baudot a également ajouté que le corps devait être renfermé dans un cercueil de plomb et vêtu d'une robe de chartreux. Cette déclaration reçue, les dalles ont été enlevées, et les assistans ont à l'instant reconnu, dans un caveau ayant 2 mètres 16 centimètres de longueur, 80 centimètres de largeur et 80 centimètres de hauteur, un cercueil de plomb ayant 1 mètre 76 centimètres de longueur, 50 centimètres de largeur, 45 centimètres de hauteur.

M. le Président de la Commission, et M. Petit, architecte du département, descendus dans le caveau, ont constaté que le couvercle du cercueil, dans sa longueur du côté de la place Saint-Benigne, avait été détaché, mais avec soin, pour s'assurer probablement, lors de sa translation, de ce que renfermait cette bière. A l'aide d'une bougie, ils ont eux-mêmes pu distinguer, dans l'intérieur du cercueil, les ossemens du Prince, et une substance brune qu'ils supposent être la robe de chartreux dont il était revêtu. Leur examen, au reste, s'est borné à cette seule inspection, à laquelle la main est restée entièrement étrangère.

Le but de la recherche étant atteint, et la certitude d'avoir retrouvé le corps du Duc Philippe-le-Hardi étant acquise, les dalles, replacées de nouveau sur l'ouverture du caveau, ont été scellées avec soin, la fosse remplie, et le pavé remis en état.

Et le même jour, à trois heures et demie après midi, en présence des personnes ci-dessus dénommées, et encore en présence :

De Mgr *François-Victor* Rivet, Evêque de Dijon, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, membre honoraire de la Commission des Antiquités ;

De MM. *Jean-Baptiste* Thomassin, vicaire-général du diocèse;

*Charles-Marie-Michel* Moreau, curé de Saint-Benigne;

*Jean* Royer, vicaire de la même église;

*Claude-Hugues* Saintpère[1], architecte, membre de la Commission des Antiquités;

*Gustave* Laperouse, docteur en droit, membre de ladite Commission;

*Nicolas* Gruère, docteur en médecine;

*André-Horace* Agnely, docteur en médecine;

*Jules* Saintpère, docteur en médecine : ces trois derniers exprès appelés pour le fait qui sera ci-après expliqué,

Il a été procédé à la recherche du corps de Jean-sans-Peur, Duc de Bourgogne, dans la chapelle placée sous la tour septentrionale de l'église Saint-Benigne, du côté du séminaire, au lieu même indiqué par les renseignemens préalablement recueillis, et désigné par MM. Baudot et Saintpère, témoins de l'inhumation faite en 1791.

Plusieurs dalles, évidemment placées depuis le pavage de la chapelle, ont été désignées par MM. Baudot et Saintpère comme recouvrant la sépulture. Ils ont annoncé, en outre que le corps du Prince serait trouvé hors de son cercueil de plomb, lequel avait été soustrait clandestinement vers l'année 1793, et sans le concours de l'autorité.

Les pavés enlevés et les décombres retirés, on a trouvé, à une profondeur de 78 centimètres, deux dalles épaisses recouvrant un caveau ayant 2 mètres de longueur, 70 centimètres de largeur au milieu, et 48 centimètres de hauteur.

L'apparition d'un fragment d'os ayant justifié l'annonce faite par MM. Baudot et Saintpère, les ouvriers employés à la fouille ont à l'instant cessé leurs travaux, et l'enlèvement successif de tous les ossemens, qui se trouvaient engagés dans les décombres affaissés, a été opéré par M. le Curé de Saint-Benigne, assisté de M. Royer, vicaire; de M. Maillard de Chambure, président de la Commission, et de MM. Sagot et Garnier, secrétaires-adjoints.

Ces débris, ainsi que les restes du cilice et de la robe de chartreux

qui les entourait, des cuirs qui renfermaient le tout, et des matières résineuses provenant de l'embaumement du corps, ont été reconnus et déposés, par MM. les docteurs en médecine sus-nommés, dans des corbeilles qui, par les soins de Mgr l'Evêque, et portées par les membres de la Commission, ont été renfermées dans le grand salon du rez-de-chaussée du palais épiscopal, dont les portes ont été fermées par M. le président, et les clefs remises à Mgr l'Evêque.

Le caveau du Duc Jean est resté ouvert, pour être réparé avant d'y replacer les restes du Prince dans les cercueils de plomb et de chêne que la Commission des Antiquités s'est hâtée de faire préparer.

Deux seuls objets métalliques ont été trouvés dans cette dernière fouille. L'un est une attache de plomb ayant servi à coudre ou réunir les cuirs dans lesquels le corps était enfermé. C'est une bande recourbée, ayant de longueur 14 centimètres, de largeur 1 centimètre, et d'épaisseur 14 millimètres.

L'autre est un morceau de plomb de forme circulaire, ayant de diamètre 38 millimètres, et d'épaisseur 4 millimètres. Ses deux faces sont ornées d'un filet circulaire et ponctué faisant saillie, et de quelques caractères presque informes, suffisant cependant à faire reconnaître une bulle de plomb, ou sceau pontifical, attachée à quelque bref ou bulle du Pape jadis renfermé avec Jean-sans-Peur dans son cercueil. On remarque dans cette bulle les deux points d'insertion des lacs auxquels elle était attachée; ils ont de largeur 1 centimètre, et l'on peut encore y distinguer une partie même de ces lacs d'attache. Peut-être cette bulle appartient-elle au pape Martin V, qui gouverna l'Eglise de 1417 à 1431.

Ces deux objets, réunis aux ossemens du Prince, seront replacés dans sa nouvelle bière.

Ces diverses opérations et translations terminées, il a été convenu, de l'agrément de Mgr l'Evêque, que demain vendredi 24 juillet 1841, à l'heure de deux après midi, et dans le salon du palais épiscopal dont il vient d'être parlé, il serait procédé à l'examen et à la reconnaissance officielle des restes du Duc, en présence des personnes qui

ont assisté aujourd'hui à leur exhumation, et de celles qui y seront encore convoquées.

En foi de quoi le présent Procès-Verbal, dressé par M. le Président de la Commission des Antiquités, a été, après lecture et approbation, signé par tous les assistans.

## DEUXIÈME PROCÈS-VERBAL.

L'an 1841, le 23 du mois de juillet, à deux heures après midi, dans le salon du palais épiscopal désigné au précédent Procès-Verbal, et en présence des membres de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or dont les noms suivent :

Mgr *F.-V.* Rivet, Evêque de Dijon, membre honoraire de la Commission;

MM. Maillard de Chambure, président;

Peignot, inspecteur honoraire de l'Académie;

Baudot père, ancien magistrat;

Baron Ballyet, intendant militaire;

*Ernest* Grasset, conseiller à la Cour royale;

Vallot, docteur en médecine;

Dequet, conservateur des forêts;

Darcy, ingénieur en chef des ponts et chaussées;

Belin, architecte;

Saintpère, architecte;

*Gustave* Laperouse, docteur en droit: tous membres de ladite Commission;

*Henri* Baudot, avocat, secrétaire;

*E.* Sagot, architecte, secrétaire adjoint;

*J.* Garnier, secrétaire adjoint,

Convoqués et réunis par suite de la délibération prise hier et rapportée ci-dessus;

En présence aussi de :

M. le comte *E.* Merlin, pair de France, lieutenant-général de la 18e division militaire;

M. le baron de Champlouis, pair de France, préfet du département de la Côte-d'Or;

M. *Victor* Dumay, maire de la ville de Dijon, et membre de la Commission des Antiquités;

M. Gaulin, adjoint au maire de la ville de Dijon, et membre de ladite Commission;

MM. l'abbé Colet, vicaire-général du diocèse;

*C.-M.-M.* Moreau, curé de la paroisse Saint-Benigne;

*E.* Boissard, conseiller à la Cour royale de Dijon;

*V.* Ladey, professeur à la Faculté de Droit de Dijon;

*A.* de Grozelier, avocat à la Cour royale de Paris;

*J.-A.* Salgues, docteur en médecine;

*A.-J.* Sédillot, idem;

*A.-J.* Naigeon, idem;

*C.-L.* Lépine, idem;

*P.-C.-D.-A.* Lucan, idem;

*A.-H.* Agnely, idem;

*J.* Saintpère, idem;

*P.* Vétu, idem;

*C.-L.* Menneval, pharmacien,

Il a été procédé comme il suit à la reconnaissance solennelle des restes du Duc Jean-sans-Peur, recueillis hier, ainsi qu'il résulte du Procès-Verbal précédent.

M. le Président de la Commission des Antiquités, après avoir donné lecture du Procès-Verbal, dressé par lui, de ce qui s'est passé dans le cours de l'exhumation, fait connaître à l'assemblée l'objet de la réunion d'aujourd'hui, qui est de constater l'identité des restes du

Duc Jean-sans-Peur, et de reconnaître, notamment sur la tête, la trace des coups qui causèrent sa mort.

Il rappelle que les caveaux des Chartreux ne renfermaient que trois des corps de nos Ducs, ceux de Philippe-le-Hardi, de Jean-sans-Peur, et de Philippe-le-Bon.

Celui de Philippe-le-Hardi a été retrouvé hier, encore enfermé dans le cercueil de plomb décrit dans les manuscrits des Chartreux.

Celui de Philippe-le-Bon, inhumé sous une simple table de marbre noir, fut laissé en place lors de la vente de la Chartreuse. On ignore ce qu'il est devenu depuis cette époque.

Enfin, celui du Duc Jean, qui va être représenté à l'assemblée.

L'identité de ce corps résultera de deux sortes de preuves : 1° les témoignages historiques; 2° l'examen médical auquel vont se livrer MM. les docteurs appelés à cet effet.

Les témoignages historiques résultent du fait, acquis et constaté par l'histoire et les manuscrits, que le corps du Duc, inhumé dans l'église Notre-Dame de Montereau le lendemain de son assassinat, par les soins du curé Macé Bonnet, y fut retrouvé et reconnu le 25 juin 1420, lendemain du jour auquel l'armée bourguignonne s'empara de cette ville.

On lit dans D. Plancher (*Histoire de Bourgogne*, t. IV, p. 16) :

« A peine les Bourguignons furent-ils dans cette ville, que, conduits par des bourgeois à l'église de Notre-Dame, où était enterré Jean, Duc de Bourgogne, devant l'autel Saint-Antoine, on y dressa sur-le-champ une chapelle ardente, et le lendemain le Duc envoya ses officiers pour reconnaître le corps. Il n'y avait pas lieu de s'y méprendre : on le trouva le visage couvert de son bonnet, qui avait servi à cacher la plaie qu'il reçut à la joue; on le reconnut encore aux coups de poignard que lui avaient donnés Olivier Loyel et Jean Frotier, lorsqu'il fut tombé par terre; il était vêtu de son pourpoint; il avait ses bottines aux jambes, le surplus de ses ornemens ayant été pillé. Tout le monde fut attendri jusqu'aux larmes, à ce triste spectacle. On eut soin de faire embaumer le corps, et de le mettre dans

un cercueil de plomb qui fut porté au milieu du chœur, où il resta pendant le service solennel que fit faire le Duc Philippe, et auquel il assista avec toute sa maison en grand deuil. »

Après cet embaumement, il fut apporté aux Chartreux, et inhumé le 12 juillet suivant dans le second caveau du chœur, où son épouse, Marguerite de Bavière, reçut aussi la sépulture en 1424.

En 1791, lors de l'exhumation qui fut faite des corps de Philippe-le-Hardi et de Jean-sans-Peur, en présence d'un grand nombre de témoins oculaires, dont plusieurs existent encore, notamment MM. Baudot et Saintpère, les cercueils de ces Princes furent déposés dans l'église Saint-Benigne : celui de Philippe, dans la chapelle de la tour méridionale, du côté de la place Saint-Benigne, où il a été retrouvé hier; celui de Jean, dans la chapelle de la tour septentrionale, du côté du séminaire, où les ossemens et les divers objets enfermés avec eux ont été également retrouvés hier.

L'enlèvement clandestin du cercueil de plomb dans lequel le Duc Jean était inhumé, fut fait avec soin, et ses restes respectés, comme on vient de s'en assurer.

L'identité de ces restes résulte encore :

Des cuirs de vache qui servaient de linceul extérieur au corps, et des matières de l'embaumement, lesquels, mentionnés par l'histoire, ont été retrouvés hier, et vont être représentés à l'assemblée;

De la robe de chartreux et du cilice qui les renfermaient (on savait à l'avance, par les témoignages de l'histoire, que le Duc avait été ainsi enseveli);

De la bulle pontificale en plomb trouvée sur la poitrine, et de l'attache en plomb destinée à retenir les cuirs;

Enfin, du fragment de bonnet en fourrure trouvé encore adhérent à une partie de la tête, et mentionné dans le passage de D. Plancher cité plus haut.

A ces preuves se joindront celles fournies par l'examen médical auquel il va être procédé, et dont un Procès-Verbal spécial sera dressé par MM. les docteurs en médecine.

Après cet exposé, M. le Président fait représenter à l'assemblée les corbeilles renfermant les ossemens, les cuirs, les débris de robe de chartreux et de cilice, les matières d'embaumement, la bulle et l'attache de plomb, trouvés hier, et dont Mgr l'Evêque a bien voulu prendre la charge et le dépôt.

Après avoir été respectueusement considérés par l'assemblée, les restes du Prince ont été remis par M. le Président à MM. les docteurs plus haut nommés, pour être soigneusement examinés par eux sans désemparer, et du résultat de leur examen être dressé un rapport détaillé qui demeurera ci-annexé.

Il a été ensuite délibéré unanimement, 1° que dans la journée de demain, et sous la surveillance spéciale de la Commission des Antiquités, le sieur Pouchetty, mouleur, exprès appelé à l'Evêché, prendra le moule de la tête du Duc Jean-sans-Peur, pour être conservé dans les archives de la Commission et dans celles de la ville de Dijon;

2° Qu'une inscription écrite sur vélin, et dont le projet sera soumis demain à la Commission par M. le Président, sera déposée dans le cercueil du Duc, après avoir été renfermée elle-même dans un vase de verre.

En foi de quoi le présent Procès-Verbal, dressé par M. le Président de la Commission des Antiquités, a été, après lecture et approbation, signé par les personnes composant l'assemblée.

## TROISIÈME PROCÈS-VERBAL.

L'an 1841, le samedi 24 du mois de juillet, au palais épiscopal de Dijon, en présence de

MM. Maillard de Chambure, président de la Commission des Antiquités;

*Henri* BAUDOT, secrétaire;
*E.* SAGOT, secrétaire adjoint;
GARNIER, idem;
BAUDOT père, membre de la Commission;
SAINTPÈRE, idem;
GRASSET, idem;
BELIN, . idem;
LACORDAIRE, idem;
MEUNIER, idem;

Et en présence aussi de
MM. DUMAY, maire de la ville de Dijon, membre de la Commission;
DE LA CUISINE, conseiller à la Cour royale;
BRUYS-DES-GARDES, idem;
VULLIEROD, idem;
DUMAY, idem;
VAREMBEY, avocat-général à la Cour royale;
LADEY, professeur à la Faculté de Droit;
L'abbé BAUZON, directeur du grand Séminaire;
L'abbé GRUÈRE, chanoine, et professeur au Séminaire;
SALGUES, docteur en médecine;
LÉPINE, idem;
CLERTAN, idem;
AGNELY, idem;
VÉTU, idem,

Il a été procédé ainsi qu'il suit à la continuation des opérations commencées les deux jours précédens.

Après avoir présenté un projet de l'inscription qui doit être placée dans le cercueil du Duc Jean-sans-Peur, lequel projet est adopté, M. le Président propose et la Commission décide qu'on réunira dans une feuille de plomb séparée, pour les déposer à côté du cercueil, les os étrangers au corps du Duc Jean-sans-Peur, et trouvés dans son caveau, lesquels ont été reconnus par MM. les docteurs en méde-

cine pour être une portion de sternum embaumé, deux os du pied, un humérus gauche, une petite portion de la mâchoire supérieure et la base de l'os frontal d'une femme. Ces ossemens appartiennent probablement à la Duchesse Marguerite de Bavière, épouse du Duc Jean-sans-Peur, laquelle fut inhumée à la Chartreuse, dans le même caveau que le Duc. Cette enveloppe de plomb portera ces mots :

OSSEMENS
TROUVÉS PRÈS DE CEUX
DU DUC JEAN-SANS-PEUR.
1841.

M. Dumay, maire de la ville, donne lecture de deux extraits de manuscrits relevés par feu monsieur son père, sur deux volumes dont il ignore le sort ultérieur. Ces notes, dont l'insertion au Procès-Verbal est unanimement ordonnée, sont ainsi conçues :

« Manuscrit de M. Pérard, petit in-fol° de 33 pag.

» Le 16 mai 1674, la Reine descendit aux caveaux.

» On voit sur le derrière de la tête de Jean-sans-Peur l'ouverture qui lui fut faite d'un coup de hache, sur le pont de Montereau, par Tanneguy du Chatel. Cette ouverture est environ de la longueur (ou largeur) *d'un double.*

» Quarante-cinq ans auparavant, les corps trempaient dans un baume liquide : — alors ils étaient secs. »

« Manuscrit intitulé : *Diverses Pièces et Mémoires contenant la mort de Jean, Duc de Bourgogne, arrivée sur le pont de Montereau le dimanche* 10 *septembre* 1419. (Chambre des comptes de Dijon.)

» Copie de lettre écrite au Duc de Bourgogne, par laquelle on lui manda qu'étant passé à Montereau, il avait vu le lieu où Jean son père avait été massacré, et qu'il avait appris qu'il y avait deux ou

trois personnes à Paris qui savaient la vérité, et qu'un nommé Renaudin le Normand, sachant le dessein du Dauphin, avait fait faire les barrières, lequel dit au président de Provence, qui s'enfuyait entendant le bruit : « Ne t'enfuis point, car tu es consentant du meurtre » comme moi ; » qu'un nommé Gillot Bataille frappa le second coup après Tanneguy du Chatel, dont Charlot Bataille s'était vanté en présence d'un gentilhomme de sa compagnie qui était prisonnier, d'où on fit une chanson :

« Renaudin l'enferma,<br>
» Tanneguy le frappa,<br>
» Et Bataille l'assomma. »

» Cette lettre est sans date, superscription, ni suscription.

» (C'était une correspondance qu'entretenait le Duc de Bourgogne pour avoir des renseignemens sur ceux qui avaient assassiné son père, dont on faisait une information juridique.) »

M. Sagot rappelle qu'il existe dans plusieurs cabinets des parties d'ossemens attribuées aux Ducs de Bourgogne, comme ayant été retirées de leurs tombeaux en 1791. Mgr l'Evêque a même signalé l'existence, entre les mains d'une personne dont le nom est connu, d'une tête conservée sous le nom de Jean-sans-Peur, laquelle aurait été vendue au détenteur, selon son dire, par un habitant de la campagne qui l'aurait enlevée lors de l'exhumation.

La Commission et toutes les personnes présentes, délibérant sur ces diverses observations,

Considérant que l'identité du corps du Duc Jean, parfaitement démontrée et résultant des observations qui précèdent, comme aussi du rapport des médecins, ne permet pas d'admettre celle des ossemens dont on vient de parler ;

Que l'assertion des possesseurs ne repose que sur celle de l'homme inconnu qui aurait profané et volé ces ossemens ;

Que le prétendu enlèvement d'une partie des restes du Duc Jean par suite de cette profanation et de ce vol, est formellement contre-

dit par les observations précitées et les dépositions expresses de MM. Baudot et Saintpère, témoins oculaires de l'exhumation aux Chartreux, du transport de la Chartreuse à Saint-Benigne, et de l'inhumation faite dans cette église, dépositions bien autrement authentiques que celle du profanateur anonyme;

Qu'à la vérité, plusieurs fragmens et des têtes même provenant des tombeaux des Chartreux, mais étrangers aux Ducs Philippe-le-Hardi et Jean-sans-Peur, ont bien pu être enlevés de ces sépultures, vendus et conservés ensuite sous de faux noms;

Qu'il est certain, en effet, que le corps de Philippe-le-Bon, celui de Catherine de Bourgogne, et ceux d'autres Princesses de la Maison de Bourgogne, ont été laissés aux Chartreux et en ont été ultérieurement enlevés;

Qu'on trouve dans les manuscrits des Chartreux, dont l'extrait ci-joint est imprimé dans un ouvrage intitulé *Dijon ancien et moderne*, par M. Maillard de Chambure, page 37, l'énoncé de tous les corps qui étaient inhumés à la Chartreuse, et qui tous, moins ceux de Philippe-le-Hardi et Jean-sans-Peur, ont été dispersés :

« Ces caveaux, placés sous le chœur de l'église, étaient au nombre de trois. Le premier reçut les corps de Philippe-le-Hardi, de Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, sa seconde fille; d'un jeune enfant; de Catherine et d'Isabelle de Penthièvre, filles du Duc Jean, jeunes princesses de grand savoir, dit-on, et de sainte conversation, mais si peu favorisées des dons de la nature, qu'un malhonnête archer, nommé Jehan Radot de Grandfontaine, avait osé dire publiquement que c'étaient vraies chouettes, sauf les plumes : pourquoi il fut condamné à 50 sous d'amende.

» Dans le second caveau reposaient Jean-sans-Peur et Marguerite de Bavière, son épouse; dans le troisième, Philippe-le-Bon et ses deux femmes, Bonne d'Artois et Isabelle de Portugal.

» Le corps de Charles-le-Téméraire, enterré d'abord à Nancy, y resta jusqu'en 1550, que l'Empereur Charles-Quint, son arrière-petit-fils, le fit transporter à Bruges, où son mausolée fut placé près du

tombeau de Marie, sa fille : celui qui avait perdu la Bourgogne, à côté de celle en qui ce beau nom s'était éteint; »

Que dès-lors il est impossible d'admettre, en faveur des fragmens possédés par plusieurs personnes, le moindre soupçon même d'authenticité;

Qu'il est évident que ces personnes ont été les dupes des auteurs des profanations et des vols précités;

Délibèrent, d'une voix unanime, qu'il ne sera rien réclamé de ces prétendus restes, et que la présente protestation sera, au contraire, consignée au Procès-Verbal comme formel désaveu de cette vente frauduleuse et sacrilége.

M. le Président fait ensuite introduire le sieur Pouchetty, mouleur, auquel il remet, en présence de l'assemblée, la tête de Jean-sans-Peur, pour être par lui, et toujours en présence de l'assemblée, moulée à creux perdu, afin d'obtenir un exemplaire unique, lequel sera conservé aux archives de la Commission, sauf à surmouler ensuite un moule à bon creux pour tirer d'autres épreuves. Cette opération terminée, et la tête étant retirée du moule, elle est renfermée sous six sceaux noirs par M. le Président.

Les ossemens et les autres débris provenant de l'exhumation sont également renfermés dans deux corbeilles scellées chacune de six sceaux noirs; après quoi la tête et les deux corbeilles sont transportées dans la chapelle de l'évêché, attenant au salon, par M. l'abbé Colet, grand-vicaire, et l'assemblée tout entière. La clef de la chapelle est remise entre les mains de Mgr l'Evêque.

Cette cérémonie terminée, l'assemblée est prévenue que demain, à deux heures après midi, il sera procédé au placement, dans le cercueil de plomb, du corps restitué dans l'ordre anatomique, accompagné des autres débris provenant de l'exhumation, et en présence de toutes les autorités religieuses, civiles et militaires, exprès convoquées, sauf à statuer ultérieurement sur l'époque et le mode de l'inhumation de ces restes de Jean-sans-Peur, Duc de Bourgogne, dans le caveau où ils doivent être replacés.

En foi de quoi le présent Procès-Verbal, rédigé par M. le Président de la Commission des Antiquités, a été, après lecture et approbation, signé de toutes les personnes y dénommées.

## QUATRIÈME PROCÈS-VERBAL.

L'an 1841, le dimanche 25 juillet, à midi, et dans le salon du palais épiscopal,

En présence de :

Mgr *F.-V.* Rivet, Evêque de Dijon, membre honoraire de la Commission des Antiquités ;

MM. le comte Merlin, pair de France, lieutenant-général de la 18e division militaire ;

Nepveur, premier président de la Cour royale de Dijon ;

Le baron Nau de Champlouis, pair de France, préfet du département de la Côte-d'Or ;

*V.* Dumay, maire de la ville de Dijon, membre de la Commission des Antiquités ;

Maillard de Chambure, président de ladite Commission ;

*Henri* Baudot, secrétaire de ladite Commission ;

*E.* Sagot, *J.* Garnier, } secrétaires adjoints de ladite Commission ;

Le baron Ballyet, intendant militaire ;

Le marquis de Courtivron, ancien maire de Dijon ;

Busset, géomètre en chef du Cadastre ;

Darbois, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts ;

Darcy, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ;

Gaulin, adjoint au maire de Dijon ;

Grasset, conseiller à la Cour royale ;

LACORDAIRE, architecte;

FRANTIN, membre de l'Académie;

PAUL, chef de division à la Préfecture de la Côte-d'Or;

SAINTPÈRE, architecte;

TISSOT, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres;

DE CHRISTOL, professeur de géologie à la Faculté des Sciences;

DEQUET, conservateur des Forêts;

JOANNE, antiquaire : tous membres de ladite Commission des Antiquités;

OUDET, président de chambre à la Cour royale de Dijon;

HENRYS-MARCILLY, conseiller à la même Cour;

BRUYS DES GARDES, idem;

MATHIEU, idem;

DE LA CUISINE, idem;

VULLIEROD, idem;

*E.* BOISSARD, idem;

CHANOINE, procureur du Roi près le Tribunal de première instance de Dijon;

MAILLARD DE CHAMBURE père, juge au même Tribunal;

JOLLY DE SERVETIÈRES, sous-intendant militaire;

DE LA GARENNE, idem;

Le comte *Florimond-Louis* D'AUDIFFRET, receveur général des Finances;

L'abbé DUVAL D'ESSERTENNE, chanoine à la cathédrale;

L'abbé MOREAU, curé de l'église Saint-Benigne;

L'abbé ROYER, vicaire de la même église;

L'abbé *Emmanuel* DE POLONCEAU, ancien vicaire-général du diocèse de Lisieux, demeurant à Paris;

*Louis* RIBAN, colonel du 74$^{e}$ de ligne;

SAUBOUL, lieutenant-colonel du même régiment;

*Edouard* MEADOW, écuyer, capitaine au 2$^{e}$ régiment des milices de Lancastre;

*B.-P.-R.* NANTEUIL, directeur des Postes;

Le comte DE BERBIS;

*James* DE MONTRY, capitaine de la garde nationale;

GODARD-POUSSIGNOL, membre du Conseil général;

Le chevalier DE BERBIS, ancien député;

NAULT, ancien procureur-général, président de l'Académie des Sciences de Dijon;

*Victor* LADEY, professeur à la Faculté de Droit;

DE NOGENT, propriétaire;

*Alfred* LEJÉAS, idem;

LÉPINE, docteur en médecine;

CAMUS, idem;

CLERTAN, idem;

AGNELY, idem;

SAINTPÈRE, idem;

VÉTU, idem;

LUCAN, idem,

Il a été procédé comme il suit à la continuation des opérations commencées les trois jours précédens.

Les corbeilles renfermant les ossemens du Duc Jean-sans-Peur, retirées de la chapelle où elles avaient été placées hier, sont présentées à l'assemblée par M. le Président de la Commission. Les sceaux qui recouvrent ces corbeilles ainsi que la tête du Duc, sont reconnus intacts, et brisés ensuite pour remettre les ossemens à MM. les docteurs chargés du soin de les rétablir, selon l'ordre anatomique, dans le cercueil de chêne doublé de plomb qui doit les renfermer.

Ce cercueil, préparé par les soins de la Commission des Antiquités, mesuré à l'extérieur, a les dimensions suivantes : longueur, 1 mètre 66 centimètres; largeur à la tête, 40 centimètres; largeur aux pieds, 31 centimètres; hauteur à la tête, 36 centimètres; hauteur aux pieds, 29 centimètres.

Pendant que MM. les docteurs s'occupent de replacer dans ce cercueil les ossemens du Prince, M. le Président de la Commission présente à l'assemblée l'inscription sur vélin dont il est parlé au pré-

cédent Procès-Verbal, laquelle est revêtue des signatures et des sceaux de toutes les autorités qui y sont dénommées. Cette inscription est écrite sur une feuille de vélin ayant 42 centimètres de longueur et 30 centimètres de largeur.

Une copie littérale et figurée de la même inscription, écrite sur papier, revêtue des mêmes sceaux et signatures, et destinée à être conservée aux archives de la Commission des Antiquités, est représentée à l'assemblée, ainsi que le vase en verre dans lequel celle écrite sur vélin doit être placée, pour être enfermée dans le cercueil de plomb. Ce vase est un cylindre en verre blanc ayant 45 centimètres de longueur et 5 centimètres de diamètre, terminé, à l'une de ses extrémités, par un pied rond ayant 9 centimètres de diamètre; il est recouvert, à son extrémité supérieure, d'un verre de forme circulaire ayant 7 centimètres de hauteur et 6 centimètres de diamètre. L'espace compris entre le diamètre du cylindre et celui du verre sera rempli demain, après l'insertion de l'inscription, par un mélange de substances résineuses destinées à luter l'un avec l'autre.

M. le Président de la Commission présente ensuite à l'assemblée le résultat du moulage en plâtre de la tête du Duc Jean-sans-Peur, exécuté hier par le sieur Pouchetty. MM. les docteurs en médecine et toute l'assemblée vérifient avec soin, et reconnaissent la parfaite identité de ce moulage par le rapprochement qui en est fait avec la tête même du Duc.

Un moulage spécial de la bulle de plomb sus-mentionnée et de la partie fracturée du crâne est ensuite exécuté sur la tête par MM. Baudot et Sagot, pour les moules être déposés, comme celui dont il vient d'être parlé, aux archives de la Commission des Antiquités.

L'opération du placement des restes du Duc dans le cercueil étant terminée, MM. les docteurs en font voir le résultat à l'assemblée; et il est également, sous la garde de la Commission, offert à la vue d'un grand nombre d'habitans de la ville et d'étrangers, qui se sont présentés pour le visiter, de même que les jours précédens.

A cinq heures et demie, les ossemens trouvés à côté de ceux du

Prince, et décrits dans le précédent Procès-Verbal, sont renfermés, et soudés par le plombier, dans une boîte de plomb ayant 31 centimètres de longueur, 11 centimètres d'épaisseur, 4 centimètres de hauteur, et portant l'inscription mentionnée au Procès-Verbal d'hier.

Ensuite de quoi le cercueil est recouvert de son couvercle, lequel est fixé par des vis, et maintenu par trois bandes de papier revêtues de six sceaux noirs.

La corbeille renfermant les débris de cuirs, de vêtemens, et les autres restes provenant de l'embaumement, qui seront replacés demain dans le cercueil, est fermée de nouveau, et scellée pareillement de six sceaux noirs.

Demain, les autorités dont les noms sont portés sur l'inscription destinée à être placée dans le cercueil, et les membres de la Commission des Antiquités, seront convoqués pour l'achèvement et la clôture de ces opérations.

En foi de quoi le présent Procès-Verbal, dressé par M. le Président de la Commission des Antiquités, a été, après lecture et approbation, signé des personnes y dénommées.

## CINQUIÈME PROCÈS-VERBAL.

L'an 1841, le 26 du mois de juillet, dans le salon du palais épiscopal, et en présence de :

M[gr] *F.-V.* Rivet, Evêque de Dijon;

MM. le comte Merlin, pair de France, lieutenant-général de la 18[e] division militaire;

Le baron Nau de Champlouis, pair de France, préfet du département de la Côte-d'Or;

Chassaigne-Laribière, colonel de gendarmerie;

Maillard de Chambure, président de la Commission des Antiquités;
*Henri* Baudot, secrétaire de ladite Commission;
*E.* Sagot, *J.* Garnier, secrétaires adjoints;
Le baron Ballyet, maître des requêtes au Conseil d'état, intendant militaire;
Peignot, inspecteur honoraire de l'Université;
Baudot père, ancien magistrat;
Saintpère, architecte;
Darcy, ingénieur en chef des ponts et chaussées;
Lacordaire, architecte;
Meunier, inspecteur des Ecoles primaires;
Mouzin-Gérardot, géomètre : tous membres de la Commission;

Et en présence aussi de :

MM. Sédillot, docteur en médecine;
Naigeon, idem;
Agnely, idem;
Saintpère fils, idem

(M. le Premier Président de la Cour royale, convoqué à la réunion de ce jour, n'ayant pu, pour le service de la Cour, y assister, a fait connaître par lettre le motif de son absence.

M. le Maire, convoqué, et également absent pour le service de la ville, a fait connaître le motif de son absence.),

Il a été procédé comme il suit à la clôture des opérations commencées et suivies les quatre jours précédens.

Les scellés apposés hier tant sur le cercueil contenant les ossemens de Jean-sans-Peur, Duc de Bourgogne, que sur la corbeille renfermant les restes de vêtemens et de cuir qui les entouraient lors de l'exhumation, étant reconnus intacts, sont levés par M. le Président.

MM. les docteurs achèvent de placer dans le cercueil les débris de cuirs et de vêtemens renfermés dans la corbeille.

Après quoi l'inscription sur vélin mentionnée aux Procès-Verbaux

précédens, est représentée à l'assemblée, revêtue des signatures et des sceaux qui ont été également rapportés plus haut. La Commission délibère en outre que MM. Baudot père, Saintpère, Petit, Grasset, Sagot et Garnier, membres de la Commission, qui ont concouru personnellement à l'exhumation, apposeront sur cette pièce leurs signatures, ce qui est à l'instant exécuté. L'absence de MM. Grasset et Petit, qui, au même titre, devaient revêtir de leurs noms l'inscription dont il s'agit, ne permet pas d'y comprendre leurs signatures. Celles des membres précités étant attestées par celle de M. H. Baudot, secrétaire, l'inscription, dont le texte suit, enfermée dans une feuille de papier blanc, est roulée et introduite dans le vase en verre décrit au précédent Procès-Verbal, lequel, après avoir été fermé et luté comme il a été dit hier, est placé entre les fémurs du Duc, et maintenu par des débris de ses vêtemens.

## Texte de l'Inscription.

L'AN 1841,
LE 22 DU MOIS DE JUILLET,
LES RESTES MORTELS DE JEAN-SANS-PEUR,
DUC DE BOURGOGNE,
NÉ EN 1371,
ASSASSINÉ AU PONT DE MONTEREAU
LE 10 SEPTEMBRE 1419,
ENSEVELI A LA CHARTREUSE DE DIJON
LE 12 JUILLÊT 1420,
EXHUMÉS EN 1791,
ET
INHUMÉS DANS CE CAVEAU,
ONT ÉTÉ RETIRÉS DE LA TERRE
OU ILS ÉTAIENT ENFOUIS,
ET, APRÈS UNE SOLENNELLE VÉRIFICATION,
REPLACÉS DANS CE CERCUEIL

AVEC LES DÉBRIS DES VÊTEMENS ET DES CUIRS
DANS LESQUELS ILS ÉTAIENT RENFERMÉS;
PAR LES SOINS
DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS
DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR,
ET
SOUS LES AUSPICES
DE
MGR F.-V. RIVET, ÉVÊQUE DE DIJON;
M. LE COMTE E. MERLIN, LIEUTENANT-GÉNÉRAL;
M. NEPVEUR, PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR ROYALE;
M. LE BARON DE CHAMPLOUIS, PRÉFET;
M. V. DUMAY, MAIRE DE LA VILLE DE DIJON;
M. MAILLARD DE CHAMBURE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION.

---

LES DÉTAILS DE CETTE EXHUMATION
ONT ÉTÉ IMPRIMÉS DANS LES MÉMOIRES
DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS,
ET CONSIGNÉS AUX ARCHIVES
DE LA VILLE DE DIJON,
DE L'ÉVÊCHÉ,
DU DÉPARTEMENT,
ET
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

| | |
|---|---|
| Mgr l'Evêque de Dijon. | (*Signature et sceau.*) |
| MM. le Lieutenant-Général. | (*Idem.*) |
| Le Premier Président de la Cour royale. | (*Idem.*) |
| Le Préfet. | (*Idem.*) |
| Le Maire de Dijon. | (*Idem.*) |
| Le Président de la Commission des Antiquités. | (*Idem.*) |

| | | | |
|---|---|---|---|
| MM. Baudot père. | (*Signature.*) | MM. Petit. | |
| Saintpère. | (*Idem.*) | Sagot. | (*Signature.*) |
| Grasset. | | Garnier. | (*Idem.*) |

*Le Secrétaire de la Commission,* H. BAUDOT.

Le plombier étant ensuite introduit, il exécute le soudage exact du cercueil de plomb, qui est recouvert ensuite par le couvercle du cercueil de bois, lequel est fixé par quatorze vis.

Cette opération étant terminée à quatre heures trente-cinq minutes, et M^gr l'Evêque, ainsi que MM. le comte Merlin et le baron de Champlouis, s'étant retirés, il est délibéré que demain 27 juillet, à l'heure de sept du matin, après convocation générale de la Commission, le cercueil renfermant les restes du Duc Jean-sans-Peur sera replacé dans le caveau d'où ils ont été tirés. La boîte de plomb sus-mentionnée sera déposée dans le même caveau. Le cercueil et la boîte seront transportés du palais épiscopal à l'église par les membres de la Commission, précédés de M. le Curé et de MM. les Vicaires de la paroisse Saint-Benigne; une messe basse sera célébrée par M. le Curé, et l'inhumation sera immédiatement achevée.

En foi de quoi le présent Procès-Verbal, dressé par M. le Président de la Commission, a été, après lecture et approbation, signé par toutes les personnes y dénommées.

## SIXIÈME ET DERNIER PROCÈS-VERBAL.

L'an 1841, le 27 du mois de juillet, à sept heures du matin, au palais épiscopal, se sont réunis, pour la cérémonie de la réinhumation du corps de Jean-sans-Peur, Duc de Bourgogne :

MM. le comte MERLIN, pair de France, lieutenant-général;

NEPVEUR, premier président de la Cour royale;

*V.* DUMAY, maire de la ville de Dijon, membre de la Commission des Antiquités;

*C.-H.* MAILLARD DE CHAMBURE, président de la Commission des Antiquités;

*H.* BAUDOT, secrétaire de la Commission des Antiquités;

*E.* SAGOT, *J.* GARNIER, } secrétaires adjoints de ladite Commission;

BAUDOT père, ancien magistrat;

Le baron BALLYET, intendant militaire;

CAUMONT, architecte;

SAINTPÈRE, idem;

LACORDAIRE, idem;

DEQUET, conservateur des Forêts;

PAUL, chef de division à la préfecture de Dijon;

TISSOT, professeur à la Faculté des Lettres;

JOANNE, antiquaire;

MEUNIER, inspecteur des Ecoles primaires;

BELIN, architecte : tous membres de ladite Commission;

L'Abbé THOMASSIN, vicaire-général du diocèse;

SALGUES, docteur en médecine;

LÉPINE, idem;

VÉTU, idem;

DELZONS, capitaine d'état-major, aide-de-camp de M. le Lieutenant-Général.

L'assemblée ayant été introduite dans le salon du rez-de-chaussée au milieu duquel une chapelle ardente avait été préparée autour du corps du Prince, le Clergé de la cathédrale a été prévenu par MM. les secrétaires, et il est arrivé processionnellement, par le passage intérieur du palais, jusque dans le salon de l'évêché.

Après les prières de l'Eglise, le convoi s'est mis en marche, précédé du Clergé psalmodiant l'Office des Morts.

Les cordons du poêle étaient portés par

MM. le Lieutenant-Général,
Le Premier Président de la Cour royale,
Le Maire de la ville,
Le Président de la Commission des Antiquités.

Le corps était porté par

MM. H. Baudot, secrétaire de la Commission;
Sagot, Garnier, } secrétaires adjoints;
Saintpère,
Caumont,
Joanne : tous trois membres de la Commission.

La boîte de plomb plus haut mentionnée, était portée par M. Baudot père, marchant immédiatement derrière le cercueil.

Le cortége a suivi la galerie du palais épiscopal, celle du séminaire, la cour du séminaire; il en est sorti par la porte qui s'ouvre sur la rue Docteur-Maret, et est entré dans l'église Saint-Benigne par le grand portail occidental.

Le corps du Duc ayant été porté ainsi qu'il vient d'être dit jusqu'à la chapelle placée sous la tour septentrionale, du côté du séminaire, dans le caveau de laquelle il a été trouvé et va être replacé, on l'a déposé, ainsi que la boîte de plomb, sur une estrade tendue de noir, comme la chapelle, au pied du caveau; et, après qu'on a eu rétabli autour de lui l'appareil funèbre dont il était entouré à l'évêché, M. le Curé de Saint-Benigne, assisté de ses Vicaires, a célébré, en présence d'une assistance considérable, une Messe de morts, durant laquelle le Clergé a chanté la prose *Dies iræ* et d'autres prières.

La Messe achevée, et les registres de sépulture de l'église Saint-Benigne ayant été présentés à signer successivement et dans l'ordre plus haut indiqué, aux personnes ci-dessus dénommées, M. le Curé a prononcé les bénédictions et les prières accoutumées, et le cer-

cueil, avec la boîte de plomb, ont été descendus dans le caveau par les membres de la Commission qui les avaient apportés de l'évêché.

Le cercueil a été placé dans ce caveau sur deux pierres plates, dans le sens de la longueur de l'église, la tête regardant l'orient. Quatre commissaires, MM. Baudot père, Saintpère, Sagot, et Garnier, sont demeurés présens à l'achèvement de la fermeture du caveau, tandis que l'assemblée retournait au palais épiscopal pour entendre la lecture du Procès-Verbal.

Rentrée en séance, M. le Président de la Commission a exprimé, au nom de cette Société, le vœu que les restes des Ducs de Bourgogne Philippe-le-Hardi et Jean-sans-Peur, retrouvés avec tant de bonheur, ne restent pas plus long-temps enfouis sans honneur, sous un pavé qui n'indique par aucun signe le lieu où reposent ces Princes.

Il ajoute que la cérémonie qui vient d'avoir lieu ne peut être considérée que comme le gage d'une plus complète restitution d'une sépulture digne des anciens Souverains de la Bourgogne; que les questions de haute convenance et d'art que doit soulever la détermination à prendre à ce sujet, réclament le concours des autorités qui ont pris part à ce qui s'est passé aujourd'hui et les jours précédens. Il termine en priant M. le Lieutenant-Général, M. le Premier Président et M. le Maire de vouloir bien répondre au vœu de la Commission, qui aura l'honneur de les convoquer à la prochaine réunion.

Cette proposition étant adoptée, le jour, l'heure et le lieu de la réunion seront prochainement fixés et annoncés par une convocation adressée tant aux autorités qu'aux membres de la Commission.

En foi de quoi le présent Procès-Verbal, dressé par M. le Secrétaire de la Commission, a été, après lecture et adoption, signé de toutes les personnes y dénommées.

# RAPPORT

## DES DOCTEURS EN MÉDECINE

### ET EN CHIRURGIE.

L'an 1841, le 23 du mois de juillet, les Docteurs en médecine convoqués par M. le Président de la Commission des Antiquités, ont procédé, dans l'une des salles de l'évêché, à l'examen d'ossemens humains que l'on avait retirés du caveau situé sous la tour au nord de l'église Saint-Benigne.

Les témoignages historiques, les renseignemens contemporains, mille particularités rapportées dans le Procès-Verbal des fouilles qui les ont fait découvrir, attestaient que ces dépouilles mortelles avaient appartenu à Jean-sans-Peur, l'un des Ducs de Bourgogne. Néanmoins, la Commission des Antiquités, pour couvrir ces restes précieux de toute l'authenticité désirable, et, partant, appeler sur eux le respect qui leur est dû, a voulu joindre à la sanction de l'histoire celle de la science.

Les médecins présens à cette séance ont donc cherché à résoudre la question d'identité touchant les ossemens de ce Prince; et c'est le résultat de cet examen que MM. les docteurs Lépine et Agnely ont consigné dans ce Rapport.

Ces ossemens humains nous ont été présentés dans une corbeille, où se trouvaient pêle-mêle :

Des débris du cuir de vache qui avait servi de linceul;

Des lambeaux du cilice et de la robe de chartreux dont le corps avait été couvert;

Deux pièces métalliques, savoir : une bulle papale en plomb, et une tige plate de même métal, ayant servi d'attache au cuir de vache;

Un lambeau de chair encore adhérent à l'humérus droit, et dans

lequel nous avons pu reconnaître la peau mince, sèche, comme parcheminée, et recouverte d'une croûte épaisse de matière résineuse; les fibres musculaires noires, souples et inodores;

Une portion du cuir chevelu appliquée à la face interne de l'occipital et du pariétal brisés, et portant des cheveux courts, fins et roux;

Enfin, une quantité assez considérable de matière balsamique et résineuse remplissant la cavité crânienne, ayant aussi rempli la cavité thorachique : car deux masses représentant sa forme et sa capacité étaient encore embrassées par un certain nombre de côtes; des empreintes symétriques indiquaient celles détachées, et nous avons reconnu, incrustées dans ces mêmes empreintes, quelques parcelles d'un tissu ferme, bien que mince et translucide : c'étaient sans doute des débris de la plèvre. L'une de ces masses, sciée par son milieu, nous a permis de constater que rien d'organique ne s'y trouvait recélé. Le procédé suivi pour l'embaumement de ce corps avait donc consisté dans l'extraction des viscères de leurs cavités, dans l'introduction de substances résineuses dans ces mêmes cavités, puis dans l'immersion et la conservation du corps tout entier dans un bain composé de baumes liquides.

Après avoir ainsi reconnu et inventorié toutes ces matières étrangères en quelque sorte à l'objet de notre rapport, nous nous sommes occupés à réunir, à disposer suivant l'ordre anatomique, toutes les pièces osseuses retrouvées; à constater s'il y avait entre toutes ces pièces une concordance exacte. Nous nous sommes attachés surtout à les étudier de manière à pouvoir répondre à ces deux questions :

1° Quel a été le sexe, l'âge, la taille, la conformation organigue extérieure du sujet auquel a appartenu ce squelette?

2° Le crâne témoigne-t-il d'une lésion grave? quel est le siége, la nature et l'étendue de cette lésion? quelle sorte d'instrument a pu la produire?

La réponse à ces deux questions, rapprochée des faits et particularités consignés dans l'histoire, devra prononcer sur l'identité de ces dépouilles mortelles.

## Du Squelette.

A l'exception de l'os maxillaire inférieur, d'une clavicule dont M. le docteur Saintpère affirme pourtant avoir reconnu l'existence au commencement de cette séance, et de quelques os des pieds et des mains, nous avons retrouvé l'ensemble des différentes pièces dont se compose le squelette d'un sujet adulte. Parmi les os des mains, nous mentionnerons sept *métacarpiens* et les deux os *semi-lunaires* : d'où la conclusion nécessaire que nul ne peut se trouver en possession d'une main entière de Jean-sans-Peur, si de cette enquête il résulte que c'est bien son squelette que nous avons sous nos yeux.

Indépendamment de ce squelette, que M. Lépine a très-habilement reconstruit, et dont il a maintenu toutes les pièces en rapport par des liens métalliques, nous avons reconnu et mis à l'écart quelques pièces osseuses ayant appartenu à un jeune sujet, et quelques autres encore indiquant un sujet adulte, mais d'une constitution physique bien différente de celle que nous devons attribuer à l'individu qui fait l'objet de ce rapport.

La longueur et le volume des os, leurs courbures, les aspérités de leur surface, la saillie et l'étendue des apophyses articulaires ou d'insertion, l'examen du bassin surtout, nous ont unanimement fait déclarer que ce squelette avait appartenu à un sujet du sexe masculin.

La densité et le poids des os longs, l'épaisseur et la dureté des os larges, les sutures crâniennes pour la plupart entièrement effacées, l'absence d'un certain nombre d'alvéoles à l'arcade dentaire supérieure, l'ossification d'une portion du cartilage thyroïde, nous ont porté à attribuer à ce sujet l'âge de maturité et de force, environ cinquante ans.

La mensuration du squelette artificiellement reconstruit, nous a donné pour sa totalité 1 mètre 70 centimètres. En tenant compte, en outre, de l'épaisseur des disques intervertébraux et des parties molles,

nous arriverons à conclure que ce sujet avait à peu près la taille de 1 mètre 70 ou 80 centimètres.

Enfin, l'examen de toutes les pièces osseuses nous a frappés par une particularité d'organisation d'autant plus importante, qu'elle nous donne sur ce sujet une indication spéciale. En effet, nous avons déjà noté les saillies, les aspérités très-prononcées des os des membres; mais si nous jetons les yeux sur la colonne vertébrale, nous voyons partout une sorte d'exubérance osseuse qui se manifeste à la face antérieure du corps des vertèbres lombaires, et surtout des dernières dorsales, sur quelques apophyses articulaires et transverses, et sur la plupart des apophyses épineuses dorsales, qui s'y manifeste, disons-nous, par des prolongemens irréguliers, de véritables végétations osseuses, destinées à multiplier les surfaces d'insertion musculaire et tendineuse. Cette exagération des saillies osseuses ne serait-elle point une preuve de la prédominance du système locomoteur chez ce sujet, et de sa force physique?

Nonobstant la spécialité de ce rapport, nous ne saurions passer sous silence une rareté anatomique dont l'apophyse épineuse de la septième vertèbre cervicale nous offre ici un exemple : c'est sa division en deux parties distinctes, au point de faire croire, à la première vue, qu'il existe deux apophyses épineuses superposées.

La tête a un volume convenablement proportionné au reste du squelette, ainsi qu'il résulte des mesures ci-dessous mentionnées :

| | | |
|---|---|---|
| Diamètre antéro-postérieur........... | 0$^{m}$ | 17$^{c}$ |
| — transverse................. | 0 | 16 |
| — vertical pris intérieurement... | 0 | 13 |
| Circonférence crânienne............. | 0 | 54 |

Mais ce développement du crâne n'est point uniforme dans ses différentes parties : ainsi, tandis que les régions postérieure et latérale sont saillantes, l'antérieure est très-rétrécie; le front, court et bas, fuit en arrière; une dépression notable et transversalement dirigée entre le coronal et les pariétaux, s'observe au niveau de la suture

fronto-pariétale. Pour compléter cette apparence extérieure de la tête, nous ajouterons que les sinus frontaux sont très-proéminens; que les os propres du nez sont relevés à leur bord libre, caractère anatomique des nez aquilins; que les cavités orbitaires sont très-profondes; que les os jugaux sont larges et saillans; enfin, que l'arcade dentaire supérieure ne nous offre plus que six alvéoles correspondant à trois incisives, la canine, la première petite et la dernière grosse molaire du côté gauche. Sur tous les autres points, cette arcade est pleine et arrondie, ce qui nous prouve que long-temps avant sa mort ce sujet était dépourvu d'une partie de ses dents.

Cette conformation particulière du crâne, ces nombreux signes du peu de volume des lobes antérieurs du cerveau, ce développement plus marqué des parties latérales et postérieures de l'encéphale, ne sont-ils point en rapport avec la conformation organique de ce sujet? et ne pourrait-on pas les donner en preuve que cette tête a fait partie du même individu que le reste du squelette? Nous appuierons, d'ailleurs, cette opinion sur l'exactitude des rapports existant entre les surfaces articulaires des condyles de l'occipital et les surfaces articulaires correspondantes de l'atlas, et aussi sur cette remarque judicieuse de M. le docteur Lépine, que les divers fragmens du crâne ont tous présenté la même dureté, la même résistance à l'instrument perforateur que les autres os du squelette. Cette dernière observation nous indique, en outre, qu'ainsi que tout le reste du squelette, cette tête a été constamment conservée à l'abri des vicissitudes atmosphériques.

Cette étude du squelette nous autorise donc à conclure, pour répondre à la première question, qu'il a appartenu à un sujet du sexe masculin, d'une taille d'environ 1 mètre 75 centimètres, âgé d'à peu près cinquante ans, et d'une constitution athlétique.

## Etude pathologique du Crâne.

La moitié gauche du crâne est entière, la moitié droite est divisée en de nombreux fragmens. Entre ces deux parties se voit une division nettement tranchée, ayant 17 centimètres de long d'avant en arrière, et 31 centimètres dans le même sens, y compris la portion fracturée, qui s'étend en arrière jusqu'au trou occipital. Cette solution de continuité intéresse l'occipital, les deux pariétaux en entier, et partie postérieure du coronal.

Le tiers antérieur de la section proprement dite est taillé perpendiculairement, et présente une légère courbe à concavité extérieure, due probablement à la déviation qu'a subie l'instrument au niveau de la suture fronto-pariétale, où se voit un petit coude.

Le second tiers, ou le médian, est taillé en biseau de dehors en dedans, et de haut en bas il affecte aussi une légère courbe.

Le troisième tiers, ou le postérieur, également taillé en biseau semblable au précédent, est séparé de lui par une petite saillie. Ces deux derniers tiers présentent une surface égale, nette, polie, indiquant une section opérée par un instrument tranchant, lourd et bien affilé.

Le tiers antérieur offre le même aspect; mais entre le tiers antérieur et le tiers médian, se voit une étendue de 2 centimètres, dont la surface rugueuse, inégale, indique au contraire une solution de continuité résultant d'une fracture par éclat.

La portion du crâne située à droite de la section que nous venons d'étudier, est brisée en huit fragmens. Le plus considérable est formé par la moitié de l'occipital, auquel se trouve attachée la portion mastoïdienne du temporal et une partie du pariétal droit; ce dernier os est brisé en quatre fragmens. Le coronal, au-dessus de la bosse frontale, présente un fragment circulaire ayant 5 centimètres de diamètre; le temporal est divisé en deux parties; la base de l'apophyse zygomatique et la cavité glénoïde appartiennent à l'antérieure. Le

huitième fragment est formé aux dépens de la partie postérieure du trou occipital.

Examinés avec soin, tous ces fragmens présentent sur leurs bords les dentelures, les inégalités, les biseaux irréguliers qui dénotent des fractures par éclats.

Ces différentes pièces fracturées, rétablies avec exactitude dans leurs rapports normaux, et fixées entre elles par des liens métalliques, comblent cet énorme trou montré à François Ier par le prieur des Chartreux, en juillet 1521.

Cette étude pathologique du crâne nous autorise donc à conclure, en réponse à la deuxième question, qu'il existe dans ses régions postérieure et supérieure, au niveau de la ligne médiane, une longue et profonde division opérée par un instrument tranchant, et sur la moitié droite du crâne, de nombreuses fractures opérées, soit par l'ébranlement communiqué par l'instrument tranchant qui a si profondément divisé le crâne en deux moitiés, soit par l'action d'autres corps contondans.

Ce Rapport, lu en présence des médecins soussignés, et par eux discuté dans la séance du 30 juillet 1841, a été approuvé et signé.

VALLOT, SALGUES, SÉDILLOT, NAIGEON, LÉPINE, GRUÈRE,
CAMUS, VÉTU, SAINTPÈRE; AGNELY, *rapporteur*.

# NOTE

## SUR LES SUBSTANCES AYANT SERVI A L'EMBAUMEMENT DU DUC JEAN-SANS-PEUR.

M. Delarue, membre de l'Académie de Dijon, pharmacien et chimiste en cette ville, ayant bien voulu se charger de l'examen des substances ayant servi à l'embau-

mement du Duc Jean-sans-Peur, on donnera ici le résumé du travail qu'il a remis à la Commission sur ce sujet :

« Ces matières, dit-il, se présentent sous deux aspects : la partie intérieure de la masse, ayant conservé les caractères physiques d'une résine de consistance molle, plastique, sans odeur sensible, a une saveur assez forte de myrrhe, mais n'est pas amère, comme on aurait dû s'y attendre à la lecture de la formule de l'embaumement du Duc Philippe-le-Hardi, probablement suivie pour la conservation du Duc Jean-sans-Peur, son fils, et dans laquelle l'aloès, résine éminemment amère, joue le principal rôle. (V. manuscrit des Chartreux, transcrit dans *Dijon ancien et moderne*, page 113.)

» La partie extérieure de la masse était à l'état pulvérulent, et, comme la partie intérieure, n'a aucune odeur sensible, une très-faible saveur aromatique résineuse, dans laquelle on reconnaît cependant très-bien les caractères de la myrrhe, mais, comme l'intérieur, sans saveur amère.

» Cent parties de la matière plastique résineuse ont donné :

| | | |
|---|---|---|
| » Solubles à l'éther | 35 | Résines : probablement myrrhe, encens, galbanum, etc. |
| » — à l'alcohol | 48 | |
| » Insolubles dans ces deux véhicules et dans l'eau. | 11 | Poudres de tan, de laurier, etc. |
| | 94 | |
| » Perte | 6 | |
| | 100 | |

» Cent parties de la matière résineuse pulvérulente ont donné :

| | | |
|---|---|---|
| » Solubles à l'éther | 35 | Résines. |
| » — à l'alcohol | 19 | |
| » Insolubles dans ces deux véhicules et dans l'eau. | 42 | Poudres végétales. |
| | 96 | |
| » Perte | 4 | |
| | 100 | |

» Il est probable que toutes les substances solides et solubles ont été dissoutes dans un véhicule, mais il a été impossible de déterminer quel il a été; cependant il y a lieu de croire que ce véhicule a dû être une huile fixe.

» *Signé* DELARUE,

» membre de l'Académie des Sciences de Dijon. »

FIN DU PREMIER VOLUME.

DIJON, IMPRIMERIE DE DOUILLIER. 1841.

# LISTE DES DONS

FAITS

# A LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE

## DES ANTIQUITÉS DE LA COTE-D'OR,

ET DES

# ACQUISITIONS FAITES PAR CETTE SOCIÉTÉ,

DEPUIS SA FORMATION EN NOVEMBRE 1831, JUSQU'AU 10 AOUT 1841 INCLUSIVEMENT.

## Livres, Gravures et Dessins.

### 1832.

M. *Depery*, associé correspondant. — Vies de saint Anthelme et de saint Arthaud, par M. Depery, chanoine de la cathédrale de Belley.

M. *Amanton*, membre titulaire. — Notice sur Uladislas, duc de Cujavie, par M. Amanton.

Rapport fait au nom de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance publique du 3 août 1832, sur les Mémoires envoyés au concours pour les trois médailles d'or accordées en prix, envoyé par M. le Préfet.

M. *Depery*. — Dissertation sur l'emplacement du Mur que César fit construire près de Genève, contre les Helvétiens; par M. Depery.

M. *V. Lagier*. — Notice sur une Médaille inédite de l'empereur Pescennius Niger, par M. de la Plane, ancien procureur du roi à Sisteron.

## 1833.

M. *Bonnetat*, membre titulaire. — Dessin d'une Epée trouvée dans les fouilles du réservoir de Grosbois.

M. *Darbois*, membre titulaire. — Dessin d'un Bas-Relief représentant le Jugement de Pâris.

M. *Nodot*, membre titulaire. — Dessin de Fragmens d'Architecture trouvés à Gissey-sur-Ouche.

M. *de Joursanvault*, associé correspondant. — Dessin d'une Epée présumée être celle de Sacrovir.

## 1834.

M. *Maillard de Chambure*, associé correspondant. — Essai sur l'Ogive, son origine, ses proportions, son tracé et ses développemens, par C.-H. Maillard de Chambure; brochure in-4°.

M. *Etienne Rey*, associé correspondant. — Monumens romains et gothiques de Vienne en France, dessinés et publiés par M. Rey, professeur de l'Ecole royale des Beaux-Arts à Lyon; un magnifique vol. grand in-fol.

M. *Henri Cochard*, associé correspondant. — Eloge de M. Cochard, membre de l'Académie de Lyon, par M. J.-S. Dumas; broch.

M. *Préjan*, associé correspondant. — Notice sur un Monument trouvé à Avallon, par M. Préjan; suivie de sa traduction du Voyage de Pompéi, par l'abbé Romanelli : un vol. in-12.

M. *Joseph Bard*, associé correspondant. — La Vénus d'Arles, deux vol. in-8°.

M. le comte de *Pourtalès*, membre correspondant. — Antiques du cabinet du comte de Pourtalès, décrites par Théodore Panofka, secrétaire de l'Institut archéologique; un vol. grand in-fol. relié, 42 planches.

M. *Sicard*, membre correspondant. — Brochure intitulée : Coup d'œil rapide sur les Guerres anciennes et modernes, et sur les différens genres de tactique employés jusqu'à nos jours.

M. *Depery*, membre correspondant. — Biographie des Hommes célèbres du département de l'Ain, par M. Depery, chanoine, vicaire-général de Belley; un volume in-8°.

M. *Pallu*, membre correspondant. — Manuscrit original en latin, de Pierre Turrel, ayant pour titre : *De la fatale Précision par les Astres, et Disposition d'icelle sur la Région de Jupiter appelée Bourgogne, pour l'an* 1529 *et pour plusieurs années subséquentes*. Lyon, 1528.

M. *Royer-Collard,* membre correspondant. — Une brochure intitulée : La Commission des Archives de l'Angleterre, aux Savants et Antiquaires français.

M. *Mermet* aîné, membre correspondant. — Histoire de la ville de Vienne ; deux vol in-8°. — Brochure intitulée : Les Prélats Espagnols. Lyon, 1835. — Rapport sur les Monumens remarquables de l'arrondissement de Vienne.

M. *Greppo,* membre correspondant. — Quatre brochures intitulées : Notice historique sur les Bibliothèques des Hébreux, par S.-G.-H. Greppo; — Recherches sur les Loteries des Romains, par le même; — Dissertation sur les Laraires de l'empereur Alexandre Sévère, par le même; — Recherches sur les Temples Portatifs des anciens, à l'occasion d'un passage des Actes des Apôtres.

M. *Feriel,* membre correspondant. — Notes historiques sur la Ville et les Seigneurs de Joinville, par M. Feriel, avocat; un vol. in-8°.

M. *Sagot,* membre titulaire. — 1° Le Plan du Terrain et des Substructions de l'emplacement sur lequel la Commission départementale a fait faire des fouilles à Mâlain, par M. Sagot. — 2° Le Plan et Profil d'un des Piliers qui soutenaient la Galerie de bois du pourtour de l'ancien Hôtel de Bernardon, démoli en 1834; par M. Sagot. — 3° Dessin d'une Cheminée du même hôtel (cet ouvrage de sculpture en pierre blanche, a été acheté par M. Bonnet, propriétaire à Champ-Moron), par M. Sagot. — 4° Dessins remarquables de divers objets découverts à Mirebeau, d'après les croquis de M. Mallard, membre correspondant; par M. Sagot.

M. *Marnotte,* membre correspondant. — Dessin d'une Epée trouvée dans le Doubs, par M. Marnotte.

M. *Hurel,* membre titulaire. —Dessin au trait d'une Hache des Caraïbes, trouvée à la Guadeloupe.

M. *Sirodot,* membre correspondant. — Dessin d'un Monument de l'ancienne Eglise du Monastère de Bèze.

M. *Espiard de Montpreseuil,* membre correspondant. — Trois dessins à la mine de plomb, d'après des Restes de Monumens découverts sur le territoire de la commune de Liernais, arrondissement de Beaune.

M. *Bonnet,* membre correspondant. — Six dessins sur une même feuille, d'après des Monumens Sépulcraux gallo-romains, et un dessin de la Chapelle Saint-Jacques; par M. Bonnet.

M. *Pollet,* membre correspondant. — Quatre gravures d'après des Monumens du moyen âge existant à Lyon.

M. *Sagot,* membre titulaire. — Un dessin représentant un Bas-Relief en pierre, trouvé dans les fondations de l'église Saint-Benigne à Dijon. Ce dessin est dû au crayon habile de M. Sagot.

M. *Henri Baudot,* secrétaire. — Le dessin d'une Pierre à aiguiser, scellée dans

une Monture de bois dont la sculpture a le caractère de l'art du moyen âge. Ce dessin, précieux par son exactitude, est de la main de M. Baudot.

M. *Sagot*, membre titulaire. — Un dessin représentant un Autel en pierre, placé dans une chapelle de l'église de Rouvres, construite dans le XV^e siècle. — Un autre dessin d'une Tombe scellée dans le pavement de la même chapelle. Ce monument funéraire en porphyre calcaire rouge (dit pierre de Fixin), avec incrustations en marbre blanc, porte la figure gravée de Monnot-Machefoin, châtelain de Rouvres, garde des sceaux du duc, mort en 1442. Ces dessins sont faits par M. Sagot.

MM. les Membres correspondans de la section de Beaune. — Un dessin de deux Figurines en bronze.

M. *Bourrée*, membre correspondant. — Dessin d'un Cippe à quatre faces, trouvé à Aignay; trois côtés de ce cippe sont ornés de figures en pied.

M. *Gaveau*, membre correspondant. — 1° Le dessin d'une Statue mutilée, trouvée à la ferme de la Vincente, commune de Poiseul-la-Grange; — 2° le dessin d'une Tête de Statue découverte dans ce même lieu; 3° le dessin d'un Monument sépulcral; 4° l'Empreinte d'un Sceau trouvé à Aignay, chez M. Ratier.

M. *Caumont*, trésorier. — Dessin d'un Poignard à poignée de bronze, trouvé à Couternon (canton de Dijon), en juillet 1835, à deux pieds six pouces de profondeur, à l'extrémité de la prairie, climat dit *Voie-Romaine*. Cette arme, qui paraît antique, appartient à M. Lauzanne M..., habitant de Couternon. Ce dessin, fait avec soin et exactitude, est de M. Caumont.

## 1836.

M. *Guérard*, de l'Institut, associé correspondant. — Son ouvrage intitulé : Des Causes principales de la Popularité du Clergé sous les deux premières Races.

M. *Vallet*, associé correspondant. — Annuaire du département de la Haute-Marne pour l'an 1836.

M. *de Mimeure*, associé résidant. — Dessin de l'ancienne Maison du Miroir, à Dijon.

M. *Sirodot*, associé correspondant. — Lithographie représentant les Restes de la Tourelle des Chartreux.

## 1837.

M. *Gauthier-Styrum*, associé correspondant. — Dessin représentant un Poignard, un Eperon et un Fer de Lance.

M. *Coquelu*, associé résidant. — L'Histoire des anciens Rois de Bourgogne, par M. Legouz de Gerland; 1 vol. in-4°.

M. *Vallet,* associé correspondant. — Annuaire du département de la Haute-Marne, 1837.

M. *Lavirotte,* associé correspondant. — Son ouvrage intitulé : Annales de la ville d'Arnay-le-Duc, 1 vol. in-8° avec lithographies, par M. de Saint-Gérand.

Dessin de la Porte-des-Blés, à Notre-Dame de Semur, par M. Bizard. (Acquisition.)

## 1838.

M. *Gaveau,* associé correspondant. — Dessins représentant la Partie inférieure de Cippe de Pouillenay.

M. *Jean Bard,* associé correspondant. — Ses Eloges historiques sur Thomas Forey.

M. *de Saint-Mémin,* membre titulaire. — Dessin d'une rare perfection représentant une Agrafe antique trouvée à Chamoux; — et gravure de la Tapisserie du Siége de Dijon.

M. *Marnotte,* associé correspondant. — Deux dessins représentant, l'un une Epée antique en bronze, trouvée avec d'autres armes dans un tumulus près de Lons-le-Saulnier; l'autre, la Chaire à prêcher gothique qui existait dans l'église métropolitaine de Besançon.

M. *Monard.* — Dessin de la Pierre mouvante d'Uchon.

M. *G. Lapérouse,* associé correspondant. — Son ouvrage intitulé : L'Histoire de Châtillon, en 2 vol. in-8°, avec lith.

M. *Monot.* — Dessin représentant l'ancien Hôpital de la Chapelotte.

M. *Vallet,* associé correspondant. — L'Annuaire du département de la Haute-Marne, 1838.

M. *Marnotte,* associé correspondant. — Dessin d'un Fragment en bronze qu'il croit être le complément de l'épée dont il a envoyé le dessin.

M. *Mongin,* associé correspondant. — Son ouvrage intitulé : Annuaire ecclésiastique et historique du diocèse de Langres.

M. *Joseph Bard.* — Sa brochure ayant pour titre : L'Eglise paroissiale de Saint-Paul; — et sa Monographie de l'église Saint-Vincent de Châlon, et sa notice sur celle de Demigny.

M. *Pistollet de Saint-Fergeux.* — Dessin représentant plusieurs objets antiques.

M. *Jolibois,* associé correspondant. — Son ouvrage intitulé : La Diablerie de Chaumont.

M. *Guignard,* employé aux archives. — Dessin d'un morceau de Sculpture trouvé à Bouilland, au lieu dit le Châtelet.

M. *de Clermont,* associé correspondant. — Dessin d'une Pierre gallo-romaine

trouvée entre Saulon et Layer.—Autre, représentant un Lion de Flandre en cuivre argenté, qui servait de bougeoir au prieur de la Chartreuse de Dijon.

M. *de Chastellux.*—Trois dessins des Fondations d'un Edifice romain découvert au bois des Chagnats, près Avallon. Parmi ces objets se trouve la représentation d'une mosaïque d'un dessin remarquable.

## 1839.

M. *Lavirotte,* associé correspondant. — Sa brochure intitulée : Quelques Faits du vieux temps. Notice sur Robert de Martempuys, dit le Diable, bailli d'Autun.

M. *Pistollet de Saint-Fergeux.* — La première partie d'un ouvrage ayant pour titre : Antiquités de Bourgogne (diocèse de Langres), par J.-B. Charles, prêtre de Langres; et plusieurs dessins.

M. *Garnier,* associé résidant. — Dessin colorié représentant le Drapeau de la Ligue, et plusieurs Casques conservés dans la bibliothèque de Beaune.

M. *Brunette,* associé correspondant. — Recueil de dessins lithographiés, intitulé : Album de la Champagne.

M. *Louis Paris,* associé correspondant. — 2 vol. in-8° intitulés : Chronique de Nestor, traduite en français d'après l'édition de Saint-Pétersbourg. Un autre vol. in-8° ayant pour titre : La Chronique de Rains (Reims).

M. *Pierquin de Gembloux,* associé correspondant à Bourges. — Plusieurs de ses brochures dont la nomenclature suit :

1° Lettre à M. Depuis, sur l'Histoire de Nevers. Nevers, 1839.

2° Lettre à M. Raynal, sur une Inscription grecque inédite trouvée à Marseille.

3° Lettre sur un Monument de Théologie arétonétique. Grenoble, 1837.

4° Lettre à M. l'évêque de Nevers, sur un Musée catholique du Nivernais. Nevers, 1839.

5° Lettre à M. Laureau de Thorey, sur le Mont-Beuvraich.

6° Lettre à M. Matter, membre de l'Institut, sur les Antiquités de Grenoble. Grenoble, 1836.

7° Lettre à M. Gauthier, sur les Antiquités de Gap. Grenoble, 1837.

8° Lettre à M. Cournot, sur les différens noms donnés à la rivière d'Isère.

9° Londres et Grenoble, Henri VIII et les Chartreux, Mignard et les Suppliciés.

10° Lettre à M. Desvarannes, sur les Antiquités d'Autun. Nevers, 1838.

M. *J. Pautet,* associé correspondant. — Ses brochures sur la Loi Salique et l'ancien Hôtel-de-Ville de Beaune.

M. *Dubois,* associé correspondant. — Dessins de la Mosaïque de Membrey.

M. *de Saint-Mémin.* — Dessins des Antiquités trouvées à Goncelin (Isère).

M. *Quantin*, associé correspondant. — Sa Notice sur la ville de Chablis.

M. l'*abbé Mallat*, associé correspondant. — Sa brochure intitulée : Une Couronne à Marie, contenant la traduction de plusieurs miracles attribués à la Notre-Dame de Beaune. — Trois numéros de la Revue de la Côte-d'Or, contenant trois articles sur les bons Tableaux qui décorent les églises de cette ville. — La description des trois Bas-Reliefs placés dans l'un des faubourgs de la même ville.— Quatre Inscriptions qui se voient à l'Hôtel-Dieu.

M. *F. Lajard*, associé correspondant. — Les deux premières livraisons de son magnifique ouvrage intitulé : Le Culte de Vénus en Orient et en Occident; et son Tableau du Système Théogonique et Cosmogonique.

M. *le docteur Auzoux*. — Deux brochures in-8° : 1° Leçons élémentaires d'Anatomie et de Psychologie, et 2° Rapport sur l'Anatomie clastique.

M. *le baron Ladoucette*. — Une brochure ayant pour titre : Compte rendu des travaux de la Société Philotechnique.

M. *V. Dumay*, associé résidant. — Sa Notice historique et statistique sur les Etablissemens de Bienfaisance de la ville de Dijon, destinés au traitement des maladies et infirmités, ou à servir d'asile à la vieillesse ou à l'enfance.

M. *de Saint-Mémin*. — Un volume de M. Mionnet sur la valeur des médailles.

M. *Bouault*, directeur de l'école de dessin de Semur. — Dessin d'un Marteau en fer, ouvrage de serrurerie ancienne.

Traité élémentaire de Numismatique, par Jacob K. (Acquisition.)

M. *Nodot*, associé correspondant. — Dessin d'une espèce de Pelle en bois de chêne, trouvée à Beauregard, près de Semur, dans une ancienne mine exploitée jadis par les Romains, et de Clous dont la tête représente une tête de bélier.

## 1840.

M. *Greppo*, associé correspondant. — Sa brochure intitulée : Lettre à M. le docteur Labout, sur une Inscription funéraire du musée de Lyon, qui paraît avoir appartenu à une famille chrétienne.

M. *Garnier*, associé résidant. — Son Rapport imprimé sur les Archives des Hospices civils de Dijon, adressé aux administrateurs de ces établissemens.

M. *A. d'Archiac*. — Description en langue française des Monumens d'Athènes, par un Athénien; 1 vol. in-8°.

M. *Joseph Bard*. — La première livraison de ses Mélanges monumentaires.

M. *Gaveau*, associé correspondant. — Première livraison de l'ouvrage intitulé : Archéologie celto-romaine de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, dont il est collaborateur.

M. *Berher fils,* membre titulaire. — Manuscrit intitulé : Eclaircissemens sur la dispute d'Alise en Bourgogne et la ville d'Alez, capitale des Cévennes, en Languedoc, au sujet de la fameuse Alesie, assiégée par César.

M. *Loguin.* — Numéro 162 du 27e vol. du Spectateur Militaire, contenant une notice sur les opérations militaires de César contre Alise, accompagnée d'une carte des lieux.

M. *Tissot,* membre titulaire. — Son Histoire abrégée de la Philosophie; 1 vol. in-8°.

M. *Joseph Bard.* — Sa Statistique monumentaire dressée dans la ville de Ravennes; broch. in-8°.

M. *Loydreau,* associé correspondant. — Dessin d'une Statuette en bronze trouvée au hameau de la Vigne.

M. *Maillard de Chambure.* — Don d'une brochure in-4° contenant des Inscriptions relevées par M. Mérimée; et d'un dessin au trait d'une Hache en fer trouvée près de Châlon-sur-Saône.

M. *de Clermont.* — Dessins de Fers antiques trouvés au Vieil-Evreux.

M. *de Saint-Mémin.* — Dessin d'un Vase à une anse, trouvé dans l'église Saint-Martin d'Avallon.

M. *A. Flacheron.* — Son mémoire sur trois Aqueducs qui amenaient autrefois à Lyon les eaux du Mont-d'Or, de la Brevenne et du Gier.

M. *Gauthier-Styrum,* associé correspondant. — Dessins de la Statuette en bronze trouvée à Esbarres, et des objets d'antiquités trouvés à Broin.

M. *Brunette,* associé correspondant. — Lithographies au trait, représentant l'Arc-de-Triomphe de Reims, et sa restitution.

## 1841.

M. *Ch. de Sarcus,* associé correspondant. — Dessins représentant des Monumens funéraires gaulois existant aux environs de Saulieu.

Numéros 1, 2, 3 et 4 du 7e vol. du Bulletin Monumental de M. de Caumont. (Acquisition de la commission.)

M. *Castagnoli.* Première livraison du 1er vol. de la nouvelle série in-8° du journal *il Solerte.*

M. *Claudon,* associé correspondant. — Dessin d'une Fibule en argent, de forme ronde.

M. *Feriel,* associé correspondant. — Sa brochure intitulée : Notice sur le Sépulcre de Chaumont.

M. *Mallat,* associé correspondant. — 1° Dessin d'un Encensoir en cuivre doré, de

1443; — 2° dessin représentant une Tombe gravée qui se trouvait jadis dans la chapelle des commandeurs de l'ordre de Malte à Beaune.

M. *Jules Pautet*. — Revue de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne, numéros du 1er avril au 1er août 1841.

M. *Sagot*. — Dessin géométrique d'un Fragment d'Archivolte trouvé dans les fouilles des aqueducs des fontaines, près du lieu où était autrefois située la Porte-aux-Lions.

Les nos 1, 2 et 3 du Bulletin de la Société de l'Histoire de France. (Echange.)

M. *Marquiset*, associé correspondant. — Dessin d'une croix du 14e siècle, donnée au chapitre d'Arbois par Philippe d'Arbois, évêque de Tournay.

M. *Vienne*, associé correspondant. — Son ouvrage intitulé : Promenades dans Toulon ancien et moderne; 1 vol. in-12.

M. *Castagnoli*. — Deuxième livraison du 1er vol. de la nouvelle série in-8° du journal *il Solerte*.

Septième livraison de juin 1841, tom. 4, des Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France.

M. *Valtet*, associé correspondant. — Son Annuaire du département de la Haute-Marne, année 1841; 1 vol. in-12.

M. *Feriel*.—Sa Description de la Chapelle Sainte-Anne au cimetière de Joinville, brochure.

Les numéros 3, 4, 5, et 6 du 7e vol. du Bulletin Monumental de M. de Caumont.

M. *Henri Baudot*, secrétaire. —Dessin des frises en inscription trouvée à Mémont en juillet 1840.

L'Art considéré comme Symbole dans l'état social, par M. Louis Dussieux; brochure. (Acquisition.)

M. *Joanne*. — Dessin au trait d'une Figurine en bronze représentant une femme nue, trouvée à Dijon le 14 juillet 1841, à l'embranchement des rues Legouz-de-Gerland et Chabot-Charni, en creusant le sol pour la construction de l'aqueduc des fontaines.

## Médailles et Objets d'Antiquités.

### 1832.

Divers objets offerts à la Commission par M. de *Joursanvault*, membre correspondant, résidant à Beaune, savoir :

1° Fragment d'un Vase de terre cuite, orné de deux figures de danseuses en re-

lief, élégamment dessinées et d'un travail recherché; cette pièce d'ancienne poterie a une couverte verdâtre foncée.

2° Petite Figure en bronze fragmentée. C'est un homme barbu, coiffé du bonnet des barbares nommé le *strobilus* ou *strobulus*, dont la partie alongée en pointe, ressemble, par sa forme et ses stries en spirales, à une pomme de pin, d'où lui vient son nom. (*Strobilus* ou *strobulus*, pomme de pin, tête d'artichaut.)

3° Fragment en bronze de la Chevelure d'une tête de grandeur naturelle.

4° Empreinte en cire rouge d'un Cachet appartenant à M. Chalumeau, résidant à Beaune. Ce cachet porte en légende ces mots écrits en caractères gothiques : Simon de Beurleville. L'écu ancien (triangulaire mixtiligne) est *au champ semé de croix tréflées sans nombre, et à la bande chargée d'un croissant en tête.* Il a pour cimier le heaume surmonté d'un panache, et pour supports deux griffons.

## 1833.

105 Médailles petit bronze, données à la Commission par M. Forey, maire de Nuits. M. Baudot en a donné l'explication dans la séance du 15 janvier.

| | |
|---|---|
| 36 de Constans (335 à 350), petit bronze du plus petit module........ | 36 |
| Sénat de Byzance, *idem*........................................ | 3 |
| Tétricus (268 à 274), *idem*.................................... | 1 |
| Domitien (87 de J.-C.), bronze moyen............................ | 1 |
| Claude-le-Gothique (266 à 270), petit bronze du plus petit module..... | 1 |
| Maxence (306 à 312), *idem*..................................... | 1 |
| Constantius (350 à 361), *idem*................................. | 32 |
| Flavius Julianus Constantius, *idem*............................ | 3 |
| Constantinus (306 à 337), *idem*................................ | 14 |
| Constantin jeune (316 à 340), *idem*............................ | 7 |
| Incerta, *idem*................................................. | 6 |
| | 105 |

M. *Morland* a donné à la Commission quatre Fragmens de Poterie romaine. La couverte est rouge et du même ton que la substance du têt : deux de ces pièces, qui ont pour ornement en relief l'une une châsse, et l'autre un feston de feuilles rongées régulièrement, sont en partie colorées en noir, ce qui semble être l'effet de l'usage que l'on aurait fait anciennement des vases pour la cuisson. Un troisième fragment porte quelques ornemens dont il serait difficile de déterminer le caractère. Le quatrième offre la totalité du profil du vase, et le moyen d'en refaire un de la même forme.

M. le docteur *Morland*, membre résidant, donne divers objets, savoir :

1° Fragmens de Fibules, de Rosettes, de Plaques de Bronze, dix-sept pièces;

2° Une Tête casquée en pierre tendre, trouvée à Alise (fruste);

3° Une Tête de profil en marbre blanc, Bas-Relief d'application, Portrait d'un Cardinal.

M. *Nodot*, membre résidant, donne :

1° Un Bracelet antique de bronze brisé en deux pièces. Les deux extrémités, qui n'étaient pas réunies par une soudure, ont la forme d'un bouton à facettes. Le cylindre qui fait le reste de cet ornement militaire romain, est strié transversalement, et forme une corde d'environ une ligne et demie de grosseur;

2° Fragment du bord supérieur d'une Patère de bronze, ayant environ quinze lignes en carré;

3° Un Têt de Poterie romaine de couleur rouge, qui offre la totalité du profil du vase, dont le diamètre était d'environ trois pouces et demi, et la hauteur de deux pouces.

M. *Chaussier*, membre résidant, donne :

1° Plusieurs Fragmens de Vases de Poterie romaine, trouvés sur le territoire de Mâlain;

2° Deux Morceaux de Sculpture antique en pierre tendre : l'un est une Tête de Vieillard barbare, l'autre une Tête de Lion. La partie supérieure de ces têtes est façonnée en tailloir; ce qui montre qu'elles peuvent avoir servi de support à un membre d'architecture. Ces objets, comme les précédens, ont été trouvés à Mâlain.

M. *Vallot*, secrétaire général de la Commission, donne un Cachet portant des Armoiries, dont la Légende est en caractères gothiques.

M. le docteur *Morland*, membre résidant, donne un beau Fragment d'une Amphore. C'est la partie supérieure du vase, savoir : la bouche, le col, et les deux anses qui y sont attachées. L'orifice a environ trois pouces de diamètre au goulot, et sept pouces d'évasement.

M. *N*... donne une Pièce de Monnaie d'argent de Jean-sans-Peur, Duc de Bourgogne.

M. *Chaussier*, notaire à Fontaine-Française, donne deux Médailles gauloises en argent.

M. *Claudon*, curé de Çessey-sur-Tille, fait don d'un Cachet de médecin-oculiste romain, trouvé près de la voie romaine qui passait par Genlis et Arc-sur-Tille.

M. *Nodot* donne :

1° Un Fragment de Ciboire en cuivre doré, trouvé à....;

2° Une Boucle de Baudrier antique;

3° Une Pièce de Monnaie du temps de Louis XII. La tête du roi est frappée sur une des faces.

M. *Lacordaire* donne un petit Buste de bronze antique, creux, et surmonté d'un couvercle à charnière, qui peut avoir été destiné à renfermer des parfums. Cette pièce, d'un travail recherché et couverte d'une belle Patine, a été trouvée à Aisey-le-Duc.

M. *Hurel,* ingénieur en chef, membre résidant, donne trois Médailles impériales, qui lui ont été remises par M. Dugied, de Pontailler, qui les a trouvées dans la Saône : 1° *Antonius Pius;* 2° *Titus Vespasianus;* 3° *Trajanus.*

M. *le marquis de Courtivron,* membre correspondant, remet à la Commission, de la part de M. le maire de Verrey-sous-Drée, une Inscription relative à la fondation d'une chapelle bâtie près du château, et fondée en 1547. Elle est sur bois, et peinte à l'huile; elle porte les armoiries du fondateur et de la fondatrice, Jean de Plaisance, chevalier de *Varré* (sic), et Antoinette de *Fontettes* (sic) sa femme. Celles du mari ont pour devise : *Omnia morte ruunt,* sur une banderolle placée entre les deux écus, et cette légende : *Spes mea Deus.*

## 1834.

M. *Locquin,* membre correspondant. — Fragment de Brique romaine trouvé dans les environs de Mirebeau, portant cette inscription :

LEG. VIII. AVG. LAPPIOLEG.

M. *Chaussier-Morizot,* membre titulaire. — Inscription sépulcrale de forme triangulaire, découverte à Gissey-sur-Ouche, dont M. Nodot, membre titulaire, a fait un dessin, déposé dans les cartons de la Commission.

Une Plaque de Bronze découpée en forme de soleil, trouvée à Mâlain.

M. *Gauthier-Styrum,* membre correspondant. — Une Dague assez bien conservée, de la fin du XVIe siècle.

M. le baron de *Joursanvault,* membre correspondant. — Une grande Boucle, avec deux plaques, dont l'une est adhérente à la boucle, damasquinée en argent. Les ornemens qui décorent cette pièce ont une parfaite analogie avec ceux que l'on voit sur de semblables objets que M. Henri Baudot a découverts à Charnay-sur-Saône. On soupçonne que ces Boucles étaient attachées à de larges baudriers, et qu'elles ont appartenu à des guerriers francs, à la fin du Ier siècle de la monarchie française. Les croix représentées par le travail de la damasquinerie font voir que ces boucles ont été fabriquées depuis l'établissement du christianisme dans les Gaules. Cet objet a été trouvé dans des fouilles faites à Pommard.

M. *Maria*, membre correspondant. — Deux objets en Fer forgé dont on ne reconnaît pas l'usage. — Quatre Médailles d'argent, et neuf de bronze.

M. *Chaussier-Morizot*, membre titulaire. — Un Style, divers Fragmens de petits objets de bronze; et une Hache en fer, plusieurs Médailles gauloises frustes, et huit Médailles romaines, trouvées à Mâlain.

M. *Collin*, membre correspondant. — Un Fer de Lance antique, en bronze, d'une belle conservation, trouvé dans les fouilles de l'écluse de Royaumont (Seine et Oise).

M. *Hurel*, membre titulaire. — Une Hache des Caraïbes, en pierre siliceuse, trouvée à la Guadeloupe.

M. *Boudot*, président. — Un Sceau des Cordeliers de Narbonne. — Un Sceau de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon. — Neuf Médailles romaines, et dix-sept Jetons ou Monnaies.

M. *Locquin*, membre correspondant. — Une Cassolette de bronze émaillé, trouvée à Mirebeau.

M. *Antide de la Falconnière*, membre correspondant. — Une Lame d'Epée de bronze, trouvée sur la montagne d'Argey (canton de Liernais).

M. *de Boullongne*, membre correspondant. — Divers Fragmens de Poterie romaine, et plusieurs Débris de Vases de verre coloriés, trouvés dans un champ voisin du château de Cîteaux. — Une Base de Colonnette de pierre blanche.

M. *Adrien Baudot*, membre correspondant. — Un Chenet de fer forgé, d'une dimension très-élevée et forte; bel ouvrage de marteau du xv$^{e}$ siècle. — Deux Fragmens de Pierre tumulaire antiques, trouvés dans les fondations des anciens murs de Dijon.

M. *Nodot*, géologue, membre titulaire. — Un ancien Cadran solaire en métal, ouvrage prussien.

La Colonne milliaire de Sacquenay est déposée au musée de la Commission.

M. *Chaussier-Morizot*, membre titulaire. — Un Sceau papal.

M. *Collardot*, régisseur au château de Gilly. — Un Fer de Flèche antique, et deux Fers de Dards, trouvés à Gilly. — Une Médaille d'argent, et huit en cuivre.

M. *Joanne*, membre correspondant. — Deux Fragmens de Sculpture architecturale en pierre. — Quatre Pièces d'anciennes Ferrures.

M. *Gros*, propriétaire au canton de Nuits. — Une Lame d'Epée antique en fer, très-endommagée par la rouille, trouvée dans un champ appartenant au donateur.

M. *Morland*, membre titulaire. — 6 Médailles en argent, 94 Médailles romaines, 87 Pièces de Monnaies françaises et étrangères.

M. *Vallot*, membre titulaire. — Neuf Médailles romaines, trouvées à Pouilly-en-Montagne; quatre Jetons ou Monnaies.

M. *Pataille,* associé correspondant. — Deux Médailles romaines, et une Médaille gothique.

M. *Mallard,* membre titulaire. — 26 Jetons du temps de Louis XIV. — Médaille de Marc-Aurèle.

M. *Mouzin-Gérardot,* associé résidant. — Six Médailles ou Jetons.

M. *Larché.* — Jeton de Maire en argent.

M. *de Saint-Mémin,* membre titulaire. — Une Médaille romaine.

M. *Forey,* associé correspondant. — Une Pièce d'ancienne Monnaie française.

M. *de Pesme.* — Quatre anciennes pièces de monnaie.

M. *Darcy,* associé résidant. — Onze Médailles anciennes.

M. *Sirodot,* associé correspondant. — Onze Médailles romaines, dont trois ont été découvertes à Rome-sous-Bèze.

M. *de Saint-Seine.* — Trois Médailles romaines et un Jeton.

Amulette d'argent ayant la forme d'un enfant au maillot. (Acquisition.)

## 1835.

M. *Espiard de Montpreseuil*, membre correspondant. — 1° Une Dague du XVI<sup></sup>e siècle, endommagée par la rouille; — 2° Fragmens de Poterie et de Verre antiques; — 3° un Tuyau quadrangulaire de Conduite de chaleur, d'une parfaite conservation. Ces objets ont été découverts sur le territoire de la commune de Liernais, arrondissement de Beaune.

M. *Lacordaire,* membre titulaire. — De la part de M. Philippon, maître de forges à Brazey : — Un Vase antique en verre, en forme de fiole, bien conservé.

M. *Henri Baudot,* secrétaire. — Sceau gothique, portant la figure de saint Pierre. Ce sceau a été trouvé à Montagny, près Saint-Jean-de-Lône, arrondissement de Beaune (Côte-d'Or).

M. *Viard,* membre correspondant. — 1° Un Sceau du XVIe siècle, avec la légende *Sel Philippe de Malin ;*— 2° Fragment d'un Groupe en Pierre, composé de la partie inférieure d'un Torse auquel est attaché le bras d'une autre Figure, trouvé près de Sacquenay; — 3° une Médaille romaine, et trois Jetons ou Monnaies anciennes.

M. *Caumont,* membre titulaire. — Un Bas-Relief fragmenté, représentant Mercure, aux pieds duquel sont placés un coq et un bouc.

M. *Boudot,* président. — Cachet de l'Université de Dijon de 1722.

M. *Morland*, membre titulaire. — 1° Huit Fibules et Clefs antiques en bronze; 2° empreinte en cire d'un Sceau du Chapitre de Beaune.

M. *Coquelu*, membre correspondant. — 1° Deux Fragmens de candélabres en marbre, provenant de l'église des Cordeliers de Dijon; — 2° deux Figurines en albâtre fort détériorées, provenant du même lieu.

M. *Morland*, membre titulaire. — Un Etrier ancien, qui semble avoir appartenu à une femme.

M. *Guichot fils*, membre correspondant. — 1° Un Tronc portatif, en bois de chêne, dont les sculptures représentent les attributs d'un pèlerin; — 2° une Clef antique en bronze.

M. *Pataille*, membre correspondant. — Une Balle de fer fondu, dite Biscayen, trouvée sur le territoire de la commune de Maxilly.

MM. *les Membres correspondans de Beaune.* — Empreinte en cire des Sceaux de la Collégiale et du Bailliage de Beaune.

M. *Mallard*, membre correspondant. — 1° Une petite Figure égyptienne, recouverte d'un bel émail vert, du genre de celles dites Figurines funéraires; — 2° Instrumens de bronze, ressemblant à des spatules, trouvés dans le canton de Mirebeau.

M. *Morland*, membre titulaire. — Plusieurs Fragmens de Verre colorié.

M. *Chaussier-Morizot*, membre titulaire. — Plusieurs Fragmens de Sculpture antique en pierre blanche, trouvés à Mémont et à Mâlain.

M. *Morisot*. — Deux Médailles romaines.

M. *Ally*, associé correspondant. — 121 Pièces de Monnaies anciennes, et 14 Médailles romaines.

M. *Chapluet*, associé résidant. — Douze Pièces d'ancienne Monnaie, dont sept trouvées à Aignay-le-Duc.

M. *de la Falconnière*, associé correspondant. — Trois Médailles romaines en argent.

M. *Fèvre*, associé correspondant. — Plusieurs Médailles romaines et Jetons.

M. *Cugnotet*. — Deux Pièces d'ancienne Monnaie.

M. *Maillot*. — Une Monnaie de Philippe-le-Bon.

M. *H. Noirot*. — Une Médaille romaine, trouvée à Francheville.

M. *Gaveau*, associé correspondant. — Cinq Médailles romaines, dont trois en argent.

Lion en bronze, trouvé dans la Saône, à Pontailler, à 4 m. 90 c. de profondeur.

M. *Forey*, membre correspondant. — Un Coin de Faux-Monnayeur à l'effigie de Henri IV, trouvé scellé dans l'épaisseur d'un mur du château de Meuilley, canton de Nuits. — Un Monétaire en or, de la première race des Rois de France. — Une Médaille romaine, et d'autres Monnaies.

M. *Nodot*, membre correspondant. — Fragment d'Ornement en bronze, trouvé à Sainte-Reine (Alise); et une Pièce de Monnaie ancienne.

M. *Monot*, membre titulaire. — Timbre d'un Casque en fer, de la fin du xv^e^ siècle, trouvé à Gevrey, en 1835, dans les fossés de l'ancien château.

M. *Dubard*, de Curley, membre correspondant. — Un Sceau du moyen âge, portant cette inscription, *S.* (Sigillum) *Nicolae Dogueti canonici rhemensis*, trouvé sur le territoire de la commune de Nuits.

## 1836.

M. *Coquelu*, associé résidant. — Ornement en fer d'une Porte du Chœur de l'Eglise de Saint-Philibert-sous-Gevrey.

M. *Chaussier-Morizot*, membre titulaire. — Masse d'armes, Marteau d'armes, et Paire d'Eperons, provenant de la vente de l'arsenal des ducs de Saulx, à Lux.

M. *Amiot*, de Dijon. — Petit Bas-Relief en pierre blanche, représentant un Moine de l'ordre de Saint-Bruno.

M. *de Corley*, associé correspondant. — Cent deux Médailles, trouvées près de Nuits.

M. *Sagot*, membre titulaire. — Quatorze pièces de Monnaie ancienne.

M. *Saintpère*. — Dix Médailles romaines non reconnues.

M. *Locquin*, associé correspondant. — Carreau de pâte de verre.

M. *Chaussier-Morizot*. — Neuf Médailles romaines, une Clef, et des Débris de Poterie, trouvés à Mâlain; plus deux Boîtes pour le scrutin, quinze Monnaies françaises.

M. *Coquelu*. — Onze Jetons ou Médailles.

M. *Moyne*, percepteur à Normier. — Monnaie du duc de Rhétel.

M. *X. Forneret*. — Une Médaille romaine, et une autre en plomb.

M. *Poupier*, membre titulaire. — Deux Vases en terre, renfermant des Pièces de monnaie du Bas-Empire, trouvés dans l'intérieur du clos de l'hospice Sainte-Anne de Dijon; plus huit Médailles, et cinq Clous en fer, et deux petites Pièces de monnaie ancienne des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, trouvées dans l'ancien cimetière Notre-Dame de Dijon.

M. *Hurel*, membre titulaire. — Monnaie de Charles V, trouvée à Fontaine-Française.

M. *de Charrey*, membre titulaire. — Collection de cent vingt-cinq Jetons des anciens Maires de Dijon.

M. *Chapluet*, associé résidant. — Quatre Jetons de Maire, et deux Médailles romaines.

M. *Bartholomey*. — Fibules, Clef en fer, Fragmens de Poterie, deux Têtes de Mercé, et Lampe antique.

M. *de Chambure*, associé correspondant. — Trois Médailles romaines, deux Jetons des Etats, 1636, 1639, six Pièces d'ancienne Monnaie française, divers Fragmens

d'Architecture, Sculpture et Mosaïques, trouvés aux fouilles des sources de la Seine.

M. *Pataille*, associé correspondant. — Pièce d'Argent ancienne.

M. *Pacaud*, associé correspondant. — Treize Médailles romaines, trouvées près de la colonne de Cussy.

M. *Petit*, membre titulaire. — Huit Pièces de Monnaie ancienne trouvées dans l'emplacement de la nouvelle église de Brazey-en-Plaine, et trois Jetons trouvés dans le Château de Dijon.

M. *Maillot*. — Médaille romaine, et quatre Pièces de Monnaie ancienne.

M. *Monot*, membre titulaire. — Bague en fer incrustée d'argent, et Fragment de Cotte de Maille.

M. *Darcy*, membre titulaire. — Un Biscayen, une Dague, un Fer de Lance, des Morceaux de Cotte de Maille, un Bassin de cuivre, quinze Médailles romaines, et plusieurs Pièces de monnaie étrangère.

M. *Boudot*, membre titulaire. — Trois Médailles romaines, et quatre Jetons.

M. *Feriel*, associé correspondant. — Quinze Médailles romaines et un Jeton trouvés à Joinville.

M. *Chaussier-Morizot*, membre titulaire. — Un Instrument de Torture, une Ascia, et deux objets en Fer paraissant avoir été des Instrumens d'Agriculture.

M. *Sirodot*, de Bèze, associé correspondant. — Vingt-trois Pièces de Monnaie et Jetons; et lithographie représentant les Restes de la Tourelle de la Chartreuse de Dijon.

M. *Gillet de Thorey*, associé correspondant. — Vingt-six Médailles romaines trouvées à Gevrey, et une petite Tête en pierre tendre figurant un Vieillard barbu.

M. *G. Berlier*. — Médaille en bronze de Ptolémée.

M. *de Saint-Mémin*, membre titulaire. — Potence de Puits du XVe siècle, représentant un singe dans une posture indécente.

M. *Morelot*, d'Eguilly. — Deux empreintes de deux anciens Sceaux trouvés aux environs de Grandchamps.

M. *Hanriot*. — Fragmens d'objets en Bronze et Médailles trouvés à Alise.

M. *Monot*, membre titulaire. — Cent trente Monnaies ou Médailles, et une Bague en fer damasquiné en argent, avec cette légende : AI. FI.

M. *de Courtivron*, associé correspondant. — Trois Jetons.

Moulage en plâtre d'un Bas-Relief de la renaissance, représentant la Passion de notre Seigneur, qui décorait jadis l'église Saint-Michel. (Acquisition.)

M. *Chaussier*. — Dix Médailles romaines ; une Clef des Epousailles; un Lion, ornement de fibule; une petite Tête; Plaque de bronze relevée en bosse; plusieurs Fragmens de Bronze, d'Ivoire et de Verre; trois Bustes en pierre; Fragmens de

Poterie, de Peintures à Fresque, et de Marbres d'Incrustation. (Fouilles à Alise et aux sources de la Seine.)

M. *Claudon,* associé correspondant. — Tête de Femme de grandeur naturelle, en pierre tendre, trouvée sur le territoire de Cessey-sur-Tille.

M. *Masson,* associé correspondant. — Statue en pierre fort endommagée et incomplète, trouvée sur l'emplacement de la ville de Velay, commune de Beneuvre.

Bracelet, Cuiller à Encens, Epingle d'Ivoire, et plusieurs Médailles, trouvés dans cet emplacement. (Acquisition.)

M. *Lavirotte,* associé correspondant. — Un Jeton, une Médaille, et une Empreinte en cire.

M. *Pacaud,* associé correspondant. — Bronze antique, trouvé dans le cimetière de Montceau.

M. *Feriel,* associé correspondant. — Médaille de Maxence.

M. *Baudot,* secrétaire. — Deux Jetons de Maire, et sept Pièces de Monnaies anciennes.

Sept petites Cuillers anciennes, d'un travail fort recherché, trouvées à Selongey. (Acquisition.)

## 1837.

M. *Thonier,* associé correspondant. — Médaille grand bronze de Marc-Aurèle.

M. *A. de Champême,* associé correspondant. — Hache en jade, trouvée à la source de la Seine.

M. *Baudot,* de Chanceaux. — Hache en silex, huit Jetons, et une Pièce en Argent.

M. *Gaveau,* associé correspondant. — Hache en fer, Hache en jade, Hache en petit silex, objets en Fer, Boucle d'Oreille de femme.

M. *de Jalleranges,* associé correspondant. — Cuiller ou Spatule en argent, destinée aux sacrifices.

M. *Bizouard,* associé correspondant. — Bronze représentant un Jeune Homme assis sur une Panthère, et dix Médailles romaines.

M. *Floret,* associé correspondant. — Cénotaphe en pierre blanche, avec une inscription, trouvé dans les démolitions de l'église de Pontailler.

M. *Maillot.* — Médailles diverses.

M. *Colin,* associé correspondant. — Epée, Poignard, Boucles fragmentées, et autres objets trouvés à Geligny-sous-Sombernon.

M. *Pataille,* associé correspondant. — Deux Fers de Cheval trouvés à Saint-Phal (Aube), sous l'ancien château.

M. *Chaussier.* — Dix Médailles romaines trouvées aux sources de la Seine,

dans les fouilles ordonnées par la Commission, et plusieurs Fragmens de Chapiteaux, un Plateau de porphyre poli, et autres Débris de Marbre.

M. *Maillot*. — Quatre Médailles romaines.

M. *Maillard de Chambure*. — Pièce de Monnaie russe, une Médaille de Vespasien.

M. *de Saint-Mémin*, membre correspondant. — Exemplaire en plâtre de cinq Sceaux des quatre derniers Ducs et de Marie de Bourgogne.

Trois Bas-Reliefs en pierre coloriée, conservés à Jours, canton de Baigneux, représentant Jésus allant au Calvaire, le Crucifiement, et la Résurrection. (Acquisition.)

M. *Mallard*, associé correspondant. — Monnaie d'Eudes, Duc de Bourgogne, trouvée à Gondray (Jura).

M. *Espiard*, associé correspondant. — Deux Médailles romaines trouvées à Autun.

M. *de Champême*, associé correspondant. — Demi-Relief représentant un Ange.

M. *Locquin*, associé correspondant. — Lampe antique en bronze.

Médaille d'or d'un Comte de Flandre. (Acquisition.)

## 1838.

M. *de Courtivron*, associé correspondant. — Une Pierre de forme hexaèdre régulière, dont les faces circulaires ont trois pouces de diamètre, et portent chacune une gravure en creux, trouvée à Bussy-la-Pèle; une Médaille de la Colonie de Nîmes, et une autre de Titus.

M. *Couturier*. — Médaille de Germanicus.

M. *Jusseaume*. — Médaille d'Alexandre-Sévère.

M. *de Saint-Mémin*. — Médailles de Lucius Vérus et de Carus.

Crèche en pierre blanche sculptée, représentant la Vierge allaitant notre Seigneur, et saint Joseph assis à ses pieds. (Acquisition de la Commission.)

M. *Monot*, membre titulaire. — Médaille de Gordien.

Monnaie en argent doré de Jean Bombo, Doge de Venise, 1516. (Acquisition de la Commission.)

M. *Espiard*, de Clamerey. — Médailles trouvées à Mémont.

M. *Maillard de Chambure*, président. — Quatre Médailles romaines trouvées dans les fouilles de la porte Saint-Pierre; six Médailles gauloises trouvées à Villaines-les-Prévotes; une Bague en bronze trouvée au même lieu, dans les ruines du château de Rubrum.

M. *Larribe*, associé correspondant. — Monnaie du Duc Hugues V.

M. *Coquet,* associé correspondant. — Deux Médailles romaines, quatre autres gauloises, et un Anneau de cuivre.

M. *Chaussier-Morizot.* — Médaillon en terre cuite, représentant une Femme tenant son Enfant.

M. *Dubois,* associé correspondant. — Pliant en fer, deux Fers de Lances, et plusieurs autres objets du même métal, trouvés à Mantoche, près Gray.

M. *Maillard de Chambure,* président. — Sceau en cuivre, et seize Empreintes de Sceaux appartenant aux Archives ou à M. de Vesvrottes.

M. *Sirodot,* associé correspondant. — Pierre provenant des démolitions de l'abbaye de Bèze, sur laquelle est sculpté un Cartouche représentant des Armoiries.

M. *Hurel,* membre titulaire. — Médaille romaine en argent trouvée à Fontaine-Française.

M. *de la Falconnière,* associé correspondant. — Onze Médailles romaines, et une Empreinte creuse en plomb, trouvées aux environs de Semur.

M. *Roussel.* — Quatorze objets en cuivre, tels que Chapes, Coulons, Bélières, Viroles, Tubes cylindriques, Crochets, etc., paraissant avoir fait partie d'un ceinturon d'épée; — Fer de Flèche barbelée en cuivre; — Epingle en bronze à tête massive; — Virole en or striée, — trouvés dans une sablière près l'octroi de Montmusard, près Dijon.

Crosse de saint Bernard, provenant de l'abbaye de Pralon. (Acquisition.)

M. *Pataille,* associé correspondant. — Cinq Médailles françaises en bronze.

M. *Viard,* associé correspondant. — Huit Médailles romaines trouvées à Sacquenay.

M. *Fèvre,* associé correspondant. — Deux Médailles romaines trouvées à Fontenotte.

M. *Jolly,* sous-intendant militaire. — Trois Boucles en bronze, plaquées d'argent, trouvées au même lieu.

M. *Chaussier-Morizot.* — Dix Pièces de Monnaie.

M. *Renaron,* associé résidant. — Dix Médailles romaines trouvées sur la voie romaine, à Mandelot.

M. *Maillot.* — Statuette représentant un Mercure, trouvée à Autun.

M. *Carnot,* associé correspondant. — Médaille de Baron inconnu, — Médaille d'un Evêque de Viviers, — Médaille de Charles-le-Simple, et Monnaie de Bourgogne, trouvées aux environs de Nolay.

M. *Madenié,* associé correspondant. — Tête en pierre, mutilée.

M. *Maillard de Chambure,* président. — Deux Pièces de Monnaie en bronze, et empreinte en cire rouge du Sceau de saint Bernard, envoyés par M. Deville, de Rouen.

M. *Lionnet,* associé correspondant. — Fragment d'Agate et de Collier de terre.

M. *Mairet.*— Douze Médailles trouvées à Sombernon.

M. *de Champême.* — Vingt-six Pièces de Monnaie ou Médailles; un Style, etc.

M. *Roussel.*—Deux Vases en terre trouvés dans la sablière mentionnée ci-dessus.

M. *Gallix,* associé correspondant. — Planche en Cuivre rouge, de forme ronde, sur laquelle sont gravés huit sujets relatifs à la Passion de notre Seigneur ; — une Fibule antique, et une Clef du xv^e siècle.

M. *Mallard,* associé correspondant. — Statuette en albâtre, ayant quelque analogie avec celles des Tombeaux des Ducs de Bourgogne.

M. *Chapluet,* associé résidant. — Trois Médailles romaines moyen bronze.

M. *Locquin,* associé correspondant. — Pierre tumulaire trouvée à Izeure.

M. *L.* de Montbéliard, associé correspondant. — Médaille trouvée à Alise.

M. *Lacordaire,* membre titulaire. — Douze Monnaies anciennes, — Sceau gothique en bronze, — deux Vases en terre, et un Vase en verre.

M. *Hébert,* agent-voyer. — Seize Médailles, un Sabre-Poignard, quatre grosses Viroles, et Fragment de Scie en cuivre, trouvés sur le chemin de Talmay à Renève.

M. *le Marquis d'Arcelot,* associé correspondant. — Médaille en or trouvée dans les sablières du parc d'Arcelot.

M. *Maillot.* — Médailles romaines et françaises,—Fragmens d'Agrafes en bronze, et Clef du même métal.

M. *de Saint-Mémin,* associé correspondant. — Une des 80,000 Médailles trouvées à Narbonne.

Plusieurs Débris de Poterie romaine, trouvés près du moulin Chaudot, à Nuits.

## 1839.

M. *Lionnet,* associé correspondant. — Sept Jetons des Maires de la ville de Dijon.

M. *Claudon,* associé correspondant. — Sept Médailles romaines,— Ornement en cuivre, et Morceau de Pierre schisteuse.

M. *P. Darbois,* membre titulaire. — Médaillon doré des Représentans du Peuple de la République française.

M. *Darbois,* associé correspondant. — 6 Jetons des Maires de Dijon, — 197 Pièces de Monnaies étrangères, — 101 anciens Assignats, et 86 Médailles romaines.

M. *Chaussier-Morizot,* membre titulaire. — Deux Anneaux doubles réunis en fer, trouvés à Mâlain, ainsi qu'un Vase de forme sphéroïde; — 14 Médailles romaines, et une Urne cinéraire en verre.

M. *Rossignol,* associé correspondant. — Médaille d'Antonin, et Monnaie de Henri IV.

M. *de Loisy*, associé correspondant. — Statuette en bronze de Vesta, tenant une Patère de la main droite, trouvée dans la Saône.

M. *Floret,* associé correspondant. — Quinze Médailles romaines en bronze, deux en argent, et une petite Figure de Guerrier en bas-relief, du temps de Louis XIII.

M. *Maria*, associé correspondant. — Sept Médailles romaines en bronze, et quatre en argent.

M. *Claudon,* associé correspondant. — Vase en verre, de la forme d'une fiole, trouvé à Magny-sur-Tille.

M. *de Saint-Mémin,* membre titulaire. — Médailles en bronze, et autre en argent.

M. *Jolly,* sous-intendant militaire. — Eléphantique trouvée à Fontenotte.

M. *Bourgeois,* associé correspondant. — Sept Médailles romaines trouvées sur le bord d'une voie des Romains, près de Recey-sur-Ource.

M. *le Sous-Inspecteur des Ecoles primaires.* — Monnaie de Philippe-le-Bon, et autre Médaille.

M. *Chaussier-Morizot.* — Urne cinéraire en verre, trouvée dans les sablières de la Porte-Neuve de Dijon, en 1788.

M. *de Champême.* — Vingt-neuf Médailles, et autres objets, trouvés aux sources de la Seine.

M. *Laligant,* de Saulieu. — Monnaie de Charles-le-Chauve.

M. *Grasset,* membre titulaire. — Médaille et Médaillon romains, trouvés à Dijon, rue Buffon.

M. *Espiard,* associé correspondant. — Jeton de France, deux Lames de Serpe, un Fer de Hache, un Perçoir, et plusieurs Lames de Couteaux, trouvés dans une carrière comblée, à Liernais.

M. *Vionnois*, associé correspondant. — Moulage en plâtre d'un Bas-Relief de basalte, trouvé dans les Etuves romaines découvertes à Reims, représentant un sujet érotique.

M. *Mouzin-Gérardot,* associé correspondant. — Médaille d'Antonin trouvée dans les fouilles du gazomètre, à Dijon.

M. *Duret.* — Médaille de Constance.

M. *de Saint-Mémin,* Monnaie de Philippe II, roi d'Espagne, de 1587, et onze Pièces de Monnaie et Médailles.

M. *Gillet de Thorey,* associé correspondant. — Trois Clefs en fer du xv^e^ siècle, — Médaille de Marc-Aurèle, — Monnaie de Charles-Quint, — Double-Tournois de Henri IV, et trois Médailles non reconnues.

M. *Réquichot*, associé correspondant. — Neuf Médailles romaines.

M. *Maillot.* — Croix en cuivre gravée, du xii^e^ siècle.

M. *Royer,* associé correspondant. — Quarante-trois Pièces de Monnaie en cuivre.

M. *Chaussier-Morizot.* — Fer de Flèche en bronze, trouvé à Mâlain.

M. *Pataille.* — Trois Pièces de Monnaie, et un Anneau en cuivre.

M. *Gillet de Thorey.* — Deux Fers de Chevaux, — une Paire de Ciseaux dont les Juifs se servaient pour la barbe, et d'autres Fragmens en Fer, trouvés près de Gevrey.

M. *Gallix*, associé correspondant. — Vingt-deux Médailles romaines en bronze, et une en argent.

M. *Monot,* membre titulaire. — Petite Figurine en bronze, trouvée à Pontailler.

M. *Thomas,* associé correspondant. — Statuette en bronze, représentant un Silène ivre, tenant une corne sur le front.

M. *Sauvageot.* — Surmoulage d'une Médaille en bronze de Charles-le-Téméraire.

M. *le Président.* — Quatre Médailles romaines en bronze, et une en argent.

M. *Vaché,* géomètre. — Médaille en bronze de Néron, — Médaille en argent de Domitien, — Morceaux de Marbre de différentes couleurs, — deux Morceaux de Ciment d'une grande dureté ; — des Fragmens de Poterie rouge fine, avec des ornemens en relief ; — plusieurs Cubes de Pâte noire, destinés à former des mosaïques : — tous ces différens objets trouvés à Echigny.

Empreinte en cire d'un Cachet gothique.

Voyez le détail des Objets recueillis dans les fouilles d'Alise, à la page 122 et suivantes du Rapport.

## 1840.

M. *de Mimeure,* associé résidant. — Boîte renfermant un Trébuchet garni de ses Poids, de 1685, et une Déclaration du roi portant nouveau Règlement sur le fait des Monnaies françaises et étrangères.

M. *Bizouard,* associé correspondant. — Bracelet antique, et deux Bagues en argent, trouvés sur le territoire de la commune de Saizeray, et quatre petits Bronzes.

M. *de Saint-Mémin,* membre titulaire. — Morceau d'étoffe précieuse du XVII[e] siècle ; — 8 Jetons des Maires de Dijon, et 4 Médailles romaines.

M. *Gillet de Thorey,* associé correspondant. — Fer de Pioche et 6 Médailles romaines, découverts à Gevrey.

M. *Morteuil.* — Hallebarde damasquinée en argent.

M. *Darcy,* membre titulaire. — Trois Médailles romaines trouvées dans les fondations du vieux quai de Seurre, et Boucle de Ceinturon trouvée près d'Echannay.

M. *Chaussier-Morizot.* — Eperon en fer terminé par une pointe quadrangulaire, trouvé entre Lachaleur et Sombernon ; Médaille en argent trouvée à Remilly ; et 6 Pièces d'Argent blanc de Charles V.

M. *de Champême*, associé correspondant.— Médaille romaine de Faustine, trouvée aux sources de la Seine.

M. *Viard*, associé correspondant. — Onze Pièces de Monnaie française et étrangère.

M. *A. Viard*, associé correspondant. — Médaille en bronze de Commode.

M. *Maillot*, de Dijon. — Deux petits Crochets en cuivre, et un autre orné d'un masque.

M. *Bressier*, membre titulaire. — Statuette en bronze, représentant un Enfant, trouvée sur le bastion de la Porte-Neuve.

M. *Chaussier-Morizot*. — Jet de Foudre en bronze, terminé par un Dard, trouvé en 1811, à Gissey, dans les fouilles du canal de Bourgogne.

M. *Darcy*, associé correspondant. — Deux Médailles romaines et un Denier-Tournois de saint Louis, trouvés dans les fouilles du réservoir des fontaines de Dijon.

M. *le Président*. — Petit Crochet en cuivre et Médailles, trouvés dans les tranchées des fontaines.

M. *Robert*, associé correspondant. — Fer de Lance en cuivre doré, trouvé dans les ruines du château d'Arlay-en-Jura.

M. *Viard*, associé correspondant. — Double Blanc de Charles IX.

M. *de Saint-Mémin*. — Fragment d'une Garniture en bronze, plusieurs Médailles ou Monnaies, et deux Médailles de Marc-Aurèle, trouvés dans les fouilles des fontaines.

M. *Vallot*, membre titulaire. — Monnaie de Louis XIII, Monnaie allemande, et Monnaie obsidionale d'Anvers.

M. *Garnier*, secrétaire adjoint.— Médaille de l'Impératrice Anne de Russie, deux Jetons de Louis XV.

M. *Chaper*, préfet du département. — Statuette en bronze d'un Soldat romain, Gros Tournois de Louis XI, et cinq Médailles romaines, trouvés à Auxonne dans la Saône.

M. *Joly*, juge de paix à Sombernon. — Col de Cygne en bronze.

M. *le Maire de Thoisy-la-Berchère*.— Boîte en cuivre avec ornemens barbares, trouvée audit lieu.

M. *Gallix*, associé correspondant. — Deux Jetons en cuivre.

M. *Garnier*, secrétaire adjoint. — Quarante-une Pièces de Monnaies et Médailles, tant françaises qu'étrangères, et les empreintes en cire rouge des trois Sceaux de l'Hospice d'Alise-Sainte-Reine.

M. *de Champême*, associé correspondant. — Médaille en argent, de Valérien.

M. *Vallot*, membre titulaire. — Médaille gauloise en argent.

M. *Lionnet,* associé correspondant. — Onze Jetons, un petit Fer de Flèche, et une petite Roue dentelée.

M. *Maillard de Chambure,* président. — Deux Médailles romaines trouvées dans les fouilles des fontaines de Dijon.

M. *Maillot.* — Quatre Médailles en bronze.

M. *Mouzin-Gérardot,* associé résidant. — Médaille romaine trouvée au même lieu.

M. *Dubard,* de Curley, associé correspondant. — Deux Médailles romaines.

M. *Vallot,* membre titulaire. — Deux Jetons de Louis XIII.

*Un Anonyme.* — Huit Pièces de Monnaie ou Jetons de cuivre, trouvés à Sainte-Reine.

M. *le Président.* — Quatre Pièces.

Petite Statuette en bronze, représentant un Guerrier. (Acquisition.)

Tête de Taureau, et Chapiteau de Pilastre corinthien, trouvés dans l'emplacement de l'hôpital Saint-Fiacre. (Acquisition.)

M. *Darbois,* membre titulaire. — Plusieurs Fragmens de Sculpture provenant des fouilles des fontaines.

M. *de Saint-Mémin,* membre titulaire. — Trois Boulets de pierre trouvés dans le Palais Ducal.

Divers Objets provenant des fouilles du mont Auxois.

## 1841.

M. *Renardet,* associé résidant. — Vingt Médailles romaines et autres.

M. *Gillet de Thorey,* associé correspondant. — Monétaire en or.

M. *de Courtivron,* associé correspondant. — Quatre Jetons en cuivre et une Médaille en argent.

M. *de Saint-Mémin.* — Quatre Jetons en cuivre.

M. *Fèvre,* associé correspondant. — Clef en fer très-ancienne, trouvée à Thil-Châtel.

M. *Viard,* associé correspondant. — Pierre gothique trouvée à Sacquenay.

Deux Médailles d'un évêque d'Auxerre. (Acquisition.)

M. *Masson,* associé correspondant. — Médaille en argent d'Alexandre-Sévère.

M. *Maillard de Chambure,* président. — Fragment de Crochet de cuivre, trouvé à la porte Saint-Pierre, à Dijon.

M. *Vallée.* — Une ancienne Clef en fer, trouvée à Chevigny-Saint-Sauveur.

M. *Degand,* associé correspondant. — Petit Sceau gothique trouvé à Barbirey (Côte-d'Or).

M. *de Saint-Mémin,* conservateur du musée. — 1° Agrafe en fer damasquiné, de l'époque mérovingienne, trouvée à Renève, dans des tombeaux; — 2° Croix en cuivre estampé, montée sur chêne, de style byzantin (XIIe siècle), provenant de la sacristie de Blaisy-Bas (Côte-d'Or).

M. *Mallat,* associé correspondant. —Petit Sceau gothique d'une ancienne famille de Bourgogne, trouvé sur la montagne de Batteau, près Beaune.

M. *Henri Baudot,* secrétaire. — Moulage d'un Plat ou Bassin qui existe dans le trésor d'une église du Châtillonnais, servant aux cérémonies du baptême.

Cinq Médailles romaines trouvées rue Saint-Etienne, à Dijon. (Acquisition.)

Buste en pierre qui a été peint et doré, représentant un Guerrier du temps de Louis XI. (Acquisition.)

M. *Maillard de Chambure,* président. — 1° Fragmens de Crochets en bronze; 2° Fragment de Brique romaine, sur lequel on remarque l'Empreinte du pied d'un chien.

M. *Dugué,* associé correspondant. — 1° Fragment de Feuille d'Acanthe en marbre blanc; 2° deux petits Boutons de bronze gravés, et divers Fragmens; 3° une Médaille danoise en argent; id. romaine de Commode, argent; id. Adrien, moyen bronze, six autres de Tibère, Gordien Pieux, Antonin.

M. *Maria,* associé correspondant. — Deux Fragmens d'une petite Vierge en terre.

M. *de Châtellenot.* — Deux Fragmens d'Inscriptions en marbre blanc, trouvés sur le mont Auxois.

M. *Chaussier* père, membre titulaire. — Fer de Cheval, semblable à ceux qui ont été trouvés au Vieil-Evreux.

M. *Chaussier* fils, associé correspondant. — Médaille en bronze d'Auguste, belle conservation, trouvée sur le plateau de Saulx-le-Duc; une autre petit bronze, et un Jeton des Maires de Dijon.

M. *Viard,* associé correspondant. — Monnaies et Médailles, trois en argent, deux en bronze.

Différens Echantillons de Bois et de Céréales incendiés, mêlés à des Tuiles à rebord, recueillis dans les fouilles des aqueducs des fontaines, rue Saint-Etienne, à Dijon; deux Pierres de forme cubique, portant des Inscriptions qui les rattachent à un monument élevé à la mémoire de la famille *Pudentianus;* plusieurs autres Fragmens d'Inscriptions; et trois Médailles romaines en bronze.

M. *Barthélemy,* associé correspondant. — Une Médaille en bronze de la Sainte-Chapelle de Dijon.

Plusieurs Inscriptions, Bas-Reliefs, Cippes, et autres Monumens funéraires provenant soit de l'ancien Jardin Botanique, soit des fouilles faites près du chevet de l'église Saint-Etienne, à Dijon. (Dépôt par M. de Saint-Mémin.)

Deux Vases en terre presque entiers, contenant des restes d'Amiante et des Os de Coq, trouvés en mai 1841, dans les fouilles des aqueducs de la rue Saint-Etienne, à Dijon. (Remise de M. Dumay, maire de Dijon.)

M. *Henri Baudot*, secrétaire. — Trois Jetons des Maires de Dijon, et cinq Médailles romaines moyen bronze.

Fragmens de Poterie rouge et noire; quatre Médailles romaines moyen bronze; une Cuiller et une Hérine en bronze : le tout recueilli dans les fouilles de l'aqueduc de la rue Saint-Etienne.

M. *Meunier*, associé résidant. — 1° Belle Clef en bronze trouvée sur le finage de Pralon (Côte-d'Or), le long d'une voie romaine; 2° une Monnaie de Charles-Quint, frappée à Besançon; 3° et vingt-huit Pièces et Jetons anciens.

M. *Chaussier* père, membre titulaire. — 1° Petit Groupe en albâtre de deux personnages qui étaient placés au pied d'une croix; 2° cinq Clefs anciennes, trouvées à Mâlain : quatre sont en fer, et l'autre en bronze; 3° Instrument tranchant en fer, trouvé dans le même lieu.

M. *Viard*, associé correspondant. — Six Médailles en bronze et quelques Fragmens.

M. *Garnier*, associé résidant. — Empreinte en cire du Sceau de la Chancellerie du Duché de Bourgogne.

M. *de Clamerey*. — Deux Fragmens de Frise en pierre blanche, et une partie d'Inscription de même pierre, trouvés sur la montagne de Mémont.

Six Pièces gauloises, une Bombe en bronze, une Bulle en os, et une Monnaie en argent de moyen âge, frappée d'un seul côté, trouvées sur la montagne de Mémont. (Fouille ordonnée par la Commission.)

M. *Frantin*. — Dix Médailles romaines en argent, de Néron, Auguste, Domitien, Trajan, Gallus, Commode, Antoine, Alexandre, Philippe.

M. *Chaussier* fils. — Cinq Médailles romaines moyen bronze d'une belle conservation, trouvées sur la voie romaine de Chambœuf : ce sont deux Dioclétiens, un Constantin, deux Maximiens.

Sonnettes d'appartemens, en bronze et en fer, avec leurs Ressorts, trouvées à Alise-Sainte-Reine, au lieu appelé la Couperie. (Acquisition.)

# LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

# LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE

## DES ANTIQUITÉS DE LA COTE-D'OR.

*Président Honoraire.*

M. Nau de Champlouis, pair de France, préfet du département de la Côte-d'Or.

*Président.*

M. Maillard de Chambure, conservateur des archives du département.

*Vice-Président.*

M. le Marquis de Saint-Seine, propriétaire.

*Secrétaire.*

M. Henri Baudot, avocat à la cour royale.

*Secrétaires Adjoints.*

M. Joseph Garnier, premier employé aux archives du département, archiviste de la ville de Dijon, et correspondant historique du ministère de l'instruction publique.

M. Emile Sagot, Architecte.

*Archiviste et Conservateur du Musée de la Commission.*

M. Fevret de Saint-Mémin, conservateur du musée de Dijon, et membre non résidant du comité historique des arts et monumens.

*Trésorier.*

M. Poupier, receveur de l'enregistrement.

*Conseil d'Administration.*

MM. Baudot père, De Sarcus, Gueneau d'Aumont, Dumay, et Lacordaire.

## MEMBRES HONORAIRES.

M. J. Vatout, conseiller d'état, directeur du conseil des bâtimens civils.

M. A. Chaper, préfet du dép. de la Loire-Inf.

Monseigneur F.-V. Rivet, évêque de Dijon.

## MEMBRES TITULAIRES.

MM.

ARCHIAC (le Comte d').
BALLYET (le Baron), intendant militaire.
BAUDOT père, ancien magistrat.
BAUDOT (Henri), avocat.
BERLIER fils, propriétaire.
BRESSIER, directeur de l'enregistrement.
BUSSET, géomètre en chef du cadastre.
CAUMONT, architecte.
CHAUSSIER-MORIZOT, propriétaire.
DARBOIS, professeur de sculpture à l'école des beaux arts.
DARCY, ingénieur en chef.
DEVOSGES, directeur de l'Ecole des beaux arts.
FÉNÉON, architecte.
FEVRET DE SAINT-MÉMIN.
GRASSET, conseiller à la cour royale.
GUENEAU D'AUMONT, professeur de physique à la faculté des sciences.
LACORDAIRE, architecte.
MAILLARD DE CHAMBURE, conservateur des archives.
MONOT, graveur.
NODOT, géologue.
PAUL, chef du secrétariat général de la préfecture.
PEIGNOT, inspecteur honoraire de l'université.
PETIT, architecte du département.
POUPIER, receveur de l'enregistrement.
SAGOT, architecte.
SAINTPÈRE, architecte.
SAINT-SEINE (le Marquis de).
SARCUS (le Comte de).
TISSOT, professeur de philosophie à la faculté des lettres.
VALLOT, docteur-médecin.

## ASSOCIÉS RÉSIDANS.

MM.

BEAUNE, avocat.
BELIN, architecte.
CHAPLUET, huissier.
CHRISTOL (de), professeur de géologie à la faculté des sciences.
DEGAND, géomètre.
DEQUET, conservateur des forêts.
DUMAY (Victor), maire de la ville de Dijon.
FRANTIN, homme de lettres.
FYOT DE MIMEURE, propriétaire.
GARNIER, archiviste.
GAULIN, adjoint au maire de Dijon.
GRAPIN, géomètre.
JOANNE, huissier.
MEUNIER, inspecteur des écoles primaires.
MOREAU, sculpteur.
MOUZIN-GÉRARDOT, géomètre.
NOIROT fils, avocat.
NOIROT père, géomètre.
RENARDET, géomètre.
SIRODOT, architecte.

# ASSOCIÉS CORRESPONDANS

## DANS LE DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR.

### ARRONDISSEMENT DE DIJON.

MM.

*Arcelot.*

Verchère, Marquis d'Arcelot, propriétaire.

*Arc-sur-Tille.*

Madénié, propriétaire.

*Auxonne.*

Jacquinot, percepteur d'Athée.

*Beire-le-Châtel.*

Larché, ancien avoué.

*Bèze.*

Sirodot, maître de forges.

*Bussy-la-Pèle.*

Courtivron (le Marquis de), propriétaire.

*Cessey-sur-Tille.*

Claudon, curé.

*Champmoron* (commune de Daix).

A. Bonnet, propriétaire.

*Curley.*

Dubard de Curley.

*Fontaine-Française.*

Chaussier, notaire.
Magnieux, propriétaire.

*Gemeaux.*

Gallix, curé.

MM.

*Gevrey.*

Delmasse, juge de paix.
Gillet de Thorey, maire.

*Grancey-le-Château.*

Ally, propriétaire.

*Is-sur-Tille.*

Roger, arpenteur forestier.

*Mâlain.*

De Montozon, propriétaire.

*Maxilly.*

Pataille père, propriétaire.

*Mirebeau.*

Genret, géomètre.
Guillemin, curé.
Léminé, propriétaire.
Poirier aîné, propriétaire.

*Moloy.*

Ferriot, maître de forges.

*Orain.*

Viard (Augustin), propriétaire.

*Pontailler.*

Clerc, curé.
Dugé, receveur des finances.
Floret, propriétaire.
Gauthier, propriétaire.
Maria, propriétaire.

MM.

*Quetigny.*

Minot, curé.

*Rouvres.*

De Nogent, propriétaire.

*Sacquenay.*

Viard, maire.

*Selongey.*

Buvée, géomètre.

Demartinécourt, notaire.

Fournier, juge de paix.

Réquichot, docteur médecin.

*Saulon-la-Rue.*

De Clermont-Tonnerre.

*Thil-Châtel.*

Faivre, curé.

Morisot (Pierre), propriétaire.

*Vantoux.*

Détourbet, propriétaire.

*Veuvey-sur-Ouche.*

Mollerat, propriétaire.

*Villey-sur-Tille.*

Vincent, curé.

ARRONDISSEMENT DE BEAUNE.

*Arnay-le-Duc.*

Loydreau, médecin.

Pinot, médecin.

*Beaune.*

Bard, médecin.

Bard (Joseph), membre de plusieurs sociétés savantes.

Fleurey, avocat.

Forest, architecte.

Frignet, ancien notaire.

MM.

Joursanvault (le baron de).

Madon, avocat.

Mallat, directeur de l'Hôtel-Dieu.

Maritoux, avocat.

Michaud-Moreil, négociant.

Moissenet (Jules), propriétaire.

Pautet (Jules), bibliothécaire de la Ville.

Pautet, sous-préfet.

Poulet-Denuys, négociant.

*Bligny-sur-Ouche.*

Guillemot, ancien juge de paix.

*Créancey.*

De Montille.

*Citeaux* (comm^e^ de St-Nicolas).

De Boullongne, propriétaire.

*Mavilly.*

Pacaud, curé.

*Melin* (comm^e^ d'Auxey).

Brunet de la Serve.

*Musigny.*

De Musigny, propriétaire.

*Nolay.*

Carnot (François), propriétaire.

Latour, juge de paix.

*Nuits.*

Pelletier de Chambure, receveur de l'Enregistrement.

*Pagny-le-Château.*

Baudot (Adrien), membre du Conseil gén^l^.

*Pommard.*

Marey-Monge, propriétaire.

MM.

Comte, curé.

Rossignol, propriétaire.

*Pouilly-en-Auxois.*

Colin, ingénieur.

*Premeaux.*

Thomas, curé.

*Santenay.*

De Longuy (Charles), propriétaire.

*Seurre.*

Gauthier-Styrum, maire de la ville.

ARRONDISSEMENT DE SEMUR.

*Alise-Sainte-Reine.*

Gueneau, médecin.

Léhup, receveur de l'hospice.

*Buffon.*

Landel (James), maître de forges.

Poulin, propriétaire.

*Bussy-le-Grand.*

De Sarcus (Ch.).

*Chanceaux.*

Benoist, maire.

Auguste de Champéme.

*Epoisses.*

De Guitaud (le comte Charles).

*Flavigny.*

Labouré, propriétaire.

*Fontenay.*

Mongolfier (Elie).

*Genay.*

De Percy (Eugène), propriétaire.

MM.

*Gissey-le-Vieil.*

Guyot-Bidault, de Villers.

*Maisonneuve.*

De Nansouty, propriétaire.

*Précy-sous-Thil.*

Digoy, juge de paix.

*Saulieu.*

De Chambure (Eugène), propriétaire.

Espiard de Montpréseuil (Alfred), propriétaire.

*Saussy.*

Champeau de Saussy, ingénieur des mines.

*Semur.*

Bizard, dessinateur.

De la Falconnière, propriétaire.

De Larray, ancien colonel de cavalerie.

De Montbeillard, capitaine de hussards.

Guichot, géomètre.

Judrin (Frédéric), docteur-médecin.

Larribe, sous-préfet.

Lionnet.

Nodot (Charles), pharmacien-géologue.

*Vitteaux.*

Dozerain, officier de l'université.

ARRONDISSEMENT DE CHATILLON-SUR-SEINE.

*Aignay-le-Duc.*

Fleurot, percepteur.

Roger-Michelot, propriétaire.

*Autricourt.*

Morizot, curé.

*Belan.*

Euvrard, curé.

MM.

*Beneuvre.*

MASSON, curé.

*Brion-sur-Ource.*

GARNIER, instituteur.

*Châtillon-sur-Seine.*

BOURÉE, docteur-médecin.

LACORDAIRE, sous-préfet.

LAPÉROUSE, maire,

LAPÉROUSE (Gustave), avocat, correspondant historique du ministère de l'instruction publique.

MM.

LECLERE, homme de lettres.

LEROI-DESLANDES, contrôleur des contributions.

TESTOT-FERRY (le Baron), maréchal-de-camp en retraite.

*Chaume.*

ROLLE, ancien bibliothécaire de la ville de Paris.

*Magny-Lambert.*

GAVEAU, maire.

*Voulaines.*

PÉTOT, député de la Côte-d'Or.

## ASSOCIÉS CORRESPONDANS HORS DU DÉPARTEMENT.

MM.

*Aix* (Bouches-du-Rhône).

PATAILLE, député, premier président de la cour royale d'Aix.

*Attricourt* (Haute-Saône).

FAVET (Charles), propriétaire.

*Autun* (Saône-et-Loire).

D'ESPIARD (Jean-Henri), ancien officier de cavalerie.

D'ESPIARD (Edouard), idem.

DE SAINT-GÉRAND, propriétaire.

DESPLACES (Charles), propriétaire.

DEVOUCOUX, chanoine.

GANAY (le Comte de).

GUITON, médecin.

LAUREAU DE THOREY, propriétaire.

LAVIROTTE, receveur des finances.

REPOUR DE CHEVANNES, propriétaire.

*Auxerre* (Yonne).

LEBLANC, ingénieur des ponts et chaussées.

MM.

QUANTIN, archiviste du département.

*Avallon* (Yonne).

PRÉJAN, propriétaire.

*Belley* (Ain).

DEPERY, vicaire honoraire de Belley.

GREPPO, grand-vicaire.

*Besançon* (Doubs).

DE JALLERANGE (Paul), propriétaire.

MARNOTTE, architecte.

*Bourbon-l'Archambault* (Allier).

THONIER (Adolphe), artiste.

*Briançon* (Hautes-Alpes).

BÉRARD, juge honoraire.

BÉRARD, ingénieur des mines.

*Cercy* (Saône-et-Loire).

CONTENSON, propriétaire.

MM.

*Chagny* (Saône-et-Loire).

Arnouel (Stephen), écuyer, homme de lettres.
Latour, ancien juge de paix.

*Châlon-sur-Saône.*

Abord, propriétaire.
Chardenet, propriétaire.

*Chaumont* (Haute-Marne).

Chaussier-Couturier, architecte.
Jolibois, homme de lettres.
Vallet, archiviste du département.

*Couches* (Saône-et-Loire).

De Montaigu, propriétaire.

*Cussey* (Haute-Marne).

Japiot (François), propriétaire.

*Dole* (Jura).

Besson, conservateur du musée.
De Valdan, officier d'état-major.
Marquiset, sous-préfet de l'arrondissement.
Pallu, bibliothécaire de la ville.
Richard, ancien professeur de l'université.

*Epirys*, commune de Saint-Emiland (Saône-et-Loire).

De Loisy (Edouard), propriétaire.

*Fays-Billot.* (Haute-Marne).

Gabut, propriétaire.

*Fresne* (Yonne).

Boyer (Alexis), avocat.

*Gray* (Haute-Saône).

Dubois.

MM.

*Joinville* (Haute-Marne).

Fériel, avocat.

*Langres* (Haute-Marne).

Pistollet de St.-Ferjeux, homme de lettres.
Luquet, architecte.
Mongin, homme de lettres,
Péchinet, idem.

*Lons-le-Saulnier.*

Monnier, de la société royale des antiquaires de France.
Robert, archiviste.

*Lyon* (Rhône).

Carrand, antiquaire.
Cochard, négociant.
Rey (Etienne), professeur à l'école royale des beaux arts.
Savoye (Théodore), greffier de justice de paix.

*Montbrison* (Loire).

Barthelemy (Anatole), inspecteur des monumens historiques.

*Montpellier* (Héraut).

Vionnois, juge au tribunal.

*Paris* (Seine).

Bonnetat, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées.
De Chastellux (le Comte).
Clément, chef d'escadron d'état-major.
Guérard, de l'institut.
Hurel, ancien ingénieur en chef.
Labaume, homme de lettres.
Lajard (Félix), de l'institut.
Locquin, officier retraité.
Passy (Antoine), député de l'Eure.

MM.

Perreau, employé aux manuscrits de la bibliothèque du roi.

Pourtalès (le Comte de), chambellan de sa majesté le roi de Prusse.

Royer-Collard, professeur à la faculté de droit.

Saintpère fils, architecte.

Sicard, capitaine d'infanterie.

Vidal, homme de lettres.

*Pagney* (Jura).

Mallard (Paul), notaire.

*Percey-le-Grand* (Haute-Marne).

Decusey (Joachim), propriétaire.

*Reims* (Marne).

Brunette, architecte.

Paris, bibliothécaire.

MM.

*Romain* (Doubs).

Bizouard, avocat.

*Tavernay* (Saône-et-Loire).

Rey, ancien notaire.

*Toulon* (Var).

Vienne, archiviste de la ville.

*Toulouse* (Haute-Garonne).

Léonce de Laverne, membre de plusieurs sociétés savantes.

*Verdun-sur-le-Doubs* (Saône-et-Loire).

Jeandet (Abel), étudiant en médecine.

*Vienne* (Isère).

Mermet, de la société royale des antiquaires de France.

## CORRESPONDANT ÉTRANGER.

*Bologne* (Italie, Etats du Pape).

M. Castagnoli (Achille), docteur.

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Dijon.
Société Archéologique du Midi de la France, *à Toulouse.*
Société de l'Histoire de France, *à Paris.*
Société des Sciences, Arts et Belles Lettres de Toulon.
Société Bibliophile Historique de Paris.
Société des Antiquaires de Normandie, *à Caen.*
Société Archéologique de la Haute-Saône, *à Vesoul.*
Commission Archéologique de Narbonne.
Commission des Antiquités du dép. de la Gironde, *à Bordeaux.*

DIJON, IMPRIMERIE DE DOUILLIER. 1841.

# TABLE

## DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE PREMIER VOLUME.

*Avertissement.* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . III

*Compte rendu des travaux de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or depuis l'origine de la société jusqu'au 7 janvier 1836, par M.* Henri Baudot, secrétaire. . . V

*Idem du 7 janvier 1836 au 17 août 1837, par* le même. . . . XIII

*Idem du 17 août 1837 au 9 août 1838, par* le même. . . . . . XXIII

*Idem du 9 août 1838 au 22 août 1839, par* le même. . . . . XXXIII

*Idem du 22 août 1839 au 24 août 1840, par* le même. . . . . XLIII

*Idem du 24 août 1840 au 19 août 1841, par* le même. . . . . LIII

*Histoire de la fondation des hôpitaux du Saint-Esprit de Rome et de Dijon, représentée en 22 sujets gravés d'après les miniatures d'un manuscrit de la bibliothèque de la Charité de Dijon, accompagnée d'une description et d'un précis chronologique, par M.* G. Peignot, membre titulaire. . . . . . . . . . . . . . 3

*Rapport sur les fouilles faites à Alise en 1839, par M.* C.-H. Maillard de Chambure, président. . . . . . . . . . . . . . . 101

*Notes sur un dé à jouer romain et sur un engin de pêche non encore décrits, trouvés récemment dans les ruines de l'ancien Augustodunum, par M.* C. Lavirotte, associé correspondant. 130

*Observations sur le dé à jouer, par M.* Vallot, membre titulaire. 133

*Observations archéologiques sur plusieurs bas-reliefs de l'église cathédrale d'Autun, par M.* A. Devoucoux, associé correspondant. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 137

*Analyse d'un rapport verbal fait à la Commission des Antiquités*

*du département de la Côte-d'Or par M. Chaper, préfet du département, président honoraire de la Commission, sur une découverte d'objets antiques faite près de Goncelin (Isère) le 14 juin 1827, par M.* Maillard de Chambure, président. . 143
*Description des bronzes antiques dont il est parlé dans le rapport précédent, par M.* de Saint-Mémin, conservateur du musée et de la bibliothèque de la Commission. . . . . . . 148
*Notice sur un bas-relief représentant les figures mystérieuses et symboliques dont les quatre Evangélistes sont ordinairement accompagnés, suivie de recherches sur l'origine de ces symboles, par M.* G. Peignot, membre titulaire. . . . . . . . . . . . . 155
*Note sur les mosaïques trouvées dans le bois de Membrey en septembre et octobre 1838, par M.* Charles Dubois, associé correspondant. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 169
*Description de la pierre mouvante d'Uchon, par M.* Louis Monard, associé correspondant. . . . . . . . . . . . . . . . . 175
*Recherches supplémentaires sur les pierres mouvantes, par M.* Baudot père, membre titulaire. . . . . . . . . . . . . . . . 177
*Rapport sur le cours de Suzon et les différens bras de ce torrent qui ont traversé la ville de Dijon, depuis les Romains jusqu'à nos jours, par MM.* Vallot, membre titulaire, *et* Garnier, secrétaire adjoint. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 181
*Second rapport sur les fouilles faites à Alise en 1839, par M.* Maillard de Chambure, président. . . . . . . . . . . . . . 195
*Réfutation de l'opinion qui tendrait à placer l'ancienne Alesia de César près la ville d'Alais, dans le département du Gard, par M.* Berlier fils, membre titulaire. . . . . . . . . . . . . . . 213
*Notice sur le village de Champignolles, canton d'Arnay-le-Duc, département de la Côte-d'Or, par M.* Lavirotte, associé correspondant. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 231

*Histoire du château et du village de Gilly-lez-Citeaux, canton de Nuits, département de la Côte-d'Or, par M.* Joseph Garnier, secrétaire adjoint. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 243
*Mémoire sur les colonnes milliaires de la voie romaine de Langres à Genève, par M.* Maillard de Chambure, président. . 275
*Description de la chapelle de l'ancien château de Pagny, précédée de détails historiques sur ce château et les seigneurs qui l'ont possédé, par M.* Henri Baudot, secrétaire. . . . . . . . . . 305
*Rapport sur deux cachets inédits d'oculistes romains, par M.* de Saint-Mémin, conservateur du musée et de la bibliothèque de la Commission. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 365
*Découverte des corps des ducs de Bourgogne Philippe-le-Hardi et Jean-sans-Peur.* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 389
*Rapport des docteurs en médecine et en chirurgie.* . . . . . . . . 417
*Note sur les substances ayant servi à l'embaumement du duc Jean-sans-Peur.* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 423
*Liste des dons faits à la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, et des acquisitions faites par cette société, depuis sa formation en novembre* 1831 *jusqu'au* 10 *août* 1841. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 425
*Liste des membres composant la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or au* 19 *août* 1841. . . . . . . . . . 453

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

Bayerische Staatsbibliothek München

Werner Schrom
Buchbinderei
München 80
Breisacher Str. 1

Werner Schromi
Buchbinderei
München 20
Breisacher Str.10

Werner Schroml
Buchbinderei
München 80
Breisacher Str. 10